

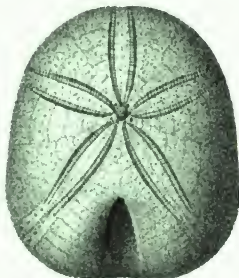


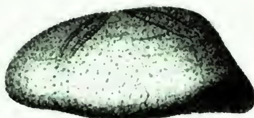






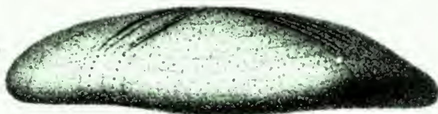


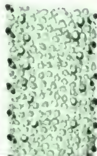


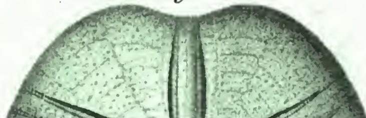



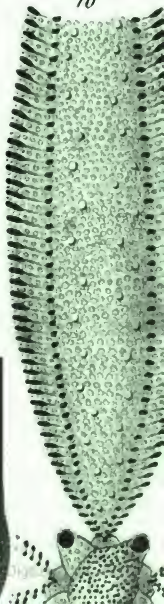






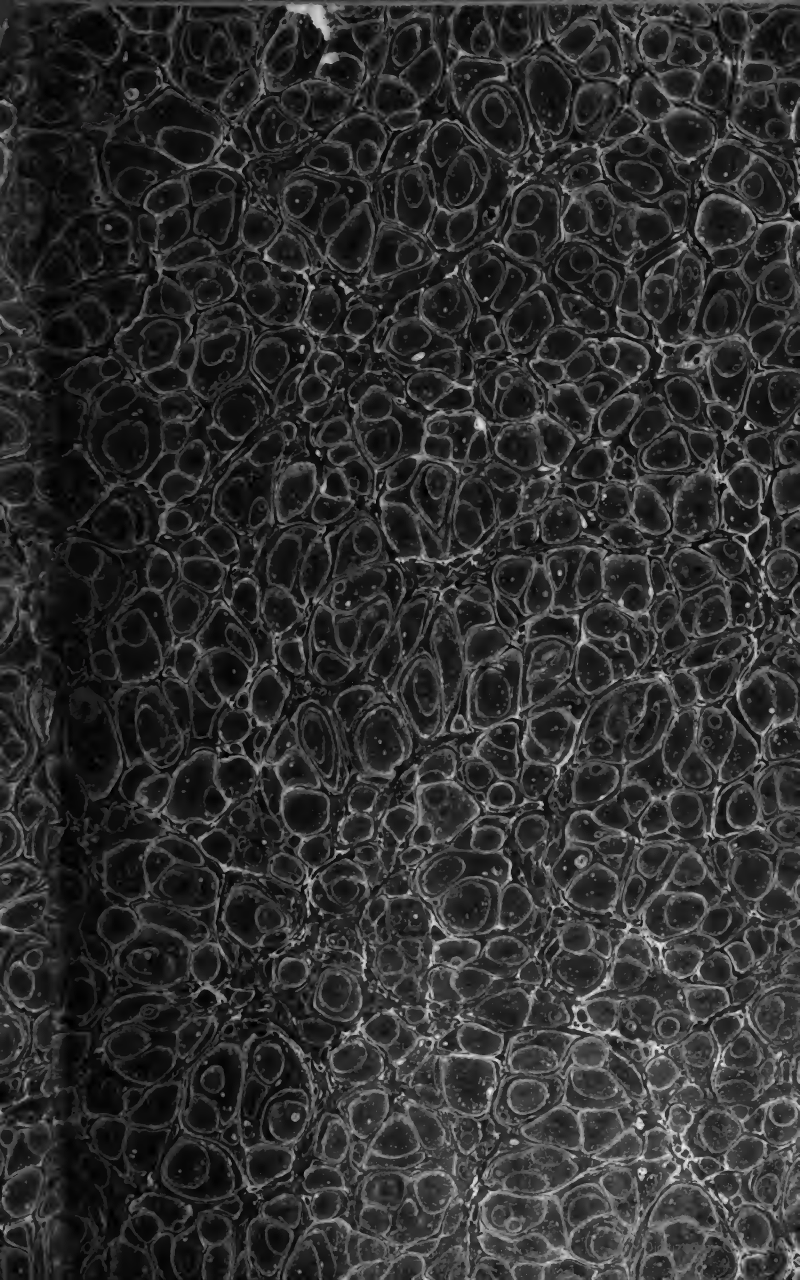




# Bulletin

Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne, Auxerre



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



Digitized by Google

DC
611
.Y54
S7
v. 13

Digitized by Google

Digitized by Google

# BULLETIN

## DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES

### HISTORIQUES ET NATURELLES

### DE L'YONNE.

Digitized by Google

Digitized by Google

# BULLETIN

DE

# LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES

## HISTORIQUES ET NATURELLES

## DE L'YONNE.

---

TREIZIÈME VOLUME.

---




AUXERRE

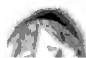
PERRIQUET ET ROUILLÉ, IMPRIMEURS ÉDITEURS DE LA SOCIÉTÉ,

RUE DE PARIS, 31.

---

1859.

Digitized by Google



Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
7-27-26
13603

# LISTE DES MEMBRES

## DE LA SOCIÉTÉ.

### MEMBRES D'HONNEUR.

*Président :* M. LE PRÉFET de l'Yonne.
*Membres :* Mgr l'ARCHEVÊQUE de Sens.
M. LE MAIRE d'Auxerre.

### MEMBRES TITULAIRES.

MM.

AMÉ, architecte du département, à Vannes.
ARRAULT, membre du Conseil général, à Toucy.
Comte Léon DE BASTARD, à Maligny.
BARDIN, professeur au collége d'Avallon.
BAUDOUIN, architecte, à Avallon.
BAZOT, avocat, à Auxerre.
BELGRAND, ingénieur en chef de la 3e section de la navigation de la Seine, à Paris, rue de l'Université, 29.
BELIN, pharmacien, à Auxerre.
BENOIT, juge au tribunal de la Seine, à Paris.
BERT fils, rue d'Ulm, 27, à Paris.
BLIN, professeur au collége d'Auxerre.
DE BONDY (comte), ancien préfet de l'Yonne, à Paris.

Digitized by Google

Boucheron, agent-voyer en chef, à Auxerre.
Bonneville, avocat, à Auxerre.
De Bontin, juge au tribunal de la Seine, à Paris, rue d'Assas, 3.
Boulangé, vérificateur des domaines, à Auxerre.
Bréard, médecin-vétérinaire, à Villeneuve-l'Archevêq.
Breuillard, curé de Savigny-en-Terre-Plaine.
Brullée (l'abbé), aumônier de Sainte-Colombe, à Sens.
Camille-Dormois, économe de l'hospice, à Tonnerre.
Campenon, docteur en médecine, à Tonnerre.
Carré (l'abbé), maître de pension, à Auxerre.
Challan-Belval, percepteur, à Aizy.
Challe, membre du Conseil général, à Auxerre.
Challe fils, sous-préfet, à Barbezieux.
Charié, juge au tribunal civil, à Auxerre.
Chenet, premier commis à la direction des domaines, à Melun (Seine-et-Marne.)
Cherest, avocat, à Auxerre.
Claude, vérificateur des poids et mesures, à Auxerre.
Marquis de Clermont-Tonnerre, à Ancy-le-Franc.
Coeffet-Olivier, orfèvre, à Villeneuve-l'Archevêque.
Colin, inspecteur des écoles primaires, à Tonnerre.
Cornat (l'abbé), à Sens.
Cotteau, juge au tribunal civil, à Coulommiers.
Couard, curé d'Asquins.
Courtaut, sous-chef à l'administration des domaines, à Paris, 35, rue de l'Ouest.
Courtaut, 1er commis de la direction des domaines, à Auxerre.

Digitized by Google

Dachez, inspecteur de l'enreg. en retraite, à Auxerre.
Deville, médecin, à Villeneuve-l'Archevêque.
Déligand, avocat et maire de Sens.
Dessignolle, instituteur, à Chevannes.
Déy, directeur de l'enregistrement et des domaines, à Vesoul.
Dionis des Carrières, docteur en médecine, à Auxerre,
Dodun, propriétaire, à Chemilly.
Dondenne, professeur de mathém. au collége d'Auxerre.
Dorlhac, directeur de l'école normale, à Auxerre.
Dourneau, juge de paix, à Seignelay.
Droit, curé de Charbuy.
Dubois, ancien notaire, à Sens.
Duché, docteur en médecine, à Ouanne.
Duru (l'abbé), aumônier de l'Asile des aliénés, à Auxerre.
Duru, propriétaire, à Auxerre.
Fauche, homme de lettres, à Meaux.
Foron, peintre d'histoire, à Paris, rue Pigale, 66.
Fleutelot (Henri), à Auxerre.
Fosseyeux, notaire, à Cravan.
Foucard, opticien, à Auxerre.
Fournerat, ancien magistrat, à Ancy-le-Franc.
François-Chaslin, membre du Conseil général de l'Yonne, à Bazarnes.
Frémy, gouverneur du Crédit foncier, à Paris.
Frontier, maire de Merry-sur-Yonne, à Magny.
Gallois, conseiller à la cour impériale de Paris, rue de Verneuil, 11.
Gally (l'abbé), aumônier du collége d'Avallon.

Digitized by Google

GARNIER, ancien député de l'Yonne, à Vassy, commune d'Étaules.

GIBERT, propriétaire, à Sens.

GIFFARD, curé de Saint-Georges.

GIGUET, propriétaire, à Sens.

GIRARD DE CAILLEUX, directeur de l'Asile des aliénés, à Auxerre.

GRALIOT, professeur au collége, à Auxerre.

GRENET, docteur en médecine, à Joigny.

DU HAVELT (le baron), membre du Conseil général, aux Barres, commune de Sainpuits.

HERMELIN, juge de paix, à Saint-Florentin.

HERNOUX, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Auxerre.

HOTTOT, ancien sous-préfet, à Avallon.

JACQUES-PALOTTE, ancien député de l'Yonne, à Serrigny, Paris, rue Chaussée-d'Antin, 27 bis.

JARRY, fils, à Auxerre.

JULIOT, professeur au lycée de Sens.

Baron DE LAGONDE, à Paris, quai d'Orsay, 1.

LALLIER, président du tribunal, à Sens.

LAMBERT, avocat, à Auxerre.

LAMBERT fils, à Tanlay.

LARABIT, sénateur, à Paris, rue Bellechasse, 21.

B. DE LA RUPELLE (Henri), payeur, à Epinal.

B. DE LA RUPELLE (Paul), juge suppléant, à Versailles.

LAUREAU (l'abbé), directeur du séminaire, à Auxerre.

LAURENT-LESSERÉ, adjoint au maire, à Auxerre.

Digitized by Google

LEBERTON, médecin, à Sergines.
LEBERTON, notaire, à Sergines.
LEBEUF, juge au tribunal de Clamecy.
LEBLANC, ingénieur en chef en retraite, à Auxerre.
LEBLANC (Léon), propriétaire, à Auxerre.
LECHAT, chef de division à la préfecture, à Auxerre.
LECHIN, ancien notaire, à Auxerre.
LECLERC DE FOUROLLES, président du tribunal à Joigny.
LE MAISTRE, receveur municipal, à Tonnerre.
LEPÈRE fils, avocat, à Auxerre.
LESCUYER, avocat, à Auxerre.
LIGIER, percepteur, à Sanzay (Cher).
G. DE LORIÈRE, géologue, à Paris, rue de l'Ouest, 52.
LORIN, architecte, à Auxerre.
Marquis DE LOUVOIS, à Ancy-le-Franc.
MARIE, juge au tribunal civil, à Auxerre.
Baron MARTINEAU DES CHESNEZ, ancien sous-secrétaire d'Etat, maire de la ville d'Auxerre.
MÉTAIRIE, juge au tribunal civil, à Auxerre.
MONCEAU, pharmacien à l'asile des aliénés, à Auxerre.
MONDOT DE LA GORCE, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, à Auxerre.
MONTALEMBERT (comte de), à la Roche-en-Brenil, par Saulieu (Côte-d'Or).
MOREAU, professeur de mathém. au collége, à Avallon.
MOTHERÉ, vérificateur à la préfecture de la Seine, à Paris.
MURAOUR, docteur en médecine, à Auxerre.
OLIVIER, horloger, à Rigny-le-Ferron.

Digitized by Google

PARIS fils, docteur en médecine, à Champlost.
PASSEPONT, peintre, à Auxerre.
PERRIQUET (Eugène), avocat, à Paris.
PERRIQUET (Gustave), imprimeur, à Auxerre.
PETIT-SIGAULT, maître de pension, à Auxerre.
PETIT (Victor), dessinateur, 23, rue de Lille, à Paris.
PETIT (Ernest), à Châtel-Gérard.
PIÉPLU, architecte du département, à Auxerre.
PILLE, ingénieur des ponts et chaussées, à Sens.
PINARD, conseiller à la cour impériale, à Paris, rue Madame, 26.
POUBEAU, pharmacien, à Auxerre.
QUANTIN, archiviste du département, à Auxerre.
QUIGNARD (l'abbé), vicaire de Saint-Eustache, à Paris.
RAMPONT, docteur en médecine, à Leugny.
RAUDOT, ancien représentant, à Orbigny, près Avallon.
RAVIN (Eugène), pharmacien, à Auxerre.
RAVIN, professeur, à Auxerre.
RÉMY, docteur en médecine, à Auxerre.
RIBIÈRE, avocat, à Auxerre.
RICHARD, libraire, à Auxerre.
RICORDEAU père, docteur en médecine, à Seignelay.
RICORDEAU fils (l'abbé), à Sens.
ROBLOT, architecte, à Joigny.
ROGUIER, aumônier de l'Ecole normale, à Auxerre.
ROUILLÉ, imprimeur, à Auxerre.
ROUSSEAU, docteur en médecine, à Auxerre.
ROUSSELOT, inspecteur des eaux et forêts, à Auxerre.
SALLÉ, pharmacien, à Auxerre.

Digitized by Google

Salmon, avocat, à Paris, rue de Lyon, 1.

Salomon aîné, à Saint-Florentin.

Sivanne, inspecteur de l'Académie, à Auxerre.

Sochet, ingénieur, directeur des constructions navales, à Cherbourg.

Souplet aîné, médecin, à Charbuy.

Talmont, à Saint-Sauveur.

Tambour (Ernest), avocat, à Paris.

Marquis de Tanlay, membre du Conseil général de l'Yonne, à Tanlay.

Tartois, propriétaire, à Senan.

Thierry (Lucien), à Tanlay.

Tonnellier, président du tribunal civil, à Auxerre.

Tonnellier, greffier en chef, à Sens.

Tryon-Montalembert (vicomte de), maire, à La Ferté-Loupière.

Viault, curé, à Pailly.

Villiers, receveur des hospices, à Auxerre.

Vuitry, ancien député de l'Yonne, à Paris, rue de la Pépinière.

---

## MEMBRES LIBRES.

MM.

Billaut, instituteur, à Fontaine.

Guérin, instituteur, à Serrigny.

Jossier, secrétaire de la mairie, à Joigny.

Lasnier, instituteur communal, à Auxerre.

Meunier, sculpteur, à Vézelay.

Mouillot, instituteur, à Tanlay.

Digitized by Google

Peltier, instituteur communal, à Auxerre.
Prot, inspecteur des écoles primaires, à Loudun.
Robin, maître-adjoint à l'école normale d'Auxerre.
Zambkowski, prépar. de physique au collége d'Auxerre.

---

## MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

Ancelon, docteur-médecin, à Dieuze (Meurthe).
Al. Barbier, peintre, à Paris.
Bard (Joseph), à Chorey près Beaune.
Baudiot, curé de Dhun-les-Places.
Baudoin, géologue, à Châtillon-sur-Seine.
Billot, professeur, à Haguenau.
Bernard, médecin, à Uriage (Isère).
Blanche (Isid.), vice-consul de France à Tripoli (Syrie).
Bulliot (Gabriel), membre de la Société Eduenne, à Autun (Saône-et-Loire).
Bure (de), président de la Société d'Emulation, à Moulins.
Carrelet, à Saulieu.
A. de Contencin, directeur général des Cultes, à Paris, 8, rue Las Cases.
Coquand, professeur de géologie, à Besançon.
Coutant, des Riceys, à Paris.
Crosnier, vicaire-général, à Nevers.
Dantin, capitaine d'état-major, à Mâcon.
Delente, docteur en médecine, à Paris.
Drouet, aut. du Catalog. des Mollusques de Champagne.
Dupin, médecin, à Ervy.

Digitized by Google

DUPLÈS-AGIÉ, archiviste-paléographe, à Paris.
FEIGNOUX, membre de la Société géologique de France, à Cusset (Allier).
FLANDIN, conseiller à la cour impériale, à Paris.
J. FLEUTELOT, professeur, à Paris.
DE FONTENAY, président de la Société Eduenne à Autun.
FRÉMY (Charles), docteur en médecine, à Paris.
DE FROMENTEL, membre de la Société géologique de FRANCE.
GALL, chanoine de Saint-Ours, à Aoste (Savoie).
GIGOT (Léon), à Levron (Indre).
GUÉRANGER (Ed.), chimiste, au Mans.
GARNIER, archiviste de la ville, à Dijon.
GRASSET, antiquaire, à La Charité-sur-Loire.
GAUDRY, géologue, à Paris.
GERMAIN DE SAINT-PIERRE, docteur en médecine, à Paris.
Baron DE GIRARDOT, secrétaire général, à Nantes.
GRENIER, professeur de botanique, à Besançon.
GUÉRIN DE MENNEVILLE, directeur de la Revue zoologique, à Paris.
Baron DE GUERNE, à Douay.
HÉBERT, professeur de géologie au collége de France, à Paris.
LALLEMAND, curé de Dompère.
LABOURDETTE, docteur en médecine, à Bercy.
LEYMERIE, professeur de géologie, à Toulouse.
DE LONGUEMAR, à Poitiers.
DE LONGPÉRIER, conservateur du Musée du Louvre, à Paris.

Digitized by Google

MICHELIN, ancien président de la Société géologique de France, à Paris.

MIGNARD, membre de l'académie de Dijon.

DE MISSÉRY, conservateur des forêts, à Troyes.

D'ORBIGNY (Charles), aide-professeur de géologie au Muséum.

PASSY (Antoine), ancien président de la Société géologique de France, à Paris.

PRISSET, numismatiste, à Dijon.

PROTAT, de l'académie de Dijon, à Brazey-en-plaine.

V. RAULIN, professeur de géologie à la faculté de Bordeaux.

ROY, ingénieur des mines, à Paris.

Jules RAY, pharmacien, à Troyes.

SALOMON, inspecteur de colonisation, en Algérie.

SMYTTERE (de), directeur de l'asile des aliénés de Lille.

Comte Georges DE SOULTRAIT, à Toury (Nièvre).

VIGNON, directeur du dépôt des cartes au Ministère des Travaux publics.

DEVOUCOUX (Mgr), évêque d'Evreux.

---

## SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Société d'Emulation de l'Allier.

Société des Antiquaires de France, à Paris.

Muséum de Paris.

Académie de Bordeaux.

Digitized by Google

Société Archéologique de Sens.
Société d'Emulation des Vosges, à Epinal.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts, à Troyes.
Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlon-sur-Saône.
Société des Antiquaires de Picardie.
Société Nivernaise, à Nevers.
Société Vaudoise des Sciences nat. à Lausanne (Suisse).
Société Eduenne, à Autun.
Société d'Emulation du Doubs, à Besançon.
Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Société Archéologique du Midi, à Toulouse.
Société d'Archéologie Lorraine, à Nancy.
Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, à Dunkerque.
Société des Sciences, Belles-lettres, etc., des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Meaux.
Académie du Gard, à Nîmes.
Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, à Châlons-sur-Marne.

---

## BUREAU D'ADMINISTRATION.

*Président :*

M. Challe, membre du Conseil général, à Auxerre.

Digitized by Google

*Vice-Présidents :*

MM. QUANTIN, archiviste du département, à Auxerre.
Comte DE BASTARD, à Maligny.

*Secrétaires :*

MM. CHÉREST, avocat, à Auxerre.
LEPÈRE, avocat, à Auxerre.

*Archiviste :*

M. LORIN, architecte, à Auxerre.

*Trésorier :*

M. PETIT-SIGAULT, chef d'institution, à Auxerre.

*Classificateurs :*

MM. RAVIN (Eug.), pharmacien, à Auxerre (*Botanique*).
MONCEAU, pharmacien de l'asile des aliénés, à Auxerre (*Entomologie*).
BERT fils, avocat, à Auxerre (*Zoologie et ornithologie*).



Digitized by Google

# SOCIÉTÉ

## DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

## DE L'YONNE.

---

### Compte-Rendu des travaux et des publications de la Société pendant l'année 1859.

Messieurs,

Dans notre première réunion mensuelle de l'année 1859, alors que la publication du volume de notre bulletin pour l'année 1858 avait, par suite de circonstances diverses, subi quelques retards, l'un de nos collègues vous proposait de décider que le bulletin n'aurait qu'un seul volume pour les deux années 1858 et 1859. Notre collègue avait pensé qu'après les nombreux et importants travaux préparés par les membres de la Société pour le Congrès scientifique, tenu à Auxerre, en 1858, et publiés dans le compte-rendu de cette solennité, il était difficile d'espérer que, pendant le cours de cette même année 1858 et de l'année suivante, leurs productions pussent fournir la matière de deux volumes du bulletin.

Déjà dans le compte-rendu publié en tête du volume de 1858, notre collègue s'empressait lui-même de reconnaître que votre zèle avait heureusement démenti ses prévisions. En par-



Digitized by Google

courant les procès-verbaux de nos séances de 1859, vous pourrez constater encore que, loin que les travaux du Congrès scientifique aient été pour notre Société une cause de fatigue et de ralentissement dans ses productions, il semble, au contraire, qu'elle ait puisé dans ces travaux eux-mêmes de nouveaux stimulants à sa fécondité.

Cependant il est facile de concevoir que, pendant le cours de ces deux années, les travaux de nos collègues n'aient pu suivre une succession régulière et que leurs communications se soient inégalement réparties sur les diverses séances. Il était dès lors difficile que chacun des deux volumes de 1858 et 1859 fût exclusivement affecté aux productions afférentes à chacune de ces deux années ; et, pour obéir aux convenances typographiques, nous avons dû insérer au volume qui porte le millésime de 1858 quelques-unes des productions de 1859, comme aussi reporter sur le bulletin de 1859 quelques mémoires qui avaient été produits dans les séances de 1858 et que leurs auteurs avaient repris pour les compléter. Cette observation suffit à expliquer pourquoi le compte-rendu de vos travaux de 1858, rédigé avant la publication du volume qui porte ce millésime, ne fait pas mention de quelques communications qui y sont insérées, et signale au contraire des mémoires que vous trouverez seulement dans le volume de 1859.

C'est ainsi que, en ce qui concerne les sciences naturelles, vous avez pu remarquer, dans le volume de 1858, la continuation des *Etudes sur les Echinides fossiles*, par notre infatigable géologue, M. Cotteau, qui poursuit, dans le volume de 1859, le cours de cette importante publication; — deux mémoires de M. Monceau, l'un sur les *Vertébrés fossiles de la caverne ossifère d'Arcy-sur-Cure, provenant des collections du docteur Robineau-Desvoidy ;* l'autre contenant un

Digitized by Google

premier *Compte-rendu du résultat des fouilles* que M. Monceau, lui aussi, a pratiquées dans les grottes et pour la continuation desquelles vous avez voté de nouveaux crédits; — une sixième centurie du *Catalogue des plantes phanérogames qui croissent naturellement dans le département de l'Yonne*, publiée par MM. Déy et Courtaut; — enfin, deux communications, l'une de M. Raulin, qui contient le *Catalogue de la collection des roches du département de l'Yonne, déposées au musée d'Auxerre*, l'autre de M. Guéranger, contenant des *Observations stratigraphiques sur le terrain cénomanien de Seignelay*, et qui, toutes deux, viennent témoigner, à l'honneur de notre Société, que ses membres correspondants sont jaloux de prendre une part active à ses travaux.

En ce qui concerne les sciences historiques, vous avez eu également sous les yeux, dans le volume de 1858 : une *Note* de M. de Bastard, *sur une pierre tumulaire d'un seigneur et d'une dame de Maligny;* — un travail de notre vice-président, M. Quantin, sur les *Armoiries des principales villes du département;* — et un *Rapport sur des documents concernant l'abbaye de Pontiguy et la ville de Saint-Florentin*, suivi d'une *Notice sur Jean Dépaquy, dernier abbé de Pontigny*, dont l'auteur, M. l'abbé Cornat, a bien voulu nous promettre une nouvelle communication sur les documents originaux concernant le culte et la canonisation de saint Edme, vénérables parchemins providentiellement rendus et religieusement conservés au monastère de Pontigny, comme un trésor deux fois précieux aux yeux de la foi chrétienne et de la science historique.

D'autre part, vous trouverez dans le bulletin de 1859 les publications suivantes, que vous annonçait le compte-rendu de 1858 : SCIENCES NATURELLES, le mémoire du docteur Duché

Digitized by Google

sur une *Epidémie d'angines couenneuses;* — SCIENCES HISTORIQUES, le travail de M. l'abbé Laureau, qui contient la continuation de ses *Recherches sur les monnaies et les médailles* de l'Yonne; et l'*Essai sur les chants populaires de l'Auxerrois*, par notre archiviste, M. Lorin.

Il me reste à vous signaler comme complément du volume de notre bulletin pour 1859, divers travaux historiqnes qui y occupent une large place. Vous y lirez d'abord sur le *Cellier monumental trouvé sous l'ancienne halle d'Auxerre*, une communication du savant président que notre Société réélisait naguère à l'unanimité; — puis quatre *Lettres de l'abbé Lebeuf*, dont les originaux, déposés dans nos archives, témoignent une fois de plus de la générosité de notre vice-président, M. le comte de Bastard, qui ajoutait encore à la valeur de ce présent, en joignant au texte de ces lettres un grand nombre de notes, dont vous pourrez apprécier l'intérêt.

Viennent ensuite trois notices biographiques: l'une, qui nous a été communiquée par un membre libre de notre Société, M. Jossier, secrétaire de la mairie de Joigny, consacre le souvenir d'*Edme-Louis Davier*, qui fut tout à la fois l'historien et le bienfaiteur de cette ville; — une autre, que nous devons à M. le comte de Tryon-Montalembert, met en lumière le nom, aujourd'hui trop oublié, de *Jacques-Philippe Ferrand*, peintre sur émail, né à Joigny, et qui occupait, vers la fin du règne de Louis XIV, un rang honorable dans le monde des arts et des sciences; — la troisième a été consacrée par M. Dondenne à la mémoire d'un savant illustre, *le chimiste Dulong*, qui fut élevé à Auxerre et fit ses études à notre collége, qui portait alors le nom d'Ecole centrale.

Les importants travaux de restauration récemment accomplis dans l'*Eglise de Saint-Florentin*, ont fourni à M. Salo-

Digitized by Google

mon l'occasion de faire, pour ainsi dire et selon son expression, la *généalogie* de cette église. Cet intéressant travail est complété par un appendice qui contient un assez grand nombre de documents justificatifs.

M. Ernest Petit (de Vausse), l'un des nouveaux venus dans notre Société, promet, à en juger par ses débuts, de figurer parmi les travailleurs les plus actifs et les plus zélés : le bulletin de 1859 ne contient pas moins de trois mémoires dans lesquels notre jeune collègue a consigné le résultat de ses nombreuses recherches sur le *Prieuré de Vaulce, la Châtellenie de Châtel-Gérard, Pisy et ses seigneurs.*

Il suffit de cette rapide analyse des travaux de notre Société pendant le cours de l'année qui vient de s'écouler, pour établir que son nouveau bulletin ne le cède en rien à ceux qu'elle a précédemment publiés. Si l'on réfléchit en outre que l'œuvre importante du *Cartulaire,* dont vous recevrez sous peu le second volume, est dès à présent terminée, on demeure convaincu que la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne poursuit sa marche progressive, et qu'elle a pleinement justifié les nouvelles marques de sympathie qui, plus particulièrement cette année, lui ont témoigné l'intérêt que porte le département à une institution dont le but est de propager dans son sein l'amour de la science et des sérieuses études.

*Le Secrétaire,*

CH. LEPÈRE.

Digitized by Google

Digitized by Google



Digitized by Google

Digitized by Google

# SOCIÉTÉ

DES

# SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

---

## SÉANCE DU 13 JANVIER 1859.

---

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Il est fait hommage à la Société :

Par son vice-président, M. le comte de Bastard, d'un denier d'argent, au temple, frappé à Auxerre, sous Charles-le-Chauve ou Charles-le-Simple ;

Par M. Achille Précy fils, de Mézilles, d'un passereau blanc tué à Villeneuve-les-Genêts :

Par la Société des Antiquaires de Picardie ;

Par la Société des Antiquaires de France ;

Par la Société des Antiquaires de la Morinie ;

Par l'Académie de Bordeaux ;

Par la Société des Antiquaires de l'Ouest :

Des bulletins ou volumes les plus récents publiés par ces diverses compagnies.



Digitized by Google

M. le Président fait observer que, parmi les hommages de ce genre, offerts à la Société lors de sa dernière séance, figure un volume des Mémoires de la Société de l'Orléanais, volume dans lequel il importe de distinguer plusieurs travaux curieux: 1° Une Histoire de la ville et des seigneurs de Gien, par M. Marchand. Gien était, comme l'on sait, compris dans l'ancien diocèse d'Auxerre, et son histoire a, par conséquent, de nombreux points de contact avec la nôtre; 2° Un Mémoire du même auteur sur la découverte de ruines romaines à Ouzouer-sur-Trezée. Il parait résulter de ce mémoire que la station romaine de Brivodurum, qu'on s'accordait jusqu'ici à placer dans l'endroit où s'élève maintenant Briare, en aurait été distante de quelques kilomètres, en se rapprochant des limites du département de l'Yonne. La ville Romaine se serait ainsi déplacée tout en conservant son nom antique, ce qui est arrivé dans plusieurs cas analogues; 3° Une note de M. l'abbé Cosson, relatant la découverte d'un aqueduc près de Sceaux en Gâtinais, à l'endroit où M. Jollois a cru devoir rétablir Vellaunodunum des Commentaires de César, sur la voie de Sens à Orléans. La nouvelle découverte, en prouvant l'importance de la ville qui existait jadis dans ces parages, consacre davantage le système de M. Jollois, et achève de renverser l'opinion suivant laquelle Vellaunodunum aurait été l'ancien Auxerre, l'Auxerre des Gaulois.

M. le Président fait ensuite remarquer à la Société que jusqu'ici le bulletin a été tiré à 210 exemplaires seulement ; par suite d'un accroissement notable dans le nombre des sociétaires, ce tirage devient insuffisant. Il faudrait qu'il fût élevé jusqu'à 250 exemplaires. Consultés sur ce point, les imprimeurs ont déclaré que, moyennant un supplément de prix de quatre francs par feuille, ils étaient prêts à tirer 250 exemplaires de

Digitized by Google

chaque bulletin, et à fournir un papier de meilleure qualité. La Société adopte la proposition faite par son Président, ainsi que les nouvelles conditions réclamées par les imprimeurs.

Un membre fait observer que la Société ne possède pas de collection complète de ses bulletins, depuis la fondation. M. l'Archiviste ajoute que cet état de choses rend très-difficile les échanges proposés par une foule de sociétés savantes. On décide, en conséquence, que des mesures seront prises pour acquérir des imprimeurs, à des prix modiques, les volumes qui manquent à la Société pour compléter les collections.

Plusieurs membres font observer que le cabinet où la Société est réduite à placer, soit la collection de ses publications, soit les livres qu'elle reçoit en hommage, est tellement étroit que les volumes y sont entassés pêle-mêle, et qu'il est impossible à M. l'Archiviste d'apporter à la conservation de son dépôt tout le soin désirable. En outre, l'accroissement des collections départementales d'histoire naturelle a forcé de laisser à l'abandon des objets antiques, expulsés des armoires où ils étaient renfermés. La Société croit urgent de signaler à l'autorité municipale une situation qui ne peut se prolonger plus longtemps. M. le Président observe qu'en ce moment la ville d'Auxerre, par suite de démolitions nécessitées par la construction d'une nouvelle halle, va se trouver en possessoin de matériaux considérables, qu'elle doit utiliser pour l'amélioration des bâtiments municipaux. Ne serait-ce pas là une excellente occasion de construire une petite galerie au-dessus de l'école communale des filles ? Des explications dans ce sens sont fournies par divers membres. On décide qu'un plan et devis sommaire sera dressé par M. Lorin, pour mieux faire comprendre le désir exprimé par la Société.

Enfin la Société,

Digitized by Google

Considérant que l'état des collections confiées à ses soins exige de promptes modifications dans le local dont elle dispose ;

Que la sollicitude de l'autorité municipale ne saurait manquer de pourvoir à des besoins aussi légitimes ;

Que, du reste, il s'agit d'une minime dépense, ne devant pas engager l'avenir ;

Invite M. le Président à présenter à M. le Maire de la ville d'Auxerre les vœux émis ci-dessus, et à les recommander au zèle éclairé de M. le baron Martineau des Chesnez.

La Société admet à l'unanimité, comme membres titulaires, MM. Victor Petit et Dessignolle, présentés dans la séance précédente.

M. Bretagne communique à la Société une lettre de M. de Longpérier sur une monnaie recueillie en Espagne, par M. Boutillier, ingénieur des chemins de fer espagnols. Voici la teneur de cette lettre :

« La monnaie arabe dont vous avez l'obligeance de m'en-
« voyer une empreinte est extrêmement curieuse; mais j'en
« ai vu déjà quelques exemplaires, tant en Espagne qu'en
« France. C'est ce que les vieilles chartes appellent *Marabotin*
« *Alfonsin*. C'est-à-dire une monnaie frappée par Don Alfonse
« avec le type et le poids de monnaie des Emirs Almora-
« vides (Al' morabitoun).

« D'un côté on lit en cercle : *A été frappé ce dinar* (1),
« *à Tolède l'an* 1230 *de Safar*.

« Au centre en cinq lignes : *l'Emir des catholiques*

(1) *Dinar*, monnaie d'or, vient de *Denarius*, comme *Dirhem*, monnaie d'argent, vient de *Dragma*. (Note de M. de Longpérier.)

Digitized by Google

« *Alfonse fils de Sanche, que Dieu l'aide et le rende victo-*
« *rieux.*

« Au revers, en cercle: *Au nom du Père, du Fils et du*
« *Saint-Esprit, Dieu unique, celui qui croit et qui est*
« *baptisé sera sauvé.*

« Au centre ces deux lignes : *L'Imam de l'Eglise du*
« *Messie, le Pape.* Au-dessus une croix. Au-dessous ALF,
« commencement du nom d'Alfonse.

« L'ère Safarienne ou d'Espagne date de l'an 39 avant
« Jésus-Christ. On s'en est servi en Castille jusqu'en 1323.
« L'an 1230 de la monnaie d'Alfonse répond donc à l'an 1192
« de France.

« Dans mes voyages et mes recherches, j'ai recueilli la
« description des monnaies d'or d'Alfonse portant les dates
« 1214, 1223, 1224, 1225, 1226, 1228, 1229, 1230, 1231
« 1232, 1236, 1237, 1250 (1176 à 1212 de J.-C.).

« Les légendes de la pièce chrétienne suivent pas à pas
« celles des Dinars musulmans, en substituant des expressions
« chrétiennes à celles qui, dans la monnaie des Arabes, ont la
« valeur de profession de foi. Ainsi au lieu de : *Au nom du*
« *Dieu clément, miséricordieux*, on a : *Au nom du Père,*
« *du Fils, du Saint-Esprit, Dieu unique.*

« Au lieu de : *Celui qui suivra une autre religion que*
« *l'Islamisme sera réprouvé et il perdra son salut dans la*
« *vie future*, on a mis : *Celui qui croit et est baptisé.*

« Au lieu de : *L'Imam des fidèles, l'émir Abasside* (c'était
« le Khalif d'Orient que les Arabes d'Espagne reconnaissaient
« pour pontife), on a mis : *l'Imam de l'église du Messie, le*
« *Pape.*

« C'est une sorte de réponse aux Arabes dans leur propre
« langue.

Digitized by Google

« Vous savez qu'Alfonse VIII était le père de Blanche de « Castille, et par conséquent, le grand-père de notre roi « Saint-Louis. La dot de la reine Blanche a probablement été « payée en *Marabotins*. La croix et les lettres ALF avaient « pour but de faire distinguer, par ceux qui ne savaient pas « l'arabe, la monnaie d'Alfonse de celle des émirs dont elle « est la copie servile.

« Comme ces faits intéressants ne sont pas répandus, je « vous engagerais à rédiger au sujet de cette pièce une petite « notice pour notre société d'Auxerre que cela intéressera « bien probablement. »

M. Bretagne a préféré lire la lettre du savant académicien, et la Société reconnaissante décide qu'elle sera reproduite textuellement dans son procès-verbal.

On passe ensuite à la discussion du budget.

M. le Trésorier avait espéré que les ressources de l'exercice 1858 n'auraient pas été épuisées, et que le boni, reporté sur l'exercice 1859, aurait facilité le vote ainsi que le paiement de dépenses projetées, telles que celles résultant de la continuation du *Cartulaire* et de la *Bibliothèque historique*. Ces prévisions ont été malheureusement déçues. Pendant les jours qui ont immédiatement précédé la séance, et même au début de la séance, il a reçu des mémoires à solder, mémoires sur lesquels il ne comptait pas, et qui, au lieu d'un boni, laissent au contraire un déficit. M. le Trésorier signale une double cause à ce résultat : 1° les chiffres de dépenses votées par la Société ont été dépassés dans des proportions considérables ; 2° les mandats, au lieu d'être ordonnancés par le Président, l'ont été par diverses personnes et par conséquent d'une manière irrégulière. A l'appui de ces observations, M. le Trésorier cite, pour exemple, divers mémoires à lui fournis.

Digitized by Google

Une discussion s'engage, à laquelle prennent part plusieurs membres de la Société. Elle est terminée par la décision suivante :

Considérant que l'état des ressources financières de la Société lui fait plus que jamais un devoir et une nécessité de se conformer aux principes d'une sage administration ;

Que le zèle de membres auxquels tout le monde rend pleine et entière justice ne saurait aboutir à ce résultat ; que le chiffre des crédits votés devient illusoire, qu'il est impossible de se rendre un compte exact de la situation, et que les prévisions les plus sages sont entièrement décues ;

Qu'il est toujours facile, ou de se renfermer dans les crédits votés, ou de solliciter le vote d'un crédit supplémentaire : si bien que tous les administrateurs, même ceux de l'ordre le plus élevé, sont obligés de se soumettre à cette alternative ;

Qu'aux termes de l'art. 14 des statuts, tous les mandats doivent être ordonnancés par le Président, et ce bien entendu dans la limite des crédits votés, ou dans celles que permet d'atteindre au-delà, dans quelques cas exceptionnels, l'exigence de faits imprévus ;

La Société invite M. le Président et M. le Trésorier à veiller à la stricte exécution des principes formulés ci-dessus.

On passe ensuite à la discussion des articles du budget. Le chapitre des recettes ne soulève aucune difficulté.

Le premier article des dépenses, relatif au bulletin de 1859, donne lieu aux observations suivantes :

M. Chérest rappelle que le numéro premier du bulletin de 1858 a seul paru jusqu'à ce jour ; le deuxième est en cours d'impression. Ce retard ne provient pas uniquement, comme on parait le croire, de la faute des imprimeurs. La vérité est que les membres de la Société, ayant préparé pour le congrès

Digitized by Google

de nombreux et importants travaux, n'en ont pas ou que peu fourni au bulletin de la Société. Il est probable qu'il en sera de même dans le cours de l'année 1859, ou tout au moins durant les premiers mois. M. Chérest pense donc qu'avec cinq livraisons on parviendrait largement à publier tous les travaux des membres pendant les années 1858-1859, y compris la fin de l'histoire du comté de Saint-Fargeau, par M. Déy. Il propose en conséquence de décider que la Société n'aura qu'un seul volume de bulletin pour les deux années dont s'agit, ce qui permettra d'employer presque toutes les ressources du budget de 1859 à d'autres dépenses urgentes.

Quelques membres craignent que cette décision n'implique une fatigue et une décadence dans les productions de la Société. D'autres répondent que la Société a publié deux volumes en 1857 ; qu'en 1858 elle a payé au congrès un tribut que personne n'oubliera ; qu'enfin l'argent économisé par elle sur son bulletin de 1859 doit être employé à des publications, telles que le *Cartulaire*, qui témoigneront de son activité persistante.

Enfin l'on observe que, si la Société prend une décision irrévocable et restreint définitivement les limites de son bulletin, ceux des membres qui ont des travaux en préparation n'oseront pas les achever et les lire, de peur que leur impression ne soit retardée jusqu'à l'année prochaine.

La Sociététe, nant compte de ces diverses propositions et observations, décide qu'une somme de 500 fr. seulement sera portée au budget de 1859, pour l'impression du bulletin, sauf à parfaire ou à combler le déficit à l'aide des ressources de l'exercice 1860, si le nombre des travaux présentés obligeait à publier plus d'un volume pour les années 1858 et 1859, et si, par conséquent, le chiffre de la dépense réelle dépassait celui de la dépense présumée.

Digitized by Google

La Société entend ensuite les explications qui lui sont fournies par la commission de publication de la *Bibliothèque historique* et du *Cartulaire*. Sur ses explications, elle décide qu'une somme de 1048 fr. sera inscrite à son budget de 1859, pour subvenir aux frais d'impression du *Cartulaire*.

Le budget est alors voté et arrêté de la manière suivante:

*Nature des Recettes.*

| | |
|---|---|
| Cotisations de 154 membres titulaires....... | 1,540 fr. |
| Subvention du conseil général............. | 500 » |
| Subvention de l'Etat....... ............ | 300 » |
| 6 admissions nouvelles.................... | 60 » |
| 6 diplômes............................. | 33 » |
| Souscriptions à la *Bibliothèque historique* et au *Cartulaire*........................ | 100 » |
| Produit de la médaille.................... | 12 » |
| Produits divers.......................... | 15 » |
| Dessins à la charge des auteurs............ | 100 » |
| Legs de M. Chaillou des Barres.......... | 200 » |
| Somme égale..... | 2,863 » |

*Nature des dépenses.*

| | |
|---|---|
| Bulletin de 1859......................... | 500 fr. |
| Collections.............................. | 600 » |
| *Bibliothèque historique* et *Cartulaire*...... | 1,043 » |
| Prix de statistique...................... | 400 » |
| Frais de bureau......................... | 120 » |
| Garçon de bureau....................... | 100 » |
| Fouilles................................ | 100 » |
| Dépenses diverses...................... | » » |
| Somme égale..... | 2,863 » |

Digitized by Google

M. Rousselot, inspecteur des forêts, est présenté comme membre titulaire, par MM. Challe et Quantin.

A 4 heures la séance est levée.

---

## SEANCE DU JEUDI 10 FÉVRIER 1859.

### PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Il est fait hommage à la Société :

Par la Société française d'Archéologie, du compte-rendu des séances tenues à Mende, Valence et Grenoble en 1857 par le Congrès archéologique de France, 26e session, tome 21e ;

Par la Société Vaudoise des sciences naturelles, de son 43me bulletin (tome VI) ainsi que du catalogue de la bibliothèque de cette Société ;

Par la Société Impériale des Antiquaires de France, de son bulletin de 1858, 3e trimestre ;

Par la Société Nivernaise, d'un livre intitulé : *Droits et priviléges de la commune de Nevers, par Henri Crouzet, professeur d'histoire au collége de Nevers, etc.*, compris dans la première série des publications de ladite Société.

M. le Président annonce qu'il a reçu de M. de Caumont une circulaire, indiquant que le congrès des délégués des Sociétés savantes doit s'assembler à Paris le 25 avril, et aux termes de laquelle la Société est invitée à nommer divers membres chargés de la représenter dans ce congrès. Sont délégués : MM. Challe, Quantin, Belgrand, Vignon et Lepère.

M. le Président fait ensuite connaître le résultat des dé-

Digitized by Google

marches faites auprès de l'administration municipale relativement à la construction d'une galerie à établir pour l'agrandissement du musée dans les conditions expliquées au procès-verbal de la dernière séance. Copie de la délibération de la Société a été transmise à M. le Maire d'Auxerre avec un plan et devis dressé par M. Lorin. M. le Maire a fait, de son côté, examiner par l'agent-voyer municipal le bâtiment qu'on proposait de surélever. L'agent-voyer, contrairement à l'opinion de M. Lorin, a pensé que les murs du bâtiment ne pourraient supporter une surcharge en maçonnerie et que, pour donner suite au projet de la Société, il faudrait faire une construction en pans de bois, dont il n'évalue pas la dépense à moins de trois mille francs. M. le Maire d'Auxerre a transmis à M. le Président l'évaluation de M. l'agent-voyer sans autre explication. On est, dès lors, autorisé à conclure que cette évaluation dépassant de beaucoup le chiffre de dépense présenté par M. Lorin, l'administration municipale qui a, d'ailleurs, paraît-il, d'autres projets sur les bâtiments en question, ne croit pas devoir donner suite à la proposition de la Société.

M. Rousselot, candidat présenté comme membre titulaire à la dernière séance, est admis à l'unanimité.

M. Dessignolle dépose sur le bureau un fragment de mortier romain revêtu d'une couche de stuc avec application de peinture, qu'il a trouvé la veille, en pratiquant sur le territoire de Chevannes, au climat de la Chapelle, des fouilles qui ont eu pour résultat de lui faire découvrir les vestiges d'un établissement gallo-romain. M. Dessignolle, qui annonce avoir trouvé au même endroit divers autres objets d'origine gallo-romaine, est invité à rédiger pour la prochaine séance une note détaillée sur le résultat des recherches qu'il a faites et celles qu'il pourrait faire encore.

Digitized by Google

M. Cherest annonce que M. François-Chaslin, qui a continué de faire pratiquer des fouilles autour de l'ancien château de Bazarnes, a retrouvé toute une enceinte fortifiée dont il va relever le plan. De plus, il a découvert dans ces fouilles trois sceaux, deux en bronze, l'autre en argent, dont il se propose de faire hommage à la Société.

Il est ensuite donné lecture d'un mémoire de M. l'abbé Henry, doyen de Quarré-les-Tombes, et qui a pour titre : Notice sur les tombeaux de Quarré-les-Tombes.

M. le Président donne lecture d'une notice sur la marquise de Lambert, propriétaire, à la fin du XVII^e^ siècle, de la seigneurie de Saint-Bris. Cette notice, signée Félicien Thierry, est un fragment d'un travail assez étendu qui a pour titre : *Du mouvement littéraire dans la Bourgogne auxerroise depuis les guerres de la Fronde jusqu'au* XVIII^e^ *siècle* et dont une partie, relative au séjour de Mademoiselle de Montpensier à Saint-Fargeau, a déjà été lue au congrès scientifique de France.

L'heure avancée n'a pas permis d'entendre la lecture d'une notice de M. Jossier, Secrétaire de la mairie de Joigny, sur M. Davier, avocat au parlement, greffier en chef de l'Election de cette ville.

La séance est levée à quatre heures.

---

## SÉANCE DU JEUDI 3 MARS 1859.

### PRÉSIDENCE DE M. QUANTIN.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté

Il est fait hommage à la Société du bulletin (tome VI, 1856-57-58) de la Société des Antiquaires de Picardie.

Digitized by Google

M. le comte de Bastard, au nom de M. Rabé, membre du conseil général, juge de paix à Ligny-le-Châtel, fait hommage à la Société de divers ferrements trouvés au climat de *Fontaine-de-Sang*, finage de Villy. Ces ferrements étaient renfermés dans un tombeau enfoui dans le sol à une profondeur de un mètre environ. On remarquable particulièrement deux plaques en fer, damasquinées en argent, dont l'élégante ornementation est encore assez bien conservée pour pouvoir être reproduite. On s'accorde à reconnaître que ces plaques de fer datent des temps Mérovingiens des v° et vi° siècles. Divers membres de la Société pensent qu'elles ont dû servir à l'ornement d'un baudrier; d'autres membres, en raison du poids de ces objets, pensent qu'ils ont pu faire partie du harnachement d'un cheval de guerre. Il sera fait plus tard une description détaillée de ces objets.

M. François-Chaslin fait hommage à la Société d'une clef et de diverses médailles trouvées dans les fouilles qu'il continue de faire pratiquer au château de Bazarnes. On remarque particulièrement un *blanc* anglo-français d'Henri VI et deux petits bronzes, l'un de Crispus, l'autre de Constantin-le-Grand.

MM. Métairie et Petit-Sigault présentent M. Lechin, ancien notaire à Auxerre, comme candidat au titre de membre titulaire.

M. Dessignolle, qui n'a pu se rendre à la séance, écrit pour demander que la Société lui alloue un crédit de cinquante francs à l'effet de faire pratiquer des fouilles dans un endroit où il a déjà fait de précieuses trouvailles. La Société surseoit à se prononcer jusqu'à ce que M. Dessignolle ait pu donner quelques explications sur les fouilles qu'il se propose de pratiquer.

Digitized by Google

M. Déy donne communication d'un chapitre de son histoire de Saint-Fargeau, comprenant la nomenclature des fiefs du comté, l'armorial et la liste des doyens de la collégiale.

Il est donné lecture du travail de M. Jossier, de Joigny, intitulé : *Notice sur Edme-Louis Davier*, avocat en parlement, greffier en chef de l'Election de Joigny, connu par des travaux sur l'histoire de cette ville.

M. le Président, au nom de M. de Raulin, professeur à la faculté des sciences de Bordeaux, dépose sur le bureau un mémoire de ce dernier, contenant le catalogue de la collection des roches du département de l'Yonne déposées au musée d'Auxerre. Il est seulement donné lecture du préambule de cet important travail qui sera imprimé en entier au bulletin de la Société,

A quatre heures la séance est levée.

---

Digitized by Google

# CELLIER MONUMENTAL

## TROUVÉ SOUS L'ANCIENNE HALLE AU BLÉ D'AUXERRE.

On vient de démolir à Auxerre l'ancienne halle au blé qui, sur une longueur d'environ 40 mètres, s'étendait de la rue de la Fanerie à la rue des Templiers, et occupait une largeur de 10 mètres entre les trois maisons Charié, Pechinet et Denombret qui lui tenaient du côté du midi, et une autre maison Denombret qui la longeait du côté du nord. Elle avait été construite en 1728, par l'Hôtel-Dieu, sur un terrain vague où, selon les titres de cette époque, était ci-devant un tripot (jeu de paume). Les divers propriétaires qui avaient alors abandonné gratuitement leurs droits à l'hospice, mentionnaient que leur aïeul, Claude Billard, conseiller au bailliage, avait à percevoir dessus une rente de 330 livres par chacun an. On avait entendu dire autrefois, à des personnes âgées, qu'il existait des caves sous cet édifice.

En creusant une tranchée parallèle à la rue de la Fanerie, mais en retraite de l'ancien alignement de cette rue, pour y établir les fondations de la façade de la nouvelle halle, l'entrepreneur de la construction trouva le terrain remblayé de toutes sortes de débris jusqu'à cinq mètres de profondeur. Et, vers la moitié de cette profondeur, à une distance de 6 m. 60 du mur septentrional de la halle ancienne, la pioche rencontra la saillie d'une console octogone en pierre de

Digitized by Google

taille, large et haute de 40 centimètres, terminée en cul-de-lampe, et à demi-engagée dans une muraille. Cette console, qui tournait le dos à la rue de la Fanerie, portait les premières assises d'un faisceau d'arceaux, divisé en trois parties chanfreinées par une large rainure, et qui manifestement était un reste d'une voûte écroulée ou démolie. Lorsque la fouille fut descendue à 5 mètres on rencontra le solide et les ouvriers y trouvèrent les débris d'un carrelage dont ils retirèrent plusieurs carreaux entiers. L'un de ces carreaux que j'ai conservé porte encore sur l'un de ses bords un vernis émaillé très-apparent.

Quelques jours après, en creusant, à 4 mètres 50 centimètres en retraite de l'ancien alignement de la rue des Templiers, les fondations du nouveau mur parallèle à cette rue, au moment où la creusée allait traverser les fondations du mur méridional de l'ancienne halle, on mit à nu la partie centrale d'un arceau de forme ogivale en belle pierre de taille qui regardait le nord et reposait sur un mur en petit appareil. La faible largeur de la tranchée ne permettait pas de voir les supports de cet arceau. Mais on constata que là, comme du côté de la rue de la Fanerie, le sol était remblayé sur une profondeur de cinq mètres.

En poursuivant cette tranchée jusqu'à la rencontre du mur septentrional de l'ancienne halle, on trouva sous ce dernier mur un arceau ogival tout semblable à l'autre, encastré comme lui dans un mur de petit appareil.

Et enfin le mur septentrional, quoique d'une épaisseur de 1 mètre 50 centimètres, n'ayant pas été trouvé en assez bon état pour porter la toiture de la nouvelle halle, on creusa pour asseoir les fondations d'un nouveau mur qui serait adossé au premier, et, en mettant à nu jusqu'au solide, que là aussi

Digitized by Google

on ne trouva qu'à 5 mètres de profondeur les fondations du vieux mur, on démasqua une suite d'arceaux de forme ogivale, identiques aux premiers, retombant sur des consoles octogones à cul-de-lampe semblables à celle qu'on avait trouvée le long de la rue de la Fanerie, et portant comme elle les premières assises des arceaux d'une voûte démolie. Enfin à l'angle nord-est on mit à jour la partie adhérente au mur des restes de la voûte en berceau de l'avalage ou escalier. Une partie des marches de cet escalier fut mise à découvert. Elles partaient d'un niveau inférieur d'environ 1 mètre au sol actuel de la rue, ce sol ayant dû être depuis exhaussé successivement, et portaient 3 mètres de développement en descendant en droite ligne jusqu'au fond de cette construction souterraine. La partie supérieure de cet avalage reposait sur une voûte en cul de four qui recouvrait un caveau carré descendant également à 5 mètres au-dessous du sol. On ne trouva point d'autre carrelage que celui du premier jour. Et parmi les pièces de monnaie que l'on retira dans les déblais, et dont une partie était trop fruste pour être déchiffrée, on n'en constata aucune plus nouvelle que des sous marqués et des liards de Louis XIII.

Les données fournies par le résultat de ces fouilles ont permis de reconstituer le plan de cette construction souterraine. Elle occupait tout l'espace qu'avait recouvert la halle de 1728. L'emplacement de cette halle avait donc été occupé jadis par un édifice reposant sur une vaste construction voûtée en voûtes d'ogives, de 5 mètres de hauteur sous clé et qui avait dans œuvre 39 m. 60 de longueur sur 10 m. de largeur. Les arcs formerets, noyés dans les murs extérieurs de cette construction, étaient de chaque côté au nombre de neuf sur la longueur et de trois sur la largeur. Cependant l'arc et la



Digitized by Google

première travée du côté droit, ainsi que l'arceau correspondant du côté de la rue de la Fanerie, se trouvaient remplacés par les murs et la voûte de l'avalage. Ces arcs reposaient sur des consoles octogones engagées dans le mur et terminées en cul-de-lampe. La distance entre le pignon terminal de chaque cul-de-lampe, un peu inégale, était en moyenne de 4 mètres 40 centimètres sur la longueur et de 3 mètres 30 centimètres sur la largeur. Chacune de ces consoles portait en outre la retombée d'un arc doubleau et de deux arcs diagonaux de forme chanfreinée. Il était démontré par là que la construction souterraine était divisée dans le sens de sa longueur par deux rangs de piliers et formait ainsi trois nefs de 3 m. 30 de largeur chacune. (Voir le plan, la coupe longitudinale et les détails d'un cul-de-lampe et d'un arc formeret, que nous devons à l'obligeance de notre collègue, M. Lorin, architecte). On n'a retrouvé aucun de ces piliers. Les fouilles n'ont pas été dirigées sur leur emplacement. Il est probable qu'on les chercherait en vain et qu'ils ont disparu en même temps que les voûtes elles mêmes dont on ne trouve d'autres restes que les arceaux et les culs-de-lampe dont il vient d'être question. Mais leur nombre et leur espacement sont indiqués avec évidence tant par les arcs formerets et leurs consoles avec fragments d'arcs doubleaux et diagonaux, que par la console qui portait la retombée de deux arcs formerets le long de la rue de la Fanerie, ainsi que des fragments semblables d'arcs doubleaux et diagonaux, et qui se trouvait juste aux deux tiers de la largeur de la construction. L'ensemble était, sauf la hauteur, à peu près semblable à la grande salle de l'ancien Hôtel-Dieu de Caen, dont M. de Caumont a donné, dans le Bulletin monumental et l'Abécédaire archéologique, un plan dont nous reproduisons le trait.

Digitized by Google

L'âge de cette construction peut être déterminé, au moins approximativement, par la forme des arceaux et des consoles. Les chapiteaux des piliers auraient fourni des données encore plus assurées. Mais, comme il vient d'être dit, aucun de ces piliers n'a été retrouvé. Les arcs formerets sont en ogive. Leur hauteur est exactement égale à leur largeur. C'est la forme ogivale la plus parfaite et comme elle était usitée à la fin du XII^e^ siècle et au commencement du XIII^e^ siècle. Les arcs doubleaux et diagonaux dont on voit les premières assises sont plats et chanfreinés. La forme des consoles est simple et de bon style. C'est une tablette octogone, carrée sur ses bords, épaisse de 10 centimètres, reposant sur un arrière-corps en retraite, octogone aussi, épaisse de 30 centimètres, et terminée, au moyen d'une scotie bien évidée, par un cul-de-lampe arrondi en forme de pignon. Cette disposition est assez semblable, quoique avec un peu plus de simplicité, aux consoles qui supportent la retombée des voûtes du dortoir des vieillards de l'Hôtel-Dieu d'Auxerre, ancienne salle du XIII^e^ siècle. Il y a aussi beaucoup de rapport entre les diverses parties de cette construction et celle de la salle inférieure de l'abbaye de St.-André-en-Gouffern (Calvados), édifice du XII^e^ siècle, figurée au bulletin monumental de M. de Caumont et au second volume, p. 55 de son Abécédaire archéologique.

La disposition générale de notre construction rappelle encore celle du cellier de Vincelottes, construction de l'abbaye de Régny du XIII^e^ siècle, figurée dans les mêmes recueils. Elle est seulement beaucoup plus étendue, puisqu'elle comprend neuf travées en longueur au lieu de quatre, et trois nefs au lieu de deux. Mais à Vincelottes les arcs formerets portent sur des piliers et non sur des consoles, ce qui prend de la place en pure perte.

Digitized by Google

C'est donc vers la fin du xii$^{e}$ siècle ou vers le commencement du xiii$^{e}$ qu'il faut selon toute apparence placer notre construction.

Maintenant quelle est son origine, et quelle fut sa destination première ?

La tradition est muette et les titres qui ne remontent pas au-delà de 135 ans ne nous en apprennent absolument rien.

Mais évidemment ce n'est là qu'un édifice civil, et ayant une destination d'exploitation ou de commerce viticole. C'est un cellier, seulement c'est sans doute le plus monumental de tous les celliers connus, et s'il est vrai, par les restes de carrelage qu'on y a trouvés, qu'il ait été carrelé en carreaux émaillés, c'est aussi le plus confortable et le plus luxueux de tous les celliers connus, non seulement dans la contrée, mais dans toute la France.

Ses immenses proportions, le luxe de sa construction semblent bien démontrer que ce n'était pas l'œuvre d'un simple particulier. Une cave de 39$^{m}$60 de long sur 10$^{m}$ de large et 5$^{m}$ de hauteur, offrant une surface de près de 400 m. carrés, pouvait contenir 2000 feuillettes de vin en les *engerbant* sur cinq de hauteur. Dans notre contrée, où de tout temps la vigne s'est labourée à bras d'hommes et où la culture en a toujours été fort dispendieuse, cette propriété a dès l'origine été très morcelée, et il n'y avait qu'un établissement public ou une puissante communauté religieuse, ayant de vastes propriétés ou de riches dîmes à percevoir, qui pût avoir besoin de caves d'une aussi vaste dimension, et les construire avec un tel luxe. Etait-ce un établissement communal? Rien absolument ne l'indique. Aucun document, aucune tradition ne révèlent qu'à aucune époque le commerce des vins ait eu

Digitized by Google

à Auxerre un entrepôt ou autre magasin public et ait été constitué de manière à avoir besoin d'un semblable emplacement. Il en resterait d'ailleurs quelque tradition. Et comment expliquer enfin que ce magasin communal serait devenu ensuite une propriété particulière, grevée d'une rente foncière?

Tout près de cette construction se trouve un édifice du XII^e^ ou du XIII^e^ siècle; c'est un grand bâtiment en petit appareil, à deux pignons, l'un aigu et l'autre à redans, qui dépend de l'hôtel de la Fontaine. Une vaste salle qui sert d'écurie offrait encore, il y a deux ou trois ans, une voûte d'ogive divisée en deux nefs par des colonnes munies de chapiteaux à crosses. Et le long des murs de cette ancienne salle, qui était sans doute la salle capitulaire, on voit encore des débris de piliers octogones avec chapiteaux à tailloirs également octogones et tout semblables aux consoles de notre cellier. Une tradition vague, que semble fortifier le nom de la rue, attribue la construction de cet édifice à l'ordre des Templiers. Mais la rue n'a ce nom que depuis cinq ou six ans. Auparavant elle s'appelait la ruelle Berault, et la tradition est erronée. Les Templiers ont eu dès 1199 leur commanderie près la porte du Temple, à laquelle elle a donné son nom aussi bien qu'à la rue qui aboutit à cette porte. L'hôtel de cette commanderie n'a été démoli que depuis 1793, et sa chapelle a subsisté jusqu'en 1835. Mais l'ordre des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean-de Jérusalem, devenu depuis l'ordre de Malte, avait aussi dès 1218 un établissement à Auxerre, sur la paroisse de Saint-Eusèbe, et cet établissement n'était autre que le grand bâtiment à pignons qui vient d'être indiqué et qui peut-être avait alors des dépendances ou bâtiments de service ou d'exploitation. Cet ordre a recueilli une partie des biens de celui du Temple, et notamment la commanderie d'Auxerre, qu'il a

Digitized by Google

occupée ensuite jusqu'en 1790. Il est possible que, lorsqu'il en a été investi, il ait disposé des bâtiments d'exploitation de son ancienne maison, et qu'il n'ait conservé que le grand bâtiment du XIIIe siècle, qui est en effet resté sa propriété jusqu'en 1790, et qu'occupe maintenant l'hôtel de la Fontaine. La richesse des débris d'architecture qu'offre encore l'écurie de cet hôtel et la puissance qu'avait cet ordre au commencement du XIIIe siècle peuvent faire penser que son établissement embrassait originairement tout l'espace enclos entre les rues de la Fanerie, des Grandes-Fontaines, Belle-Pierre et ruelle Berault ou des Templiers, et par conséquent l'emplacement de la halle construite en 1728. Dans cette supposition, la vaste et magnifique cave que l'on vient de découvrir aurait été construite par les chevaliers pour y centraliser les récoltes et les dîmes de vin qu'ils pouvaient avoir dans tout l'Auxerrois. Elle pouvait être surmontée d'une immense grange avec greniers pour les récoltes de fourrages et de céréales. Quand elles sont devenues inutiles, ces dépendances ont pu être vendues et revendues en détail, et l'on expliquerait ainsi leur division en plusieurs propriétés distinctes.

Je dois dire cependant qu'entre l'hôtel de la Fontaine et la halle existent deux autres maisons qui s'étendent de la rue de la Fanerie à la rue des Templiers. J'en ai visité les caves qui n'offrent aucune analogie de construction avec la grande cave de la halle. Elles sont en voûtes de berceau de trois mètres environ de hauteur, perpendiculaires à la rue de la Fanerie, et à l'exception d'un caveau de l'une de ces maisons, dont la porte est couronnée de moulures ogivales, elles ne présentent rien de monumental. Il en est de même des caves de l'hôtel de la Fontaine, que j'ai visitées aussi. Il est vrai que les caves actuelles de cet hôtel sont du côté de la rue

Digitized by Google

de la Fanerie et que celles qui ont existé du côté opposé et sous le bâtiment du XIIIe siècle des chevaliers hospitaliers, sont aujourd'hui murées par suite d'éboulements antérieurs.

Les deux maisons intermédiaires dont je viens de parler sont fort anciennes. En pénétrant dans leurs cours intérieures on voit qu'elles n'en ont fait originairement qu'une seule, mais qui doit dater du XVe siècle. Deux tourelles octogones portent à deux des angles des escaliers à vis qui desservent à la fois les bâtiments du devant et ceux du derrière au moyen de galeries à balustres adossées aux deux murs de côté, disposition qui rappelle tout-à-fait la vieille maison du XVe siècle connue à Dijon sous le nom d'hôtel des Ambassadeurs. Des moulures caractéristiques, et notamment l'encadrement avec pinacles et couronnement bien conservés encore sur la porte du fond de la cour d'une de ces maisons (maison Denombret) achevent de fixer la date de cette construction.

Il est vrai que si les dépendances de l'ancien hôtel des chevaliers hospitaliers ont été réparties en plusieurs propriétés distinctes, ce fait peut remonter à une époque voisine de celle où la confiscation des biens des Templiers a mis les premiers en possession de la commanderie du Temple, c'est-à-dire dans les premières années du XIVe siècle.

Mais tout en cela est conjecture, et aucune donnée certaine ne vient fournir la solution de ce problème.

Il resterait à savoir à quelle époque et à quelle occasion ont été rompues et démolies les voûtes d'un édifice souterrain qui porte un tel caractère de solidité qu'il semblait pouvoir durer bien des siècles encore. Ici de même tout est incertitude.

Les fouilles récentes n'ont offert aucune trace d'incendie, et, chose singulière, n'ont présenté non plus aucun débris de voûtes écroulées. Tous les matériaux que les fouilles ont

Digitized by Google

extraits se composent de terre de remblai, mêlées de débris de tuiles et de poteries, comme nous en entassons en ce moment dans les fossés qui depuis le XIIe siècle formaient la ceinture de notre ville. Il semble que les arceaux et le corps des voûtes, à l'exception de ce qui tenait aux murs d'enceinte, aient été démolis avec soin pour en emporter les pierres, afin de pouvoir remplir de remblais cette vaste creusée et obtenir un sol que l'on pût fouler à l'aise sans craindre que des voûtes, restées à découvert et crevassées par l'action des intempéries, ne s'écroulassent sous les pieds des passants.

La date de cet arrachement singulier de ces magnifiques voûtes et du remblai de ces gigantesques caves peut-elle être déterminée par les pièces de monnaie trouvées dans les entrailles de ce sol rapporté? Dans ce cas, c'est à la première moitié du XVIIe siècle qu'il faudrait la fixer, car on n'en a trouvé aucune plus récente, et des liards et tournois de Louis XIII ont été extraits du centre des couches du remblai. En tous cas, il est certain que ce remblai est antérieur à l'époque de la construction de la dernière halle, car, en démolissant les socles des poteaux intérieurs de cet édifice, on a trouvé que leurs fondations dans le remblai n'étaient pas parementées, mais seulement jetées en blocage, comme il se pratique toutes les fois que les fondations sont faites dans une creusée que l'on a été obligé de faire pour les recevoir.

Comme on le voit, il y a dans tout cela plus d'un problème à résoudre; jusqu'à présent les titres et la tradition n'y ont rien apporté. Il y aurait pourtant quelque intérêt à pouvoir éclairer de quelque lumière l'histoire de la création et de la ruine d'un monument souterrain des plus remarquables et qui est peut-être ce que la France offre de plus curieux en ce genre.

A. CHALLE.

Digitized by Google

# SUR UNE ÉPIDÉMIE D'ANGINES COUENNEUSES

## OBSERVÉE DANS LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE, EN 1858.

### NATURE ET TRAITEMENT DE LA MALADIE.

Plusieurs communes limitrophes du canton de Courson (Yonne) ont été depuis plus d'un an le théâtre d'une grave épidémie d'angines couenneuses. Ces communes, assises sur le calcaire corallien et portlandien, dans une des régions les plus élevées du département, sont dans les meilleures conditions de salubrité; les habitants en sont généralement aisés, tous occupés aux travaux des champs et pourvus d'une nourriture saine et abondante. Cependant les fièvres typhoïdes y exercent depuis dix ans d'assez grands ravages ; la mortalité y est quelquefois d'un sixième et parfois d'un quart dans les exacerbations les plus intenses. On chercherait en vain une cause palpable à ces déplorables catastrophes.

Il faut dire aussi que le choléra y a été à peu près nul dans les trois épidémies qui se sont succédées depuis 1832.

Au mois d'octobre 1857, une jeune femme fut prise, sans cause connue, d'une angine couenneuse à laquelle elle succomba le treizième jour ; ses deux enfants contractèrent la

Digitized by Google

maladie, le plus jeune en mourut; deux jeunes femmes qui avaient donné leurs soins à ces malades furent prises, l'une d'une angine couenneuse dont elle guérit; l'autre d'une fièvre typhoïde qui la fit périr en quelques jours. De là, l'affection se propagea rapidement dans les maisons voisines, et quelques semaines après dans la commune le plus proche où elle prit une grande extension. Deux autres communes furent infectées quelques mois plus tard, mais à un moindre degré. En somme, d'après une statistique dressée sur mes notes, le nombre des malades s'éleva à 170 environ et le nombre des décès à 50.

*Symptômes.* — Après l'invasion d'une fièvre plus ou moins intense et d'une céphalalgie peu durable, les malades se plaignaient d'une douleur de gorge assez vive.

A l'inspection, rougeur et gonflement des amygdales; apparition d'une plaque blanche ou jaunâtre, de largeur variable, tantôt sur une seule de ces glandes, tantôt sur les deux à la fois. Ces plaques s'élargissaient promptement, gagnaient le voile du palais et la luette qui acquérait parfois des dimensions énormes, de manière à obstruer complètement l'isthme du gosier; plus tard ces plaques faisaient invasion sur les parois postérieures du pharynx, et descendaient graduellement dans le larynx et dans les bronches, et même dans l'œsophage et les organes de la digestion.

Des accidents variés survenaient suivant la région envahie.

La première période que l'on pourrait nommer *pharyngienne*, ne donnait lieu qu'à une sensation plus ou moins douloureuse et à l'émission de crachats abondants, visqueux, sanguinolents et mêlés de fragments de fausses membranes. Souvent la déglutition était d'une difficulté extrême et les boissons revenaient par les fosses nasales. Souvent ces dernières étaient elles-mêmes tapissées par la couche diphtéri-

Digitized by Google

tique, la voix prenait alors un timbre particulier, et les malades respiraient la bouche constamment ouverte.

L'invasion du larynx était annoncée par tous les signes du croup; la voix alors, de rauque qu'elle était primitivement, devenait éteinte; le sifflement laryngien se faisait entendre dans les fortes inspirations; la toux stridente et saccadée et et les angoisses progressives précédaient l'asphyxie, et la mort terminait promptement cette scène déchirante.

Il était généralement facile à l'aide d'une pince recourbée, de saisir et d'arracher les productions pseudo-membraneuses quand elles ne tapissaient encore que les amygdales, la luette ou le pharynx. La muqueuse, découverte alors, était livide et saignante, et malgré les cautérisations les plus énergiques, quelques heures suffisaient pour que de nouvelles couches succédassent aux premières, et se montrassent plus redoutables par leur épaisseur et leur étendue.

La mort survenait généralement du sixième au treizième jour; cependant chez les très-jeunes enfants, elle arrivait beaucoup plus tôt.

L'asphyxie croupale était la terminaison la plus fréquente.

Une autre terminaison était la gangrène des amygdales et du pharynx, accident que l'on rencontrait chez certains sujets à diathèses particulières, et dont on était averti par la dépression subite du pouls, la pâleur de la face, la résolution des forces, la fétidité de l'haleine et la nature des matières rejetées par la bouche.

La mort était souvent aussi le résultat de l'infection générale, et il était impossible de méconnaître la présence de l'intoxication quand les malades semblant débarrassés de la sécrétion pseudo-membraneuse, conservant l'intégrité fonctionnelle du larynx et des bronches, s'éteignaient tout-à-coup,

Digitized by Google

après avoir eu pendant quelques jours des vomissements de matières glaireuses, un affaissement progressif, une absence presque complète des urines, une soif vive, et des syncopes plus ou moins prolongées.

M. le docteur Beau, de l'académie de médecine, a cru pouvoir expliquer cette terminaison particulière par la formation d'une concrétion fibrineuse du cœur, attendu, dit-il, que dans l'angine diphtéritique le sang est éminemment disposé aux concrétions fibrineuses ou plastiques. (*Gazette des hôpitaux* du 10 avril 1858.)

Comme aucune autopsie n'est venue confirmer cette assertion, nous maintiendrons jusqu'à nouvel ordre notre doctrine de l'infection générale, sur laquelle nous reviendrons quand nous dirons un mot sur la nature de l'angine couenneuse.

Nous devons signaler, parmi les accidents qui accompagnent la convalescence, deux phénomènes que nous avons eu occasion d'observer plusieurs fois sur des individus adultes.

Le premier est la paralysie temporaire du voile du palais, caractérisée par une voix nasillarde et par la difficulté d'avaler les boissons, qui reviennent par le nez. Aucune douleur n'est accusée par les malades à la région pharyngienne; mais ces symptômes sont fort incommodes et persistent quelquefois des semaines entières après la guérison de l'angine couenneuse. Des gargarismes stimulants, des rubéfiants promenés autour de la région sous-maxillaire suffisent le plus souvent pour dissiper ces accidents, qui tendent naturellement à disparaître d'eux-mêmes.

Le second phénomène est un engourdissement des extrémités supérieures et inférieures poussé quelquefois jusqu'à l'anesthésie complète : le mouvement musculaire est un peu modifié, mais la lésion du sentiment est tellement tenace

Digitized by Google

qu'elle cause de vives inquiétudes aux individus qui en sont affectés. Nous avons remarqué ce genre de paralysie partielle chez les sujets qui ont eu à subir une diphtérite grave et opiniâtre, et qui ont éprouvé des accidents d'infection secondaire. Les frictions stimulantes et aromatiques, un régime tonique et analeptique triomphent de cette débilitation au bout d'un certain temps.

En résumé, pour simplifier l'exposition de cette étude, les malades pouvaient être rangés en plusieurs catégories distinctes, suivant la nature et l'étendue des lésions que l'on avait à constater.

Dans la première, je classerai les individus qui ressentirent seulement la période initiale de la maladie et chez lesquels on n'observa qu'un léger mouvement fébrile et des plaques très-circonscrites sur une ou deux amygdales, plaques qui cédèrent facilement aux moyens les plus simples et qui ne récidivèrent plus. — *Angine discrète.*

Dans la seconde catégorie, il faut ranger les malades qui, conjointement avec une fièvre très-intense, présentèrent un développement plus complet de fausses membranes. Celles-ci, après avoir recouvert la totalité des amygdales, gagnèrent le voile du palais, la luette et les parois du pharynx. Cette classe offrit des cas mortels sans asphyxie préalable, par simple infection générale. — *Angine confluente.*

Dans une troisième catégorie, nous plaçons ceux dont les amygdales furent le siége non seulement de fausses membranes, mais d'un gonflement considérable, accompagné d'un engorgement sous-maxillaire. La terminaison s'opéra le plus souvent par gangrène, et la mort en fut la conséquence inévitable. Ici encore l'asphyxie n'eut pas lieu. — *Angine gangréneuse.*

Digitized by Google

Enfin dans la dernière classe nous rangeons tous les malades chez lesquels l'envahissement du larynx et de la trachée-artère succédait à celui des amygdales et de l'arrière-bouche, et où la mort par asphyxie était la règle à peu près invariable. C'est la catégorie la plus nombreuse. — *Angine croupale.*

*Causes prépondérantes.* — L'âge des malades avait une grande influence sur le développement de cette affreuse maladie. Quelques enfants ont succombé dans la première et la seconde année : chez eux les périodes de l'affection marchaient avec une rapidité excessive, et le croup était la terminaison ordinaire de l'infection primitive.

Mais le plus grand nombre des malades qui succombèrent se recruta parmi les enfants de 3 à 12 ans. Quelques jeunes gens de 15 à 25 ans payèrent aussi le tribut fatal. Nous avons perdu deux femmes de 30 à 36 ans, un homme de 44 ans et une femme de 65 ans.

Le sexe masculin fut généralement le plus atteint. Ainsi, dans la commune de Lain, sur 18 enfants, il succomba 15 garçons. On voulut expliquer ce fait par la contagion qui s'était répandue dans l'école et qui força de fermer la classe pendant quelques semaines ; mais les petites filles assistaient dans la même salle aux leçons de l'instituteur. Il y a là quelque chose d'inexpliqué.

Dans d'autres communes, la mortalité se partagea moins inégalement ; mais le sexe mâle eut toujours un chiffre plus chargé.

J'arrive à la question des tempéraments particuliers à chaque famille et à chaque individu, où le fléau se fit plus violemment sentir.

J'avoue qu'un grand enseignement est résulté pour moi

Digitized by Google

de l'observation de ces épidémies sous ce point de vue particulier.

Le médecin attaché à une circonscription depuis de longues années a sur beaucoup d'autres l'immense avantage de connaître parfaitement et le milieu dans lequel il exerce et le personnel auquel il consacre ses études et sa vie. La destinée sanitaire des familles lui est dévoilée; il a vu toutes les péripéties morbides qui ont accompagné l'évolution de chaque individu depuis son berceau ; il sait les antécédents généraux des ascendants ; il suit pas à pas la transmission des vices héréditaires ; il peut pour ainsi dire prophétiser l'avenir médical des générations qui grandissent sous ses yeux.

Eh bien ! ce que j'avais déjà remarqué dans d'autres circonstances a été pleinement confirmé dans cette épidémie d'angines couenneuses. Règle générale, les familles entachées du vice scrofuleux ont été décimées. La mort a fait table rase dans certaines maisons. Les enfants des phthisiques, forme tuberculeuse de la scrofule, ont été enlevés presque tous.

Cette influence scrofuleuse apparente n'est pas la seule qui ait attiré mon attention. Une cause aussi puissante de dégradation physique, c'est la génération issue des mariages entre consanguins. Ici, malgré d'assez confortables apparences de santé, malgré même de favorables antécédents du père et de la mère, les enfants nés de ces unions fâcheuses ont été moissonnés. Il y avait chez eux vice radical par défaut de croisement : c'est une des grandes causes de la dégénérescence qui est connue depuis longues années, puisqu'elle avait été condamnée par les lois de l'Église. Les philosophes et les économistes ne sauraient trop signaler le malheur qui dévore les sociétés modernes.

Je ne puis m'empêcher de faire une réflexion qui vous

Digitized by Google

paraîtra juste malgré tout ce qu'elle semble avoir de cruel : c'est que la nature, de concert avec la Providence, frappe sans pitié sur nos populations abâtardies, pour le triomphe d'une loi sublime, la conservation de l'espèce. Son action éliminatrice de tous les sujets entachés d'un vice radical est la sauvegarde des générations futures. Cela est si vrai que le scrofuleux ou le rachitique qui a échappé à cette pierre de touche des maladies populaires est en dernier lieu frappé d'impuissance et de stérilité par le fait même de sa dégénérescence. Ne nous étonnons donc plus des procédés barbares usités chez certains peuples de l'antiquité, qui sacrifiaient sans remords tous les enfants dépourvus des garanties d'une vitalité suffisante; ils imitaient simplement la nature dans son œuvre rigoureuse. Le christianisme est venu; il a brisé ce glaive que Dieu seul a le droit de faire tomber sur nos têtes ; mais la tâche de la nature ne s'en poursuit pas moins en silence, et nous sommes impuissants pour en arrêter le cours.

*Traitement.* — Nous ne rappellerons pas ici toutes les tentatives que nous avons faites au début de l'épidémie pour conjurer des accidents formidables et presque nouveaux pour nous. Les méthodes classiquement usitées furent celles que nous expérimentâmes les premières. Ainsi les émissions sanguines locales, les vomitifs, les révulsifs, les cautérisations par tous les agents les plus renommés, le nitrate d'argent, l'acide chlorydrique, le sulfate de cuivre et tant d'autres vinrent tour à tour nous démontrer leur impuissance ou leur insuffisance relative. Les insufflations d'alun, de tannin par la méthode de M. Loiseau, la cautérisation au fer rouge par celle de M. le docteur Valentin parurent suffisantes dans les cas les plus légers, mais échouèrent complétement dans les

Digitized by Google

plus graves. Nous croyons que le fer rougi à blanc est un modificateur puissant comme moyen local ; nous le préférions à l'ablation des amygdales qui a été préconisée par M. le docteur Bouchut et qui vraisemblablement n'est pas appelée à faire une grande fortune parmi les praticiens sérieux. Nous avons eu, il faut le dire, une série de cas très-heureusement terminés par l'emploi seul du cautère actuel. Ce traitement, renouvelé de Marc-Aurèle Séverin, a le grand avantage de ne pas nécessiter plus de deux cautérisations, et c'est une recommandation dans une maladie où la plupart des médecins se croient obligés de soumettre les pauvres petits malades à des tortures incessantes. Quand l'affection est à son début, que les amygdales seules présentent des incrustations pseudo-membraneuses circonscrites, on a chance d'enrayer le cours de la maladie par l'emploi du feu vigoureusement appliqué. Néanmoins, nous l'avons vu échôuer chez les très-jeunes enfants, probablement parce que l'infection marche chez eux avec une plus grande rapidité. Dans tous les cas où la maladie est plus avancée, où le pharynx est envahi, où les voies respiratoires sont compromises, il ne faut plus compter sur ce moyen.

Outre l'emploi du fer rouge sur les amygdales, nous devons mentionner un cas où il nous a réussi en application sur la région antérieure du cou aux deux côtés du larynx. Il s'agissait d'un enfant de quatorze ans qui semblait devoir succomber à l'asphyxie par l'invasion de la diphtérite trachéale ; le cautère, promené profondément à plusieurs reprises sur cette région, amena une amélioration inespérée et le salut définitif du malade.

Nous ne parlerons pas de la trachéotomie que nous n'avons pas employée, parce qu'elle répugne généralement aux habi-



Digitized by Google

tants des campagnes et que nous n'avions pas une foi très robuste dans son intervention.

C'est assez pour la méthode purement locale; nous croyons à quelque chose de mieux et de plus rationnel. Nous allons reproduire la méthode qui nous a le mieux réussi pour le traitement préventif et curatif de l'angine couenneuse épidémique.

*Traitement préventif.* — Quand une épidémie s'abat sur une population, le premier soin du médecin, après avoir étudié son expression pathologique, sa physionomie particulière, sa nature, et avoir recherché les moyens capables de lutter avec elle dans ses manifestations individuelles, le premier soin doit être de limiter autant que possible les atteintes du fléau et de mettre les habitants de la contrée dans des conditions telles qu'ils puissent impunément braver l'infection. C'est le problème de l'avenir.

Il est certain que le mal épidémique ne frappe pas tout le monde indistinctement; il est avéré que plusieurs professions semblent offrir des immunités contre telle ou telle épidémie; la saturation de l'économie par certaines substances employées dans les arts, le commerce et l'industrie a paru préserver du choléra des classes particulières de travailleurs. C'est une étude à peine ébauchée et qui cependant serait féconde en résultats pratiques.

Partant de cette idée, et considérant l'angine couenneuse comme l'expression particulière de certains germes disséminés dans l'atmosphère; convaincu de l'analogie qui existe entre les maladies épidémiques des végétaux et celles des animaux, j'ai pensé que le soufre, qui avait fait merveille dans le traitement de l'oïdium de la vigne, pourrait bien avoir les mêmes résulats appliqué à l'angine couenneuse.

Digitized by Google

J'ai donc administré le soufre comme moyen préventif à tous ceux qui voulurent bien accepter mes conseils.

Toutes les fois qu'un cas d'angine couenneuse se manifestait dans une famille, j'avais soin de munir tous les autres membres de poudre de soufre ou de pastilles soufrées. J'ai vu rarement la maladie prendre des proportions fâcheuses chez les individus qui avaient consciencieusement adopté ma méthode : l'angine apparaissait chez quelques-uns, mais à l'état simplement inflammatoire, et le virus producteur de la fausse membrane semblait avoir perdu chez eux sa propriété spécifique.

Les doses ordinaires étaient de 50 centigrammes à un gramme de fleur de soufre par jour suivant l'âge des individus. Je la mélangeais avec de la poudre de réglisse pour masquer sa saveur, et en l'incorporant dans du miel ou de la gelée de groseille, il était généralement facile de la faire ingérer. Les pastilles soufrées étaient d'un usage généralement plus fréquent et mieux accepté chez les enfants ; six à douze pastilles par jour suffisaient pour modifier les dispositions générales de l'économie en les continuant pendant une huitaine de jours.

Chez les très-jeunes enfants ou chez ceux qui refusaient obstinément de prendre le médicament par la bouche, les frictions répétées trois fois par jour sur la poitrine, le ventre, dans les aines et sous les aisselles avec la *pommade soufrée* ordinaire remplissaient parfaitement le même objet. On sait avec quelle promptitude le soufre est absorbé par les organes de la perspiration cutanée, et ce moyen est d'un emploi tellement facile qu'il peut suffire à lui seul dans toutes les occurences. Nous dirons mieux, c'est que, dans certains cas où les voies digestives n'offrent pas de bonnes conditions

Digitized by Google

d'absorption, l'action du soufre qui ne serait pas toléré par l'estomac ou les intestins devient un agent précieux et d'une parfaite innocuité. Dans ce dernier cas, les frictions devraient être continuées huit jours environ.

Nous devons faire ici une confidence à nos lecteurs. On nous passera notre paradoxe en faveur de l'intention ; c'est que nous croyons le soufre appelé à de hautes destinées dans la médecine interne des maladies épidémiques en général.

Voici ce qui nous est arrivé : à la suite de notre épidémie d'angines couenneuses, nous avons eu recrudescence de fièvres typhoïdes. Les sujets pris de ces fièvres n'avaient pas eu la diphtérite angineuse, mais leur affection fébrile développée dans un milieu où les germes de l'épidémie précédente n'avaient pas encore disparu totalement, se compliquait d'apparitions pseudo-membraneuses à l'arrière-bouche. Le soufre alors fut employé par nous pour conjurer ces accidents fâcheux, et non seulement il sembla mettre un terme à la production couenneuse, mais son administration, loin d'aggraver les symptômes généraux typhoïdes, nous parut au contraire leur imprimer une heureuse modification. Plus tard, et dans d'autres localités, des fièvres de même nature, mais dégagées de la complication diphtéritique, furent traitées par nous à l'aide du soufre en frictions sur l'abdomen et dans les aines, et toutes ces affections développées avec une gravité inquiétante s'amendèrent promptement et se terminèrent par une franche guérison. Dernièrement encore, une vaste épidémie de rougeoles se déclarait dans la commune de Taingy avec des symptômes pulmonaires d'un grave intensité. Les préparations de soufre furent administrées chez les enfants les plus compromis, et nous n'eûmes guère que deux décès à regretter sur plus de quatre-vingts malades.

Digitized by Google

Nous ne nous flattons pas ici d'avoir trouvé le spécifique universel ; nous livrons ces faits à titre de renseignements, désireux que nous sommes de voir nos confrères soumettre cette méthode naissante au creuset de leur expérimentation.

Le soufre nous a été particulièrement utile toutes les fois qu'il s'agissait d'une maladie développée sous une influence générale. Dans la dernière épidémie de grippe, ce médicament nous a rendu encore de véritables services, et nous savons très-bien qu'il fait depuis longtemps merveille dans les affections catarrhales des voies respiratoires.

Nous ne voulons pas faire ici de l'archéologie sulfureuse, mais nous serions heureux de pouvoir tracer le plan d'une monographie sur l'emploi du soufre comme médicament.

Cet agent, si libéralement répandu dans la nature, a été préconisé dès la plus haute antiquité. Hippocrate donne au soufre le nom de divin pendant la peste. Boërhaawe a vu des familles entières préservées dans un temps de peste, en brûlant un certain nombre de fois par jour un gros de poudre à canon. Plus tard, ce même Boërhaave fut cause du discrédit complet dans lequel tomba le soufre en affirmant qu'il irrite, échauffe, dessèche, nuit aux poumons, à l'estomac, aux autres viscères, qu'il diminue l'appétit, augmente la soif et les sueurs, en un mot qu'il faut renoncer à son usage. Etrange inculpation qui n'est fondée sur aucune observation sérieuse ! Voilà ce que vaut la parole du maître. Et cependant les anciens avaient proclamé le soufre *le baume des poumons*. Et cependant on sait maintenant que certaines préparations antiphtisiques ne sont efficaces que par le soufre qu'elles contiennent ; on sait que les praticiens les mieux accrédités ont employé avec succès le soufre contre les maladies scrofuleuses, contre la goutte, l'asthme humide et une infinité

Digitized by Google

d'autres maladies où la constitution a besoin d'être profondément modifiée. On sait enfin que le soufre est le spécifique par excellence des maladies de la peau et que son action ne se borne pas à la surface cutanée par la méthode externe, mais qu'elle triomphe des dartres les plus invétérées par une médication interne sagement dirigée.

Nous ne poursuivrons pas plus loin cette excursion dans le domaine de la thérapeutique étrangère à notre sujet. Le soufre n'a plus besoin d'avocat, sa cause est gagnée ; c'est aux praticiens maintenant de se mettre à l'œuvre.

*Traitement curatif.* — Outre les moyens usuels dont nous avons parlé au début de ce paragraphe, nous avons encore employé le soufre alors que la maladie était confirmée. Ici le succès devient de plus en plus douteux en raison de la période avancée de la maladie. En général, il a été possible de modifier la gravité du mal dans les trois premiers jours de l'invasion, surtout lorsque les fausses membranes se bornaient encore aux amygdales et aux parois du pharynx. Il faut alors doubler les doses du soufre, l'employer *intùs et extrà* pour réparer autant que possible le temps perdu.

Nous avons eu pourtant le bonheur de sauver plusieurs malades dont l'affection semblait prendre une marche fatale, et cela par l'influence du soufre administré avec constance. Nous devons dire même que deux cas particuliers nous offraient tous les symptômes du croup à la période asphysique commençante, chez de très-jeunes enfants, et que les frictions réitérées avec la pommade soufrée ont insensiblement arrêté les angoisses et les accidents respiratoires qui mettaient leur vie dans un si grand danger.

Nous ne devons pas oublier un moyen qui nous a été très-utile et que nous employons encore journellement pour débar-

Digitized by Google

rasser promptement la gorge des pseudo-membranes : c'est le perchlorure de fer en solution à 30 degrés. Un pinceau de charpie imbibé de cette liqueur et porté au fond de la bouche a l'immense avantage de faire tomber presqu'instantanément les couches parasitaires. M. le docteur Jodin est le premier qui ait indiqué cette méthode et nous la recommandons comme moyen local de préférence à tous les autres caustiques.

La première sensation qu'éprouvent les malades soumis à ce collutoire ferreux est une astriction violente et une contraction subite de tous les muscles de l'arrière-gorge pour rejeter au dehors la substance chimique. Des efforts successifs de sputation et même de vomissements entraînent bientôt des lambeaux de fausses membranes racornies et désorganisées par le caustique ; les malades se plaignent d'une saveur âcre et styptique comme la fait éprouver la solution des sels de fer, la langue reste brune aux points de contact de la solution, et en examinant ensuite le fond de la bouche, on voit que les muqueuses sont libres et qu'elles ne présentent plus que la teinte rouge ou livide qui caractérise leur état maladif. La récidive des produits plastiques est beaucoup plus rare après l'emploi du perchlorure de fer qu'après celui du nitrate d'argent ou des acides concentrés. En ayant soin de revenir seulement trois fois par jour à ce collutoire, on évite aux petits malades bien des angoisses et bien des luttes que l'emploi des autres moyens nous suscite à toute heure.

Un médecin de Bayonne, M. le docteur Sylva, constatant que ce moyen simplement local ne sauvait pas les sujets les plus compromis, surtout ceux arrivés à la période d'infection secondaire, tenta l'emploi du perchlorure de fer liquide par

Digitized by Google

gouttes à l'intérieur. Il cite plusieurs observations de cas graves dont l'heureuse issue a été, suivant lui, le fait de la modification apportée au sang par le médicament ferreux. Il l'administrait à la dose de 5, 10, 15 et 20 gouttes dans une potion simple, suivant l'âge des malades. Nous n'avons encore eu que deux occasions d'expérimenter ce moyen, et dans les deux cas, où l'intoxication était évidente, nous avons sauvé les malades.

Nous ne saurions donc trop recommander l'essai de ce nouvel agent qui serait bien précieux à une période de la maladie où le praticien gémit le plus souvent de son impuissance. Nous avons de bonnes raisons pour croire que le perchlorure de fer agit sur les affections putrides ou altérations du sang; nous en avons des exemples frappants dans notre pratique particulière.

Le perchlorure de fer pourrait-il devenir à son tour agent de préservation? Il faut le demander à l'expérience. Il n'y aurait là rien que de très-logique. Nous ne croyons pas que le soufre ait seul le privilége de détruire l'aptitude aux maladies épidémiques; tous les modificateurs profonds de notre économie peuvent avoir plus ou moins de valeur pour lutter contre tel ou tel contage : le temps nous apprendra insensiblement à forger nos armes et à les ranger en bataille suivant les besoins de la guerre :

Notre but, en rédigeant ce mémoire, a été simplement de rappeler les faits les plus saillants de l'épidémie qui a ravagé nos contrées en 1858, et le mode de traitement qui nous a paru le plus propre à conjurer la maladie. Nous omettons à dessein d'autres moyens qui peuvent avoir leur valeur relative, mais sur l'efficacité desquels nous ne pouvons nous prononcer. De ce nombre sont les méthodes chirurgicales telles que l'abla-

Digitized by Google

tion des amygdales, le tubage du larynx, la trachéotomie, qui ne peuvent être mises au nombre des médications usuelles et qui ne sont que des moyens extrêmes que le médecin emploie trop souvent en désespoir de cause.

Nous croyons devoir consigner ici une série de petites revendications auxquelles nous n'attachons pas une grande importance, mais qui nous semblent néanmoins un acte de justice.

On a d'abord semblé nous ranger parmi les médecins qui croient à la nature végétale de la production diphtéritique. Nous avouons n'avoir fait aucune étude microscopique, aucune analyse à ce sujet, et dans l'état actuel de la science, nous pensons que ces recherches ne peuvent avoir qu'un but de curiosité louable sans doute, mais qui ne fournit aucune médication nouvelle. Cette formation parasitaire se développant surtout à la suite d'une infection générale de l'économie, les efforts du médecin qui comprend sa mission doivent se porter vers la médication préventive ou désinfectante. La méthode purement locale est tout-à-fait insuffisante dans les cas d'angine couenneuse confluente. Nous croyons l'avoir suffisamment démontré.

Quant à l'emploi du soufre comme moyen *préventif* et *curatif* du croup et de l'angine couenneuse, nous croyons être le premier qui ait formulé nettement cette méthode dans la *Gazette des hôpitaux* du 10 avril, du 23 octobre et du 13 novembre 1858. M. le docteur Sénéchal, dans un pli cacheté et daté du 15 janvier 1859, déclare avoir guéri plusieurs cas de croup confirmé par l'emploi du soufre à l'intérieur; nous sommes heureux de ces résultats qui confirment les nôtres, mais notre priorité est incontestable. Nous devons ici des remercîments à M. le docteur Brochin, rédacteur en

Digitized by Google

chef de la *Gazette des hôpitaux*, qui a bien voulu rappeler notre initiative à ce sujet dans son compte-rendu de l'Académie des sciences.

Enfin, M. le professeur Bouchardat, dans son *Annuaire de thérapeutique* pour 1859, nous attribue la réhabilitation du *foie de soufre* contre le croup. Nous déclarons n'avoir jamais employé un centigramme de cette substance contre le croup ou l'angine couenneuse. Nous croyons que son administration serait bien plus difficile que celle du soufre : c'est un moyen abandonné depuis 40 ans, mais son action doit avoir des effets identiques, si l'on veut bien lui demander une efficacité purement préventive ou l'appliquer aux premières périodes de la maladie. Le foie de soufre a donné de beaux résultats à certains praticiens du premier empire; c'est probablement à ceux qui l'administraient avant la période asphyxique.

*Nature de la maladie.* — Après une observation attentive des cas nombreux qui se sont offerts à notre étude, en puisant aux sources de l'analogie la plus sévère, il nous été impossible de ne pas reconnaître la similitude qui existe entre l'angine couenneuse épidémique et les maladies éruptives infectueuses, telles que la variole, la rougeole, la scarlatine et même la fièvre typhoïde.

On ne peut nier la fatale influence d'un foyer épidémique d'angines couenneuses sur ceux qui s'exposent à ses émanations.

Le mode de propagation est le même que celui de la variole. Ainsi, outre la puissance d'infection du foyer primitif où s'est développée la maladie, il existe aussi la formation de foyers secondaires là où des individus infectés subissent les périodes de l'affection épidémique. Nous avons eu trop souvent l'occasion de constater le transport de l'angine couenneuse au sein

Digitized by Google

d'un village encore vierge de la contagion par l'arrivée d'un malade qui avait contracté la diphtérite à une distance assez grande de la résidence, soit en soignant les malades, soit en séjournant quelques heures seulement dans une maison infectée. Bien plus, nous avons été témoin du développement de la maladie par le fait de personnes qui, imprégnées du *miasme épidémique*, n'en furent pas atteintes elles-mêmes, en vertu d'une résistance toute personnelle, mais qui le communiquèrent à d'autres, qui, plus malheureusement douées, en moururent et créèrent un nouveau foyer de contagion. Ces exemples ne sont pas rares dans l'histoire de la variole, de la peste ou de la fièvre jaune. M. le docteur Caffe signalait l'année dernière, chez sa fille, un cas d'angine couenneuse qu'il attribuait à des émanations apportées par lui-même au sortir d'une maison où il avait soigné des angines de la même nature, et cependant M. Caffe ne contracta point la maladie.

Il y a donc chez les sujets qui contractent la diphtérite angineuse une infection primitive. Il y a par conséquent une période d'incubation qui varie suivant les individus infectés. Il y a ensuite la période d'éruption, qui se signale par l'apparition des plaques pathognomoniques sur les amygdales. Cette éruption est discrète ou confluente, suivant qu'elle se borne aux glandes tonsillaires ou qu'elle envahit la totalité de l'arrière-bouche et des voies respiratiores. Puis vient la période d'absorption ou d'infection secondaire, telle qu'on l'observe également dans la variole; et enfin la période de desquammation ou la chute des fausses membrannes, si la maladie a été assez bénigne pour permettre l'accomplissement de cette période.

Il est certain que l'infection se fait à l'aide de semences

Digitized by Google

spécifiques émanées des produits morbides qui se développent chez les malades. La semence ou le miasme de l'angine couenneuse produit tout aussi sûrement l'angine couenneuse que le miasme variolique engendre la variole.

Toute la gravité de cette maladie consiste dans sa confluence et dans l'infection secondaire, parce qu'alors les malades meurent soit par le croup, soit par l'empoisonnement général. Nous ne parlons pas ici des complications qui peuvent encore aggraver la position des sujets. Ces complications sont les mêmes que celles qui accompagnent les maladies éruptives ordinaires.

Nous ne discuterons pas le mode d'élection de domicile et de manifestation interne ou externe des différents virus introduits dans notre économie. De même que la variole, la rougeole, la scarlatine ont leurs expressions définitives dans les différents éléments anatomiques de la peau, de même la diphtérite se manifeste sur les muqueuses ou sur les surfaces dénudées qui offrent les conditions des muqueuses.

Quant à l'affinité particulière de la pseudo-membrane angineuse pour les amygdales, nous croyons que ce mode d'éruption peut être regardé comme un symptôme pathognomonique de l'angine couenneuse au même titre que l'invasion primitive du larynx et de la trachée par la diphtérite est le signe caractéristique *du croup* proprement dit. Ces maladies sont deux variétés d'une même affection spécifique. La détermination de l'invasion primitive de tel ou tel organe est probablement sous l'empire d'influences particulières que l'on appelle vulgairement *constitutions médicales*.

On a confondu au commencement de ce siècle le croup avec l'angine couenneuse, et cependant le croup proprement dit a ceci de particulier que les productions membraneuses

Digitized by Google

qui le caractérisent suivent spécialement la continuité de la muqueuse aérienne. Dans l'angine diphtéritique, au contraire, le croup n'est pas fatalement la conséquence de l'invasion pharyngienne; il n'arrive que par la confluence de l'affection et par la progression descendante.

On a recherché quelle est la cause déterminante de ces expressions morbifiques sur les muqueuses, qui se multiplient d'une manière effrayante depuis quelques années.

M. le docteur Vernhes (de Béziers) croit que la rareté relative des exauthêmes cutanés infectueux doit être prise en considération. Cette observation est sérieuse. La disparition de la variole, de la rougeole et de la scarlatine dans un grand nombre de localités peut avoir un retentissement fâcheux sur les muqueuses qui sont trop souvent solidaire de l'organe cutané. Il faut se demander si l'intervention humaine n'y a pas une grande part; il faut se demander si la vaccine, par exemple, qui a supprimé nos vastes épidémies d'autrefois, n'a pas prédisposé les populations à cette invasion des muqueuses qui enlève souvent plus de la moitié des malades, tandis que la variole n'en prélevait généralement qu'un sixième. Il faut, par des observations bien faites, rechercher si certaines régions envahies par les affections cutanées éruptives sont à l'abri de l'affection des muqueuses et réciproquement. L'histoire complète des épidémies est encore à faire, et cette histoire appuyée sur la statistique et la médecine comparée nous donnerait la clef de bien des problèmes. Notre ignorance prend trop souvent sa source dans notre incurie et dans l'isolement où vit le corps médical. La science ne peut grandir qu'à l'aide d'institutions appropriées à nos besoins et à nos aspirations.

Reste la question de la spécificité du virus pseudo-mem-

Digitized by Google

braneux. Ce virus existe. A quoi est-il dû? La science se tait à cet égard, comme elle se tait pour la cause première de la variole, de la rougeole et des autres maladies infectieuses.

*Historique.* — L'angine couenneuse est-elle une maladie nouvelle? Les recherches historiques semblent prouver le contraire. Hippocrate et Arétée en ont parlé; Aétius en donne une description détaillée. Après ce médecin du sixième siècle, il faut arriver jusqu'à Forestus en 1557 pour retrouver la trace de cette terrible affection. Schenckius en 1564, Reusner en 1572 et en 1587, Zacutus Lusitanus en 1604, en signalèrent des épidémies graves en Hollande, en Suisse, en Portugal et en Espagne. Une des plus célèbres est celle qui a été si bien décrite par Marc-Aurèle Séverin dans son opuscule intitulé: *De pædanchone malignâ, seu de theriomate, pestis pueros præfocante.* Ce fut en 1618 que Naples fut ravagée par cette terrible maladie qui y fit, dit-on, cinquante mille victimes. Séverin y opposa avec bonheur l'emploi du cautère rouge appliqué sur les amygdales.

Alphonse de Fontecha dit que cette épidémie parut en Espagne aussitôt après celle du fameux catarrhe de 1580, et qu'elle y fut dominante pendant plus de quarante ans.

En Angleterre, Huxam signala en 1734 l'épidémie qui sous le nom d'angine gangréneuse de Fothergill fit d'assez grands ravages.

Vers le milieu du XVIII[e] siècle, l'angine couenneuse fut observée sur divers points de la France.

Elle débuta à Paris en 1743. Elle ressemblait à celle qui régna à Naples en 1618, et, comme elle, fut précédée de l'esquinancie des bêtes à cornes. De là elle se propagea en Normandie, en Picardie, en Flandre, puis dans le midi de la France. Elle fit ensuite des ravages en Suède, en Angleterre,

Digitized by Google

en Portugal, en Italie, et ne reparut sérieusement en France que vers 1820 jusqu'en 1829 dans les départements d'Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, de l'Oise et plusieurs autres aux environs de Paris; elle prit alors le nom de *diphtérite* d'après M. Bretonneau.

Elle avait sèmblé s'assoupir jusqu'en 1850, époque à laquelle des épidémies graves furent signalées sur divers points de la France. Les années 1857 et 1858 ont eu de grands ravages à signaler par le fait de ce redoutable fléau.

Il serait curieux de rechercher ici jusqu'à quel point certaines maladies des végétaux et des animaux inférieurs à l'homme ont coïncidé avec les diverses phases de la diphtérite.

Il deviendrait peut-être possible, à l'aide du flambeau de l'analogie, de constater une communauté de causes morbifiques frappant simultanément sur le règne végétal et sur le règne animal. Une semblable étude serait suivie de conclusions fécondes pour l'histoire de ces vastes épidémies qui déciment à tour de rôle l'espèce humaine, et les lois d'une hygiène intelligente en recevraient peut-être une vive lumière. Les éléments d'un semblable travail nous manquent en ce moment, et nos forces isolées ne nous permettent d'aborder une œuvre aussi considérable. Cependant les recherches de pathologie comparée sont depuis longtemps à l'ordre du jour; il en jaillira quelque chose d'inattendu, soyons-en sûr, car les perfectionnements de nos moyens d'investigations nous découvrent chaque jour des faits que la science osait à peine soupçonner.

Emile DUCHÉ,
docteur-médecin.

---

Digitized by Google

# VAUSSE.

## PRIEURÉ DE SAINT-DENIS OU NOTRE-DAME DE VAULCE

**Commune de Châtel-Gérard (Yonne).**

---

Nescio quid natale solum dulcedine cunctos
Ducit et immemores non sinit esse sui.
(OVIDE.)

## I.

Pourquoi parler de ces frais ombrages? Pourquoi parler de ces retraites, de ces solitudes profondes qu'aucun bruit ne vient troubler jamais? Pourquoi réveiller les échos de ces forêts et chercher à découvrir à travers la nuit du moyen-âge l'origine de ces vieux murs qui ne peuvent avoir d'intérêt que pour nous? Pourquoi!... c'est que toujours un charme inconnu nous attire vers les lieux où s'écoula notre première enfance, sous le toit témoin de nos premiers pas, auprès de ces arbres que nous avons vu croître et que nous avons tant de fois insultés dans nos jeux : c'est que toujours les souvenirs du jeune âge portent en eux une suavité de parfum que l'on aime à respirer ; toutes les impressions éprouvées alors deviennent chères et restent gravées profondément dans l'esprit ; on se rappelle même avec plaisir ces terreurs enfantines, ces vains fantômes d'une imagination naissante et

Digitized by Google

inexpérimentée. Que de fois sous les arceaux monastiques j'ai cru voir passer l'ombre sévère de quelque moine pensif et silencieux ou de l'un de ces chevaliers dont les cendres sont déposées là depuis plusieurs siècles !

Devenu plus âgé, j'avais à cœur de payer à leurs mânes ce juste tribut de mes impressions d'autrefois ; je tenais à accomplir ce pieux devoir de l'hospitalité reconnaissante, à enregistrer dans les archives encore fraîches de mon cerveau ces légères pages d'un passé qui s'oublie et à essayer dans ses premiers pas archéologiques une plume mal assurée.

Vausse, ancien prieuré caché au fond des bois, ne saurait offrir l'intérêt des grands événements accomplis sous les basiliques de nos grandes abbayes de Pontigny ou de Vézelay : un humble cloître sur lequel figurent encore les lys de la couronne de France, une église assez bien conservée, le souvenir des ducs de Bourgogne qui vinrent la visiter, voilà tout ce qui peut piquer la curiosité d'un étranger. Mais quand cette modeste fondation, produit de l'effervescence religieuse des croisades, ne servirait qu'à nous rappeler une fois de plus cet amour de la solitude, ce dédain des biens du monde, ces mœurs si différentes des nôtres, nous en tirerions encore une leçon profitable. Ce mépris des choses humaines n'aurait-il pas de quoi nous surprendre dans un siècle que dévore l'*auri sacra fames* et ne serait-il pas intéressant de mettre en parallèle ces populations pieuses et recueillies avec notre bruyante jeunesse en habit noir, curieuse de plaisir et d'agio? Il faut assurément que l'esprit humain soit bien malléable pour paraître si dissemblable à quelques siècles de distance.

L'histoire d'une ville, d'un village, d'un hameau même est quelquefois celle d'une nation tout entière; qui sait si les



Digitized by Google

archives oubliées d'un pauvre prieuré ne vont pas nous permettre de suivre insensiblement et à chaque époque ces vicissitudes dans les croyances, dans les idées des peuples, et les modifications apportées dans l'esprit religieux (1).

## II.

En 1188, dans la Chartreuse de Louvigny, au diocèse de Langres, vivait un frère convers nommé Viard : non content de pratiquer tous les devoirs imposés par les règlements de son ordre, il se sentit appelé à une vie plus austère encore et plus retirée. Le consentement de ses supérieurs obtenu, il se refugia dans un bois situé à deux lieues de Louvigny, y demeura quelque temps caché et y pratiquant des austérités extraordinaires. Les peuples du voisinage ne tardèrent pas toutefois à découvrir sa retraite, et sa réputation de sainteté s'étendit au loin. Eudes III, duc de Bourgogne, qui en entendit parler, s'intéressa à lui et vint le visiter souvent. Il eut même si grande confiance dans sa piété, que la veille d'un combat dangereux, il promit à Viard que, s'il revenait vainqueur, il lui fonderait un monastère dans l'endroit même de

(1) Toutes ces archives furent communiquées à ma famille par M. Ricard, procureur impérial à Avallon et ancien maire de la ville. M. Ricard avait eu pour oncle Benjamin de Badier, dernier prieur de Vausse avant la révolution. Ailleurs, on trouve peu de chose sur ce monastère, quelques notes peu importantes dans le cartulaire du Grand-Val-des-Choux (Arch. de Moulins et de Dijon). La *Gallia Christiana*, dont les documents sont fort écourtés pour tout ce qui a trait au Val-des-Choux, n'en dit pas le plus petit mot, en dépit de mes recherches. Courtépée lui a du moins consacré quelques lignes. Il en est souvent question dans les mémoires historiques de l'abbé Breuillard.

Digitized by Google

sa retraite. La victoire remportée, il exécuta ponctuellement sa promesse et la nouvelle abbaye garda le nom du lieu que l'on nommait le Val-des-Choux : une ancienne inscription de l'Église porte que Viard y entra le 11 novembre 1198.

Telle est du moins l'origine attribuée à cet ordre par l'abbé Fleury (1), malgré l'opinion de dom Plancher (2).

L'œuvre du duc de Bourgogne ne devait pas rester inachevée et les belles institutions de cet ordre nouveau devaient bientôt porter des fruits. Parmi les principaux barons, alliés au duc par le sang, par les hautes fonctions administratives, et qui tinrent à honneur de suivre cet exemple, figure *Anséric de Montréal.*

Ce seigneur était fils d'*Anséric (V) de Montréal* et de *Sybille de Bourgogne :* c'est à la fin du XII^e^ siècle ou au commencement du XIII^e^, comme le dit Courtépée, qu'il fonda avec la dame de Vergy, son épouse, un monastère sous le vocable de *Saint-Denis* et de *Sainte-Marie*. Les fondateurs possédaient d'immenses forêts dans leurs domaines, et comme un des premiers articles du règlement exigeait pour les couvents du Val-des-Choux un lieu solitaire et à l'abri du commerce des hommes, les religieux vinrent s'y fixer à trois kilomètres de Châtel-Gérard, dans le lieu appelé les *Vaulcées* ou le *Vaux* (3).

L'acte de donation d'Anséric n'a malheureusement pas

(1) Abbé Fleury (Hist. ecclésiastique.)

(2) Dom Plancher (Hist. de Bourgogne, t. II. Notes.)

(3) Vausse, dans les chartes latines Vaulcia, Vaulciæ, vient évidemment du mot Val et s'écrivait Vaux, Vaulx, Vaulxce, Vaulce, Vauce et par adoucissement Vausse. Beaucoup de noms de localités ont la même étymologie.

Tout porte à croire qne Vausse, avant d'être érigé en prieuré, était

été conservé, mais le fait se trouve constaté en plusieurs endroits aux archives de Vausse, nous avons même le détail des biens par lui laissés au prieuré. La tombe du fondateur, que l'on voit encore vis-à-vis le maître-autel de l'église, le représente armé de pied en cap à côté de son épouse ; cette tombe ne porte aucune inscription — les écussons seuls trahissent les personnages.

En jetant les bases de ce nouvel ordre monastique, frère Viard avait donné à ses disciples une constitution fort semblable à celle des Chartreux, constitution qui fut depuis confirmée par Innocent III (1).

Jacques de Vitri, auteur du temps, en parle assez longuement; toutefois il se trompe en affirmant que les religieux suivaient l'Institut de Citeaux :

« Ils logent, dit-il, dans de petites cellules pour vaquer plus tranquillement à la prière et àla méditation.

« Ils ne doivent point s'écarter du couvent au-delà de certaines limites qui leur sont désignées : il n'y a que le prieur qui puisse sortir et encore avec quelques-uns des frères pour visiter les monastères qui leur sont soumis ou pour quelque autre cause nécessaire ; ils ne peuvent, par conséquent, habiter dans les villages les maisons reçues en aumônes.

« Ils ont des heures fixes auxquelles ils sortent pour cultiver leurs jardins et manger le fruit de leur travail.

Si la loi réclamait pour tout monastère du Val-des-Choux une position isolée, certes, jamais règlement ne fut mieux exécuté qu'à Vausse ; car il serait difficile d'imaginer un en-

un lieu de dévotion connu dans le pays et que les sires de Montréal y avaient déjà une maison de chasse et une petite chapelle : la charte de 1235 (Voir aux pièces justificatives) est positive à cet égard.

(1) Innocent III et non Honorius III, commele dit l'abbé Fleury.

Digitized by Google

droit plus calme et plus retiré, un horizon mieux borné, une habitation plus propre au travail et à la méditation. Et, si de ce côté, les religieux avaient satisfait aux exigences de leur constitution, ils pouvaient travailler la terre et défricher le sol ; c'était encore un des devoirs qui leur étaient imposés, et la grande pensée qui avait présidé à cette institution avait voulu, pour la stabilité de son œuvre, que la vie contemplative fût renfermée dans de justes limites.

Pour subvenir à leurs besoins, les religieux avaient des revenus annuels qu'ils recouvraient sans grande peine, et de peur qu'une excessive pauvreté ne les détournât de leurs occupations, ils ne recevaient dans chaque maison qu'autant de sujets qu'en pouvaient nourrir leurs revenus. C'est du moins l'interprétation donnée sur ce point par divers auteurs, mais dans ces temps où le respect pour les choses saintes était extrême, n'était-il pas à craindre que l'effervescence religieuse ne devînt par son excès même dommageable à la société ?

Le nombre des moines ne devait pas dépasser 21.

Le prieur était élu parmi ses confrères ; — il ne devait point avoir de table séparée ; — l'usage de la viande était formellement interdit.

Quand le prieur était malade ou qu'une urgente nécessité l'appelait à d'autres fonctions, il désignait pour le remplacer qui bon lui semblait parmi les frères et le plus méritant.

Le cellerier était chargé de l'administration intérieure et extérieure ; il devait aussi s'occuper du bail et de l'amodiation des propriétés. Cependant, quand on *affermait à vie*, cela ne pouvait avoir lieu que du consentement général de l'ordre ; il fallait réunir le chapitre au son de la cloche et consulter l'avis

Digitized by Google

des anciens ; c'est ainsi que l'on agissait dans les cas extraordinaires.

La bulle d'Innocent III confirma ces institutions en 1205.

## III.

Le prieuré de Vausse, un des premiers nés du grand Val-des-Choux (1), doit, sans doute, à sa position isolée, d'avoir conservé certaines constructions d'ancienne origine ; ou mieux, les propriétaires, peu désireux de faire les dépenses qu'aurait exigés un remaniement complet des bâtiments, ont laissé subsister quelques lambeaux de l'ancien couvent, après avoir détruit ceux qu'ils jugeaient devoir leur être plus à charge qu'à profit.

Le petit cloître adossé à l'église est bien conservé : il fut élevé de 1490 à 1550, par le prieur *Guy Bousson*, par un religieux natif de l'Isle, par *Jean Georgeot* et *Pichenot*, de Marmeaux, qui en firent construire chacun un côté. Les trois autres ailes contre lesquelles s'appuie ce cloître, ont été surbaissées, il y a cent dix ans ; à cette époque, la partie qui regarde le levant fut complètement incendiée, on ne l'a point rebâtie depuis. — Les plus grands changements eurent lieu à la révolution ; un architecte juré retrancha quelques bâtiments qu'il regardait comme inutiles ; — mais alors, on payait pour démolir.

L'église, fort grande, comparativement au cloître, a été plu-

(1) Il n'y a eu que deux ou trois établissements de cet ordre dans le département.

Digitized by Google

sieurs fois remaniée depuis sa fondation, et comme l'affluence des fidèles était extrême dans l'origine, on crut nécessaire d'y annexer un *adjutorium;* c'est sur le prolongement de cet adjutorium que se trouvait une chapelle où brûlait nuit et jour une lampe devant le saint Sacrement; on ne distingue plus que quelques amorces de murs.

C'est surtout aux fêtes de la Notre-Dame que l'on voyait accourir tous les habitants des pays voisins pour entendre la messe, et, malgré la grandeur de l'église, ils étaient souvent forcés de rester, faute de place, sous l'auvent qui protégeait la porte d'entrée et dont on voit encore les traces.

Les verrières détruites à la révolution avaient été posées par ordre du prieur Guy Bousson en 1491.

On démolit le clocher il y a soixante ans et les cloches furent, dit-on, transportées à Semur.

Quant aux tombes, il n'en reste que six, parmi lesquelles celle du fondateur Ansćric, dont je donne le dessin; les autres sont brisées ou égarées. Il est évident qu'il devait y en avoir un grand nombre, puisque les ducs de Bourgogne, les sires de Montréal, d'Époisses, de Montbard, de Trévilly, de la Boucherasse, de Chérisy, de Guillon, etc..., y avaient droit de sépulture : l'église ne pouvait même donner l'hospitalité à tous les bienfaiteurs, car on trouve de toutes parts aux environs des ossements humains que la pioche ou la charrue mettent chaque jour à découvert.

Une statue fort curieuse, dont il est fait mention dans une charte de 1235, a été donnée, il y a peu de temps, à un habitant de Moutier-Saint-Jean. — Ceci est d'autant plus regrettable qu'en vertu de son ancienneté et de la valeur du travail elle est assez précieuse : cette statue, dont la hauteur

Digitized by Google

est d'environ trois mètres, représente la Sainte-Vierge tenant l'enfant Jésus (1).

Un puits bien connu dans le pays, à cause de sa profondeur de 625 pieds, a été comblé, il y a moins de 20 ans ; ce chiffre de 625 pieds, quoiqu'extraordinaire, n'est point exagéré (2).

L'église avait autrefois un sceau particulier que l'on conserve aux archives de Dijon et sur lequel on lit : « *Sigillum Ecclesiæ de Vaulcia* (3). » — Sous les rois de France, ce sceau n'était plus le même ; Vausse portait alors : « *d'azur semé de fleurs de lys d'argent* (4). »

Les revenus du monastère étaient assez considérables : si j'en crois les comptes rendus par un nommé *Denis Mastière*, religieux vers 1500, la communauté possédait des biens dont la valeur monterait aujourd'hui à une somme énorme ; elle percevait des dimes et des redevances dans plus de quarante villages : Moulins, Fulvy, Nuits, Sarry, Soulengy, Pasilly, Châtel-Gérard, Etivey, Sanvigne, Anstrudes, Chevigny, Vassy, Pisy, Marmeaux, Epoisses, Torcy, Guillon, Civry, L'Isle, Saint-André, Savigny, Blacy, Vieux-château, Trévilly, Cisery, Thisy, etc., etc...

(1) C'est un sieur Moreau qui la possède ; des amateurs de Paris lui en ont offert 1,200 fr. ; il fit comme aurait fait tout paysan, il refusa le marché. Offrez en effet à un paysan cinqfrancs d'un objet, c'est une affaire faite ; offrez-en mille, il croira posséder un trésor et en demandera quatre fois davantage.

(2) On ne cite que le puits d'Aigremont qui ait une telle profondeur.

(3) Sceau appendu à une charte faite par le prieur à Hugues de Bourgogne. — 1281. —

(4) Paillot (*Vraye et parfaite science des armoiries*, p. 587.)

Digitized by Google

## IV.

Pendant toute la durée des XIIIe et XIVe siècles et même pendant une partie du XVe siècle, le prieuré de Vausse eut une certaine importance dans nos pays : cette importance doit être attribuée à la puissance des seigneurs qui en avaient la garde : les sires de Montréal et plus tard les ducs de Bourgogne. Ceux-ci venaient s'y reposer souvent pendant les chasses qu'ils faisaient dans la forêt de Châtel-Gérard. Ils avaient même une sorte de prédilection pour ce monastère, auquel ils firent de grandes libéralités : c'est ainsi que le duc Robert II lui laisse 40 *soudées de terre* par son testament de 1297, Hugues (V) 10 *soudées* (1314). — La duchesse Agnès, la fille de saint Louis, y fonda un anniversaire (1323), *moyennant dix livres dijonnaises.* – Eudes (IV) accorda aussi par son testament (1346) 25 *livres de rente aux Bonshommes de Vauce* (1), etc., etc.

Mais c'est surtout pendant les croisades que la Sainte-Marie de Vausse fut en grande vénération : à cette époque où les monastères recevaient, comme par enchantement, des donations incalculables, tous les seigneurs du voisinage venaient y apporter le tribut de leur piété et les preuves de leur générosité. Si monotone que soit la nomenclature de ces donations, notre devoir d'historien nous impose de rappeler au moins les noms de ces pieux chevaliers, dont les bonnes œuvres ont conservé le souvenir. Plus les titres conservés sur cette période éloignée sont rares, plus on doit s'efforcer de sauver de l'oubli ceux qui nous sont restés ; ces

(1) Arch. de Dijon et Dom Plancher (Hist. de Bourgogne, t. II. Preuves.)

Digitized by Google

titres nous offrent d'ailleurs de l'intérêt et le texte de quelques-uns d'entre eux est assez bizarre pour valoir qu'on les cite.

Afin de subvenir aux besoins des religieux, le fondateur *Anséric* leur donna la ferme désignée sous le nom de *Grange-des-Ranneaux* avec les champs environnants et plusieurs dîmes à percevoir sur les pays voisins : il céda en même temps *à l'église de la bienheureuse vierge Marie de Vauce, et aux frères y servant Dieu, sa maison de Vauce avec son plait* (enclos) dans toute sa largeur et toute son étendue, avec droit de le clore et même de le cultiver à leur gré ; il ne leur permit cependant pas de construire de forteresse, se réservant plus tard d'en autoriser l'érection en cas de nécessité (1).

Tous les vassaux de ce seigneur se joignirent à lui dans cet acte de fondation : *Guillaume de Cisery* donne un revenu de *deux setiers de blé avec autant de foin que huit bœufs en pourraient traîner sur leurs charriots; Guillaume de la Boucherasse*, vicomte d'Avallon, *deux bichets de blé ;* les sires de Marmeaux, deux parts des dîmes de la paroisse tant grosses que petites; *Guillaume de Trévilly, deux setiers d'avoine sur les coutumes dudit Trévilly, avec autant de foin qu'un homme en pourrait faucher en deux jours; Renaud de Cherisy* et ses deux fils *Hugues* et *Jean*, *neuf voitures de pré sur le finage de Monthelon ;* sieur *André trois muids de froment et deux d'avoine.*

La plupart de ces seigneurs furent enterrés dans l'église. Une modeste pierre, sur laquelle sont seulement gravés une

(1) Vausse fut fortifié plus tard ; car, outre la clôture dont il est ici parlé, on a trouvé dernièrement des débris de tours destinées à protéger le couvent et à le mettre à l'abri d'un coup de main.

Digitized by Google

épée et un écusson, rappelle le souvenir d'un chevalier tristement célèbre au XIII[e] siècle. L'histoire de ses forfaits et de ses aventures fit un assez grand éclat sous saint Louis.

Anséric de Montréal, le dernier représentant de cette grande famille à laquelle Vausse doit son origine, n'imitait point la piété de ses ancêtres. Chaque jour des plaintes étaient portées contre lui au tribunal du roi ; on l'accusait des actes les plus infâmes et des plus criantes injustices ; les seigneurs ses vassaux et les prêtres étaient particulièrement l'objet de ses persécutions, il arrachait les dents des vilains qu'il rencontrait sur son passage ; la clameur publique lui reprochait entre autres cruautés *d'avoir fait dévorer un prêtre par des mouches.* Plusieurs fois appelé devant le roi, Anséric nia ses crimes et ne dut son salut qu'à l'illustration de sa naissance et de sa position. De nouveaux forfaits le firent condamner sévèrement ; sur les ordres de saint Louis, le duc de Bourgogne menaçà d'assiéger le coupable dans son château ; Anséric, effrayé, se rendit *sans nul si*, dit la charte, et se retira à Châtel-Gérard comme exilé en 1255. Il mourut en 1269 et fut enterré à Vausse la même année ; peut-être s'y était-il fait moine en réparation de ses fautes ?

*Bernardin* de *Montbard*, seigneur d'Epoisses, bienfaiteur de tant de monastères, se chargea d'alimenter la cave des religieux et leur fit une rente de trois muids de vin à prendre sur sa vigne des Corselliers.

Les seigneurs d'Epoisses eurent, du reste, une grande vénération pour la Sainte-Marie de Vausse. Des quatre fils de Bernard de Montbard, nous en voyons deux encore figurer comme donateurs : *Bernard* et *André.*

Bernard était seigneur de Vic-Chassenay et donna une partie des dîmes de ce village (1232),

Digitized by Google

André, frère de celui-ci et seigneur d'Epoisses, ratifia ce dernier don ainsi que celui fait par son père.

A son retour de la croisade où il avait été fait prisonnier, André vint en 1225 visiter les frères de Vausse : il était accompagné des religieux de l'ordre Teutonique de Jérusalem qu'il avait ramenés de son expédition ; l'un d'eux fut tellement touché de la piété de ces religieux, qu'il se détermina aussitôt à vivre avec eux et à suivre les mêmes austérités. André leur promit pour sa part secours et appui toutes les fois qu'ils en auraient besoin; un des gens de sa suite, *Robert Anglois*, délaissa à titre d'aumône perpétuelle les dîmes de Torcy qui lui appartenaient. Exemple de désintéressement bien rare de nos jours !

Toutefois, le généreux serviteur ne survécut pas longtemps à son bienfait. A peine était-il mort, que le curé de Torcy contestait la redevance due au monastère et prétendait avoir part aux dîmes de son finage. Vénérable Jacques, prieur de Saint-Jean de Semur et doyen de Montbard, ayant été choisi pour vider ce différend, ordonna que l'église de Vausse aurait les trois quarts des dîmes, tandis que la cure de Torcy n'aurait droit qu'au dernier quart et à la dîme d'agneaux (1227).

Cette querelle un moment étouffée reparut bientôt sous une autre forme ; un chanoine de Langres, messire *de Flavigny*, vint à Vausse, accompagné du moine *Pierre*, afin de terminer les contestations qui s'étaient élevées entre le curé de Torcy, *Gibaut*, et les religieux (1276). Il paraît que ces derniers, non contents des redevances que leur avait allouées le jugement de 1227, se permettaient de prélever toutes les dîmes et tous les revenus de la paroisse de Torcy. — Réclamations du curé Gibaut. — Insistance des religieux de

Digitized by Google

Vausse; insistance d'abord, indignation ensuite. Il ne fallait rien moins que messire de Flavigny pour trancher la question.

Dans cette espèce de traité qu'ils firent, on convint que le prieur de Vausse (qu'on ne nomme pas), abandonnerait au curé toutes les dîmes de sa paroisse, moyennant une certaine rente : il est stipulé de plus, qu'en cas de grêle ou d'accident, on ferait une déduction proportionnelle au dégât et qu'on prendrait pour arbitres les bonnes gens de la paroisse, qui devaient préalablement prêter serment sur le saint évangile.

*Ansèric de Montréal*, fils du fondateur de Vausse, donna en 1235 (1) une charte confirmative de celle donnée par son père : il y ajouta pour sa part le droit d'usage dans la forêt de Vausse et de pâturage pour les porcs. Ce n'est pas tout ; il donne encore liberté d'acheter, tant dans sa seigneurie que dans ses fiefs et arrière-fiefs, des terres pour une valeur de 200 livres, à charge de payer soit à lui, soit à ses successeurs, une rente annuelle de cinq livres de cire (2).

Au XIIIe siècle, les prieurs de Vausse jouissaient d'une réputation de sainteté dans tous les pays voisins, les religieux qui en faisaient eux-mêmes l'élection, choisissaient toujours les hommes les plus vertueux et les plus estimables; aussi les voyons-nous presque toujours nommés pour arbitres dans des démêlés qui se terminaient le plus souvent par un arrangement à

(1) Arch. de Dijon. — Charte originale.

(2) Cette redevance d'une certaine quantité de cire est très fréquente dans les chartes du moyen-âge et on ne s'en étonne pas quand on songe que la cire était alors d'une grande valeur. Il en était de même du poivre : « *cela est cher comme du poivre* » était passé en proverbe. Il coûtait deux marcs l'once avant la découverte des Portugais. (Alexis Monteil. — *Les Français des divers Etats.*)

Digitized by Google

l'amiable : on n'avait alors besoin ni de plaidoiries, ni de juges, ni d'avocats, et la paix n'était pas moins bien cimentée.

Le prieur *Abraham* fut choisi en 1239 avec *André de Savoisy* pour juger un différend qui s'était élevé entre *André de Rochefort* et *Guillaume*, abbé de Moutier-Saint-Jean au sujet du moulin de Saint-Jean, situé à Aisy, et du prieuré d'Aisy; justice fut rendue en faveur de l'abbé (1).

*Thierry* était prieur en 1269; il fut appelé la même année par les moines de Moutier-Saint-Jean pour régler une cession que *Jean de Saulieu* fit de tous ses biens à l'abbaye moyennant un revenu annuel (2).

*Dreux de Mello*, gendre d'André de Montbard, ne voulut pas démériter des seigneurs d'Epoisses et augmenta les donations faites par son père au prieuré. En 1243, il donna avec sa femme *cent sols tournois* aux religieux pour la célébration de son anniversaire et confirma les aumônes faites précédemment par Bernard de Vic-Chassenay.

Mais, malheureusement, la liste des sires d'Epoisses, bienfaiteurs de Vausse, est épuisée; nous ne trouvons plus que des seigneurs ambitieux qui, loin de protéger les religieux, ne cherchent qu'à enlever les aumônes données par leurs ancêtres.

Les ducs de Bourgogne, fidèles au devoir, poursuivent, au contraire, la tâche à eux léguée pour ainsi dire par les sires de Montréal.

Le duc *Hugues* (*IV*) appuie en 1258 une charte de son

(1) *Reomaus*, seu historia monasterii Sancti Joannis Reomœnsis a Petro Roverio. — 1 vol. in-4°. Paris, 1637. p. 262.

(2) Reomaus, id. — p. 280-281.

vassal *Etienne de Trévilly*, charte ratifiée plus tard par la fille de ce dernier, *Jeannette de Trévilly*, épouse d'*Anceau* ou *Ansel de Montaigu*. Cette pieuse bienfaitrice, dont on voit la tombe dans l'église de Vausse (1), s'oblige par serment à payer la redevance donnée par son père et déclare que, dans le cas où elle négligerait de le faire, les religieux seront indemnisés proportionnellement au dommage causé ; elle déclare de plus tous ses héritiers et successeurs liés par cet engagement et obligés aux mêmes égards.

Le fils du duc Hugues (IV), *Huguenin de Bourgogne*, dit *de Montréal*, venait souvent chasser dans les forêts de Vausse et de Châtel-Gérard avec *Marguerite de Chalon*, son épouse ; souvent aussi, il s'arrêtait dans le prieuré et y recevait l'hospitalité ; c'est à ces fréquentes visites que les religieux durent les largesses et l'affection du seigneur le plus puissant du pays : il y eut toujours entre eux échange de bons procédés.

Huguenin de Bourgogne ayant étendu et augmenté leurs domaines, ceux-ci par reconnaissance lui cédèrent à titre de don, trois *magnies* d'hommes, qu'ils possédaient à Santigny ainsi que les droits qu'ils pouvaient avoir dans ce village (1281) (2). Huguenin confirma lui-même en 1287 les donations de ses prédécesseurs, en y ajoutant le droit de défrichement autour de la propriété et la faculté d'acquérir « *six fauchées de prés* » et jusqu'à dix muids de blé de rente en la châtellenie de Châtel-Gérard (3).

(1) Ce n'est qu'une supposition que je ne pourrais garantir, l'écriture de la tombe est en partie effacée.

(2) Arch. de Dijon, t. I, p. 172, cote 18, B. 983. — Deux chartes originales de février 1281, avec les sceaux très bien conservés du prieur de Vausse et du Grand-Val-des-Choux.

(3) Archives de Vausse.

Digitized by Google

La même année est encore marquée par une donation des seigneurs de Guillon, peut-être *Guy* et *Jean de Beauvoir*, les mêmes qui vendirent (1305) Guillon au duc Robert (1).

*Miles de Bierry*, seigneur de Bierry (aujourd'hui Anstrude), donne en 1298 *pour le bon remède et repos de l'âme de Monseigneur son bon père et bonne dame sa mère, à Dieu et à l'église Notre-Dame de Vauce*, un de ses moulins de Bierry avec tous les champs voisins, à charge d'un anniversaire qui se devait célébrer le jour de la fête des Trépassés (2).

*André de Marmeaux* (3) passe aussi pour un des bienfaiteurs de Vausse : reconnaissant de la bienveillance que les religieux ont eue de lui céder un droit d'usage à eux appartenant dans la forêt des Brosses et de Chambertry, il leur concède, à titre de donation perpétuelle et irrévocable, une grande quantité de terres libres et franches de servitude, sous la condition, cependant, qu'ils ne pourront désormais acquérir autre chose sur le finage de Marmeaux sans son consentement ou celui de ses successeurs. Puis, après avoir juré sur l'évangile de leur prêter à jamais secours et protection, il rappelle une aumône faite par son épouse *Jeanne*, à l'instant de sa mort, savoir : vingt sols tournois à prendre sur les tailles de Marmeaux, moyennant un anniversaire que quatre prêtres doivent faire dans l'église de Vausse (1304) (4).

*Eudes* (*IV*), duc et comte de Bourgogne, palatin et sire de

(1) Arch. de Dijon, p. 172, B. 983. — Charte originale.

(2) Archives de Vausse.

(3) Descendant d'un André de Montréal, seigneur de Marmeaux (1240), fils et frère de deux Ansèric de Montréal.

(4) Mémoires historiques de l'abbé Breuillard, d'après les archives de Ragny.

Digitized by Google

Salins, donne aux religieux plein usage en sa forêt de Châtel-Gérard et confirme certaines acquisitions par eux faites d'une maison et vignes à Thalecy; mais les officiers de Thalecy, ayant porté plainte contre eux, au sujet d'abus qu'ils avaient commis à propos de leurs droits d'usage, on força le prieur de montrer ses titres; Eudes de Bourgogne se porta pour leur défenseur et intervint pour les mettre d'accord.

*Guillaume de la Boucherasse*, dit *Copens*, reconnaît en 1323 devoir au prieuré une rente sur les tierces de Trévilly.

Je ne puis parler ni de la rente laissée sur la châtellenie de Vieux-Château par un duc de Bourgogne (1), ni de la donation de ce four bannal de Châtel-Gérard, que le duc Eudes III avait jadis cédé à Jean de Château-Gérard, son messager; ni de ces nombreuses redevances sur Fulvy, Pasilly, Vassy, Pisy, etc., etc., dont les chartes ne paraissent pas; nous n'en dirons que quelques mots. Je tenais seulement à montrer, au moyen-âge, l'importance d'une maison presque inconnue aux siècles derniers malgré son existence : il est vrai que le prieuré de Vausse perdit grandement à la chute du dernier des ducs de Bourgogne, ses protecteurs, et c'est déjà beaucoup qu'elle soit restée debout jusqu'à la révolution, quand tant de monastères avaient disparu dans nos pays. Qu'étaient devenus les prieurés de Thisy, Vassy, Saint-Ayeul, Aisy, et bien d'autres?

Les bâtiments du couvent étaient en assez mauvais état à la fin du xv[e] siècle : Le prieur Guy Bousson (2) y commença

(1) Terrier de Vieux-Château (1466). Rente d'un muid de froment et deux muids d'avoine.

(2) Guy Bousson fut avec Claude de Ragny témoin de la charte donnée aux habitants d'Etivey par Jean de Cussigny, abbé de Mou-



Digitized by Google

des constructions, fit bâtir (1491) deux pans du cloître qui subsiste aujourd'hui, refaire à neuf deux verrières de l'église : l'épitaphe qui est sur sa tombe l'indique du reste :

*Cy gist vénérable et religieuse persone*
*Guy Bousson prieur de ceans le quel a fait faire*
*deux pans de cloistre les deux verrerez en l'église et donna*
*le four le pressoir de Sarry : priez Dieu pour lui.*

Ce four et ce pressoir surtout ne devaient pas être d'un grand rapport à Sarry. — Il est probable que les propriétaires n'y faisaient pas fortune.

Les deux autres pans de cloître furent élevés en 1511, par un moine natif de l'Isle et par *Pichenot*, de Marmeaux (1).

Nous ne pouvons jusqu'ici donner une liste suivie des prieurs, les actes ne faisant presque jamais mention des religieux que collectivement et jamais du prieur en particulier.

## V.

Nous sommes arrivés à une époque où les aumônes deviennent plus rares, où les croyances religieuses affaiblies fléchissent de jour en jour. On voit venir le règne du *bon plaisir,* règne de la galanterie et de la Renaissance. La Re-

tier-Saint-Jean (1400). Cette charte accordait le droit de défricher une certaine quantité de bois autour de leur finage, avec l'usage pour les bestiaux dans les autres forêts abbatiales.

(1) Une épitaphe écrite en lettres gothiques est ainsi conçue : « Cy gisent vénérables et religieuses personnes Jehan Georgeot et Pichenot de Marmeaux, religieux de céans, lequel a fait faire le présent pan de cloistre en l'an mil . v : f : xi . vò qui cette table lirez, priez pò les trépassés. »

Digitized by Google

naissance! N'est-elle pas une amère dérision pour les monastères? N'est-elle pas le signal de leur décadence? Les abbayes ne sont encore, il est vrai, qu'à une époque de transition, mais elles marchent à grands pas vers leur ruine et ces belles institutions, qui répondaient à des idées d'un autre âge, ne peuvent plus s'harmoniser avec l'espèce de révolution morale qui s'agite dans les esprits : « C'est alors, comme le dit un historien, que la nation se façonne peu à peu à l'image de son roi, s'habitue comme lui à substituer la loyauté à la justice, l'honneur à la probité, la bravoure au courage, le luxe au bien-être, le culte à la croyance. »

Le prieuré de Vausse ressentit, lui aussi, le contre-coup de ce grand mouvement : déjà diminue le nombre de ses religieux; vers le milieu du seizième siècle, il n'y a plus que le prieur, cinq moines prêtres et deux novices; aussi se plaignent-ils d'être obligés de célébrer tout le service qui se faisait au grand Val-des-Choux, savoir : une grande messe à *nothe* et toutes les heures canoniales, sans compter les anniversaires qu'ils devaient pour aumônes reçues.

Un acte sur parchemin de 1522 (1), fait à Moutier-Saint-Jean, nous apprend que les religieux de cette abbaye firent à leurs *frères et bien aymis de Notre-Dame de Vaulxe,*

(1) Ce parchemin donne les noms des religieux tant de Vausse que de Moutier-Saint-Jean qui se trouvèrent présents :

Ceux de Moutier-Saint-Jean : Adam du Bois, grand-prieur, Simon de la Rue, sous-prieur, Isaac de Rabutin, chambrier, Michel de Clugny, cellerier, François Pebelot, maître de novices, P... N..., infirmier, Jean Jacquinot et Antoine de Saint-Paul, tous religieux.

Ceux de Vausse : Jehan Georgeot, prieur, François Masson, Mille Monot, Louis de la Rive, prêtre, religieux.

(Archives de Vausse.)

Digitized by Google

concession d'un droit d'usage dans les bois *des granges* avec permission d'y prendre autant de bois qu'ils le voudraient et d'y mener leurs porcs pour la paisson et la glandée.

François Ier, ayant en 1546 exigé de tous les monastères un compte exact de leurs revenus, celui de Vausse présenta un cahier, dans lequel je retrouve des détails de biens non encore mentionnés.

La communauté possède à Vassy : quatre setiers de froment pour fondation d'une messe, qui se célèbre tous les dimanches, à l'intention de MM. de Rochefort ; cinq quartiers de prés sur lesquels ils paient annuellement une redevance.

A Marmeaux, un muid de blé par moitié froment et orge, don de la maison de Ragny ; divers champs, parmi lesquels le champ Rozier ; cinq bichets d'avoine et six blancs de cens sur plusieurs pièces d'héritage.

A Sarry, le four bannal pour le chauffage duquel ils doivent prendre du bois dans la forêt de Châtel-Gérard, le pressoir bannal, la moitié des dîmes du finage et de la métairie d'Antonnay, y compris celles de laines et d'agneaux, plusieurs familles avec leurs maisons, granges et vergers, enfin, grand nombre de champs, parmi lesquels ceux du Christ et de Tenoillot.

Je copie quelques fragments de la suite de cette déclaration :

« A Pisy tiennent et possèdent iceux vénérables sur la seigneurie
« du dit lieu neuf setiers avesne à cause de fondation des seigneurs.
« Plus encore iceux vénérables tiennent audit Pisy environ 18 bichets
« avesne de coustume de fondation pour le vestiaire des religieux.
« Encore audit Pisy tiennent et possèdent une vigne contenant vingt
« ouvrées franches et quittes de toutes servitudes quelconques. Plus
« audit Pisy tiennent et possèdent un meix, grange et environ dix
« setiers de prés tant audit Pisy qu'à Menstrüe-lez-Pisy, dont iceux
« vénérables sont redevables au seigneur de Pisy (alors Jacques-aux-

Digitized by Google

« Epaules) chacun an à deux termes, à la purification Notre-Dame « douze sols demy, à la fête de Tous-les-Saints, douze sols demy « faisant en tout vingt-cinq sols.

« A la Boicherage (Boucherasse), près Montréault, tiennent et pos- « sèdent iceux vénérables de fondation : 13 bichets de blé par « moitié froment et avesne, mesure de Montréault.

« Item, à Saint-André-en-terre-plaine trois muids de blé, à savoir « un muid de froment et deux muids avesne, le tout mesure de Mon- « tréault, qu'iceux vénérables tiennent et possèdent d'ancienne fonda- « tion du seigneur de Montréault sur les dîmes de Saint-André. Et « ou icelles quantité de graines susdites ne pourraient satisfaire à ce, « iceux vénérables ont droit et permission de eux relever ès greniers « du seigneur du dit lieu pour à ce satisfaire. »

« Item, au lieu d'Epoisses: un demy muid froment et un demy « muid avesne mesure du dit Epoisses, qu'iceux vénérables tien- « nent et possèdent d'ancienne fondation. Encore tiennent iceux véné- « rables audit Epoisses cent sols pour un anniversaire qui se célèbre « tous les ans au dit prieuré. »

« Item, à Solengy : trois bichets d'avesne de coutume, mesure du « dit Solengy assis sur le meix Héliot qui est pour le vestiaire des « religieux. »

« Item, à Pasilly : de fondation neuf bichets de blé par moitié « froment et orge, mesure de Noyers, pris sur les tierces de la sei- « gneurie du dit lieu. »

« Item, à Montbard : cent sols de cens, appartenant aux dits reli- « gieux à cause de leur vestiaire. »

« Item, à Moulins-lez-Noyers : quatre-vingt-dix bichets par « moitié froment et avesne sur le quart des dîmes du dit lieu, de fon- « dation. »

« Item, à Sancey-les-Noyers : le sixième et le dixième de toutes « les dixmes et la dixme d'agneaux pour le vestiaire des religieux. »

Il n'est pas intéressant pour le lecteur de parcourir toute la déclaration des domaines du prieuré dont la nomenclature est assez étendue ; il suffit de dire que ces redevances étaient perçues sur plus de quarante villages. Tous ces dons furent

Digitized by Google

encore ratifiés par une charte du roi Charles IX, donnée à Fontainebleau en mars 1567 ; les bienfaits des sires de Montréal, d'Epoisses, des ducs de Bourgogne, etc., y sont rappelés.

Le pape Grégoire XIII ayant ordonné aux cardinaux de Bourbon et de Guise de faire une vente des biens que le prieuré possédait à Pisy pour contribuer au paiement des cinquante mille écus accordés au roi ; cette aliénation fut faite en 1577, par François de Besson, prieur commendataire.

De nombreuses ventes forcées appauvrissent peu à peu les religieux ; puis viennent les commendes, dont les abus sont si funestes aux établissements monastiques. Leur introduction laisse un libre cours à la cabale et à l'intrigue : les revenus du monastère sont donnés à des hommes qui n'ont que leur naissance pour recommandation ; ceux-ci en abandonnent la gestion à leurs créatures ; ils n'y ont jamais résidence et, loin de se signaler par leur piété, les religieux devront encourir maintes fois les reproches de leurs supérieurs par le scandale de leur conduite.

Les faits qui viennent à l'appui de ceci ne seraient pas tous bons à citer ici ; voici un de ceux qui se peuvent décemment raconter :

Le prieuré avait droit de « *grainier* » dans la forêt de Vausse, c'est-à dire qu'on pouvait y mener les porcs « *pour la paisson et la glandée.* » Néanmoins ce droit n'était pas illimité et en cas d'abus les gardes étaient obligés d'intervenir.

Or, les gardes forestiers de Châtel-Gérard ayant trouvé un jour quarante porcs appartenant aux fermiers, voulurent s'en saisir ; les bergers s'y opposèrent et se mirent à leur débiter grand nombre d'injures, assaisonnées de quelques coups de

Digitized by Google

pierre pour rendre leur raisonnement plus persuasif; puis, voyant que cette argumentation était de nul effet, ils lâchèrent leurs chiens et les gardes effrayés prirent la fuite. Le triomphe des vainqueurs fut de courte durée; le châtelain de Châtel-Gérard, informé de cette résistance, fit saisir et incarcérer les porcs dans son château avec ordre de les faire «*juger sévèrement;* » on leur fit même l'honneur de préposer à leur garde le concierge du château. A cette nouvelle, les religieux de Vausse irrités partent immédiatement avec les enfants de la métairie, choisissent l'heure à laquelle le concierge devait s'absenter et, après s'être introduits furtivement, délivrent leurs porcs, décampent avec eux et, en reconnaissance de l'hospitalité donnée à leurs « *soyeux* » prisonniers, rossent consciencieusement le concierge revenu plus tôt qu'ils n'avaient compté. La médaille eut un fâcheux revers pour les religieux et pour le prieur Dorotte : ils eurent beau crier, tempêter, jurer « *qu'on les pendrait plutôt que de rien céder de leurs droits* » (textuel), on les incarcéra bel et bien et, afin de rendre la leçon plus piquante, on les enferma avec les animaux que vous savez; — on parlementa à travers la porte de la prison, — les religieux peu enchantés de leur logement et surtout de leurs compagnons, consentirent à entrer en composition et il leur fallut promettre une forte indemnité pour racheter leur liberté.

Cette histoire plus plaisante que morale peut donner une idée de la bouffonnerie des mœurs de l'époque ; beaucoup de faits au XVI^e siècle sont empreints de ce caractère ; on jugeait les animaux comme les personnes, on les condamnait à la prison, à la mort même. A Montbard, n'a-t-on pas mis un cheval en prison pendant quatre mois, pour avoir renversé l'étalage d'une boutique, et ne fit-on pas pendre à Rouvre un

Digitized by Google

porc qui avait tué un enfant ? Le bourreau eut même 60 sols pour ses peines.

En présence de ces faits, on est forcé de reconnaître que la singularité des mœurs avait produit une altération sensible dans les pratiques monastiques. Les guerres civiles qui avaient troublé l'Etat jusque dans ses fondements, avaient développé dans toutes les classes un esprit de dureté et de férocité inouies. Les mœurs étaient grossières et la vie humaine était comptée pour rien. Les bandes de soudards qui ravageaient la Bourgogne, laissaient après eux le pays dans la plus profonde misère. Le relâchement des temps s'était étendu sur les monastères et particulièrement sur ceux qui étaient loin des villes, comme le prieuré de Vausse. Une réforme était devenue bien nécessaire.

Malgré l'établissement des commendes, l'élection n'est pas pour cela tout à fait abandonnée ; les deux systèmes de l'élection et de la nomination arbitraire sont fondus. Ce manque d'unité et cette indécision accusent nettement l'ère de la décadence des institutions monastiques.

Jusqu'ici nous ne connaissons que quelques prieurs ; les noms qui nous sont conservés dans les archives sont : Abraham (1239), Thierry (1269), Guy Bousson (1491), Jean Georgeot (1522), Jacques Mignot (1565), François de Besson (1577),G. Dorotte (1602). Nous ne parlons de ceux-ci que pour mémoire : leur histoire, entièrement subordonnée aux faits, n'offre rien d'intéressant : il n'en n'est pas de même de Claude de la Magdelaine de Ragny.

*Claude de la Magdelaine de Ragny*, évêque d'Autun, conseiller du Roi, comte de Saulieu, prieur commendataire de Vausse, Charlieux, etc., est un de ces hommes dont s'honore un établissement religieux et dont le souvenir y

Digitized by Google

reste ineffaçable ; il fut du petit nombre de ceux qui tentèrent de mettre un frein au dérèglement des mœurs de l'époque, et si le succès ne fut pas complet, la tentative seule de l'entreprise mérite des éloges.

Claude de la Magdelaine, né en 1591, était fils de François de la Magdelaine, marquis de Ragny, maréchal de France, et de Catherine de Marcilly-Cypierre. Aux avantages d'une belle figure, il joignait un caractère de douceur inaltérable et sa charité bien connue n'avait jamais fait défaut aux pauvres. Il savait cependant, pour tout ce qui touchait son administration, allier la fermeté à la bonté et suivant les circonstances concilier ces deux qualités souvent opposées.

Le curé de Couches lui ayant un jour écrit que quelques scélérats avaient, pendant la nuit, enfoncé les portes de l'église, brisé l'autel, profané les hosties et venaient d'être incarcérés, il eut la bonté de se rendre lui-même dans leur prison et d'employer toutes les voies de la persuasion pour les ramener à des idées plus chrétiennes. Après diverses instructions faites avec un zèle et une patience admirables, il parvint à les faire rentrer, à l'exception d'un seul, dans le sein de l'Église, et, s'il ne put les sauver du trépas, il les accompagna du moins à leur dernier supplice.

Dans un autre cas, il fit instruire lui-même le procès de deux prêtres qui avaient causé un affreux scandale dans son diocèse, et, après les avoir dégradés de leurs dignités, il les fit condamner au supplice du feu. C'est ainsi qu'il cherchait par de sévères leçons à réprimer les abus et les désordres.

Pendant les premières années de son épiscopat, la peste ravagea Autun ; jamais, paraît-il, on n'avait vu plus lamentable spectacle ; les malades, abandonnés à eux-mêmes, étaient après leur mort jetés dans des fosses communes que l'on

Digitized by Google

creusait dans les rues; on voyait des femmes quitter leurs maris et leurs enfants. Pendant tout le temps que dura cet horrible fléau, le zèle du saint pontife ne se ralentit point, et si sa bourse fut impuissante à soulager certaines douleurs, il sut, par ses conseils, relever plus d'une âme désespérée.

Le cardinal de Marquemont, archevêque de Lyon, étant mort, Claude de La Magdelaine de Ragny fut appelé à lui succéder. Suspendu une première fois et remplacé par Charles Miron, il reprit de nouveau l'épiscopat après la mort de ce dernier, malgré l'intrigue et la cabale, malgré les efforts du trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris, qui voulait le priver du droit de régale dont ses prédécesseurs jouissaient depuis 1189, c'est-à-dire depuis la cession qu'en avait fait Philippe-Auguste à l'évêque.

Nous retrouvons, en 1628, Claude de La Magdelaine député à l'assemblée de Poitiers, dans laquelle trois millions furent accordés pour soutenir contre les Huguenots le siége de La Rochelle : il fut aussi présent au concile de Mantes (1).

Claude de La Magdelaine se servit de son influence et de

(1) En 1532, Claude de Ragny fit ouvrir le tombeau de la reine Brunehaut dans l'église de Saint-Martin d'Autun: on y trouva sept à huit ossements à demi brûlés, du charbon, une molette d'éperon, des cendres et de la terre.

Sur le monument de marbre blanc élevé par le cardinal Rolin en 1462, on lisait :

Brunechil fut jadis reine de France,
Fondatresse du saint-lieu de céans,
Gy inhumée en six cent quatorze ans
En attendant de Dieu vraie indulgence.

Le cercueil de plomb fut ouvert en présence d'un grand nombre d'abbés et de religieux, (Papiers de M. de Ragny.)

Digitized by Google

son autorité pour amener une réforme complète dans le monastère de Saint-Andoche : il fit aussi recevoir la réforme de Saint-Maur dans les abbayes de Flavigny, Saint-Martin d'Autun, Corbigny, Saint-Jean-le-Grand, dont sa sœur Anne de La Magdelaine était abbesse (1).

Après une vie si fertile en bons exemples, Claude de Ragny mourut en son château de Lucenay, le 21 avril 1652, âgé de 61 ans, après trente ans d'épiscopat. Ses restent furent déposés à Autun auprès du maître-autel. Il laissa à son église sa crosse d'argent, sa vaisselle d'argent et 200 pistoles à charge d'une grande messe que l'on devait dire chaque semaine à perpétuité.

## VI.

Le zèle et le dévouement de Claude de La Magdelaine ne pouvaient que retarder la réaction qui se préparait depuis longtemps déjà; nous entrons maintenant dans une période lamentable où les dilapidations et les désordres ne connaissent plus de bornes. Des prieurs avides, des seigneurs qui nient leurs dettes, des fermiers infidèles fournissent matière à des procès interminables. Les exactions de toute nature pressurent les pauvres laboureurs, et les troubles de la Fronde causent une foule de vexations particulières : le vilain devait sans cesse dissimuler sa position et porter des haillons de peur que des agents bien informés ne vinssent découvrir l'argent caché ; les fermiers eux-mêmes étaient alors fort nécessiteux ; ils n'avaient, pour la plupart, d'autre mobilier que leurs femmes et leurs enfants, et un

(1) Mémoires historiques de l'abbé Breuillard.

Digitized by Google

prieur ne put, en 1664, trouver chez un fermier débiteur qu'un pot de fer cassé et deux écuelles d'étain.

*Etienne-Jean de Robec de Justinien de Pallière*, aumônier du roi, abbé de Theuley, fils de Jacques-Antoine de Pallière, seigneur de Châtel-Gérard, succéda à Claude de Ragny par brevet de 1652, et ne prit possession du bénéfice que l'année suivante : les premières démarches de son administration furent de revendiquer le four bannal de Châtel-Gérard qui, depuis longtemps déjà, avait été distrait des biens du prieuré. En conséquence, il obtint par jugement l'application de l'édit de Louis XIV qui permettait à l'Eglise de France et principalement aux monastères, de rentrer dans la jouissance des héritages aliénés par leurs devanciers ; le four bannal, qui appartenait depuis longtemps aux familles de Branche, de Charmoy et aux seigneurs de Crépan, de Santigny, fut racheté, moyennant la somme de 720 livres.

Réné Bruslard, marquis de Genlis, Pisy, etc., ayant, en 1664, refusé de payer au prieur de Vausse la redevance qu'il lui devait, celui-ci le fit assigner, et, malgré plusieurs jugements rendus, ne put rien obtenir. Les choses trainèrent en longueur jusqu'en 1691, époque à laquelle Réné Bruslard fut forcé de vendre sa terre de Pisy à la requête de Louis, marquis de Mailly; Robec de Pallière eut soin de faire reconnaître sa redevance.

Un procès s'engagea aussi avec les sires de Pasilly et Sanvigne pour un motif à peu près semblable; l'affaire dura onze ans (1).

(1) Les seigneurs de Pasilly et Sanvigne qui figurent dans cette affaire sont : Joachim de Villers-la-Faye, baron de Vaulsey, Pasilly et Sanvigne (1650), Georges Bénigne de Troletan, chevalier, seigneur de Percey, Pasilly et Sanvigne et Louise de Villers-la-Faye, son

Digitized by Google

Autre procès avec les sires d'Anstrude. — Le moulin que Miles de Bierry avait donné au prieuré, en 1298, lui fut contesté ; André d'Anstrude en réclama la possession : on exigea du prieur le titre original de la donation, et comme il était sans sceau ni signature, Robec de Pallière fut condamné pour écriture en faux et obligé de payer une amende. On rendit, sans doute, justice à la vérité plus tard, car la mère du prieur, Marie Zoccobi, dame de Châtel-Gérard, fut chargée d'entreprendre les réparations de ce moulin.

Je ne puis m'aventurer dans tous ces dédales inextricables de procès qui ne peuvent avoir aucun intérêt pour le lecteur ; je n'en veux citer que quelques-uns.

Le sous-prieur Claude Remond étant mort, Robec de Pallière le remplaça par dom Micaut. Ce moine, que Courtépée cite au nombre des célébrités de Bourgogne, est mort à Vausse, en 1713. Louis-François Micaut était né à Nuits, en 1641 ; après s'être fait recevoir docteur en théologie, il entra dans les ordres et resta capucin pendant quelque temps ; reçu ensuite moine du Val des Choux, il composa plusieurs livres. Son *véritable abbé commandataire in-12, Dijon*, 1674, n'est guère qu'une critique médiocre d'un ouvrage encore plus médiocre (1). Le travail qui a valu à François Micaut une certaine célébrité et qui eut alors surtout une grande valeur, est intitulé : *La science civilisée ou dépaysée des Ecoles d'Athènes, Châtillon*, 1677. L'auteur n'avait que trente-sept ans quand son

épouse (1672.) D'autres procès survenus en 1733 mentionnent les ducs de Château-Thierry et le comte de Guerchy, Claude-Louis François de Regnier, époux de Gabrielle-Lydie d'Harcourt, de laquelle il avait eu en dot Pasilly et Sanvigne.

(1) L'*abbé commendataire*, de Delsau.

Digitized by Google

œuvre parut; plus tard, il fut, sur sa demande, envoyé à Vausse pour y méditer à son aise dans le calme des bois : il y composa un écrit philosophique resté inédit : *Laissez le monde comme il est.* Le titre seul trahit la substance du contenu (1).

*Claude-François Franchet de Ran*, docteur en théologie, succède à Robec de Pallière (1709) et hérite de ses nombreux procès : procès avec les sires de Pisy, procès avec ceux de Nuits-sous-Ravières (2), procès avec le comte de Guitaut (3), procès avec la duchesse de Lesdiguière (4), etc. Il était alors de bon ton de ne point payer ses dettes, et les plus grands seigneurs n'avaient pas honte de se faire souvent tirer l'oreille à cet égard.

Franchet de Ran fut remplacé par *Pierre Bonaventure de François Petit-Benoist* (1733), et celui-ci par *Claude de*

(1) Jean-Baptiste Micaut, professeur à l'université de Dijon, mort en 1775, était petit-neveu de cet auteur. — Courtépée.

(2) Ce débat commencé en 1680 eut lieu au sujet d'un moulin. Les seigneurs qui figurent sont : Edme Bargedé, seigneur de Nuits et Fulvy par moitié, Marnay, conseiller au présidial d'Auxerre, décédé en 1680, Marie Dubroc, sa veuve, les sires Bargedé, ses enfants (1704), le sieur de Clugny, seigneur de Nuits et Fulvy (1712).

(3) L'hiver de 1709 ayant été très rigoureux, toutes les vignes grêlées ou gelées, le comte de Guitaut ne put payer les six feuillettes qu'il devait au prieuré et se vit condamné à donner 35 livres par feuillette. Même en tenant compte de la cherté du vin dans cette mauvaise année, on trouvera que ce chiffre est un peu fort.

(4) La duchesse de Lesdiguières avant négligé de livrer les redevances qui étaient dues à cause de sa terre de Guillon, Franchet de Ran se vit dans la nécessité de lui écrire pour lui rafraîchir la mémoire ; la missive n'ayant pas produit l'effet désiré et n'ayant pas été honorée d'une réponse, un procès fut intenté et la duchesse fut forcée de s'acquitter.

Digitized by Google

*Houillier*, fils de Claude de Houillier, seigneur de Cendrey (1742).

On a des détails assez piquants sur la manière de vivre de ce prieur déplorable, aussi connu par sa galanterie que par ses prodigalités. Ces prodigalités ne peuvent surprendre ceux qui ont lu l'histoire de Pontigny, dont une plume fine et brillante a fait ressortir l'intérêt : Claude de Houillier n'avait pas, comme dom Chanlatte, les revenus d'une grande abbaye, mais sa fortune personnelle le mettait à même de faire figure dans le monde sans trop compter sur le *bénéfice* d'un pauvre prieuré. Il était, en outre, assez distingué par sa naissance pour se permettre de vivre en grand seigneur et parmi les grands seigneurs : il aimait les plaisirs, la bonne chère, le jeu, la chasse et répétait souvent le mot de Moïse : *ce n'est bonne chose à l'homme qu'il soit seul.*

Claude de Houillier possédait dans la rue du Bac, à Paris, un hôtel assez somptueux dont le séjour lui plaisait davantage que celui de son prieuré. Si nous osions jeter un regard furtif dans ce boudoir, dans ce salon où l'on parle un jargon assez peu monastique, que verrions-nous? Disciples de frère Viard, pieux moines du Val des Choux, si, revenant au monde, vous entendiez ces rires immodérés et ce babil frivole, que diriez-vous?..... Que diriez-vous de ces mœurs trop faciles, de cette galanterie raffinée?..... Vous vous voileriez la face de vos frocs.

Claude de Houillier ne quittait guère Paris que pour des affaires urgentes ou pour venir chasser dans les forêts de Vausse avec les seigneurs du voisinage; ceux-ci avaient dans le prieuré des meutes de chiens que les religieux se chargeaient de nourrir, moyennant salaire. Au retour de la chasse, on trouvait une table bien servie, et les truffes que le prieur avait

Digitized by Google

soin de se réserver sur certains baux n'étaient pas épargnées ; c'est peut-être de là que vient la rumeur populaire qui, dans nos cantons, prétend que le révérend prieur en avait beaucoup préconisé l'usage. Après le festin, venait le jeu ; on voit encore quelques cartes portant la signature du prieur et accusant des dettes de jeu : bon pour 50 livres, bon pour 30 livres, etc.

*Denis d'Estiennot de Vassy* (1), doyen de Notre-Dame de Provins, le remplaça, par brevet du 23 avril 1745.

Par ses ordres, les bâtiments du prieuré furent complètement réparés, les constructions inutiles démolies et plusieurs parties abaissées : le plan par terre dont nous donnons le dessin n'a pas beaucoup varié depuis cette époque : on pourra remarquer l'analogie frappante qui existe entre ce plan et celui de l'abbaye de Cure (Annuaire 1859), c'est-à-dire entre deux monastères du XIIe siècle.

La conventualité se trouvait supprimée depuis plus de cent ans dans tous les prieurés du Val-des-Choux, quand les religieux reçurent ordre de se réunir dans la maison-mère où devaient se célébrer tous les services et anniversaires dus en aumônes ; la bulle d'union date de 1763. — (Cartulaire du Val-des-Choux. — Arch. de Moulins et de Dijon).

*Philippe Benjamin de Badier* fut le dernier prieur : il était professeur de Sorbonne; professeur de théologie à Navarre et doyen de Semur en 1780.

Le prieuré de Vausse, après avoir eu environ six siècles d'existence, changea de destination et de propriétaires avec la révolution : son histoire présente, dans un cercle restreint, les vicissitudes assez diverses qu'eurent à subir les institutions monastiques. Austère pendant les Croisades, la discipline

(1) Frère de Denis d'Estiennot de Vassy, seigneur de Vassy, Pisy, capitaine de dragons au régiment de Lescure.

Digitized by Google

commence à fléchir sous la Renaissance, à se relâcher complètement avec l'intronisation des commendes pour dégénérer rapidement sous les mœurs faciles de la régence et du règne de Louis XV.

## VII.

Vausse n'a plus d'histoire depuis la Révolution. En 1793, les propriétés en furent vendues comme biens nationaux : M. Du Mortier, qui en fut l'acquéreur, ne crut pouvoir mieux utiliser ces vastes bâtiments qu'en établissant une usine de faïence ; l'église fut le siége principal des travaux.

Dans la suite, Du Mortier s'associa à MM. Lapipe et Petit : celui-ci racheta plus tard les portions de ses associés et parvint à réunir une grande partie des domaines possédés jadis par le prieuré. Après sa mort, la plupart de ces domaines furent vendus; mais le monastère lui-même est toujours resté dans la famille.

Maintenant, la fabrique de faïence est annexée à celle des Cornes, et les bâtiments commencent à reprendre, par des restaurations successives, leur ancien aspect monacal.

En relisant cette notice, dans laquelle j'ai omis un grand nombre de faits, je retrouve encore des détails sur lesquels je n'ai point glissé assez brièvement peut-être : qu'on pardonne au narrateur de s'être appesanti sur l'histoire d'une maison qui lui est chère à plus d'un titre, et d'avoir laissé échapper l'expression d'une tendresse que ne partage point le lecteur. N'est-ce pas une espèce d'instinct qui attache l'homme à son pays ? Et n'est-ce pas aussi un des bienfaits de la Providence d'avoir établi cette soudure, cette affinité entre l'individu et la propriété? Que deviendraient les campagnes si cet amour du sol n'y retenait les habitants ? Si triste que



Digitized by Google

soit le toit natal, l'imagination en embellit toujours l'aspect en lui prêtant les vers du poëte :

Je ne viens point trainer dans vos riants asiles
Les regrets du passé, les rêves du futur :
J'y viens vivre, et, couché sous vos berceaux fertiles,
Abriter mon repos obscur.

On a beau quitter son foyer et son petit champ, on les revoit toujours avec plaisir, et souvent, après certains orages de la vie et du cœur, on s'estime heureux de les retrouver l'un et l'autre.

ERNEST PETIT,
Ancien élève des mines.

---

## PIÈCES JUSTIFICATIVES.

### (A).

*Charte par laquelle Ansêric de Montréal approuve et confirme* (1235) *la fondation du prieuré de Vausse faite par son père et les donations de plusieurs seigneurs.*

Je, Ansêric, chevalier, sire de Montréaut, fais scavoir à tous ceulx qui verront ces présentes lettres, que pour le bon repos de l'âme de mon père et de ma mère, de moy et de mes ancêtres, ay voulu louer, octroyer et confirmer perdurablement pour moy et mes hoirs présents et advenirs à l'Eglise de la bienheureuse vierge Marie et aux frères y servant Dieu, tout ce que mon père leur a déjà donné et concédé, c'est à scavoir : la maison de Vaulx avec son plait dans toute sa largeur et toute son étendue et les appartenances de la dite maison, ensemble lou siège dou dit lieu jusqu'à ma forest de Vaulx et que les dits frères dessus dits peuvent clourre la dite maison et mettre leur place dedans leu clauture à leu volonté sans ce que lis dits ne doivent et ne peuvent dedans la dite clauture faire forteresse deffendable s'il en était de ma volonté ; ci devand Ansêric, ay volu louer, octroyer et confirmer à la dite eglise et ès dits frères oune grange

Digitized by Google

que l'on dit les Raneaux ensemble lou siège de la dite grange entièrement franc de tierce et de cottume et toutes les chaumes qui sient devand et au costé de la dite grange; aussi trois muids froment et deux d'avesne à prendre chacun an sur dismes au sieur André; aussi quatre septiers blé moitié froument et avesne mesure de Montréaut que Wuillaume de Cisery avait donné et concédé avec tant de foin que huit bœufs pourraient traner sur leurs chars; aussi deux septiers avesne que Wuillaume de Trevilly leur avait donné et concédé et qu'ils devaient prendre sur les cottumes d'Illec; deux bichets de blé que Wuillaume, vicomte d'Avallon, seigneur de la Boicherasse, leur avait aussi donné et concédé; aussi six soitures de pré près de Cherisy, aussi trois soitures de pré, finage de Monthelon que Renaud de Cherisy leur avait donné avec ses fils Hugues et Jean à titre d'aumône perpétuelle et sur lesquelles ils devaient payer annuellement dix huit deniers le jour de la Saint-Jean d'été; aussi les deux parts des dixmes de Marmeaux tant grosses que petites. Je, Ansèric, ay volu louer, confirmer tout ce que lis dits frères ont accoutumé avoir et apparcevoir dou temps trépassé iusqu'au iour que ces présentes lettres furent faites en toutte matère; je ay volu octroyer aussi toutes manères d'usaige en la forest de Vaulx pour chauffer, pour marener, pour traire pierres grandes et petites, pour faire chaux, toutes manères d'usaiges, de pâture et de pessons. Je, Ansèric, dessus nommé ay douné et octroyé ès dits frères qu'ils pussent acquérir en mis censives sans requeste de moy ne de mis hoirs et qu'ils pussent acquérir dans mes fiefs et arrière fiefs iusqu'à deux cent livres de terre à charge par eux de payer par chacun an et à perpetuité soit à moy, mes hoirs ou ayant cause cinq livres de cire le iour de la Saint-Remy........

(*Archives de l'ancienne Bourgogne. Dijon*).

(B).

*Hugues IV, duc de Bourgogne, approuve et confirme une donation d'Etienne de Trevilly à Notre-Dame de Vausse* (1258).

Nous, Hugues de Bourgogne, faisons savoir à tous ceux qui verront ces présentes lettres que messire Estienne de Treville, chevalier, en

Digitized by Google

notre présence estaubli, ha doné et octroyé à toujours à Deu et à Notre-Dame de Vausse et ès frères de cel mesme leu demy muid de blé à la mesure de Montréaul, la moitié froment et la moitié avoine, à payer tascun an à la Saint-André l'apôtre ès dits frères, en ses tierces de Treville, et nous de cuy cette la chose meut, l'avons loué et octroyé ès dits frères de Vausse par la requeste dou dit chevalier, et havons scélées les présentes lettres de notre scel. Ce fut fait en l'an de grâce mil doux cent et cinquante-huit, au mois de meloy.

(*Archives du château de Ragny.*)

(C).

*Accord entre le curé de Torcy et le prieur de Vausse* (1276).

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut au seigneur de la part de l'official de Langres, d'une part, et le prieur du couvent de Vausse du même diocèse, d'autre part, sur ce que le curé Gibaut en son nom et au nom de son église disait et proposait contre lesdits prieurs et couvent que ceux-ci lui retenaient le grain, le percevaient et l'avaient perçu pendant plusieurs années, prétendant avoir certaine portion de dixmes étant au finage de Torcy et de la dite paroisse de Torcy; d'ou vient que le dit Gibaut prétendait que la dixme lui appartenait et à son église et demandait le dit curé que l'on reglat si les trois parties des dixmes et le droit de les percevoir lui appartenait à l'avenir et si l'on devait adjuger à la dite église ou aux dits prieurs du couvent les trois parties de dixmes et demandait qu'il fut imposé à jamais aux dits prieurs et religieux sur la perception d'icelles; le dit curé demande encore en son nom et de son église les rapports qui avaient été perçus comme il le disait, par les prieurs qu'il estimait être en valeur de mille livres tournois, s'il fallait les rendre, restituer à son église ce que les prieurs du couvent de Vaulse niaient être véritable, assurant le contraire; enfin par la médiation de vénérable personne maistre de Flavigny, chanoine de Langres, la dite difficulté a été pacifiée et accordée à la requisition des dits seigneurs en cette manière, savoir que le sieur Gibaut et ses successeurs percevront pour toujours toute la dixme des fruits, où les dits prieurs du couvent l'ont perçu, même les trois portions qui

Digitized by Google

avaient été perçues par les dits prieurs et couvent, comme il est exprimé ci devant et les dits prieurs et couvent ont quitté pour jamais au dit sieur Gibaut et à ses successeurs les dites trois parties de dixmes et promettent de ne rien prétendre dans son droit ou possession, à l'exception que le dit sieur Gibaut et ses successeurs seront tenus de payer annuellement à la fête de Saint-André aux prieurs et couvent de Vaulce et à nostre Eglise de Vaulce, à jamais, seize septiers par moitié froment et avesne mesure de Moustier Saint-Jean; néammoins que s'il arrive que les fruits se trouvant dans le dit finage de Torcy soient grellés par la tempeste en partie ou en tout, on déduira à raison de la dite tempeste sur les seize septiers au dire des bonnes gens de la paroisse de la dite église de Torcy, après serment d'eux prêté sur le saint Evangile, toutes les fois qu'il adviendra, soit en tout soit en partie. Les dites parties ont juré par leur serment fait corporellement sur les saints Evangiles de tenir fidèlement ce qui a été dit cy dessus et de n'y contrevenir même tacitement.

(*Archives de Vausse*).

(D).

*Charte de Huguenin de Bourgogne, seigneur de Montréal, fils du duc Hugues IV* (1287).

Je, Huguenin, fils de noble Bertrand Huguenin (*Hugues IV*) jadis duc de Bourgogne, fais scavoir à tous ceulx qui verront ces pntes lettres, que pour le repos de l'âme de mon père et ma mère, de moy et de mes ancêtres, ay volu louer, ottroyer et confirmer perdurablement pour moy et pour mes hoirs présents et advenirs à Dieu et à l'église Notre-Dame de Vaulce et is frères dou dit lieu toutes les choses que Anséric, chevalier, sire de Montréal, donna à ladite Eglise de Vaulce et ez dits frères, c'est à scavoir : lou siège dou dit lieu, auquel la dite maison de Vaulce et lis appartenances de la dite maison sient, si comme lie place qui est fait de bois tout autour de la dite maison se comporte au long et au large, en telle manière que lie place et tout entièrement lou siège dou dit lieu jusqu'à ma forest de Vaulce; et que lis frères dessus dits peuvent clourre la dite maison

Digitized by Google

et mettre leur place dedans leur claussure, à leur volonté, sans que lis ne doivent et ne peuvent dedans la dite claussure faire forteresse deffendable s'il en était de ma volonté, de rechief cie devand, Huguenin, ay volu louer, ottroyer et confirmer à la dite église et ès dits frères oune grange que l'on dit les Raneaux, ensemble lou siège de la dite grange et lis appartenances et tous les champs qui sient derrier la dite grange, franchies et entièrement francs de tierce et de cottume et toutes les chaumes qui sient devant et au costé de la d. grange, ensemble lis arbres assis ez dits chaumes, si comme lis bornes mises tout environ se portent, c'est à scavoir par dessus la voie que l'on vait de Chastel-Girard à Moustier-Saint-Jean par devant la dite grange ès devant dits frères et peuvent les dits frères clourre la dite grange, lis dits chaumes et leu dit champ, si comme ils entendent estre leur plus grand proufit tout ainsi comme lis dites bournes se pourtent; et pour la dite grange, lis dits chaumes et pour leur champ, lis devand dits frères doivent rendre chacun an à moy où à mes hoirs six livres de cire à la feste de la Saint-Remy, lesquelles six livres de cire ils soulaient payer de leur temps au dit Monseigneur Anseric, qui fut sire de Montréal, si comme il est contenu is lettres dou ci-devand Anseric, en telle manière que pour la dite cire payant, je et mis hoirs soumes tenus se porter secours et garantie èz dits frères vers tous ceulx qui pourraient ou devraient demander ou reclamer d'usaige ou de cottume is choses dessus dites et gardées de touttes forces, de rechief je, Huguenin, dessus noummé, ay volu louer, ottroyer et confirmer pour moy et pour mes hoirs présents et advenirs à la dite église de Vaulce et ez frères tout ce qu'ils ont et tout ce qu'ils sont accoutumés avoir et appercevoir dou temps trépassé iusqu'au iour que ces lettres présentes furent faites soit en mis sensives, en mis fiefs ou mis réréfiefs, c'est à scavoir : prels, tierces, vignes, dixmes de blé grosses et menues, choses aumonées en blé ou en deniers à Chastel-Girard, Saint-André, Guillon, Torcy, Sarry, Soulengy, Anthouennet, Moulins, Sanvigne, Sancey-les-Nouyers, Pasilly, Ravières, Nuits-sous-Ravières, Baigneux-les-Rissey, Espoisse, Marmeaux, Montbard, Vy-de-Chassenay, Biarry, Vascy, Estivey, Pisy, Montréal, Chevigny-lez-Semeur et aultres, toutes manères d'usaiges en la forest de Vaulce pour chauffer, marener, faire chaux, traire pierres grandes et petites; toute manère d'usaige de pature et de

Digitized by Google

pessons et toutes autres choses desqueles ils sont en possession et saisines sauf mes censes et autres rentes en dedans à moy et à mes hoirs, si comme ils me sont accoutumés à rendre de rechief pour la rémunération des trois hommes que les dits frères ont donnés à moy et à mes hoirs perdurablement, c'est à scavoir : Milon Chalissart; Mariette, sa sœur et Obert le Menestrier de Sainte-Reine et leurs hoirs, avec tout le droit qu'ils peuvent avoir sur lis dites censives. Je, Huguenin, dessus nommé, ay douné et ottroyé ez dits frères qu'ils pussent acquérir en mes censives, en mes fiefs et reréfiefs six fauchées de prels, sans requeste de moy ne de mes hoirs et qu'ils pussent acquérir à Chastel-Girard ou en la chastellenie jusqu'à dix muids de blé de rente en quelconque manière qu'ils auront soit pour don, pour achat ou en quelconque autre manière sans que mes rentes en pussent être périllées, et je ou mis hoirs ne peuvent inquiéter les dits frères sur ce droit que je ay douné èz devand dits religieux pour le remede de mon âme et de cele de mes antecesseurs à toujours mais tenir franchiement et quittement sans rien réclamer dorennavant pour moy ne pour mes hoirs du consentement de Marguerite de Chalon, ma femme, en témoin de confirmation des chosses dessus dites. Je, Huguenin, de Bourgogne, ay mis mon sceau dans ces pntes lettres et je, Marguerite, femme au dit Huguenin de Bourgogne, ay volu louer, agréer et ottroyer touttes les choses dessus dites et renonce quant à ce tout leu droit que je peus demander ou réclamer es dittes choses soit pour raison de douaire ou pour autre manière ou temoings desquels choses, je, Marguerite, dessus nommée ay mon sceau mis en ces présentes lettres avec le sceau de Huguenin, mon mary et mon seigneur. Ce fut fait et donné l'an de nostre Seigneur mil deux cent quatre vingt sept, au mois de janvier.

(*Archives de Vausse*).

(E).

*Charte de Miles de Bierry* (1298).

Je, Miles de Bierry, sire de Bierry, chevalier, fais scavoir à tous ceulx qui vueront et verront ces pntes lettres que je pour le bon remède et repos de l'âme de Monsieur mon bon père et bone dame

Digitized by Google

ma mère et de tous mes antecesseurs et successeurs, pour le remède de l'âme de ma femme et aussi de ses antecesseurs, que je donne pour moy, mes hoirs ou ayant cause à l'advenir à Dieu et à l'Eglise de Notre-Dame de Vaulce aux prieur et religieux et frères du dit lieu de Vaulce qui sont présentement et feront au dit lieu au temps advenir le service de Nostre-Seigneur Jesus-Christ, un moulin situé sur la rue de nostre terre et seigneurie de Bierry, ensemble un champ attenant le dit moulin, comme il se comporte, le tout à nous appartenant pour en jouir par le dit prieur et les dits frères en toute liberté, franchise et la manière qu'en ont joui les cy devand à charge que les dits frères feront à perpétuité pour le repos de l'âme de mes dits pères et mères et de ma femme et de tous les antecesseurs et successeurs un anniversaire à perpétuité à scavoir aux jours des trépassés. Et donnons pouvoir aussi aux prieurs et frères de prendre bois ez bois de nos seigneuries pour l'usaige du dit moulin. Je, Miles de Bierry, dut et promet en bonne foy pour moy et mes hoirs tenir et garder aux dits religieux et à l'église à perpétuité le dit moulin et pièces de terre et droit d'usaige et renonce quant à ce à toutte acte de fait et de droit à touttes autres choses et deffenses qui pourraient être dittes ou proposées contre les pntes lettres. En témoin de laquelle j'ai saillé ces pntes lettres de mon sceau et ce fut faict et donné en l'an de grâce mil deux cent quatre vingt dix huit, au mois de Mars.

(*Archives de Vausse*).

(F).

*Charte du roi Charles IX* (1567).

Charles par la grâce de Dieu, roy de France, à tous ceux présents et advenirs, salut; reçu avons l'humble supplication de nos bien amys les prieurs et relligieux de Vaulxe, de l'ordre du Vaux des Choux, au diocèse de Langres, contenant que par nos prédécesseurs, seigneurs de Montréal, ducs et comtes de Bourgogne leur ont esté faict et donné en aumônes et fait don par Anseric, chevalier, seigneur du

dit Montréal en l'an mil deux cent trente cinq (1) le lieu et place ou est assis l'église, maison et appartenances du dit prieuré et tous les entours d'iceluy jusqu'a la forest lors et au temps sus denommé, la forest de Chastel-Girard avec plusieurs héritages prochains du dit prieuré qui l'auraient affranchi de tous couttumes et servitudes et avec ce leur aurait donné tous usaiges en la dite forest de Vaulce et autres, en quelque lieu qu'elles fussent assises tant pour leur chauffage, pour bâtir, faire mairain, douettes, fust et échalas pour vignes et généralement pour en user en tous et chacun leur négoce et affaires, parcours et paissaige pour leurs bestiaux tant dans la dite forest qu'en tout le territoire de Chastel Girard sans être tenus d'en payer aucun droit de paissaige ni servitude; léur aurait aussi le dit Anseric, seignéur de Montréaut, donné rentes tant en bled que deniers, dixmes de gros et menu bled et autres choses sous les charges en plein contenues dans ces lettres de chartes; en l'an mil deux cent quatre vingt sept, Huguenin de Bourgogne confirma, loua et approuva aux dits suppliants tout ce que par le dit Anseric, sire de Montréal, son prédecesseur leur aurait esté donné et confirmé spécialement les dites places et lieux ou sont assis la dite Eglise, rentes tant en bled que deniers, dixmes et choses à eux aumônées tant en bled que deniers, tous les usaiges cy-dessus déclarés même pour faire chaux, tirer pierres grandes et petites et toutes autres manières d'usaige, pasturaige et paissaige dans la dite forest, et toutes les dites choses à eux données et autres qu'il leur aurait permis d'acquérir aurait dez lors amorties pour luy et tous ses successeurs et voulu qu'ils les possédassent franchement et quittement de tous droits et servitudes. Eudes (IV), duc et comte de Bourgogne, palatin et sire de Salins aurait donné aux dits prieurs et relligieux et couvent de Vausse suppliants, leur usaige dans tous les bois de la dite forest de Vaulxe pour le chauffage, mairain et parcours et encore leur aurait confirmé certaines acquisitions par eux faites d'une maison et vigne à Thalecy ès années mil trois cent dix neuf, trente deux et autres sui-

(1) La première donation était de beaucoup antérieure; sans doute la charte originale était déjà perdue à cette époque, ce titre de 1235 n'est qu'un acte de confirmation de la première charte faite par Anseric, père de celui-ci.

Digitized by Google

vantes; les officiers de la ville prétendant que les dits suppliants abusassent des dits droits d'usaige tels que dessus mirent en cause les dits suppliants et recherchèrent de leur faire apparaître leurs titres, ce qu'ils firent et yceux relligieux furent conservés en yceux, comme de tout ce appert par les chartes et privilèges de nos prédecesseurs ducs de Bourgogne et autres pièces cy attachées sous le scel de nostre chancellerie, les dits suppliants ayant jouis desdits dons, privilèges et octroys; toutefois ils doutent qu'au moyen de l'antiquité d'iceux et qu'ils n'ont esté confirmés par nos prédecesseurs, ny par nous à nostre avenement à la couronne on les voulsit cy après troubler et empêcer en la jouissance d'yceux, si par nous ne leur était pourveu de nos grâces, confirmation et approbation, sur leur très-humble requeste; quoy par nous ces choses considérés voulant leur subvenir et ayder en cet endroit à ce que soyons participant et qu'il prie Dieu pour la prospérité, repos et conservation de nous, nos hoirs et successeurs et autre choses nous mouvants tous et chacun les dits privileges, dons, fondations, aumônes, usaiges, franchises et libertés à eux donnés et octroyés et confirmés par nos dits predecesseurs, ducs de Bourgogne, sires de Moutréal, Chastel-Girard cy attachées sous nostre dit contre scel, avons de grâce spéciale, pleine jouissance et authorité royale loués, continués, confirmés et approuvés, louons, continuons, approuvons et confirmons aux dits prieurs et religieux de Nostre-Dame de Vaulxe suppliants, pour en jouir et user pleinement par eux, leurs successeurs et toute leur postérité à l'avenir tant et si longuement et par la forme et manière qu'ils en ont par cy devant jouis et usés, comme de présent. Et donnons en mandement par ces présentes à nos amis et féaux les gens tenant nostre cour de parlement de Dijon aux baillis d'Auxois, lieutenants en chacun de leurs sièges et à tous nos autres justiciers et officiers qu'il appartiendra que de nos présentes grâces, continuation, confirmation et approbation et de tous le contenu cy dessus faits aux prieurs, religieux et couvent du dit Vaulxe jouir et user pleinement et paisiblement; cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements lesquels sont mis incontinent et délaissés à plainc et entière délivrance et au premier état et devoir, *car tel est nostre bon plaisir*. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre nostre scel à ces pntes et signé de

Digitized by Google

nostre main, sauf ès dites choses nostre droit ; donné à Fontainebleau au mois de mars, l'an de grâce mil cinq cent soixante-sept et de nostre règne le septième.

Signé : CHARLES. *Ad calcem* : De LAUBESPINE.

(*Archives de Vausse*).

---

Digitized by Google

## LETTRES DE L'ABBÉ LEBEUF.

Dans le cours de cette année, la collection d'autographes de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne s'est augmentée des quatre lettres suivantes, écrites par l'abbé Lebeuf.

La première de ces lettres ne porte ni signature, ni date, ni suscription ; elle est de la main de Lebeuf et une simple lecture suffit pour y reconnaître son style ; on voit dès la première ligne qu'elle est écrite d'Auxerre, et ce ne peut être qu'en 1708 ; Lebeuf y mentionne l'Histoire de Toul du P. Benoît Picard comme publiée *depuis un an* ; or on sait que cet ouvrage parut en 1707 ; on sait aussi qu'en 1708 Lebeuf était à Verdun (1) et effectivement dans la lettre en question il parle de sa présence dans cette ville. A qui cette lettre est-elle adressée ? A Claude Chastelain, chanoine de l'église de Paris, selon toute probabilité. N'est-ce pas au martyrologe de ce savant liturgiste que Lebeuf fait allusion lorsqu'il écrit, à propos des saints dont les reliques étaient conservées à Saint-Vincent de Metz : « Il me semble que vous en dites un mot dans votre *premier trimestre ?* » Et d'ailleurs à quel hagiographe contemporain cette lettre pourrait-elle être mieux adressée qu'à Chastelain, dont les relations avec l'abbé Lebeuf étaient de la plus grande intimité ?

Quant aux trois autres lettres, datées et signées, elles portent encore l'adresse de leurs destinataires.

(1) « Ce sont des faits que j'ai vérifiés moi-même à Verdun, en 1708. » *Mém. concern. l'hist. d'Auxerre*, t. I, p. 90, éd. in-4°.

Digitized by Google

# I.

[A MONSIEUR CHASTELAIN, CHANOINE DE L'ÉGLISE DE PARIS.]

Je ne suis pas plus tôt arrivé à Auxerre, Monsieur, du voiage que je viens de faire en Champagne et Lorraine, que je prends la plume en main pour vous marquer, selon vos souhaits, ce que j'y ai trouvé de plus singulier sur ce qui regarde la perfection de votre ouvrage.

J'ay passé à Hyverneaux (1) et ensuite à Farmoutier (2) où n'ayant pas trouvé Madame l'abbesse, qui étoit encore au Mans, j'ay parlé à Made la prieure sur ce que vous m'aviez dit. Elle et Mme la sacristine (3) ont été fort réjouies du recouvrement que vous avez fait de leur propre, mais elles souhaiteroient bien avoir des antiennes particulières pour toutes les festes de Sainte-Fare leur patrone, vous laissant cependant liberté de mettre à quelle fête il vous plaira celles que vous avez déjà eu la bonté de composer.

J'ay été de là à Coulommiers, à Rebais (4), à Orbais (5), tous lieux dont vous savez les particularitez. J'ay trouvé dans un processionel moderne du Soissonnais une sainte Sygrada aux litanies du samedy-saint ou des Rogations ; j'ay feuilleté tous les livres

(1) Hyverneaux, abbaye d'Augustins près de Lesigny (département de Seine-et-Marne).

(2) Faremoutier, célèbre abbaye de Bénédictines, fondée par sainte Fare, sous la règle de saint Colomban ; elle a longtemps relevé immédiatement du Saint-Siége, mais au XVIIe siècle elle a été soumise à la visite de l'évêque de Meaux, aujourd'hui petite ville du département de Seine-et-Marne.

(3) Voir dans les *Constitutions de Port-Royal*, chap. 32, les fonctions de la sacristine.

(4) Rebais (Seine-et-Marne), ancienne abbaye de Bénédictins.

(5) Orbais, bourg du département de la Marne, ancienne abbaye de Bénédictins.

Digitized by Google

soissonnois tant anciens que nouveaux sans avoir pu trouver aucune mention d'elle qu'en cet endroit là, *sancta Sygrada*. J'ay veu ensuitte l'abbaye de la Charmoye (1), puis je suis entré en un village nommé anciennement Gionches (2) où les saints Ferréol et Ferrutien sont patrons, quoique ce fut autrefois saint Ferréol de Vienne : ce lieu s'appelle à présent Saint-Ferjeu et on y a des reliques d'un des deux premiers (3).

Vous savez tout ce qu'il [y] a de remarquable à Chaalons, ainsi je n'en touche rien. Personne n'a pu me dire ce que sont les trois lieux, nommez Saint-Ansèbe, Saint-Compagne et Saint-Pey. Il y a un lieu nommé Saint-Eulien (4) que vous savez être Saint-Aquilin. Les trois précédents ne sont point dans la liste des paroisses du diocèse. Il y a près de Vertus, Chevigny, dont quelques païsans me dirent que saint Alain étoit patron ; ils vouloient peut-être dire Hélain.

Après avoir passé à Sainte-Menehould, j'ay été à Clermont en Argonne et de là à Verdun. Les prémontrez y ont fait mettre sur le lieu le plus éminent de leur batiment : *S. Paulo Apostolo et S. Paulo Vird Epo ;* c'est apparemment comme les bénédictins de Saint-Clément de Metz qui croyoient que leur église a porté le nom de saint Félix de Nole, dont ils font grande solemnité. On répute pour bienheureux en l'abbaye de Saint-Vanne, un Richard, abbé,

(1) Abbaye de la Charmoye, ordre de Citeaux, diocèse de Châlons-sur-Marne.

(2) Gionges-Saint-Ferjeu, canton d'Avize, département de la Marne.

(3) Saint-Ferreol (*sanctus Ferreolus*) et Saint-Ferrution (*sanctus Ferrutius* ou *Ferrutio*, vulgairement appelés saint Fargeau et saint Fergeon, disciples de saint Irénée, évêque de Lyon, furent martyrisés, près de Besançon, au commencement du troisième siècle. Un autre saint Ferreol, autrement dit saint Forget, Forgei. Forgeux, Farjeu, etc., ancien tribun à Vienne, sur le Rhône, fut martyrisé vers la fin du IIIe ou au commencement du IVe siècle.

(4) Saint-Eulien, canton de Thieblemont (Marne).

Digitized by Google

mort en 1046. Son tombeau est dans l'aile droite du chœur, il y a quelques-uns de ses habits enchassez.

Il y a en l'abbaye de Saint-Maur une chapelle de saint Oricle.

Un catalogue de reliques, composé en vers hexamètres et placé dans le sanctuaire de la cathédrale marque qu'on y a des reliques d'une sainte Castella, d'une autre nommée Thiberta, et enfin d'une autre dite Yrona.

Saint Cuny y est représenté dans un tableau de la nef comme un soldat armé de pied en cap.

L'ancien missel de 1554 met commémoraison de saint Dagobert, martyr, le 10 septembre, et de saint Césaire, martyr, le 1er novembre.

J'y ay lu dans l'histoire du chanoine Wassebourg (1) que saint Magdalvie apporta de Rome le corps de saint Gorgon qu'il mit à Gorze, de saint Avoulx (*Naboris*) qu'il mit à un lieu dit Illiriacum et de saint Anazar (*Nazarii*) qu'il mit à Lorishan, au-delà du Rhin (2).

En allant à Metz, on passe près d'un lieu nommé Haudiomont, où saint Urbain est patron.

J'ay trouvé à Metz le culte d'environ vingt-six évêques, au lieu qu'à Verdun, il n'y en a que onze dont on honore la mémoire, et à Châlons, six. Je ne les nommeray pas de suitte, parce que je ne

(1) Richard de Wassebourg, archidiacre de l'église de Verdun, auteur des *Antiquités de la Gaule-Belgique etc., depuis Jules César jusqu'à la mort de François I*, 2 vol. in-f°, Paris, Sertenas, 1549.

(2) D'après le récit de Paul, diacre, et de Sigebert de Gemblours, adopté par les Bollandistes (tome I, de mars, p. 452) et par Baillet (tome III, in-4°, p. 64), ce fut Chrodegand, évêque de Metz, qui obtint du pape Paul Ier les corps des saints Gorgone, Nabor et Nazaire. Le corps de saint Gorgone fut donné à l'abbaye de Gorze et celui de saint Nabor à l'abbaye *Hilariacum* ; quant au corps de saint Nazaire, il fut porté de l'autre côté du Rhin, à l'abbaye de Lorishaim. — Gorze, diocèse de Metz, — Hilariacum ou *Hilarius ad Mosellam*, dit Helera, plus tard Saint-Nabor ou Saint-Avold de Metz, — *Laurissa, Laurishamum*, Lauresheim, plus tard Saint-Nazaire, diocèse de Worms.

Digitized by Google

say pas bien en quel temps ils vivoient. Les plus connus sont : saint Clément, saint Patient, saint Félix, saint Siméon, saint Rufe, saint Agatimbre, saint Urbice, saint Legunce, saint Cloul, saint Arnoul, saint Térence, saint Godegrand, saint Firmin, saint Goëry, saint Hydulphe.

Outre ceux-là, les saints, Victor, évêque, du 22 septembre, saint Pierre, évêque, du 27, saint Spire *(Spirus)*, du 23 aoust, ont leurs festes particulièrement célébrées à Saint-Clément, avec saint Légunce et saint Adelphe, aussi évêques, dont on y a les reliques. Saint Aucteur est le second patron de la paroisse de saint Simplice de cette ville. Saint Papoul, saint Sigisbald, saint Godon, du 8 may, ont un culte spécial à saint Symphorien avec saint Godegrand, du 6 mars, à cause des reliques qu'on y a d'eux et de la grande sainte Rufine. Saint Cœlestius est encor honoré en plusieurs églises, aussi bien que saint Gondulfe quelque part, le 7 septembre. Pour les saints dont on a les reliques à Saint-Vincent, ils sont assez connus, puisque la plupart sont dans le martyrologe romain. Vous pouvez en avoir veu la liste, et même il me semble que vous en dites un mot en votre premier trimestre à l'occasion de quelque évêque de Metz. La chasuble de Dierry, qui est le fondateur de cette abbaye, est exposée à la vénération publique en cette église, le 1er septembre, qu'on fait encor son obit. On croit que sa feste est célébrée par quelques religieux allemands, qui en ont dérobé une partie du chef, du temps qu'on l'exposoit avec la même chasuble au milieu du chœur.

Je ne dis rien de saint Livier, de sainte Ségolene, ny de saint Marcel de Challon, qui ont donné leur nom à trois paroisses de cette ville. Vous savez sans doute que la fête de ce premier est le 26 novembre et sa translation le 14 juillet.

On voit encor des reliques de sainte Aprincie, vierge, et le chef de saint Cadroel, abbé, à Saint-Clément.

Près de Metz est le village nommé Longeville, où saint Luc est patron.

A Nancy, sont honorées chez les bénédictins de saint Léopold

Digitized by Google

quelques reliques de saint Spinule, confesseur, dont ils font la feste le 5 novembre, des saints Jean et Bénigne, confesseurs, le 2 aoust, et de saint Angelram, évêque, sans qu'on en fasse la feste.

On fait encor à Saint-Nicolas chez les bénédictins la feste des saints Berthaire et Athalene, martyrs, le 7 juillet ; ils en ont des reliques venues du prieuré de Blerville, près Neuf-Château.

On voit à Toul en l'abbaye de Saint-Mansui, en une chappelle du cloître, le tombeau de ce saint et une châsse de bois contenante les reliques de cinq de ses successeurs jusqu'à saint Evre ; ils sont représentés dessus avec leurs noms : *S. Mansuetus*, *S. Amo*, *S. Alchas*, *S. Celsinus*, *S. Auspicius*, *S. Ursus*. L'histoire de la ville de Toul a été donnée au jour par un capucin de cette ville, depuis un an (1). Il y en a une centaine d'exemplaires à Paris. Il y est parlé d'un saint Elophe et d'un saint Euchaire, tous deux martyrs. Je me souviens d'avoir passé près d'un hermitage du nom de ce dernier à une lieue de Liverdun et d'avoir vu dans une carte latine de Lorraine un lieu du nom de ce dernier, près Neuf-Château. Il y est aussi fait mention des saints Agent, Pient et Colombe, comme de sainte Mactefiede, de sainte Cécile, de sainte Tcete? ou Gertrude de Remiremont. On fait à Saint-Martin double de 2e classe de saint Dodon, martyr, le 7 avril, parce qu'on y a de ses reliques.

On tient à Toul Renaud et Orbon, évêques, pour morts en odeur de sainteté, ils sont inhumez sous la tour méridionale ; on a l'effigie de ce dernier dans le thrésor de la cathédrale.

De Toul à Joinville, en passant par Ligny en Barrois, il n'y a rien de remarquable, et à Joinville, il n'y a que sainte Ame chez les Cordeliers où l'on la tient sœur des saintes Houe, Menehould, Glossine (2).

(1) Picard (Benoit) dit Benoit de Toul, capucin, né à Toul vers 1663, et mort au mois de janvier 1770, auteur de l'*Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul*. Toul, 1707, in-4°.

(2) Emme ou Ymme, vulgairement sainte Ame ou sainte Amée,



Digitized by Google

Outre les reliques de saint Urbain qui sont à l'abbaye de son nom (1), on y montre celles de sainte Menehould et celles de saint Sacerdos, évêque de Sagunte, dont on y fait la feste le 5 may, sans leçons propres.

En allant de là à Langres, on passe auprès de quelques villages qui ont saint Calixte, pape, pour patron, comme Fronques (2) et Bussières (3). Ensuitte on en voit un autre nommé Boulogne (4), où sainte Bologne est patronne. Cette sainte est honorée dans le bréviaire de Langres d'une simple commémoration, sans leçon, le 16 octobre, on la tient martyre dans le lieu, on dit qu'elle fut roulée du haut d'une montagne en bas tout proche de ce village-là, où l'on conserve ses reliques. Près de Chaumont est un village, nommé Villers-le-Sec (5), où saint Amon de Toul est patron (6). On montre à Saint-Jean de Chaumont un vieux reliquaire de saint Antide, évêque. J'ay lu dans le pouillé de Langres, un lieu nommé Saint-Aplomay, dans le doyenné de Dijon (7) et dans celuy de Grancé un autre nomé Barjons (8), où saint Frodulphe est patron.

Hoylde ou sainte Hould, saintes Pussine, Francule, Libre ou Libère, Manehilde ou Menehould, et Lutrude ou Lintrude, vulgairement sainte Lindru, du pays Pertois en Champagne, étaient sœurs. Elles vivaient vers le milieu du v[e] siècle et consacrèrent leur virginité à Dieu. — Baillet, tome VI, p. 309-310.

(1) Saint-Urbain, canton de Doulaincourt, dép.' de la Haute-Marne.

(2) Froncles, canton de Vignory (Haute-Marne).

(3) Buxières-les-Froncles, id. id.

(4) Bologne, id. id.

(5) Villiers-le-Sec, canton de Chaumont-en-Bassigny (Haute-Marne).

(6) Saint Amon, sans doute saint Aimon, second évêque de Toul.

(7) Saint-Aplomay ou Saint-Appolinaire, à quatre kilomètres de Dijon, autrefois du diocèse de Langres, puis du diocèse de Dijon, et sous le vocable de saint Appolinaire, évêque de Valence sur le Rhône, « que « le vulgaire appelle saint *Aiplomay.* » Baillet, tome VII, p. 80.

(8) Barjon, canton de Grancey (Côte-d'Or), d'abord du diocèse de Langres et ensuite de celui de Dijon.

Digitized by Google

Il y a aussi près de Bar-sur-Aube un prieuré dit de Sainte-Germaine, laquelle sainte est invoquée dans les litanies du missel de 1572. Il y a dans le même missel une messe votive à l'honneur des trois enfants de la fournaise dans l'opinion où l'on est sur leurs reliques (1). On lit dans l'histoire de Langres plusieurs saints, dont voicy, à ce qui me paroit, les plus particuliers : saint Vandalet, abbé de Bèze, mort à Thil-le-Châtel, sainte Marthe, épouse de saint Amatre d'Auxerre, saint Alget, évêque, inhumé à Clairvaux, 17 janvier, saint Ebrard, comte de Montmort, honoré le 20 mars, saint Amédée, seigneur d'Auberive, honoré à Clairvaux (19 octobre), saint Gautier de Montmirel, le 29 septembre, saint Godin, médecin, saint Prudent, archevêque de Narbonne, dont les reliques sont à Bèze depuis 883, saint Félix et ses trois compagnons, morts à Saxe-Fontaine, saint Berchaire, mort à Château-Vilain, 18 octobre, saint Silvin, évêque de Tarbes, apporté à Bèze, où l'on l'honore le 17 février, saint Saxon ou Savon à Poulletières, saint Ariolphe ou Arnoul, 32e évêque de Langres, saint Geoffroy, 55e évêque et d'autres du ménologe de Citeaux où sont aussi quelques-uns de ceux-cy.

Auxerre, 1708.

(1) Du temps de l'empereur Zénon ou d'Anastase, on envoya de Cappadoce à Langres les corps de trois jumeaux, martyrs, que l'on supposa être ceux des trois hébreux Ananias, Misael et Azarias, jetés dans une fournaise ardente du temps de Nabuchodonosor, ou peut-être les reliques de Speusippe, Eleusippe et Méleusippe, frères jumeaux, martyrisés au IIe ou IIIe siècle après Jésus-Christ, que quelques auteurs croient cependant être nés dans les Gaules. Selon d'autres, ces reliques pourraient avoir été apportées sous les rois de la première race avec ce qu'on a de saint Mammès, martyrisé comme eux en Cappadoce. On parle aussi de leur translation, au VIIIe siècle, de Langres au monastère d'Elwany en Souabe.



Digitized by Google

## II.

[AU R. P. PRÉVOST, BIBLIOTHÉCAIRE DE L'ABBAYE ROYALE DE SAINTE-GENEVIÈVE, A PARIS.]

Je ne sçai, mon révérend Père, si je fais un jugement téméraire, en croyant que la cause de votre long délai à me faire réponse vient de ce que je vous écris trop souvent, et que, fatigué de mes lettres au milieu de vos sérieuses occupations, vous n'avez ni l'envie ni le tems de me faire réponse. Dieu veuille que je me sois trompé. Ce qui est extraordinaire, c'est que dans le doute sur votre disposition, je ne laisse pas de vous écrire pour vous demander encore des éclaircissements. En effet, pourquoi êtes-vous au milieu des livres, sinon pour aider ceux qui en manquent?

Je ne vous parlerai plus des Jésuites d'Anvers que (*sic*) je n'aye seu par vous-même ou par d'autres si mes mémoires leur ont été envoyez. Je reviens à la hardiesse que je prends d'accumuler encore de nouvelles demandes aux anciennes que je vous ai faites. Excusez-la, je vous prie, en la taxant de témérité si vous voulez ou de tel autre terme qu'il vous plaira.

Nous n'avons ici qu'un grandissime vuide de tous les meilleurs livres. Voilà toute notre richesse. Enrichissez-nous donc, s'il vous plaît, de ce que vous trouverez dans l'auteur que je vais vous indiquer. C'est le célèbre M. Pithou des lumières duquel j'aurois besoin, comme aussi d'un endroit d'un plaidoyer de M. Servin, de l'an 1624, sur le Donziois. Voici pourquoi j'ai recours à ces auteurs : Les mémoires manuscrits de M. Noel (1) portent une in-

(1) Louis-Noël Damy, né à Châlons-sur-Marne, en 1599, fut reçu chanoine à Auxerre dès sa jeunesse ; plusieurs de ses parents avaient été dignitaires de cette église ; il mourut en 1686. Selon l'abbé Lebeuf, il avait ramassé « une infinité de curiosités littéraires, » mais il avait fait imprimer « très-peu de choses. » Le P. Lelong (*Bibl. hist. de la France*, 1719, in-f°, n° 4104) affirme que Louis-Noël Damy est le

Digitized by Google

scription trouvée autrefois à Auxerre conçue en ces termes : *Æternæ Memoriæ Aurelii Demetrii Adjutoris Proc. Civitat. Senonum, Tricassinorum, Meldorum, Parisiorum et Civitat. Æduorum. Ingenuina Aurelia Demetriana et Aurelius Demetrius filius Patri Cariss. etc.*

Un petit livre de Jean-Baptiste Driot, chanoine de Sens, intitulé : *Senonensis ecclesiæ querela de primatu Galliarum adversus Lugdunensem, etc.*, imprimé à Sens en 1657, ne cite, pag. 63, que le commencement de cette inscription de cette sorte : *Memoriæ Aurelii Demetrii, Adjutoris proc. Civitatis Senonum, etc.;* il dit aussi qu'elle a été découverte proche Auxerre et cite pour son garant le célèbre M. Pithou, *lib.* 2, *Advers*. Comme cette citation est un peu imparfaite, je prends la liberté de vous prier de la vérifier et de me marquer ce que cet illustre antiquaire a dit de cette

premier éditeur d'une partie du *Gesta pontificum Autissiodorensium*, imprimée sous ce titre : Autricum christianum, seu gesta pontificum Autissiodorensium ex manuscripto codice evulgata : cura et studio Ludovici Natalis ab Amico, canonici Autissiodorensis. *Antissiodori*, in-4°. Et il ajoute que tous les manuscrits de cet auteur étaient alors entre les mains de l'abbé Lebeuf. — Fevret de Fontette, continuateur du P. Lelong, n'a rien ajouté à ce que ce dernier dit de Louis-Noël Damy, dont le nom devrait peut-être être écrit d'Amy *ab Amico*. Les nouveaux éditeurs des *Mém. concern. l'hist. d'Auxerre* ont d'abord reproduit (t. IV, p. 421-422), sans modification, la notice de l'abbé Lebeuf sur Louis-Noël Damy, mais dans une *Suite des écrivains auxerrois jusqu'à nos jours* ils ont inséré, p. 431, une petite notice concernant Noël Damy, chanoine d'Auxerre. N'est-ce pas un seul et même personnage ? Les continuateurs du Recueil des Bollandistes font mention, dans le tome VII d'octobre, de deux volumes manuscrits donnés à leurs prédécesseurs, le 7 août 1662, par Louis Noël, chanoine d'Auxerre : l'un était un *Kalendarium ecclesiœ et diocesis Autissiodorensis*; l'autre était écrit en français, les Bollandistes en traduisent ainsi le titre : *Honor et felicitas piœ civitatis Autissiodorensis ad normam martyrologii.*.

Digitized by Google

inscription. C'est une épitaphe indubitablement, mais elle a été inconnue au P. Viole; je doute qu'elle contint les mots dans la longueur qu'ils ont cy dessus. Le style lapidaire étoit plus abrégé que cela. Une simple inspection de l'endroit où Pithou en parle vous mettra parfaitement en état de m'éclaircir.

M. de la Chauvinière m'a appris la bonté que vous avez eue de montrer au P. Chamillard l'inscription que j'ay trouvée le mois d'avril dernier (1). Il ajoute que ce Père est embarrassé de la lettre D de cette inscription : c'est apparemment l'un des D de la dernière ligne. Le P. de Montfaucon l'explique ainsi : *De suo dedicavit.* M. Baudelot veut que ce soit : *de suo dedit, dicavit.* Ces deux sçavans ne s'accordent point sur cette inscription, le premier ne nous a point expliqué les deux premiers mots, il veut que ce soit *Deæ Icauni*, à la déesse Yonne, au datif, comme à Autun, *Deæ Bibracti.* M. Baudelot prétend que l'inscription doit s'entendre (2) : *Augurio sacrum Deæ* ou bien *Deabus Icauniensium.* En sorte qu'*Icauni* sont les peuples qui habitent les rivages de l'Yonne et l'autel auroit été dressé en conséquence de la consultation des augures, parce que, dit-il, « c'étoit un usage la plupart du tems « sous le paganisme de prendre l'avis, ou si l'on veut, d'employer « le ministère des augures pour le choix des lieux où la dévotion « des peuples vouloit placer quelque autel, quelque statue ou « quelque autre monument religieux. Les auteurs anciens en font « foy. Servius, entre autres, sur un endroit du septième livre de « l'Enéide, nous apprend que les Augures consultoient le vol ou le « manège des abeilles pour l'emplacement des murailles mêmes « des palais. *Augusta ad mœnia*, ce sont les termes de Virgile. « *Augurio*, dit le commentateur, *consecrata apum.* Il en étoit

(1) Voir *Bulletin de la Société*, t. XI, p. 546, la lettre écrite par l'abbé Lebeuf au P. Chamillard, au sujet de la découverte de cette inscription.

(2) L'abbé Lebeuf reproduit ici un petit fac-simile de l'inscription, comme dans la lettre au P. Chamillard, *loco citato*, p.

Digitized by Google

« apparemment de même des autres monuments, soit inscriptions,
« soit autels dédiez à quelque divinité (1). »

Si le père Chamillart étoit assez heureux pour trouver une voye de conciliation dans ces deux sentiments sur *Icauni*, il me feroit un plaisir infini ; s'il ne peut pas s'en mêler, ne pourroit-on pas avoir, par votre moyen et le sien, le sentiment du P. Souciet, son confrère, que je vois de tems en tems, dans les journaux de Trévoux, cité comme un habile explicateur d'inscriptions ? Voyez si cela est faisable. L'inscription est en belles grosses lettres bien formées, de la longueur du doigt, la pierre a bien trois pieds en tous sens ; elle est incrustée dans les murs de la cité à l'entrée de la boucherie, assez près de l'endroit où étoit la porte des bains. J'ajoute ces circonstances pour mettre les personnes plus au fait de l'histoire du pays. La pierre n'est point dans sa situation naturelle, elle a été apportée d'ailleurs. Le costé de l'écriture est dans le dedans du mur. On voit tout auprès les restes d'une statue prodigieuse, aussi fourrée dans le mur, on n'en apperçoit que la draperie (2).

(1) Ce passage guillemeté est extrait d'un mémoire envoyé par M. Baudelot, de l'Académie Royale des Inscriptions, à M. l'abbé d'Aguesseau, au mois d'août 1721. *Hist. de la prise d'Auxerre*, p. 77.

(2) Lors de la découverte de l'inscription auxerroise, l'abbé Lebeuf en fit un petit fac-simile à la suite duquel il rédigea une note dont la minute écrite de sa main est conservée à la Bibliothèque impériale, (Mss. fr., résidu St-Germ. 1315, f° 115) porte ce qui suit : « Cette « inscription est sur belle pierre dure qui a été apperçue dans l'épais« seur des murs de la cité d'Auxerre, assez près d'une porte qu'on « appeloit au v° siècle *porta Balnearis*. Voyez Labbe, t. I, *Bibl. nov.* « *manuscr. in Hist. Ep. Autiss., in Amatore*. On voit dans le même « endroit des restes de colonnes, comme bases, chapiteaux et même « des restes de statues dont on n'aperçoit que des bouts de draperie, « le reste ayant été enfoncé dans le mur même. La rivière d'Auxerre « s'appelle en latin *Icauna*, Yonne. La porte Balneaire y conduisoit. « Cela pourroit faire croire qu'il y auroit eu là auprès une statue

Digitized by Google

Vous êtes, mon révérend Père, un assez bon compatriote pour m'aider dans la recherche des choses qui font honneur à notre ville. C'est aussi dans cette vue que j'ai prié M. de la Chauvinière de

« élevée en l'honneur de quelque divinité des rivières par les peuples « de l'Yonne, du temps de la magistrature de Tetricus, qui n'est « connu nulle part. La pierre a environ 4 pieds en tous sens; très- « certainement elle a été apportée d'ailleurs, car le côté de l'inscrip- « tion est en dedans le mur et on ne l'a pu lire qu'avec bien de la « peine. Les lettres sont cependant très-bien formées et hautes « comme le petit doigt. Je ne suis pas bien sur qu'il y ait DEAR (Voir « *Bulletin de la Société*, t. XI, p. 547). Dans la première ligne il peut se « faire que ce soit une E; ce qui feroit DEAB ou bien DEAE. Il m'a « cependant paru que c'étoit un R. On a trouvé autrefois dans les « mêmes murs romains d'Auxerre en différents endroits des inscrip- « tions qui portoient le nom des deux consuls Aulus Hirtius et C. « Vibius Pansa. »

Cette note fut envoyée à Dom Bernard Montfaucon, bénédictin de Saint-Germain-des-Près, par Dom Jean Baillivet, prieur de l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre, avec la lettre suivante :

Mon révérend Père,

Je ne sçai si M. Le Beuf, chanoine et souchantre de l'église d'Auxerre, a le bien d'être connu de vous; mais il a beaucoup de talent et du bon goût pour les antiquités. Voicy une inscription qu'il a découverte et tirée d'un mur où elle étoit depuis longtemps. Ce n'est pas la première occasion où il a eu de quoy exercer la curiosité des savants et de ceux qui sont plus expérimentés que luy. J'envoye à votre Révérence cette inscription, afin qu'elle ait la bonté de nous en dire son sentiment en le marquant au bas de la page précédente si elle le juge à propos. Je me recommande à vos saints sacrifices et je suis avec bien du respect,

Mon révérend Père,

Votre très-humble et très-affectionné confrère,

BAILLIVET, M. B.

A Auxerre, 10 juin 1721.

La Réponse de D. Montfaucon est imprimée dans la préface de l'*Histoire de la prise d'Auxerre*, p. 75-76.

Digitized by Google

vous faire voir un projet manuscrit d'un Dijonnois qui veut faire une bibliothèque de Bourguignons (1). Comme je me fais un plaisir d'aider tous ceux qui croyent que je puis leur être utile, j'espère que vous ne me blamerez point d'être de ce caractère et que si vous découvrez quelque auteur auxerrois peu connu, vous me ferez part de votre découverte. Je suis avec une estime sincère et respectueuse,

Mon révérend Père,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

LEBEUF.

Ce 16 aoust 1721.

Vous me voudrez peut-être faire un procez de ce que je n'ai point exécuté une certaine commission que vous m'aviez donnée: je vous dirai que la vraie cause est de ce que vous m'avez (2). . . . . . . . . . . . . . . . . . J'oubliois de vous demander si vous ne pourriez pas vous charger de ramasser les Journaux des Savans quandils ont été vus, et à quel prix iroit chacun. M. Mignot (3) les feroit venir si vous vouliez prendre cette peine.

Vous m'aviez aussi promis votre dissertation sur Odon (4), chanoine régulier. Appréhendez-vous de me faire de la peine en me persuadant que je me suis trompé? Je suis fort docile. Comptez làdessus.

(1) Il s'agit évidemment ici de M. l'abbé Papillon, chanoine de la Chapelle-au-Riche, à Dijon, qui, dès l'année 1718, travaillait à la *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, ouvrage imprimé en 1742 par les soins de M. l'abbé Joly, après la mort de l'auteur.

(2) Deux lignes sont raturées dans l'original.

(3) Jean-André Mignot, chanoine et chantre de la cathédrale d'Auxerre.

(4) Odon, chanoine régulier, vivoit au XIIe siècle; il fut le premier abbé de Saint-Pierre d'Auxerre, lorsque le doyenné fut changé en abbaye entre l'an 1169 et l'an 1178. Voir Lebeuf, *Mém. conc. l'hist. civ. et ecclés. d'Auxerre:* Papillon, *Biblioth. des auteurs de Bourgogne*, et Moréri.

Digitized by Google

## III.

[A MONSIEUR POLLUCHE (1) A ORLÉANS.]

Monsieur,

Ennuyé de votre long silence, j'ay pris la liberté d'écrire à M. l'abbé Paris (2) pour le prier de tâcher d'en sçavoir la cause. Il est vray que j'ay eu tort d'avoir été si longtemps à vous donner de mes nouvelles, après mon retour de Tours et du Mans où j'allai l'année dernière. Les affaires qui me survinrent m'en empêchèrent, et par conséquent d'avoir l'honneur de vous remercier des peines que vous aviez prises de me mener partout où je souhaitois aller pour m'instruire et me faire voir vos curieux manuscrits. Mais enfin j'ai reconnu ma faute, et faute avouée est à demi pardonnée.

J'ai encore, Monsieur, une excuse à vous faire au sujet de mon histoire d'Auxerre. Les journaux vous ont appris qu'elle paraît dès le commencement du dernier hiver (3). J'aurais bien souhaité

(1) Polluche (Daniel), membre de la Société littéraire d'Orléans, né dans cette ville le 4 octobre 1689, y est mort le 5 mai 1768. Il a publié dans le *Mercure* et dans plusieurs autres recueils des dissertations historiques, principalement sur l'Orléanais. Voir, dans le *Mercure* de 1731 (mois de mai et d'octobre), sa polémique avec Lebeuf au sujet de l'explication d'une inscription trouvée à Auxerre. Une notice abrégée sur la vie de Polluche, avec le catalogue de ses ouvrages dont plusieurs sont restés manuscrits, a été insérée en tête de sa description de la ville et des environs d'Orléans, dans la nouvelle édition considérablement augmentée et publiée par le docteur Beauvais de Préau, *Orléans*, in-8°, 1778.

(2) Paris (l'abbé Antoine), chanoine d'Orléans.

(3) Les *Mémoires concernant l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre* parurent au mois d'octobre 1743, ainsi que le témoigne le

Digitized by Google

pouvoir être aussi concis que vous et ne donner qu'un léger in-douze; en ce cas mon libraire auroit été susceptible d'autres conventions que celles que j'ay pu faire avec lui pour deux gros in-quarto de presque mille pages chacun. Vous sentez que ces sortes

prospectus suivant répandu alors par les éditeurs, Fournier d'Auxerre, et Durand de Paris :

« *Souscription des Mémoires sur l'histoire ecclésiastique et civile d'Auxerre.*

« Il est convenable que les histoires particulières des diocèses et provinces de France soient traitées d'une manière assez étendue, pour fournir à l'histoire générale du royaume quelques particularités dignes d'être sçues. L'auteur de l'histoire ecclésiastique et civile de la ville et du diocèse d'Auxerre, persuadé de ce principe, n'a point craint le trop grand détail dans ce qu'il a entrepris de donner au public concernant les évêques et comtes de cette ville. La sainteté des uns et la célébrité des autres sont les motifs qui l'ont engagé à former deux volumes dans lesquels il comprend tout ce qu'il a pu recueillir touchant les événements arrivés dans le diocèse d'Auxerre. Il appuye tout ce qu'il en rapporte sur l'histoire de la vie de saint Germain, écrite par Constance; sur le *Gesta pontificum Autissiodorensium*, que les chanoines de la cathédrale commencèrent à rédiger au neuvième siècle, et qui a été continué jusques dans le seizième avec peu d'interruption, sur les cartulaires, tant de l'évêché, du chapitre et de la ville, que sur ceux des abbayes et prieurés, aussi bien que sur les nécrologes et martyrologes du pays, inventaires de titres ou de chartriers, registres du chapitre, de la ville et ceux du parlement de Paris, mémoriaux de Chambre des comptes et même statuts synodaux ou autres réglemens.

« Comme dans le siècle où nous sommes, les mémoires de M. de Tillemont, l'histoire ecclésiastique de M. de Fleury, celle de France du P. Daniel et autres ont mis l'histoire de France, soit ecclésiastique, soit civile, en un plus beau jour que tous les auteurs qui avant eux avoient écrit en notre langue, les connoissances générales, que fournissent leurs ouvrages, ont inspiré tant de goût pour les histoires particulières des diocèses, qu'on en souhaite de plus en plus la publication.

Digitized by Google

de messieurs ne sont guères libéraux de si gros ouvrages envers un auteur, parce qu'ils craignent qu'en le répandant trop en présents, ils n'en vendent point, et que les livres d'histoires particulières ne sont pas recherchés à cause d'historiettes romanesques.

« Mais si M. Lebeuf a eu en vue de satisfaire l'empressement de ses compatriotes, il n'a pas moins pensé aux sçavans répandus dans le royaume et au-delà, dont les cabinets, après les ouvrages sur les sciences et les belles-lettres, ne paroissent se distinguer que par l'amas des histoires particulières quoiqu'écrites en françois.

« Dans le premier des deux tomes, qui vont paraître sous le titre de *Mémoires sur l'histoire ecclésiastique et civile d'Auxerre,* les lecteurs verront un détail de tout ce que l'auteur a pu ramasser concernant les évêques d'Auxerre ; un catalogue de tous ceux qni ont possédé les dignités de la même église ; la notice de toutes les églises qui sont en relation par quelque endroit avec cette cathédrale. Ce volume contiendra près de neuf cents pages d'impression in-4°.

« Le second volume, de pareille grosseur, renfermera l'histoire des comtes d'Auxerre et de ce qui est arrivé de leur tems dans le pays ; l'histoire de la communauté des habitants depuis son origine et surtout depuis que le comté fut réuni à la couronne, avec les catalogues des vicomtes, baillis, capitaines, lieutenans-généraux et autres officiers ; la notice des écrivains d'Auxerre et du diocèse ; une énumération des principaux personnages qui ont été élevés aux dignités, et enfin, sous le titre de preuves ou de pièces justificatives, un nombre très-considérable d'actes qui n'avoient point été imprimés.

« Désirant seconder le zèle de l'auteur et l'empressement de mes compatriotes à se procurer l'histoire de leur province, je me suis déterminé en leur faveur à diminuer le prix de ce livre, qui est en deux gros volumes in-4°, très-bien imprimés et enrichis de plusieurs cartes.

« Le prix sera de vingt livres pour ceux de la province qui, d'ici au mois de septembre inclusivement, voudront en acquérir des exemplaires reliés, et dix-sept livres en feuilles, en payant la somme de douze livres pour chaque exemplaire qu'on assurera, et le restant en livrant l'exemplaire, qui sera donné aux souscripteurs dans le courant du mois d'octobre prochain.

Digitized by Google

Ce sont des faits qu'il n'est pas nécessaire de prouver. C'est pourquoy la part que mon libraire m'a fait a été très modique sans quoy il n'auroit jamais fait l'entreprise à ses frais ; de manière que, les présents faits à la cour, à mon évêque et à un autre prélat, je n'ai pas eu de quoi le donner à mon frère unique, curé proche Auxerre (1). La seule voye de répandre cet ouvrage sans que le libraire se plaigne, et afin que le cry de l'acheteur soit moins violent, a été qu'au lieu de 24 liv. qu'il vend ces deux tomes reliez aux étrangers, il les cède au prix marchand de 20 liv. à ceux pour

« Le prix sera de vingt-quatre livres pour ceux qui n'auront point souscript. On peut s'adresser,

« *A Auxerre*, chez FOURNIER, libraire imprimeur ;

*A Paris*, chez DURAND, libraire, rue Saint-Jacques, à Saint-Landry et au Griffon. 1743. »

Le libraire Fournier, d'Auxerre, n'était donc pas dans le principe le seul éditeur de l'ouvrage de l'abbé Lebeuf, mais il en fit l'acquisition quelques années plus tard. On lit en effet dans l'almanach d'Auxerre de 1765 : « Fournier, seul imprimeur d'Auxerre, ayant acquis le fonds et le privilége des Mémoires sur l'Histoire ecclésiastique et civile d'Auxerre, par M. Lebeuf, en 2 vol. in-4°, avec gravures, avertit que, pour en faciliter l'acquisition, il en a modéré le prix à huit livres, en feuilles, jusqu'à Pâques prochain. Passé ce tems, cet ouvrage sera de douze livres. On sçait qu'il s'est toujours vendu vingt-quatre livres, relié. On trouvera ce même ouvrage, à Paris, chez Durand neveu, libraire, rue Saint-Jacques, à la Sagesse. » La même mention se trouve dans les almanachs de 1767 et 1768, l'éditeur ayant soin d'avertir que « le prix augmentera d'année en année, vu le petit nombre. » Dans le n° 2 des *Affiches d'Auxerre* du 18 janvier 1774, cet ouvrage figure encore au nombre de ceux dont Fournier est propriétaire. M. Ribière, dans son Essai sur l'histoire de l'imprimerie dans le département de l'Yonne, a donc usé d'une prudence excessive (p. 52) en disant qu'en 1777 *au plus tard* Fournier avait acquis la propriété exclusive de ce livre.

(1) Le frère de l'abbé Lebeuf était curé de Venoy.

Digitized by Google

lesquels je m'intéresse(1). C'est ainsi que j'ai fait avoir cet ouvrage pour Marmoutier, pour le P. Visiteur de Normandie, cy devant prieur de Saint-Laumer de Blois, etc. De sorte que je pourrois m'interposer de même pour la bibliothèque d'Orléans, s'il étoit encore temps.

Je n'ose plus, Monsieur, vous parler du pouillé d'Orléans, quoique je n'abandonne nullement la partie, ni le dessein que j'ai communiqué à MM. du clergé. On verra lorsque ma notice diocésaine de Paris paroitra, si c'est un ouvrage si indifférent et si à négliger que celui de la notice historique d'un diocèse. M. Pocquet de Livonnière (2) est aussi dans ce goust pour Angers ; il m'a envoyé ce qu'il a fait. Je compte, Monsieur, que M. l'abbé Paris voudra bien vous faire part de la manière dont un des curés de votre diocèse m'a reçu à sa porte. En vérité, il faut que cet homme soit un franc original. Moy qui ai vu tous ceux du diocèse de Paris et en ai été si bien reçu, sans cependant montrer aucune lettre de recommandation! Dans la surprise où j'ai été d'une telle réception, je lui ai dit que je ne manquerois pas d'en donner avis à mes amis d'Orléans et à des personnes de marque. L'évènement est tout nouveau puisqu'il n'y a pas encore un mois, M. le curé d'Andeglou m'a appris une singularité sur le culte de saint Germain d'Auxerre : je sçavois que c'est son patron et celui d'Huêtre aussi bien que de Santot; mais j'ignorois qu'il le fût aussi de Sougy. Il me dit qu'on y devoit célébrer sa feste le 1 octobre, qui est celui de sa translation, mais qu'à Huêtre, quoique ce soit la même saint Germain d'Auxerre, on fait la fête le 28 may (3). C'est justement le moyen de lui faire

(1) Voir les fragments de la correspondance inédite de Lebeuf et de Fenel, cités par M. Ribière, *Essai sur l'histoire de l'imprimerie dans le département de l'Yonne*, p. 52-53.

(2) L'abbé Pocquet de Livonnière, docteur de Sorbonne et chanoine d'Angers, était fils de Claude Pocquet de Livonnière, professeur de droit français à la Faculté d'Angers. P. Niceron, t. XVII.

(3) Le 28 mai est le jour de la fête de saint Germain, évêque de Paris, mort en 576.

Digitized by Google

substituer un jour saint Germain de Paris. A Luyères, c'est saint Germain de Paris (1).

J'ai l'honneur d'être avec bien du respect et un sincère attachement,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

LEBEUF.

Ce 23 octobre 1744.

## IV.

[A MONSIEUR POLLUCHE, BOURGEOIS D'ORLÉANS, DE L'ACADÉMIE DE LA MÊME VILLE, EN LA RUE DES GRANDS CISEAUX, A ORLÉANS.]

Monsieur,

Il y a près d'un an que je n'ai eu directement aucune de vos nouvelles. Vous me marquiez, dans votre dernière du six avril, que je pouvois compter que je recevrois le pouillé d'Orléans avant qu'il fût peu. Il ne faut pas que les abbayes vous retiennent, il n'en faut faire aucune mention. Je me borne aux cures et annexes ou succursales, chapitres et prieurez, chapelles anciennes et mémorables. Vous eûtes la bonté de renouveler votre promesse à Dom Gérou, (2) que j'ai vu ici à mon retour de Franche-Comté. J'en attends l'efficacité.

(1) Andeglou, Huêtre, Santot, Sougy et Luyères étaient des paroisses du diocèse d'Orléans.

(2) Dom Guillaume Gérou, né à Orléans en 1701 et mort à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, a travaillé à l'histoire littéraire du Berri, de la Touraine, à la bibliothèque des écrivains de l'Orléanais et à la collection des chartes que la congrégation de Sait-Maur avait entreprise par ordre de M. Bertin, ministre d'Etat. L'*Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, p. 767, dit de lui « qu'il était estimable par son grand amour du travail, et qu'il était en commerce de lettres avec plusieurs savans séculiers. »

Digitized by Google

Vous scavez qu'il paroit deux tomes du *Gallia Christiana*, qui contiennent la province de Reims ; mais ils ne sont pas si gros que ceux de la province de Paris.

Les journaux vous instruisent sur les nouveaux livres. J'ai sceu que vous étiez informé des *Variétés historiques* (1), compilation anonyme, avec un titre imposant, quoique ce soit la production d'un plagiaire.

Je ne sçai si vous receutes au printemps dernier l'histoire de Verdun en blanc que M. votre fils se chargea de vous faire tenir en blanc (2). J'y ai eu bonne part, mais nullement aux corrections que

(1) *Variétés historiques, physiques et littéraires, ou recherches d'un sçavant, contenant plusieurs pièces curieuses et intéressantes.* Paris, Nyon, 1752, 6 vol. en 3 tomes in-12. Ce recueil, publié sans nom d'auteur, est attribué à Antoine Gaspard Boucher d'Argis, d'abord avocat au parlement de Paris, puis conseiller au conseil souverain de Dombes et enfin au châtelet de Paris ; « il n'offre, selon la *Bibliothèque historique de la France,* que des extraits du Mercure et autres ouvrages périodiques. »

(2) Un livre *en blanc* est un livre en feuilles, sans reliure. *Dictionnaire de Trévoux.* L'auteur des *Jugements sur quelques ouvrages nouveaux* (t. VI, p. 287-288, Avignon, 1745, in-12) annonçait la publication de l'histoire de Verdun en ces termes, sans nommer l'auteur ni son collaborateur : « Pierre-Guillaume Simon, imprimeur du clergé, rue de la Harpe, vient de publier *in-4°* un livre important pour les détails de l'histoire de l'Eglise et de la France, travaillé sur des pièces authentiques et sur des témoignages contemporains par un savant écrivain du pays. C'est l'*Histoire ecclésiastique et civile de Verdun, avec le pouillé, la carte du diocèse et le plan de la ville*, par un chanoine de la même ville, dont la modestie cache le nom. A qui est-il plus aisé ou plus convenable d'enrichir la république des lettres qu'à des chanoines ? L'auteur de cette histoire s'est proposé d'y faire entrer tous ce que les anciens écrivains ont dit de la ville et de l'église de Verdun depuis son origine. Pour cet effet il a partagé son ouvrage en deux livres. Le premier, qui renferme les vies des évêques, est divisé en quatre parties par rapport aux quatre différentes dominations tem-

Digitized by Google

le censeur ecclésiastique y a faites pour ménager la mémoire de certains évêques.

Je me doute que vous avez expérimenté par vous même le ridicule de l'auteur du *Mercure* (1) qui ne met presque plus de

porelles sous lesquelles cette ville a été. Il offre à la tête de chacune de ses quatre parties des avant-propos qui donnent une idée juste des états différents de la ville et de l'église de Verdun. La qualité de comte, que portent les évêques de Verdun, a rendu inséparables le civil et l'ecclésiastique. Le second livre, où il s'agit purement de l'histoire ecclésiastique, est conséquemment beaucoup plus court que le premier, où ce qui regarde l'église est traité en partie, par la raison que j'ai dite ci-dessus. Ce second livre contient donc seulement le dénombrement et la liste chronologique des églises particulières de la ville et du diocèse de Verdun, le temps de leur établissement, les événements qui leur ont donné plus d'éclat, les noms et qualités de leurs fondateurs ou des personnages illustres qui les ont gouvernées. » Les auteurs de la *France littéraire*, t. II, p. 68, attribuent à l'abbé Lebeuf, seulement la *publication* de l'histoire de la ville de Verdun, avec l'addition des notes. MM. Challe et Quantin, dans l'index des ouvrages de Lebeuf, placé au commencement de leur édition des *Mémoires concernant l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre*, s'expriment ainsi à ce sujet : « Cet ouvrage a paru sous le nom du chanoine « Roussel, avec augmentations et notes de Lebeuf. Les manuscrits « avaient, en effet, été mis à la disposition de Lebeuf, qui a refondu « tout le travail et l'a si considérablement augmenté, enrichi et com- « plété qu'il peut être considéré comme de lui. » Le continuateur du P. Lelong se borne à dire que l'abbé Lebeuf a eu part à l'ouvrage du chanoine Roussel et qu'il l'a fait imprimer.

(1) Le *Mercure de France* était alors dirigé par Le Clerc de la Bruère et Louis Fuzelier; à la mort d'Antoine de la Roque (1744), ils en avaient obtenu conjointement le privilége. Fuzelier était un faiseur d'opéras comme la Bruère, qui, de plus, remplissait à Rome les fonctions de secrétaire d'ambassade : ces deux écrivains n'étaient pas faits pour maintenir au *Mercure* le caractère sérieux que les frères la Roque avaient su lui donner.



Digitized by Google

pièces de littérature (1), quoiqu'il y en a une dans son journal du présent mois de mars sur la ville de Blaye en Gascogne. Je croy vous avoir conseillé dans le temps de faire comme moy et de donner ce que vous avez à communiquer au public.

M. Secousse s'est fait faire vendredi (2) l'opération de la cataracte à un œil : cela va bien jusqu'à présent. Il ne veut paroitre à l'académie qu'au mois de juin.

Que pensez-vous de ma reine Pédauque? Je voudrois bien que ma pièce fût imprimée en entier (3); la vérité de ma découverte vous seroit plus manifestée.

(1) L'abbé Lebeuf emploie ici le mot littérature dans le sens d'érudition. Cette acception, qni sans doute ne serait pas admise aujourd'hui, se trouve dans le *Dictionnaire de Trévoux.*

(2) Le 10 mars 1752, et non en 1751, comme le dit Pierre de Bougainville dans son éloge de Secousse, prononcé le 12 novembre 1754 devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres : « Sa vue (de « Secousse), qui s'étoit d'abord affoiblie par degrés insensibles, s'éteignit enfin sans ressources. Il essaya tout ce qu'on lui proposoit de « remèdes : il se détermina en 1751 à l'opération de la cataracte, « mais elle n'eut pas le succès qu'on s'en promettoit, et peut-être les « accidens dont elle fut suivie contribuèrent-ils à l'altération de sa « santé. Nous eûmes le chagrin de la voir dépérir depuis ce moment, « jusqu'à celui de la maladie violente qui nous l'enleva le 15 de mars « dernier. » *Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,* t. xxv, In-4°, p. 302.

(3) D'après l'*Index* de MM. Challe et Quantin, et l'errata placé à la fin du dernier volume de leur édition des *Mémoires concernant l'histoire d'Auxerre*, l'abbé Lebeuf aurait cessé, à partir du mois de mars 1750, de fournir des articles au *Mercure*; cependant on trouve au mois de décembre 1751 (t. II, p. 65-72) de ce recueil un extrait du mémoire sur la reine Pédauque, lu le 30 avril 1751 par l'abbé Lebeuf à l'Académie des inscriptions et belles-lettres et dont un abrégé fut également inséré dans l'*Hist. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, t. XXIII, p. 227-235, sous ce titre : Conjectures sur la reine Pédauque, où l'on recherche quelle pouvoit être cette reine, et à cette occasion ce qu'on

Digitized by Google

M. votre fils m'a écrit une fois depuis qu'il est à Rouen, je lui ai fait faire connaissance avec un sçavant de mes amis, appelé l'abbé Saas (1).

Je ne me suis pas beaucoup éloigné de votre sentiment sur la forest *Arelaunum*, lorsque j'ai prétendu que c'étoit l'extrémité de de la forest de Bière ou de Fontainebleau, laquelle s'étendoit du côté de la rivière d'Orvanne, où est Dormeil (2). Que ne donnez-vous au *Journal de Verdun* votre ouvrage sur cette forêt? Ce journal deviendra plus curieux pour les gens de lettres que le *Mercure*, qui ne met presque plus que des contes.

J'ai une grâce à vous demander, qui est de vouloir bien m'informer à votre loisir si votre paroisse de N. D. de Recouvrance n'a pas pour curé un nommé, M. Roussel, Bourguignon, et s'il se porte bien. Je l'ai perdu de vue.

Le Père Cosme (3) fait imprimer à force, à ce que m'a dit ou écrit D. Gérou de Tours.

doit penser de plusieurs figures anciennes prises jusqu'à présent pour des statues de princes ou de princesses de France.

(1) L'abbé Jean Saas, chanoine de Rouen, de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de cette ville, né en 1703 à Franqueville près Rouen, et mort en 1774, était un savant bibliographe. Voir son éloge par Cotton Deshoussayes dans le volume des pièces relatives à l'Académie de l'Immaculée Conception de Rouen, dont l'abbé Saas était membre.

(2) Dormelles-sur-l'Orvanne, à 20 kilomètres au S.-E. de Fontainebleau (Seine-et-Marne).

(3) Le P. Cosme, de Saint-Etienne-de-Villiers, religieux carme, avait beaucoup d'érudition et était très-versé dans l'histoire de son ordre. Lebeuf fait probablement ici allusion à la *Bibliotheca Carmelitana* annoncée dans le Journal de Verdun du mois de mai 1750, p. 347, et que le P. Cosme faisait alors imprimer. Cet ouvrage parut à Orléans en 1752, sans nom d'auteur : Bibliotheca carmelitana notis criticis et dissertationibus illustrata, cura et labore unius e carmelitis provinciæ Turoniæ, 2 vol. in-f°.

Digitized by Google

Ma dernière course autumnale m'a conduit ès villes de Dijon, abbaye de Citeaux, Saint-Jean-de-Lône, Dôle, Besançon, Quingé, Salins, Nozeray, Saint-Claude, pays de Gex, Genève, Nyon ancienne, *colonia equestrium*, Poligny, Arbois, Auxonne. Voilà ma confession générale.

Je suis avec un sincère et respectueux attachement,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

LEBEUF.

A Paris, ce 15 mars 1752.

La Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne possède aussi un petit traité conclu entre les sieurs Guérin et Coignard, libraires à Paris, d'une part, et l'abbé Lebeuf, de l'autre. Cette pièce rappelle sa collaboration à la rédaction des livres de liturgie des diocèses du Mans et de Laon. On savait, il est vrai, que le chanoine auxerrois était l'auteur du *Chant de la nouvelle liturgie du Mans*, 3 volumes in-folio, 1749-1751, mais la part qu'il a prise à des travaux analogues pour le diocèse de Laon était, je le crois, moins généralement connue, voici ce document :

Nous soussignez, libraires à Paris, sommes convenus avec Monsieur l'abbé Lebeuf de l'Académie royale des Belles-Lettres de payer à mondit sieur la somme de mille livres, tant pour les intonations mises au nouveau bréviaire de Laon que nous venons d'imprimer, que pour la composition et révision des épreuvés de l'antiphonaire dudit bréviaire; et à compte de la dite somme de mille livres le dit sieur Lebeuf reconnoit avoir reçeu celle de trois cens livres que nous lui avons payée ce jourd'huy.

De plus, nous sommes convenus de payer audit sieur abbé Lebeuf pour la rédaction de l'antiphonaire du Mans conformément

Digitized by Google

au nouveau bréviaire de ce diocèse que nous imprimons actuellement, la somme de trois cens livres.

Fait double à Paris, ce vingt sept avril mil sept cent quarante huit.

GUÉRIN, COIGNARD, LEBEUF.

Je soussigné reconnais avoir reçu de Messieurs Coignard et Guérin par moitié, de chacun, le solde du présent traité.

A Paris, le 7 aoust 1750.

LEBEUF.

J'ajoute enfin une lettre, tirée de la même collection et adressée à M. Polluche par Dom Duplessis ; on y remarque un passage relatif à la polémique soulevée entre ce bénédictin et Lebeuf au sujet de la dissertation sur le Soissonnais, qui avait valu à ce dernier, en 1735, le prix de l'Académie de Soissons. Cette lettre m'a paru trouver sa place toute naturelle à la suite de celles qu'on a lues plus haut. Dom Duplessis écrivait donc de Paris, le 9 mars 1736 :

J'apprens par votre lettre, Monsieur, que je vis toujours dans l'honneur de votre cher souvenir ; et en vérité vous ne pouviez me flatter d'une manière plus sensible. Vous sçavez que je vous ai laissé le maître absolu de mes paperasses : vous pouvez donc en user librement de la manière qu'il vous plaira. Mais vous sçavez que ce n'étoit encore là qu'une ébauche, une première idée, un crayon imparfait de quelque chose de mieux : et ce mieux là, nous l'aurons sans doute, si vous voulez bien vous donner la peine d'y mettre la main. J'accepte avec toute la reconnaissance possible l'exemplaire dont vous me faites présent, je l'attens avec impatience, et je le lirai avec grand plaisir. C'est sans doute M. Rouzeau qui l'imprime. Obligez-moi de l'assurer de mes civilitez, aussi bien que Mme Rouzeau, et notre cher papa, Dom Michel Costé, qui m'a bien oublié, M. Le Bœuf m'a fait une réponse, et vous avez du la voir

Digitized by Google

dans le dernier Mercure (1) : je ne sçais si vous en avez été frappé. Il y a quinze jours que j'ai envoié ma replique à M. de La Roque, je ne sçais si elle paroitra ce mois-ci (2). En cas que M. Le Bœuf ne se croie point vaincu, je lui destine une 3e lettre (3), et puis plus ; car après tout il faut finir. J'avoue que depuis cinq ou six ans je suis un grand coureur. Cependant je n'ai point mis les pieds en Basse-Normandie. L'histoire, dont je suis chargé, ne regarde que le diocèse de Rouen ; mais ce diocèse renferme 16 à 1700 clochers. Enfin mes courses sont finies et me voici sédentaire à Paris, où je voudrois bien vous tenir pour vous offrir une bouteille de vin Mes respects, je vous prie, à Mme Polluche. Je suis avec toute l'estime et l'attachement possible, Monsieur, etc.

Je ne répéterai pas ce que j'ai dit (4) sur l'intérêt que la publication de la correspondance inédite de l'abbé Lebeuf

(1) Mercure du mois de janvier 1736, p. 18 : Lettre de M. Lebeuf, chanoine et souchantre d'Auxerre (13 janvier 1736), adressée à l'auteur du Mercure, pour servir de réponse à celle du R. P. du Plessis, bénédictin, insérée dans le Mercure du mois de décembre 1735, touchant la signification du mot *Dun* ou *Doun* chez les Celtes.

(2) Seconde lettre du R. P. Dom Toussaints du Plessis au sujet de la dissertation de M. Lebeuf sur le Soissonnais, insérée à la page 26 du volume in-12 publié à Paris, en 1736, par le libraire Jean-Baptiste Delespine, sous ce titre : *Lettres du R. P. D. Toussaints du Plessis, bénédictin, adressées à l'auteur du Mercure de France*, etc. Ce volume contient aussi (p. 3) sa lettre du 15 novembre 1735, qui commence la discussion ; celle de Lebeuf (p. 10) du 13 janvier 1736 ; la réplique du même (p. 51) en date du 15 avril 1736 ; une troisième lettre de D. Duplessis (p. 96), 19 mai 1736, et une nouvelle réponse de Lebeuf (p. 141), 22 juin 1736, adressée à M. Maillart, avocat au parlement de Paris.

(3) Voir la note précédente.

(4) Bulletin de la Société des sciences hist. et nat. de l'Yonne, t. XI, p. 538.

Digitized by Google

présenterait. Si quelques doutes avaient pu s'élever à cet égard, ils auront été ébranlés, je l'espère, par la lecture de ses lettres imprimées dans notre Bulletin, et s'ils subsistent, je me plais à croire qu'ils seront dissipés, à supposer qu'on veuille bien encore lire les trois lettres suivantes adressées par le chanoine auxerrois à son compatriote le P. Prévost et conservées en original à la bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris.

Mon Révérend Père,

Je me donne l'honneur de vous écrire par un de vos futurs confrères, qui est le jeune M. Bogne, qu'on m'a assuré devoir prendre l'habit de chanoine régulier dans peu. Ainsi j'ai tout lieu d'espérer que cette lettre aura un sort plus heureux que celle que je vous écrivis, vers Noel dernier, par la voie d'un ecclésiastique de cette ville.

Je m'adresse à vous, mon Révérend Père, pour vous prier de vouloir bien prendre la peine de consulter les Bollandistes au sujet d'un saint de notre diocèse dont je voudrois éclaircir l'histoire; c'est saint Caradeu, en latin *Caradocus*, patron de la collégiale de Donzy. Faites-moi le plaisir de regarder au 13 avril s'il n'y est pas parlé de ce saint, et les raisons qui y sont de ne rapporter sa mort qu'au douzième siècle, tandis qu'à Donzy on a des preuves qu'il est bien plus ancien; comme aussi les raisons qui font croire qu'il est décédé un 13 avril, pendant qu'à Donzy on croit qu'il mourut un 15 d'août. Je travaille fortement à la réforme de notre calendrier, mais malheureusement l'ouvrage des Bollandistes, qui me seroit d'un grand secours, manque en cette ville. La légende de Donzy commence par ces mots : *Cum Dei omnipotentis benignitate*. Si vous ne trouvez rien de ce saint au 13 avril, ayez la bonté de regarder au 30 janvier, qui est le jour auquel le martyrologe de Hugues Menard en parle (1).

(1) Dans le Martyrologe de l'église d'Auxerre, rédigé en 1751, par ordre de Mgr de Caylus, il est fait mention de ce saint, au 16 dé-

Digitized by Google

Si je n'àppréhendois de vous trop détourner, je vous prierois de voir encore au 13 juin si, en parlant de sainte Felicule, les Bollandistes disent quelque chose de la collégiale de Gien, au diocèse d'Auxerre, ou de celle de Léré en Berri. C'est une sainte qui me doit donner bien de la peine dans le futur calendrier, à cause que je voudrois ne pas la confondre avec une autre du 1er aoust, que je crois être la vraie sainte honorée à Gien (1).

S'il y a en ce pays-ci quelque chose pour votre service, je vous prie d'en user librement à mon égard et de ne me point épargner ; nos applications ne sont, à ce que je crois, guères différentes et l'on ne peut trouver que du plaisir à travailler pour des personnes qui le méritent autant que vous. Je ne doute pas que vous n'ayez vu un ouvrage qui paroit depuis un mois, dans le 3e tome duquel est un opuscule auquel j'ai la meilleure part, intitulé : *Tradition de l'église d'Auxerre par rapport à la Constitution* (2). On l'a

cembre, en ces termes : In Anglia natalis sancti Caradoci presbyteri et abbatis, cujus reliquiæ Domitiaci (Donzy) in ecclesia collegiata sui nominis, aliisque locis diæcesis Autissiodorensis asservantur. Voir sur saint Caradeuc la note de Frappier, p. 246-251 de son édition de l'ouvrage de l'abbé Rigaut, *Sanctæ Autissiodorensis ecclesiæ fastorum carmen.* « Cette note, dit Frappier, pourra paroître un peu longue « sur un saint peu connu ; mais le lecteur voudra bien la passer à « l'éditeur, qui est né à Donzy. »

(1) *De sancta Felicula, virgine in territorio Autissiodorensi, autore Cornelio Byeo, è societate Jesu,* dans le recueil des Bollandistes, t. III d'octobre, p. 225-227 : In territorio Autissiodorensi translatio sanctæ Feliculæ virginis, illic primum ad ripam Ligeris circa Brioderum (Briare) sepultæ, cujus sacræ exuviæ duodecim saltem seculo ad Genabum (Gien), seu Giomum castrum, in ecclesiam sancti Stephani delatæ sunt. *Martyrologe d'Auxerre,* au 5 octobre.

(2) La *Tradition de l'église d'Auxerre sur les propositions censurées dans la constitution Unigenitus* fut insérée dans le tome III, p. 171-483 du *Cri de la foi ou recueil de différents témoignages rendus par plusieurs facultez, chapitres, curés, comunautez ecclé-*

imprimé en Hollande sans ma participation et moi-même n'ai pu en avoir un seul exemplaire pour moi. L'abbaye de Saint-Père n'y est pas oubliée, je l'ai fait paroître sur les rangs à l'occasion d'un maître Odon, qui y a fleuri a la fin du XIIe siècle.

Je vous prie de me dire ce que vous pensez de cet ouvrage ; les personnes qui l'ont fait imprimer semblent souhaiter fort, dans l'avertissement qui est à la tête du 1er tome, que les autres églises, aussi illustres que celle d'Auxerre, produisent au jour un recueil de semblables témoignagnes. Il me semble que non seulement les églises devroient avoir cette pensée, mais encore les ordres particuliers, tels que le vôtre (1) et celui de Saint-Benoit. Pardonnez à mon zèle cette disgression. Je finis en vous assurant de la parfaite reconnaissance aussi bien que de l'estime respectueuse, avec laquelle je suis,

Mon Révérend Père,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

LEBEUF,

Chanoine et sous-chantre d'Auxerre.

19 décembre [1723].

Mon Révérend Père,

Je ne sçai que penser de votre long silence, mais peut-être êtes-vous aussi mal satisfait du mien. Si cependant j'ai bonne mémoire,

*siastiques et régulières au sujet de la constitution Unigenitus*, 3 vol. in-12, 1719, s. l. Il ne saurait donc y avoir de doutes sur la très-grande part prise par l'abbé Lebeuf à la *Tradition de l'église d'Auxerre ;* les renseignements historiques qu'on y trouve ont été reproduits presque textuellement par lui dans son histoire d'Auxerre; il n'en serait cependant pas le seul auteur, s'il faut en croire Frappier, qui, dans une brochure anonyme intitulée, *Protestations en faveur du droit du doyen d'Auxerre,* du 29 septembre 1766, p. 43, *note,* donne pour collaborateur à l'abbé Lebeuf son confrère l'abbé Mignot. Les bibliographes paraissent avoir ignoré cet ouvrage de Lebeuf.

(1) Le Père Prévost appartenait à l'ordre des chanoines réguliers de la congrégation de France.

Digitized by Google

c'est vous qui êtes en reste et je me souviens de vous avoir écrit pour vous demander quelques éclaircissements. Je vous importunerai encore à ce sujet, après que je vous aurai un peu entretenu de ce qui me regarde personnellement. Je ne doute pas que vous n'en sachiez déjà quelque chose : cela a fait trop d'éclat. J'avois fait une note assez longue vers le milieu de mon livre (1) en 1718 sur le P. Divolé et j'y marquai en particulier que les huguenots le haïssoient plus que les autres prédicateurs parce qu'outre qu'il réfutoit vivement, il n'abandonnoit pas pour cela les maximes du royaume, il se servoit de comparaisons familières pour confondre les huguenots, il excusoit très-bien les abus vrais ou faux qui sont parmi les catholiques et en donnant à N. S. Père le Pape la qualité qui lui est due, il ne laissoit pas que de le dire sujet aux faiblesses communes, ensuite je rapportois un long lambeau de son sermon sur la messe, qu'une personne de mes amis me communiqua depuis que j'avois fait ma tradition (2). La note ainsi tournée avoit passé

(1) L'*Histoire de la prise d'Auxerre.* Cet ouvrage, imprimé en 1723 à Auxerre, chez Troche, était terminé en 1719; cette année-là, il est mentionné dans la première édition de la *Bibliothèque historique* du P. Lelong, n° 15081.

(2) L'abbé Lebeuf veut-il dire ici que le sermon lui avait été communiqué depuis qu'il avait fait au censeur royal la tradition de son manuscrit, pour en obtenir le permis d'imprimer, ou bien fait-il allusion à la *Tradition de l'Eglise d'Auxerre,* imprimée en 1719, ouvrage dans lequel il cite plusieurs fragments de sermons du P. Divolé? Le Journal des savants, du mois de février 1725, en annonçant l'*Histoire de la prise d'Auxerre,* ajoute : « L'auteur, qui fait du Père Divolé, « jacobin, le héros de son histoire, paroît n'avoir connu que fort tard « l'édition de ses sermons sur la messe puisque dans la note qu'il fait « sur ce dominiquain, il n'en date point l'année. Les bibliothécaires « en comptent cependant au moins trois éditions. Les premières con- « tiennent un éloge de ce saint religieux, composé par un prêtre char- « train et qui renferme certaines circonstances que l'historien auxerrois « n'auroit pas oubliées s'il les avoit connues, puisqu'elles peuvent

Digitized by Google

en 1719, soit qu'elle ait été aperçue ou non. Cependant le terrain ayant bien changé depuis ce temps là un poëte qui avoit vu le livre et le texte du père Divolé et à qui je pense que le vieux livre appartenoit me dit qu'il conviendroit mieux de rejeter cette note à la fin et de la mettre en explication de vers qu'il avoit sur le P. Divolé; je trempois d'autant plus dans ce parti que je vis que s'il y avoit de la difficulté, on en seroit quitte pour oster le feuillet. C'est justement ce qui est arrivé. A peine le livre a-t-il paru que M. le doyen (1), qui reçoit de MM. de Bissy (2) et Soissons (3) tout ce qu'ils font de nouveau, leur a envoyé mon livre, Dieu sçait avec quelle apostille sur le feuillet en question, jugez de ce qu'ils ont pu faire. Le libraire Troche qui étoit à Paris a vu saisir ses exemplaires. On en a fait autant de ceux qu'il y avoit ici, tant à lui qu'à

« servir à justifier les louanges que tous les écrivains catholiques ont « données à ce célèbre docteur bourguignon et qui est regardé par « les personnes instruites comme un martyr des derniers temps. » Le P. Echard donne la liste des œuvres du P. Divolé : Instructions et sermons pour tous les jours de carême depuis le lendemain des cendres jusques au dimanche d'après Pasques..... recueillis et rédigez en forme de lieux communs sous feu de bonne mémoire, M. Pierre Divollé, docteur en théologie de l'ordre de Saint-Dominique, ainsi qu'il les a prononcez à Chartres, *Paris, Nicolas Chesneau*, **1577**, in-8°; autre édition, *Paris, Guillaume Chaudière*, **1586**, in-8°; autre édition, *Paris, Robert Fouet*, **1630**, in-8°, avec une faute d'impression sur la feuille de titre : on a imprimé *Divo* pour Divolé. Dix sermons de la sainte messe et cérémonies d'icelle, recueillis sous feu de bonne mémoire M. Pierre Dyvolé, docteur en théologie de l'ordre de Saint-Dominique, ainsi qu'il les a prononcez à Chartres, *Paris, Nicolas Chesneau*, **1577**, in-8°. Ces sermons ont été recueillis en **1558** par Denis Goussard, curé de Thivas, au diocèse de Chartres.

Selon le P. Antoine Mallet, Divolé aurait écrit un livre contre les Calvinistes; le P. Echard ignore si cet ouvrage a été imprimé.

(1) Gaspard Moreau, docteur en théologie.

(2) Henri de Thiard, évêque de Meaux.

(3) Jean Joseph Languet de Gergy, depuis archevêque de Sens.

Digitized by Google

moy. M. Martineau de Solleyne (1) a été commis par M. le garde des sceaux pour faire icy la saisie. Ce dévot personnage a fait cela d'une manière que je ne puis vous exprimer. Cependant au bout de 15 jours, nous avons eu mainlevée, sauf à laisser bruler le cayer où tenoit le feuillet prétendu venimeux, comme contaminé, si bien qu'il y a peu d'exemplaires accompagnés des corrections et additions et j'ai fait pertes de quelques exemplaires dans cette confusion.

J'espère donc, mon Révérend Père, que vous aurez la bonté d'attendre que j'aie pu voir clair avant que de vous en faire tenir un. Vous eussiez bien fait de garder celui que je vous envoyaicet été, je vous l'abandonnois en propre et je vous l'avais marqué, je vous aurois fait tenir ce qui y manquoit. Quoi qu'il en soit, l'imprimeur n'a été condamné en aucune amende et son livre se débite à merveille : chacun voudroit avoir ce qui a été fatalement oté. Il le vend 3 liv. en blanc et 4 liv. relié. Il m'a dit à son retour qu'il l'a fait afficher dans Paris.

En feuilletant dernièrement les lettres que j'ay du P. du Molinet (2), j'y trouve des remercimens qu'il fait à M. Noël (3) de lui avoir envoyé la vie de la B. Alpaïs de Cudot, cette célèbre fille dont la chronique de Saint-Marien parle à l'an 1180 (4). Je vous prie de vouloir bien chercher ce manuscrit qui doit être d'une

(1) Subdélégué à Auxerre de l'Intendant de Bourgogne.

(2) Le P. Claude du Molinet, chanoine régulier de Sainte-Geneviève de Paris, auteur de plusieurs écrits, la plupart relatifs à l'histoire de l'ordre des chanoines réguliers en France, mort en 1687. Voir son éloge dans le Journal des Savants de 1687, et dans la préface de sa Description du cabinet de la bibliothèque Sainte-Genevive, *Paris*, 1692, in-f°.

(3) Voir plus haut, p. 100, note.

(4) Chronologia. . auctore anonymo, sed cœnobii S. Mariani apud Altissiod. monachi, p. 85, *Trecis*, 1608, in-4°. Voir sur la bienheureuse Alpaïs de Cudot, Vincent de Beauvais, éd. de Douai, 1624, in-f°, t. IV, liv. 29, chap. 23, p. 1193 ; Raoul de Coggeshal, ap., *Rec. des his-*

Digitized by Google

main de soixante ans ou environ (1). Vous savez sans doute que son corps est encore dans le prieuré de Cudot, à trois lieues de Joigny, prieuré dépendant de Saint-Jean de Sens, donné, en considération d'Alpade, par le roi Philippe-Auguste et par les seigneurs de Seignelay (2).

Comme M. Papillon (3) est un bourguignon quelquefois rébarbatif, ainsi qu'il paroit quelquefois par ses lettres, ne pourrait-on

*toriens de France*, t. XVIII, p. 93; Dissertation de l'abbé Lebeuf, insérée dans le Journal de Verdun du mois de mars 1752, p. 191; Histoire littéraire de la France, t. IX, p. 155.

(1) Ce manuscrit, mentionnné dans la Bibliothèque historique de la France (t. I, p. 274, n° 4302), est aujourd'hui encore conservé à la bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris, in-8°, 4. H. L.

(2) En 1184, le roi Philippe-Auguste confirma la donation que sa mère avait faite aux chanoines de Cudot, en considération d'Alpaïs, d'une rente d'un muid de froment à percevoir sur les moulins de Villeneuve. M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, n'a pas omis cette charte dans son *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, il a bien voulu me communiquer la copie que je reproduis ici : In nomine sancte et individue Trinitatis, amen. Philippus, Dei gratia, Francorum rex. Noverint universi presentes pariter et futuri quoniam Adela, mater nostra, regina, canonicis Cudoci, intuitu Dei et ob remedium anime sue et mariti sui, patris notri, bone memorie regis Ludovici et pro amore Alpessie, vitam inibi ducentis gloriosam et admirabilem, dedit et concessit, quamdiu ipsa viveret, annualem redditum unius modii frumenti ad mensuram Villenove, in molendinis suis de Villanova, annuatim, in crastino purificationis Beate-Marie percipiendum. Quod donum nos intuitu Dei et ob remedium anime nostre et memorati patris nostri regis Ludovici, idem donum predicto loco ex parte nostra facimus et in perpetuum stabile esse precipimus..... Actum aput Fontem-Blaudi anno incarnati Verbi M° C° lxxx° IIII^to regni nostri quinto..... La charte de la reine Adèle, alors veuve de Louis VII, est ainsi datée : Actum publice in capella Cudoci, anno ab incarnatione Domini 1180.

(3) Voir plus haut, p. 105, note.

Digitized by Google

pas (supposé que son manuscrit *Pirotien* fut perdu) le faire récrire sur une autre copie (1) ? Seroit-il impossible d'en trouver. Je crains qu'au premier jour il ne me chante une mauvaise gamme.

J'ay vu les *Nouvelles littéraires* qui paroissent depuis le 1 décembre (2). Il paroit qu'on a été mal informé à mon sujet. On pourra rectifier ce qu'on a dit par la suite. Je ne sçais si le respect pour Mme l'abbesse de Chelles (3) empêchera les journalistes de Trévoux de dire de moy autant de mal que les autres ont eu la bonté d'en dire du bien. Au moins qu'ils ne se frottent pas au vin d'Auxerre dont j'ai occasionné un éloge dans le Mercure (4). Je suis avec une estime très-respectueuse,

Mon Révérend Père,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

LEBEUF.

*P. S.* Nos compliments, s'il vous plait, au R. P. Corrayer (5). Je vous réitère encore la prière que je vous ai faite de me chercher

(1) Il s'agit sans doute ici d'un manuscrit d'Edme Pirot, prêté par l'abbé Papillon à Lebeuf, et que celui-ci avait communiqué au père Prévost. Pirot, né à Auxerre le 12 août 1631 et mort à Paris le 4 août 1715, devint successivement docteur et professeur de Sorbonne, chanoine de Notre-Dame de Paris, puis chancelier de cette église.

(2) Ce recueil a été publié sous le privilége obtenu par Adrien Martel, avocat, pour des *Mélanges de littérature de la Société des curieux*; s'il n'en a paru que sept cahiers, du 1er décembre 1723 au 1er mars 1724, c'est que le P. Desmolets, l'un des collaborateurs, s'aperçut que cet ouvrage ne plaisait pas à ses supérieurs. Barbier, *Dict. des ouvrages anonymes*, no 12821.

(3) Louise-Adelaïde d'Orléans, *Mademoiselle de Chartres*, fille du Régent, prit l'habit de religieuse de l'ordre de Saint-Benoît à l'abbaye de Chelles le 30 mars 1717, fit profession le 23 août 1718 sous le nom de sœur Bathilde, et fut nommée abbesse le 14 septembre 1719.

(4) Mercure de 1723, novembre p. 872, et décembre p. 1096.

(5) Pierre-Francois Le Courayer ou Le Corrayer, chanoine et bibliothécaire de Sainte-Geneviève, né à Rouen le 17 novembre 1681 et

Digitized by Google

la lettre du père du Sollier (1) dont je vous ai parlé et que j'ai vu dans votre pupitre [en]....... (2) 1722.

A Auxerre, ce 31 janvier 1724.

Mon Révérend Père,

Je croyois avoir usé d'une voie assez diligente en me servant de M. Boidot pour vous faire venir de mes nouvelles, mais j'ai appris de lui-même son indisposition plus de quinze jours ou trois semaines après qu'il a du avoir reçu ma lettre et qu'il me marquoit que la veille il vous avoit envoyé celle que je vous écrivois. Je crois que ma lettre étoit écrite du 26 décembre et que je n'ai pas manqué de vous faire mille souhaits de bonne année, sans quoi je les réitérerois dans celle-ci, puisque nous sommes encore dans le mois complimentatif.

Mais venons à d'autres matières. Je ne vous marquerai pas ce que j'ai eu l'honneur de vous marquer touchant l'issue de mon livre. Le subdélégué (3) a fait dans cette affaire le fou et le bourreau. M. le Garde des sceaux (4) a eu la bonté de m'écrire une lettre longue et très-polie dans laquelle il est blâmé de son procédé. Son greffier s'apperçut si bien de la manie de cet homme qu'il l'a quitté ces festes de Noël, voyant qu'il l'avoit fait promener par toute la ville, même le jour de Noël, pour faire des perquisitions et depuis qu'il n'y en a plus et qu'il ne peut en trouver, il est resté

mort à Londres le 16 octobre 1776, auteur de plusieurs ouvrages qui ont encouru les censures ecclésiastiques.

(1) Le P. du Sollier, savant jésuite, un des continuateurs du recueil des Bollandistes, né au village de Herseau, près Courtenay, le 28 septembre 1687, mort le 17 juin 1740.

(2) Déchirure dans le papier, causée par l'enlèvement du pain à cacheter.

(3) M. Martineau de Soleine. Voir plus haut, p. 124.

(4) Joseph-Jean-Baptiste Fleuriau d'Armenonville.

Digitized by Google

en repos, joint à cela qu'il a reçu (1).... de M. l'Intendant (2), mais il s'est vengé sur M. notre évêque. Pour faire davantage éclater son zèle, il a fait afficher par toute la ville l'arrest qui supprime la lettre des sept évêques, du 19 décembre (3). Voyant qu'on l'avoit arraché la nuit du samedi au dimanche, il alla dès le lendemain dévotement en coller lui-même et lorsqu'il appréhendoit qu'on ne les déchirât, il faisoit monter un homme sur une échelle et en tenoit le pied en robe. C'est ce qu'on a vu à la place Saint-Etienne.

Je travaille à présent à faire une histoire de nos comtes meslée de tout ce qu'il y a de civil et de politique dans notre pays : mais j'y trouve bien de l'obscurité en certains endroits. Je vous envoye un mot de lettre pour un savant que vous connaissez sans doute. Si vous ne le connaissez pas, je vous prie d'en agir comme si vous le connaissiez et de l'aller voir à votre premier loisir : ma lettre peut vous servir d'introduction suffisante. Je n'ai jamais vu ce savant abbé qu'une fois, à la persuasion de M. Boivin, (4) garde de la bibliothèque du roi, et j'en fus fort bien reçu. Dès là même que je

(1) Mot illisible.

(2) Pierre-Armand de la Briffe.

(3) Arrêt du conseil d'Etat du roi du 19 décembre 1723, portant suppression d'un écrit imprimé en français sous le titre de « Lettre « prétendue écrite à Sa Majesté... » Ces sept évêques étaient ceux de Tournay, de Pamiers, de Senez, de Montpellier, de Boulogne, d'Auxerre et de Mâcon ; le 9 juin 1721, ils avaient déjà adressé au pape une lettre, qui fut condamnée par le conseil d'Etat, le 19 avril suivant. Au sujet de cet arrêt, ils écrivirent, au mois de juillet 1722, une lettre au roi, et au mois de février 1723 ils lui en adressèrent une autre, relative à une instruction pastorale du cardinal de Bissy ; c'est cette dernière lettre qui encourut la condamnation que le subdélégué de l'intendant de Bourgogne fit afficher dans toute la ville d'Auxerre.

(4) Jean Boivin de Villeneuve, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, né le 28 mars 1663, mort le 29 octobre 1726. Voir son éloge dans de Boze, *Hist. de l'Acad.*, t. II. p. 414, et dans le P. Niceron, t, XXVI, p. 336.

Digitized by Google

lui eus dit que j'étois auxerrois, il ouvrit son armoire et me fit présent d'une brochure où il y a plusieurs savantes dissertations de sa façon, je lui promis une pareille brochure de mon livre, que je lui ferai aussi tenir, après que vous, à qui j'ai encore de plus grandes obligations, en aurez eu un. Mais la personne qui est chargée de vous le faire tenir n'est pas des plus diligentes de ce monde, un retard de trois ou quatre mois, plus ou moins, ne luy est pas extraordinaire. Cependant cette fois-ci, c'est qu'elle n'a pas voulu faire coudre la brochure qu'on ne lui eut apporté le supplément, et, qui est en refuge dans un autre endroit à l'autre bout de Paris. En un mot, c'est que Paris est trop grand et qui chacun y a ses affaires.

Souffrez que je vous demande si vous êtes content de deux éloges qui se trouvent avoir été faits de nos vins auxerrois dans le *Mercure* de novembre et le 1er de décembre. Vous devinez aisément où l'on en a pris les matériaux et que je ne me suis pas endormi, dès-lors que j'ai vu les auteurs du *Mercure* de bonne composition à cet égard. La ville a résolu de leur faire un présent considérable et de ne se pas laisser surpasser par MM. de Reims. Si vous avez trouvé quelque chose qui eut rapport à ce dessein surtout dans les lettres ou vers des sçavans du XVIe siècle, cela pourroit encore être employé. M. Perreau (1), curé de Saint-Martin, qui s'entend bien en poësie française m'a dit qu'il feroit une pièce de vers sur la même matière et on pourra l'envoyer en forme d'épître d remerciemens à MM. du *Mercure*, et, en ce cas y faire entrer ce qui n'a pas encore été dit qu'on expliqueroit par des notes au bas de la page, où seroient les vers. M. Perreau a déjà fait une petite pièce de vers qui est à la fin de mon livre, addossée à l'épigramme latine, la cause du bruit (2). Plusieurs en ont été

(1) Pierre-Thomas Perreau, curé de Saint-Martin-lès-Saint-Julien, faubourg d'Auxerre.

(2) Effectivement, au verso de la page qui contient le fragment du sermon de Divolé, fragment qui motiva la saisie de l'*Histoire de la*



Digitized by Google

contens, même de mes ennemis, quoiqu'il y ait fait mon éloge. Le subdélégué en pestoit. Il eut voulu que l'on eut imprimé 300 vers de sa façon qu'ils m'a lus autrefois et qui me faisoient pitié (1). Il auroit encore voulu que j'eusse fait entrer dans mon livre une lettre de compliment que M. l'abbé Bignon lui a écrite, afin que le public vît sa relation avec ce savant. J'ai toujours reniflé à ces propositions impertinentes. A la fin donc il s'est vengé et l'on a vu que les ordres qu'il a reçus étoient une réponse qu'on lui faisoit aux avis qu'il avoit donnés.

Je vous remercie du passage de Brompton (2) sur saint Thomas, il est bel et bon. Je voudrois bien savoir quel étoit ce clerc auxerrois, son confident, vous ne me l'avez jamais dit ni écrit.

Je vois bien qu'il ne faut pas suivre Ughellus (3) dans ce qu'il dit de Renaud, archevêque de Capoue ; on voit bien par le canorat d'Auxerre qu'il lui assigne, qu'il a eu en vue de l'identifier avec celui dont vous avez le corps à l'entrée de votre chapelle de Notre-Dame. M. Baluze dans ses notes sur le *Gallia Christiana* est celui qui m'a fait penser à Ughellus. Il a lui-même cru que ce n'était qu'un seul et même Renaud.

Dom Toustain m'a écrit une conjecture assez plausible sur notre

*prise d'Auxerre*, on lit une pièce de vers français, signée Perreau. L'abbé Papillon paraît avoir ignoré cette saisie ; dans sa bibliothèque des auteurs de Bourgogne, il mentionne le sonnet de l'abbé Perreau composé pour l'*Histoire de la prise d'Auxerre*, mais il ajoute : « Il « devoit paroître avec cet ouvrage, et je ne sçais pourquoi on ne l'y « trouve pas. »

(1) Martineau de Soleine était auteur de nombreuses pièces de vers, odes, chansons, sonnets, stances et épithalames. Voir les mémoires de Trévoux et le Journal de Verdun.

(2) Joan. Brompton *Chronicon*, éd. Roger Twysden, *Londini*, 1652. On sait que Thomas Becket étudia le droit civil à Auxerre avant de monter sur le siége archiépiscopal de Cantorbéry. Will. fil. Stephani, *Vita S. Thomæ*, t. I, p. 186, éd. Giles, *Londini*, 1846.

(3) Ferdinand Ughelli, auteur de l'*Italia sacra*.

Digitized by Google

*vache grise* (1), il m'a renvoyé à ces vaches blanches que certains archidiacres d'Angleterre exigeoient *pro investitura;* il en est parlé dans le recueil des décrétales de Grégoire IX. Voyez *Vacca* à la table.

Enfin paroit-il un nouveau journal des savans? il y a longtemps qu'on le fait espérer.

Je me souviens que lorsque je dis à M. de La Chauvinière que j'avois fait connaissance avec M. l'abbé des Thuileries (2), il me dit que c'étoit le père de l'histoire de France. En effet, je vois par la lecture de sa brochure qu'il la possède en perfection. J'avois déjà pris mon plan sur les Conrad, comtes d'Auxerre, selon son désir, même avant de l'avoir lu, mais il m'a beaucoup raffermi et éclairci. J'avois cru que les deux tomes de la *Maison Généalogique de France* étoient du P. Anselme, il dit en quelque part que l'ouvrage est de M. du Fourny (3). Je ne sçai si ce seroit de ce M. du Fourny, dont le Père Ange (4) voudroit me parler dans la réponse

(1) L'abbé Lebeuf entend ici par vache grise (*vacca varia*) une distribution d'argent, faite annuellement aux chanoines du chapitre de Saint-Etienne d'Auxerre et fournie, selon le glossaire de Ducange, par l'abbé de Saint-Germain, qui aurait converti en numéraire la redevance d'une vache grise, que, dans l'origine, il était tenu de donner en nature. Voir Lebeuf, *Mém. concern. l'hist. d'Auxerre*, pr. p. 196, éd. in-4°.

(2) Claude du Moulinet, sieur des Thuillleries, plus connu sous le nom d'abbé des Thuilleries, auteur de plusieurs dissertations historiques imprimées dans les recueils périodiques de son temps; né à Seez en 1667, il mourut à Paris le 15 mai 1728, laissant plusieurs ouvrages manuscrits.

(3) La première édition de l'*Histoire généalogique de la maison de France*, par le P. Anselme, augustin déchaussé, fut publiée, en 1674, en deux volumes in-quarto; la seconde édition fut donnée en 1712 par honoré Caille, seigneur du Fourny. Enfin les PP. Ange et Simplicien publièrent, de 1726 à 1733, l'édition en neuf volumes in-folio.

(4) Le P. Ange de Sainte-Rosalie, né à Blois en 1655, dans le

Digitized by Google

qu'il me fait touchant un titre d'un chambellan de Blanche de Castille, femme de Louis, fils aîné de Philippe-Auguste, qui avoit, en 1210, cinq arpens de vigne entre Vaux et Ecolives. Il me marque qu'il a trouvé copie de ce titre dans le cabinet d'un curieux de Paris, composé de près de deux mille volumes de pièces de cette matière. Si ce n'est pas M. du Fourny, ne seroit-ce pas M. Clairembauld (1)?

En écrivant au père Augustin (2), je lui apprenois que j'avois trouvé dans le Cartulaire de Saint-Marien d'Auxerre, un Pierre Rafart, chevalier, en 1216. Il me dit que son nom est Raffard et et qu'il n'est pas gentilhomme, que sa famille est de Blois et que ce sont les jésuites, qui, ayant parmi eux son frère cadet, ont cru devoir faire connaitre son nom. Ce père paroit au reste très-poli. Il me fait rire en passant, d'un certain antiquaire de Blois, qui s'est fait fourrer dans les Mercures derniers.

Vous me feriez bien plaisir, mon Révérend Père, si vous me transcriviez de Humbert de Montmoret (3) ce qu'il peut dire de

monde François Raffard, fit profession aux Augustins de Paris, le 22 février 1671.

(1) Pierre Clairambault, généalogiste des ordres du roi, mort à Paris, le 14 janvier 1740.

(2) Le P. Ange, voir la note 4, page précédente.

(3) Voici le titre de cet ouvrage, tel qu'il est donné par M. Brunet, *Manuel du libraire*, éd. de 1842, *verbo* Humbert : Fratris Humberti montis moretani Poetæ oratorisque clarissimi Bellorū britannicorum a Carolo Francorum rege eo nomine septimo in Henricum Anglorum regem fælici euentu Auspice puella franca gestorū prima pars cōtinēs Bellū crauatinum Bellum brossimericum Bellum vernoliacum et Bellum aurelianum. Præmissis quibusdam epigrammatis. Vænundatur in ædibus Ascensianis (in ultimo folio verso). In ædibus ascensianis ad VI Klendas (sic). Feb. MDXII, in-4 de 4 ff. prélimin. et lx ff. de texte. Lebeuf, dans ses *Mém. concern. l'hist. d'Auxerre*, t. II, p. 283, éd. in-4°, ne paraît pas faire grand cas de cet ouvrage. « J'avois espéré, « dit-il, que le livre de frère Humbert de Montmoret, qui contient en

Digitized by Google

M. de Chastellux à la bataille de Crevan et de me marquer ce qu'il peut dire touchant cette bataille qui ne soit pas dans Paradin, que j'ai ici.

Je finirai en vous priant d'accepter de nouveau les complimens de celui qui est, avec toute la sincérité et l'estime imaginables et avec bien de la reconnoissance,

Mon Révérend Père,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

LEBEUF.

Je vous envoye la lettre de M. des Thuilleries ouverte afin que vous en preniez lecture avant de la cacheter.

Je ne me dissimule pas que les notes, dont j'ai cru devoir accompagner ces lettres, pourront, quelque soin que j'aie pu prendre, paraître trop ou pas assez nombreuses, incomplètes ou prolixes, quelquefois inutiles ou peut-être inexactes ; aussi je fais le vœu bien sincère que la correspondance de l'abbé Lebeuf trouve un éditeur plus autorisé que je ne saurais l'être.

C[te] Léon DE BASTARD.

« vérs latins une description de cette bataille (celle de Cravan), m'ap-
« prendroit quelques autres singularités, mais on n'y voit que des
« fictions qui défigurent les faits loin de les éclaircir..... Dans tout
« Paris on n'a pu trouver cet ouvrage que dans la bibliothèque de
« M. Du Fay, qui avoit ramassé tous les poètes de France. Depuis la
« vente de la bibliothèque, ce livre est passé à M. Bourret, célèbre
» avocat en la même ville. » Effectivement l'ouvrage d'Humbert de Montmoret figure dans la *Bibliotheca Fayana* (Paris, 1725, in-8°), sous le n° 1822, p. 227; il doit être rare.

## NOTICE SUR EDME-LOUIS DAVIER,

### AVOCAT EN PARLEMENT, GREFFIER EN CHEF DE L'ÉLECTION DE JOIGNY,

### HISTORIEN ET BIENFAITEUR DE CETTE VILLE.

---

Il y a quelques années, un homme d'état éminent (1), à la fois grand jurisconsulte et grand écrivain, qui tient à cette ville (2) par des liens nombreux, qui naguère a commis à sa piété une part de ses plus chères affections (3), visitant notre bibliothèque publique, exprimait l'intention d'y établir à ses frais quelques médaillons où l'on pût inscrire les noms des hommes du département, qui, par l'éclat de leurs services, de leurs talents ou de leurs vertus se seraient recommandés à la reconnaissance du pays et mériteraient d'être proposés comme modèles et comme encouragements à la jeunesse. Malheureusement, la disposition et l'exiguïté du local de la bibliothèque ne permirent point de réaliser cette pensée noble et patriotique ; mais ce qui n'a pu être fait alors, dans des conditions de permanence et de généralité que nous regrettons véritablement, ces noms qui n'ont pu être inscrits, groupés sur les murs de cet édifice, pour saisir l'imagination par leur ensemble et leur nombre, ces noms, la Société des sciences historiques a entrepris de les proclamer tour à tour et

(1) M. le vicomte de Cormenin, conseiller d'État.

(2) Joigny.

(3) Madame de Cormenin, née Gillet, décédée à Paris le 14 avril 1853, a été inhumée, le 19 du mois, dans le cimetière de Joigny.

Digitized by Google

dans les pages de son Bulletin perpétuera leur souvenir, partiellement, mais plus sûrement peut-être, par le récit des faits qui les ont grandis et qui appellent sur chacun d'eux, à des degrés divers, l'admiration ou le respect de la postérité.

Nous venons aujourd'hui solliciter votre attention, non, cette fois, pour un guerrier fameux, mais pour un homme modeste, dont la longue vie s'écoula toute dans l'étude et les méditations du cabinet, qui aima son pays natal du plus vif amour et lui consacra une large part de ses veilles et de sa fortune.

Edme-Louis Davier, *fils d'honnorable homme maistre Louis Davier, lieutenant en la gruerie de Joigny, et d'honneste dame catherine Roy* (1), naquit à Joigny, le 12 juillet 1665. Présenté le même jour au baptême, il fut *levé des saints-fonts*, dit le registre de Saint-Thibault (2), *par noble homme maistre Edme Protat, advocat en parlement et prévost de Joigny, qui lui imposa les noms comme son parrin, et par honneste dame Anne Ferriel, sa marraine.* Quatre enfants l'avaient précédé, onze autres le suivirent. Mais les époux Davier étaient riches, et les charges que devait leur imposer cette nombreuse famille ne les empêchaient nullement de se livrer à la bienfaisance et à la charité, vertus traditionnelles dans leur maison. Ils avaient une dévotion toute particulière pour la chartreuse de Val-Profonde, au territoire de Béon. Les grands biens qu'ils firent à ce couvent et l'intérêt affectueux que, par extension, ils portaient à toutes les maisons du même ordre, leur concilièrent au plus haut point la reconnaissance des supérieurs généraux et des définiteurs du

(1) Ou plutôt *Le Roy*, suivant la plupart des actes que nous avons consultés.

(2) L'une des paroisses de Joigny.

Digitized by Google

chapitre général des Chartreux, qui se plurent à répandre sur eux et sur leurs enfants toutes les largesses spirituelles dont ils pouvaient disposer, notamment par la concession du privilége insigne de « participer à toutes les messes, oraisons, « méditations, veilles, jeûnes, abstinences, disciplines, au- « mônes, austérités et bonnes œuvres de toute sorte qui se « feraient dans toutes les maisons de l'ordre pendant leur vie « et après leur mort. »

Ces pieuses faveurs, auxquelles, dans ces temps de foi, les familles chrétiennes attachaient tant de prix, ne furent point les seules que se ménagèrent les époux Davier. L'église Saint-Thibault, leur paroisse, qui contenait la sépulture de leurs ancêtres, fut aussi l'objet de leurs libéralités. Par contrat du 19 août 1705, reçu Dusausoy, tabellion, auquel intervinrent le curé et les habitants, Madame Davier, veuve depuis dix-neuf ans, fit en ladite paroisse une fondation pour l'établissement des *quarante heures* pendant les dimanche, lundi et mardi de la quinquagésime. Ce jour-là, le Saint-Sacrement devait être exposé, et le curé était obligé de dire tout l'office divin avec une grand'messe et le salut ensuite, le *miserere* et un *libera* sur la tombe de son mari, la même que celle de ses ancêtres, sise à droite du chœur près de l'autel, en face de la sacristie et de l'endroit où se lit encore aujourd'hui l'épitaphe de leur fils. Le curé était aussi obligé de faire dire une messe basse tous les ans, le jour de Sainte-Catherine, pendant la vie de la fondatrice, et après sa mort, le jour de son décès, à perpétuité. A ces fins, Madame Davier fit donation d'un revenu de 22 livres 10 sous en trois rentes, à charge par la fabrique de remettre au curé sur cette somme 15 livres, tant pour la fourniture du luminaire destiné à la célébration de ces messes et offices, que pour le paiement des vicaires,

Digitized by Google

du bedeau, du sonneur et de l'annonce de la fondation au prône de la messe paroissiale le dimanche précédent. Madame Davier donna encore aux mêmes fins, à l'Hôtel-Dieu et Charité unis de la ville, 10 livres de rentes sur divers particuliers, suivant que le témoigne un autre contrat passé, le 31 août 1705, par mes Thibault et Chaudot, notaires. Elle ne mourut que trente ans après, le 12 février 1735, âgée de 94 ans 3 mois. Les soins donnés à sa nombreuse famille n'avaient pas, comme on voit, abrégé bien sensiblement ses jours.

La famille Davier, au reste, ne se contentait pas de la pratique des vertus chrétiennes, d'honorer la religion et ses ministres, plusieurs de ses membres portèrent les armes avec distinction, beaucoup d'autres furent des fonctionnaires ou des magistrats vigilants et intègres, tous d'excellents citoyens, des hommes de conscience et de devoir, sachant, au besoin, se sacrifier et se dévouer pour leur pays.

Durant les guerres de la Ligue, Sully étant à sa terre de Bontin, le sieur de Tannerre (1), gouverneur de Gien, vint le voir et lui fit part d'une entreprise qu'il avait formée sur Joigny, qui tenait pour le parti de la Sainte-Union et repoussait Henri IV comme hérétique. Ils concertèrent ensemble l'expédition : Sully donna à Tannerre quelque deux cents arquebusiers, qui se mirent en marche sous la conduite de ce capitaine, et lui-même, accompagné de tous les amis qu'il avait pu réunir, suivit à brève distance. C'était dans la nuit du 21 au 22 novembre 1591. Arrivé sous Joigny, Tannerre se dirige du côté d'une vieille poterne qui ne s'ouvrait plus

(1) Edme Dupé, seigneur de Tannerre, dit *le capitaine Tannerre*, le plus audacieux, le plus intrépide et le plus actif des partisans de Henri IV dans nos contrées. (Voir les pages que lui a consacrées M. Déy, dans son *Histoire de la ville et du comté de Saint-Fargeau*).

Digitized by Google

depuis longtemps, la rompt à coups de pétards, et, vers cinq heures du matin, fait irruption dans la ville et s'avance par les rues plus de trois cents pas. En ce moment des cris : *Aux armes! tue, tue!* se font entendre. C'est Claude Davier, contrôleur au grenier à sel, capitaine de la compagnie bourgeoise du Pilori, qui se précipite à la tête de ses miliciens éveillés et armés à la hâte. Une lutte terrible s'engage, les arquebusades s'échangent et se multiplient, Claude Davier tombe mort, rue Saint-Jacques, devant la maison de Thierry Renier, procureur fiscal du comté. Mais sa noble résistance avait porté ses fruits : les bourgeois tiennent bon, Tannerre tombe à son tour, frappé d'une balle dans la cuisse. Sa chute décourage ses soldats, qui fuient l'entraînant avec eux environ deux cents pas, et puis l'abandonnent lâchement. A l'aspect de cette déroute, Sully met pied à terre et s'efforce de les faire retourner ; ses menaces et ses exhortations sont impuissantes. Le désir de sauver Tannerre lui fait braver le péril, il franchit la poterne, suivi de vingt hommes seulement, ramasse Tannerre, qui n'était plus qu'à trente pas, assez à temps pour que les bourgeois, qui accouraient en foule, ne pussent pas lui faire un mauvais parti, repasse la brèche avec lui, et, ralliant ce qu'il peut de ses soldats, remonte vitement à cheval et s'échappe dans la direction de Bontin, tandis que Tannerre se fait porter à Saint-Fargeau, puis de là à Gien, *bien mortifié d'avoir manqué son coup.*

La ville de Joigny fut ce jour-là préservée de grands malheurs et d'un pillage certain ; ce fut en grande partie l'énergique résolution de Claude Davier qui la sauva (1).

(1) Un Etienne Davier, cousin-germain de Claude, s'établit à Auxerre, où il épousa Jeanne David. Il y remplissait l'office *d'élu* et

Digitized by Google

Arrière petit-fils de cet homme, issu de parents distingués, et qui sentaient le prix d'une éducation forte et généreuse, Edme-Louis fut élevé avec tout le soin que comportaient la fortune et la position de sa famille. Les documents qu'il nous a été donné de consulter ne nous ont fourni aucune particularité sur son enfance; nous ne savons non plus s'il fit ses études au collége de Joigny, qui ne possédait alors qu'un seul régent : tout ce que nous avons pu découvrir, c'est qu'en 1682, à dix-sept ans, il devait avoir achevé sa rhétorique. Un manuscrit, dans lequel il expose en latin les règles et les principes de cet art, d'après la bizarre scolastique du temps, porte au bas d'une page le millésime que nous venons d'indiquer. *Ars togatæ militiæ*, tel est le titre assez ambitieux de cet ouvrage, titre que notre écolier s'efforce de justifier dans une longue préface, suivie de quantités de distiques dédiés, le premier au roi, d'autres à son professeur qu'il désigne sous le nom de Victor, à ses camarades de rhétorique, aux généraux, aux commandants des armées (1) dont il met les combats et les victoires fort au-dessous des luttes et des triomphes du barreau, enfin les derniers à Cicéron (2), qu'il proclame le plus

comparut en cette qualité à la rédaction du procès-verbal de la réformation de la coutume de cette ville l'an 1561.

On lisait autrefois au nécrologe de la paroisse Saint-Mamert d'Auxerre, à la date du 8 avril 1570 : *Obiit noble femme Jeanne David, en son vivant femme de noble homme Etienne Davier, élu pour le roi notre sire, laquelle a délaissé un écu au mortuologue de céans.*

Dans une notice insérée au tome II du Bulletin de la Société, M. Quantin fait aussi mention de *noble homme Etienne Davyer, élu du roi, à Auxerre.*

(1) Ad sagatos duces.

(2) Ad Ciceronem togatæ militiæ ducem. — Ad eundem Ciceronem sæpè de cœsare facundiâ suâ triumphantem.

Digitized by Google

habile, le plus puissant, le plus invincible dans l'art de la parole, qu'il dit plus grand que César par son éloquence. Dès cet instant, comme on voit, il avait une préférence, une vocation marquée pour la profession d'avocat. Il fut reçu en cette qualité au parlement de Paris, vers l'âge de 23 ou 24 ans, car le 27 décembre 1689, par acte reçu Chaudot et Dusausoy, notaires à Joigny, il acquit de sa mère, moyennant la somme de neuf mille livres, la charge de greffier en chef de l'élection de Joigny, pour l'exercice de laquelle le titre d'avocat était, à ce qu'il paraît, nécessaire. A cet office, dont Madame Davier avait la propriété comme héritière de maître Elie Le Roy, son père, était attaché l'exemption de tailles, ustensiles, quartiers d'hiver et logement des gens de guerre ; les gages en étaient de 197 livres par an, *couchés sur l'Etat du Roi de la généralité de Paris*, avec droit de présentation des causes des défendeurs de l'Election à raison de cinq sous par cause. Dix-huit ans plus tard, le 1er mai 1708, une déclaration du roi ayant réuni à ce même office celui de greffier des experts de ladite Election, créé par édit de novembre 1704 aux gages de cent sous par an, il dut en payer la finance, comme on disait alors, à raison de 100 livres. Ces deux emplois, dont l'importance et les émoluments doivent aujourd'hui nous paraître bien minimes, entraînaient-ils des obligations considérables ? nous l'ignorons ; mais, quelles qu'elles fussent, Davier les remplit toutes jusqu'à sa mort avec une rigoureuse exactitude, et apporta dans son exercice une intelligence, un esprit d'ordre et d'économie qui ne contribuèrent pas peu à l'accroissement de sa fortune.

Nous n'avons sur la vie publique ou privée de Davier aucune de ces singularités piquantes qui font le charme des biographies. Seulement les registres de la ville témoignent

Digitized by Google

qu'à différentes époques il fit partie des assemblées des habitants comme électeur pour le corps des officiers de l'Election, et qu'à ce titre il rédigea plus d'une fois les délibérations avec lucidité et talent. Nous savons aussi qu'en 1720 il était lieutenant de la compagnie des chevaliers de l'arquebuse, établie à Joigny par lettres-patentes de Henri IV, de février 1595; qu'à cette même époque, il perdit 30,000 livres, par suite de l'application du système financier de Law, de l'abaissement et du remboursement de la rente. Puis en 1722, c'est lui qui nous l'apprend, il composa sur l'invitation de M. Bignon, intendant de la généralité de Paris, un opuscule ayant pour titre : *Livre des biens patrimoniaux appartenans à la communauté des habitans de la ville de Joigny avec un état de leurs octrois et deniers communs* (1). Ce travail, qui nécessita de sa part des recherches curieuses, ayant été vu de ses amis, ceux-ci l'engagèrent à le compléter pour le livrer ensuite au public. A leur sollicitation il entreprit donc une œuvre nouvelle, qu'il intitula : *Mémoires pour l'histoire de la ville et comté de Joigny*, et qu'il consigna tout entier de sa main dans un volume in-4° relié en veau, portant au frontispice le millésime de 1723. Il y joignit la même année un autre volume in-4°, également écrit de sa main et contenant les *Pièces justificatives* de ses *Mémoires*. Malheureusement ces deux volumes n'ont jamais été publiés et ne peuvent pas l'être. Le style en est souvent plus que négligé; les faits n'y sont pas toujours soumis au creuset de la critique ; il y a des lacunes regrettables, des inexactitudes dans les dates et dans les noms. Nous avons pu remarquer aussi que les documents

(1) Manuscrit in-folio de 200 et quelques pages incomplétement écrites, *relié en veau fauve, orné d'un plan de la ville et de ceux des bois des habitans.*

Digitized by Google

reproduits dans ses *Pièces justificatives* sont quelquefois altérés; que les chartes de la ville surtout n'ont pas été transcrites fidèlement. Nous supposons donc que ce travail n'était qu'un premier jet, que Davier se proposait de revoir et de compléter, et que lui-même jugeait pour l'instant indigne de la publicité qu'il avait en vue. Des circonstances que nous ne connaissons point, ou plutôt, comme nous avons lieu de le croire, l'impossibilité où il se trouva de se procurer les matériaux et les moyens de contrôle qui lui étaient nécessaires, le forcèrent à laisser son œuvre imparfaite et inachevée. Seulement, pour complaire à quelques personnes, il eut la patience d'en écrire plusieurs copies de sa propre main: on sait qu'il en a fait ainsi au moins trois ou quatre. Quoi qu'il en soit, les Mémoires de Davier sont une source précieuse; en y puisant avec réserve, un homme judicieux pourrait en tirer un utile parti. La tâche n'est point facile peut-être, mais il y aurait quelque honneur à la réaliser.

Indépendamment des ouvrages que nous venons de mentionner, Davier a encore écrit de sa main quatre autres tomes in-4° de recueils de littérature, qu'il légua à sa mort à Davier du Bouchot, un de ses frères. Nous ignorons ce qu'ils contiennent et ce qu'ils sont; il ne nous a pas été donné de les lire et nous n'avons nulle indication sur leur possesseur actuel. Davier légua en outre à ce même frère douze autres tomes in-12, également écrits de sa main, reliés en maroquin rouge et intitulés : *Miscellanea eruditionis tàm sacræ quàm profanæ*. A la mort du légataire, ces autographes précieux tombèrent en des mains inconnues. On en avait complétement perdu la trace, malgré toutes les informations prises auprès des membres restants de la famille Davier, lorsqu'en 1843 un heureux hasard les fit retrouver dans un catalogue de livres

Digitized by Google

qui devaient être vendus à Paris, à la criée. Avis en fut donné aussitôt à M. Pérille-Courcelle, le savant et regrettable fondateur de notre bibliothèque, qui s'empressa de charger un de nos compatriotes, M. Devarenne, libraire à Paris et parent des Davier, de représenter la ville de Joigny aux enchères. M. Devarenne s'acquitta de la commission avec bonheur, nonobstant la concurrence que lui fit la Bibliothèque royale, et les *Miscellanea*, réduits à onze volumes par la perte du huitième, lui furent laissés au prix de quarante francs. On ne savait pas au juste ce que c'était que ces livres. Arrivés à Joigny, M. Pérille reconnut que, sous un titre latin, sauf quelques citations en cette langue, c'était un ouvrage tout français, et qu'il était le fruit de la lecture, des observations et des méditations de l'auteur. C'est en effet un véritable mélange de pensées, de définitions, de maximes et de curiosités de toute sorte, écrites sans suite et sans ordre, qu'il jetait sur le papier au fur et à mesure qu'elles se présentaient à son esprit ou qu'elles passaient sous ses yeux. Dans les réflexions qui lui sont propres, à part quelquefois des longueurs et des incorrections, il s'en rencontre assez souvent de fines, de délicates ou de profondes qui frappent par leur justesse et leur expression de vérité. Dernièrement, en ouvrant au hasard le cinquième volume, nos yeux sont tombés sur celle-ci, qui nous a paru d'une suavité de style et de morale vraiment évangélique, et que nous ne pouvons résister à la tentation de vous citer. « Les mariages, est-il dit à la page 199 de ce volume,
« les mariages seraient heureux et pleins de douceur, si les
« époux voulaient compatir aux faiblesses les uns des autres
« et supporter réciproquement leurs défauts. La vie est longue
« pour des personnes qui sont obligées d'être ensemble nuit
« et jour ; quelque bien assorties qu'elles soient, il est diffi-

Digitized by Google

« cile qu'elles n'aient beaucoup de choses à se pardonner « mutuellement. »

Cependant, nous devons le dire aussi, l'esprit de charité n'est point ce qui domine dans ce recueil, car l'auteur s'y laisse aller fréquemment, et toujours avec complaisance, à des saillies qu'on aimerait à ne point voir chez un homme de cette gravité, parce qu'elles témoignent qu'il avait pour le mariage, dont pourtant il comprenait si bien les devoirs, une aversion injustifiable, et surtout un souverain mépris pour la femme, dont il a tracé (t. 10, p. 88) cette définition par trop humoristique : « Une femme, dit-il, est un protée qui change « de figure et de caractère comme il lui plaît. Dissimulée dans « ses pensés, ingénieuse dans ses passions, politique dans « ses vues, friponne dans ses discours, coquette dans ses « manières, affectée dans ses airs, fausse dans ses vertus, in- « téressée dans ses libéralités, hypocrite dans ses épar- « gnes ; toujours rusée, toujours équivoque, et toujours « une contre-vérité : du plus ou du moins, voilà comme « les femmes sont faites. » Plus loin il écrit (p. 89) : « Vou- « lez-vous bien connaître une femme? figurez-vous un joli « petit monstre, qui charme les yeux et qui choque la raison ; « qui plait et qui rebute ; qui est ange au dehors et harpie « au dedans ; mettez ensemble la tête d'une linotte, la langue « d'un serpent, les yeux d'un basilic, l'humeur d'un chat, « l'adresse d'un singe, les inclinations nocturnes d'un hibou, « le brillant du soleil et l'inégalité de la lune ; enveloppez « tout cela d'une peau bien blanche, ajoutez-y des bras, des « jambes *et cœtera*, vous aurez une femme toute complète. »

Il ne manque en effet rien à cet ensemble plaisant. *C'est un composé harmonique*, pour nous servir d'une expression de Davier lui-même ; seulement, les dames et les cham-

Digitized by Google

pions du beau sexe devront y trouver bien des dissonnances.

Quoi qu'il en soit, comme toute règle souffre exception, Davier fut forcé de reconnaître qu'il pouvait y en avoir aussi à la sienne, car on lit dans son testament ces lignes assez curieuses : « Il est des caractères de vertu et de probité qui « s'attirent généralement le respect et l'estime. Celui de « M[lle] Louise-Françoise Courtillier, ma voisine, réunit tous « les suffrages du public ; rien n'est plus flatteur que ce juge- « ment fondé sur l'opinion de son mérite : comme j'adopte « ces sentiments, je désire de lui donner des marques parti- « culières de mon estime ; ainsi je lègue à ladite demoiselle « Courtillier, et je la supplie d'avoir pour agréable ma montre à « boîte de chagrin, garnie de clous dorés, de la façon de Claude « Goret d'Abbeville ; six cuillers d'argent à café, armoriées « d'azur, à gerbes de bled d'or, liées de gueules, avec l'étui ; un « grand tableau sur bois où est représenté le mauvais Riche ; « il est de Jacques Dupont, dit le Bassan, décédé en 1592 (1) ».

Ce devait être en effet une personne bien accomplie, bien vertueuse, que cette demoiselle Courtillier, pour avoir ainsi trouvé grâce devant un homme aussi mal disposé contre son sexe, devant l'homme qui avait écrit ces lignes discourtoises : « Un bon singe et la meilleure femme sont souvent deux mé- « chants animaux.... Ce qu'on appelle vertu dans les femmes « est comme ces pièces fausses qui ont tout l'éclat de l'or

(1) Ce tableau, que nous avons vu, est, comme toutes les œuvres du Bassan, remarquable par le charme et la vivacité du coloris. Il n'a point quitté Joigny et appartient maintenant à M. de Cormenin fils, qui l'a recueilli dans la succession de M. Gillet, son grand-père, lequel en était lui-même devenu possesseur par la donation que la légataire en avait faite à un de ses ancêtres.



Digitized by Google

« ou de l'argent, mais que la coupelle dissipe en fumée (1). »

Quelque grand que fût le débordement des mœurs de cette époque, il ne l'était pas assez, croyons-nous, pour autoriser Davier à exprimer des pensées de cette sorte, fausses, injustes dans leur généralité, et pour peu qu'il eût regardé autour de lui, dans sa propre famille même, il n'eût pas manqué d'apercevoir plus d'une femme marchant sur les traces de M^lle Courtillier et entourées comme elle de l'estime et de la considération publiques.

Cette mauvaise opinion qu'il avait des femmes, l'espèce d'acharnement qu'il a mis à l'exprimer est une énigme dont il nous a paru intéressant de chercher le mot : la meilleure explication qu'on en puisse donner, selon nous, c'est que, jeune homme, il a dû aimer d'un amour vrai, profond, et qu'il a été trompé, malheureux dans ce premier et unique amour. Croyant par-dessus tout à la vertu, à l'honneur de celle qui avait conquis ses affections, le jour où il s'aperçut qu'il n'était qu'un jouet pour elle, il la repoussa en la taxant d'hypocrisie ; et désormais, ne voyant plus le sexe que par l'œil de son irritation, qu'à travers l'optique de sa vanité blessée, il enveloppa dans un même dédain, il comprit dans sa haine toutes les femmes en général et celles-là surtout, qui, par leurs dehors plus charmants et plus capables de le séduire, ressemblaient davantage, par cela même, à la perfide qui l'avait trahi.

De là son antipathie, son horreur pour le mariage ; de là

(1) M^lle de Gournay, une précieuse qui affectait la virilité, avait dit avant Davier : « Ces dames doivent avoir grand'honte de ne se « sentir de bon or que jusqu'à la *coupelle*, et continentes, que parce « qu'elles ne rencontrent rien qui heurte la continence. »

Digitized by Google

cette prière qu'il faisait souvent (c'est lui-même qui le dit) : *Domine, libera me de matrimonio contrahendo.*

Après les *Miscellanées*, dont les dernières pages datent de très-peu d'années avant sa mort, Davier n'écrivit plus rien que nous sachions.

Demeuré célibataire, d'une santé robuste, ayant jusqu'à la fin conservé la plénitude de ses facultés (1), il s'éteignit sans presque avoir été malade, le mardi 16 août 1746, âgé de quatre-vingt-un ans.

Ce jour-là, à trois heures après midi, maître Marc-Antoine Barré, curé de Saint-Thibault, comparait par devant m[e] Moreau et son collègue, notaires au comté de Joigny, exerçant comme notaires royaux, et déclara audit m[e] Moreau que m[e] Edme-Louis Davier, avocat au parlement, venait d'expirer, et que le matin même il lui avait remis un paquet cacheté, avec recommandation de le déposer entre ses mains aussitôt après son décès.

En conséquence, voulant satisfaire immédiatement aux intentions du défunt, le sieur Barré présenta au susdit notaire un paquet cacheté d'un crucifix sur cire noire, sur la suscription duquel était écrit : *Ici est le testament de Davier, avocat,*

(1) Ses héritiers naturels, mécontents de ses dispositions testamentaires et s'efforçant de les faire annuler, cherchèrent à persuader qu'il était atteint de *scotomie*, sorte de maladie vertigineuse qui a pour effet d'obscurcir la vue et d'engourdir les facultés. Ils citaient, à l'appui de leur assertion, cette circonstance que, quand on l'abordait dans les rues, en lui demandant l'état de sa santé, il répondait, en portant la main à son front : *J'ai mes vertiges ;* mais la notoriété publique leur objecta victorieusement l'exactitude, le soin constant avec lequel leur parent n'avait cessé de remplir ses fonctions de greffier, la clarté, la précision de son testament, écrit *triple* de sa propre main, sans erreurs, sans renvois, sans rature aucune.

Digitized by Google

*du* 9 *may* 1746, dont il requit l'ouverture. Ce à quoi maître Moreau ayant procédé par le bris du cachet, il fut trouvé dans l'enveloppe un testament que le sieur Barré affirma être celui du sieur Davier, suivant que lui-même le lui avait déclaré en lui remettant le paquet le matin. Ce testament, écrit sur trois feuilles de grand papier, sans aucunes ratures ni interlignes, et scellé, à côté de la signature, d'un cachet de cire noire portant l'empreinte de trois gerbes de blé, a eu sur les destinées de la ville et du collége une influence trop heureuse, pour que nous n'en citions pas ici quelques extraits. Le début en est d'une remarquable et religieuse solennité.

« Dieu, le seul éternel et immortel, qui a condamné les « hommes à la mort, doit me faire subir un jour cette loi « juste et terrible. Quand je considère que l'heure en est in- « certaine, je crois qu'il est de la prudence de prévenir ce « moment redoutable par une exposition des dispositions que « je me suis proposées ; c'est pourquoi voulant aujourd'hui « dresser mon testament, je déclare que j'accepte la mort « avec résignation ; j'adore celui qui m'y a condamné, et « je me reconnais coupable par le péché de mon premier « père.

« Ayant toujours vécu par la grâce du Seignenr, dans la « communauté de l'église catholique, apostolique et romaine, « je suis résolu, avec le même secours, d'y mourir : et comme « mon arrêt porte qu'étant sorti de la terre, je retournerai en « terre, je donne volontiers mon corps en proie à la pourri- « tnre et aux vers.

« Je désire être inhumé sans pompe, et qu'on retranche « tout ce qui n'a été inventé que pour la vanité ; ce faste ne « convient ni à la pénitence d'un pécheur, ni à la modestie « d'un chrétien.

Digitized by Google

« Pour mon âme, après l'avoir lavée dans le sang de mon « sauveur et dans mes regrets par le sacrement de la péni- « tence...., je la mets entre ses mains....

« Il y a longtemps que je me suis proposé d'employer en « des œuvres de piété et de charité les biens que j'ai reçus « de Dieu.

« L'affection pour le lieu qui a donné la naissance est na- « relle à tous les hommes, mais il semble que ce sentiment « a quelque chose de plus animé et de plus vif en moi que « dans aucun autre. Toujours prêt à tout entreprendre pour « la ville de Joigny qui m'a donné naissance, je me suis étu- « dié, dans tous les temps, à découvrir ce qui pouvait lui être « utile et contribuer à l'avantage des habitants.

« L'instruction et la bonne éducation de ses enfants m'a « paru l'une des choses de la plus grande conséquence, c'est « elle qui prépare les esprits à recevoir les plus belles lu- « mières, et qui met dans les âmes les plus belles dispositions « à toutes les vertus....

« Et d'autant que j'ai compris par le séjour que j'ai fait sur « les lieux l'importance de l'éducation de la jeunesse, trop « négligée dans le collége établi en cette ville, j'ai résolu, « pour laisser un monument de mon zèle pour le rétablisse- « ment des sciences et l'avancement de la piété, de donner « des marques sensibles à ma patrie de ma charité et de mon « affection, afin de contribuer de tout ce qui dépend de moi « à procurer aux enfants une meilleure éducation que par le « passé, et de les faire instruire des véritables sentiments de « la religion, de la conduite, des mœurs, des règles, de la « discipline, et de leur faire aussi enseigner la langue « latine.

« Sa Majesté a ordonné, par arrêt du Conseil d'Etat du 5

Digitized by Google

« août 1669, confirmé par celui du 22 mars 1692, qu'il serait « établi un collége dans la ville de Joigny pour l'éducation « de la jeunesse, où il y aurait deux régents qui seraient tenus « d'instruire gratuitement les écoliers et de leur enseignèr « la langue latine ; mais cet établissement si nécessaire, qui « a eu son exécution dans les premières années, a souffert « des changements depuis que les temps sont devenus diffi- « ciles et que le quart des bois des habitants a été mis en « réserve en 1735, pour croître en futaie, en sorte que le « revenu de la communauté a été si considérablement diminué « qu'il n'a pas suffi pour les dépenses ordinaires, et qu'on a « été obligé de supprimer une partie des charges de la ville ; « et il est à craindre que l'établissement de ce collége, qui « est réduit depuis longtemps à un seul régent, ne soit sujet « aux mêmes révolutions.

« Ainsi touché de la décadence des sciences dans ma pa- « trie, j'ai cru que le meilleur moyen d'affermir l'établisse- « ment de ce collége, était de procurer aux habitants de « nouveaux secours capables de faire revivre l'éducation de « la jeunesse, suivant les intentions de Sa Majesté.

« A quoi voulant sérieusement pourvoir, je donne et lègue « à cet effet aux habitants, maire, échevins de la ville de « Joigny, la somme de quarante mille livres une fois payée, « à prendre sur les plus clairs deniers de ma succession, « .... ensemble sur tous mes autres biens, meubles et im- « meubles, la meilleure et la plus assurée par préférence et « aux choix desdits habitants, pour être lesdits revenus de « tous lesdits biens légués, employés seulement au paiement « des gages des deux régents établis par l'arrêt du Conseil « dudit jour 5 août 1669, et d'autres par augmentation, ce « que je laisse à la prudence de Messeigneurs les Exécuteurs

Digitized by Google

« de mon testament (1), et de décider généralement de tout « ce qui concerne le rétablissement de ce collége, tant pour « régler le nombre des régents, leurs gages et leur choix « entre des séculiers prêtres et non d'autres, à peine de ré- « vocation dudit legs de 40000 livres au profit de l'hôpital « général de Paris (2)...... »

Ce legs de M. Davier, vraiment magnifique pour le temps où il vivait, répondait au besoin le plus impérieux de la cité. L'arrêt du conseil de 1669, qui fixait à deux le nombre des régents chargés d'enseigner au collége, n'avait jamais été exécuté qu'en partie. Depuis bien des années, il n'y avait plus qu'un seul régent. Les administrateurs tenaient si peu de compte de l'éducation, qu'ils disposaient des bâtiments du

(1) M. Languet, archevêque de Sens, M. le duc de Villeroy, seigneur comte de Joigny, et M. Berthier de Sauvigny, intendant de la généralité de Paris.

(2) Si nous insistons sur ces détails, négligés par nous primitivement, c'est que, dans le courant de 1856, à l'instigation d'une personne que nous ne devons point nommer, l'administration générale de l'assistance publique à Paris, sous prétexte que le collége de Joigny n'était plus dirigé *par des séculiers prêtres*, et qu'il y avait dans cette circonstance violation des volontés du testateur, manifesta l'intention de réclamer à son profit, comme représentant l'Hôpital général de Paris, l'application de la clause de révocation inscrite au testament en faveur dudit hôpital. Mais le conseil municipal de Joigny ayant déclaré formellement vouloir repousser cette prétention des hospices de Paris, comme dénuée, dans l'état actuel de la législation, de toute espèce de fondement, et, par suite, le conseil de préfecture ayant autorisé la commune à défendre devant les tribunaux compétents à l'action qui pourrait lui être intentée à ce sujet, l'administration de l'assistance publique jugea prudent de s'en tenir à ses menaces et de ne point s'engager dans un procès qui lui offrait véritablement peu de chance de réussite.

Digitized by Google

collége, tantôt pour une chose et tantôt pour une autre. En 1707, l'unique régent et *le maître écrivain de la ville* sont forcés de quitter leur logis, dont on avait besoin *pour caserner les troupes de Sa Majesté.* Quelques années plus tard, on les fait sortir encore pour donner les bâtiments à loyer, tant la pénurie des finances était extrême. Les choses en viennent au point qu'ils sont obligés plusieurs fois de présenter requête aux assemblées des habitants pour obtenir le paiement des modiques salaires qui leur étaient attribués par les usages ou les règlements (1).

Rien de ces circonstances malheureuses n'échappait à Davier.

Dès 1722, il exprimait sur cette situation des plaintes énergiques et montrait la jeunesse croupissant dans l'ignorance et une honteuse oisiveté. Il résolut de faire cesser cette lèpre désolante, en appliquant dessus un spécifique radical. Son remède réussit; les familles et la cité furent sauvées.

(1) Le régent recevait pour *ses gages* 350 livres, et pour son logement 30 livres; le maître écrivain, lui, n'avait que 80 livres de *gages*, et 80 livres pour logement et gratification. — Le 7 novembre 1723, le sieur *Thierry*, maître écrivain, présentait à MM. les Maire et Echevins un *placet* dans lequel il se plaignait de n'avoir rien touché de son indemnité de logement pour les sept années de 1715 à 1720. De son côté, le même jour, le sieur *Vauddé*, régent, faisait *une représentation tendante à ce que,* eu égard à la cherté des vivres qui continuait et augmentait de jour en jour, il lui fût accordé, *comme en l'année* 1721, une gratification de cent livres pour l'année 1722 et pareille somme pour l'année 1723, *afin de lui donner moyen de vivre et de continuer ses soins pour l'éducation de la jeunesse de cette ville.* — Ces deux réclamations étaient sans doute légitimes et fondées, car elles furent immédiatement prises en considération et il fut décidé qu'il y serait fait droit. Seulement, reste à savoir quand et comment les pauvres diables furent payés.

Digitized by Google

Après deux sentences successivement rendues par la prévôté de Joigny et le bailliage de Montargis, sur l'opposition formée par les héritiers naturels de Davier, à l'exécution de son testament, sentence dont ces mêmes héritiers crurent devoir interjeter appel au Parlement, il intervint, les 13 mai 1751 et 18 juillet 1752, deux arrêts contradictoires complétement favorables aux intérêts de la ville et dont le dernier homologuait l'offre faite par les maire et échevins de donner une somme de 20,000 livres aux héritiers, moyennant par ceux-ci l'abandon à la ville de l'universalité des biens provenant de la succession de Davier. Les héritiers battus sur tous les points, devant toutes les juridictions, furent enfin dans la nécessité de céder : il s'en suivit entre eux et les maire et échevins une transaction passée, le 18 septembre 1752, devant me Marchant et son confrère, notaires à Joigny, par laquelle ils acceptèrent les 20,000 livres et consentirent, en échange, l'abandon qui leur était demandé de tous les biens meubles et immeubles, fruits et revenus provenant de la succession. Au nombre des immeubles figurait la maison de la rue Saint-Jacques, aujourd'hui occupée par les Frères des écoles chrétiennes. Davier l'avait longtemps habitée ; il y était mort : par respect et par reconnaissance pour sa mémoire, il fut décidé que le collége y serait transporté. Cette détermination fut féconde en résultats. A dater de ce jour, nous voyons l'établissement grandir et prospérer ; les écoliers y affluaient, le pensionnat était nombreux (1), et quatre professeurs, indépendamment du principal et d'un maître de quartier, y don-

(1) Il le devint au point que, bientôt les bâtiments ne suffisant plus, il fallut louer dans le voisinage des locaux supplémentaires pour y établir les dortoirs.



Digitized by Google

naient l'enseignement avec éclat. Les nobles intentions de Davier étaient réalisées.

Afin de perpétuer le souvenir de son legs, voulant aussi sans doute commettre à chaque habitant le soin d'en surveiller l'exécution, Davier inséra dans son testament une clause par laquelle il prie son frère, Davier du Bouchot, de le rendre public et de le faire imprimer pour en distribuer des copies. Par la même clause, et probablement dans le même but, il lui prescrit aussi de faire graver l'épitaphe qui doit être posée sur sa tombe en l'église de Saint-Thibault.

Rien n'a été omis de cette double disposition.

D'une part, le testament imprimé à Sens, en 1763, par P. Hardouin Tarbé, fut réimprimé à Auxerre, en 1790, par Laurent Fournier (1); et, quant à l'épitaphe, on lit encore aujourd'hui dans l'église Saint-Thibault, sur une pierre de marbre noir, enclavée dans le mur, à droite de la porte de la sacristie, ces mots gravés en lettres d'or :

HIC JACET
LUDOVICUS DAVIER,
IN SENATU PATRONUS,
DE PATRIA ET LITTERIS BENÈ MERITUS.
MUSAS DUM VIVERET COLUIT :
MORIENS RELIQUIT HÆREDES.
URBIS COLLEGIUM CADUCUM
RESTAURAVIT, AMPLIFICAVIT.
HUIC CIVITAS DECUS DEBET,
JUVENTUS DOCTRINAM ET MORES.
OBIIT DIE 16 AUG. AN. MDCCXLVI,
ÆTATIS. 81.

(1) Une quittance de ce dernier, en date du 20 février 1790, trouvée par nous dans les archives de la mairie, constate que la ville

Digitized by Google

Cette inscription est un éloge complet. Au-dessus brillent les armes de Davier, qui sont *d'azur à trois gerbes de blé d'or liées de gueules avec deux aigles pour supports*. La présence de ces aigles, omise généralement par les autres membres de la famille et que Davier lui-même nous a paru négliger en d'autres circonstances, a éveillé notre attention. En recherchant un peu, nous avons reconnu que Davier pouvait y avoir droit du chef de sa mère, Laquelle descendait d'Estienne Porcher, sergent d'armes du roi Charles V, qui avait obtenu de Miles de Noyers, comte de Joigny, le privilége de porter les armes de ses prédécesseurs, abandonnées par lui pour celles propres à sa maison, et qui étaient *de gueules à l'aigle d'argent, membré et becqué d'or*. Ainsi les supports de l'écu de Davier ne seraient rien moins que l'aigle des anciens comtes de Joigny.

Dans plusieurs autres clauses de son testament, Davier paraît insister tout particulièrement sur le dépôt dans son coffre-fort des titres, papiers et manuscrits de toute sorte qu'il lègue à la ville et aux habitants. Il dispose que l'ouverture de ce coffre-fort fermant à trois clefs ne pourra être faite qu'en vertu d'une délibération des habitants, et que, s'il est besoin d'en tirer quelques titres, celui entre les mains duquel ils se-

a payé pour cette seconde édition la somme de 36 livres; mais le nombre d'exemplaires tirés n'y est pas indiqué. — Nous avons également rencontré dans les archives, à l'appui des comptes de l'année 1791, une autre pièce de dépense ainsi conçue : « Fourni par moi « Bezin menusier le 15 novembre 1790, un cadre noier pour le testa- « ment de M. Davier pour ietre placé dent l'autel de ville de Joigny « deux livres. . . . 2 [livres]. » — Les administrateurs de ce temps-là faisaient, comme on voit, de la reconnaissance à bon marché.

Digitized by Google

ront mis s'en chargera sur un registre tenu à cet effet et qui sera lui-même déposé dans le coffre. Cette volonté du testateur, qui n'était qu'une sage précaution pour empêcher la perte ou l'enlèvement de documents précieux pour la ville, ne fut pas longtemps respectée. Dès 1777, lors d'un classement des archives de l'Hôtel-de-Ville, on sortit du coffre, avec ou sans délibération des habitants, le journal et les titres de propriété des biens provenant du legs, pour les mettre dans un simple carton où ils sont encore. Un peu plus tard, les manuscrits historiques furent sortis à leur tour, et le coffre, relégué dans les greniers de la mairie, en fut tiré à une certaine époque et mis à l'encan avec des débris de planches et de vieilles caisses. M. Lesire-Lacam en fit l'acquisition ; il en connaissait l'origine, il savait les dispositions testamentaires de M. Davier en faveur de la ville et du collége ; qui pourrait dire si la présence et la vue journalière de ce meuble ne lui inspirèrent pas le désir d'imiter un homme dont la mémoire est demeurée en bénédiction, et si ce ne fut point là l'origine du legs généreux qu'il fit lui-même à son pays (1). Tous les moyens, tous les instruments ne sont-ils pas bons à la Providence? Et s'il en était ainsi, ne serait-il pas vrai de dire qu'à un siècle de distance, le salut de la ville et la conservation du collége sont sortis deux fois du coffre de Davier (2) ?

(1) M. Edme-Louis Lesire, gendre Lacam, riche propriétaire de vignes, ancien membre du conseil municipal et de la commission administrative de l'hospice de Joigny, né en cette ville le 8 mars 1788, décédé le 19 avril 1848, a, par testament olographe en date du 26 janvier 1847, institué la ville de Joigny pour sa légataire universelle.

(2) Ce passage fait allusion au fâcheux état des finances de la ville de Joigny, à l'époque où lui fut faite la délivrance du legs de M. Lesire ;

Digitized by Google

A la mort de M. Lesire, il fut mis de nouveau aux enchères : menacé des profanations du brocantage, de pieuses mains l'ont racheté (1). Aujourd'hui les deniers de la ville reposent dans ses flancs. Puissent-ils y fructifier sous l'habile gestion du comptable vigilant et intègre qui lui a fait un sanctuaire dans sa maison et qui le respecte comme une relique !

S. JOSSIER.

la situation était devenue telle, par suite de diverses circonstances qu'il serait trop long de rapporter ici, qu'en 1851 la commune fut neuf mois dans l'impuissance de subvenir à ses dépenses les plus urgentes, voire même au traitement de ses employés. Le principal du collége, à bout de ressources, escomptait chez les banquiers les mandats que lui délivrait le maire pour l'acquit de la subvention municipale et se vit à la veille d'être contraint, ainsi que les professeurs, d'abandonner l'établissement, qui imposait une trop lourde charge à la ville et dont, par ce motif, l'existence était chaque jour mise en question.

(1) M. Cochet, receveur municipal de la ville de Joigny.

Digitized by Google

**Mois**

| Jours du mois. | OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A 0 DE TEMPÉRATURE — à 9 heures du matin. | à midi. | à 3 heures du soir. | à 9 heures du soir. | OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES — température minimum. | température maximum. | température moyenne. | différence des extrêmes. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 761mm 43 | 761mm 73 | 762mm 01 | 762mm 43 | + 3 7 | + 4 5 | + 5 10 | 1 2 |
| 2 | 762 73 | 762 92 | 763 35 | 764 46 | + 1 6 | + 1 5 | + 1 55 | 0 1 |
| 3 | 764 32 | 764 28 | 764 22 | 764 15 | — 3 7 | + 3 6 | — 0 05 | 7 3 |
| 4 | 763 97 | 763 61 | 763 28 | 763 13 | — 0 5 | + 4 2 | + 1 85 | 4 7 |
| 5 | 763 01 | 762 81 | 762 70 | 762 51 | — 0 0 | + 5 5 | + 2 75 | 5 5 |
| 6 | 762 50 | 762 50 | 762 47 | 762 43 | — 3 3 | + 2 0 | — 0 65 | 5 3 |
| 7 | 762 46 | 762 55 | 762 63 | 762 76 | — 4 5 | + 0 3 | — 2 10 | 4 8 |
| 8 | 763 28 | 763 91 | 764 33 | 766 83 | — 1 5 | + 1 2 | — 0 15 | 2 7 |
| 9 | 769 84 | 770 41 | 771 52 | 771 65 | — 5 5 | — 2 0 | — 3 75 | 3 5 |
| 10 | 772 77 | 772 48 | 772 64 | 773 12 | — 8 6 | — 2 5 | — 5 55 | 6 1 |
| 11 | 771 31 | 770 86 | 770 42 | 769 54 | — 7 7 | + 1 4 | - 3 15 | 9 1 |
| 12 | 767 81 | 764 39 | 763 20 | 763 50 | — 2 6 | + 4 5 | + 0 95 | 7 1 |
| 13 | 763 31 | 763 10 | 762 95 | 762 87 | — 0 3 | + 6 2 | + 2 95 | 6 5 |
| 14 | 762 90 | 763 04 | 763 28 | 76[illegible] 78 | — 3 4 | — 1 3 | — 2 35 | 2 1 |
| 15 | 763 10 | 762 81 | 762 53 | 760 56 | — 7 5 | — 0 6 | — 4 05 | 6 9 |
| 16 | 760 14 | 760 01 | 759 96 | 759 82 | — 8 2 | + 1 7 | — 3 25 | 9 9 |
| 17 | 760 05 | 760 11 | 760 18 | 760 22 | — 6 0 | + 6 5 | + 0 25 | 12 5 |
| 18 | 760 08 | 760 00 | 759 75 | 759 72 | — 0 5 | + 8 7 | + 4 10 | 9 2 |
| 19 | 759 24 | 759 18 | 759 02 | 758 57 | + 2 4 | + 8 4 | + 5 40 | 6 0 |
| 20 | 759 90 | 740 30 | 760 82 | 762 27 | + 3 4 | + 8 5 | + 5 95 | 5 1 |
| 21 | 761 48 | 751 24 | 761 02 | 760 65 | — 0 3 | + 7 5 | + 3 60 | 7 8 |
| 22 | 758 57 | 758 33 | 758 12 | 757 56 | — 0 5 | + 8 4 | + 3 95 | 8 9 |
| 23 | 746 18 | 753 31 | 742 93 | 741 18 | — 0 4 | + 6 7 | + 3 15 | 7 1 |
| 24 | 749 16 | 752 81 | 754 17 | 758 45 | — 0 1 | + 7 0 | + 3 45 | 7 1 |
| 25 | 758 12 | 758 04 | 757 80 | 757 24 | + 1 0 | + 7 5 | + 4 25 | 6 5 |
| 26 | 756 30 | 756 12 | 755 98 | 755 77 | + 2 5 | + 9 4 | + 5 95 | 6 9 |
| 27 | 755 34 | 755 21 | 755 02 | 754 89 | + 0 1 | + 8 5 | + 4 30 | 8 4 |
| 28 | 754 14 | 753 84 | 753 64 | 752 98 | + 3 2 | +11 0 | + 7 10 | 7 8 |
| 29 | 753 04 | 753 17 | 753 21 | 753 48 | + 7 0 | +12 3 | + 9 65 | 5 3 |
| 30 | 749 88 | 748 00 | 747 65 | 746 07 | + 7 5 | +13 8 | +10 65 | 6 3 |
| 31 | 747 16 | 747 34 | 747 88 | 748 91 | + 2 8 | + 7 5 | + 5 15 | 4 7 |
| moyennes du mois. | 760 11 | 760 01 | 759 98 | 760 02 | | | | |

Plus grande élévation 773,12, le 10, à 9 h. du s.
Moindre élévation 74118, le 23, à 9 h. du soir.

RÉCAPITULATION.
Maxim. extr. + 13,8, le 30.
Minimum extr. + 8,6, le 10.
Différence des extrêmes 22,4.
Moyenne du mois + 2,16.
Moyenne de la variabilité journalière 6,20

Digitized by Google

**de Janvier.**

| VENTS | | ETAT DU CIEL | | Observations pluviométriques. | | OBSERVATIONS GÉNÉRALES. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| avant midi. | après midi. | avant midi. | après midi. | | | |
| E. | E. | serein | serein | »m | » | |
| N. | N. | nuag. blancs | couvert | » | » | |
| E. | N. | brumeux | id. | » | » | |
| N. | N. | couvert | brouillard. | » | » | |
| N. | N.-E. | brouillard | serein | 1 | 68 | Produit du brouillard. |
| E | E. | clair | serein | » | » | |
| N. | N.-E. | couvert | clair | » | » | |
| E. | N. | id. | id. | » | » | |
| N.-E. | N.-E. | serein | clair | » | » | |
| N. | S.-O. | n. rayes bl | id. | » | » | |
| S. | O. | couvert | couvert | » | » | |
| N. | N.-E. | brouillard | brouillard | 0 | 71 | id. |
| E. | N.-E. | brouil. épais | légers nuag. | 0 | 66 | id. |
| N.-E. | E. | couvert | clair | 0 | 15 | Brouillar tombé dans l'après-midi du 13. |
| S. | S | brumeux | id. | » | » | |
| S.-O. | S.-O. | clair | id. | » | » | |
| S.-O. | S. | n. blancs ép. | couvert | » | » | |
| S. | S.-O. | couvert | id. | » | » | |
| O. | S.-O. | brouillard | pluie | 0 | 35 | Produit du brouillard. |
| S. | S. | couvert | n. clai.-semés | 6 | 48 | |
| S. | S. | id | clair | » | » | |
| O. | O. | clair | couvert, pluie | » | » | |
| O. | O | couvert | nuag. épais | 1 | 12 | |
| S. | O. | nuag. légers | couv., pluie | 6 | 24 | |
| O. | S.-O. | brouillard | couv., pluie | 2 | 00 | |
| O. | O. | couv., pluie | couvert | 0 | 40 | |
| S. O. | O. | petite pluie | nuag. légers | 4 | 48 | |
| O. | O. | pluie fine | pluie fine | 2 | 12 | |
| S.-O. | S. S.-O. | nuag. blancs | peite pluie | 5 | 58 | |
| S.-O. | O. | couv., pluie | couvert | 0 | 25 | |
| O | O. | nuageux | couv., pluie | 7 | 38 | |

Nombre de jours
- beaux et couverts, ou jours de beau temps 17.
- de brouillard 6.
- de pluie 10.
- de neige 0.
- de gelée 19.

Total des observations pluviométriques : 39m54

**Mois**

| Jours du mois. | OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A 0 DE TEMPÉRATURE. à 9 heures du matin. | à midi. | à 3 heures du soir. | à 9 heures du soir. | OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES température minimum. | température maximum. | température moyenne. | Différence des extrêmes. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 753mm 32 | 754mm 02 | 754mm 30 | 756mm 97 | + 2 4 | + 7 4 | + 4 90 | 5 0 |
| 2 | 750 14 | 749 12 | 748 91 | 745 69 | + 1 4 | + 9 4 | + 5 40 | 8 0 |
| 3 | 748 12 | 749 25 | 750 64 | 756 75 | + 3 3 | + 5 5 | + 4 40 | 2 2 |
| 4 | 756 43 | 756 38 | 756 23 | 755 95 | + 1 0 | + 3 6 | + 2 30 | 2 6 |
| 5 | 748 15 | 746 30 | 745 61 | 743 96 | — 3 5 | + 4 3 | + 0 40 | 7 8 |
| 6 | 740 54 | 740 04 | 739 75 | 738 27 | + 1 6 | + 3 6 | + 2 60 | 2 0 |
| 7 | 739 70 | 739 96 | 740 63 | 741 87 | + 2 1 | + 5 6 | + 3 85 | 3 5 |
| 8 | 752 14 | 753 18 | 753 96 | 756 67 | — 0 5 | + 7 7 | + 3 60 | 8 2 |
| 9 | 751 09 | 750 11 | 749 75 | 747 45 | + 0 5 | + 9 5 | + 5 00 | 9 0 |
| 10 | 747 54 | 747 68 | 747 94 | 748 10 | + 1 5 | + 11 7 | + 6 60 | 10 2 |
| 11 | 749 63 | 749 72 | 749 83 | 751 50 | + 4 5 | + 10 2 | + 7 35 | 5 7 |
| 12 | 751 30 | 751 35 | 751 44 | 751 50 | + 2 1 | + 10 4 | + 6 25 | 8 3 |
| 13 | 753 14 | 753 68 | 753 91 | 754 10 | + 2 0 | + 9 5 | + 5 75 | 7 5 |
| 14 | 754 18 | 754 31 | 754 33 | 754 40 | + 2 0 | + 9 7 | + 5 85 | 7 7 |
| 15 | 758 17 | 758 96 | 759 36 | 762 41 | + 0 1 | + 8 0 | + 4 05 | 7 9 |
| 16 | 762 91 | 763 02 | 763 17 | 763 79 | + 2 0 | + 10 5 | + 6 25 | 8 5 |
| 17 | 762 91 | 762 48 | 762 09 | 761 85 | + 2 0 | + 10 8 | + 6 40 | 8 8 |
| 18 | 762 03 | 762 05 | 762 10 | 762 13 | + 7 0 | + 10 5 | + 8 75 | 3 5 |
| 19 | 762 15 | 762 17 | 762 23 | 762 47 | — 0 5 | + 7 5 | + 3 50 | 8 0 |
| 20 | 761 88 | 761 77 | 761 53 | 760 82 | + 2 3 | + 7 2 | + 4 75 | 4 9 |
| 21 | 761 12 | 759 81 | 760 43 | 762 02 | + 1 0 | + 8 0 | + 4 50 | 7 0 |
| 22 | 762 45 | 762 63 | 762 81 | 763 18 | — 5 0 | + 7 8 | + 1 40 | 12 8 |
| 23 | 763 92 | 763 96 | 764 31 | 763 17 | + 3 5 | + 8 0 | + 5 75 | 4 5 |
| 24 | 764 87 | 764 69 | 764 53 | 764 24 | — 4 1 | + 7 7 | + 1 80 | 11 3 |
| 25 | 762 12 | 761 94 | 761 65 | 761 25 | — 3 1 | + 11 0 | + 3 95 | 14 1 |
| 26 | 754 94 | 754 23 | 754 01 | 753 94 | — 3 1 | + 15 0 | + 5 95 | 18 1 |
| 27 | 754 25 | 754 68 | 754 90 | 757 50 | + 1 0 | + 9 0 | + 5 00 | 8 0 |
| 28 | 757 23 | 758 19 | 758 92 | 761 07 | + 1 0 | + 8 0 | + 4 50 | 7 0 |
| moyennes du mois. | 755 23 | 755 20 | 755 33 | 755 89 | | | | |

Plus grande élévation 764,87, le 24, à 9 h. du m.
Moindre élévation 738,27, le 6, à 9 h. du soir.

RÉCAPITULATION.
Maxim. extrême + 15, le 26.
Minimum extr. — 5, le 22.
Différence des extrêmes 20.
Moyenne du mois + 4,67.
Moyenne de la variabilité journalière 7,46.

Digitized by Google

| VENTS | | ÉTAT DU CIEL | | Observations pluviométriques. | OBSERVATIONS GÉNÉRALES. |
|---|---|---|---|---|---|
| avant midi. | après midi. | avant midi. | après midi. | | |
| O. | O. | couvert | couvert | 1m50 | |
| O. | O. | petite pluie | pluie | 1 78 | |
| N.-O. | N. | couvert | couvert | 4 48 | |
| N. O. | N. | assez beau | beau | 0 05 | |
| S. | S. | beau | id. | » » | |
| S. | S. | couvert | couvert | 0 95 | |
| S.-O. | S.-O. | brouillard | id. | 3 40 | |
| S.-O. | S. | très-beau | très-beau | 0 56 | |
| S.-S.-E. | S. | couvert. | qqs nuag. bl. | » » | |
| S. | S. | id. | couvert | » » | |
| S. | S. | id. | beau | 1 24 | |
| S. | S. | brouillard | couvert. | » » | |
| S.-S.-E. | O. | couvert | id. | » » | |
| S. | O. | brouillard | id. | » » | |
| N.-O. | N.-O. | beau temps | id. | 2 69 | |
| S.-O. | O. | couvert | id. | » | |
| O. | O. | id. | id. | » » | |
| O. | N.-O. | id. | beau temps | 0 25 | |
| O. | N. | tres-beau | quelq. nuag. | » » | |
| O. | N. | couvert | couvert | » » | |
| N.-E. | N. E. | très-beau | très-beau | » | |
| N.-E. | N. | id. | id. | » » | |
| N. | N.-N.-E. | brouillard | quelq. nuag. | 0 25 | |
| N. | O. | très-bean | très-beau | » » | |
| S. | N. | id. | id. | » » | |
| S | O. | beau | qqs nuag. bl. | » » | |
| O. | N.-E. | couvert | nuageux | » » | Pluie mêlée de grêle. |
| N.-N.-O. | N. | beau | qqs nuag. bl. | 3 72 | |
| Nombre de jours beaux et couverts, ou jours de beau temps 23. de brouillard 4. de pluie 1. de neige 0. de gelée 7. | | | | mm 20 87 | |

Digitized by Google

**Mois**

| Jours du mois. | Observations barométriques à 0 de température. — à 9 heures du matin. | à midi. | à 3 heures du soir. | à 9 heures du soir. | Observations thermométriques — température minimum. | température maximum. | température moyenne. | différence des extrêmes. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 762 35 | 762mm 24 | 762mm 15 | 761mm 87 | — 2 7 | + 9 0 | + 3 15 | 11 7 |
| 2 | 761 14 | 761 02 | 760 85 | 760 69 | — 0 5 | + 9 0 | + 4 25 | 9 5 |
| 3 | 760 80 | 760 83 | 761 10 | 762 11 | + 1 5 | + 9 5 | + 5 50 | 8 0 |
| 4 | 762 12 | 762 14 | 762 15 | 762 21 | + 4 0 | +11 5 | + 7 75 | 7 5 |
| 5 | 762 30 | 762 41 | 762 95 | 763 31 | + 8 9 | +11 12 | +10 01 | 2 2 |
| 6 | 761 24 | 761 17 | 761 05 | 760 38 | + 6 5 | +15 0 | +10 75 | 8 5 |
| 7 | 760 14 | 760 10 | 760 08 | 760 00 | + 1 5 | +20 0 | +10 75 | 18 5 |
| 8 | » » | » » | » » | » » | + 2 0 | +11 8 | + 6 90 | 9 8 |
| 9 | » » | » » | » » | » » | 0 0 | + 8 0 | + 4 0 | 8 0 |
| 10 | » » | » » | » » | » » | — 3 0 | +10 5 | + 3 75 | 13 5 |
| 11 | » » | » » | » » | » » | — 1 0 | + 9 5 | + 4 25 | 10 5 |
| 12 | 751 16 | 751 12 | 751 01 | 749 60 | + 4 0 | +17 0 | +10 50 | 13 0 |
| 13 | 753 18 | 753 29 | 753 48 | 754 35 | + 9 7 | +15 5 | +12 60 | 5 8 |
| 14 | 747 15 | 746 25 | 745 01 | 743 85 | + 7 5 | +20 0 | +13 75 | 12 5 |
| 15 | 747 70 | 747 94 | 748 17 | 750 48 | + 8 0 | +13 8 | +10 50 | 5 0 |
| 16 | 753 25 | 753 48 | 753 93 | 756 43 | + 3 5 | +12 0 | + 7 75 | 8 5 |
| 17 | 754 42 | 753 93 | 753 41 | 750 26 | + 5 0 | +15 0 | + 9 0 | 12 0 |
| 18 | 750 35 | 750 43 | 730 58 | 750 86 | + 4 0 | +11 5 | + 7 75 | 7 5 |
| 19 | 755 02 | 755 62 | 756 07 | 758 43 | + 1 2 | + 9 0 | + 5 10 | 7 8 |
| 20 | 758 35 | 758 38 | 758 40 | 758 43 | — 0 5 | +11 0 | + 5 25 | 11 5 |
| 21 | 753 18 | 752 64 | 752 14 | 751 48 | — 1 5 | +13 0 | + 5 75 | 14 5 |
| 22 | 754 25 | 754 41 | 754 98 | 757 30 | + 3 5 | + 8 0 | + 5 75 | 4 5 |
| 23 | 757 12 | 756 97 | 756 37 | 756 04 | — 1 0 | + 8 0 | + 3 50 | 9 0 |
| 24 | 755 85 | 755 67 | 755 43 | 755 10 | — 1 0 | +11 0 | + 5 0 | 12 0 |
| 25 | 754 75 | 754 55 | 754 02 | 753 38 | + 5 5 | +10 2 | + 7 85 | 4 7 |
| 26 | 753 41 | 753 44 | 753 47 | 753 54 | + 7 0 | +10 5 | + 8 75 | 3 5 |
| 27 | 753 28 | 753 15 | 752 93 | 751 04 | + 6 0 | +13 0 | + 9 50 | 7 0 |
| 28 | 748 23 | 747 74 | 747 58 | 746 01 | + 2 0 | +20 0 | +11 0 | 18 0 |
| 29 | 739 15 | 738 94 | 738 02 | 736 45 | + 8 0 | +15 0 | +11 50 | 7 0 |
| 30 | 739 25 | 739 70 | 740 05 | 742 68 | + 6 0 | + 8 0 | + 7 0 | 2 0 |
| 31 | 748 20 | 749 67 | 750 80 | 755 77 | — 1 0 | + 8 0 | + 3 50 | 9 0 |
| Moyennes du mois. | 754 05 | 753 95 | 753 93 | 754 15 | | | | |

Plus grande élévation 763,31, le 5, à 9 h. du s.
Moindre élévation 735,45, le 29, à 9 h. du soir.

Récapitulation.
Maxim. extr. + 20, le 14.
Minimum extrême — 3, le 10.
Différence des extrêmes 23.
Moyenne du mois : + 7,50.
Moyenne de la variabilité journalière 9,2.

Digitized by Google

**de Mars.**

| VENTS | | ÉTAT DU CIEL | | Observations pluviométriques. | OBSERVATIONS GÉNÉRALES. |
|---|---|---|---|---|---|
| avant midi. | après midi. | avant midi. | après midi. | | |
| S. | N.-O. | couvert. | couvert. | »m » | |
| S. | S. | très-beau | très beau | » » | |
| S.-S.-E. | S.-O. | couvert | couvert | » » | |
| O. | O. | id. | id | 0 10 | |
| N..-O. | N.-O. | id. | id. | 0 25 | |
| O. | N.-N.-O. | id. | très beau | » » | |
| E. | S. | brouillard | id. | » » | |
| O. | S-O. | couvert | beau | » » | |
| N.-O. | S. | beau | id. | » » | |
| E. | E. | très beau | très-beau | » » | |
| S. | S.-O. | id. | id. | » » | |
| N.-O. | O. | couvert | couvert | » » | |
| S.-O. | S.-O. | id. | quelq. nuag. | » » | |
| S.-O. | S.-O. | id. | couvert | » » | |
| S.-O. | O. | id. | pl. mêl. de g. | » » | |
| O. | O. | id. | pluie | 4 20 | |
| S. | S | très-beau | très-beau | 0 66 | |
| S. | O. | couvert | couvert | » » | |
| N.-N.-E | N. | assez beau | beau | 2 48 | |
| N. | E. | très-beau | id. | » » | |
| S. | E. | assez beau | couvert | » » | |
| N.-N.-E. | N.-N.-E. | couvert | id. | 1 68 | |
| N.-N.-E. | N.-N.-E. | id. | id. | » » | |
| N.-O. | N.-O. | id. | id. | » » | |
| O. | N.-O. | pluie fine | id. | 0 22 | |
| O. | N.-O. | couvert | id. | 0 55 | |
| O. | E. | beau | beau | » » | |
| S. | O. | très-beau | orage, pluie | » » | |
| S. | S. | pluie fine | couuert | 6 45 | |
| O. | O. | couvert | id. | 7 95 | |
| N.-N.-O. | N.-N.-O. | neige | neige | 2 60 | |
| Nombre de jours: beaux et couverts, ou jours de beau temps 24. de brouillard 1. de pluie 5. de neige 1. de gelée 9. | | | | mm 27 14 | |

ROBIN,
*Maître-adjoint à l'École normale.*

Digitized by Google

# SOCIÉTÉ

DES

# SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

---

## SÉANCE DU 3 AVRIL 1859.

---

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Il est fait hommage à la Société de diverses publications, savoir : des bulletins les plus récents de l'Académie de Bordeaux, de la Société impériale des Antiquaires de France, de la Société des Antiquaires de l'Ouest, et en outre du rapport de M. Paulin-Paris, sur les ouvrages couronnés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

M. Bretagne écrit, qu'appelé par ses fonctions à quitter Auxerre, il est obligé de donner sa démission de membre titulaire. La Société exprime tous les regrets que lui cause le départ de M. Bretagne, dont le concours éclairé lui a été si souvent précieux. Elle espère que M. Bretagne pourra encore, malgré son éloignement, conserver avec ses anciens collègues des relations amicales et scientifiques.



Digitized by Google

Pour répondre à ce vœu, MM. Challe, Quantin et Chérest présentent immédiatement M. Bretagne comme membre correspondant.

M. Ravin adresse à la Société sa démission de classificateur. Cette démission est également accueillie avec regret.

M. Lechin, présenté à la séance précédente, est nommé membre titulaire.

M. Frontier, conducteur des ponts et chaussées, fait don de fragments curieux de sculptures antiques, trouvés à Crain, au fonds d'un puits qui paraît renfermer un assez grand nombre de débris de ce genre. La statuette offerte aujourd'hui porte l'inscription suivante :

AVG. SACR. DEA. MINER

..RIT APRILIN....

La Société remercie M. Frontier et l'autorise à faire des fouilles, jusqu'à concurrence de vingt francs, dans l'endroit où a été trouvée la statuette.

M. Dessignolles fait don à la Société d'une médaille romaine de Gordien (petit bronze), trouvée à Serin, sur le bord de la voie romaine d'Auxerre à Entrains. Le même membre lit deux notes sur les fouilles par lui pratiquées à Saint-Privé et à Chevannes. Un crédit de dix francs lui est ouvert pour en commencer de nouvelles aux mêmes lieux.

Un membre donne lecture d'un travail de M. Lorin, sur les *Chants populaires de l'Auxerrois*, travail qui comprend à la fois le texte des chants recueillis, la musique d'un grand nombre, et des préfaces ou observations très piquantes sur chacune des catégories de pièces.

Après cette lecture, qui excite le plus vif intérêt, la séance est levée.

---

Digitized by Google

## SÉANCE DU DIMANCHE 8 MAI.

### PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Il est fait hommage à la Société :

Par la Société des Antiquaires de la Morinie, de la 29e livraison (8e année) de son bulletin ;

Par la Société archéologique de Sens, du tome VI de son bulletin ;

Par M. le docteur E. Dégranges, secrétaire général de la Société de médecine de Bordeaux, d'une notice sur les travaux de cette Société dans l'année 1858 ;

Par M. l'abbé Corblet, directeur de la revue de l'*Art chrétien*, d'une note sur une cloche fondue par M. Morel, de Lyon ;

Par M. de Caumont, de l'*Annuaire de l'Institut des provinces, des sociétés savantes et des congrès scientifiques* ;

Par M. Gustave Cotteau, 1° de sa notice géologique sur la formation des grottes d'Arcy (extrait du compte-rendu du *Congrès scientifique*) ; 2° d'une note sur l'appareil apicial du genre Goniopygus (Extrait du *Bulletin de la Société géologique de France*) ; 3° d'une notice bibliographique sur un travail de M. E. Desor, intitulé : Synopsis des Echinides fossiles (Extrait de la *Revue et magasin de zoologie*), 4° d'une notice sur le grand Galocopigus (Extrait du *Bulletin de la Société géologique de France*); 5° de son mémoire, intitulé : Aperçus d'ensemble sur la géologie et la paléontologie de l'Yonne (extrait du compte-rendu du *Congrès scientifique de France*) ; 6° d'un livre intitulé : Echinides du département de la Sarthe, par MM. Gustave Cotteau et Triger, avec figures

Digitized by Google

dessinées et lithographiées d'après nature, par MM. Levasseur et Humbert.

Par M. le comte G. de Soultrait, d'un ouvrage intitulé : *Essai sur la numismatique bourbonnaise.*

Il est fait hommage à la Société, par M. le comte de Tryon-Montalembert, d'un énorme nid de frelons de 45 centimètres de longueur. Ce nid était collé à une des poutres d'une tour de La Ferté-Loupière, et toutes ses faces, hors une seule, étaient à découvert. Il est revêtu d'un tissu de couleur brune très-résistant. Une petite boîte jointe à cet envoi contient un individu de la race de ces insectes.

M. le Président communique une lettre de M. le Président de la Société archéologique de Sens, qui annonce que la séance publique bisannuelle de cette Société se tiendra le mardi 12 juillet et qui invite Messieurs les membres de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à coopérer à cette solennité scientifique et littéraire par l'envoi de quelques-unes de leurs productions.

Il est donné lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, qui réclame le concours des Sociétés savantes pour la rédaction d'un *Répertoire archéologique* de la France, qui contiendrait la description de tous les monuments de tous genres qui couvrent le sol de la France depuis les pierres druidiques et les débris gallo-romains jusqu'aux œuvres architecturales du temps actuel, y compris même les œuvres d'art mobilières que peuvent recéler les musées et les églises.

La Société décide qu'une somme de soixante francs sera mise à la disposition de M. Monceaux, pour continuer les fouilles qu'il a commencées dans les grottes d'Arcy-sur-Cure.

M. le Président communique à la Société un extrait d'un

Digitized by Google

registre ouvert dans toutes les communes, en conformité du décret du 17 juillet 1793, pour constater le dépôt et la destruction de ce qui restait des anciens actes et titres seigneuriaux. M. le Président fait remarquer que ce décret ne resta point une lettre morte, ainsi qu'on peut s'en convaincre par l'examen de l'extrait qu'il communique et qui constate la remise faite par M. Roussel, des terriers, reconnaissances et autres titres d'un petit fief qu'il possédait près de Charny. Ces titres ont été remis, dit l'extrait, le vingt-sixième jour du premier mois de l'an II de la République *pour être brûlés suivant la loi des titres, etc.*

Il est donné lecture d'un nouveau fragment du travail de M. Félicien Thierry, sur le mouvement littéraire de la Bourgogne auxerroise dans la seconde moitié du XVII[e] siècle. Dans cette partie de son travail, l'auteur s'occupe des productions littéraires et artistiques du comte de Bussy-Rabutin pendant l'exil qu'il subit dans son château de Bussy, et raconte les principaux épisodes de son existence agitée et en particulier l'origine et les incidents du procès célèbre que sa fille, à son instigation, intenta contre M. de la Rivière, qu'elle avait épousé en secret quelques années après la mort du comte de Coligny, son premier mari.

Après cette lecture, il est donné communication à la Société d'un mémoire de M. le comte de Tryon-Montalembert, intitulé : Notice sur Jacques-Philippe Ferrand, peintre sur émail, né à Joigny en 1653, mort à Paris en 1732.

A quatre heures, la séance est levée.

---

Digitized by Google

## SÉANCE DU 5 JUIN.

### PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Il est fait hommage à la Société de diverses publications par la Société des sciences de Neufchâtel, celles des Antiquaires de l'Ouest, des Antiquaires de Picardie et des Antiquaires de France.

La Société a reçu en outre :

1° De M. Martin, un exemplaire de son travail sur le lias de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

2° De M. Bouillet, le tome v du Nobiliaire d'Auvergne.

3° De M. Boucher de Perthes, son ouvrage sur les Antiquités celtiques et anté-diluviennes.

4° De M. Crosnier, une notice sur le coq qui surmonte les églises.

5° De M^me de Maussion, un bas-relief en plâtre, moulé d'après l'original du château de Fontainebleau, il représente la vierge avec l'enfant Jésus, assise et entourée d'anges.

M. Boucheron, agent-voyer chef du département, est présenté comme membre titulaire par MM. Dondenne et Mondot de Lagorce : M. Thierry est présenté au même titre, par MM. Lambert et Quantin.

MM. les doyens des Facultés des lettres et des sciences de Dijon, correspondants de la Revue des Sociétés savantes de province, demandent qu'il leur soit fait envoi d'un exemplaire du bulletin de la Société. Cette demande est accueillie et recommandée aux soins de M. l'archiviste.

M. Quantin communique une lettre de S. E. le ministre de l'Instruction publique, relative au Cartulaire de l'Yonne. M. Quantin annonce en même temps à la Société, que le

Digitized by Google

deuxième volume de cette grande publication s'imprime avec activité. Déjà 24 feuilles sont tirées, comprenant 150 chartes. La Société accueille cette déclaration avec un vif plaisir.

La séance est interrompue à ce moment par la nouvelle de la victoire de Magenta, qui cause parmi les membres de la Société une émotion profonde.

M. Challe donne ensuite lecture de la brochure de M. Crosnier, mentionnée plus haut, sur le *Coq* de nos clochers, et d'une note très-intéressante, de M. Guéranger, sur le terrain cénomanien des environs de Seignelay. Cette note sera reproduite en entier dans le bulletin.

M. Guéranger est aussitôt présenté comme membre correspondant de la Société.

M. Bravard, archidiacre d'Auxerre, informe la Société qu'il existe à Villy, près Maligny (Yonne), une croix de procession du XVIe siècle. La Société émet le vœu qu'elle soit dessinée.

M. le comte de Bastard fait hommage de diverses pièces autographes très-précieuses, savoir :

1° Une lettre de l'abbé Lebeuf au P. Prévost, sur l'inscription DEÆ ICAUNI ;

2° Un fragment de lettre du même ;

3° Une lettre de D. Duplessis, sur une dissertation de Lebeuf ;

4° Une lettre de Lebeuf, relative à la publication de son histoire d'Auxerre ;

5° Une quittance de Lebeuf, constatant qu'il a dirigé la rénovation des Antiphonaires de Laon et du Mans ;

6° Une lettre du même, relative à l'histoire de Verdun, à laquelle, dit-il, il a eu sa bonne part ;

7° Enfin, une lettre du même sur la Lorraine.

M. le comte de Bastard signale des recueils de lettres de

Digitized by Google

l'abbé Lebeuf, existant à la bibliothèque Sainte-Geneviève, lettres autographes, et ne semblant pas faire double emploi avec un recueil de copies de lettres du même savant existant au même dépôt.

A trois heures et demie, la séance est levée

---

Digitized by Google

## NOTICE SUR JACQUES-PHILIPPE FERRAND

### PEINTRE SUR ÉMAIL.

---

Parmi les hommes qui ont jeté quelque lustre sur les arts et les sciences en France vers la fin du règne de Louis XIV, il en est un dont le département de l'Yonne doit se prévaloir et que l'on est étonné de voir constamment oublié par les biographes modernes de la localité.

C'est Jacques-Philippe Ferrand, membre de l'académie de peinture et correspondant de plusieurs autres sociétés savantes.

Né à Joigny en 1653, il se livra de bonne heure à l'étude du dessin.

Son père avait été valet de chambre de Louis XIII. Il occupa la même charge auprès de Louis XIV, et cette circonstance le fit connaître du célèbre peintre Mignard, dont il reçut des leçons, et qu'il accompagna même dans plusieurs voyages.

C'était alors le plus beau moment de gloire de la peinture française. Nicolas Poussin enrichissait les musées de ses gracieuses compositions ; Lebrun et Lesueur dotaient le pays de leurs plus belles œuvres, et les beaux groupes de Pujet, à la fois peintre et architecte, servaient de modèles aux jeunes artistes qui entraient dans la carrière. C'était là de quoi inspirer une vocation déjà toute faite, et l'on conçoit qu'à l'école

Digitized by Google

de Mignard il eût fallu être bien mal disposé pour rester un ignorant.

Mignard, qui possédait si haut le talent des grâces dans le portrait; lui qui eut si bien le talent de rajeunir et d'embellir le roi, les princes et les grandes dames de la cour!

Ferrand acquit promptement sous lui les connaissances les plus étendues en miniature. Il suivit aussi les cours de Samuel Bernard, professeur de l'académie royale de peinture, et ce dernier lui inspira le goût de la peinture sur émail, que Jean Petitot avait remis à la mode en la poussant à son dernier degré de perfection.

La peinture sur émail, ainsi que tant d'autres découvertes qui nous ont échappé, a eu ses alternatives de progrès et de décadence. Aussi ancienne que le verre, qui date, dit-on, de mille ans avant Jésus-Christ, on la cultivait déjà au temps de Porsenna, roi des Toscans, et les Michel-Ange, les Raphaël n'ont pas dédaigné, quelques mille ans plus tard, de fournir des dessins pour ce genre de peinture. On sait à quel usage fréquent elle avait dû servir lors des Croisades, pour la confection des armoiries. Sous François I^er^, en pleine renaissance, on avait encore conservé sur cet art des traditions assez positives, mais les pièces de cette époque étaient déjà très-peu recherchées et elles n'avaient quelque valeur que par la manière dont elles étaient coloriées. On s'occupait beaucoup plus à cette époque de la peinture sur verre. Peu à peu, même, vu le prix excessif de la composition des couleurs, on en abandonna la pratique et on en vint à n'employer que des émaux épais, appliqués séparément et à plat. On n'exécuta plus avec des couleurs métalliques; on n'employa plus les fondants, les procédés anciens furent totalement abandonnés et perdus.

Digitized by Google

Ce ne fut qu'en 1632 qu'un orfèvre de Châteaudun, qui avait quelques connaissances en émaux, rechercha l'ancienne peinture et parvint à trouver des couleurs qu'il sut appliquer sur un fond émaillé et les y fixer au moyen du feu. Cet orfèvre, qui s'appelait Jean Toutin, eut des disciples qui transmirent leur secret à d'autres artistes.

Sous Louis XIV, Jean Petitot et Jacques Bordier portèrent cet art au point de perfection qu'il pouvait atteindre, et il est probable que c'est aussi d'après leur manière de faire que Ferrand se perfectionna. Quoi qu'il en soit, après avoir voyagé en Italie, en Angleterre et en Allemagne, après avoir travaillé pour les diverses cours qu'il parcourut, il revint à Paris et s'occupa à décrire les découvertes qu'il avait faites, ainsi que les procédés dont il s'était servi dans la pratique de son art, et il publia, en 1732, un livre fort curieux, sous ce titre : *De l'art du feu, ou manière de peindre en émail*, accompagné d'un traité de miniature.

Voici en quels termes il écrivit à Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Orléans, régent du royaume, en lui offrant son livre :

« Monseigneur,

« Comme vous protégez hautement les sciences et tout ce « qui peut contribuer à leur perfection, j'ai cru devoir pré- « senter à V. A. R. ce petit ouvrage, dont personne ne peut « juger mieux que vous. C'est l'art du feu ou de la peinture « en émail, et le fruit de mes travaux pendant plus de qua- « rante ans que je prends la liberté de mettre sous votre au- « guste protection.

« Je vous supplie, Monseigneur, de vouloir bien me l'ac- « corder, si V. A. R. juge qu'il en soit digne. Je ne sais si je

« puis me flatter qu'elle voudra bien se souvenir que celui qui
« lui demande très-humblement cette grâce, a eu le premier
« l'avantage de lui donner quelques teintures du dessin et de
« la peinture, par ordre de feu Monsieur.

« Je n'avois pas alors encore travaillé aux émaux, quoique
« je fusse très-familier avec M. Petitot, le plus célèbre et le
« plus excellent homme qui ait jamais été en ce genre d'ou-
« vrage. Mais les honneurs qu'on lui faisoit à la cour ani-
« mèrent tellement mon courage, qu'ils me firent entreprendre
« de surmonter, à quelque prix que ce fût, toutes les difficul-
« tés que je prévoyois trouver dans l'étude de cette science.
« Mes soins y ont été si grands, Monseigneur, que je puis
« assurer V. A. R. de n'avoir pas perdu un moment, y ayant
« toujours été occupé pour la plus grande partie des princes
« de l'Europe et autres personnes de distinction qui m'ont
« fait l'honneur de les agréer tant dans mes voyages qu'à
« Paris. Je compterai pour rien toutes mes peines, et je m'es-
« timerai trop récompensé, Monseigneur, si V. A. R. daigne
« agréer mon ouvrage et le profond respect avec lequel je
« suis, etc. »

Nous voyons, par cette lettre, que Ferrand n'était valet de chambre de Louis XIV que de nom, et, qu'au fait, étant attaché par Monsieur, frère du roi, à la personne de son fils, le duc d'Orléans, cette dernière condition l'exemptait de la première ; qu'ensuite, la faculté qui lui était laissée de voyager à l'étranger et de s'occuper exclusivement de la peinture ne laisse aucun doute sur la faveur dont il jouissait auprès du monarque. Il n'avait probablement rien à envier à Petitot, qui avait au Louvre un bel appartement et qui touchait une pension considérable sur la cassette du roi.

Ferrand, dans la préface de son livre, laisse entrevoir qu'il

Digitized by Google

était, à cause de son talent, en relations d'amitié avec un grand nombre de personnes de distinction. A l'égal de ceux qui sont doués d'une certaine défiance d'eux-mêmes, ce qui n'est souvent qu'une apparence de modestie, il avait au cœur un sentiment de noble orgueil qui, tout en le mettant en garde contre son insuffisance, lui montrait son œuvre comme un monument de patience et de jugement dont il avait lieu d'être fier, et il dit au lecteur :

« Mon livre est petit, mais quiconque sera assez heureux « pour le comprendre et le mettre en pratique, doit y acquérir « beaucoup de gloire; pour moi, qui vous le donne, j'avoue « avoir acquis les belles connaissances qu'il contient par de « grands travaux, y ayant employé la plus précieuse partie « de ma jeunesse avant que d'en avoir reçu d'autre rétribu- « tion que l'honneur des applaudissements de plusieurs « personnes de distinction qui m'encourageoient à persévérer, « et qui savoient que je n'étois aucunement aidé à l'entreprise « des découvertes que je faisois dans ce bel art. Je vous « prie, lecteur, d'être persuadé que ce n'est pas l'ambition « d'écrire qui m'engage à vous le donner, mais que mon « unique intention est de porter quelques esprits plus péné- « trants que le mien à prendre les soins de le perfectionner.

« J'espère que, lorsque vous l'aurez examiné, vous convien- « drez que j'ai entrepris un très-beau sujet, puisque, sans « contredit, il y a peu de chose concernant les arts qui soit « plus précieux.

« On connoît assez qu'il n'y a eu qu'un très-petit nombre « de personnes qui aient réussi dans la peinture en émail, « pour la mettre en sa perfection. Mais aussi quelle gloire n'ont « pas eue ces favoris de Minerve, puisque tout le monde sait « que les plus grands monarques en ont regretté la perte.

Digitized by Google

« Ces illustres et habiles hommes n'en ont rien écrit, soit « qu'ils ne se sentissent pas assez de suffisance dans l'art « d'écrire pour s'en exprimer, ou qu'il y eût quelque succes- « seur de leur science dans leur famille auquel ils ne vou- « loient pas faire tort, ou bien qu'ils n'eussent que des cou- « leurs qu'ils ne savoient pas faire, excepté quelques-unes, « comme je l'ai su d'eux-mêmes et du sieur Trocus, savant « chimiste de leur temps, lequel m'a dit plusieurs fois leur « en avoir fait, et que lui-même les ayant voulu recommencer « pour en faire de pareilles n'avait jamais pu y réussir.

« Je n'ai donc ici d'autre intention que d'ouvrir le chemin « au noble et vertueux courage; je puis les assurer qu'ils ne « trouveront pas la pratique de ce beau talent si difficile qu'ils « le pourroient croire, puisque je lève les plus grands obsta- « cles par les préceptes et la pratique que je leur en donne, « pourvu qu'ils soient bons dessinateurs et qu'ils sachent « peindre en miniature. »

La miniature devant donc servir de règle pour peindre sur émail, Ferrand commence son traité par donner des instructions et des préceptes très-précis sur cette science. Après avoir fait observer que la manière de préparer les couleurs pour la miniature est tout-à-fait différente de celle de la peinture en émail, il en donne la nomenclature tant de celles qui se vendent en morceaux que de celles qui se débitent en poudre. Vient ensuite l'explication nette, précise et claire des différentes maximes sur la manière de procéder dans la facture du portrait, et lorsqu'on a lu attentivement les avis qu'il donne, non seulement on se sent suffisamment instruit pour commencer, mais on en éprouve encore le désir; on voudrait déjà avoir la palette et le pinceau en main et un joli visage à peindre.

Digitized by Google

Notre auteur n'est ni moins clair ni moins explicite lorsqu'il dévoile les secrets de l'art du feu ou de la science de peindre en émail. Il donne d'abord l'énumération des métaux qui lui ont servi de base pour créer ses émaux.

Ce sont : l'étain, le plomb, le fer, l'acier, le cuivre, l'or, l'argent, l'antimoine, le safre, le salicot, la cendre gravelée, la litharge, la manganèse et le perigueur. Et comme de ces différentes matières l'or et l'argent étaient celles qui entraient le plus abondamment dans la préparation qu'il faisait, il ne laissait pas que de consacrer à ses essais des sommes assez considérables.

Dans le nombre des émaux, le pourpre est assurément la plus belle des couleurs ; mais c'est aussi la plus coûteuse à composer. Pour obtenir un beau pourpre, Ferrand prenait des lames d'or qu'il plaçait dans un creuset avec quatre fois autant d'antimoine, et, au moyen de la calcination, il arrivait à son but. Mais dire ce que lui avait coûté ce résultat, lui seul le savait ; il ne voulait même pas s'en rendre compte. Passionné pour son art, ainsi que l'avait été Palissy pour le sien, il le faisait passer avant les choses les plus nécessaires de la vie. Oubliant qu'il était homme, il courait dans la composition des émaux des dangers réels, et un jour, dans une préparation chimique, il faillit perdre la vie.

A l'occasion de la préparation d'un nouvel émail, il prit une once d'or en limaille, deux onces de sel ammoniac et huit onces d'eau forte. Il mit le tout dans un matras, espèce de vaisseau chimique à col étroit et long, qu'il plaça sur le sable chaud à petit feu, mais poussé jusqu'à ce que l'or fût en dissolution, ce qui lui donna d'abord une couleur jaune ; mais voulant arriver à un beau pourpre, il vida cette solution en inclinant le vase, afin d'en séparer une espèce de terre blanche

Digitized by Google

qui était restée au fond. Il se mit ensuite à dissoudre dans un autre matras quatre onces de mercure avec huit onces d'eau forte, et lorsqu'il eut obtenu cette nouvelle dissolution, il y ajouta un demi-verre d'eau distillée avec la solution d'or dont nous avons parlé ; ce dernier mélange devint noir. Il le fit bouillir sur le sable chaud pendant une heure et demie ou à peu près dans un récipient fait exprès et proportionné à la quantité de matières voulues. L'or se précipita au fond du vase et l'eau resta claire comme de l'eau de roche ; alors il la vida pour que le mercure ne se mit pas en cristal. Mais lorsqu'il voulut approcher son appareil du feu pour sécher l'humidité qui était restée aux parois, ayant sans doute chauffé un peu trop fort, une détonation eut lieu. Il fut renversé, et la commotion fut si violente qu'il en demeura sourd quelque temps et faillit en perdre la vie.

Ferrand était superstitieux et convaincu, avec quelques philosophes, que les planètes exerçaient une certaine influence sur les métaux ; il s'était fait une règle de ne travailler tel ou tel métal que selon les jours de la semaine. Il prétendait l'avoir expérimenté, et voici dans quel ordre les métaux étaient rangés par rapport aux planètes :

Le plomb, qu'il mettait sous l'influence de Saturne, devait être travaillé le samedi ;

L'or, le favori du Soleil, n'était bien malléable que le dimanche ;

L'argent, blanc et clair comme la Lune, venait le lundi ;

Le fer et l'acier, les métaux de Mars, avaient leur tour le mardi ;

Le vif argent, ou le Mercure, le mercredi ;

L'étain, consacré à Jupiter, le jeudi ;

Et le cuivre, soumis à Vénus, le vendredi.

Digitized by Google

Sans attacher d'importance à cette division plus ou moins sensée, nous ferons remarquer qu'il n'était rien que Ferrand ne mît en œuvre pour arriver à perfectionner l'art de la peinture en émail.

Ainsi, il donne dans son traité huit manières différentes de faire des pourpres, et chacune de ces manières révèle une découverte nouvelle.

Dans l'une d'elles, par exemple, il scie des cornes de cerf en petites lamines aussi minces que possible ; il les stratifie avec des lamines d'or pur dans un creuset à toute épreuve qu'il scelle d'un enduit tout particulier, et, par la calcination, il obtient un pourpre parfait.

Il s'étend principalement sur la composition des pourpres, quoique très-onéreuse, parce que cette couleur était la plus essentielle dans les ouvrages sur émail. Sans le pourpre, selon lui, toutes les carnations étaient défectueuses ; cette nuance réjouit la vue dans les draperies et, lorsqu'elle est habilement distribuée, elle produit des effets admirables.

Après le pourpre et peut-être autant que le pourpre, le bleu d'argent lui donna beaucoup de peine à composer, et il eut d'autant plus de mérite dans ses recherches qu'il lui fallut tout inventer, personne avant lui n'ayant travaillé à cette couleur. Mais, pour l'obtenir, que de soins et que d'essais infructueux ! On en jugera par le détail suivant :

Il prenait une dizaine, quelquefois plus, de pièces de monnaie en argent qu'il perçait à l'aide d'un poinçon. Il suspendait ces pièces, par autant de fils, dans un pot de grès recouvert d'une toile cirée. Les pièces, sans se toucher entre elles et isolées du vase, devaient baigner dans du vinaigre très-acide mêlé de sel ammoniac. Il laissait reposer le tout pendant trois semaines au moins dans du fumier de cheval,



Digitized by Google

le plus chaud qu'il pouvait trouver, et, ce délai expiré, ces pièces s'étaient recouvertes d'un azur plus beau que l'outremer.

Toute découverte, le moindre résultat heureux dans les expériences que l'on fait, dédommagent du labeur par la satisfaction que l'on en éprouve. Ferrand, dans sa modestie, attribuait ses succès à une inspiration céleste. Ce qui n'était que l'effet d'un travail opiniâtre, il le mettait sur le compte de son bon génie. Il avouait naïvement ses mécomptes, car il savait bien au fond que ce qui est extraordinaire paraît grand si la fortune le couronne, et que tout ce qui est grand paraît fou si l'événement est contraire.

« Mes différentes opérations, dit-il quelque part, m'ont « souvent empêché de dormir; quelquefois même elles ne me « donnoient pas le temps de manger. J'ai quitté toutes autres « occasions de m'enrichir pour l'amour de la science. J'ai « sacrifié à mon art favori le plus beau de mon bien, et j'ai « essuyé bien des duretés dans ma famille qui vouloit m'o- « bliger de l'abandonner. J'ai résisté à tout, même à la solli- « citation de mes proches. »

Enfin, après avoir parcouru la longue série de couleurs et d'expériences nécessaires pour compléter son cours de peinture sur l'émail, Ferrand termine en donnant quelques avis sur une autre science qui s'était malheureusement perdue au siècle dernier, et par laquelle la renaissance recueillit des trésors que nous conservons encore précieusement. Nous voulons parler de la peinture sur verre.

Il faut remarquer que c'est François Ier qui s'est le plus attaché aux émaux et à la peinture sur verre, aussi a-t-il laissé bon nombre de monuments de ces deux arts qui florissaient sous son règne. Après la mort de ce prince, les guerres

Digitized by Google

de religion arrivant, et, par suite, le nombre des connaisseurs diminuant, les secrets qu'on avait sur ces plus belles parties de l'art disparurent presque entièrement, et nous ajouterons que, parmi les peintres qui ont pratiqué avec succès le genre dont nous parlons, figure en première ligne Jean Cousin, né à Soucy, près de Sens, et mort en 1589. C'est lui qui a peint les vitraux de la chapelle de Vincennes, ceux du chœur de l'église Saint-Gervais, à Paris, et un grand nombre d'autres verrières dont le détail nous échappe, mais toutes d'un mérite réel.

Dans l'approbation que l'académie royale de peinture et de sculpture donna à l'ouvrage de Ferrand, elle qualifia l'auteur de peintre ordinaire du roi et elle considéra l'ouvrage comme « étant d'une grande utilité pour ceux qui voudroient se per« fectionner dans cet art, dont M. Ferrand avoit si bien expli« qué les principes et toutes les instructions nécessaires. »

Après Ferrand, le baron d'Holbach voulut aussi faire revivre l'art de la verrerie en traduisant de l'allemand un ouvrage qui avait été imprimé à Florence, en 1612, ayant pour titre : *Dell' arte verraria*, et attribué à un savant du nom d'Antoine Néri ; mais cette production, pas plus que les travaux du chimiste Kunckel sur le même sujet et reproduit à la même époque, ne put réussir à maintenir un art passé de mode et dont les produits ne pouvaient plus couvrir la main-d'œuvre.

M. Ferrand n'eut pas la satisfaction de voir l'effet produit par son livre, car il mourut dans l'année de sa publication (1732). Selon la biographie des frères Michaut, Ferrand a laissé un fils, nommé Antoine, qui a suivi la carrière de son père. Ce fils serait Ferrand de Monthelon, peintre et professeur de l'académie de Saint-Luc, de Paris, et auteur d'un

Digitized by Google

mémoire sur l'établissement de l'Ecole des Arts à Reims, où il fut appelé pour enseigner le dessin. Cet artiste, ajoute la biographie, dont on a loué le mérite et l'instruction, est mort à Paris, sa ville natale, en 1752.

En donnant ces derniers détails, nous citons avec réserve, la biographie en question n'étant pas toujours fidèle.

Ce que l'on peut avancer avec plus de certitude, c'est que le nom de Ferrand se rattache à une foule de faits de notre histoire locale. Sa famille, d'origine espagnole, vint s'établir en France sur la fin du xive siècle, à la suite d'un comte de Joigny de la maison de Chalon ; probablement Charles de Châlon, qui, par sa mère, Jeanne de la Trémoille, avait hérité du comté de Joigny.

Le comte institua Félix Ferrand gouverneur de ses possessions audit comté, avec la surintendance des baronnies de Viteaux et de l'Ile-sous-Montréal, et c'est de ce Félix Ferrand que sont sorties les branches établies à Sens et à Joigny.

Les armes de cette famille, qui sont d'azur à la tour de Castille de sable surmontée d'un phénix éployé d'or, figuraient en plusieurs endroits de ces deux villes, notamment au-dessus de la porte d'entrée de l'Hôtel-Dieu de Joigny ; on les distingue encore aujourd'hui dans ce qui reste de la chapelle du cimetière Saint-André.

La clef de voûte de Saint-Jean porte aussi un phénix avec les lettres F. F., qui signifient Fiacre Ferrand; attendu qu'en 1590, cette voûte ayant été détruite par la foudre, ce Ferrand contribua pour la plus grosse part à sa reconstruction.

Les almanachs de la ville de Sens contiennent plusieurs notices intéressantes sur sa famille. Celui de 1764, page 34, dit qu'elle a donné au barreau des magistrats illustres et à la cathédrale un grand nombre de chanoines, douze au moins,

Digitized by Google

dont la plupart ont occupé de hautes dignités dans l'église. Jean le Grand, l'un d'eux, aurait fondé la fameuse procession dite de Jean Pagnard, à laquelle on portait les superbes ornements de velours cramoisi, chargé du phénix d'or au champ d'azur. La procession s'arrêtait dans sa course vis-à-vis la sépulture de ce Ferrand, située dans une chapelle de l'Hôtel-Dieu. Un double intérêt historique se rattache à cette cérémonie, en ce qu'un vase sacré qui avait été volé fut retrouvé par le défunt en ce lieu et que ce fut à l'occasion de cette trouvaille qu'il fit élever cette chapelle avec une fondation à perpétuité.

Voici la copie d'une épitaphe faite en l'honneur de ce Jean Ferrand, grand archidiacre du cardinal de Bourbon. Elle fut placée dans une chapelle de l'Hôtel-Dieu de Sens, en 1549.

Johannis Ferrand archidiaconi magni Senonensis, et quondam vicarii generalis reverendissimorum caidinalium scilicet domini cardinalis a Borbonis et domini cardinalis Senonensis nuncupati super obitu sua cavmina.

« Heros Borbonius clare sua dicere jura
« Sivit me adque suas credidit ille vias
« Septuaginta mihi achesis tunc nebas aristas
« Atropos ah ! vitæ dulcia fila secat,
« Vivam iterum ac felix plurium aborum (*sic*) tu pie Jesu
« Serva animam, corpus verminibus esca datur ;
« Vos Senones Galli Christum deposcite curet
« Me æternæ pacis reddere participem. »

Obiit XXIV Aprilis anno Domini M. D. LIX. Anima ejus in pace requiescat.

On ne lira pas sans intérêt la pièce suivante, qui fera comprendre toute l'importance que certaines familles en France attachaient à constater leurs titres, plutôt par respect ou par attachement à d'anciennes traditions, que pour satisfaire à un sentiment de vaine prétention nobiliaire.

Digitized by Google

« Cejourd'hui, lundi vingt-neuf novembre mil sept cent « soixante treize, avant et après-midi,

« Nous, André Hylaire Marchand, notaire au comté de « Joigny, exerçant comme notaire royal soussigné, en pré- « sence et assisté de maître Edme Byot, prêtre curé de la pa- « roisse de Saint-André de Joigny, de maître Etienne Le « Franc, prêtre, maître, prieur et administrateur de l'hôpital « de Joigny, du sieur François Pascal, maître d'écriture, du « sieur Antoine Viennot, graveur en pierres, et d'Edme Mer- « cier, maçon, tous demeurant à Joigny, mes témoins avec « moi soussigné.

« Nous sommes, avec lesdits sieurs témoins susnommés, « en présence et à la réquisition de MM. Joachim Ferrand, « conseiller du roi, ancien échevin de cette ville, y demeu- « rant, de M. Zacharie Ferrand, prêtre-curé de Saint-Aubin- « sur-Yonne, y demeurant, tous deux fils de feu M. Jean-Baptiste « Ferrand, seigneur en partie d'Arblay à son décès, demeu- « rant audit Joigny, de M. Fiacre Ferrand, prêtre, bachelier « en droit civil et canon, demeurant audit Joigny, qui étoit « aussi fils dudit défunt, M. Jean-Baptiste Ferrand, seigneur « d'Arblay et aussi à la réquisition de M. Fiacre Ferrand, de « M. Etienne Ferrand d'Arblay, ancien capitaine au régiment « Rohan-Rochefort, infanterie, et de M. Charles Ferrand de « Champvallon, garde du corps du roi, tous trois frères de- « meurant audit Joigny, fils du défunt M. Fiacre Ferrand, « conseiller du roi, aussi seigneur en partie d'Arblay.

« Transportés, accompagnés desdits témoins :

« Premièrement dans la chapelle Notre-Dame, construite « et existante dans le cimetière de la paroisse Saint-André « de cette ville, vulgairement appelée la chapelle des Ferrand, « laquelle chapelle est bâtie en octogone, ayant huit piliers

Digitized by Google

« buttants en pierre de taille, avec diverses figures en relief
« qui l'entourent, laquelle chapelle a quatorze pieds de dia-
« mètre dans œuvre, environ vingt-cinq pieds hors d'œuvre,
« suivant le gros des pilliers buttants, sur vingt-cinq de hau-
« teur, le dôme compris, et non compris un petit clocher étant
« au-dessus de ladite chapelle, qui porte en outre environ
« douze pieds ; dans lequel est une cloche.

« Avons vu et reconnu qu'à la façade extérieure, au midi,
« au-dessous de l'entablement de ladite chapelle, est vu un
« Phœnix en relief, en pierre, sur un bucher, soutenu par
« deux génies, que lesdits MM. Ferrand nous ont dit être les
« armes de leur famille.

« Etant entrés dans ladite chapelle, nous avons vu et re-
« connu que le retable de l'autel en relief de demi-bosse,
« représente la résurection de Lazare ; qu'au côté droit de cet
« autel est la figure en relief d'un chanoine en surplis, étant
« à genoux, ayant son aumusse sur le bras et un prie-Dieu
« devant lui et à côté d'icelui, l'écusson de ses armes, qui
« sont un phœnix d'or en champ d'azur ; que, au-dessus du
« dit autel, est une vierge en pierre en grand, aux deux côtés
« de laquelle, de droite et de gauche sont deux phœnix en
« relief et autres figures lugubres aussi en relief, en très-grand
« nombre, tout autour de ladite chapelle tant en dedans qu'au
« dehors, qui semblent annoncer que cette chapelle a été dé-
« truite pour des sépultures.

« Au pied et en face de l'autel de ladite chapelle, est une
« grande tombe de pierre autour de laquelle sont gravés les
« mots suivants :

**En l'année — D quatre, honorable**
**homme — Etienne Ferrand n'a sur**

Digitized by Google

à la mort — sy fort — cy dessous
son corps ne soit gisant,
Mangé des vers, enterré et mis en poudre.
Priez Dieu qu'il le veuille absoudre.

« Au milieu d'icelle tombe est aussi gravé :

Per crucem et passionem tuam
Libera nos Domine.

« Lesdits témoins ainsi que moi, ledit notaire, avons re-« marqué qu'on a donné des coups de ciseaux sur les mots « Etienne Ferrand, qui, néanmoins, se lisent et se distinguent « très-bien.

« Et ledit sieur Le Franc, prieur de l'hôpital, versé dans « les belles lettres et dans l'antiquité, nous a observé qu'an-« ciennement on ne gravoit pas sur les tombes le mot *Mille*, et « qu'au caractère des mots ci-dessus gravés et qui ont pu « se lire sur ladite tombe, il paroît qu'ils sont de l'année « 1504.

« Sous la tombe sus-observée, est un caveau de huit à dix « pieds de long sur six de large et six de haut, voûté en bons « grés, dans lequel sont encore quatre cercueils.

« De là, nous sommes transportés dans l'église paroissiale « de Saint-Jean de cette ville, dans la nef de laquelle et à la « voûte de la clef, à côté et dans la clef d'icelle voûte, à la « ligne perpendiculaire du milieu de ladite église est pratiqué « en bas relief un phœnix sur un bûcher, aux deux côtés du-« quel sont gravées ces lettres FF, qui semblent indiquer les « noms de M. Fiacre Ferrand, nom usité dans cette famille, « et sur une autre pierre de la voûte est écrit : 1590.

« Avons aussi remarqué au banc de l'œuvre le siége du « premier marguillier, séparé et distinct du grand banc des « autres marguilliers, que ce monument qui nous a paru an-

Digitized by Google

« cien est d'un bois étranger, dur et luisant, qu'on croirait « être du cèdre. L'ouvrage, qui est très-beau, présente en « relief différents personnages, des emblêmes militaires, des « trophées d'armes et au dessous de l'entablement de ce « siége est sculpté en relief un phœnix éployé sur son bûcher.

« De là, nous nous sommes transportés à l'Hôtel-Dieu de « cette ville, et y avons remarqué que sur la face d'entrée de « de la grande salle dudit Hôtel-Dieu, il y a en pierre et en « relief un phœnix sur un bûcher, soutenu par deux lions, « le tout en grand.

« Ensuite, en présence assisté et à la même réquisition que « dessus, nous nous sommes transportés à l'Hôtel de cette « ville, et dans l'armoire qui contient les titres et archives « de ladite ville, nous avons trouvé un livre manuscrit relié « en veau intitulé : *Mémoires pour servir à l'histoire de la « ville et comté de Joigny*, par le sieur Davier, avocat, écrit « de la main dudit sieur Davier, mort audit Joigny en l'année « 1746, et qu'il a légué à la ville de Joigny pour être déposé « auxdites archives.

« Dans lequel livre, après la description qu'y a faite ledit « sieur Davier, de l'église paroissiale de Saint-André dudit « Joigny, à la page 117, est porté et en a été extrait ce qui « suit :

« Près de cette église est le grand cimetière de Joigny, « au milieu duquel est la chapelle qui porte le nom de la « Sainte-Vierge, elle est desservie par le curé de Saint-André. « C'est feu M. Ferrand, archidiacre de Sens, qui l'a fait bâtir « sous le règne de François I^er^. »

Cette chapelle existe encore. Elle sert d'annexe au tribunal civil de Joigny.

Nous avons cru devoir donner *in extenso* les détails qui

Digitized by Google

précèdent, afin de faciliter au besoin une notice sur ce petit monument de la renaissance, qui n'est pas sans mérite au point de vue archéologique, tant à cause des sculptures qu'il conserve encore qu'à cause des souvenirs qu'il retrace.

La famille Ferrand n'est plus représentée à Joigny que par les femmes, Mesdames Lecomte, Arrault, Délions, Guiot et Diard, filles de l'ancien président du tribunal civil de Joigny, décédé à Paris en 1836.

Cte DE TRYON MONTALEMBERT.

(1) D'autres branches de cette famille existent à Charny; à Brienon et à Paris. M. Ferrand, inspecteur général de l'approvisionnement des halles et marchés de Paris, est le chef d'une de ces branches.

Digitized by Google

# RECHERCHES

# SUR LES MONNAIES ET LES MÉDAILLES

## ÉMISES DANS LES PRINCIPALES VILLES

## du département de l'Yonne (1).

### § V. MONNAIES BARONALES. — ÉPOQUE CAPÉTIENNE.

Cette époque de l'histoire monétaire de la province, sous les rois, présente un caractère qui la distingue de l'époque précédente. C'est que les monnaies furent à la fois royales et baronales. Nous savons que dans la période carlovingienne, de larges brèches avaient été faites à l'unité du pouvoir et partant à l'unité monétaire. La Féodalité, naissante à Fontenoi, tendit toujours à se développer sous les successeurs de Charles II, jusqu'à ce qu'enfin, sous les premiers Capétiens, elle arrivât à former un ensemble régulier.

A cette heure, la France, tourmentée par les cent dernières années de la dynastie carlovingienne et par les exigences des seigneurs, régie par des monarques qui se laissent arracher chaque partie du territoire, se trouve fractionnée en une multitude de petites souverainetés plus ou moins indépendantes,

(1) Voyez Bull. de la Société des sciences, tome Ier, p. 287, tome II, page 339, tome VI, page 59, tome IX, page 475.

Digitized by Google

relevant les unes des autres, formant une vaste chaîne d'états qui se relient tous à un premier anneau, le roi, leur seigneur suzerain. Les rois de France s'aperçurent bientôt qu'ils n'étaient pas les premiers en puissance, et qu'à l'exception du duché de France, qu'ils possédaient en toute souveraineté, ils n'avaient sur le reste du royaume qu'un pouvoir d'honneur plus que d'autorité. De là les tentatives des premiers fils de Hugues Capet pour entamer la féodalité, de là les efforts de tous ceux qui leur succédèrent, pour élargir la brèche, et la constante persévérance de tous à recueillir toutes les parcelles de territoire échappées aux seigneurs, et à les réunir à la couronne. Il n'entre pas dans mon sujet de mettre en lumière les différentes phases de l'histoire de la féodalité ; seulement j'ai voulu donner en peu de mots un aperçu qui puisse expliquer les causes des variations que nous remarquons dans la signature des monnaies féodales. Le monnayage de la province se trouve timbré au nom du monarque comme au nom de l'évêque et du comte. Quelquefois le numéraire est émis au nom de l'un des souverains, le plus souvent c'est au nom du comte et de l'évêque. Selon que la terre changeait de maître, le monnayage était plus ou moins soigné. Sous les premiers capétiens, les deniers royaux ne se frappaient que dans l'Ile de France; sous Philippe II, on les voit se multiplier dans plus d'un comté; sous Philippe VI et ses successeurs, ils sont répandus partout et absorbent presque tout le numéraire baronal, jusqu'au moment où le pouvoir royal, dominant tous les autres pouvoirs, ne permit plus aux ateliers de mettre en circulation d'autres monnaies que des monnaies signées par lui.

Dès le règne de Henri I nous voyons des ateliers royaux dans nos provinces. Le défaut d'unité dans le signe monétaire

Digitized by Google

m'oblige à ne pas suivre le plan que j'ai observé dans les articles précédents. Au lieu de décrire à la fois toutes les monnaies des quatre villes émises simultanément sous chaque règne, je réunirai ensemble toutes les pièces sorties de chacune des villes de nos comtés. Ainsi : Auxerre, Sens, Avallon-Tonnerre, nous présenteront tour-à-tour l'histoire de leur monnayage pendant cette période.

### AUXERRE.

Nous ne connaissons aucune monnaie royale frappée à Auxerre pendant les XIe, XIIe, XIIIe et XIVe siècles. A l'avènement de Hugues Capet, le comté était régi depuis plusieurs années par les puissants ducs de Bourgogne, fils et frères de nos rois de France et qui étaient plus maîtres du royaume des Francs que les rois eux-mêmes. Les premiers ducs de la troisième race étaient fils de Hugues jusqu'à Landri, premier comte de la maison ducale de Nevers. L'autorité royale, déjà tant affaiblie dans les ateliers se trouve tout-à-fait effacée au commencement de cette période. Les barons et les évêques qui avaient toujours conservé dans leur domaine la signature du roi, finirent par la sous-entendre.

Avec les derniers carlovingiens disparut le type de leur monnaie dans les monnayeries seigneuriales.

Si les monnaies royales nous font défaut, il n'en est pas de même des monnaies de l'évêque et du comte. Les numismatistes restèrent longtemps divisés sur la question de savoir si l'évêque frappait à son coin, et si les deniers qui nous restent sont de lui ou du comte. Deux choses me paraissent hors de doute sur cette question, savoir : que l'évêque frappait la monnaie et que le denier que nous connaissons lui appartient. Je n'examine point si le droit d'avoir un atelier de fabrique fut

Digitized by Google

une concession, ou bien s'il fut un droit usurpé sous les successeurs de Charlemagne. Il n'y a pas de monument qui vienne à l'appui de l'opinion qui prétend que Saint-Héribald l'obtint de Louis Ier ou de Charles-le-Chauve, dont il était le premier aumônier. Toujours est-il que nous voyons les évêques en possession pleine dès le règne des comtes de Nevers, avec lesquels ils eurent souvent maille à partir au sujet du cours du numéraire. Comment, en effet, l'évêque aurait-il été privé, à Auxerre même, dans la ville épiscopale, d'un droit dont le comte aurait usé, lui qui, dans la cité, n'était que le vassal lige ? Bien avant l'époque où nous sommes arrivés, c'était un puissant seigneur que l'évêque d'Auxerre. Dès les temps des rois mérovingiens, on voit les évêques qui ont occupé ce siége revêtus d'un pouvoir qui n'avait pas d'égal.

A l'époque de la chute de l'empire, la puissance de l'évêque s'élevait au-dessus de tous les pouvoirs civils. Chef de la religion, dit M. Chardon (1), sa supériorité ne s'étendait pas seulement sur le clergé, elle planait sur tous les habitants du diocèse, qui dans beaucoup de cas pouvaient être traduits à sa juridiction. Les lois seigneuriales lui conférèrent de grands droits, celui, par exemple, de revoir les jugements des tribunaux : depuis lors, les évêques d'Auxerre virent grandir leur influence. Pendant le règne des Francs-Saliens, lis furent la lumière aussi bien que la sauvegarde du pays.

Dans ces temps d'anarchie et de désordre, où toutes les lois étaient méconnues, le gouvernement épiscopal resta seul soutien de l'ordre et de la justice. Nos pontifes étaient vraiment les maîtres de la contrée. Quand les paysans, effrayés de l'approche des Barbares, se voyaient abandonnés sans chefs

(1) Histoire d'Auxerre, t. Ier, p. 67.

Digitized by Google

civils ou militaires, les évêques appelaient leurs hommes et repoussaient l'ennemi par la force des armes. L'évêque d'Auxerre fut donc pendant longtemps à la fois chef spirituel, civil et quelquefois militaire. Ses possessions, depuis Saint-Germain, furent considérables, puisque nous voyons Charles Martel les confisquer au profit de ses capitaines, et laisser sous forme de consolation cent fermes à l'évêque. Ajoutons à cela qu'il pouvait arriver qu'il fût prince de la maison de France et qu'il se trouvât en état de faire face aux plus puissants barons. Savarie, l'un d'eux, sut se rendre maître de l'Orléanais, du Nivernais, de l'Avallonnais et d'une partie de la Champagne; il était en marche pour la conquête de Lyon lorsqu'il fut tué par un coup de foudre.

Les évêques surent conserver leur influence, ils luttèrent pendant les temps féodaux, et les efforts des comtes pour se dérober à la suprématie des évêques se brisèrent contre la fermeté de ces derniers, qui ne manquaient jamais d'exiger tous leurs droits à chaque prise de possession du siége épiscopal, à peine, pour le délinquant, de confiscation de son fief qui passait en des mains étrangères.

Or, à l'époque où nous sommes, à une époque où chacun des seigneurs était si jaloux de son pouvoir, à une époque où presque tous avaient usurpé celui du monnayage, est-il possible de croire qu'un seigneur aussi puissant aurait laissé le comte, son vassal, usurper le privilége qui était la marque la plus éclatante de la suprême juridiction.

Non, sans doute, et les longs débats des prélats et des comtes et tous les monuments qui nous restent, prouvent que les deux pouvoirs frappèrent concurremment à Auxerre, que les évêques tendirent constamment à réprimer les envahissements des comtes et que toutes les fois que ces derniers vou-

Digitized by Google

lurent étendre leurs prétentions et dépasser les bornes, ils trouvèrent dans les évêques des adversaires déclarés ; cet antagonisme dura jusqu'à la fin du XIVe siècle, où nous voyons les évêques sortir seuls maîtres du champ de bataille, seuls possesseurs de l'atelier des monnaies. La preuve en est, qu'en 1315, dans la liste des seigneurs qui ont droit de battre monnaie, l'évêque seul est nommé (1). Pour arriver à ce résultat, il est curieux de voir, d'un côté le comte usant de tous les moyens pour déprécier la monnaie épiscopale enfermée dans les limites des ordonnances, puis y échappant par toute porte qui vient à s'ouvrir, d'un autre l'évêque, toujours l'œil au guet sur les opérations du comte, toujours prêt à refouler ses malversations.

La guerre commença vers la fin du XIIe siècle. Pierre de Courtenay, comte d'Auxerre et de Nevers, et depuis empereur de Constantinople, faisait courir sa monnaie dans le comté, probablement à un taux inférieur à celle de l'évêque. Il était nécessaire que les pièces fussent au même poids et au même titre que celles de l'évêque, autrement les transactions commerciales eussent dû souffrir de la différence du prix dans le numéraire ; aussi avons-nous un acte du commencement du XIIe siècle, qui prouve que le double monnayage était alors parfaitement identique quant à la valeur numéraire. L'an 1127, Josbert fit don aux moines de Fontemoy de toute sa terre de Reigny, et reçut d'eux 70 livres, monnaie d'Auxerre et de Nevers.

Il est à présumer que les comtes Guillaume III et Guil-

(1) M. de Barthélemi, *Recherches sur les monnaies d'Auxerre*, page 92. Dans l'exemplaire que je possède du Traité des monnaies des Rois, l'acte de 1315 ne parle pas de l'évêque.

Digitized by Google

laume IV ne se firent point scrupule d'altérer la monnaie, car une charte de Philippe-Auguste, de l'an 1283, détermine le taux anquel elles seront émises. Voici le texte d'une partie de cette charte : « Que tous sachent bien que notre cousin, « Pierre, comte de Nevers, d'après le conseil et consentement « des évêques, abbés, barons, des comtés de Nevers, fabrique « une monnaie de quatre deniers d'argent fin et de seize sols « huit deniers, du poids et au marc de Troyes, monnaie que « le comte et Agnès son épouse ont juré de conserver fidèle- « ment selon le poids légal. Le serment sera fait par les fils « du comte, sa fille, les fils de son fils et de sa fille, afin qu'il « soit observé toujours à l'avenir. Si, cependant, le comte ou « ses enfants ou petits enfants venaient à user de fraude, ou « à tolérer les fraudes, aucune personne ecclésiastique, aucun « baron de leurs terres ne sera tenu de recevoir leur monnaie. « A l'égard de ces pièces émises dans leur domaine, l'évêque « d'Auxerre et de Nevers feront justice du comte, de ses « terres et de ses enfants. ».

Cette pièce nous prouve que ces deniers dont il est question étaient frappés probablement à Nevers, mais qu'ils avaient cours dans le comté, concurremment avec ceux de l'évêque, qui étaient au poids et à la marque mentionnés dans la charte. C'était le droit du comte qui possédait les deux fiefs. La paix fut ainsi faite, mais ne dura pas. Guy, époux de Mahaut, héritière des deux comtés, fit battre, en 1226, des deniers de dix-huit sols et, par cette grave infraction aux lettres de Philippe II, la monnaie épiscopale se trouvait compromise. M. de Barthélemy trouve étrange que le comte ne puisse, à son gré, améliorer ses pièces et pense que c'était en les rendant meilleures qu'il faisait tort à l'évêqne. Il me semble que loin de donner de la valeur à son numéraire, le

comte l'affaiblissait, car celui qui partage une pièce d'or en dix-huit parties, leur donne à chacune moins de valeur que celui qui partagerait une même pièce en douze parts. C'était là, je crois, le grief de l'évêque à l'égard du comte. Celui-ci, amoindrissant sa monnaie et mettant en circulation un numéraire affaibli, introduisait la fraude dans le prix de vente et d'achat, et portait le désordre dans les fortunes ; cette affaire amena entre l'évêque et le comte une mésintelligence qui dura pendant quinze ans; elle ne fut terminée que par une sentence de Gauthier, archevêque de Sens, que les deux parties intéressées avaient pris pour arbitre. On peut lire dans le deuxième volume de Lebeuf, aux pièces justificatives, le texte de cette sentence, qui est de l'an 1231 ; on y voit que la monnaie du comte se fabriquait dans la ville même et que le titre violait la convention de Philippe-Auguste. En vain le comte assura qu'il avoit le droit d'introduire des monnaies de tout poids et de toute espèce de titre, que les comtes, nonobstant les lettres du roi, avaient continué à en rester maîtres. Il n'en fut pas moins condamné à refondre ses monnaies et à harmoniser son numéraire avec celui de l'évêque. Le comte se soumit : on pourrait croire que la cause était finie et tous les démêlés terminés. Cependant il n'en fut rien ; écoutons M. de Barthélemy : « Les comtés de Nevers étaient arrivés, par droit de « succession, à Mahaut II de Bourbon et à Hugues de Bour- « gogne, son époux. Le départ de ce dernier pour la Terre « Sainte fit naître de nouvelles discussions entre ses officiers « et l'évêque, soit dans l'intérêt de leur comté, soit pour s'en- « richir eux-mêmes. Ces derniers firent frapper à Auxerre des « deniers qui n'étaient pas même au titre ordonné par Phi- « lippe-Auguste. Non seulement ils commencèrent cette « illégalité, mais encore ils poussèrent l'imprudence jusqu'à

Digitized by Google

« défendre dans le comté d'Auxerre le cours d'autres mon-
« naies que celles qu'ils fabriquaient. Et enfin, dans leur
« mauvaise foi, ils émettaient si peu de numéraire, qu'il n'y
« en avait pas seulement la quantité nécessaire pour le com-
« merce; on voit combien l'évêque avait de motifs de se
« plaindre devant une telle audace. Guy de Mello, qui tenait
« alors la crosse épiscopale, réunit son clergé pour délibérer
« à ce sujet. Dans cette assemblée, on résolut d'avertir les
« officiers du comte de Nevers, mais ils n'en tinrent aucun
« compte et continuèrent à fabriquer leurs monnaies et à
« prohiber le cours de celles de l'évêque. Guy de Mello,
« voyant que par lui-même il ne pourrait réprimer ces abus
« que par des moyens violents, regarda comme plus prudent
« d'avoir recours à l'équité royale ; à cet effet, il tint de nou-
« veau conseil et se décida à en référer à Saint-Louis. » Ce prince rendit pleine justice à l'évêque, fit chasser les officiers du comte, décria les monnaies fabriquées par eux, et rendit à la circulation celles de l'évêque.

De tous ces documents que je viens de rapporter ci-dessus, je suis porté à conclure : 1° que le droit de battre monnaie appartenait également au comte et à l'évêque; 2° qu'ils usèrent de ce droit et qu'ils émirent simultanément leurs monnaies dans le comté; 3° que les monnaies du comte sont de deux sortes : les unes, sorties de l'atelier Nivernais et les autres de l'atelier Auxerrois.

Ces trois propositions me paraissent incontestables ; mais ce qui me semble plus difficile à déterminer, c'est de savoir quelles furent les monnaies du comte et quelles furent celles de l'évêque. Voici ce qui me paraît probable sur cette matière ; et je donne toujours mon sentiment pour ce qu'il vaut et sauf meilleur avis.

Digitized by Google

Il est sûr que les premiers comtes frappèrent des monnaies qui avaient cours à Auxerre outre leur monnayage Niverniste avec le nom de la ville, qu'ils purent introduire dans le comté; ils eurent des monnaies anépigraphes comme celles de de l'évêque. Je croirais volontiers que les petites monnaies noires seraient du nombre de ces espèces fabriquées en fraude et qui furent décriées. Nous avons, du reste, un monument qui ne laisse aucun doute sur l'émission des monnaies du comte à Auxerre. C'est une charte de Pierre de Courtenoy que vient de publier M. Bretagne, notre excellent collègue, dans ses *éclaircissements sur la monnaie féodale d'Auxerre.*

« Moi, Pierre, comte d'Auxerre et de Tonnerre, je fais « connaître à tous présents et à venir que, comme Lambert « de Bar possédait les coins de la monnaie d'Auxerre et de « Tonnerre, par droit héréditaire et était pour cette cause « mon homme-lige, j'ai à sa demande concédé lesdits coins « à mon amé et féal Pierre de Chablis et à ses héritiers pour « en jouir sans contestation à perpétuité. Et à ces causes « j'ai reçu le susnommé Pierre pour mon homme-lige, du « consentement de la comtesse Yolande ma femme.

« Et pour confirmer cet acte, moi et la comtesse Yolande, « nous avons ordonné de délivrer au susdit Pierre la pré- « sente charte munie de nos sceaux.

« Passé l'an de l'incarnation de N. S. 1201, au mois de « juillet. »

A partir du règne d'Eudes, époux de Mahaut II, en 1261, le mot NIVERNIS CIVITAS n'est plus sur la monnaie comtale, il est remplacé par l'adjectif NIVERNENSIS. Pourquoi ce changement ? M. de Soultrait en donne une raison bien motivée (1),

(1) Essai sur la numismatique nivernaise.

Digitized by Google

c'est que les officiers du comte, voulant créer un type qui convînt aux deux villes, n'avaient trouvé rien de mieux à faire que de mentionner le titre apanagiste et personnel du comte; par là ils espéraient répandre plus facilement ces deniers dans l'Auxerrois, et ils réussirent.

A la mort d'Eudes, Alix sa fille, mariée à Jean de Châlons, apporta en dot à son époux le comté d'Auxerre. Nous ne connaissons aucune monnaie des princes de cette maison. Nous savons qu'ils ne sont pas nommés dans le règlement de 1315; quoique les évêques n'y soient pas non plus mentionnés, M. de Barthélemy nous donne l'assurance qu'ils conservèrent leurs droits jusqu'à la fin du xv^e^ siècle et qu'ils furent les seuls qui eurent forge de monnayerie.

Enfin ce qui me paraît également certain, c'est que le denier et l'obole que nous connaissons et qui portent au droit AVTISSIODER CI et au revers les besants et les croisettes, appartiennent au monnayage épiscopal.

M. de Barthélemy, dans son manuel de numismatique moderne, parle d'une monnaie attribuée par lui au comte de Nevers, sur laquelle on lit le nom des deux villes *Sens* et *Auxerre*; cette monnaie, à n'en point douter, était le résultat d'une alliance entre les deux cités. Mais quelque répugnance que j'aie à me séparer d'un homme aussi habile, je ne crois pas qu'il faille attribuer cette pièce à la monnayerie comtale de Sens, je crois au contraire qu'elle est le résultat d'une convention entre l'archevêque et l'évêque, tous deux assez mal menés par les seigneurs qui possédaient les fiefs de Sens et d'Auxerre. Pour donner un cours plus étendu à leur monnaies, et pour qu'elle eût plus d'autorité dans les transactions commerciales, ils opposèrent à l'entreprise des comtes cette monnaie, qui dut se répandre avec d'autant plus de facilité que

Digitized by Google

la double signature les rendait très-populaires dans les deux provinces. Cette ligue financière ne devait avoir qu'un temps. Le nom d'une des deux villes fut bientôt supprimé, il ne resta à Sens que le *Senones* et à Auxerre que l'*Autissioder ci*. De cette manière, au droit chaque ville conserva le signe, et le revers fut anépigraphe. Tel est aussi le sentiment de M. Salmon, notre savant collègue.

Je ne crois pas que le type de Sens ait servi de modèle aux monnaies troyennes, je crois au contraire que le type primitif des monnaies au revers anépigraphe de Sens, d'Auxerre et de Tonnerre, est modelé sur les monnaies troyennes. On remarque que le marc de Troyes est toujours le poids proposé pour le règlement des monnaies. M. de Barthélemy, lui-même, avoue que les monnaies qu'il attribue à Renaud sont fabriquées à l'instar des deniers troyens, attribués à Eudes de Champagne (1). Dans les chartes que nous avons citées, le comte de Nevers est tenu de fabriquer une monnaie au titre et au poids du marc de Troyes, de *Marcâ Trecensi*. Le marc de Troyes a donc été le régulateur des monnaies champenoises. Tout ce qui rayonnait autour de la ville et des comtes champenois fut pourvu d'un numéraire fait aussi sur le modèle du type de la ville principale. Le monnayage s'étendit par le commerce au-delà de ses limites. Auxerre et Tonnerre étant les villes les plus rapprochées de ces grands centres, durent nécessairement tendre à une sorte d'unité monétaire. En effet, les relations de tous les jours les mettaient sans cesse en la nécessité d'un échange de monnaie qui eût singulièrement embarrassé les opérations financières, si les valeurs avaient

(1) Recherches sur les monnaies des comtes et des évêques d'Auxerre.

Digitized by Google

été si variées et d'un titre si différent. On sait quelles perturbations avaient jetées dans l'Auxerrois les monnaies du comte devenues plus faibles que celles de l'évêque. Je pense donc que la monnaie d'Auxerre, fabriquée sous l'influence de l'art champenois, fut l'origine de la monnaie épiscopale Auxerroise, et peut-être aussi de la monnaie comtale, mais par imitation.

Dans cette hypothèse, le numéraire sur lequel le monogramme carlovingien n'apparaît plus, aurait commencé à Auxerre à la fin du XII[e] siècle et aurait eu cours jusqu'à la fin du XIV[e]. La monnaie se compose du denier et de l'obole, dont le type est toujours le même.

Au droit, une croix encrée entre grainetis et autour *Antissioder civ.*

Au revers, une croix entre grainetis, point de légende ; seulement à la place, et dans le cordon circulaire où elle devait être, on remarque un certain nombre de points. La variété, quant au nombre, forme à peu près la seule différence dans les monnaies.

Je réunis ici toutes les pièces que je puis connaître.

1° Au droit, croix entre plusieurs cercles mal contournés, + AUTISSIODER CIV. Planche n° 1.

Revers, même figure. Cette monnaie est d'une fabrication grossière et peut passer pour une Bractéate. Elle est tirée du cabinet de M. de Vesvrotte dont on connait l'obligeance et qui a bien voulu nous envoyer les empreintes de ses monnaies auxerroises.

2° + AUTSIODER. CIV. Un seul point au-dessus de la croix du revers. Cabinet de M. de Vesvrotte, planche n° 2.

3° AUTISSIODER. CI. Revers, croix entre grainetis ; à la branche verticale de la croix correspond un groupe de glo-

Digitized by Google

bules. Monnaie de mon cabinet. Denier d'argent, planche nº 3.

4º + Même monnaie, cabinet de M. de Vesvrotte, planche nº 4.

5º AUTISSIODER. CIV. Revers, quatre besants placés en forme de croix. Cabinet de M. Poy-d'Avant.

6º AUTISSIODER. CIV. Revers, trois besants seulement disposés en triangle et formant quatre groupes autour de la croix. Monnaie de mon cabinet, planche nº 5.

7º Même légende au droit et même signe au revers, seulement la croix du champ où se lit la légende est fichée dans la légende qu'elle traverse. Monnaie de mon cabinet, planche nº 6.

8º Même monnaie. Cabinet de M. de Vesvrotte, planche nº 7.

9º Même légende : revers, deux croisettes et deux groupes de globules alternant, planche nº 8.

10º Deux fleurs de lis s'attachant aux branches de la croix et deux groupes de globules, planche nº 9.

11º + ANTISSIODER. C. Croix entre grainetis.

12º + AVTSIODER. CI. Croix. Revers, croix ; seulement deux points en haut. Obole. Cabinet de M. l'abbé Duru, planche nº 10.

13º + ANTISSIODER. C. Croix, même revers.

14º + ALTSIODOR. Croix. R. Croix avec trois pointes à chaque branche. Monnaie de mon cabinet, planche nº 11.

15º + ALTISODOR. Croix couronnée d'un besant.

Revers, croix, trois besants à l'extrémité de chaque branche. Cabinet du Chevalier Vonh, 1850, p. 32.

16º + AVTSIODER CI. Pièce à peu près semblable à celle du nº 1er. Cabinet de M. de Vesvrotte, planche nº 12.

Quelles sont les premières pièces dans l'ordre de l'ancien-

Digitized by Google

neté ? C'est ce qu'il n'est pas facile de signaler. Cependant les savants qui ont essayé d'établir une certaine classification, les ont placées à peu près dans l'ordre où je les ai données. Le plus ancien denier d'Auxerre, d'après MM. Poy d'Avant et Salmon, serait celui où l'on ne rencontre que trois globules à l'une des branches de la croix. Le plus moderne serait celui où la croix et les besants se trouvent alternés au revers anépigraphe.

L'atelier auxerrois cessa d'être seigneurial au moment où le comté fit retour à la couronne. Nous avons une pièce de 1420. C'est un acte concernant le monnayage d'Auxerre (1).
« Je, Jehan Ravier, maître particulier de la monnaie ordonnée
« par notre sire à Auxerre, confesse avoir eu et reçu un man-
« dement du roi notre sire, expédié par MM les commissaires
« et généraux gouverneurs de toutes les finances du roi notre
« sire, donné à Troyes, le ixe jour du mois de may dernière-
« ment passé, par lequel icelui seigneur a donné et octroyé
« aux bourgeois, manants et habitants de ladite ville et cité
« d'Auxerre, la somme de mille livres tournois, à les prendre,
« lever et avoir pour une fois le droit que ledit seigneur a, en
« ladite monnaye, pour et en compensation de cinq cens
« marcs d'argent dont le seigneur avait donné, confié et li-
« cencié auxdits bourgeois et habitants de faire forger. »

Cette pièce est du xxve jour de mai et signée : Ravier.

Il y a dans le tome II de l'inventaire des archives de Dijon une note ainsi conçue : « Trois pièces jointes ensemble touchant la délivrance du bail de la monnaie d'Auxerre faite à Jean Mauduit le 13 mars 1437 comme au plus offrant. »

(1) Lebeuf. Mémoires sur l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre, tome 4, Ed. Quantin et Challe.

Digitized by Google

Il appert qu'auparavant les maîtres de la monnaie exerçaient cet office sans aucune charge (1).

J'aurais désiré prendre connaissance de ces trois cahiers, mais ne les ayant pas sous la main, je me suis contenté de consigner cette note pour mémoire : c'est le dernier monument qui atteste l'existence de l'atelier auxerrois. A dater du règne de François I^er, qui remplaça les points secrets par signes variés, notre ville ne paraît dans aucun catalogue de cités ayant atelier et monnayerie.

Le différend monétaire pour l'hôtel d'Auxerre, était au xv^e siècle une étoile, il n'apparaît pourtant qu'après 1432, car auparavant ce signe avait appartenu à l'hôtel de Troyes (2).

La petite maille qui suit et qui porte à la planche le n° 13. a été trouvée à Avallon, dans une fouille qui fut faite autour de l'église paroissiale de Saint-Martin. On en retira de la terre un certain nombre qui furent distribuées à différents amateurs. J'ai consulté plusieurs savants numismatistes sur l'attribution à donner à cette monnaie. Plusieurs m'ont répondu que cette pièce était regardée par plus d'un érudit comme une monnaie de Saint-Germain d'Auxerre. Cette pièce que je possède est identique avec celle du cabinet de M. de Vesvrotte, qui la donne également à Saint-Germain d'Auxerre. S'il en était ainsi, ce serait le premier monument qui témoignât de l'existence d'un atelier monétaire à l'abbaye de Saint-Germain. Cette opinion a besoin d'être confirmée pour devenir probable. Voici cette bractéate :

(1) Note manuscrite, communiquée par M. Challe, président de la Société des sciences de l'Yonne.

(2) M. de Barthélemy. Recherches sur les monnaies des comtes et des évêques d'Auxerre, page 94.

Digitized by Google

Au droit, une figure diadémée. La main droite tient une croix, la gauche est levée et bénissante.

Le revers est sans ornement.

Même figure, un peu moins bien marquée. Sur le revers, on semble apercevoir les traits d'un personnage courbé et regardant à droite. Cabinet de M. de Vesvrotte, planche n° 14.

Au moment où nous terminions cet article, une lettre de M. de Longperrier, adressée à M. Bretagne, appelait l'attention des membres de la Société sur une monnaie nouvellement découverte et à laquelle l'éminent conservatenr de la bibliothèque impériale, serait tenté d'attribuer une origine auxerroise. Je copie l'article publié dans la revue numismatique, tome 3 de la nouvelle série, page 202.

« Un denier d'argent publié par M. Rethaam-Macaré
« (Milddebourg 1856), porte la rosace trilobée, accompagnée
« d'un groupe de trois points. C'est une pièce qui doit avoir
« été fabriquée pendant la première moitié du VIII^e^ siècle.
« Malheureusement les légendes sont assez difficiles à lire ;
« il a cependant la plus grande analogie de dessin et d'agen-
« cement avec celui qui se voit sur les deniers de Pépin. On
« y observe le même groupe de trois points. M. Rethaam
« Macaré a lu du côté de la tête QVINT. P. P. qu'il traduit par
« QVINTILVS *Pater Patriæ*. En examinant bien le dessin,
« nous pensons y trouver QVINTI e P, et au revers, là où le
« savant zéélandais croit reconnaître des runes, nous propo-
« serons de lire AB. BA. TI. Si nous rappelons qu'au com-
« mencement du VIII^e^ siècle, Quintilien, abbé de Saint-Germain
« d'Auxerre, devint évêque de cette ville, si nous tenons
« compte du caractère A (AVTISSIODERVM), inscrit sur les de-
« niers décrits plus haut, nous arriverons peut-être à attribuer
« la monnaie publiée par M. Macaré à la célèbre abbaye de

« Saint-Germain, et, avec d'autant plus d'apparence de raison, « que cette monnaie, trouvée à Domburg avec un tiers de sou « d'Avallon (ABALLONE-RIVLFO MONETARIO), offre du côté du « buste une frappante analogie de style avec le précieux de- « nier à la légende AVTIZIODERO CI que l'on conserve dans le « médaillier de la bibliothèque impériale. Si donc, de nou- « velles preuves plus explicites venaient à confirmer l'hypo- « thèse que nous présentons ici, à titre d'indication, on « devrait classer les deux deniers de Pépin à l'abbaye de « Saint-Germain d'Auxerre, dont on s'étonne de n'avoir pas « encore retrouvé la monnaie. »

Cette hypothèse peut être une vérité, toutefois il faut dire que l'histoire de la célèbre abbaye ne présente aucune preuve à l'appui. Je n'ai rien trouvé qui puisse mettre en lumière l'opinion en faveur de l'officine bénédictine. Ce qui n'empêche pas qu'on ne prenne en considération l'article du savant rédacteur de la *Revue française*. Souhaitons seulement que de nouveaux renseignements viennent confirmer son dire et dissiper tous les doutes.

## SENS.

La numismatique sénonaise, il faut l'avouer, est plus riche et plus variée que celle de l'Auxerrois. Le triple pouvoir dont j'ai parlé en commençant l'histoire de notre monnayage baronnal, contresigne le numéraire. C'est d'abord l'archevêque et le comte, qui nous présentent simultanément leurs monnaies, jusqu'à l'heure où le pouvoir royal absorbe le privilége en même temps qu'il réunit le comté à la couronne à laquelle il demeura désormais soumis.

Vers la fin du xe siècle, quand la dynastie capétienne finissait sous les premières étreintes de la féodalité, le comté de

Digitized by Google

Sens était tenu par Rainard-le-Vieux. Le pays Sénonais, qui était sorti du domaine royal pour entrer dans celui du duc de Bourgogne, Richard-le-Justicier, avait été gouverné par des vicomtes jusqu'à Rainard qui l'obtint en fief et qui fut fait comte de Sens par Hugues-le-Grand, le père du fondateur de la troisième dynastie. C'est ce comte Rainard, dit le Vieux, qui nous a laissé les premières monnaies comtales de sa province. A côté de ces monnaies nous trouvons celles de l'archevêque, qui, déjà sous les rois des deux premières époques, avait ouvré dans leurs ateliers. La puissance de ces derniers était presque aussi étendue que celle des comtes. « Les gouverneurs que les rois francs préposaient à la garde des villes, dit M. Challe (1), sous le nom de comtes ou vicomtes, n'étaient guère que des chefs militaires, investis en même temps d'une prédominance indéfinie sur l'administration civile. On ne peut certes pas comparer à ce qui de nos jours s'appelle la justice, la police, l'administration, la conduite intérieure des villes telle qu'elle était organisée et dirigée dans ces temps où il existait si peu de garanties pour l'ordre, la sûreté des personnes et des propriétés. Mais ce qu'il y en avait, émanait surtout de l'évêque dont les attributions temporelles étaient sous ce rapport à peu près illimitées. » Cet état de choses établit dans le comté une suite de collisions qu'il n'est pas dans mon sujet de raconter. Les comtes Rainard I, Fromond, Rainard II, s'appliquaient surtout à affaiblir l'autorité des prélats. Ceux-ci de leur côté usèrent de tous les moyens pour conserver le pouvoir que leur conférait leur haute position. Cette lutte, dont les chroniques du temps nous ont conservé de si tristes détails, ne se termine qu'à la mort de Rainard II

(1) Annuaire de l'Yonne. Année 1846, page 174.

Digitized by Google

sous le roi Henri I qui prit définitivement possession du comté. Durant cette période, qui s'étend de 950 environ à l'an 1015 furent émises les monnaies du comte et de l'évêque. A partir de ce moment, le monnayage tombe dans le domaine royal pour n'en plus sortir. Sous Henri I, Philippe I, Louis VI et Louis VII, la légende sénonaise est encore conservée. Ce qui peut faire considérer le numéraire comme royal et baronal à la fois.

Au règne de Philippe-Auguste le nom de ville disparaît, mais il est sûr que l'atelier sénonais continua à fonctionner. Au XVe siècle, nous le voyons encore en plein exercice. Un monument de l'an 1429 nous en fournit la preuve. C'est une charte de Charles VII, datée du 17 janvier et portant confirmation du privilége des Sénonais. « Ordonne que en la ville de Sens il y ait forge de monnaie ainsi que autrefois il y a eu, quand elle fut mise hors de l'obéissance du roy, et que la monnaie que l'on fera, se fasse de pareil poix et alloi, que celle qui est de présent, et ayt court en cette ville la monnaie du présent, jusqu'à ce qu'il ayt assez d'aultres pour servir. » (1)

Les monnaies de Sens ont été savamment décrites par différents auteurs dont la plupart vivent encore. M. Duchalais, de regrettable mémoire, dans la Bibliothèque de l'école des Chartes, année 1845, et dans le Dictionnaire encyclopédique, en a expliqué plusieurs. Ce travail a été enrichi des remarques de M. Poy d'Avant, dans la description de sa coltion et par M. Benjamin Fillon dans ses considérations sur les monnaies de France. Nous nous servirons du travail de ces hommes éminents : mais nous profiterons surtout des pages

(1) Cartulaire de la ville de Sens. Archives de l'Yonne.

Digitized by Google

de notre savant collègue M. Salmon, qui a réuni, dans les trois fragments sortis de sa plume, des notions qui lui ont permis de faire un beau travail de classification.

Les premières monnaies qui se présentent, en suivant l'ordre des temps, sont celles du comte Rainard. Nous avons le denier et l'obole. Le denier, placé aujourd'hui dans les cartons de la bibliothèque impériale, a été décrit par M. Cartier dans la Revue numismatique de Blois de l'année 1846. Au sentiment de M. Salmon, notre collègue, cette pièce serait un monument de la pression tyrannique du comte sur l'archevêque. Si nous en croyons M. Fillon, le temple ou plutôt le portail de l'église serait le signe distinctif du monnayage ecclésiastique. Cette pièce aurait donc été émise à l'époque des querelles du comte et de l'archevêque dans le temps où le comte absorbe tous les pouvoirs, où la ville de Sens ne connaît plus d'autre autorité que la sienne. M. Salmon, frappé de la similitude qui existe entre les deniers sénonais de Henri et de Philippe, croit pouvoir assigner à Rainard II le denier dont il est question. Il pense que la ressemblance dans le style en est une preuve et qu'il doit s'être écoulé peu de temps entre les deux émissions. Je pense, ainsi que notre collègue, que les deniers des deux rois-barons de Sens ont pu copier le type de la monnaie de Raynard ; mais ce type était déjà fort connu. Les premiers carlovingiens l'avaient adopté; il avait été en honneur jusque sous les derniers. Je pencherais donc pour le sentiment de M. Poy d'Avant, qui a classé cette pièce, et la donne à Rainard-le-Vieux, parce que ce dernier parvint par une suite d'usurpations à une complète prépondérance sur le clergé et partant à l'absorption de l'atelier épiscopal. Ici, comme toujours, j'émets mon sentiment sous toute réserve.

Digitized by Google

Je donnerais également l'obole à Rainard Ier. Mais, quoique les lettres de la légende la fassent supposer plus ancienne que le denier, j'inclinerais cependant à la placer dans les dernières années du xe siècle ; le denier a dû servir de type immédiat aux deniers royaux émis dans la province, le nom du prince étant inscrit du côté du temple.

Voici les légendes de ces deux premières monnaies :

1° Denier au droit + RAINARDVS COMES. Croix cantonnée de quatre besants.

Revers. SENONES CIVITAS. Le temple carlovingien. Planche n° 15 ;

2° Obole. Au droit + RANARDV ƆO. Façade d'un temple sur deux degrés.

Revers. + ZEOHHS CILVI. Entre deux grainetis. Croix cantonnée de quatre besants. Planche n° 16.

Il existe encore une obole de Rainard.

3° RVINVIOHIS (Rainard Comes). Croix entre double grainetis.

Revers. Une croix dans le champ et entre deux grainetis, quatre croisettes placées à l'extrémité de chaque branche de la croix. Obole d'argent. Planche n° 17.

M. Salmon, qui a décrit cette monnaie, pense que le comte la fit frapper. Le comte Rainard II, chassé de Sens, dit-il, fut quelque temps à obtenir le secours du comte de Champagne. L'archevêque Léothéric profita du moment où il était maître de la ville pour créer une monnaie qui lui fut propre ; c'est celle dont nous parlerons tout-à-l'heure. L'émission de cette monnaie épiscopale excita la jalousie du comte et éveilla en lui le désir de la contrebalancer par une monnaie analogue. Dans la pensée de notre savant collègue, le type de ce monnayage serait l'obole à la main dont nous allons parler ou

plutôt sur laquelle je vais le laisser parler lui-même. Cette petite pièce, que l'aspect général fait reporter aux premières années du XI[e] siècle, est en la possession de M. le comte de Vesvrotte. En voici la description :

4° + SENONSE CTI ou CVI. Dans le champ, une main ouverte et levée en haut.

Revers. Point de légende; croix entre grainetis, puis à l'entour quatre croisettes placées comme dans la monnaie précédente et autour desquelles se contourne un grainetis. Planche n° 18.

Que signifie cette main étendue? Est-ce une dextre bénissante? M. Salmon ne le croit pas. La main qui bénit est ordinairement posée horizontalement comme on peut s'en convaincre en examinant les médailles, les manuscrits, les monuments divers. Selon notre collègue, lorsqu'en 984, l'archevêque Geoffroy de Courlon eut consacré la nouvelle cathédrale qu'avait fait reconstruire son prédécesseur, il y déposa plusieurs reliques, entr'autres les mains de Saint-Ebbon, que lui céda l'abbé de Saint-Pierre-le-Vif. Saint-Ebbon était cher aux Sénonais. C'était lui qui s'étant mis à la tête de ses troupes, préserva le Sénonais des ravages causés par les Visigoths dans le reste de la France. Le nom de ce saint prélat était devenu très-populaire au moyen âge. Dans un temps où l'on gravait sur les monnaies les emblèmes vénérés des patrons, des villes et des peuples, est-il étonnant que les prélats sénonais aient choisi pour type la main qui était l'objet du respect de toute la contrée? Cette raison nous paraît d'un grand poids, et comme en cette matière on ne peut avoir recours qu'à des conjectures, nous nous attachons volontiers à celle que propose notre collègue.

Lorsque le comté fut réuni à la couronne, les rois de



Digitized by Google

France se servirent des ateliers monétaires, et firent frapper à leur nom. Nous connaissons plusieurs monnaies des rois Henri I, Philippe I, Louis VI et Louis VII. M. Salmon en a fait graver plusieurs que je mentionnerai dans cet article.

5° HENRICVS. Dans le champ REX.

Revers. Croix carlovingienne, SENONES CIVITAS.

Cabinet de M. Rousseau. Planche n° 19.

6° PHILIPPVS. Dans le champ fronton d'un temple coupé par ce mot REX.

Revers. SENONIS CI ITAS. Dans le champ, croix entre grainetis. La croix cantonnée d'un C au deuxième canton.

Cabinet de M. Voillemier. Planche n° 20.

7° RE PHILIPPVS. Dans le champ, temple carlovingien. Au centre une croisette.

Revers. SENONIS CIVITAS. Dans le champ, croix cantonnée de deux croisettes, placées au deuxième et au troisième canton.

Cabinet de M. Voillemier. Planche n° 21.

8° + REX IHIIIPPVS. Temple Carlovingien.

Revers. Croix cantonnée au premier et au deuxième de deux fleurs de lis, au troisième et au quatrième de deux besants. M. Salmon, 3e fragment. Planche, n° 22.

9° LVDOVICVS REX. Dans le champ, croix cantonnée de quatre besants.

Revers, SENONIS VRBS. Temple carlovingien.

Cabinet de M. l'abbé Duru. Planche n° 23. Cette dernière monnaie est communément attribuée à Louis VII.

Toutes les monnaies sénonaises, dont j'ai parlé jusqu'ici, sont assez faciles à classer ; elles portent toutes le nom du prince qui les a émises, ou, du moins un signe particulier qui fait assez connaître leur origine et le temps où elles ont

Digitized by Google

été frappées : il n'en est pas de même des monnaies anépigraphes qui nous viennent des ateliers sénonais. Ces monnaies sont de plusieurs sortes.

Les premières, probablement, en date, sont celles qui portent le nom de deux villes. Comme je l'ai fait observer plus haut en parlant de la monnaie épiscopale d'Auxerre, et d'après le témoignage de plusieurs savants, ces doubles signatures supposent qu'un traité d'alliance a existé entre les villes dont les noms sont gravés sur ce monnayage. Nous avons un denier sénonais sur lequel nous lisons la double légende : Sens et Provins. Je laisse parler M. Salmon qui analyse lui-même M. du Chalais.

« Prise en 1015 par le roi, la ville fut soumise à son autorité. Le comte Rainard II se refugia auprès d'Eudes, comte de Champagne, et fit avec lui une attaque. Les vicissitudes de la guerre rendirent quelquefois les deux alliés maîtres de la ville. Pour leurs besoins communs ils durent nécessairement frapper monnaie. A cet effet, ils choisirent un type usité dans la contrée, celui de Château-Landon et d'Etampes, deux villes du diocèse de Sens, et qui consistait pour partie dans une dérivation des monogrammes de Raoul ou d'Eudes ; mais ils eurent soin d'éviter toute ressemblance avec la monnaie royale ou la monnaie épiscopale et même avec celle de Troyes qui appartenait en propre au comte Eudes. Pour constater leur accord et ménager leur amour-propre, ils inventèrent la double légende : Sens et Provins. Selon le même auteur, Provins fut choisi pour être l'atelier des deux émissions communes, à cause de la proximité militaire des alliés. Il est probable même qu'ils frappèrent cette même monnaie dans les courts moments où cette cité fut en leur possession.

Digitized by Google

Doit-on ranger dans la catégorie des monnaies Sens-Provins la monnaie si connue dans laquelle on a prétendu voir au milieu du champ le peigne au sujet de cette figure qui n'est autre que le nom du roi Eudes dégénéré, ainsi que l'a prouvé M. Duchalais, mais par rapport au temps où elles furent frappées. Il y en a qui ne voient dans les lettres PRISI ou DRISI, que le mot PRIVINVS. Ces monnaies seraient alors des monnaies Sens-Provins et se classeraient facilement. Elles seraient encore des princes confédérés. M. Salmon rejette cette traduction, et ne voit dans ces lettres CEVCIV DRISI ou PRISI que le GRATIA DEI REX des monnaies royales. A son avis, le roi qui convoitait la Champagne et le comté de Sens, aurait créé une monnaie qui, sans être la sienne, n'en aurait pas trop différé. Il empruntait la monogramme d'Eudes dégénéré, mais connu depuis longtemps dans la province. Le GRATIA DEI REX manifestait sa puissance et son titre. Je me range volontiers à l'opinion de notre savant collègue, qu'il appuie par des raisons qui ne manquent pas de valeur et qu'on peut apprécier en lisant le premier de ses fragments, page 34.

Je crois aussi, comme lui, que les deniers anépigraphes et qui ont porté Sens-Auxerre, et par suite une seule de ces légendes, sont le résultat d'une alliance commerciale, ainsi que je l'ai dit plus haut. Mais je crois que ces monnaies, qui portent la croix au droit et au revers sont sorties des ateliers épiscopaux. Ces pièces auront été émises par les évêques, peut-être à l'instar des monnaies Sens-Provins et qui appartenaient à l'alliance Tréco-Sénonaise. Les archevêques, comme on l'a vu, furent souvent en guerre avec les puissants comtes ; ils eurent besoin alors de chercher autour d'eux aussi une force, un appui qu'ils n'avaient plus au centre de la

Digitized by Google

contrée. Ils s'unirent aux prélats qui avaient comme eux besoin d'aide et de courage, parce qu'ils étaient plus en butte aux persécutions de la puissance séculière : de là les doubles légendes de plusieurs villes, comme Troyes et Meaux, Troyes et Reims. Il est probable que le type de toutes ces monnaies dériva du monnayage troyen ; j'en ai donné les raisons en parlant de la monnaie d'Auxerre. Probablement qu'avec la cessation des causes qui avaient amené pour nos prélats la nécessité d'un type particulier disparut aussi la double signature, et que les monnaies épiscopales de Sens ne furent plus timbrées, comme celles d'Auxerre, que du nom de la ville où chacun d'eux avait le siége de son autorité : de là les deniers à revers anépigraphes que nous possédons. Voici l'ordre dans lequel on peut ranger ces monnaies sénonaises :

10° + SNCOIS CIVI.

Revers + CEVCIV DRISI ou PRISI. Denier de la bibliothèque impériale décrite par M. Salmon dans la Revue de Blois, année 1854.

Cette monnaie est celle que Duby nous donne, planche CII, n° 3, et dont il n'a pu déchiffrer le revers. Voir planche n° 24.

11° + SEEONIS CIVI. Croix cantonnée de deux besants et d'un A et d'un O.

Revers + RILDVNIS CATO. Prétendu peigne Champenois.

O + O. Denier d'argent de mon cabinet. Planche n° 25.

12° Obole avec les mêmes signes et les mêmes légendes. Monnaie de mon cabinet. Planche n° 26.

13° La même. Le RILDVNIS CATO est écrit à l'envers. Denier d'argent. Cabinet de M. l'abbé Duru. Planche n° 27.

14° + CRATIA DEI TI. Le même peigne. O + O.

Revers. SENONS CIVI. Denier d'argent. Duby ; traité des

Digitized by Google

monnaies des barons, page 129. Planche CII, nº 2. Planche nº 28.

15° + SENONES CIV. Croix entre grainetis. Revers sans légende. Croix dans le champ. Deux croisettes entre deux grainetis. Denier d'argent de mon cabinet. Planche n 29.

16º + SENONSE CIV. même revers que le précédent. Mon cabinet. Planche nº 30.

17º + SENONESCITS. Dans le champ, croix entre grainetis aux extrémités triangulaires. Revers sans légende, croix entre grainetis. M. Salmon, second fragment, nº 8. Page 30. Planche nº 31.

18° + SENONES CIVITAS. Croix entre grainetis.

Revers, croix entre grainetis. Point de légende. M. Salmon. 1er fragment, nº 32.

On peut lire dans le même ouvrage des remarques fort savantes touchant l'S qui se rencontre sur les monnaies de plusieurs provinces, notamment sur le monnayage émis dans le rayon sénonais. Cette lettre et le peigne sénonais se trouvent sur une obole donnée par notre collègue. Par cette ressemblance, la monnaie Sens-Provins semblerait intimement liée avec la numismatique sénonaise. Cette pièce rappelle la monnaie provinoise du sénat émise, au sentiment de plusieurs numismatistes, au temps de la république organisée à Rome par Arnauld de Brescia. En voici la description telle que nous la trouvons dans l'ouvrage de M. Salmon.

19e + (s) CENATVS. P. Q. R. Entre deux grainetis. Dans le champ le peigne Champenois surmonté de l'S.

Revers. + ROMA (CA) PVS·M. Dans le champ une croix carlovingienne cantonnée au premier d'une étoile à cinq pointes. Planche nº 33.

Digitized by Google

### AVALLON.

Nous savons peu de chose sur l'atelier d'Avallon durant la période capétienne. Il fonctionnait au XIII^e siècle sous la dépendance du duc de Bourgogne, qui comptait cette cité pour une des bonnes villes du duché. Nous ne connaissons aucun monument qui atteste la fabrique avallonnaise de cette époque. M. de Barthélemy (1) pense que la monnaie était au type auxerrois. C'est la conséquence du principe qu'il a émis que l'atelier avallonnais fonctionnait pour les comtes d'Auxerre J'ai dit ailleurs les motifs qui m'éloignaient du sentiment du savant auteur. Sous les Carlovingiens la ville d'Avallon dépendait si peu d'Auxerre que le duc de Bourgogne la reprenait en fief de l'évêque d'Autun.

Le dernier monument connu de la monnayerie d'Avallon est un sceau de la seconde moitié du XV^e siècle et qui porte pour légende : S. C. HOVDAVT MONNOIER DAVALLON.

### TONNERRE.

L'atelier Tonnerrois fut plus favorisé que celui d'Avallon, ou plutôt les monnaies qui nous en restent sont plus nombreuses que celles de la ville Bourguignonne. Le comté de Tonnerre. à l'avènement des rois de la troisième race, était tenu en toute souveraineté par les princes de la dynastie capétienne. Hugues-le-Grand; devenu duc de France, avait réuni ce comté distrait de la Bourgogne à son duché de France. En 954, il l'avait donné à titre héréditaire à l'un des seigneurs de la cour qui lui avait rendu de grands services. Le fils Guy ou Guillaume succéda à son père en 987. C'est sous le règne de ce prince que fut frappée la première monnaie tonnerroise.

(1) Numismatique, à la page 143.

Digitized by Google

On lit, en effet, dans l'histoire de la langue française par M. Ampère, page 28 : « Une monnaie d'un comte d'Auxerre de l'an 980 porte cette légende : TONEIRO MONE IC. » Si cette monnaie est d'un comte d'Auxerre, elle ne peut être que celle de Guillaume I^er^, comte de Nevers et d'Auxerre, et qui épousa en 1056 Ermengard, comtesse de Tonnerre, sœur de Milon III, comte de Bar-sur-Seine. Dans cette hypothèse, il est difficile de concilier les dates. La monnaie dont nous parlons aurait été frappée de 1057 à 1100 ; je serais porté à croire que cette pièce est de la dernière époque. En effet, elle a un point de ressemblance frappante avec les monnaies d'Auxerre ; il est évident qu'il y a eu réminiscence et que le type a été copié. Les deniers tonnerrois ont été modelés sur les deniers Sens-Auxerre. Les quatre croisettes entre grainetis, le revers anépigraphe, tout le faire, en un mot, porte à croire que cette pièce est de la seconde moitié du XI^e^ siècle, mais il ne faut pas la faire descendre plus bas.

M. Salmon a donné le dessin de cette monnaie dans son troisième fragment de numismatique sénonaise. C'est probablement le même denier qui a été trouvé par M. Camille Dormois et qui a été décrit par un de nos collègues, M. Le Maistre, dans une note manuscrite qui témoigne de beaucoup d'érudition. La légende de M. Le Maistre est tellement effacée qu'elle est illisible. La croix de face est pattée : l'inscription semble séparée en deux parties par deux petites croix également pattées. Une seule lettre est saillante, c'est une S. Cette lettre aura probablement trompé notre savant collègue de Tonnerre. Il est probable que cette lettre isolée n'est qu'un signe et cache une signification. M. Salmon donne, à ce sujet, plusieurs explications qu'on pourra lire dans le troisième de ses fragments, page 25 et suivantes.

Digitized by Google

Voici la légende de cette pièce restituée d'après celle qu'a décrite notre collègue Sénonais :

TORNERO MONE'IC.

Les deux lettres IC qui suivent le mot MONE signifient *icta*. Il faut donc lire *Moneta icta Tornodori.*

Revers. Une croix pattée dans le champ ; puis entre deux grainetis deux croisettes et deux S. Planche n° 34.

Il faut rapporter au même temps, à peu près, une monnaie qui a une grande ressemblance avec les pièces de Sens-Auxerre, dont nous avons parlé plus haut. Ce denier a dû être frappé à l'époque où les deniers Sens-Auxerre, Sens-Provins cessèrent de porter la double légende.

Voici l'inscription de cette monnaie. Planche n° 35.

Entre deux grainetis + TORNCDORI CASTI. Croix carlovingienne dans le champ. Revers anépigraphe. Entre deux grainetis, quatre étoiles à huit pointes placées en face de chaque branche de la croix du champ. Cette monnaie eut cours sous les princes de la maison de Nevers, c'est-à-dire de la fin du XI^e^ siècle à la fin du XIII^e^.

Vers 1277, Mahaut III, fille de Charles I^er^, roi de Sicile, prenait possession du comté de Tonnerre; elle était fille de Mahaut, comtesse de Nevers, Auxerre et Tonnerre, qui, en mourant, laissa quatre filles : Jeanne, qui mourut peu de temps après sa mère, Yolande, Mahaut et Alix. Un arrêt du Parlement contre Jean de Chalons et Alix sa femme, régla la succession; Yolande put choisir ; elle opta pour le comté de Nevers. Auxerre fut assigné à Alix qui par là fit entrer la maison de Châlon dans le comté. Marguerite eut celui de Tonnerre. C'est cette bonne princesse qui fit, pendant un règne trop court de six années, le bonheur des Tonnerrois. Sa mémoire est restée en vénération jusqu'à nos jours. Sa

Digitized by Google

piété, ses bonnes œuvres, la bonté de son cœur, ses fondations qui ont été respectées par les bouleversements politiques, sont autant de titres à une reconnaissance qui même aujourd'hui encore ne lui fait pas défaut. Nous avons une monnaie de cette excellente comtesse. Voici une obole qui a été frappée à son nom et qui est du cabinet de M. de Vesvrotte.

Au droit, croix fleuronnée. A l'un des cantons un trèfle. Légende : IIDO REC SIC.

Revers COM TORNODO.

Que signifient ces signes informes qui commencent le texte du droit? En réunissant ces trois jambages on pourrait en faire un M. Dès lors, il serait facile d'admettre l'explication de M. Le Maistre. Je saisis cette occasion de témoigner à M. Le Maistre, notre collègue, toute ma reconnaissance pour la note manuscrite qu'il a bien voulu me communiquer et qui renfermait des recherches utiles sur les monnaies de Tonnerre.

MARIA DERELICTA REGINA SICILIÆ. Planche n° 36.

Cette pièce commence la série des monnaies de la maison de Châlon.

En 1293, la reine Marguerite lègue son comté de Tonnerre à Guillaume de Châlon, comte d'Auxerre, et son neveu maternel. Par là les deux comtés se trouvèrent réunis sous le même sceptre. Ce prince périt le 18 août 1304, à la bataille de Mons que le roi Philippe-le-Bel livra au comte de Flandre. Après le décès de son époux, Eléonore, fille d'Amédée, comte de Savoie, obtint la tutelle de ses enfants : elle la perdit bientôt pour s'être remariée en 1308 à Dreux de Mello, seigneur de Sainte-Hermine. Jean de Châlon, comte d'Auxerre, fut chargé du comté de Tonnerre pendant la minorité de ses

Digitized by Google

petits-neveux. Ce fut dans l'intervalle des quatre années de sa gestion que fut frappée la pièce suivante qui est également du cabinet de M. de Vesvrotte. Planche n° 37.

Au droit AL'IHNOR SABAD.

Revers MONETA TORNODOR.

Les pièces qui suivent ont pour légende *Jeannes comes Tornodorensis*. Plusieurs princes de l'illustre maison de Châlon ont porté le nom de Jean. Le premier maria sa sœur à Robert, petit-fils de Saint-Louis, et lui donna le comté de Tonnerre, qui, en 1334, fit retour au comté d'Auxerre. Il fut de toutes les batailles livrées de son temps, et périt avec la noblesse française dans les champs de Crécy où il combattit pour le roi Philippe de Valois (1346). Le second du même nom ne fut pas moins guerroyeur que son père; nous le voyons à la bataille de Poitiers pris par les Anglais (1356) et emmené en Angleterre d'où il ne revint qu'après la paix de Calais (1360). Son fils Jean III, chargé d'administrer les comtés d'Auxerre et de Tonnerre pendant la minorité des enfants du vieux prince, commença ses campagnes en 1364, fit la guerre aux grandes compagnies du royaume, combattit à côté des Duguesclin et des Clisson et fut fait prisonnier par Jean Chandos à la bataille d'Auray.

En 1366, il sort de prison, va en Espagne avec Duguesclin, revient ravager la France et finit par rendre au roi le comté d'Auxerre. Alors, il n'avait plus de puissance dans le comté de Tonnerre. Son frère Louis avait reçu cet apanage à la mort de Jean III, leur père. Comme on le voit dans ce court exposé, cette famille, qui était une des plus illustres de de France, prit une large part aux événements du temps. Il est difficile de dire quel est celui des trois princes qui fit frapper les monnaies dont nous nous occupons. Je

Digitized by Google

donne ici trois exemplaires du denier de Jean de Châlons.

1° Au droit, croix ancrée entre grainetis. A chaque extrémité des croisettes un besant. Cette croix est marquée d'une petite fleur au premier canton. Planche n° 38.

2° La pièce suivante est probablement du même prince.

Au droit, I'HORRES COMES. Croix d'Auxerre.

Revers : IOA TORNODORI. Même croix. Planche figure 39. La légende du droit est presque indéchiffrable.

3° Croix ancrée. Autour, entre grainetis, IOHANES MONTO RNODORI. Un signe au second canton. Planche figure 40.

Ces trois monnaies sont du cabinet de M. le comte de Vesvrotte qui a bien voulu en envoyer à Auxerre une très-belle empreinte. Elles terminent la série des monnaies Tonnerroises. Il est probable que l'atelier cessa de fonctionner vers l'époque où la France ne connut plus de monnayage que celui qui était signé par le roi.

M. de Barthélemy (1) pense que les ateliers de la maison de Châlon étaient sur les terres de l'empire. La raison qu'il en donne, c'est que Jean de Châlons, comte de Tonnerre et d'Auxerre, n'avait pas été maintenu dans le droit de frapper monnaie par le règlement de l'année 1315. Il est certain que les princes de cette maison ouvrèrent en Allemagne, non sans contestation de la part des seigneurs et des prélats ; mais on sait aussi que tous les barons exclus par les édits ne respectèrent pas toujours la volonté royale et que plus d'un seigneur continua à monnayer sur ses terres. Je serais porté à croire que nos comtes ne s'en firent pas faute, leur grande puissance les mettant à couvert de la sévérité des lois.

(1) Numismatique moderne, p. 245.

L'ABBÉ LAUREAU.

Digitized by Google

# ESSAI

SUR

# LES CHANTS POPULAIRES DE L'AUXERROIS.

## NOELS, CANTIQUES, COMPLAINTES, RONDES,

### JEUX CHANTÉS ET CHANSONS.

Pareillement, en l'escripture
Si vous ne veuillez trop fier,
Car ma lettre n'est que paincture ;
Je ne scay octograffier;
Je ne fuz oncques clerc'greffier,
Point n'a été ma nourriture.
Néantmoins je m'y veuil affier;
Il n'a rien qui ne s'adventure.

JEHAN REGNIER,
Poète auxerrois du XV[e] siècle.

## PRÉFACE.

Il n'est pas dans mon intention d'écrire l'histoire de notre pays; vouloir et pouvoir sont deux pour une semblable tâche; nous laisserons donc aux érudits les fastes militaires, civils et politiques de nos ancêtres, reconnaissant en toute humilité notre insuffisance en pareille matière. Mais aujourd'hui comme dans le passé, à côté des faits et du monde officiel, lesquels n'ont jamais manqué d'historiographes et de flat-

Digitized by Google

teurs , vit et tient une petite place cette partie de la population qu'on a appelée successivement, suivant les temps et les circonstances, plèbe, manants, prolétaires, le menu peuple enfin. Celui-là a rarement trouvé des chroniqueurs qui se soient occupés de ses mœurs, de ses usages, et cela se comprend ; tenu éloigné de toute participation aux affaires publiques, ses joies et ses douleurs, ses fêtes et ses jeux, tout cela se passant dans l'intimité de la famille ou du voisinage, n'était guère de nature à tenter l'historien. Eh ! qui d'ailleurs se serait intéressé à pareille baliverne ? Est-ce qu'il avait une existence, lui, le peuple ? Matérielle, oui ; intellectuelle, non. On avait toujours eu soin de maintenir pour lui la nuit de l'ignorance. N'oublions pas que son émancipation date à peine d'un demi-siècle.

Quelquefois, pourtant, cette masse populaire, malgré l'état de servile abrutissement dans lequel on la maintenait, posait son droit dans la balance des choses officielles, alors qu'accablée sous les exactions de toutes sortes, lorsque la mesure de son humiliation et de sa misère était comble, lionne irritée dans sa brutale ignorance, elle se ruait sur ses maîtres d'alors. Et suivant les temps, Bagaudes ou Jacques, Maillotins ou Croquants, Va-nu-pieds ou Camisards,qu'il s'agisse d'impôts ou de croyance, comme le simoun du désert, elle ne laissait que des ruines derrière elle; jusqu'à ce que, revenu de sa stupeur, le monde officiel, avec la tactique du savoir et l'apparence du droit, tombant sur ces multitudes lasses de vengeances, repues de carnage, les décimât à leur tour jusqu'au dernier; alors force restait à la loi, sinon au droit, sauf à recommencer plus tard.

Mais n'empiétons pas sur un domaine que nous nous sommes interdit ; ce que nous voulons étudier et tirer de l'oubli

Digitized by Google

autant qu'il nous sera possible, ce sont ses fêtes et ses joies du berceau à la tombe ; joies aussi naïves qu'innocentes, malgré leurs formes apparentes. La tâche sera longue, difficile peut-être, nous ne nous la dissimulons pas ; mais pour ce travail tout de compilation, il ne faut que de la patience et un ferme vouloir ; nous nous sentons l'une et l'autre.

Aujourd'hui notre tâche se renfermera dans la recherche des chants de toutes natures, lesquels composaient la plus grande et la meilleure partie des plaisirs de nos pères, plaisirs tout-à-fait à la portée de leur intelligence et qui ne leur coûtait à se procurer qu'un peu de mémoire et d'oreille. Ainsi : *Noëls, cantiques, complaintes, rondes et jeux-chantés*, chacune de ces variétés de chant aura son tour.

Depuis quelques années, plusieurs personnes se sont occupées de rechercher ces chants du passé ; nous avons entre nos mains un certain nombre de ces recueils plus ou moins étendus, nous y avons bien trouvé quelques-uns de ceux avec lesquels nos grand'mères ont bercé notre enfance, mais ils y sont ou incomplets ou travestis de manière à les rendre méconnaissables. Du reste, pouvait-il en être autrement de ces chants transmis d'âge en âge, de contrée en contrée par la tradition orale, où se retrouve toujours le même sujet, la même idée ? non assurément ; leur forme a dû nécessairement varier à chaque migration, aussi nous abstiendrons-nous de toutes remarques sur les variantes qui se rencontreront entre les chants de notre pays et ceux déjà réunis dans d'autres localités par quelques amateurs ; on les chantait sans nul doute tels qu'ils les ont écrits, là où ils les ont trouvés ; ici vous les trouverez tels que je les ai toujours entendu chanter et les ai chantés moi-même dans mon jeune âge.

Je n'ai certes pas la prétention de tirer de l'oubli tout ce

Digitized by Google

qu'ont chanté nos pères, je ne suffirais pas à la tâche, mais de conserver autant que possible tout ce qui était encore populaire, su et chanté dans les vingt-cinq premières années de ce siècle où on chantait encore; rien de plus.

Vous ne trouverez point ici la chanson politique, satirique ou égrillarde ayant eu une plus ou moins grande vogue pendant le même temps ; non ; des recueils particuliers dont quelques-uns sont fort complets et les œuvres de nos chansonniers en renom les renferment toutes; l'avenir de celles-ci est assuré, du reste, elles appartiennent à la France entière. Il n'en est pas de même de celles qui nous occupent, elles appartiennent presque exclusivement à l'Auxerrois; souvenirs du siècle passé, la plupart n'ont point d'auteurs connus, beaucoup sont oubliées, et celles qui restent sont bien près de l'être. Leur composition en vieux langage, leur naïveté très-décolletée par fois, choque aujourd'hui nos chastes oreilles ; est-ce à dire que la moralité de nos pères valait moins que la nôtre ? Non, non, tant s'en faut ; nos pères riaient et n'entendaient pas autre malice au gros sel de leurs chansons, tandis que nous, qui valons moins, nous jetons les hauts cris pour un mot hasardé, une phrase un peu leste et, tranchons le mot, nous cachons notre dépravation sous des apparences de vertu. Ils étaient francs et gais, nous sommes devenus hypocrites et froids.

N'allez pourtant pas croire que nos pères ne chantaient que des trivialités ordurières, vous seriez à mille lieues de la vérité ; s'il nous est arrivé de tomber sur quelques exceptions de ce genre, nous les avons retranchées de notre recueil; ces productions, le plus souvent satiriques, n'ont eu qu'une existence éphémère ; le beau monde du siècle de Louis XV avait du reste donné au populaire tant d'exemples de dépra-

Digitized by Google

vation de tout genre, qu'il n'y a rien qui doive étonner d'en retrouver quelques débris dans les chants populaires encore en vogue au commencement de notre siècle.

Les chants de nos pères sont pour la plupart religieux, quelquefois satiriques, très-rarement politiques ; car l'ami populе eut été mal venu à chansonner ses maîtres d'alors.

La naïveté descriptive de la complainte et surtout des noëls, naïveté que nous retrouvons au même degré dans la ronde, ne sont plus de notre temps ; le laisser-aller du vieux français va quelquefois un peu loin, mais on parlait ainsi du temps de nos pères ; du reste si l'allusion est souvent peu voilée, la cause en est plutôt à notre imagination qu'à l'auteur, la langue de nos pères n'avait point encore été revue et corrigée par Messieurs de l'Académie et autres, qui nous l'ont faite ce qu'elle est aujourd'hui, polie, limée et chaste à n'effaroucher point l'oreille la plus susceptible. On n'ose plus aujourd'hui lire en société, ni Rabelais, ni certaine partie des œuvres du grand Molière ; nos pères ne voyaient aucun mal à cela.

Si le langage descriptif des vieilles chansons était facile, leur poétique l'était encore bien d'avantage ; nos pères ont fait leurs délices de chants où l'idée est aussi pauvre que la forme, leurs poètes passaient la jambe, avec un laisser-aller et un sans façon remarquable, aussi bien à la rime qu'à la raison ; ils faisaient encore très-bon marché de la mesure, le nombre de pieds du vers ne les arrêtait pas plus que l'égalité du nombre de vers au couplet ; c'était au chanteur à aider et à suppléer, au besoin, aux pieds ou aux vers manquants ; aussi la plupart de leurs noëls ou de leurs rondes ne sont possibles pour le chant qu'en doublant le vers dans certains cas, et en improvisant des abréviations dans d'autres, ce qui ne



Digitized by Google

s'acquiert qu'au bout d'un assez long temps d'étude pratique.

Et bien, malgré ces naïvetés, ces imperfections, leur peu de sens et de raison parfois, la monotonie des airs sur lesquels ils se chantent, malgré les mille défauts qui peuvent, à juste titre, leur être reprochés, peut-être à cause de tout cela, nous les aimons ces vieux chants de nos pères, ils ont bercé notre enfance sur les genoux de nos mères, ils ont egayé notre adolescence, lorsqu'assis autour du large foyer domestique, nous restions des heures entières suspendus aux lèvres de nos bonnes vieilles grand'mères, dont les voix chevrottantes se mariaient si bien aux airs traînants et langoureux de la complainte ou du noël ; pauvres vieilles que nous rançonnions d'une partie de leur sommeil pour avoir notre chanson, enfants terribles que nous étions.

Les jeux et les chants de l'enfance ainsi que les chansons en patois des vignerons d'Auxerre, auront aussi leur place dans mon recueil.

## PREMIÈRE PARTIE.

### NOELS ET CANTIQUES SPIRITUELS.

#### INTRODUCTION.

Les Noëls sont généralement des chants descriptifs des faits principaux du nouveau-testament, la naissance de Jésus-Christ, la visite des bergers à l'enfant Dieu, la présentation au temple, l'adoration des rois mages, la fuite en Egypte, etc.; tous les faits et gestes de l'homme-Dieu, créateur de la loi nouvelle, de sa naissance à sa mort, y sont passés en revue.

La plupart des Noëls sont suivis de cantiques spirituels où l'adorateur du Christ élève son âme à Dieu, dans la contem-

Digitized by Google

plation des mystères de la foi nouvelle, y cherchant la perfection morale qui en découle.

Quelquefois, mais rarement et comme à la dérobée, il se glisse au milieu des chants religieux, une satire plus ou moins mordante sur les travers du siècle ou l'immoralité des classes élevées de la société; on est fort étonné de rencontrer pareille œuvre en semblable compagnie et surtout de la hardiesse de leurs auteurs inconnus.

Il ne paraît pas que les noëls bourguignons de Bernard de la Monnoye aient joui d'une grande faveur dans l'Auxerrois, le patois de ces deux pays étant différent; peut-être en est-ce là la cause; du reste, nous n'avons jamais entendu chanter ces noëls et nous n'en connaissons aucun exemplaire ancien dans notre pays, malgré la vogue et la popularité qu'ils auraient eues en Bourgogne. Si nous en croyons son traducteur, M. Fertiault, qui, suivant nous, pousse un peu loin l'amour de son auteur favori, peu ou point de noëls autres que ceux de la Monnoye, ont trouvé grâce sous sa plume spirituelle et mordante, mais non toujours juste, car il reproche à nos noëls français leur redite à chaque couplet, leur désinvolture cynique et niaise, leur naïveté joviale et grivoise. Eh! mon Dieu! il y a bien un peu de tout cela dans les poësies de la Monnoye ; citons quelques exemples :

1re partie. — I. Noel. — *Les Mages.*

5e Couplet.

Venus dans la Judée, ils n'eurent point de cesse,
Montrez-nous, criaient ils, votre roi tout petit.
Hérode tout de glace
Quand il ouït ce mot,
Pissa dans sa culotte
De peur.

Digitized by Google

Ici la naïveté et le cynisme ne laissent rien à désirer, vous ne trouverez rien d'équivalent dans nos noëls français pour la crudité de l'expression.

V. Noel.

2e Couplet.

A la Nativité
Chantons je vous supplie,
Une vierge a porté
Neuf mois le fruit de vie
Le Saint-Esprit fit là
Une œuvre bien subtile.

Ce couplet, assez leste, appartient à un genre de noëls que le traducteur de la Monnoye persifle d'une façon assez piquante lorsqu'il en rencontre dans les recueils français, à cause de la redite du premier vers à chaque couplet et du nombre infini de ces derniers.

Le noël VIIIe de la IIe partie, nous donne la preuve la moins équivoque que les habitants de la Haute-Bourgogne n'étaient ni moins joyeux viveurs, ni moins gourmands que ceux de l'Auxerrois.

Enfin de cinq recueils de noëls français, cités par lui, un seul a trouvé grâce devant sa critique.

Nous serons moins difficiles et surtout moins exclusifs; nos pères ont fait leurs délices des noëls sortis des presses Troyennes, les nombreux exemplaires que nous avons eus entre les mains, et qui appartiennent au XVIIIe siècle, sont l'indice le plus certain de leur popularité parmi eux, cela ne prouve peut-être pas beaucoup en faveur de leurs facultés poétiques, d'avoir donné la préférence aux noëls français; mais nous respectons trop les goûts de nos ancêtres et sommes trop bons fils pour leur en faire un crime et ne pas sauver de l'oubli ces

Digitized by Google

chants qui servirent à leurs plaisirs, si mauvais et imparfaits qu'ils soient, et comme vous, nous dirons de nos naïfs recueils :

> Ne méprisez point trop une œuvre trop commune,
> Car un livre sans art peut être curieux.

Les noëls se chantaient pendant l'avant, et surtout le jour de Noël, dans chaque famille réunie autour du vaste foyer où se prélassait avec orgueil la plus grosse bûche ou souche de la provision, dite *Bûche ou couque de Noël,* le *Pichet ou Choupignot* (1) au feu, la *crêpe* sautant dans la poële ; nos pères attendaient ainsi et fort patiemment, je vous l'assure, l'heure de la messe de minuit, à laquelle peu de paroissiens manquaient en ces temps de croyances religieuses ; puis au retour, boudins et saucisses sur le gril ou tout autre victuaille et nouveaux pichets constituaient le repas du retour, appelé le *Réveillon.* Ces usages du passé ont à peu près disparu, du moins quant à leur forme patriarchale.

L'espace qui nous est octroyé dans le Bulletin, ne permet pas d'y insérer les quarante noëls et cantiques que nous avons recueillis. L'indication bibliographique suivante permettra aux amateurs de ce genre de poésies de les étudier dans leur ensemble.

Ces observations s'appliquent également aux six *complaintes* formant la deuxième partie de notre manuscrit. lesquelles sont encore aujourd'hui chantées dans diverses contrées de la France, ce qui nous permet de les supprimer ici sans trop de regrets.

(1) Petite cruche de terre où on mettait le vin.

Digitized by Google

## LISTE DES RECUEILS

*Où nous avons puisé les Noëls et Cantiques ci-après réunis.*

*La grande Bible de Noëls*, tant vieux que nouveaux, où tous les mystères de la naissance et de l'enfance de Jésus-Christ sont expliqués. — Troyes. — Garnier le jeune, imp. lib. — sans date.

*La grande Bible renouvelée ou Noëls nouveaux*, où tous les mystères de la naissance et de l'enfance de Jésus-Christ sont expliqués. — Troyes, — V<sup>e</sup> André. — Imp. lib. — sans date.

Autre recueil portant le même titre. — Troyes. — A. P. F. André. — Imp. lib. — sans date.

Autre recueil portant le même titre. — Troyes. — J. Antoine Garnier. — Imp. lib. — sans date.

*Cantiques spirituels*, par l'abbé Pellegrin. — Paris. — Nicolas le Clerc. — Imp. lib. — 1715.

*Noëls nouveaux*, sur les chants des noëls anciens et chansons spirituelles, par l'abbé Pellegrin. — Paris. — Nicolas le Clerc. — Imp. lib. — 1722.

*Cantiques spirituels*, sur divers sujets de la doctrine et de la morale chrétienne. — Paris. — Butard. — Imp. lib. 1767.

*Suit, dans le manuscrit, la transcription des noëls suivants, qui, ayant été imprimés ailleurs, ne doivent être indiqués ici que par leurs titres.*

1. *La venue de Jésus-Christ.*

« Monsieur, sans vous déplaire, etc., »

En vingt-cinq couplets.

2. *Le voyage.*

« Nous voici dans la ville, etc, »

En douze couplets.

Digitized by Google

3. *L'Etable.*

« Je rends grâce à mon Dieu, etc., »
En quinze couplets.

4. *Même sujet.*

« C'est ici la grotte, etc., »
En dix-huit couplets.

5. *Visite à la crèche.*

« Ou t'en vas-tu Dieu-donné, etc., »
En onze couplets.

6. *Réception à la crèche.*

« Entrez, dévote compagnie, etc., »
En quatorze couplets.

7. *L'Annonciation.*

« Chantons, je vous prie, etc., »
En treize couplets.

8. *La naissance de Jésus-Christ.*

« Hâtez-vous voisine, etc., »
En trente-trois couplets.

9. *Le mystère de l'Incarnation.*

« Joseph, chaste et digne époux, etc., »
En trente-deux couplets.

10. *Le maître de la Grange.*

« Je suis le maître de la grange, etc., »
En vingt couplets.

11. *La Circoncision.*

« Divine princesse, etc., »
En vingt couplets.

12. *Naissance de Jésus-Christ.*

« Voici la nouvelle, etc., »
En sept couplets.

13. *Visite à l'enfant Jésus.*

« Les bourgeois de Châtre, etc., »
En quatorze couplets.

Digitized by Google

14. *La Conception.*

« Chantons, je vous prie, etc., »
En seize couplets.

15. *Louange à Jésus.*

« Grâce soit rendue, etc., »
En neuf couplets.

16. *Le mariage de Joseph.*

« Joseph est bien marié, etc., »
En huit couplets.

17. *Glorification de la naissance de Jésus-Christ.*

« Courons à la fête, etc., »
En neuf couplets.

18. *Le sermon de l'enfant Jésus.*

« Allons tous à la crèche, etc.,
En neuf couplets.

19. *Les rois Mages.*

« Lorsque pour finir la guerre, etc., »
En douze couplets.

20. *Visite de l'ange à Joseph.*

« Au milieu de tant d'alarmes, etc , »
En six couplets.

21. *La Purification.*

« Marie, humble et soumise, etc., »
En six couplets.

22. *L'Annonciation.*

« Il est une vierge pure, etc., »
En onze couplets.

23. *Le voyage à Béthléem.*

« L'Empereur Auguste, etc., »
En six couplets.

Digitized by Google

24. *Craintes d'Hérode.*

« L'objet de nos hommages, etc., »
En onze couplets.

25. *Le Massacre des innocents.*

« Que la fureur d'un roi barbare, etc.
En seize couplets.

26. *Visite au nouveau-né.*

« Allons sans plus attendre, etc., »
En six couplets.

27. *Le péché originel.*

« Des mains du roi suprême, etc., »
En seize couplets.

28. *Le Concert des anges.*

« Lorsque sous César-Auguste, etc., »
En douze couplets.

29. *Dialogue des anges et des bergers.*

« Bergers, que l'on s'éveille, etc., »
En dix couplets.

30. *Dialogue entre Tircis et Sylvandre sur la naissance de Jésus.*

« D'où te vient Sylvandre, etc., »
En onze couplets.

31. *Les trois Rois.*

« Un nouvel astre reluit, etc., »
En douze couplets.

32. *Le Massacre des innocents.*

« Que de sang coule en ces lieux, etc., »
En treize couplets.

L'Epiphanie ou jour des Rois voyait finir la période du chant des noëls ; ce jour donnait entrée au carnaval, et le roi

Digitized by Google

de la Fève, à qui on versait force rasades, était salué de cette exclamation chantée.

Le roi boit, le roi boit,
Quand il a bu, il n'a plus soif.

Le soir de cette fête du *gâteau des rois*, un usage assez singulier était mis en pratique ; cinq ou six jeunes filles, la tête enveloppée d'une mante ou thérèse à capuchon, de façon à être méconnaissables autant que possible, le panier neuf au bras, allaient ainsi affublées, de porte en porte, le plus ordinairement chez leurs connaissances, demander une part du gâteau, appelé la part à Dieu.

Cette demande était faite fort avant dans la soirée, au seuil de la maison, en chantant en chœur, les voix autant déguisées que les personnes, les deux couplets suivants :

LA PART A DIEU.

Bonjour dame de céan,
Vous et votre compagnie
Si je viens ici présent
Ce n'est pas par gourmandie
Mais c'est pour l'amour de Dieu,
Donnez-nous la part à Dieu.

Si vous ne voulez la donner,
Ne nous faites point attendre
Car il fait bien froid, voyez
J'ai ma camarade qui tremble,
Et nous tremblons bien tous deux
Donnez-nous la part à Dieu.

Ce chant, terminé par cette humble requête : *La part à Dieu, ma bonne Dame, s'il vous plaît,* l'huis toujours s'ouvrait et les chanteuses introduites étaient priées de recom-

Digitized by Google

mencer leur chant, non pour ce qu'il offrait de mélodieux, mais comme moyen de reconnaître les quêteuses à la voix. Si ce moyen était infructueux, mille agaceries étaient mises en jeux pour amener ce résultat, qu'on n'obtenait pas toujours ; il va sans dire qu'il n'était pas d'usage de chercher à soulever le capuchon de la mante.

Reconnues ou non, toujours la part du gâteau demandé était déposée dans le panier et les chanteuses se retiraient sans être autrement recherchées.

Nous avons cru devoir terminer notre série des noëls, par un mot sur cet usage qui s'en va comme les autres, et le chant qui venait en quelque sorte en clôre la durée.

## DEUXIÈME PARTIE.

### RONDES POPULAIRES.

#### INTRODUCTION.

Les rondes ont eu de tous temps une très-grande vogue à Auxerre, puisque, encore aujourd'hui et malgré le positivisme du temps, elles se maintiennent toujours ; mais leur patrie préférée a toujours été et est encore le quartier de Saint-Pierre-en-vallée, comme l'on disait au temps jadis.

La fête patronale de la paroisse réveillait et réveille encore chaque année cet usage, et pendant deux mois, un avant, un après la Saint-Pierre, danseurs et danseuses, chantant et tournant, ne font jamais défaut aux rondes ; après le souper, jusqu'à ce que le répertoire soit épuisé, les joyeux chants et les fous rires de ces sarabandes infatigables, tiennent une partie de la ville éveillée.

Est-ce à dire pour cela que la fête de la Saint-Pierre se soit

Digitized by Google

conservée complète, entière comme la fêtaient nos pères ? Non, non ! bien s'en faut ! un coup d'œil sur le passé et vous verrez ce qu'il nous en reste.

Autrefois, le feu de joie, comme pour la Saint-Jean, était une partie obligée de la fête ; tous contribuaient à son édification, et, lorsqu'assis sur une large base, sa tête atteignait la hauteur du premier étage des maisons, oh ! alors, la joie était grande ; il faisait beau voir, autour de ce magnifique brasier, tourner la ronde plus échevelée, plus rapide et plus forte encore que les autres jours ; à quelque distance, on eût dit une ronde de l'enfer, à voir toutes ces figures tournoyantes, fortement éclairées des rouges lueurs du feu, tranchant sur le fond noir de la nuit.

Cette joie de la veille avait son domicile, de toute ancienneté, au carrefour formé par la rencontre des rues de Joie et du Pont ; la peur le fit reculer d'abord au carrefour formé par la rue Chèvrerie, aujourd'hui Saint-Pèlerin prolongée, et du Pont, dont la largeur est beaucoup plus grande en cet endroit ; puis ensuite sur le milieu du pont, d'où les embarras qu'il occasionnait à la circulation le firent enfin reculer jusqu'à l'extrémité du faubourg Saint-Gervais, devant l'entrée de la gare du chemin de fer ; en même temps aussi, il s'installait au haut du faubourg Saint-Martin-lès-Saint-Julien ; mais là, il jetait sa dernière flamme, sa dernière étincelle ; peu après 1830, il disparut tout à fait. Nous sommes loin de blâmer la mesure qui le chassa de l'intérieur de la ville, bien que nous n'ayons pas entendu dire qu'il ait jamais été cause d'aucun incendie, nous constatons seulement sa disparition.

Le jour de la Saint-Pierre était une fête d'obligation pour tout paroissien ; mal advenait à celui qui ne la chômait pas au mieux possible, suivant ses moyens, malheur à celui qui

Digitized by Google

en ce jour de gala se permettait le travail ordinaire, il tombait sous le coup de la justice fort expéditive des femmes du quartier, qui mettaient au pillage et jetaient dans la rue ouvrage et ouvrier ; c'était la Saint-Pierre, il fallait que tous fissent la fête, nulle excuse ne pouvait en dispenser, excepté la mort ; c'était l'usage.

Aujourd'hui chacun est libre, l'intérêt chasse le repos, la joie, les fêtes ! Est-ce mieux?

Le matin de la Saint-Pierre, les têtes folles du quartier, et il n'en manquait pas, improvisaient quelque chose qui ressemblait un peu aux mascarades du carnaval. C'était tantôt une charge quelconque, installée dans la plus grande voiture ou gerbier, promenée à travers les rues de la ville ; tantôt un mariage ou une noce (comme on disait alors), où le plus grand nombre de jeunes filles et garçons, quelquefois de gens mariés, tous plus ou moins déguisés, suivant les jeunes époux largement fleuris et précédés de Monsieur le Bailly, se rendaient sur la place de l'Hôtel-de-Ville, où arrivés, le dit Bailly, *le plus riche en gueule de la bande*, bien entendu, montait sur le perron et y lisait le contrat des mariés, contrat le plus désopilant qui se puisse entendre, et mariait les jeunes époux ; le tout à la plus grande joie et satisfaction du populaire et surtout *de la marmaille* du temps, qui se battait pour ramasser quelques poignées des mauvaises dragées qui leur étaient jetées par les gens de la noce. Le carnaval ne nous a pas même conservé ces usages qui faisaient essentiellement partie de son bagage de joyeuses gaudrioles.

Un usage bien autrement singulier, sans compter les dangers qu'il faisait courir à ceux qui le pratiquaient, a complétement disparu, c'est le *cassage des pots* ; certes celui-là n'est point à regretter ; voici en quoi il consistait : le lendemain de

Digitized by Google

la Saint-Pierre, plusieurs troupes de vignerons parcouraient la ville, allant de maison en maison, demandant tous les vieux pots, terrines, saloirs, etc., toutes les vieilles poteries enfin plus ou moins avariées et impropres au service, mais cependant aussi entières que possible, qui pouvaient s'y trouver ; les plus grosses étaient bien entendu les meilleures. Ces objets qu'on leur conservait avec un certain soin, leur étaient livrés aussitôt et ils les transportaient au carrefour de la rue de Joie ; là, au moyen de trous déjà faits ou pratiqués par eux, tous étaient enfilés à travers une corde assez grosse, puis cette espèce de câble avec son chapelet de poteries en ruines, était, à grands renforts de bras, mise à la hauteur du premier étage des maisons, en travers de la rue du Pont et solidement amarrée.

Le surlendemain de la Saint-Pierre, du matin au soir, c'est-à-dire tant qu'il restait un fragment de poterie pris dans la corde, chaque vigneron à son tour, les yeux bandés, armé d'une longue perche, partant d'un but éloigné d'une vingtaine de pas environ de la corde, allait *à tâtons* frapper d'un seul coup de sa gaule le chapelet de vieilles poteries ; souvent il s'égarait en route et frappait alors dans le vide, à la grande hilarité du populaire amassé en grande foule à cette occasion ; la réussite était au contraire fortement applaudie, quoique l'adroit tireur n'eût pas toujours à se louer des résultats de son adresse, car bien souvent les éclats qu'il faisait voler sous son coup de perche lui tombaient sur la tête et lui occasionnaient bon nombre de contusions, coupures et écorchures qui, à la fin du jour, lui mettaient la figure en sang. Tout joueur ayant manqué son coup, était mis hors le jeu, et celui qui abattait le dernier fragment était proclamé grand vainqueur.

Il n'y a pas de fête de vignerons sans vin ; pendant la durée de ce jeu fatigant, *les brocs* ne *chômaient* pas, comme bien

Digitized by Google

on le pense, aussi rien n'était plus ignoble et plus repoussant que la fin de ce singulier plaisir, où ceux des joûteurs que le hasard, l'excès du vin ou de la fatigue n'avaient pas encore mis hors de combat, étaient affreux à voir, couverts de sueur, avinés et chancelants, la figure ensanglantée, luttant encore, soutenus qu'ils étaient par les encouragements de la foule, jusqu'à ce que le combat finît faute de combattants, ce qui arrivait quelquefois, ou qu'enfin l'un d'eux eût l'honneur d'être vainqueur.

Ce jeu, assez barbare, fut remplacé pendant quelques années par un autre qui ne l'était guère moins, quoiqu'à un autre point de vue; c'était le tir à l'oie; il se pratiquait ainsi : un de ces volatiles était tout vivant attaché par les pattes, la tête en bas, au milieu d'une corde tendue en travers et à l'entrée de la rue de Joie ; un vigneron, armé d'un sabre de cavalerie frais émoulu, les yeux bandés et placé à un certain nombre de pas de la victime, faisait trois tours sur lui-même et marchant au hasard, un nombre de pas égal à celui fixé, lançait son coup dans l'espace, et ainsi de suite, chaque vigneron à son tour. Ce jeu durait jusqu'à ce que la décollation de l'animal fut accomplie, ce qui pour le malheureux volatile n'arrivait qu'après de nombreuses mutilations préalables. Dans l'un et l'autre de ces jeux, le vainqueur était toujours exonéré de tous frais; c'était là son plus grand et son plus réel avantage.

Ces fêtes sanguinaires, souvenir des sauvageries barbares des temps passés, et qu'il est si difficile de faire disparaître des usages populaires, ne semblent-elles pas être la suite pâle et effacée des sacrifices humains, sanctionnés par les religions anciennes, auxquels ont succédé les jeux du cirque, puis les tournois du moyen-âge, les jeux cruels et les combats d'ani-

Digitized by Google

maux? Espérons que les derniers vestiges de ces instincts de cruauté disparaîtront bientôt.

De tous ces jeux des fêtes du passé, il ne nous reste plus, ainsi que nous l'avons déjà dit, que les rondes. De tout temps, la principale s'installait au carrefour des rues du Puits-Bourdeau et du Pont; c'est de là, qu'après avoir sur place épuisé son répertoire, partait comme une avalanche cette tourbillonnante *Fine-aiguille*, dont la ronde se déroulant, se tordant comme un immense serpent en convulsions, parcourait la ville comme une tempête, rentrait ensuite à son point de départ, où chacun haletant, épuisé, gagnait son gîte pour recommencer le lendemain.

Bien que la ronde populaire, à part quelques bien rares exceptions, n'ait jamais été imprimée, nous avons pu, pendant qu'il en était temps encore, sauver de l'oubli une bonne partie de son nombreux répertoire.

Il n'en est pas de même de la ronde charivarique tout-à-fait locale, cette arme, si terrible et si redoutée, dont nos pères se sont servi jusqu'à l'abus; de celle-là, il ne nous reste presque rien, quelques titres et quelques fragments que nous ne reproduirons pas.

Le point central où s'élaboraient en quelque sorte ces sanglantes satires, était auprès de l'avant portail de l'église Saint-Pierre, sur le seuil de la maison du père B......, c'était là que la réunion principale tenait ordinairement ses assises; certains poètes populaires y ont gagné leurs éperons; nos grands'mères se souviennent encore, dans le quartier, des V....., des T...., des D.....et surtout de Mariotton le maréchal, l'Eugène de Pradel des *égoutis;* celui-là, véritable successeur des rapsodes du moyen-âge, aussitôt le fait raconté, improvisait sa chanson, air et paroles, laquelle était immédiatement

Digitized by Google

chantée devant la porte du malheureux qui en avait donné le sujet et à qui elle devait, pendant un temps plus ou moins long, rendre la vie si désagréable, surtout assaisonnée qu'elle était de cette infernale symphonie de poëlons, de chaudrons, de cloches et autres instruments discordants, dont nous nous rappelons encore la sauvage harmonie.

Le charivari a disparu comme tant d'autres choses ; il eût son Waterloo dans le courant de l'année 1833, à l'occasion de deux reprises, modèles du genre, dont le souvenir n'est point encore effacé.

Parlerons-nous des rondes anciennes au point de vue de la poésie? A quoi bon ! avec un peu plus de laisser-aller quelquefois, tout ce que nous avons dit à propos des Noëls peut leur être appliqué ; nous nous dispenserons donc de redites qui ne sauraient être qu'ennuyeuses pour nos lecteurs.

*Suivent dans le manuscrit douze rondes qui ne seront pas reproduites ici, les unes étant trop libres dans la crudité gauloise de leur langage pour pouvoir être imprimées, et les autres devant trouver sans doute leur place dans la grande collection des chants populaires de la France, qui va être publiée sous les auspices de M. le Ministre de l'instruction publique, par le Comité de la langue et de l'histoire.*

*En voici seulement les titres :*

1. *Le Marchand de velours.*

Mon père m'a marié, etc.

En quatre couplets.

2. *La Bique.*

« Nous avions une bique, on l'envoyait aux champs, etc. »

En neuf couplets.



Digitized by Google

3. *Le Moine blanc.*

« Il était un moine blanc, etc. »
En dix couplets.

4. *La nonne de l'ave-maria.*

« Il était une nonne de l'ave-maria, etc. »
En six couplets.

5. *Le Fils de l'avocat.*

« Si mon père m'y marie, etc. »
En sept couplets.

6. *La grande Famille.*

« J'ons tant d'enfants à marier, etc. »
En quatre couplets.

7. *Le Moine et la Laitière.*

« Il était un moine, etc. »
En douze couplets.

8. *La jarretière de Climène.*

« Un jour j'ai vu Climène, etc. »
En quatre couplets.

9. *Le galant Cordonnier.*

« L'autre jour, j'ai tant dansé, etc. »
En huit couplets.

10. *La bergère Annette.*

« L'autre jour, je m'y promène, etc. »
En neuf couplets.

11. *Les gens qui sont jeunes.*

« Tous gens qui sont jeunes, etc. »
En neuf couplets.

12. *Fine aiguille.*

« La plus jolie à mon gré, etc. »
Un seul couplet.

Digitized by Google

## TROISIÈME PARTIE.

### RONDES ENFANTINES. — JEUX-CHANTÉS. — POMMÉS.

#### INTRODUCTION.

A vous maintenant, plaisirs et chants de mon enfance ; vous, dont, malgré les traverses et les difficultés de la vie, j'ai gardé un si vif et si doux souvenir ! Essayons en votre faveur d'arrêter s'il est possible les efforts impitoyables du temps, ce grand destructeur qui, dans sa marche incessante et rapide, jette en aveugle au gouffre de l'oubli les grandes et les petites choses de ce bas monde. Pour nous, fervent adepte du culte des souvenirs, vous datez d'hier, refrains charmants dont rien dans notre mémoire ne saurait altérer la fraîcheur ; et les notes joyeuses et limpides qu'insoucieux enfants nous jetions au vent du soir en marquant la mesure de la ronde tournoyante, vibrent encore à l'oreille charmée de notre cœur.

Au moment de fixer les traits fugitifs de ces riants et naïfs plaisirs, notre première, notre moins décevante passion, une mélancolique pensée saisit notre âme. Où sont-ils maintenant ceux-là dont les mains s'enlaçaient aux nôtres ; ces douces et gracieuses compagnes, ces joyeux camarades, à qui souriait le long avenir ? Hélas ! ce refrain de la ballade allemande vient de lui-même gémir en mon cœur attristé..... « Les morts vont vite. »

Redisons au moins une fois encore les chants naïfs qui charmèrent nos premières années, et puissent ces notes éphémères, dédaignées, oubliées, tomber un jour par hasard sous les yeux d'un de mes petits-fils. Sans doute il sourira d'abord au mince labeur de ce vieux grand-père, si soigneux des débris

Digitized by Google

du passé ; d'ici il me semble même le voir haussant légèrement l'épaule, car au train dont vont les choses du siècle, où les projets les plus vastes se mûrissent et s'exécutent si rapidement, où tout se perfectionne si vite, l'enfance aura peut-être disparu en ce temps-là, et avec elle toute trace des jeux qui ont fait notre bonheur. Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble qu'en refermant le manuscrit de l'aïeul, le petit-fils a poussé un soupir ! Et cependant, à nous autres enfants du peuple, le théâtre de nos jeux, c'était la rue, la place publique ; sous les rayons brûlants du soleil d'été, nos pas cadencés soulevaient un nuage de poussière, et maintes fois, les raffales neigeuses de l'hiver ne ralentirent point notre juvénile ardeur. Libres de toute entrave et de ces exigences de tenue qui rendent aujourd'hui ces plaisirs impossibles à l'enfance, tous se rencontraient, se mêlaient à tous les instants du jour. Et de là des relations qui se généralisaient entre la plupart des enfants de notre bonne vieille cité, dont, au dire des paisibles bourgeois, nous réveillions trop souvent les échos. Ces relations, établies par le hasard, ne se dénouaient pas toujours en même temps que les mains qui conduisaient la ronde ; cimentées par de mutuelles sympathies, elles se continuaient dans un âge plus avancé, et bien des affections qui durent encore n'ont pas eu d'autre point de départ.

Aux yeux de l'observateur, ces bandes se composaient d'éléments bien divers, mais pour nous, heureux et confiants, nous ne connaissions aucune distinction ni de castes (cellés-là n'étaient déjà plus qu'un souvenir), ni même de fortune ; que nous importait à nous qui voulions seulement du mouvement, de la joie ! Nous marchions tous en quelque sorte sous la bannière d'un même sentiment de fraternité, qu'à l'occasion nul d'entre nous n'invoquait en vain

Favorisée par ces exercices en plein air, notre enfance se développait vigoureuse, leste, forte, hardie, et, à défaut de ce vernis du monde que, vinssent les circonstances, nous étions toujours aptes à recevoir, nous acquérions au contact de cette vie commune une précoce et utile expérience qui a valu à plus d'un de nous, de traverser avec succès les difficultés qui marquent le début du jeune homme pauvre, dont l'âme, énergiquement trempée, s'est marqué un but auquel l'intelligence et le vouloir conduisent presque toujours.

Mais aujourd'hui, à quelque classe qu'il appartienne, l'enfant connaît-il la rue où le plus souvent il ne circule qu'accompagné ? A peine a-t-il essayé ses premiers pas que les écoles l'attendent. Aussi, dès sa plus tendre enfance, est-il soumis au système régimentaire, si nous pouvons nous exprimer ainsi ; objet ou plutôt victime de la vanité maternelle, devant laquelle trop souvent plie et s'annihile la volonté du père, il faut qu'à tout prix l'enfant devienne un modèle de tenue et d'intelligence, un phénix enfin, et, pour satisfaire au barbare et impitoyable orgueil maternel, qu'importe que son visage soit pâle et amaigri, et son corps de mièvre encolure, pourvu que la mère puisse glorieusement présenter son prodige.

Pauvres plantes de serre chaude, sous cette température artificielle, vous produisez souvent les fruits de la maturité, alors que vous touchez encore à l'enfance ; mais ces fruits hâtifs sont souvent sans saveur, la plante qui les produit s'étiole, et bientôt languissante et flétrie, meurt sans avoir pu respirer un seul jour l'air pur et vivifiant où se développent librement des plantes plus vulgaires, mais qui rempliront leur destinée selon les vues de la nature.

Dieu veuille que ces réflexions, un peu chagrines peut-être,

Digitized by Google

qui maintes fois se sont présentées sous notre plume et toujours d'une manière plus impérieuse, n'aient pas leur raison d'être, nous le souhaitons du meilleur de notre cœur, car la jeunesse est une de nos grandes affections, et nous la voudrions forte, alerte et joyeuse, mais hélas, en est-il ainsi ? ne la voyons-nous pas aujourd'hui lasse, apathique, blâsée avant l'âge. Elle fume et s'ennuie. Si au moins nous avions en compensation un plus grand nombre de ces sujets d'élite qui savent si vite et si bien prendre leur place au soleil de l'intelligence. Le doute vient nous ôter le courage de traiter cette question. On semble avoir oublié que l'homme ne vit pas seulement de pain et d'intelligence, mais qu'il lui faut encore le mouvement. Espérons que le jour est proche où, reprenant au passé tout ce qu'il eut de salutaires influences sur la santé et la vigueur des races, on fera marcher de pair le développement physique de l'homme avec son éducation intellectuelle.

Alors, l'espèce humaine, régénérée, aura trouvé l'homme intelligent et fort, fils du progrès incessant, tâche et but de l'humanité.

Terminons cette digression qui nous a mené peut-être trop loin de notre sujet ; nous serons sobre de descriptions sur la manière dont se jouent la plupart des jeux-chantés ; un ouvrage spécial et fort étendu donnera aux personnes que cela pourrait intéresser tous les renseignements possibles sur cette matière ; cet ouvrage de Madame Celuart a pour titre : *Manuel complet des jeux de société, renfermant tous les jeux qui conviennent aux jeunes gens des deux sexes*, et fait partie des manuels de la collection Roret.

*Suivent dans le manuscrit dix rondes, savoir :*

1. *Le bouquet de ma mie.*

« J'ai perdu ce soir ici, etc. »

Digitized by Google

2. *Le jeu du Pape.*

« Le pape est dans son fauteuil, etc. »

3. *La bonne aventure enfantine.*

« Je suis un petit poupon, etc. »

4. *Mon petit Auguste.*

« C'est mon petit Auguste, etc. »

5. *Madame du Choux.*

« Traine balai, madame du Choux, etc. »

6. *Dodo poupinot.*

7. *Pisse-au-lit sans paille.*

8. *Un oignon à bon marché.*

9. *J'ai des pommes à vendre.*

10. *Pompon d'or à la révérence.*

## QUATRIÈME PARTIE.

### CHANSONS EN PATOIS DES VIGNERONS D'AUXERRE.

Gabriel Brottier, à qui on attribue les trois premières chansons qui vont suivre, est né à Auxerre le 15 novembre 1785. Son père, perruquier-barbier, habitait une vieille maison de bois aujourd'hui encore existante et faisant l'angle des rues Joubert et Bureteau (1).

Brottier ne suivit pas la profession paternelle, il devint

(1) Cette maison du XVI[e] siècle porte sur son poteau cornier deux écussons armoriés ; l'un, sur la rue Bureteau, est l'écusson professionnel, le plat à barbe, le peigne, les ciseaux et la lancette. Si le rasoir existait sur cet écusson, il est devenu fruste et ne se voit plus. L'autre, sur la rue Joubert, porte trois croissants enlacés, accostés de deux H.

Digitized by Google

tailleur d'habits et, après une existence assez tourmentée, il quitta Auxerre, se fixa à Paris, où il devint suisse de l'église Saint-Roch. Il mourut, remplissant encore ces fonctions, en 1837.

Comme presque tous les hommes de sa profession et de son époque, avec peu d'instruction, Brottier avait l'esprit caustique, narquois et frondeur. Sa répartie était vive ; il était de la race enfin à laquelle s'appliquait le vieux proverbe auxerrois.

Enfant d'Auxerre,
Nourri de vin,
Apre à la gueule,
Léger de la main.

L'Auxerrois a toujours été satirique et persifleur. Dans aucun temps il n'a laissé passer une occasion, si petite qu'elle fût, de bâtir un couplet, quelquefois spirituel, toujours mordant et incisif comme une scène de charivari. Et cette arme favorite, nos pères ne l'ont déposée qu'en cédant à la force et en protestant de temps à autre par des réminiscences clandestines. C'est avec cette arme toujours cruelle qu'ils flagellaient les vices, les ridicules ou les vaniteuses prétentions qui surgissaient au milieu d'eux. Notre collection de documents historiques sur le département de l'Yonne fournit à ce sujet des preuves nombreuses et irrécusables.

La cause qui a amené Brottier à composer ses chansons, tient à une habitude bien chère encore au cœur de l'Auxerrois. Celui-ci est éminemment belliqueux, il aime le tambour, la trompette ; il court avec empressement à la rencontre des régiments qui arrivent ; le lendemain, avec non moins d'empressement, au premier coup de baguette, il quittera prestement son lit pour conduire jusqu'au-delà du faubourg cette musique militaire qu'il aime tant.

Digitized by Google

Vers la fin de l'année 1815, le 6e lanciers, alors le dernier de l'arme, était attendu à Auxerre, pour de là se rendre à Carcassonne où il devait être dissout. Il y avait foule sur le pont malgré une pluie battante ; le régiment était en retard et l'impatience grandissait parmi les curieux ; à cet instant débouchait sur le pont et rentrait en ville un fort détachement de vignerons chassés de leurs travaux par la pluie. Comme d'habitude, les manches des pelles et des pioches dépassaient d'une partie de leur longueur le bord supérieur des hottes. Tiens, dit un farceur (peut-être Brottier qui se trouvait là) voilà les lanciers qui arrivent ! — Quels lanciers ? — C'est pas l'sixième, non, mais c'est le septième de la lance. — Ce sont les lanciers-*peullons*.

Le lendemain de ce colloque, la première chanson de Brottier, *le septième de la lance*, passait de mains en mains et était chantée par toute la ville ; les deux autres suivirent de près.

Les vignerons chansonnés, piqués au vif, s'ameutèrent contre les chanteurs, de nombreux conflits surgirent, et il y eut échange de coups de poings. L'opposition, appuyée sur la force brutale, amena du reste, comme toujours, un résultat opposé à celui qu'elle cherchait. Elle voulait tuer la chanson et la chanson sortit si vivace de la lutte, qu'aujourd'hui, après plus de quarante années, elle n'est point encore tout-à-fait oubliée.

Nous ne possédons pas, tant s'en faut, les œuvres poétiques complètes de Brottier ; certain couplet à l'adresse de M. le comte de Goyon, préfet de l'Yonne en 1816 ou 1817, nous apprend que sa verve satirique s'adressait aussi en haut lieu.

Brottier était Bonapartiste par le cœur, et fort mauvais garde national sous le régime de la restauration, aussi avait-il souvent maille à partir avec le conseil de discipline ; il

Digitized by Google

poussa même le mauvais vouloir et la rebellion si loin, que la gendarmerie fut requise d'appréhender au corps le récalcitrant et de le conduire en prison. Il soutint un siége dans sa maison et ne céda qu'à la force.

Brottier était père de famille et peu heureux ; une supplique fut adressée à M. le Préfet à l'effet d'obtenir son élargissement, mais le scandale qu'il avait occasionné et le mauvais exemple qu'il avait donné lui firent refuser sa grâce, et c'est à l'occasion de ce refus qu'il fit ce couplet :

Certain marquis, loin du canon,
Dès le berceau, dans sa mollesse
Va, confiant à l'édredon
Tous les titres de sa noblesse.
Pour ce saltimbanque du jour,
Je lui décerne la girole (1)
Pour son maitre et lui, tour à tour
Tout ça s'écrit avec d' la crôle (2). } *bis.*

Brottier quitta Auxerre après sa sortie de prison.

Les chansons de Brottier et celles de ses imitateurs qui les suivent ont-elles quelque mérite littéraire? Peu, sans doute ; on ne trouve pas d'idée suivie dans la composition, c'est tout simplement une suite de couplets à bâtons rompus, sur les faits et gestes des vignerons ; couplets dont le style est presque toujours trivial, mais non pourtant dénué de verve gauloise et d'entrain satirique.

Toutefois ces chansons, à un autre point de vue, ont un mérite incontestable. Ce sont les œuvres les plus considérables et les plus authentiques écrites en patois d'Auxerre, et c'est à

(1) Espèce de champignon.
(2) Craie.

Digitized by Google

ce titre seulement qu'elles nous ont intéressé, qu'elles se recommandent à l'attention et qu'elles peuvent justifier les nombreuses recherches que nous avons faites pour en rassembler les lambeaux épars.

Pour juger du reste ces écrits, sous le rapport de la décence du style, il faut, déposant ses propres impressions, s'associer par la pensée à la vie simple, grossière et isolée des anciens vignerons d'Auxerre, et l'on arrivera de la sorte à les trouver, comme ceux des peuples primitifs, plus naïfs qu'obscènes.

Cette liberté de langage est restée avec le patois à la porte des écoles primaires où s'est formée la génération actuelle. Les vignerons d'Auxerre, pauvres prolétaires travaillant autrefois exclusivement pour autrui, avaient quelque chose de la condition servile ; ils formaient une classe tenue à une grande distance par la bourgeoisie, qui l'employait à son service ; ils ne communiquaient avec elle que pour recevoir des ordres et un salaire ; ils jalousaient son aisance, son instruction, son éducation ; ils en médisaient comme on médit d'un maître et s'enivraient en buvant son vin. Aujourd'hui que la voix du vigneron compte au scrutin, qu'il a reçu dans sa famille l'éducation morale que déjà sa mère a trouvée aux leçons d'une digne institutrice ; qu'il reçoit à l'école primaire de son quartier une simple mais solide instruction ; aujourd'hui qu'il peut, par un travail opiniâtre et une économie bien entendue, acheter les terres des bourgeois à quelque prix qu'ils veuillent les vendre, qu'il cultive pour lui-même et voit ses sueurs fructifier à son profit, le vigneron est devenu plus sobre et plus réservé dans son langage ; il parle presque français, embellit sa demeure et, comme le riche laboureur des campagnes, de ses enfants, trop souvent peut-être, il fait des bourgeois.

L'auteur inconnu de la quatrième chanson de notre recueil

Digitized by Google

s'est inspiré du genre de Brottier ; il passe d'un sujet à un autre sans transition, sans ménagement, et cependant, au milieu de ses pensées décousues, il y a de la verve, du pittoresque, de l'esprit, même du style. On sent partout des habitudes littéraires cachées sous la *houtte du peullon*. L'alternance des rimes masculines et féminines est régulièrement observée ; il n'y a dans le vers ni hiatus ni consonnances désagréables, ni rien qui offense le rhythme musical. La rime, à une seule près que des versions successives ont pu altérer, est toujours suffisante et souvent riche. Le dernier couplet enfin rappelle la manière de Béranger et en est une imitation plus travestie qu'indigne.

Brottier eut plus d'un imitateur dont les noms ne nous sont point parvenus ; les cinquième, sixième et septième chansons sont l'œuvre de quelques-uns d'entre eux ; ceux-là connaissaient le genre, ils l'ont suivi d'inspiration et sans se donner beaucoup de peine.

Enfin, au mois de mai 1822, la fameuse acrobate Madame Saqui, dont tout le monde a entendu parler, donnait ses représentations dans la salle de spectacle d'Auxerre, représentations qui, si nous en croyons la chanson, étaient plus suivies en ce temps-là qu'elles ne le seraient aujourd'hui, lorsque le 18, vers quatre heures du soir, un orage terrible éclata sur Auxerre et nombre de communes voisines ; les vignes furent ravagées par la grêle, de telle manière qu'il ne resta plus aucun espoir de récolte.

Je ne sais quel illuminé, il y en a partout et toujours, d'ailleurs Auxerre était en pleine mission, insinua dans l'esprit de quelques vignerons que la grêle qui venait de détruire leur récolte était une vengeance divine qu'ils ne devaient attribuer qu'au séjour toléré et fêté dans la ville par des impies,

Digitized by Google

d'une fille de l'Enfer, d'une sorcière, de Madame Saqui, enfin.

La dévote insinuation jetée en pâture au frénétique désespoir des vignerons, porta si bien son fruit que, dès le même soir, la salle de spectacle fut envahie par eux, la représentation interrompue et l'artiste dut fuir sans délai pour se soustraire aux brutalités stupides dont elle aurait été la victime.

C'est ce fait qui donna lieu à la dernière chanson en patois que nous transcrivons ici. L'auteur inconnu, bien qu'il se soit fait une règle de n'employer aucune rime féminine, avait l'habitude de manier le vers et d'en tirer parfaitement parti au profit de son sujet. Cette chanson, intitulée *un vigneron aux Auxerrois*, a eu les honneurs de l'impression ; nous en possédons un exemplaire dans notre collection.

Toutes les chansons en patois des vignerons d'Auxerre, transcrites ici, ont été par nous accompagnées de notes explicatives du texte, toutes les fois que cela nous a paru nécessaire.

---

## LE SEPTIÈME DE LA LANCE.

Air : de la Tyrolienne.

Dès l' matin quand j' prends moun houte (1),
Avant le soleil levé
Tout en tortillant (2) ma croûte (3)
Pour m'en aller débiner (4),
Les bourgeois sont ben (5) tranquilles
Quand j' cougnons (6) cheu (7) Mâcounais (8)

---

(1) Ma hotte. — (2) Manger. — (3) Morceau de pain. — (4) Façon de de la vigne. — (5) Bien. — (6) Frapper. — (7) Chez. — (8) Débitant de boisson de la rue du Temple.

Digitized by Google

Et quand j'ons bu nout' (1) rouquille (2)
Je n' soumes pu si pinaguets (3).

Y disont tous pa' c'te ville
Que j'soumes tertous des lanciers,
Qui n' m'échauffint pas la bille
Ces nom d'un gueu d'arceillers (4),
Y disont qu'ceux du septième
De ces lanciers poulounais (5)
Quand y vidont un huitième (6),
Y' n' sont pas si maladrais (6 bis).

Le septième de la lance,
Quand il veut il est bon là
Pou' s' pigner (7) dans la danse,
Y s'en r'tire à la papa
Pou' Quénette (8) et Marie-Jeanne,
Y s' f'rint couper en mouciaux (9)
Ceux qui n' v'lont (10) pas qu'on les tânne (11),
Qui prenint (12) garde à leux piaux.

Le dimanche quand j' me soûle (13).
A m'en fai (14) crever l' betri (15),
Dans la rue quand j' me roule
C'est mon lit que j' m'en vasqu'ri (16),
J'avons l' feu dans la fersure (17)
J' déjournons (18) le lendemain
Et pis, s'il vient de la trempure (19),
J'ons toujours le verre en main.

---

(1) Notre. — (2) Goutte d'eau de vie. — (3) Engourdi, bête. — (4) Maladroit qui gâte tout. — (5) Polonais. — (6) Huitième de muid. — (6 bis) Maladroit. — (7) Battre. — (8) Etiennette. — (9) Morceau. — (10) Ne veulent. — (11) Frapper, battre. — (12) Qu'ils prennent. — (13) Je m'enivre. — (14) Faire. — (15) Le ventre. — (16) Chercher. — (17) Estomac. — (18) Quitter son travail avant la fin de la journée. — (19) Pluie.

Digitized by Google

J'aimons ben la rau-couverte (1)
D'où qu' rigoule (2) la voie-des-yeaux (3),
Moi et pis (4) mon Jacques-alerte (5),
J'soumes la d'dans coume en baquiau (6)
Je n' faisons pas trop d'élouque (7)
De peu de nous dégauchi (8),
Et quand j' faisons flic et flouc,
J' nous trouvons sus l' dégorgi (9).

Quand j' couche avec ma quertienne (10),
D' me l'ver (11), je n'suis pas si quiot (12)
A la cloche de Saint-Equenne (13)
J' faisons ben itout (14) l' sourgiot (15),
Maît' Pougy (16), avec sa cloche
Soûnne (17) à s'en casser les bras
Moi itout, j' fais mes bamboches
Dans mon lit entre deux draps.

Quand j'avons fait la pêlée (18),
L' matin pou (19) pas tant pîmer (20),
Pou coumencer (21) la journée,
J' nous font fai (22) à déjuner (23)
C' n'est pas d' soupe écounomique (24)
Que s' régalont les saciots (25),
Y n' faut pas blaguer (26) nout' (27) clique (28)
D'acause que j'ons des sabiots (29).

---

(1) Raie couverte. — (2) Coule. — (3) La voie des eaux. — (4) Puis. — (5) Nom ordinaire du petit chien alerte qui garde la hotte du vigneron. — (6) Bateau. — (7) Secousse. — (8) Jeter dehors. — (9) Terrain relevé au bord des treilles de vigne. — (10) Ma femme. — (11) Lever. — (12) Bête, — (13) Etienne. — (14) Aussi. — (15) Le sourd. — (16) Sonneur de la cathédrale. — (17) Sonne. — (18) Terminaison des travaux. — (19) Pour.— (20) Pâmer, étouffer. — (21) Commencer. — (22) Faire. — (23) Déjeuner. — (24) Economique. — (25) Espèce de serpe, au figuré, les dents du vigneron. — (26) Plaisanter. — (27) Notre. — (28) Caste. — (29) Sabots.

Digitized by Google

Quand j'nous en r'venons des vignes
Ben crottés et ben mouillés,
Je rentrons dans nous cassines (1)
Va (2) l' feu pou nous fai (3) chécher (4),
On nous épourte (5) d' la viande
Pou mâcher (6) avec nout' pain,
Et cheux (7) Quenette, j'allons descendre
Pou channer (8) un bon coup de vin.

En entrant cheux nout' Quenette
J'aperçois un aut' (9) lancier,
Pas moins (10) que j'dis à la brunette
Faudrais pas nous fai' aller (11),
Mais la s.... nom d' gueu d' g...
Alle (12) me répond aussitôt
Pas moins faudrait changer d' place,
Car j'avons un aut' saciot (13).

—

## LES LANCIERS-PEULLONS.

Air de vaudeville.

Pas-moins, c'est l'gargari (1)
Qu'est l' russiau (2) du betri (3)
J'avons fait du bon vin,
Faut tertous (4) qu' j'en buvins (5)

---

(1) — Maison. — (2) Près du feu. — (3) Faire. — (4) Sécher. — (5) Apporte. — (6) Manger. — (7) Chez. — (8) Boire. — (9) Autre. vigneron, amoureux. — (10) Locution précédant assez volontiers toutes les phrases du langage des vignerons à titre d'avertissement ou de réserve; dans le langage ordinaire, dame, enfin, mais, employés au même titre, rendraient assez bien le sens de cette locution. — (11) Faire aller, se moquer. — (12) Elle. — (13) Pour amant.

(1) Gosier. — (2) Ruisseau. — (3) Ventre. — (4) Tous. — (5) Boivent

Digitized by Google

Les sabiots (1), les saciots (2),
Se r'posont (3) quand j' buvons (4),
Faraud (5) qui voit l'hoûte en déroûte (6)
Puis les yens (7), les tis-fiens (8)
Les mayets (9), les tinets (10)
Ardego, sont dego (11).

Quand j'allons cheu Tacquouard (12)
C'est pou mâcher (13) des têtards (14),
L'estoumac d'un lancier
Se r'counait au gigier
J' nous soûlons (15), j' dégueulons (16)
Les berdous (17) roulent partout
Pour Tomiotte (18) qu'on dépiotte (19),
Les pus (20) forts n'ont pas tort,
C'est Berçu (21) qu'est battu
A tout bois (22) su' l' charquoi.

Pou fai couler l' trop-bu (23),
J'allons danser l' chahu (24)
Les gamines (25) se sauvont
Et les couasses (26) r'gardont,
Cheu Benard (27), chicandard (28),
Epoiti (29) et farci (30)

---

(1) Sabots. — (2) Petite serpe. — (3) Reposent. — (4) Nous buvons. — (5) Petit chien. — (6) Hotte. — (7) Liens, osier. — (8) Marteau de bois. — (9) Longs bâtons ronds servant à porter la tine. — (10) Sont égaux et au repos. — (11) Aubergiste d'Auxerre. — (12) Manger. — (13) Petits poissons. — (14) S'enivrer. — (15) Vomir. — (16) Coups de poings. — (17) Surnom de vigneron. — (18) Assommer, dépouiller. — (19) Plus. — (20) Nom d'un vigneron — (21) A tour de bras. — (22) derrière la tête. — (23) Consommation de boisson en excès qui se payait à la régie. — (24) Danse échevelée du temps — (25) Petites-filles. — (26) Vieilles femmes. — (27) Aubergiste, rue Saint-Pélerin. — (28) Hupé, estimé des vignerons. — (29) Viande aplatie. — (30) Viande farcie.



Digitized by Google

A Camace (1), on demande des limaces (2)
Aux caqueux (3), j' fons la queu
Pis tout d' bon, j'arrivons
Cheu Viollet (4) l' pinaguet.

Quand j' tournons des crêpiaux (5)
Compagnons du lignot (6)
J' te les fons croustiller (7)
C'est pou les fai challer (8)
Tas d' faignants, d' dégoutants,
N' touchez pas l'estoumac
D' nous peutoises (9) et d' nous catamoises (10)
Ou sinon, pour tout de bon,
Les lanciers, harceillers (11)
Vous veurdrint (12) sur l' tetin (13).

Quand j'entendons la cloche
G'nia (14) pus moyen d' fai (15) schloffe (15 bis)
De te lever Queni (16)
Faut en prendre le coupi (17)
J' rougnons (18) un caron (19)
Dans l' sachot (20) j' met l' chantiau (21),
La grolotte (22) remplie d' panse-aux-m' lottes (23)
Les saciots, les enloupiots (24),
Les mitons (25), j' les f...ons
Tertous dans l' tomberiau (26).

---

(1) Fille de Benard, ayant un nez camard. — (2) Escargots. — (3) Imbéciles. — (4) Limonadier rue Joubert. — (5) Crêpes, espèce de galette faite dans la poële. — (6) Cordonnier. — (7) Rôtir. — (8) Déssécher, altérer. — (9) Femmes. — (10) Filles. — (11) Hargnieux, querelleur. — (12) Tomberaient, se jeteraient. — (13) Sur la tête. — (14) Il n'y a. — (15) De faire. — (15 bis) Dormir. — (16) Pour Etienne. — (17) Le parti, la résolution. — (18) Rogner, rompre. — (19) Morceau de croûte de pain. — (20) Petit sac. — (21) Forte partie d'un pain. — (22) Petite terrine. — (23) Produits de la triperie. — (24) Espèce de guêtre. — (24) Mitaine sans doigts avec une languette couvrant le dessus de la main. — (26) Hotte.

Digitized by Google

Tout le monde counait Maya,
La fillotte (1) au pé (2) Pouillat
Quoiqu'on m'épeule (3) Bois-gelé,
J'en ai l' cœur tout renflé (4),
Le tic-tac (5) qui fait tac (6)
C'est l'heure du bonheux,
Je bloque (7), quand je joue à la ploque
Va tout d' go (8), suis ton pot (9)
Point d' tricheux (10) j' met hors deux
Quand j' pisson (11), j'finissons.

Quand j' vons à la viarge de l'eau (12)
J' parlons d' passer l' baquiau (13),
Tes nom d' gueu d' marigniers (14)
V'lont (15) nous fai embarquer
La Crapule (16) et Frison (17),
Queuderougue (18) et Magon (19),
Maît' (20) Latreille, qui chouchoute (21) à l'oreille
Pousse tout hors (22), marche crains rien
Car c'est des nom d' gueu d'chiens
Va ! qui nous paieront ben (23).

En érivant (24) sus l' pré,
J' parlons tertous (25) d' danser,
Ces mâcheux d'violouneux
Gueulont (26) en avant deux
Chassez, balancez,
Et de tous les coûtés (27),

---

(1) Petite-fille. — (2) Père. — (3) M'appelle. — (4) Gonflé, glorieux. — (5) Le cœur, — (6) Qui bat. — (7) Mettre tout dans le pot en jouant. — (8) Vas tout droit. — (9) Suis ton chemin. — (10) Tricher, tricheur, tromper au jeu. — (11) Se disait au jeu de carte pour passer, je passe, je finis. — (12) La vierge de l'eau, fête patronale d'Auxerre en ce temps-là. — (13) Bateau. — (14) Mariniers. — (15) Veulent. — (16-17-18) Surnom de mariniers. — (19) Maître. — (20) Nom de marinier. — (21) Chuchotter. — (22) Pousse le bateau au large. — (23) Bien. — (24) Arrivant. — (25) Tous. — (26) Crier. — (27) Côtés.

Digitized by Google

La queu du chat, la chaine anglaise,
Mais ton nom d' gueu d' Simon (1)
Qu'est soul coume un couchon,
Nous laisse tertous en affront.

—

## ORIGINE DU SEPTIÈME DE LA LANCE.

Air : de Fanfan la Tulipe.

On dit qu'à la prise d'Auxerre
A ti-à taille (2), à coup d'tis fiens (3),
Nous grands pés (4) ont pris l' grand-Caire (5)
Et que j'soumes tertous Egyptiens.

En avant tous les va d' la gueule (6),
On est mieux farci qu'époiti (7),
Ouvrez-vous l' siflet (8),
Pou la soupe au lait
Pou nous je r'niflons (9)
La miette (10) et l'ougnon (11)
Il est nuit, c'est Pougy (12) qui vou' épeule (13),
En avant tous les va d' la gueule,
On est mieux farci qu'époiti.

On dit qu' c'est l' câr Saint-Antoine
Qu'est l' noyau d' nout' régiment,
Si j' soumes pas si gras qu' des moines,
J'ons d' meilleurs tempéraments.
En avant, etc.

---

(1) Joueur de violon.

(2) A tour de bras, tappant partout. — (3) Tire-fumier. — (4) Pères. — (5) Grand-cars. — (6) Gourmands, hargneux. — (7) rempli qu'aplati. — (8) Le gosier. — (9) Sentir. — (10) Le pain. — (11) La fricassée, le mets du souper. — (12) Sonneur de l'angélus indiquant la fin de la journée du vigneron. — (13) Appelle.

Digitized by Google

Pour la r'monte de la lance,
J'avons les quartiers du Pont
Pas très-ben (1) pus (2) bas qu' la panse (3),
On r' counais là l'étalon.
En avant, etc.

J'entendons chanter les fouines,
Du coûté (4) du trou-Poinchy,
En faisant roûti (5) des couines (6)
Avec du bois d'errachis (7).
En avant, etc.

Trois dardennes (8) de panse aux m'lottes (9)
Ont régalé ma Louchon
Quand j' mangeons dans nout' (10) grolotte (11),
Je n' pensons pu (12) au bourgeon (13).
En avant, etc.

—

## LES VENDANGES.

Air : Noté n° 5.

J'ons peursuré (1) tous ces pinots d' Coulanges
Et j'en avions du gigier (2) au betris (3)
Nous estoumacs étaient dans les vendanges,
Sauf vout' (4) respect, tous pleins coume des gouris (5)
J'chantions tertous (6) coume en r'venant d' Pontoise
Les gargaris (7) sont faits pou évaler (8),

---

(1) Bien, — (2) Plus. — (3) Ventre. — (4) Côté. — (5) Rôtis. — — (6) Couennes de porcs. — (7) Bois d'une vigne arrachée. — (8) Ancienne pièce de deux liards. — (9) Produit vendu par la triperie. — (10) Notre. — (11) Petite terrine. — (12) Plus. — (13) Au figuré, la vigne.

(1) Presuré — (2) Estomac. — (3) Ventre. — (4) Votre. — (5) Porc. — (6) Tous. — (7) Gosier. — (8) Avaler.

Digitized by Google

Et puis j' disions sous les yeux d' nous peutoises (1),
J' soumes pas si quiots (2) que d' nous laisser challer (3) *bis*.

A l'Arquobuse (4) on a vu des gendarmes,
Se fai (5) harner (6) par nous lanciers-peullons,
De nous fumelles (7) y bizounint les charmes
Et s' coulinint jusque dans l' pofoulon
Et v'là-ti-pas qu' tous ces berlus (8) d' la ville
Par var (9) cheux (10) nous, vouriont (11) nous éraller (12),
J'ons (13) pas tertous le cul dans une subille (14),
J' soumes pas si quiots que d' nous laisser challer (*bis*).

Quand le bon gueu (15), avec sou' égumelle (16)
Voulut greffer les coûtes (17) au pé (18) d' Caïn,
Vas pas qui dit, quand t'auras ta fumelle (19),
Ecalouner (20) les poumes (21) de nout' (22) jardin.
Tout en prougniant (23) coume si j' fesins (24) des fousses (25)
Tes chirusiens (26), j' les frins (27) ben (28) détaler (29)
Et pis (30) l' traigneau (31) en charillera (32) ben (33) d'autres
J' soumes pas si quiots que d' nous laisser challer (*bis*).

De ce bon vin, qu'aiguignonne (34) la paresse
Et d' la figure nous rougit le tetin (35),
Dans ces chaquiaux (36) ou qu' y' nia (37) très-ben (38) d' la [graisse (39).
Je n' parlons pas du poil qu'est dans la main (40)

---

(1) Nos femmes. — (2) bêtes. — (3) Laisser mourir de soif. — (4) L'Arquebuse, jardin public où on dansait autrefois. — (5) Faire. — (6) Battre. — (7) Femmes. — (8) Jeunes gens en lunettes. — (9) Vers. — (10) Chez. — (11) Voudrions. — (12) Battre. — (13) Nous n'avons — (14) Sebille. — (15) Bon Dieu. — (16) Son couteau. — (17) Côtes. — (18) Père. — (19) Femme. — (20) Abattre à coups de pierre. — (21) Pommes. — (22) Notre. — (23) Provigner, façon de vigne. — (24) Nous faisions. — (25) Fosses. — (26) Chirurgien. — (27) Ferions. — (28) Bien. — (29) Courir, se sauver. — (30) Puits — (31) Tombereau, voiture, corbillard — (32) Conduira, emportera. — (33) Bien. — (34) Qu'aiguillonne. — (35) Le nez. — (36) Chateaux. — (37) Il y a. — (38) Beaucoup. — (39) Fortune, bonheur. — (40) Avoir un poil dans la main, être paresseux, bon à rien.

Digitized by Google

Un vrai peullon (1), l' matin avant l'aurore,
Sous la rouquille (2), on le voit défiler
Vers les finages ou j' pourrons dire encore,
J' soumes pas si quiots que d' nous laisser challer (*bis*).

Ces pour (3) de gueu (4), pimint (5) sous la pipie (6)
Bacchus disait, pas moins faut d' la santé
Quand j'entendrons les fluquiots (7) d' la patrie,
Battons-nous ben, mais pou la liberté
Et j'infuserons (8) pa (9) l' pipiot (10) des futailles (11),
A seule fin (12) de nous mieux régaler
Tous les lauriers chapoutés (13) aux batailles,
J' soumes pas si quiots que d' nous laisser challer (*bis*).

—

## MISÈRES DES VIGNERONS.

Air : Noté n° 1.

Grand-gueu (1) qu'eu (2) métié d' galère (3)
Que d'êt' (4) vigneron,
Toujours à galer (5) la terre,
Dans tout' les saisons
J'aurions d' l'argent plein une toune (6)
Et pis (7) qu'un baron,
Qu'on n' dirait pas c'est un houme (8),
Mais un vigneron,
C'est un vigneron.

Dès l' matin j' prenons nout' (9) hoûte (10)
Et tous nous houquiots (11),

(1) Vigneron. — (2) Goutte d'eau-de-vie. — (3) Pauvre. — (4) Enfants malheureux. — (5) Se pâmaient. — (6) La soif. — (7) Fusils, canons. — (8) Introduirons. — (9) Par. — (10) Le goulot, bondon. — (11) Des feuillettes, tonneaux.— (12) Afin de. — (13) Coupés, enlevées.

(1) Grand Dieu. — (2) Quel. — (3) Métier, pénible, fatigant. — (4) D'être. — (5) Gratter, piocher. — (6) Tonne, tonneau. — (7) Plus. — (8) Homme. — (9) Notre. — (10) Hotte. — (11) Outils.

Digitized by Google

Nous saciots (1) et nous enloupes (2)
Et nous grous (3) sabiots (4),
Et pis j'allons boi (5) la goutte
A peine pou six yards
Ça nous fajt casser une croûte,
Et ça chasse le brouillard,
Ça chasse le brouillard.

A midi chacun épourte (6)
Une brassiée(7) d' courtiaux (8),
J' fons du feu entre deux mouttes (9),
Et pis (10) j'ons ben (11) chaud
J'entêmons (12) la politique
Qu' y' nia (13) pas d'avocats
Ni d'notaire qui vous explique (14),
Mieux les lois d' l'état,
Mieux les lois d' l'état.

Le soir quand j' rentrons des vignes,
Qui n'est pas trou (15) tard,
J'apercevons sus (16) la ville
Un épais brouillard,
C'est les cheminées d' nous cambuses (17)
Qui sont enflammées
Nous cambusières (18) qui s'émusent
A fai (19) nout' (20) soupé,
A fai nout' soupé.

Dieu quel soupé délectable,
D' la boune (21) soupe aux pois,
Des poumes (22) de terre sus (23) la table
J' nous lichons (24) les doigts,

---

(1) Petite serpe. — (2) Espèce de grande guêtre de toile. — (3) Gros. — (4) Sabots. — (5) Boire. — (6) Apporte. — (7) Brassée. — (8) Paisseaux usés. — (9) Mottes. — (10) Puis. — (11) Rien. — (12) Nous entamons. — (13) Qu'il n'y a. — (14) Explique. — (15) Trop. — (16) Sur. — (17) Maisons. — (18) Femmes. — (19) Faire. — (20) Notre. — (21) Bonne. — (22) Pommes. — (23) Sur. — (24) Léchons.

Digitized by Google

Du picton (1) dans une grand' cruche
Et qu'est ben (2) bouchée,
Des paissiaux (3) en guise de bûche,
Pou (4) nous réchauffer,
Pou nous réchauffer.

—

LA SEMAINE DU VIGNERON.

Air : Noté n° 5.

Le lundi j' buvons (1) la goutte
Pou' aller sombrer (2)
J' partons, qu'on y voit pas goutte (3)
Faut tout d' même marcher,
L' bourgeois qu'à (4) pas grand' (5) conscience
Qui nous voit challer (6),
Quand j'arrosons nout' (7) pitance (8),
Ça l' fait ben réchigner (9) (*bis*).

L' mardi j' vons pourter (10) d'la terre,
J'avons des pourteux (11),
L' bourgeois qu'aime à prendre l'air
N'est pas paresseux,
Pour donner du fil à r'tordre (12)
Il s'est planté là,
A rester sans en démordre,
Jusqu'au soir coume ça. (*bis*).

L' mercredi, c'est autre chose,
J'allons fai' des prouins (13)
Nout' bourgeois avec sa blaude (14)

---

(1) Du vin. — (2) Bien. — (3) Paisseaux. — (4) Pour.

(1) Nous buvons. — (2) Façon de la vigne. — (3) Qu'il fait à peine jour. — (4) Qui n'a. — (5) Pas sensible, pas généreux. — (7) Avoir grand soif. — (7) Notre. — (8) Victuaille. — (9) Faire la grimace. — (10) Porter. — (11) Porteurs. — (12) Pour surveiller, faire beaucoup travailler. — (13) Provins, façon de la vigne. — (14) Blouse.

Digitized by Google

Tout aussitôt vient,
Y veut nous montrer à tordre
Tous nous brins d' sarmant,
Allez donc vous y fai (1) mordre,
Par var (2) ces savants. (*bis*).

Le jeudi qué' (3) mauvaise chance,
J'allions pou roueller (4)
L' bourgeois était là d'avance,
Grand-gueu qué pied-d' nez,
Y dit qu' la terre n'est pas dure,
Qu'avant faut pieucher (5)
J' disons, j' craignons la pâture (6),
Chacun son méquier (7). (*bis*).

Le vendredi c'est tout coume (8),
J'allons pou planter
J'étains (9) une douzaine d'houmes (10),
Ça d'vait ben aller
L' bourgeois épourte (11) la bouteille
Qu'était ben bouchée,
Y' avait d'dans deux litres à peine,
Y' a pas d' quoi s' souler. (*bis*).

L' sam'di (12) pou fini (13) la s'maine,
J'allons pou biner (14)
La bourgeoise, à perdre haleine,
Vient nous y trouver,
Je n' veux pas du tout qu' l'on bine,
Quand ça murit ben

---

(1) Au figuré, allez donc attraper, en faire accroire. — (2) Par var, Auprès de. — (3) Quelle. — (4) Façon de la vigne. — (5) Piocher. — (6) Crainte de mettre à l'air les jeunes racines, appelées pâture. — (7) Métier. — (8) Comme. — (9) Nous étions. — (10) D'hommes. — (11) Apporte. — (12) Le samedi. — (13) Finir. — (14) Façon de la vigne.

Digitized by Google

C'est une choûse (1) qu'on s'imagine,
Pou manger (2) l' raisin, (*bis.*)

L' dimanche quand j'allons au bal,
Pou r'garder danser,
J'entendons dire, viens j' régale (3),
Et j' soume (4) mis d' coûté (5),
J'avons ben l' nez long d'une aune,
Car à chaque instant,
Y nous trait' (6) tertous (7) d' pieds-jaunes (8),
Dieu qu' c'est-y vexant. (*bis*).

—

MAITRE QUENNI.

Air : Noté n° 2.

Chantons tertous pou aujourd'hui
Les avantures de mait' (1) Quenni, } *bis*.
Faut que j' vous dise et tout (2) en qu'eu (3) manière,
Il a fait pour parler à sa particulière.
Quand j'étains (4) p'tits (5), qu' j'allains (6) au fien (7)
Il avait ben une gueule de chien (8), } *bis*.
Il a brulé son peullon (9) et sou' (10) n' houtte,
Disant, mon pé (11) ma mé (12), j'allons (13) suiv' (14) un' aut' route.
As-c' t'eux (15) que j' soumes (16) pu (17) un gamin (18)
Nous itou (19), j' voulons fai des proins } *bis*.

---

(1) Chose. — (2) Empêcher la vigne de prendre du fruit. — (3) Je paye à boire. — (4) Nous sommes. — (5) De côté, à l'écart. — (9) Traite — (7) Tous. — (8) Gens qui travaillent la terre.

(1) Maître. — (2) Au vrai. — (3) De quelle. — (4) Nous étions. — (5) Petit. — (6) Que nous allions. — (7) Ramasser du fumier dans les rues, sur les routes. — (8) Bavard, parlant effrontément. — (9) Sa pelle. — (10) Et sa hotte. — (11) Père. — (12) Mère. — (13) Je vais. — (14) Suivre. — (15 A présent. — (16) Je ne suis. — (17) Plus. — (18) Un enfant. — (19) Aussi.

Digitized by Google

J' voulons biner (1), pui fai les rouellages (2),
Tailler (3) et sombrer (4), j' crois ben que j' soumes en âge.

A-c' t'eux qu' ça (5) sait ben son méquié (6)
L' cadet nous parle de s' marier, } *bis.*
Cette (7) là qui (8) veut, il la counait (9) d'évance (10),
Et coume (11) un bastringueux (12), il l'a vue à la danse.

L'aut' (13) jour j'étains (14) cheu (15) Savoisy (16),
J' buvions du vin pas trou (17) choisi } *bis.*
V'la qu'un teuteux (18) vient me r'garder en face,
J'li (19) dis t'es (20) pas honteux, y m'épeule (21) enfant d' g... .

Moi j' li répond quoi (22) qu' ça t' f...t (23) donc
J' te ferai voir que j' suis bon garçon, } *bis.*
Puis les coups d' poings roulaint (34) à ti-à-tail (25),
Et j' dis qu' c'est du bon coin (26), qui s' faisaint mâcher d' l'ail (27).

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . } *bis.*
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

—

## UN VIGNERON AUX AUXERROIS.

*Air : Vivent les amours qui toujours.*

Oui, ben sûr, c'est madam' Saqui,
Qui
Est cause que j'ons
Vu couper nos bourgeons ;

---

(1-2-3-4) Façons de la vigne. — (5) Qu'il. — (6) Métier. — (7) Celle. — (8) Qu'il. — (9) Connait. — (10) D'avance. — (11) Comme. — (12) Un coureur de bals. — (13) L'autre. — (14) Nous étions. — (15) Chez. — (16) Cabaretier à Auxerre. — (17) Trop. — (18) Un insolent. — (19) Je lui. — (20) Tu n'es. — (21) M'appelle — (22) Qu'est-ce-que. — (23) Te fait. — (24) Tomberaient. — (26) Partout. — (26) Comme il faut. — (27) Qu'ils se tapaient sur la figure.

Digitized by Google

Si j' la tenions (1),
Malgré tous ses appas,
Quoiqu'y disiont (2),
J'y ferions sauter l' pas (3).

Faut qu'all' (4) soit sorcière vraiment
Pour sauter sur c' te cord' si lestement ;
Mais bisquant (5) d' n'avoir eu qu' queuqu' sous (6),
All' aura j'té z'un mauvais sort sur nous.

Oui, ben sûr, etc.

Où c' qu'est (7) l' temps où, su' l' moind' soupçon (8);
On vous brulait coume un joli garçon,
Pour l' coup all' s' rait (9) sûre de griller
Comme défunt l' pauvre *Urbain Grandier.*

Oui, ben sûr, etc.

Au lieu d'envoyer leur argent
Pour les malad's du séminair' d'Agen,
Nos bourgeois l' donn't à ces gens-là,
Sur qui tout l' monde devrait crier, holà.

Oui, ben sûr, etc.

Ben loin d' fai appeler les missions,
Et de d'mander de saint's absolutions,
L'hiver vous avez des acteurs
Et dans l' printemps, vous fait's v'ni des sauteurs.

Oui, ben sûr, etc.

Mais qu'ils ne r'vienn't pas, Auxerrois,
Où, comme sous l' règn' de nos anciens bons rois,
Aux Fontaines, j' f'rons auto-da-fé,
Et j' vous les routirons coum' du café.

Oui, ben sûr, etc.

---

(1) Tenions. — (2) Disent. — (3) L'étrangler, la tuer. — (4) Qu'elle. — (5) Enrageant. — (6) Quelques sous. — (7) Où donc est le temps. — (8) Sur le moindre soupçon. — (9) Elle serait sûre.

Digitized by Google

Nous v'là dans le temps des rogations,
Bons Bourguignons, jeûnons, surtout prions ;
Ne souffrons plus qu' des baladins,
Viennent méchamment nous couper nous raisins.

Oui, ben sûr, c'est madam' Saqui,
Qui
Est cause que j'ons
Vu couper nos bourgeons,
Si j' la tenions,
Malgré tous ses appas,
Quoi qu'ils disions,
J'y ferions sauter l' pas.

E. Lorin,
Architecte.

---

Digitized by Google

# OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

## FAITES A L'ÉCOLE NORMALE D'AUXERRE

### PENDANT LE 2e TRIMESTRE 1859.

Digitized by Google

**Mois**

| Jours du mois. | OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A 0 DE TEMPÉRATURE | | | | OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | à 9 heures du matin. | à midi. | à 3 heures du soir. | à 9 heures du soir. | température minimum. | température maximum. | température moyenne. | différence des extrêmes. |
| 1 | 756mm04 | 756mm43 | 756mm58 | 757mm97 | — 1 2 | + 6 5 | + 2 65 | 7 6 |
| 2 | 757 82 | 757 80 | 757 80 | 757 76 | — 1 9 | +11 0 | + 4 55 | 12 9 |
| 3 | 758 10 | 758 14 | 758 24 | 758 65 | — 2 7 | +18 4 | + 7 85 | 21 1 |
| 4 | 758 60 | 758 55 | 758 52 | 758 42 | + 2 3 | +21 5 | +11 90 | 19 2 |
| 5 | 758 34 | 358 31 | 758 29 | 758 04 | + 3 5 | +23 5 | +13 50 | 20 0 |
| 6 | 757 40 | 757 35 | 757 04 | 755 36 | + 4 0 | +22 7 | +13 35 | 18 7 |
| 7 | 752 18 | 752 14 | 752 00 | 753 78 | + 5 1 | +27 0 | +16 05 | 21 9 |
| 8 | 754 30 | 754 34 | 754 40 | 754 76 | +11 2 | +18 3 | +14 75 | 7 1 |
| 9 | 751 01 | 750 72 | 750 31 | 749 64 | +13 3 | +18 1 | +15 70 | 4 8 |
| 10 | 742 03 | 741 78 | 741 75 | 741 10 | + 9 2 | +15 6 | +12 40 | 6 4 |
| 11 | 738 90 | 738 95 | 739 05 | 739 32 | + 6 5 | +12 0 | + 9 25 | 5 5 |
| 12 | 742 03 | 742 51 | 742 96 | 744 20 | + 3 0 | +11 2 | + 7 10 | 8 2 |
| 13 | 739 76 | 739 81 | 739 85 | 739 90 | + 5 5 | +11 0 | + 8 25 | 5 5 |
| 14 | 742 33 | 742 80 | 743 34 | 746 17 | + 5 0 | +13 2 | + 9 10 | 8 2 |
| 15 | 742 34 | 742 01 | 741 17 | 737 78 | + 4 8 | +11 4 | + 8 10 | 6 6 |
| 16 | 740 35 | 741 16 | 741 80 | 746 27 | + 2 5 | +11 7 | + 7 10 | 9 2 |
| 17 | 748 15 | 748 40 | 748 72 | 749 69 | + 1 0 | + 9 0 | + 4 00 | 10 0 |
| 18 | 747 13 | 746 81 | 746 68 | 745 00 | + 2 5 | +11 1 | + 4 30 | 13 6 |
| 19 | | | | | + 2 0 | +16 0 | + 9 00 | 14 0 |
| 20 | 737 50 | 737 58 | 737 64 | 737 91 | + 7 5 | +20 0 | +13 75 | 12 5 |
| 21 | 740 13 | 740 38 | 740 91 | 743 32 | +10 0 | +14 8 | +12 85 | 3 9 |
| 22 | 744 60 | 744 56 | 744 55 | 744 55 | + 5 5 | +10 6 | + 8 05 | 5 1 |
| 23 | 744 92 | 745 06 | 745 24 | 746 55 | + 2 6 | +15 0 | + 8 80 | 12 4 |
| 24 | 747 02 | 747 14 | 747 18 | 748 13 | + 6 7 | +14 3 | +10 50 | 7 6 |
| 25 | | | | | + 9 1 | +22 2 | +15 65 | 13 1 |
| 26 | | | | | + 7 2 | +23 4 | +15 30 | 16 2 |
| 27 | | | | 741 98 | +10 5 | +25 4 | +17 95 | 14 9 |
| 28 | 745 16 | 745 24 | 745 47 | 746 31 | +15 9 | +24 8 | +20 35 | 8 9 |
| 29 | 746 51 | 746 63 | 746 72 | 747 82 | + 7 7 | +12 9 | +10 30 | 5 2 |
| 30 | 745 17 | 745 25 | 745 32 | 745 46 | +12 2 | +25 6 | +18 90 | 13 4 |
| moyennes du mois. | 747 57 | 747 68 | 747 75 | 747 99 | | | | |

Plus grande élévation 758,65, le 3, à 9 h. du s.
Moindre élévation 737,50 le 3, à 9 h. du soir.

RÉCAPITULATION.
Maxim. extr. 27, le 7.
Minimum extr. 2,7, le 3.
Différence des extrêmes 29,7.
Moyenne du mois + 11,04.
Moyenne de la variabilité journalière 11,12

Digitized by Google

**d'Avril.**

| VENTS avant midi. | VENTS après midi. | ETAT DU CIEL avant midi. | ETAT DU CIEL après midi. | Observations pluviométriques. | OBSERVATIONS GÉNÉRALES. |
|---|---|---|---|---|---|
| S. | O. | couvert | couvert | 1m95 | |
| S. | S. | serein | serein | » » | |
| S. | S. | id. | id. | » » | |
| S.-S.-E. | S. | id. | id. | » » | |
| S.-E. | E. | id. | id. | » » | |
| S.-S.-E. | O. | id. | id. | » » | |
| S. | O. | id. | id. | » » | |
| S.-O. | O. | couvert | convert, pluie | » » | |
| O. | O. | pluie fine | couvert | 2 28 | |
| S.-S.-O. | O. | couvert | orage, pluie | » » | |
| S.-S.-O. | O. | couv., pluie | couvert | 2 31 | |
| O. | O. | id. | id. | 0 37 | |
| O. | O. | couvert | couv., pluie | 8 65 | |
| N.-O. | N.-O. | nuageux | nuageux | 10 31 | A minuit, orage et pl. mêlée de grêle. |
| O. | O | couv., pluie | nuag., grésil | 6 58 | |
| O. | N.-O. | gr. nuages. | petite pluie | 0 42 | |
| N.-O. | N.-E. | petite pluie | nuageux | 0 48 | |
| S.-E, | N.-E. | serein | serein | 0 23 | |
| E. | N.-N.-E. | couvert | cou., pl. fine | » » | |
| S.-S.-O. | O. | id. | pluie | 4 23 | |
| O. | N.-N.-E. | pluie | couvert | 9 03 | |
| E. | E. | nuageux. | beau | 1 43 | |
| E. | S.-E. | clair | band. grises | » » | |
| S.S.-E. | O. | couvert | couvert | » » | |
| S.-O. | S.-O. | id. | pluie | 2 35 | |
| S. | N. | nuageux. | nuageux | » » | |
| E. | S. | band. grises. | clair | » » | |
| S.-O. | S.-O. | nuageux. | floc. blancs | » » | |
| N.-O. | N-O. | id. | nuageux | » » | |
| S.-E. | S. | clair | couvert | » » | |
| Nombre de jours de beau temps 17. de brouillard 0. de pluie 13. de neige 0. de gelée 5. | | | | 50m60 | |

**Mois**

| Jours du mois. | OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES À 0 DE TEMPÉRATURE. à 9 heures du matin. | à midi. | à 3 heures du soir. | à 9 heures du soir. | OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES température minimum. | température maximum. | température moyenne. | Différence des extrêmes. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 746mm 13 | 746mm 25 | 746mm 78 | 747mm 02 | +15 2 | +19 3 | +17 25 | 4 1 |
| 2 | 747 14 | 747 21 | 747 25 | 747 65 | + 9 1 | +21 4 | +15 25 | 12 3 |
| 3 | | | | | + 8 1 | +20 8 | +14 45 | 12 7 |
| 4 | 739 46 | 739 40 | 739 48 | 739 78 | + 8 3 | +14 5 | +11 40 | 6 2 |
| 5 | 744 15 | 744 85 | 745 61 | 749 96 | +10 1 | +25 0 | +17 55 | 14 9 |
| 6 | 750 34 | 750 63 | 750 92 | 752 63 | +10 1 | +22 9 | +15 50 | 12 8 |
| 7 | 752 14 | 751 95 | 751 75 | 750 98 | + 8 9 | +24 0 | +16 45 | 15 1 |
| 8 | 751 64 | 751 93 | 752 10 | 753 00 | +10 3 | +21 9 | +16 10 | 11 6 |
| 9 | 752 73 | 752 66 | 752 61 | 752 31 | + 6 8 | +21 2 | +14 00 | 14 4 |
| 10 | 752 14 | 752 20 | 752 54 | 752 78 | + 7 9 | +23 9 | +15 90 | 16 0 |
| 11 | 752 75 | 752 77 | 752 80 | 752 96 | + 8 0 | +22 5 | +15 25 | 14 5 |
| 12 | 752 85 | 752 68 | 752 48 | 751 14 | + 8 9 | +19 3 | +14 20 | 10 6 |
| 13 | 750 92 | 750 76 | 750 60 | 758 47 | + 6 0 | +19 0 | +12 50 | 13 0 |
| 14 | 750 14 | 750 10 | 750 01 | 749 04 | + 5 5 | +16 0 | +10 75 | 10 5 |
| 15 | 748 13 | 747 68 | 747 52 | 746 41 | + 3 2 | +12 2 | + 7 70 | 9 0 |
| 16 | 746 51 | 746 63 | 746 80 | 747 68 | + 3 1 | +16 0 | + 9 55 | 12 9 |
| 17 | 747 62 | 747 61 | 747 64 | 747 48 | + 8 5 | +15 7 | +12 10 | 7 2 |
| 18 | 746 20 | 746 10 | 745 88 | 744 69 | +10 1 | +13 2 | +11 70 | 3 2 |
| 19 | | | | | +10 1 | +13 1 | +11 60 | 3 0 |
| 20 | 745 08 | 745 14 | 745 58 | 746 75 | +10 0 | +17 5 | +13 75 | 7 5 |
| 21 | 746 20 | 746 25 | 746 32 | 747 40 | +10 0 | +23 0 | +16 50 | 13 0 |
| 22 | 747 42 | 747 51 | 747 60 | 748 10 | +10 1 | +23 5 | +16 80 | 13 4 |
| 23 | 748 12 | 748 15 | 748 18 | 748 25 | +10 1 | +24 0 | +17 05 | 13 9 |
| 24 | 747 92 | 747 95 | 748 02 | 748 08 | +10 1 | +21 1 | +16 10 | 10 0 |
| 25 | 748 11 | 748 14 | 748 16 | 748 69 | +13 8 | +19 8 | +16 30 | 7 0 |
| 26 | 748 90 | 748 95 | 749 04 | 749 12 | +12 6 | +23 0 | +17 75 | 10 5 |
| 27 | 748 34 | | | 746 92 | +12 0 | +26 0 | +19 00 | 14 0 |
| 28 | | | | | +21 3 | +21 3 | +15 70 | 11 2 |
| 29 | | | | | +22 0 | +22 0 | +15 95 | 12 1 |
| 30 | 748 16 | 748 14 | 748 23 | 748 38 | +28 5 | +28 5 | +18 55 | 19 9 |
| 31 | | | | | +23 4 | +23 4 | +17 80 | 11 2 |
| moyennes du mois. | 748 43 | 748 66 | 748 54 | 748 44 | | | | |

Plus grande élévation 752,96, le 4, à 9 h. du m.
Moindre élévation 739,40, le 11, à 9 h. du soir.

RÉCAPITULATION.
Maxim. extrême + 32,2 le 27.
Minimum extr. — 9,8 le 4.
Différence des extrêmes 23,4.
Moyenne du mois + 14,85.
Moyenne de la variabilité journalière 11,22.

Digitized by Google

| VENTS avant midi. | VENTS après midi. | ÉTAT DU CIEL avant midi. | ÉTAT DU CIEL après midi. | Observations pluviométriques. | OBSERVATIONS GÉNÉRALES. |
|---|---|---|---|---|---|
| O. | S.-O. | nuag. blancs | n. noirs, pl. | 14m12 | Orage. |
| O. | O. | nuageux | pluie | 0 67 | |
| E. | S. | id. | couv., pluie | 6 76 | |
| O. | O. | pluie fine | pluie fine | 2 18 | |
| O. | O. | couvert | couv., pluie | 6 34 | |
| N.-O. | N.-N.-E. | nuageux | nuageux | 0 12 | |
| N. | N. | très-beau | très-beau | » » | |
| N.-O. | N.-N.-E. | id. | id. | » » | |
| N. | N.-N.-E. | nuageux | serein | » » | |
| N.-N.-E. | N.-N.-E. | serein | id. | » » | |
| N.-N.-E | N.-E. | id. | id. | » » | |
| N.-E. | S.-S.-E. | id. | id. | » » | |
| E. | E. | id. | id. | » » | |
| E. | E. | id. | id. | » » | |
| N. | O. | nuageux | couv., pluie | » » | |
| E. | N.-N.-O. | nuag. blancs | id. | 1 33 | |
| O. | O. | couvert | id. | 0 30 | |
| O. | O. | id. | id. | 6 70 | |
| O. | O. | couv., pluie | id. | » » | |
| O. | S.-S.-O. | couvert | id. | 0 43 | |
| S.-S.-O. | S.-S.-O. | id. | serein | 1 40 | |
| N.-E. | S.-O. | serein | id. | » » | |
| N.-E. | S. | id. | couv., pluie | » » | Orage. |
| N.-N.-O. | N.-N.-O. | couvert | couvert | 5 66 | |
| O. | O. | id. | couv., pluie | » » | |
| O. | N.-O. | id. | nuageux | 13 32 | |
| N.-O. | N. | nuageux | couv., pluie | » » | |
| S | S.-E. | nuag. blancs | nuageux | 1 28 | |
| S.-E. | S.-E. | clair | qqs nuag. | » » | |
| E. | S.-S.-E. | serein | nuageux | » » | |
| S. S.-O. | O. | quelq. nuag. | couv., pluie | » » | |

Nombre de jours
- de beau temps 18.
- de brouillard 0.
- de pluie 12.
- de neige 0.
- de gelée 0.

Total: 60mm70

**Mois**

| Jours du mois. | OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A 0 DE TEMPÉRATURE. à 9 heures du matin. | à midi. | à 3 heures du soir. | à 9 heures du soir. | OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES température minimum. | température maximum. | température moyenne. | différence des extrêmes. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | mm | mm | mm | 743mm 62 | +19 9 | +25 2 | +22 55 | 5 3 |
| 2 | 743 18 | 743 10 | 743 08 | 742 49 | +15 0 | +20 9 | +17 95 | 5 9 |
| 3 | 743 15 | 743 30 | 743 45 | 744 09 | +13 0 | +22 8 | +17 90 | 9 8 |
| 4 | 747 02 | 747 05 | 747 08 | 747 19 | + 9 8 | +25 1 | +17 45 | 15 3 |
| 5 | 748 06 | 748 47 | 747 58 | 750 85 | +11 2 | +23 8 | +17 50 | 12 6 |
| 6 | 750 62 | 750 44 | 750 22 | 749 27 | +12 8 | +26 2 | +19 50 | 13 4 |
| 7 | 749 06 | 749 10 | 749 13 | 749 27 | +13 0 | +29 0 | +21 00 | 16 0 |
| 8 | 745 28 | 745 19 | 745 93 | 744 65 | +12 2 | +26 4 | +19 30 | 14 2 |
| 9 | 743 18 | 743 24 | 743 38 | 743 69 | +14 8 | +26 1 | +20 45 | 11 3 |
| 10 | 743 82 | 743 04 | 743 16 | 744 59 | +14 1 | +22 4 | +18 25 | 8 3 |
| 11 | 746 80 | 746 92 | 747 13 | 747 80 | +13 9 | +19 9 | +16 90 | 6 0 |
| 12 | 747 16 | 747 30 | 747 61 | 750 89 | +12 1 | +23 3 | +10 50 | 11 2 |
| 13 | 750 61 | 750 55 | 750 45 | 750 27 | +14 4 | +26 1 | +17 70 | 11 7 |
| 14 | 750 16 | 750 18 | 750 15 | 750 07 | +11 1 | +25 5 | +20 25 | 14 4 |
| 15 | 749 92 | 749 83 | 749 80 | 749 18 | +10 1 | +25 5 | +17 80 | 15 4 |
| 16 | | | | | +11 1 | +24 1 | +17 60 | 13 0 |
| 17 | 754 01 | 754 17 | 754 12 | 754 16 | +14 2 | +20 2 | +17 20 | 6 0 |
| 18 | 753 24 | 753 30 | 753 32 | 753 36 | + 9 8 | +22 1 | +15 95 | 12 3 |
| 19 | 752 30 | 752 09 | 751 86 | 751 09 | +11 1 | +19 1 | +15 10 | 8 0 |
| 20 | 750 16 | 750 01 | 749 88 | 749 47 | +10 0 | +25 2 | +17 60 | 15 2 |
| 21 | 750 12 | 750 30 | 750 42 | 751 81 | +11 9 | +16 1 | +14 00 | 4 2 |
| 22 | 753 18 | 753 31 | 753 42 | 754 60 | +13 8 | +19 5 | +16 15 | 5 7 |
| 23 | 753 72 | 753 75 | 753 76 | 753 88 | +14 5 | +23 5 | +19 00 | 9 0 |
| 24 | 753 90 | 753 90 | 753 92 | 753 98 | +13 9 | +24 9 | +19 40 | 11 0 |
| 25 | 753 18 | 753 09 | 752 82 | 757 41 | +11 9 | +31 4 | +21 65 | 19 5 |
| 26 | 752 41 | 752 34 | 752 38 | 752 61 | +15 1 | +29 1 | +22 10 | 14 0 |
| 27 | 751 88 | 751 90 | 751 92 | 751 95 | +19 0 | +32 2 | +25 60 | 13 2 |
| 28 | 752 03 | 752 16 | 752 20 | 752 72 | +18 5 | +29 1 | +23 80 | 10 6 |
| 29 | 752 68 | 752 72 | 752 72 | 752 76 | +12 1 | +19 0 | +15 55 | 6 9 |
| 30 | 752 65 | 752 60 | 752 51 | 752 52 | +16 3 | +19 5 | +14 90 | 9 2 |
| moyennes du mois. | 749 76 | 749 76 | 749 75 | 749 82 | | | | |

Plus grande élévation 754,17, le 17, à midi.
Moindre élévation 742,39, le 2, à 9 h. du soir.

RÉCAPITULATION.
Maxim. extr. + 32, 2 le 27.
Minimum extrême — 9,8 le 4.
Différence des extrêmes 23,4.
Moyenne du mois : + 18,61.
Moyenne de la variabilité journalière 10,95.

Digitized by Google

**de Juin.**

| VENTS | | ÉTAT DU CIEL | | Observations pluviométriques. | OBSERVATIONS GÉNÉRALES. |
|---|---|---|---|---|---|
| avant midi. | après midi. | avant midi. | après midi. | | |
| E. | S.-S.-E. | nuageux | nuageux | 1$^{m}$76 | |
| S.-S.-E. | S.-S.E. | couv., pluie | id. | 6 76 | |
| O. | S.-S.-O. | id. | clair | 0 25 | |
| S.-S.-E. | S.-O. | n. blancs | nuag. bl. | » » | |
| N.-O. | O. | clair | n. noir | » » | |
| N.-E. | E. | band. bl | nuageux | » » | |
| N. | E. | nuag. noir | pluie | » » | |
| E. | O. | nuag. bl. | couv., pluie | 13 33 | |
| S.-S-O. | O. | band, bl. | couvert. | 0 77 | |
| O. | S.-O. | couvert | floc. bl. | » » | |
| S.-O. | S.-S.-O. | couv., pluie | nuageux | » » | |
| O. | S.-O. | légers nuag. | id. | 1 57 | |
| S.-O. | O. | nuageux | id. | » » | |
| N.-E. | N.-N.-O. | id. | id. | » » | |
| E. | N.-E. | clair | n. noirs. | » » | |
| E. | N.-N.-E. | nuageux | id. | » » | |
| N.-O. | N.-N.-O. | id. | id. | » » | |
| N.-E. | N.-O. | band. bl. | floc. bl. | » » | |
| N.-O. | N.-N.-O. | couv., pluie | nuageux | » » | |
| N.-E. | N.-O. | clair | couv., pluie | » » | |
| N.-O. | N.-O. | id. | id. | 5 69 | |
| O. | O. | couv., pluie | couvert | 5 73 | Orage à 1 h. du soir. |
| N.-O. | O. | petite pluie | nuageux | 2 40 | |
| N. | N.-E. | couvert | clair | 1 80 | |
| E. | E. | serein | serein | 0 88 | |
| E. | S. | clair | clair | » » | |
| N. | S. | id. | nuag. bl. | » » | |
| S. | S. | couv., pluie | couvert | » » | |
| O. | O. | nuageux | nuageux | 6 57 | |
| S.-O. | S.-O. | id. | couv., pluie | 10 02 | |
| Nombre de jours: beaux et couverts, ou jours de beau temps 18. de brouillard 0. de pluie 12. de neige 0. de gelée 0. | | | | mm 57 59 | |

ROBIN,
*Maître-adjoint à l'École normale.*

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

# SOCIÉTÉ

DES

# SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

---

## SÉANCE DU DIMANCHE 3 JUILLET 1859.

---

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Il est fait hommage à la Société :

Par la Société archéologique de l'Orléanais, de deux livraisons de son bulletin, 4e trimestre 1858, no 31, et 1er trimestre 1859, no 32.

Par M. Louis Deville, d'un exemplaire d'une note publiée par lui sur une nouvelle espèce d'Iberis ;

Par M. Raulin, d'une note publiée par lui sur la conclusion de son procès avec M. Leymerie, relativement à la carte géologique de l'Yonne ;

Par l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, d'une livraison de son bulletin, 4e trimestre 1858, 20e année.



Digitized by Google

M. le Président annonce qu'il a reçu de M. Fauche le tome premier d'une traduction des œuvres complètes de Kalidasa, un des plus grands poètes de l'Inde antique. Cet envoi était accompagné de la lettre suivante :

« Monsieur et cher ancien condisciple,

« J'ai l'honneur de vous faire remettre, par mon ami, « M. Bazot, notre savant collègue, le tome premier de ma « traduction des œuvres complètes de Kalidasa, un des plus « grands poètes de l'Inde antique. Veuillez bien, je vous « prie, en offrir l'hommage à notre docte Société des sciences « historiques et naturelles de l'Yonne. C'est le résultat de mes « travaux depuis le congrès scientifique.

« Je regrette de n'avoir à lui présenter que des choses « tout étrangères à nos contrées natales, moi qui eusse tant « désiré apporter aussi ma pierre dans la construction du « monument que vos studieuses mains élèvent pour la gloire « de notre beau département ! Mais si loin et depuis si « longtemps éloigné du pays, que pourrais-je dire qui ne fût « le pâle reflet de ce qu'on a mieux dit avant moi. Il me faut « donc rester isolé, à mon bien vif regret, dans mon humble « mission d'importer chez nous quelques plantes de l'Indus « et du Gange, d'acclimater sur le sol de la France ces fleurs « de bayadères au port quelquefois si étrange, aux couleurs « si vives, que très-souvent nos yeux en sont éblouis, aux « senteurs si enivrantes, qu'elles ne peuvent toujours être « placées dans les corbeilles de nos salons.

« Mais personne ne sait mieux qui moi apprécier, louer, « communiquer ce qui me vient de la Société des sciences « historiques et naturelles de l'Yonne. Les jours où je reçois « vos intéressants bulletins sont pour moi les plus agréables

Digitized by Google

« de ma solitude, et je vous dois alors de faire un délicieux
« voyage en pensée dans une ville que j'aime comme l'enfant
« aime sa mère, mais où fatalement je n'ai jamais pu vivre
« autant que je l'eusse désiré.

« Veuillez agréer, etc. »

La Société vote des remerciements à M. Fauche et décide qu'il sera fait, dans sa prochaine séance, un rapport sur l'œuvre nouvelle de M. Fauche, en même temps que sur sa traduction du poème de Ramayana dont il a précédemment fait hommage à la bibliothèque de la ville. M. Bonamy est chargé de ce travail.

M. le Président annonce ensuite qu'il a reçu de M. Déy, au nom de M. Trouvain, greffier de la justice de paix de Bléneau, lequel en fait hommage à la Société, seize médailles romaines, quatre jetons, une croix en cuivre, une plaque en cuivre émaillé et une agrafe. Ces différents objets ont été trouvés à Bléneau et à Rogny. M. Déy offre, en outre, personnellement à la Société, un christ en bronze, moyen-âge, trouvé à Chichery.

M. le Président saisit cette occasion d'exprimer le regret que laisse à tous les membres de la Société le départ de M. Déy, dont chacun a pu apprécier le zèle et les savants travaux. Il exprime l'espoir que, malgré son éloignement, M. Déy continuera à la Société son active collaboration.

Il est fait hommage à la Société, par M. Lallemand, d'un nid d'insecte à lui inconnu, creusé dans un échalas d'une de ses vignes, à Epineuil. Cet échantillon d'histoire naturelle est communiqué à M. Monceaux, qui donne quelques détails sur l'industrie des *Abeilles menuisières* ou *Perce-bois*, auxquelles il attribue la confection de ce nid curieux. L'abeille menui-

Digitized by Google

sière (*apis violacea, L*), n'est pas très-commune dans nos pays ; elle se creuse un nid dans les bois secs et prêts à se pourrir et construit à l'intérieur une douzaine d'alvéoles de bois dans chacune desquelles elle pond un œuf. L'insecte a la prévoyance d'entourer cet œuf d'une petite boule de pâte qui servira de première nourriture au vermisseau qui doit se développer pour devenir plus tard une abeille. L'industrie admirable des hyménoptères se retrouve dans cette espèce, et les membres de la Société qui voudront se rendre compte de l'immense travail qu'il faut à l'insecte ponr construire son nid, n'auront qu'à consulter le mémoire si intéressant, publié il y a déjà plus de cent ans, par Réaumur.

M. Monceaux fait hommage à la Société d'un nid de guêpes, trouvé la veille dans un jardin de l'asile des aliénés. M. Monceaux lit à ce sujet la note suivante :

« Le nid que je mets sous les yeux de la Société appartient à un Hyménoptère du genre *Vespa Guêpe rousse* (vespa rufa L), qui établit sa demeure entre les branches des haies et des taillis, ce qui lui avait fait donner par Réaumur le nom de *Guêpe des arbustes ;* la petitesse de sa taille la fait distinguer aisément de la guêpe commune qui, du reste, n'établit sa demeure que sous terre. Le nid de la guêpe rousse est toujours petit : Il se compose de lamelles papyracées superposées les unes aux autres et convexes en dehors. La construction des gâteaux se fait avec la même substance, avec les mêmes procédés que chez la guêpe commune. La disposition de ces gâteaux est la même que chez les abeilles ; avec cette différence que les gâteaux des guêpes n'offrent qu'une seule rangée de cellules renversées. Ce nid a été trouvé hier dans l'un des jardins de l'asile des aliénés.

« Ainsi, parmi les nids du genre Vespa, qu'on peut rencon-

Digitized by Google

trer dans notre département, celui de la guêpe commune nous manque seul, notre collection renfermant depuis quelque temps déjà un nid de frêlon (v. crabo), qui a été offert à la Société par M. de Tryon-Montalembert.

« Il faut espérer que quelques-uns de nos collègues qui habitent la campagne, voudront s'occuper de rechercher l'un de ces nids et en doter notre musée. »

Il est donné lecture d'une lettre de M. Duché, qui présente comme membre correspondant M. le docteur Léon Gigot, de Levroux (Indre), et d'une lettre de ce dernier, qui adresse à la Société deux brochures, l'une sur le *traitement de l'angine couenneuse et du croup* et l'autre sur les *émanations marécageuses*.

Un scrutin est ouvert pour le vote sur l'admission de MM. Lucien Thierry, de Tanlay, et Boucheron, agent-voyer central à Auxerre, présentés à la dernière séance comme candidats au titre de membres titulaires. Ces deux candidats sont admis à l'unanimité.

M. Edouard Guéranger, du Mans, est également admis à l'unanimité comme membre correspondant.

M. Quantin donne communication d'une lettre en forme de note qui lui était adressée par M. Tartois. Cette lettre fait connaître qu'il a été trouvé sur le territoire de Senan, près Joigny, des médailles, poteries, etc., etc., indiquant que ce lieu a été occupé par les Romains. La lettre de M. Tartois est accompagnée d'un catalogue des médailles ainsi trouvées, et d'un plan des lieux où les fouilles ont été faites.

M. Dondenne lit une notice sur Dulong, le célèbre chimiste français, qui n'était point, à la vérité, originaire du département de l'Yonne, mais qui néanmoins se rattache à ce département par l'éducation qu'il y a reçue. Dulong était en effet

Digitized by Google

l'un des élèves de l'école centrale d'Auxerre, où il a fait toutes ses études.

M. Challe lit ensuite une notice sur l'origine possible des substructions que les travaux faits sur l'emplacement de l'ancienne halle d'Auxerre viennent de mettre à découvert.

M. le Président rappelle que la Société archéologique de Sens tiendra une séance publique le 12 juillet, avec la coopération de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, et renouvelle à tous les membres presents, l'invitation de prendre part à cette solennité.

A quatre heures, la séance est levée.

---

## SÉANCE DU JEUDI 4 AOUT 1859.

### PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE BASTARD.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Il est fait hommage à la Société :

Par la Société impériale archéologique du midi de la France, établie à Toulouse en 1831, de la 5e livraison, 4e série t. VII, de ses mémoires ;

Par M. l'abbé J. Corblet, directeur de la *Revue de l'Art chrétien*, d'un mémoire extrait de cette revue, et qui a pour titre : *A-t-on réservé le précieux sang dans les siècles primitifs et du moyen-âge ?*

Par M. le docteur Ancelon, d'une brochure intitulée : *Pathogénie comparée des endémies et des enzooties produites par les marais de la Seille*, Meurthe. (Extrait de la *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*) ;

Digitized by Google

Par la Société d'émulation de Montbéliard, des comptes-rendus de la situation et des travaux de cette Société, lus à ses séances des 7 mai 1857 et 6 mai 1858 ;

Par la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, du tome XXII de la collection de ses mémoires, et des n$^{os}$ 47 et 48 (3$^{e}$ et 4$^{e}$ trimestre 1858) du tome IX, 2$^{e}$ série ;

Par M. Crosnier, vicaire-général du diocèse de Nevers et président de la Société Nivernaise, des 1$^{re}$ et 2$^{e}$ livraisons de l'Hagiologie nivernaise ou vies des saints et autres pieux personnages qui ont édifié le diocèse de Nevers par leurs vertus.

La Société reçoit en outre le tome I$^{er}$, 2$^{e}$ série (juin 1859) de la revue des Sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices du ministre de l'instruction publique et des cultes.

M. Paul Bouché fait hommage à la Société d'une clef antique trouvée dans la rue Sous-Murs, à Auxerre ; cette clef, d'un élégant dessin, est en cuivre et paraît avoir été dorée.

M. Dessignolle dépose sur le bureau deux médailles trouvées à Serin, commune de Chevannes ; l'une est une pièce de monnaie à l'effigie de Maximin, l'autre est une médaille gauloise qui, d'un côté, représente un cheval.

M. Gigot, de Levroux, présenté à la dernière séance, est admis à l'unanimité comme membre correspondant.

M. le docteur Ancelon, de Dieuze (Meurthe), est présenté par MM. Duché, Quantin et Lepère, comme candidat au titre de membre correspondant.

Sur la demande de l'archiviste de la Société, l'assemblée décide que, pour le cas où la Société ne publierait qu'un seul volume du bulletin pour les années 1858 et 1859 (voir le procès-verbal du 13 janvier 1859), ce volume sera adressé,

Digitized by Google

dans son intégrité, à tous les membres titulaires admis dans le cours de l'année 1859.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique l'informant qu'il a alloué à la Société une subvention de 300 francs.

M. de Bastard donne communication à la Société de diverses lettres de l'abbé Lebeuf dont il a pris copie sur les originaux à la bibliothèque de Sainte-Geneviève ; l'assemblée écoute avec un vif intérêt la lecture de ces lettres dont l'une est relative à la saisie de l'*Histoire de la prise d'Auxerre* ; elles seront publiées dans le bulletin de la Société.

M. Quantin lit ensuite une notice qu'il avait préparée pour la séance publique de la Société archéologique de Sens, à laquelle il n'a pu se rendre. Cette notice qui sera également publiée au bulletin, a pour titre : *Du concours des Archevêques de Sens dans les actes particuliers passés dans leur diocèse au XII^e siècle.*

A quatre heures la séance est levée.

---

## SEANCE DU DIMANCHE 6 NOVEMBRE 1859.

### PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Il est fait hommage à la Société :

Par M. Gustave Cotteau, de la 4^e livraison de la publication qu'il a entreprise avec la collaboration de M. Triger et intitulée : *Echinides du département de la Sarthe ;*

Par M. Boutiot, membre de la Société académique de l'Aube, 1° d'une brochure intitulée : *Recherches sur les an-*

Digitized by Google

*ciennes pestes de Troyes;* 2° d'une brochure intitulée : *Recherches sur les grands jours de Troyes ;*

Par l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, du 1er trimestre (1829) de la 21e année du recueil de ses actes;

Par la Société archéologique de l'Orléanais, du n° 33, 2e trimestre 1859, de son bulletin;

Par la Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, du compte-rendu de ses travaux du 1er août 1858 au 1er août 1859;

Par la Société d'émulation du départemeut des Vosges, du tome x, 1er cahier (1859) de ses annales ;

Par la Société Vaudoise des sciences naturelles, du n° 44, tome vi de son bulletin et des règlements de cette Société ;

Par la Société statistique de Marseille, du tome xx du répertoire de ses travaux, publiés sous la direction de M. P.-M. Roux, secrétaire perpétuel ;

Par la Société d'agriculture des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, des numéros 49 et 50, 1er et 2e trimestres 1859, tome x, 2e série de ses mémoires ;

Par la Société impériale des Antiquaires de France, du 2e trimestre 1859 de son bulletin ;

Par la Société des Antiquaires de Picardie, du n° 2 (1859) de son bulletin;

La Société reçoit en outre à titre d'échange avec la publication du cartulaire de l'Yonne, le volume premier du cartulaire et archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement de Carcassonne, par M. Mahul, ancien député de l'arrondissement de Carcassonne.

M. le Président dépose sur le bureau les livraisons publiées pendant le cours de 1859 par la Revue des Sociétés savantes

Digitized by Google

des départements, la Société ayant pris un abonnement à cette publication.

M. le Président donne lecture d'une lettre qui lui a été adressée par le secrétaire de la Société littéraire et philosophique de Manchester, au nom du conseil d'administration de cette Société, qui propose l'échange de ses publications avec celles de la Société de l'Yonne.

M. Dessignolles dépose sur le bureau un blanc du roi Charles VIII, trouvé à Chevannes, des cristaux de chaux sulfatée et de fer sulfuré et deux dents de requin fossile, trouvées à Sauilly, commune de Diges.

Sur la proposition de M. le Président, des remérciements sont votés à M. le baron Michel, préfet de l'Yonne, pour le bienveillant intérêt qu'il a témoigné à la Société, en provoquant l'augmentation de la subvention qu'elle recevait du Conseil général pour l'aider dans ses publications. M. le Président est invité à transmettre à M. le Préfet l'expression de la gratitude de la Société pour cette nouvelle marque d'une généreuse sympathie envers la science et les institutions qui tendent à la propager.

M. le Présideut rappelle que, pendant la session du congrès scientifique d'Auxerre, la Société française pour la conservation des monuments a alloué une somme de 200 francs pour faire des fouilles d'exploration sur l'emplacement de l'ancien Auxerre, c'est-à-dire dans le faubourg Saint-Martin, au lieu où une dépression circulaire du sol a fait présumer qu'était l'amphithéâtre. M. le Président invite, en conséquence, la Société à nommer une commission pour diriger ces fouilles. Sont nommés commissaires : MM. Lorin, Dondenne et Girard de Cailleux.

M. le docteur Ancelon, de Dieuze (Meurthe), présenté à la

Digitized by Google

dernière séance, est admis à l'unanimité comme membre correspondant.

M. Billeau, instituteur à Fontaines, qui a bien voulu se charger de faire et de communiquer à la Société des observations météorologiques suivies, est présenté comme membre libre par MM. Charié et Quantin.

Il est donné lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique, qui réclame le concours de la Société pour coopérer, en ce qui concerne le département de l'Yonne, à la composition d'un dictionnaire géographique de la France ancienne et moderne, ouvrage qui paraîtrait en autant de livraisons séparées qu'il y a de départements. La Société accepte et désigne pour commissaire M. Quantin.

M. le Président entretient ensuite l'assemblée de quelques difficultés qui ont retardé jusqu'à ce jour l'érection du monument commémoratif de la bataille de Fontenoy. Les habitants de la commune de Fontenoy avaient vivement insisté, d'abord auprès de M. le baron du Havelt, qui a pris à sa charge tous les frais de cette érection, d'après le vœu de son beau-père, de si regrettable mémoire, M. le baron Chaillou des Barres; plus tard auprès de la Société, à l'avis de laquelle M. le baron du Havelt s'en était référé, pour que le monument fût élevé au centre du bourg de Fontenoy. La Société avait regretté de ne pouvoir déférer à ce désir pour plusieurs raisons et entr'autres parce que le monument ne serait pas là sur les plateaux élevés où s'est livrée en 841 cette mémorable bataille. La commune a voulu avoir alors son monument particulier, et une croix de pierre a été érigée à l'entrée du village, sur le bord du chemin de grande communication avec cette inscription : *A la mémoire de la bataille de Fontenoy*. D'autre part quelques critiques ont été faites au sujet du projet d'in-

Digitized by Google

scription arrêté par la Société, et il a été reconnu qu'il y aurait quelques difficultés matérielles pour la gravure de cette inscription sur le corps de l'obélisque. Enfin M. le baron du Havelt a manifesté le désir que la Société fût consultée sur le point de savoir s'il ne serait pas convenable de retarder l'époque de l'érection du monument jusqu'en l'année 1861 qui, au regard de la date de la bataille, marque le terme d'une période décennale. L'assemblée, après une courte discussion sur ces différents points, décide que les travaux seront commencés le plus promptement possible, de manière que l'inauguration du monument puisse avoir lieu le 25 juin prochain, jour anniversaire de la bataille ; que l'obélisque portera seulement ces mots : 25 *juin* 841, *bataille de Fontenoy*, et que le piédestal carré qui portera l'obélisque, contiendra sur une de ses faces l'inscription commémorative de la bataille et sur une autre face l'inscription commémorative de l'érection du monument, aucune modification n'étant au surplus apportée au texte de ces inscriptions, tel qu'il a été arrêté dans la séance du 5 décembre 1858.

Il est ensuite donné communication d'une notice de M. Ernest Petit sur le prieuré de Vausse, fondé à la fin du XII[e] siècle, près de Châtel-Gérard, par Ansérie de Montréal et la dame de Vergy, son épouse, sous le vocable de Saint-Denis et de Sainte-Marie.

On entend ensuite la lecture d'un mémoire de M. Salomon, qui a pour titre : *Les églises de Saint-Florentin.*

Puis on a procédé au dépouillement du scrutin qui avait été ouvert dès le commencement de la séance, pour la nomination du Président de la Société. Dix-neuf membres ont pris part au vote : dix-huit bulletins portent le nom de M. Challe, une voix a été donnée à M. le comte de Bastard. En consé-

Digitized by Google

quence M. Challe est de nouveau proclamé président de la Société.

A quatre heures la séance est levée.

---

## SÉANCE DU JEUDI 8 DÉCEMBRE 1859.

### PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Il est fait hommage à la Société :

Par la Société Nivernaise, du n° 2, tome III, de son bulletin ;

Par la Société d'émulation de Montbéliard, des comptes-rendus de la situation des travaux de cette Société, lus dans ses séances du 7 mai 1857 et 6 mai 1858 ;

Par la Société des Antiquaires de Picardie du n° 3 (année 1859) de son bulletin ;

Par la Société des Antiquaires de la Morinie, de la 30e livraison de son bulletin (avril, mai et juin 1859, 8e année) ;

Par M. de Longuemar, vice-président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, de deux brochures ayant pour titre : la première, *Observations sur la rédaction des statistiques archéologiques locales adressées au Congrès scientifique de Limoges* ; la seconde, *Limoges et le Congrès scientifique en 1859* ;

Par M. Joseph Bard, d'une brochure intitulée : *Villeneuve-le-Roi* (Seine-et-Oise) en 1859.

M. le Président signale parmi ces diverses publications un article contenu au dernier bulletin de la Société des Anti-

Digitized by Google

quaires de la Morinie, dans lequel il est question d'un bateau de vins expédié d'Auxerre en 1566 ; cet article contient des renseignements curieux sur les formalités et les frais de toutes sortes qu'entraînaient alors de pareils convois. M. le Président signale également à l'attention des membres de la Société le bulletin de la Société Nivernaise dans lequel M. Crosnier, vicaire-général de Nevers, rend compte de l'excursion que fit, il y a deux ans, à Vézelay, la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Il est donné lecture de ce travail de M. Crosnier, dans lequel l'auteur, contrairement à l'opinion émise par M. Chérest, soutient notamment que la grande nef romane de Vézelay et le narthex ont été construits à la même époque et d'un seul jet. Il pense que cette double construction fut effectuée après l'incendie qui éclata dans l'ancienne église de Vézelay en 1120, et ne laissa d'après lui que des ruines. M. Crosnier ajoute que, si le narthex semble révéler une époque plus récente et se rapprocher du style ogival, c'est qu'il fut réparé plus tard, ainsi que l'attestent des reprises constatées à la naissance des voûtes par le savant archéologue.

M. Chérest demande la parole et répond qu'il a eu déjà l'honneur de discuter verbalement avec M. Crosnier le système formulé dans le bulletin de la Société Nivernaise. Toutes les recherches auxquelles il s'est livré depuis l'ont confirmé dans la conviction que ce système était erroné.

Après de courtes observations qui lui sont adressées par quelques membres, M. Chérest annonce qu'il soumettra dans une prochaine séance, à la Société, une réfutation écrite du système de M. Crosnier.

M. Billeau, instituteur à Fontaines, présenté comme membre libre à la dernière séance, est admis à l'unanimité.

M. Billeau, présent à la séance, fait hommage à la Société

Digitized by Google

de différentes pièces de monnaies anciennes et de divers jetons modernes.

Sont présentés comme candidats au titre de membres titulaires : MM. Arthur Savatier-Laroche, avocat à Auxerre, par MM. Ribière et Challe; M. Tonnellier, docteur-médecin à Auxerre, par MM. Ribière et Quantin ; M. Moutheau, ancien juge de paix, demeurant à Auxerre, par MM. Lorin et Ribière.

M. le Président annonce qu'il a reçu de M. le Président de la Société des études d'Avallon une lettre par laquelle les membres de cette Société demandent que leurs travaux soient publiés dans le bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne avec cette mention : *Extrait du bulletin de la Société des Etudes d'Avallon*; il serait fait de ces articles un tirage avec une pagination spéciale ; la Société des Etudes ferait en même temps imprimer à part les procès-verbaux de ses séances et la continuation de ces diverses impressions continuerait son bulletin.

Après quelques observations desquelles il résulte que, malgré son vif désir de resserrer les liens de confraternité qui l'unissent à la Société d'Avallon, la Société de l'Yonne ne pourrait, sans violer ses propres statuts, accepter complétement la proposition qui lui est faite; il est décidé que la Société de l'Yonne admettra dans son bulletin les articles de ses membres titulaires et libres, lorsque ces articles lui seront communiqués par la Société des études d'Avallon et sauf l'examen prescrit par l'article 30 des statuts. Une mention spéciale faite aux procès-verbaux de la Société indiquera les articles communiqués par la Société des Etudes et admis dans son bulletin. Non seulement les auteurs desdits articles pourront faire faire à leurs frais un tirage à part avec pagina-

Digitized by Google

tion spéciale ; mais la Société des Etudes pourra, avec l'assentiment des auteurs, faire faire à ses frais ce tirage et incorporer tous les articles communiqués par elle dans le bulletin spécial qu'elle a l'intention de publier, jouissant ainsi d'une faveur analogue à celle qui a été faite aux éditeurs de *l'Annuaire historique et statistique de l'Yonne.* — La Société de l'Yonne ne devra subvenir en rien aux frais de ce dernier bulletin, cependant elle ne s'oppose pas à ce que la Société des Etudes traite avec MM. Perriquet et Rouillé pour que ses publications soient faites par eux, dans les mêmes conditions que celles de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

M. l'abbé Laureau dépose sur le bureau la deuxième partie de son mémoire sur les monnaies baronales du département.

M. Monceaux offre, pour être déposés dans les collections de la Société :

1° Au nom de M. le docteur Ricordeau, une collection d'œufs recueillis par lui en 1806, dans le canton de Seignelay ;

2° Au nom de M. Troquier, conducteur des ponts et chaussées, un sphinx pris par lui à Auxerre, au mois de septembre. Ce sphinx est le *sphinx atropos* qui, par extraordinaire, a paru en abondance dans nos environs ;

3° Au nom de M. Cochois, de Seignelay, une *mante religieuse* (variété grise), prise cette année à Seignelay.

4° Au nom de M. Cotteau, un carton contenant un grand nombre de coléoptères, qu'il a recueillis aux environs d'Auxerre et de Châtel-Censoir ;

5° Enfin M. Monceaux offre en son nom personnel une série de lépidoptères, contenus dans des boîtes vitrées ; cette collection est précieuse en ce que les insectes qui la composent ont tous été pris dans le departement de l'Yonne, et qu'ils

Digitized by Google

formeront dans les collections de la Société une partie de la série lépidoptérologique qui doit figurer dans la faune départementale.

M. Monceaux donne ensuite communication d'une note de M. F. Ogier de Baulny, qui contient l'énumération des insectes offerts par M. Cotteau, et dont il vient d'être ci-dessus parlé.

Puis M. Monceaux rend compte des fouilles qu'il a continuées cette année dans les grottes d'Arcy, et dont le succès est attesté par une quantité considérable d'ossements fossiles déposés sur le bureau. Ces ossements ne forment cependant qu'une très-faible partie de ceux recueillis par M. Monceaux. On y remarque particulièrement une tête et des os de l'ours gigantesque, appelé l'*ours des cavernes*, des ossements d'hyène, de rhinocéros et d'éléphant.

M. Monceaux lit à ce sujet une notice dans laquelle il annonce que M. le marquis de Vibraye qui, de son côté, a fait des explorations dans les grottes d'Arcy, prétend avoir trouvé dans la couche du *diluvium*, une *mâchoire inférieure d'homme*. M. Monceaux déclare que, quant à lui, malgré ses nombreuses recherches, il n'a point encore rencontré de débris humains dans les couches du *diluvium* et sans nier la découverte de M. de Vibraye, il attend de plus amples renseignements pour être fixé sur sa véritable valeur.

Il est donné lecture d'une notice de M. Pâris, adjoint au maire de Champlost, contenant la biographie de M. Pierre, qui fut curé de Champlost de 1755 à 1798, et qui a publié dans l'*Almanach de Sens* plusieurs articles intéressants d'histoire locale.

M. Challe lit ensuite une notice sur la ville de Joigny ; ce travail est destiné à compléter, au point de vue historique, une



Digitized by Google

description de cette ville et de ses monuments, que M. Victor Petit doit publier dans l'Annuaire du département pour l'année 1860.

On passe ensuite à la discussion du budget.

Sur la demande de M. Quantin, un crédit de cent francs est ouvert pour faire face aux dépenses que peut entraîner la continuation du travail de MM. les agents-voyers, dont le but est de rétablir le réseau complet des voies romaines qui ont sillonné le département.

Un autre crédit de cent francs est également ouvert pour la continuation des fouilles de M. Monceaux dans les grottes d'Arcy-sur-Cure, et pour qu'il soit pratiqué dans la même localité d'autres fouilles intéressant l'archéologie. On sait, en effet, qu'il existe aux environs d'Arcy des vestiges gallo-romains; en outre, des débris de poterie et autres objets datant de l'époque gallo-romaine, et qui sont déposés sur le bureau, témoignent que de nouvelles recherches pourront ne pas être infructueuses.

Ces deux allocations complètent le projet de budget présenté par M. le Trésorier, qui est adopté dans son ensemble, et qui est établi ainsi qu'il suit :

RECETTES :

| | |
|---|---|
| Reste disponible sur 1859.................. | 1,000 fr. |
| Cotisations de 159 membres................. | 1,590 |
| Subvention du Conseil général.............. | 1,000 |
| Subvention de l'Etat....................... | 300 |
| 6 admissions nouvelles.................... | 60 |
| 6 diplômes................................. | 36 |
| Produit de la médaille..................... | 12 |
| Produits divers ........................... | 15 |

Digitized by Google

| | |
|---|---|
| Dessins à la charge des auteurs.............. | 100 |
| Legs de M. le baron Chaillou des Barres........ | 200 |
| Allocation de la Société française pour les fouilles. | 200 |
| Souscriptions à la Bibliothèque historique et au Cartulaire.......................... | 50 |
| | 4,563 |

DÉPENSES :

| | |
|---|---|
| Bulletin de 1860.......................... | 1,500 |
| Collection .............................. | 300 |
| Frais de séance publique.................... | 300 |
| Bibliothèque historique et Cartulaire.......... | »» |
| Prix de statistique......................... | 600 |
| Frais de bureau........................... | 120 |
| Garçon de bureau ......................... | 100 |
| Dépenses diverses..................... ... | 200 |
| Fouilles à Saint-Amatre .................... | 200 |
| A-compte à l'imprimeur sur les travaux du Cartulaire.............................. | 1,043 |
| Fouilles aux grottes d'Arcy.................. | 100 |
| Relevé des voies romaines .................. | 100 |
| | 4,563 |

A quatre heures, la séance est levée.

Digitized by Google

## NOTICE SUR DULONG,

### CHIMISTE.

Messieurs,

Quoique l'homme dont je viens vous entretenir ne fût pas Auxerrois, et qu'il ne fût pas même un de nos enfants de l'Yonne, comme cependant il avait fait ses études au collége d'Auxerre, j'ai pensé que notre Société me permettrait de lui parler de cet homme dont le nom conservera de la célébrité.

Dulong, chimiste et physicien du premier mérite, avait été élevé à Auxerre. Toute sa vie il avait conservé le souvenir du collége où il avait étudié et de l'attachement pour ses maîtres. Il semble qu'il était resté Auxerrois par le cœur, et probablement, s'il eût assez vécu, on l'eût vu prendre place à ces banquets annuels où des hommes presqu'inconnus les uns aux autres, d'âges si divers, n'ayant d'autre lien commun que celui d'avoir été élèves du même établissement, viennent s'asseoir à la même table, où le vieillard à cheveux blancs, qui a noblement rempli sa tâche dans la société, vient cordialement choquer son verre contre celui d'un jeune conscrit.

A toutes les époques, le souvenir de Dulong pouvait, je crois, être rappelé par nous autres Auxerrois, mais dans un moment où les anciens élèves du collége travaillent à former une société fraternelle, il semble qu'il y a une sorte d'à-propos

Digitized by Google

à rappeler le nom d'un élève de cette valeur, dont ce vieux collége peut légitimement s'enorgueillir.

Pierre-Louis Dulong était né le 13 février 1785, il est mort à Paris le 19 juillet 1838. Sa ville natale, la ville de Rouen, a fait placer un marbre commémoratif sur la maison où il est né, et elle a donné son nom à l'une de ses rues.

Etant resté orphelin à l'âge de quatre ans et demi, Madame Faurax, sa tante, qui habitait Auxerre, recueillit ce pauvre enfant et se chargea de le faire élever.

Il semble que, dans les classes de littérature, il avait été au collége un élève médiocre. Ce qui doit le prouver, c'est ce qu'en raconte un de ses anciens condisciples (1). Dulong, dans ses compositions littéraires, était toujours dernier; quand son professeur lui en faisait le reproche, ce bon petit écolier contrit répondait d'un ton candide: *Il fallait bien que quelqu'un le fût*. Mais, selon ce que j'ai trouvé dans un travail concernant Dulong, fait par M. Girardin, professeur de chimie à Rouen, M. Bonard, professeur de mathématiques, avait attiré le jeune Dulong à sa classe, et là, il était promptement devenu un de ces élèves dont la supériorité écrase tous les autres.

Dulong avait été aussi l'élève de M. Roux, ancien professeur de sciences du collége d'Auxerre, et une étroite amitié a subsisté entre ces deux hommes jusqu'à la fin de leur vie.

A l'âge de 16 ans, Dulong avait passé son examen d'admission à l'école polytechnique. Les examinateurs venaient alors à Auxerre, et c'est là qu'il avait subi ses épreuves; sur soixante candidats, selon M. Girardin, Dulong avait seul été admis.

Au sortir de cette école, ayant été classé dans l'artillerie, la

(1) M. Lepère.

Digitized by Google

faiblesse de sa santé l'avait fait renoncer à cette carrière. Il se consacra à l'étude de la médecine et, plus tard, s'étant établi comme médecin dans une rue du faubourg Saint-Marceau, les pauvres malades qu'il avait à voir, loin de lui rapporter quelque profit, étaient une cause incessante de dépense pour lui. Aussi fut-il forcé, assez promptement, de cesser d'exercer cette profession.

Il revint alors complétement aux sciences, et entra comme préparateur dans le laboratoire du célèbre chimiste Berthollet. Selon l'expression d'un de ses biographes (1), *ses débuts furent ceux d'un maître.*

La Société d'émulation de Rouen avait voté en 1847 un prix consistant en une médaille d'or de la valeur de 300 fr., *à décerner à l'auteur du meilleur mémoire contenant l'éloge de Dulong, et une analyse critique de ses travaux en physique et en chimie.*

Le rapport sur ce concours a été fait par M. Girardin, le 6 juin 1854.

Le mémoire couronné a été celui de M. Ch. Laurens, professeur au lycée de Rouen.

Dans ce mémoire, les travaux scientifiques de Dulong ont été exposés, examinés et discutés avec méthode et clarté. En y joignant le rapport fait par M. Girardin sur les mémoires présentés au concours, on a, à cet égard, une œuvre complète et telle que pouvaient la produire des hommes habiles et instruits.

Il ne peut donc entrer dans mon plan de vous fournir tous les développements qu'exigeraient les travaux scientifiques de Dulong, car je reproduirais alors presque textuellement les

(1) Le docteur Hoefer.

Digitized by Google

œuvres que je cite. Je me contenterai d'essayer de vous en fournir un aperçu sommaire.

Berthollet, dans le laboratoire duquel était entré Dulong, a formulé des lois qui portent son nom, et qui concernent la décomposition des sels. Ces corps qui sont si nombreux, sont susceptibles d'être décomposés par des réactions chimiques. Ces décompositions ont lieu, soit par des acides, soit par des bases, soit enfin par des sels qui, entre eux, font des échanges mutuels de leurs bases et de leurs acides. Dulong découvrit, dès son début, quelques faits nouveaux se rattachant à ces actions qui avaient échappé aux observations de B e rthollet, et qui vinrent compléter les lois posées par ce grand chimiste.

C'est aussi à son début, lorsqu'il devient chimiste, que Dulong fait la découverte d'un corps nouveau.

On a dit de certains grands astronomes, tels que Bradley, Galilée et autres, qu'une seule de leurs découvertes eut suffi pour les immortaliser.

On en dirait presque autant de Dulong, à propos du corps dont je vais parler.

Davy, Thenard et Gay-Lussac venaient d'annoncer au monde savant que le chlore, que jusqu'à eux on nommait acide muriatique oxigéné, était un corps simple; un autre corps qui, *lui*, est bien composé, l'*ammoniaque*, est, comme corps chimique une sorte d'anomalie. Dulong se charge de manipuler ces corps et, au moyen de réactions chimiques dont l'exposé serait trop long, il arrive à en découvrir un inconnu jusqu'à lui.

C'était le chlorure d'azote !

Ce corps est liquide, mais ses deux principes élémentaires, qui sont tous deux gazeux, ont une telle tendance à se désunir, que la découverte est accompagnée d'une affreuse

Digitized by Google

explosion. Tout ce que contenait le laboratoire est brisé. Dulong est gravement contusionné.

Musschembrœck, après la découverte de la bouteille de Leyde, écrivait à Réaumur qu'il ne recommencerait pas l'expérience pour tout l'or du monde. Dulong est plus courageux, il se remet à l'œuvre et veut étudier à fond les propriétés du chlorure d'azote.

Il y eut explosion nouvelle, mais cette fois plus terrible que la première. Dulong perd un œil et deux doigts de la main.

La découverte de ce nouveau corps qui avait échappé aux recherches de Vauquelin, l'intrépidité de Dulong, l'intérêt qui s'attache à lui, fixèrent l'attention des savants et, en effet, ils ne tardèrent pas à reconnaître qu'ils avaient trouvé en lui un talent hors ligne.

Quoiqu'à cette époque l'analyse de l'eau eût déjà été faite par d'habiles expérimentateurs, Dulong entreprit cependant, en y travaillant avec le chimiste suédois Berzélius, d'en faire une nouvelle. Une cause d'erreur s'était constamment attachée à rendre cette analyse difficile ; elle provenait de ce que l'hydrogène recueilli sur l'eau se mêlait à l'air qui est en dissolution dans ce liquide. Berzélius et Dulong parvinrent à trouver, pour sa composition, ce rapport simple, qui est si conforme à la manière de procéder de la nature, que l'eau, en poids, est formée de 8 d'oxygène pour 1 d'hydrogène.

J'aurais encore à citer, et en grand nombre, d'autres travaux chimiques de Dulong, mais je pense que ce que je viens d'en dire, suffira pour faire entrevoir ce qu'il était sous ce rapport.

Je passe à ceux qui concernent spécialement la physique.

Dulong, et Petit qui était professeur de physique à l'école polytechnique, composèrent et présentèrent au concours un

Digitized by Google

mémoire sur la chaleur, qui remporta le grand prix des sciences physiques, et fut couronné par l'académie des sciences dans sa séance du 16 mars 1818.

Les travaux concernant les recherches à faire sur les propriétés de la chaleur et les lois selon lesquelles cet agent physique exerce ses actions, présentent des difficultés sans nombre dont il me semble presqu'impossible, dans une notice du genre de celle-ci, de donner quelqu'aperçu. Cependant personne ne peut méconnaître qu'à cet égard les travaux faits et ceux qui restent à faire, sont d'une extrême utilité. Non seulement ils intéressent la science, mais, au point de vue général, on doit comprendre de quelle importance ils sont.

Les hommes ont à leur disposition des moyens de développer des quantités diverses de chaleur, et d'appliquer cet agent naturel dont ils font varier les proportions à des usages divers. Si, en appliquant ce moyen d'action, ils le font sans discernement, s'ils n'évitent pas avec grand soin toutes les causes qui produisent des pertes de chaleur et qu'ils ne l'appliquent pas à l'effet utile qu'elle doit produire, non seulement les intérêts particuliers en souffrent, mais l'intérêt général est atteint, comme toutes les fois qu'il y a gaspillage de choses de première nécessité.

Si donc, dans des questions d'une aussi haute portée, la pratique doit nécessairement être éclairée par la théorie, il faut que les savants se livrent avec ardeur à de bien épineuses recherches, et c'est ce qu'avaient fait Dulong et Petit.

Ces physiciens avaient déjà, dès l'année 1815, présenté à l'Institut un mémoire relatif à la chaleur. En 1818, ils en présentèrent un second qui fut couronné.

Ces deux mémoires peuvent être considérés comme formant

Digitized by Google

un ensemble, et en fondant en quelque sorte le travail dans un seul tout, on peut le fractionner de la sorte :

La première partie comprend les recherches faites pour arriver *à la mesure exacte des températures*. La seconde concerne *la recherche des lois du refroidissement*.

Des lois posées par Newton, et relatives au refroidissement des corps, furent, d'après les travaux de Dulong et Petit, reconnues inexactes.

M. Laurens, dans son mémoire couronné à Rouen, après un examen savant, quoique rapide, de l'œuvre de ces deux physiciens, l'apprécie en termes qui pourront vous en faire comprendre la valeur.

Je cite donc textuellement :

« Quand on pense à l'inextricable complication des phé-
« nomènes et à la simplicité inattendue des lois qui les
« régissent, on est saisi d'une involontaire admiration qui
« s'adresse autant à la puissance de la méthode d'expérimen-
« tation qui a remplacé, dans les temps modernes, les con-
« ceptions vagues et hypothétiques de l'antiquité, qu'au génie
« des savants qui ont poursuivi son application au milieu de
« tant d'obstacles, sans savoir même si leurs travaux péni-
« bles conduiraient à un résultat. »

Une autre question se rattachant également à la chaleur, mais sous un autre point de vue, avait aussi fait l'objet des recherches de Dulong. C'est celle qui concerne la chaleur vitale.

Deux grands hommes que la France s'honorera à jamais d'avoir produits, Lavoisier et Laplace, ont attribué cette chaleur émanant du corps de l'homme et de celui des animaux, à une combustion. Quand l'air pénètre dans les poumons, l'oxygène, se combinant avec le carbone du sang, se trans-

Digitized by Google

forme en acide carbonique. Cette combinaison, Lavoisier la considérait comme une combustion et, selon lui, c'était à cette cause qu'était due la production de la chaleur vitale. Il décrit même ce phénomène avec une remarquable éloquence.

Les résultats obtenus par Dulong, au moyen d'expériences faites avec d'ingénieux appareils, ont établi que la quantité de chaleur émise par le corps humain est plus grande que celle résultant de la fixation de l'oxygène de l'air servant à la respiration.

Dans l'admirable organe de l'œil, une des principales pièces est le cristallin qui a la forme d'une lentille. Dans les verres qui ont cette forme, et que les hommes construisent, ils doivent, pour éviter les nuances irisées produites par la décomposition de la lumière, les achromatiser. Le cristallin, lui, est achromatisé avec la perfection qui se rencontre dans toutes les œuvres du créateur. L'appareil de l'œil a une grande analogie avec la chambre noire, mais tout le monde sait que, quand la lentille adaptée à la chambre noire n'est pas convenablement placée, l'image des objets est confuse.

Comment arrive-t-il cependant que toujours les images des objets placés à des distances si diverses, se peignent avec netteté sur la rétine? C'est l'explication de ce phénomène qui fait le désespoir des naturalistes et des physiciens. Dulong a, en 1818, donné, dans le *Journal des savants*, des aperçus heureux sur ce point de la science.

Je terminerai ce que je pense pouvoir citer des travaux de Dulong comme physicien, en donnant quelques détails sur une suite d'expériences faites en commun avec Arago, sur l'invitation du gouvernement qui, en 1822, avait chargé l'Académie des sciences de l'éclairer sur les précautions à prendre pour prévenir les explosions des chaudières à vapeur qui

Digitized by Google

alors, étaient fréquentes. Dulong, dès cette époque, avait déjà indiqué et fait adopter quelques moyens préservatifs, mais ce n'est qu'en 1825, qu'Arago et lui sont chargés, par une commission composée de membres de l'Institut, de faire toutes les expériences propres à éclairer les ingénieurs auxquels l'administration donne mission de constater que les chaudières à vapeur présentent les conditions convenables pour satisfaire à leur destination.

Les travaux de ces deux illustres savants ont duré quatre ans, et encore Dulong regrettait-il qu'on ne lui eût pas laissé plus de temps. Dans leurs recherches, ils constatent que la loi de Mariotte, d'après laquelle les gaz diminuent de volume proportionnellement aux pressions qu'ils éprouvent, se vérifie, pour l'air atmosphérique, jusqu'à 27 atmosphères. Ils produisent ensuite de la vapeur d'eau dont ils déterminent la force élastique à des températures diverses. La chaudière fut chauffée jusqu'à plus de 200 degrès et la tension de la vapeur portée à plus de 20 atmosphères. On peut imaginer quels dangers couraient les expérimentateurs. Ils le comprenaient tellement bien, qu'ils craignirent de faire sauter les bâtiments du collége Henri IV, dont on leur avait confié un coin pour y équiper leurs appareils. Ils firent transporter ces instruments dans une des cours de l'Observatoire où, d'après la disposition des lieux, s'il y avait explosion, eux seuls couraient risque de sauter.

C'est au moyen de ce travail que les tables indiquant les forces élastiques de la vapeur d'eau ont été dressées, et c'est encore lui qui fait loi pour les précautions à prendre dans la construction des machines à vapeur.

Enfin, pour faire apprécier Dulong comme savant, je pense ne pouvoir mieux faire que de transcrire quelques lignes que

Digitized by Google

j'ai trouvées dans un éloge de M. Thénard, prononcé à l'école de pharmacie de Paris.

Il y est fait mention de M. Houton de la Billardière, qui avait été préparateur de M. Thénard et aussi de M. Dulong. Après avoir parlé avec admiration de l'adresse de cet habile préparateur, voici comment s'exprime M. Lecanu, l'auteur de l'éloge que je cite.

« Je le proclamerais le plus habile des opérateurs que j'ai « rencontrés, si mon étoile ne m'avait mis en présence de « Dulong, cet homme hors de ligne, que M. Thénard décla- « rait avoir pu appartenir à presque toutes les classes de « l'académie des sciences.

« Grand physicien, habile chimiste, profond mathématicien, « savant naturaliste, à ce point organisé pour l'étude des « langues, qu'il apprit l'anglais et l'allemand en manière de « délassement, durant que le clouaient dans son lit d'horri- « bles blessures causées par l'explosion de son chlorure « d'azote, amateur éclairé de musique, et, malgré son calme « habituel, des plus passionnés, puisqu'il avouait avoir livré « bataille pour entendre la fameuse Catalani ; il était en outre « écrivain remarquablement correct, professeur éminent.

« Dans le temps qu'ils s'occupaient, M. Thénard et lui, « d'étudier l'action de certains corps sur les mélanges ga- « zeux explosibles, je me souviens qu'ils étaient dans l'usage, « le lundi matin, de se communiquer réciproquement les ré- « dactions qu'ils avaient préparées pour la séance du soir à « l'Institut.

« Or, la rédaction de Dulong, que son collaborateur trou- « vait toujours préférable à la sienne, était invariablement « réservée aux honneurs de la lecture. »

Dulong fut nommé le 27 janvier 1823 membre de l'Ins-

Digitized by Google

titut, à la place de Fourier, qui devenait l'un des secrétaires perpétuels. En 1827, il fut élu vice-président et, en 1828, il devenait président de l'académie des sciences. Plus tard, à la mort de Cuvier, il en fut nommé secrétaire perpétuel pour les sciences physiques.

En outre, il avait été nommé successivement répétiteur, professeur et enfin directeur des études à l'école polytechnique. Il a conservé ces dernières fonctions jusqu'à sa mort.

Il était également professeur à l'école d'Alfort et à la faculté des sciences.

Enfin, je ne dois pas omettre de dire qu'il était de cette célèbre société d'Arcueil, composée des hommes dont voici les noms.

Berthollet, Chaptal, Thénard, Collet-Descotils, Bérard, Malus, Gay-Lussac, Arago, Biot, Laplace, Poisson, de Candolle et de Humbolt.

On peut juger s'il fallait être un savant vulgaire pour être accepté par de tels hommes.

Après vous avoir parlé de Dulong comme savant, j'aurai à vous en parler comme homme.

Vous savez déjà qu'il se ruinait à exercer la médecine.

Quand il se fut consacré en entier aux sciences, son désir de contribuer à leurs progrès était tellement vif que, ne reculant pas devant les dépenses, l'état de sa fortune, à sa mort, était ainsi dépeint par M. Girardin.

« Aussi, toutes ses admirables expériences entamèrent tel-
« lement son patrimoine, qu'à sa mort il ne laissait à sa
« famille, pour toute fortune, que le souvenir de ses glorieux
« travaux. »

Le désintéressement de cet excellent homme était poussé jusqu'à l'excès.

Digitized by Google

Quant à son caractère, voici ce qu'en dit M. Houton de la Billardière, dont j'ai déjà prononcé le nom.

« M. Dulong était d'un caractère froid, mais bon, dans « toute l'acception du mot ; obligeant à l'excès, même à son « détriment. »

Un autre de ses préparateurs qui, plus tard, fut son successeur, comme professeur de chimie à l'école d'Alfort, M. Lassaigne, que les sciences viennent de perdre, et qui avait bien voulu me promettre quelques notes pour la rédaction de cette notice, ce que la mort l'a empêché de faire, s'exprime ainsi :

« L'amour de la justice guidait Dulong dans toutes ses « actions. Lorsqu'il croyait pouvoir être utile à ceux auxquels « il voulait du bien, il sortait de son caractère qui le portait « loin du grand monde, et, ne sollicitant jamais pour lui ni « pour les siens, il se faisait solliciteur et appuyait de sa « parole plutôt que par écrit les demandes qu'il adressait aux « ministres. »

Ces paroles de M. Lassaigne m'ont rappelé un fait qui m'est personnel et que je vous prierai de me permettre de vous raconter.

Etant élève architecte, je me présentai au concours pour être admis comme conducteur dans les travaux exécutés à Paris. A cette époque, tout le personnel chargé de diriger l'exécution et la surveillance des grands travaux de bâtiments s'exécutant à Paris, tant aux frais de l'état qu'à ceux de la ville, était organisé sous la direction d'un savant distingué, M. Héricart de Thury. Comme, après mon admission, on me faisait faire un surnumérariat que je trouvais un peu long, je pensai à écrire à mon vieux maître, M. Roux, pour le prier d'intéresser M. Dulong en ma faveur, afin qu'il me recommandât à M. Héricart de Thury.

Digitized by Google

M. Roux écrivit immédiatement à M. Dulong auquel il donnait mon adresse. A peine M. Dulong avait-il reçu cette lettre qu'il arrive dans la maison que j'habitais.

Je n'étais pas riche, et mon logement ressemblait passablement à celui que décrit Désaugiers, lequel est habité par un peintre à qui ce spirituel chansonnier va demander ce qu'il appelle *le duplicata de ses traits*. Ma chambre était à peu près un grenier. Quand l'escalier conduisant à tout ce qu'on pouvait appeler appartement cessait, ce qu'on trouvait pour monter chez moi devenait une échelle, et ma rampe une corde à puits.

M. Dulong n'hésite pas à monter à mon échelle; j'étais absent, mais il remet sa carte à la femme qui faisait ma chambre et la charge de me dire d'aller le voir le lendemain. Ce que je fis.

Il m'accueillit avec une extrême bonté et me dit : je ne suis pas assez lié avec M. Héricart pour que ma recommandation ait un grand effet, mais j'ai parlé de vous à M. Arago qui est son intime ami, et il vous recommandera. Allez donc voir, d'ici à quelques jours, M. Héricart. Quand je me retirais, Madame Dulong, qui était présente, ajouta avec beaucoup d'affabilité, *et dites bien que c'est vous qui êtes recommandé par M. Arago.*

La recommandation eut lieu en effet, et j'obtins ce que je demandais.

J'allai remercier M. Dulong, mais j'eus la sotte timidité de ne pas oser aller remercier M. Arago qui, sans jamais m'avoir ni vu ni connu, m'avait si utilement servi. J'éprouve un vif plaisir à rappeler ces traits qui peignent la bonté de M. Dulong, j'en aurais également aujourd'hui, si j'avais pu voir Arago et recueillir directement quelques paroles de ce grand homme.

Digitized by Google

Enfin, ce qui achèvera de démontrer combien Dulong méritait d'être aimé et combien il l'était en effet; c'est que, à sa mort, tous les élèves de l'école polytechnique s'imposèrent spontanément un deuil d'un mois.

J'ai montré Dulong comme savant et je viens de citer quelques faits qui démontrent combien, comme homme, il était doué des excellentes qualités du cœur. Il me reste à vous en parler comme professeur.

Ici j'ai donné un peu d'amplitude à ma tâche, et je chercherai à en faire ressortir les motifs.

Dulong avait, dans notre collége, été l'élève des professeurs qui alors y dirigeaient l'enseignement et, entr'autres de notre vieux maître, M. Roux, homme plein de mérite et qui était aussi bon que modeste.

A cette époque, où Dulong faisait ses études classiques, les professeurs étaient, ou d'anciens membres des corporations religieuses, ou avaient été leurs élèves. On peut légitimement conjecturer que les leçons de ces maîtres ont eu quelque part à former Dulong, pour qu'il devint lui-même, par la suite, un habile professeur.

Dans les hommes du métier, ceux qui comprennent que ce métier est loin d'être celui d'un manœuvre, savent juger combien il faut de peines et de travaux pour l'apprendre. Sans méconnaître ce qu'on a fait depuis, et ce que l'on fait chaque jour pour le perfectionnement des méthodes, il faut aussi savoir apprécier les travaux des gens d'époques antérieures à la nôtre, et reconnaître combien les anciens ordres savants ont su créer d'excellentes méthodes dont leurs successeurs peuvent profiter.

Quand, dans le livre d'un de ces hommes, qui avait consacré sa vie à l'éducation de la jeunesse, on trouve des lignes telles



Digitized by Google

que celles que nous allons citer, on nous pardonnera de croire qu'il y a quelque profit à les lire.

Cet écrivain veut établir l'utilité de l'étude de la philosophie et combien elle peut donner de grandeur aux idées de la jeunesse. A l'appui de son opinion, il cite un passage d'Epictète, dont voici la fin.

« Quoi donc, continue le même Epictète, tous les hommes « étant plongés dans un sommeil léthargique sur ce qui re- « garde la Providence, n'est-il pas juste que quelqu'un, au « nom de tous, entonne publiquement des hymnes et des « cantiques en son honneur? Que peut faire autre chose un « vieillard faible et boiteux comme je suis, que de célébrer les « louanges divines? Si j'étais cygne ou rossignol, je chante- « rais, parce que telle serait ma destination, mais j'ai reçu en « partage la raison. Je dois donc m'occuper à louer Dieu. « C'est là ma fonction et mon ouvrage. Je m'en acquitte ré- « gulièrement et je ne cesserai de m'en occuper tant qu'il me « restera un souffle de vie. »

Et celui qui cite ce passage ajoute: On s'imagine entendre ici parler non un philosophe stoïque, mais un chrétien.

Plus loin, le même auteur veut donner à la jeunesse l'idée des beautés qu'offre l'étude de la nature ou de la physique, et quel immense intérêt elle peut lui offrir. Il cite alors, j'emploie son expression, *un endroit admirable des pensées de M. Pascal* que, pour ne pas être trop long, je n'ai pas transcrit en entier.

Après avoir, en traits de flamme, parlé de cette incommensurable étendue qui comprend tous les produits de la création, et l'avoir caractérisée par cette phrase sublime qui est connue de tous.

« C'est une sphère infinie dont le centre est partout, la

Digitized by Google

« circonférence nulle part. » Pascal passe à l'infiniment petit et s'exprime de la sorte.

« Qu'est-ce qu'un homme dans l'infini? Qui le peut com-« prendre? Mais, pour lui présenter un autre prodige aussi « étonnant, qu'il recherche dans ce qu'il connaît des choses « les plus délicates. Qu'un ciron, par exemple, lui offre dans « la petitesse de son corps, des parties incomparablement « plus petites, des jambes avec des jointures, des veines « dans ces jambes, du sang dans ces veines, des humeurs « dans ce sang, des gouttes dans ces humeurs, des vapeurs « dans ces gouttes. Que, divisant encore ces dernières choses, « il épuise ses forces et ses conceptions, et que le dernier « objet où il peut arriver soit maintenant celui de notre dis-« cours. Il pensera peut-être que c'est là l'extrême petitesse « de la nature. Je veux lui faire voir là-dedans un abîme « nouveau. Je veux lui peindre non-seulement l'univers vi-« sible, mais encore tout ce qu'il est capable de concevoir de « l'immensité de la nature dans l'enceinte de cet atome im-« perceptible.

« Qu'il voie une infinité de mondes dont chacun a son « firmament, ses planètes, sa terre, en la même proportion « que le monde visible : Dans cette terre des animaux, et « enfin des cirons dans lesquels il retrouvera ce que les pre-« miers ont donné, trouvant encore dans les autres la même « chose, sans fin et sans repos, qu'il se perde dans ces mer-« veilles aussi étonnantes par leur petitesse que les autres « par leur étendue. Car, qui n'admirera que notre corps, qui « tantôt n'était pas perceptible dans l'univers, imperceptible « lui-même dans le sein du tout, soit maintenant un colosse, « un monde, ou plutôt un tout à l'égard de la dernière peti-« tesse où l'on peut arriver.

Digitized by Google

Ce qui me resterait à transcrire de la pensée de Pascal peut aller de pair et est aussi beau. L'écrivain dont je parle ajoute : « N'est-ce pas une curiosité digne d'un homme d'esprit, « d'examiner la nature, les causes et les effets du mouvement, « la pesanteur de l'air, la cause des tremblements de terre, « des foudres et des tonnerres ?

Enfin, cet homme, qui ne s'était jamais occupé d'une manière spéciale de sciences physiques, est assez judicieux pour comprendre que l'idée de l'existence de réservoirs d'eau souterrains nécessaires pour l'alimentation des fleuves est fausse, et que les eaux pluviales sont bien plus que suffisantes.

Il reproduit ces faits encore récemment découverts à cette époque, par Mariotte et par Perrault, en disant : « On a calculé « plusieurs années de suite la quantité d'eau et de neige qui « tombe en un an sur un certain endroit déterminé de la surface de la terre, et en même temps ce qui coule d'eau en « une année par exemple dans la Seine ; et par ce calcul, on « a reconnu que un tiers d'eau et de neige qui tombe sur la « terre est plus que suffisant pour fournir aux fontaines et « aux rivières. »

Ce résultat a été très-peu modifié de nos jours au moyen de nouvelles expériences.

Quand on apprend que Newton avait consenti à devenir l'éditeur d'un ouvrage qui, à la fin du XVII[e] siècle, servait de guide aux étudiants de l'Université de Cambridge (1), et dans lequel on lisait : « Les rivières du premier ordre produisent « une si grande quantité d'eau, que ce que chacune d'elles « en porte à la mer, *en un an, excède la grosseur de toute*

(1) Géographie de Bernard-Varenius.

Digitized by Google

« *la terre* !!! telle est l'eau que le Wolga jette dans la mer « Caspienne, de sorte qu'il est absolument nécessaire que « l'eau passe incessamment de la mer dans la terre, etc. »

Combien on doit être surpris de voir l'auteur que je cite, et qui écrivait il y a 150 ans, avoir une aussi sage manière d'apprécier l'enseignement des sciences physiques.

Mais aussi, quel était donc cet écrivain ? c'était un homme à qui Voltaire, qu'ici on ne soupçonnera pas de partialité, réservait une place dans le temple du Goût. C'était Rollin; *c'était l'auteur du Traité des Etudes.*

Quand un livre est ainsi fait, quand on y trouve des vues si grandes, si sages, si élevées sur l'éducation de la jeunesse, il me semble qu'il doit être souvent relu par ceux qui s'occupent d'enseignement, et qu'il faudrait appeler un tel livre, *la Bible des professeurs.*

Dans une remarquable circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, où sont donnés des préceptes sur le mode à suivre pour l'enseignement de la physique et de la chimie dans les lycées, il est recommandé aux professeurs de continuer à s'inspirer de ce *bel enseignement, à la fois exact et populaire, fondé par les Biot, les Thénard, les Gay-Lussac et les Dulong.*

L'enseignement fondé par ces hommes était *à la fois*, est-il dit, exact et populaire. Leurs leçons sont reproduites, soit que, comme celles de Gay-Lussac, elles aient été recueillies par des sténographes, soit que ces maîtres aient eux-mêmes publié des ouvrages spéciaux où ils ont tracé par écrit ce qu'ils disaient de vive voix. Chacun peut donc apprécier s'ils opéraient avec des vues étroites et mesquines, et combien grandes étaient leurs idées.

Si j'insiste un peu sur ces faits, c'est que malheureusement

Digitized by Google

on rencontre parfois dans la société, des esprits faux. On rencontre des gens qui, n'ayant aucune notion des choses, viennent se jeter à travers, et y nuire plus qu'on ne saurait le croire.

On sait quelle est la puissance d'action d'un mot tout fait, et quelle a été, à une époque néfaste, celle du mot *suspect*.

Pour ces gens, il leur semble que, parce qu'ils ont rencontré parfois le mot de *science nouvelle*, il n'y a dans les travaux scientifiques faits avant notre époque, rien de bon, et alors le mot *vieille science*, résume tout à leurs yeux.

Galilée, Pascal, Descartes, Newton, Toricelli et mille autres n'ont apparemment rien laissé d'exact?

Biot, Gay-Lussac, Dulong, sans doute, ne s'appuient jamais sur les découvertes faites par ces immortels génies, pas plus que sur celles faites par Lavoisier, Berthollet et Vauquelin?

Je prends les leçons de Gay-Lussac et qu'est-ce que je trouve à la première page? ce passage presque textuellement reproduit, d'un ouvrage de Fourcroy, qui est un chef-d'œuvre pour la lucidité et l'art de grouper les faits : *La Philosophie chimique*.

« Ainsi, par le contact de la lumière, les végétaux se colo-
« rent et deviennent sapides, inflammables. Privés de la
« lumière, ils restent blancs et fades, ils sont étiolés. »

Comment, quand en exposant les lois de la chute des corps, un maître parlera de Galilée ; quand, à propos de la gravitation universelle, il parlera de Newton ; quand, à propos du baromètre, il parlera de Pascal ; quand il dira à ses élèves que, lorsqu'on vient annoncer à Pascal qu'une colonne de mercure de soixante-seize centimètres était tenue en équilibre

Digitized by Google

au-dessus de son niveau, et qu'on lui demande : quelle est la cause? ce grand génie s'écrie, *c'est la pesanteur de l'air !* ce qu'il prouve ensuite par l'expérience du Puy-de-Dôme, cet homme, ce professeur fait de la vieille science. Comme si aujourd'hui toutes ces grandes découvertes n'étaient plus des vérités.

A l'occasion de la loi selon laquelle les gaz diminuent de volume, d'après les pressions qu'ils éprouvent, il aura sans doute eu tort d'aller, dans les ouvrages de Mariotte, rechercher l'exposé de la loi qui porte son nom.

En parlant du pendule, il ne pourra sans doute pas dire que Galilée, fort jeune encore, et se trouvant dans la cathédrale de Pise, avait été frappé de la régularité avec laquelle un lustre suspendu à la voûte faisait ses oscillations ; que ce fut là le point de départ de la découverte des propriétés de cet admirable appareil que, plus tard, Huyghens appliqua avec tant de génie à régulariser la marche des horloges.

Et quand, par suite de ces propriétés des oscillations du pendule d'être isochrones, on viendra rappeler qu'il existe une courbe jouissant de cette remarquable propriété que, quel que soit celui de ses points sur lequel on place une molécule matérielle, elle mettra toujours le même temps à arriver à la partie inférieure ; quand on dira : les lois du tracé de cette courbe ont été trouvées à l'époque où tous les géomètres du monde se livraient aux luttes d'une sorte de tournoi, en s'envoyant les uns aux autres des problèmes à résoudre ; à une époque où l'on voyait figurer dans ces luttes Descartes qui, selon l'heureuse expression de M. Biot (1), *lui, jeune soldat,*

(1) Essai de géométrie analytique.

Digitized by Google

et remplissant les devoirs de son métier, résolvait, comme en jouant, au moyen de sa géométrie analytique qu'il venait d'inventer, les questions les plus ardues; où on voyait descendre dans l'arène Pascal, Newton, Galilée, Leibnitz, Huyghens, Viviani, Euler et les membres de cette phénoménale famille des Bernoulli qui, sans compter les talents secondaires, produit coup sur coup douze géomètres du premier ordre, fait aussi extraordinaire que si, dans l'espace d'un siècle, une même famille produisait douze maréchaux de France.

Dira-t-on que rappeler de tels faits devant la jeunesse c'est faire de la vieille science? Mais les œuvres de ces hommes qui ont créé ce bel enseignement, qui est à la fois exact et populaire, sont entre les mains de tous, et chacun peut voir s'ils ne rappelaient pas aussi à leur immense auditoire les sublimes découvertes des grands hommes de la science, avec la plus chaleureuse admiration.

Est-ce à l'intelligence des jeunes gens qu'on veut s'adresser, ou bien est-ce une mémoire de perroquet qu'on veut développer en eux? S'il en est ainsi, le beau idéal de l'art serait d'arriver à former des sujets qui, sans broncher, vous réciteraient d'un bout à l'autre le manuel du baccalauréat.

Grâce à Dieu, les hommes qui marchent à la tête de l'enseignement n'en sont pas là. La circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique en fait foi. Ils comprennent l'enseignement comme, en général, le comprenait Rollin, et comme, au point de vue des sciences en particulier, les hommes d'un si grand mérite qui, en 1808, coopéraient à la création de l'Université, le comprenaient aussi, c'est-à-dire grand, large, dédaigneux de vétilles, rigoureux et élevé.

La circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique

résume tout ce qu'il serait possible de dire à l'égard de Dulong, et cet illustre savant s'y trouve, il me semble, si complétement apprécié, *comme professeur,* qu'il me suffira de rappeler, en terminant, cette phrase que j'ai déjà citée

*Vous devez continuer à vous inspirer de ce bel enseignement fondé par les Biot, les Thénard, les Gay-Lussac et les Dulong.*

G. Dondenne.

---

Digitized by Google

# LES ÉGLISES

## DE LA VILLE DE SAINT-FLORENTIN.

### I.

Au centre de la ville de Saint-Florentin et sur une éminence s'élève l'église paroissiale. Au-dessus des maisons qui l'enserrent étroitement, on n'aperçoit que le chœur et le transsept surmontés d'un léger campanile. Il faut monter du côté du nord un escalier de 35 marches ou gravir des autres côtés des pentes assez abruptes pour y arriver et pour reconnaître l'existence d'une nef basse et inachevée.

C'est cependant pour la conservation et la restauration de cet édifice incomplet et d'un aussi difficile accès, que la ville a dépensé plus de 100,000 fr. en 1857 et 1858, et qu'elle va en sacrifier à peu près autant en 1859 et 1860.

Aucune ville du département ne s'est imposé de pareils sacrifices pour la conservation de son église ; il semblerait qu'avec 200,000 fr. on aurait pu en élever une neuve d'un bon style. Il faut donc que celle qui est debout ait de l'importance au point de vue de l'art et de ses dimensions pour que les habitants aient préféré la conserver. Effectivement, il en est ainsi ; et, à ce motif déterminant, est venu s'en joindre un autre qui ne l'est pas moins : le désir, la volonté de transmettre aux générations futures l'édifice religieux qui a vu

Digitized by Google

naître, vivre et s'éteindre les générations passées. Ce pieux sentiment d'une population entière n'est autre que celui d'un fils bien né qui est jaloux de transmettre à ses enfants, au prix de quelques sacrifices, la maison de ses ancêtres dans laquelle il a passé sa vie.

Au moment où des travaux considérables s'éxécutent aux frais de la génération actuelle, il n'est pas hors de propos de faire pour ainsi dire la *généalogie* de l'église de Saint-Florentin ; de chercher pourquoi, dans une ville dont la fondation se perd dans la nuit des temps, l'église ne date que des XVIe et XVIIe siècles, tandis que les monuments des siècles antérieurs fourmillent dans la contrée (1) ; pourquoi enfin, cet édifice, jeune encore, s'est trouvé atteint d'une vieillesse anticipée.

Pour répondre à la première de ces questions qui se présentent naturellement à l'esprit, nous avons consulté les chartes et des documents authentiques, à l'aide desquels, remontant le cours des âges, nous pouvons parler en connaissance de cause tant de notre église que de celles qui l'ont précédée, soit dans l'emplacement actuel, soit ailleurs.

Un grand fait ressortira de nos explorations ; et nous aimons à le constater au début, c'est que la génération actuelle, qui s'impose d'énormes sacrifices, suit, sans s'en douter, l'exemple de ses aînées.

En effet, l'église actuelle a été élevée aux frais des habitants, et Dieu sait les sacrifices qu'a dû leur imposer cette œuvre tout incomplète qu'elle est ; elle a remplacé une autre église élevée au même lieu au XIe siècle, également aux dépens de

(1) Pontigny, Chablis, Tonnerre, Jaulges, Chéu, Vergigny, Montigny, etc.

Digitized by Google

la population et dans des temps calamiteux. Enfin, antérieurement, l'église paroissiale primitive, édifiée vers le XIe siècle, détruite à cause des guerres, était l'œuvre de la piété des ancêtres ; c'est donc pour la quatrième fois que la ville de Saint-Florentin relève presque de ses ruines la maison du seigneur. Ce pieux exemple, nous n'en doutons pas, trouverait au besoin des imitateurs chez ceux qui nous succèderont dans les âges futurs !

Horace, reprochant aux Romains de ne pas rétablir les temples de leurs Dieux qui tombaient en ruine, avait pu leur adresser ces sévères paroles :

« Œtas parentûm, pejor avis, tulit
« Nos nequiores, mox daturos
« Progeniem vitiosiorem (1).

De nos jours, quel poëte serait assez téméraire pour traiter de la sorte des générations, qui, d'âge en âge, ont fait et continuent de faire preuve d'un zèle ardent pour maintenir dans leur dignité le temple et les autels du vrai Dieu !

## II.

On ne possède sur les églises de Saint-Florentin aucun document antérieur au XIe siècle.

Le premier est un charte du comte Thibaut (fils d'Eude-le-Grand, comte Palatin) dont la date doit être fixée entre 1037 et 1040, par laquelle ce prince fait don au monastère de Saint-Germain d'Auxerre « d'une chapelle appelée de *Saint-* « *Florentin*, située *dans le château*, dédiée à la Sainte-

(1) Nos pères valaient moins que nos aïeux ; nous valons moins que nos pères et nos enfants vaudront encore moins que nous.

Digitized by Google

« Mère de Dieu et aux saints Martyrs *Florentin* et *Hilaire*,
« et dans laquelle sont conservées avec vénération les reli-
« ques (*ossa*) de ces martyrs. »

Il fait en outre don du monastère appelé *Saint-Florentin-le-Vieux*, dans lequel était autrefois, disait-on, une abbaye (1), avec tous les biens qui appartiennent à juste titre audit monastère.

La chapelle située dans le château était bien, comme le château lui-même, la propriété du comte; mais il en était autrement du monastère ; il avait sans doute appartenu avec tous ses bieus à une corporation religieuse qui le tenait de la piété et de la générosité d'un prince ou d'un seigneur qui l'avait fondé dans les siècles antérieurs (2).

A cet égard, il y avait plutôt de la part du comte *restitution* que *donation*. En effet, on lit dans la charte que ce bien avait été sous la main laïque et qu'il n'y avait été commis aucune exaction, si ce n'est par ceux qui l'avait possédé à titre de bénéfice ; aussi est-il ajouté « nous le *remettons* « *maintenant* avec toutes ses dépendances à Dieu et à saint « Germain. »

Ce monastère avait donc éprouvé le sort de tant d'autres dont les seigneurs s'étaient emparés au VIII[e] siècle et dont ils avaient joui pendant de longues années, contrairement au

(1) Nous verrons plus tard que cette abbaye est devenue un simple prieuré.

(2) Le château devait être auprès de l'abbaye ; il occupait un mamelon existant presqu'au même niveau, et que l'on a depuis appelé *la Frique*. La destruction récemment commencée de ce mamelon assez spacieux, a mis à découvert de nombreuses ruines. Il ne paraît pas que le château détruit lors de la guerre des Anglais ait été jamais rétabli.

Digitized by Google

vœu des fondateurs. On sait qu'à cette époque l'institut monastique était dans la plus déplorable situation : les monastères pillés et brûlés par les Normands, rançonnés par les seigneurs, possédés par des abbés laïcs, étaient la plupart dépeuplés ; la vie régulière était singulièrement relâchée dans les monastères. Au lieu de moines, on y voyait alors des chanoines et des religieuses ; même des abbés laïcs qui y vivaient installés avec leurs familles et leurs gens d'armes.

Nos deux chapelles étaient sans doute desservies par quelques prêtres ; à cet égard, la charte est muette, et nous ne pouvons dire à quel ordre appartenaient les moines ou chanoines premiers donataires ; nous voyons seulement que le comte veut que dorénavant il n'y soit établi d'autres moines que ceux de Saint-Germain d'Auxerre.

Il est permis de croire que cette condition ne put recevoir son exécution pendant les guerres ; car, un siècle après, en 1138, le pape Innocent II, confirmant par une bulle la réunion faite par l'archevêque de Sens de l'*église collégiale de Saint-Florentin* au monastère de Saint-Germain, statue, qu'en raison de la diminution du nombre des chanoines, l'abbé devra, à mesure de leur mort, y établir des Bénédictins.

Ce qui prouve encore que l'abandon fait par le comte n'avait pas produit son effet, c'est que les vicomtes avaient continué à jouir comme bénéficiaires d'une partie des biens de l'abbaye ; car, ce n'est qu'en 1140 ou 1145 que le vicomte Eude, en présence du comte Thibault de Blois, *abandonne* à l'abbaye tout ce qu'il avait et possédait dans l'église, (c'est-à-dire des biens de l'église) de Saint-Florentin.

Quoiqu'il en soit, l'existence de deux églises aux XIe et XIIe siècles se trouve constatée ; bien que sous le même voca-

Digitized by Google

ble et toutes deux soumises à l'abbaye de Saint-Germain, elles sont gouvernées chacune par un prieur, elles ont néanmoins des intérêts communs; témoin la convention intervenue en 1142 entre les deux prieurs sous les auspices d'un délégué de l'abbaye, entre l'église de Saint-Florentin-du-Château et celle de Saint-Germain-le-Vieux, par suite de laquelle les dons faits par les malades pour leur sépulture dans cette dernière église devraient être partagés par égales portions entre les deux églises.

Un fait important à constater, c'est que les reliques de saint Florentin étaient conservées dans la chapelle du château où elles avaient été déposées au IXe siècle, suivant la légende, par les comtesses Lémine et Godelaine, sœurs du châtelain de Saint-Florentin.

## III.

Indépendamment de ces églises particulières, il devait exister une église paroissiale à l'usage des habitants. En effet, on ne peut admettre que dans une ville qui avait son importance au moyen-âge, on se soit contenté d'églises ou de chapelles qui n'appartenaient pas à la localité et dont l'entrée pouvait être refusée aux habitants.

En voyant l'église actuelle qui a été édifiée aux XVIe et XVIIe siècles et laissée inachevée, on se demande ce qui existait avant cet édifice moderne. La réponse se trouve heureusement dans les chartes qui ont déterminé sa construction.

La première émane de Charles, régent du royaume durant la captivité du roi Jean à la date de 1356 ou 1357, dans laquelle on lit : « Que naguère *l'église parochial* (sic) *de notre ville de*

Digitized by Google

« *Saint-Florentin,* le prieuré de Dilo (1), l'Hostel-Dieu (2) « et la maladrerie de ladite ville qui étaient ès forbourgs « d'icelle ville, aient été ars (brûlés) et détruits, afin que « ennemis ne s'y pussent loger : et ainsi le capitaine de « notre chastel ait fait abattre et détruire l'église de Monsieur « Saint-Florentin qui était assise dedans la forteresse, devant « le dit chastel (3) et n'est à présent église ne chapelle où « l'on pust célébrer le service divin, etc. »

Il existait donc uue église paroissiale ; et, chose singulière, elle était hors de la ville, tout aussi bien que l'Hôtel-Dieu. Ayant égard aux motifs qui ont déterminé sa destruction, le Régent concède aux habitants un emplacement situé au lieu dit *sur le Tertre,* afin qu'ils puissent y faire élever une église. Cet emplacement est encore bien connu et son nom lui est resté.

La seconde charte émane du même prince devenu roi, à la date du 13 mai 1376 (20 ans après la première). On y rappelle la destruction de l'église paroissiale *fondée de Monsieur Saint-Martin,* et aussi de l'église de Monsieur Saint-Florentin, puis la concession faite de l'emplacemeut *sur le Tertre ;* il est

(1) Le prieuré dépendant de l'abbaye du même nom (Dei locus), situé au nord de la forêt d'Othe, était hors de la ville, au lieu appelé dep uis et maintenant faubourg de *Dilo* ; il ne paraît pas que ce faubourg ait jamais été rétabli.

(2) Un acte judiciaire émané du Mayeur de la ville et communauté de Saint-Florentin, à la date du 8 mars 1597, constate « qu'antérieu-« rement la Maison-Dieu et sa chapelle étaient *en dehors* de la ville « au-delà du pont, et que la chapelle avait été réédifiée au-dedans « du grand faubourg, par le moyen et à l'occasion des guerres ci-« devant régnant en ce royaume. »

(3) On se rappelle que le château ou la forteresse était à côté de l'ancien monastère, devenu *prieuré.*

Digitized by Google

ajouté que cet emplacement n'a pas été trouvé convenable, en raison des caves, celliers et autres empêchements; et qu'en conséquence, « d'abondant il a été octroyé aux bour- « geois et habitants une *motte* vague appelée la *Motte de la* « *Tour* ; qu'en vertu de ce don ils ont commencé à faire leur « dite église en ladite *Motte*, et *tant y ont jà fait* que par « la licence de l'archevêque de Sens qui ledit lieu a approuvé « être convenable, le divin service y a été fait plusieurs fois « et bien fait en chacun jour et sera continué doresnavant. »

La charte se termine ainsi : « avons donné et donnons par « ces présentes ladite *Motte de la Tour*, et leur avons « octroyé et octroyons qu'où et au cas qu'en ladite Motte « l'église soit commencée, ils la puissent parfinir entière- « ment sur toute icelle Motte, etc. »

C'est par cette seconde charte confirmative et extensive de la première que nous apprenons d'une manière positive que l'église détruite qui existait au faubourg était sous l'invocation de Saint-Martin (1). Elle était en effet au faubourg de ce nom ; tout l'indique. Le nom de Saint-Martin est resté à ce faubourg : la porte de la ville de ce côté était surmontée de la statue équestre de saint Martin. Enfin, le cimetière qui a existé en cet endroit jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, survivant à l'église, dont il avait été l'annexe, ne laisse aucun doute à cet égard. Il faut admettre qu'avant les guerres du XIV^e siècle le faubourg avait de l'importance; détruit en même temps que l'église et pour le même motif, il ne fut pas rétabli, les capucins vinrent s'y établir au commencement du XVII^e siècle ;

(1) Nous possédons un testament du 21 mars 1272, par lequel le testateur requérait sa sépulture en l'église *Saint-Martin de Saint-Florentin*, laissant XX sols de rente pour son anniversaire.



Digitized by Google

quant aux habitations qu'on y voit aujourd'hui, elles sont toutes de construction récente.

Ces deux chartes qui, en nous apprenant la destruction de l'église paroissiale située hors des murs, nous révèlent sa préexistence, nous font connaître en même temps la ruine de l'église de Saint-Florentin-du-Château qui a subi le sort du château ; et il ne paraît pas que cette église ou chapelle ait été jamais rétablie. Il est à remarquer que ces mêmes chartes sont muettes sur l'église ou chapelle de Saint-Florentin-le-Vieux ou de l'abbaye, d'où la conséquence qu'elle ne partagea pas le sort de sa voisine ; seulement elle dut être dévastée. Il en fut de même de celle de la *Maladrerie* qui existe encore à l'état de grange ; il suffit de la considérer un instant pour reconnaître qu'elle date de l'époque de la fondation des maladreries ; et c'est en effet l'édifice le plus ancien du pays. Quant à l'église de Saint-Florentin-le-Vieux, mieux connue sous le nom du *Prieuré*, qui dépendait de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, avant qu'elle ne fût convertie en habitation particulière, on reconnaissait parfaitement à sa porte en style roman, à sa fenêtre plein-cintre et à sa voûte en planchettes, qu'elle était de beaucoup antérieure au XIV^e siècle.

## IV.

Le don fait par Charles V était loin de dédommager la ville du préjudice énorme résultant de la destruction de son église paroissiale. Edifier une église à cette époque n'était pas chose facile ; à peine terminait-on celles qui étaient commencées, partout les ressources manquaient ; ce fut donc pour les habitants une lourde charge, et il ne fallut rien moins qu'une impérieuse nécessité pour les décider à faire des sacrifices au-dessus de leurs moyens. On s'était donc mis à l'œuvre, et

Digitized by Google

grâce au zèle et aux pieux efforts de tous, une église s'était élevée sur la Motte de la Tour; on n'en saurait douter, puisque la charte de 1376 mentionne que *ce qui étoit fait* permettait d'y célébrer le service divin. Nous en avons d'ailleurs quelques preuves écrites.

D'abord, en 1416, Jean Duguet, par son testament, indique sa sépulture dans une chapelle de l'église paroissiale nouvellement édifiée (*de novo ædificata*), et il lègue à la chapelle Saint-Pierre nouvellement bâtie et fondée dans ladite église de Saint-Martin quatre arpents de terre au climat de Lames ; ce testament fait en latin est reçu devant le doyen de Saint-Florentin prenant le titre de *curé de l'église paroissiale Saint-Martin de Saint-Florentin.*

D'un autre côté, le 2 octobre 1421, l'abbé de Pontigny reconnaît par un acte formel que son couvent est tenu envers les habitants de célébrer chacun an à perpétuité une messe de *requiem* en l'église paroissiale pour raison de certaine place donnée à l'église de Pontigny, ladite place de quatre toises en carré tenant à la Motte de l'église paroissiale, par derrière la maison donnée à l'église de Pontigny par Thomas Biette.

Ainsi, la nouvelle église avait repris le titre patronal de l'ancienne, c'était l'église Saint-Martin dans la ville de Saint-Florentin. Mais qu'est devenu cet édifice? ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'en existe pas la moindre trace ; construit à la hâte et avec de mauvais matériaux, il n'aura pu être conservé ; il a disparu pour faire place à un autre commencé un siècle et demi plus tard, dans des temps plus favorables. L'édifice remplacé, et qui périssait sans doute par vice de construction, aurait donc subsisté de 1375 à 1500 environ.

En effet, l'église actuelle porte sa date autant par son style

Digitized by Google

que par les chiffres qui y sont gravés de tous les côtés. Ici, on lit MV^c et XX; ailleurs 1549-1550. Mais, à quoi bon ces chiffres? l'architecture de la première partie de l'édifice (le chœur et le sanctuaire) porte le cachet de son époque, et rien n'appartient au XV^e siècle. Ce n'est plus, à proprement parler, de l'architecture gothique, et ce n'est pas encore de la renaissance; c'est encore l'ogive, mais elle s'évase et s'affaisse sur elle-même. La tradition gothique (pour parler comme M. Violet-Leduc) prévaut, bien que corrompue et abâtardie, En effet, plus de ces faisceaux de colonnettes s'élançant hardiment jusqu'aux voûtes, plus de chapiteaux richement sculptés à feuillages ou à crosses; les piliers ou pieds-droits ont quelque chose de lourd, la place du chapiteau est occupée par un étroit bandeau artistement traité et dont la décoration varie à l'infini : Ce qui plait dans l'ensemble, c'est la régularité, mais le ton général est froid. La voûte du chœur était chargée de nervures très-saillantes, se croisant dans tous les sens avec de nombreux pendentifs aux principaux points d'intersection; la clé-pendante qui dominait le sanctuaire était remarquable en particulier. La disposition et l'ornementation de cette voûte accusaient la nouvelle école : le triforium était orné d'une balustrade à jour formée de colonnettes multiples, ce qui rompait d'une manière satisfaisante la monotonie de l'espace nu existant entre les archivoltes du rez-de-chaussée et les fenêtres de l'étage supérieur. Quant à ces fenêtres de très-grande dimension, elles étaient divisées par des meneaux longs et droits se terminant à la partie supérieure par des ronds ou cercles accolés ou superposés; les verrières contenaient des tableaux de bonne exécution, représentant les principaux traits de la passion et de la résurrection de notre seigneur Jésus-Christ;

Digitized by Google

elles avaient toutefois le défaut de laisser au bas de ces tableaux trop d'espace en verre blanc qui introduisait dans le chœur un jour trop abondant. Heureusement, cet effet était tempéré par les verrières du rez-de-chaussée, exécutées complètement en vitraux de couleur d'un riche travail : les meneaux de ces verrières sont en partie du style flamboyant et en partie du style rayonnant.

Tel était l'état du chœur, de ses collatéraux, ainsi que des chapelles latérales. Rien ne fut négligé pour l'ornementation ; mais là, plus d'hésitation ; le style de la renaissance en fait les frais ; c'est d'abord le retable du sanctuaire portant la date de 1550, à lui seul monument fort remarquable où sont sculptées et profondément affouillées les scènes de la passion, du crucifiement et de la résurrection (1) ; la charmante colonnade qui entoure le sanctuaire et se continue de chaque côté du chœur, et enfin, le jubé daté de 1600 et qui est un véritable chef-d'œuvre (2).

Comme on le voit, la date MV$^{c}$ et XX inscrite dans la frise de l'angle qui relie la chapelle de Saint-Jean à l'abside, prouve que les travaux étaient en cours d'exécution au commencement du XVI$^{e}$ siècle ; le chiffre de 1550, gravé sur le rétable et sur les colonnades prouvent que ces travaux n'ont été achevés que vers le milieu du même siècle. Enfin, le jubé a été élevé

(1) Les statues équestres de saint Martin et de saint Florentin, premier et deuxième patrons de l'Eglise, qui surmontent ce rétable, quoique d'une bonne exécution, y ont été fort mal à propos placées à une époque de beaucoup postérieure ; elles devront être nécessairement descendues et posées ailleurs.

(2) Ce jubé fut exécuté par Jean Bullon, tailleur de pierres à Tonnerre ; le prix convenu était de 1,100 livres tournois, sans compter le transport des matériaux.

Digitized by Google

en 1600 et 1601. Les stalles qui portent bien le cachet du XVI^e siècle n'ont pu être posées qu'après tous ces travaux. Cette première partie de l'église ne s'est donc trouvée achevée qu'au commencement du XVII^e siècle; à elle seule, cette partie était considérable ; elle était remarquable par sa régularité, par son unité; il y avait, , ce qui est assez rare dans des travaux qui se sont succédé pendant un siècle, parfaite harmonie entre toutes les parties de l'œuvre. Qu'on juge, d'après l'importance de ces travaux, des sacrifices que les habitants s'étaient imposés !

Ce qui porte à croire que ces premiers travaux n'ont été parachevés qu'au commencement du XVII^e siècle, c'est l'inscription en lettres dorées qui fut placée sur la tourelle de l'escalier du jubé; cette inscription qui subsiste encore nous apprend que la consécration de l'église (ce qui ne peut guère s'entendre que de la partie achevée), a été faite solennellement le 17 septembre 1617, par Jean de Clèves, évêque de Bethléem (1), à la demande de Claude Leclerc, prêtre et notaire de la cour ecclésiastique de Sens (2). Cette fois ce

(1) Jean de Clèves était proche parent de Charles de Gonzague et de Clèves, alors vicomte et seigneur de Saint-Florentin, lequel assista sans doute à la cérémonie.

(2) Voici cette inscription : « Anno Domini millesimo sexcentesimo « decimo septimo, dominicâdie, decimo septimo mensis septembris, « ad supplicationem et diligentiam venerabilis et devotæ personæ « magistri Claudii Leclerc, presbiteri, notarii in curia ecclesiastica « Senonensis, illustrissimus et reverendissimus in Christo pater DD. « Jacobus Clevensis, episcopus Bethleemitamus, ad Romanam eccle- « siam nullo medio pertinens, necnon prior inclyti prioratus de « Caritate, diligentia et permissione illustrissimi et reverendissimi « DD. Jacobi Cardinalis Perronnii, archiepiscopi Senonensis, seu « ejus Domini vicarii generalis hanc ecclesiam Deo Optimo, Maximo,

Digitized by Google

n'est plus l'église de Saint-Martin de Saint-Florentin (Sancti-Martini de Sancto-Florentino) ; il n'est plus question que du vocable de Saint-Florentin.

En rendant compte de cette série de travaux, une réflexion se présente à notre esprit et nous devons la communiquer à nos lecteurs. Tandis que vers le milieu du XVI[e] siècle, on élevait à grands frais l'église de Saint-Florentin, les églises d'Auxerre étaient dévastées par les calvinistes, connus sous le nom de Huguenots, qui renversaient les autels, brisaient les verrières, mutilaient les statues, profanaient les saintes reliques et brûlaient tout ce qui servait au culte. L'abbaye de Pontigny, située seulement à deux lieues de Saint-Florentin, ne fut pas à l'abri de leurs brigandages ; ils allèrent jusqu'à mettre le feu à l'église ; « heureusement, dit l'abbé Lebeuf, « les religieux avaient pris la précaution de refugier de « bonne heure leurs reliquaires dans la ville de Saint-Floren- « tin et de les confier à François Duguet, magistrat. »

L'hérésie n'avait point d'adeptes dans notre ville, plus heureuse en cela que celle d'Auxerre ; et la foi des habitants plus encore que leurs murailles les préserva de l'invasion des nouveaux vandales et leur permit de continuer leur pieuse entreprise.

## V.

Ce qui était fait ne pouvait suffire ; il fallait continuer l'édifice. Or, le plan comportait un vaste transsept et une nef avec collatéraux et chapelles ; enfin, un portail avec façade. On avait bien tout le terrain nécessaire pour ce développe-

« Beatæ et Gloriosæ virgini Mariæ, Divo Florentino insigni martyri « et omnibus sanctis, solenniter consecravit et dedicavit. »

ment et pour la construction d'un clocher, et aussi d'un escalier monumental nécessaire pour arriver du sol de la ville au niveau de celui de la Motte.

Il faut en convenir, pour une petite ville de 2,500 âmes au plus, ville sans ressources (1), l'entreprise était vraiment téméraire, et il devait arriver ce qui advint à cette époque à bien d'autres églises, le monument devait rester inachevé; ce n'est pas à dire pour cela que les habitants ne firent pas de nouveaux et très-grands efforts; loin delà; nous allons en rendre compte; mais, soit lassitude, soit impossibilité, force fut de s'arrêter.

Le transsept est tracé; ses piliers sont élevés à la hauteur convenable: une voûte semblable à celle du chœur doit couronner cette partie de l'édifice; mais, avant il faut élever les deux portails septentrional et méridional.

En 1609, on commence le premier, c'est-à-dire qu'on pose les premières pierres, puis on en reste là; et, si on s'en rapporte à une mention gravée à ce portail (*cœptum* 1611), on ne reprend les travaux que deux ans après, la date de 1611 est sur le côté droit, et au côté gauche on lit : *Juin* 1613 ; enfin, la croix que l'on voit sur le pignon n'est posée que le 30 octobre 1632, ce qui ferait présumer que ce portail n'aurait été terminé qu'à cette époque, chose qu'il répugne pourtant d'admettre. Au surplus, ce portail qui se compose de trois étages est d'une fort bonne exécution; l'ordre ionique forme

(1) En 1780, le budget municipal constatait un actif de 1287 fr. et le passif ou les charges s'élevaient à 1262 fr. et encore, parmi les charges, on ne voit rien pour l'entretien de l'église. Certes la ville n'était pas riche dans le siècle précédent ! Quant aux ressources de la fabrique de l'église, elles devaient être bien restreintes.

Digitized by Google

le second; l'ordre corinthien décore les deux autres; cette fois le divorce avec le style gothique est complet.

Il en est de même du portail méridional bâti par Nicolas Convert. On y remarque la date de 1637 en chiffres de l'époque.

Vers le même temps, on travaillait, mais bien lentement, à la construction de la nef, les deux premières travées à partir du transsept s'élevaient avec leurs collatéraux et les chapelles; ce n'était guères que la moitié du plan; tout au plus fit-on les fondations du surplus; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elles ne sortirent pas de terre. Tout-à-coup on renonça à pousser plus loin l'entreprise et on se préoccupa d'une seule chose: de clore ce qui était à peu près fait. A défaut de contreforts à l'ouest on ne put voûter le transsept. La voûte fut remplacée par un plancher de la plus grossière exécution (1); quant à la nef, comme elle se trouvait sans développement, on la couvrit par une voûte aussi basse que celle des collatéraux. Enfin, à défaut de portail occidental, on ferma la demi-nef par un simple mur en matériaux grossiers, dans lequel on enchâssa tant bien que mal un petit portail ogival avec linteau provenant de la ruine d'une église du XIe ou du XIIe siècle (peut-être de l'église Saint-Martin!); puis, on couvrit le tout à la hâte avec aussi peu de soin et de goût que s'il se fût agi d'une mauvaise grange. A l'extérieur, le terrain resta sans escalier, avec une pente abrupte revêtue de pierres informes qui, jusqu'à nos jours, ont rendu difficile et dangereux l'accès de l'église de ce côté (2).

(1) C'était en 1640, tellement que six charpentiers qui avaient entrepris la charpente, tombèrent du haut de l'édifice et furent tués. (*Note contemporaine*).

(2) Heureusement, le mauvais pavé va disparaître et la pente va être adoucie; par suite l'accès va devenir plus praticable.

Digitized by Google

On pouvait être alors vers le milieu du XVII^e siècle. En effet, le chiffre 1637 est tracé sur l'arc doubleau qui soutient le plancher du transsept du côté de la nef, et aux deux pieds-droits sur lesquels porte cet arc sont inscrites les dates de 1616 sur l'un, et de 1625 sur l'autre; enfin les verrières des chapelles qui sont aujourd'hui dans le plus complet désordre portent les chiffres de 1683 et 1688. Toutes ces dates ne prouvent que trop avec quelle lenteur les travaux marchaient. En résumé, si l'on avait trop fait pour le chœur, on ne fit pas assez pour la nef; de là un désolant disparate et un contraste choquant.

Un fait qu'on ne peut passer sous silence contribua peut-être plus qu'on ne pense à inspirer du découragement. Tout-à-coup la solidité de la voûte du chœur avait causé de sérieuses inquiétudes. Plusieurs pieds-droits avaient perdu leur aplomb et cédaient à la poussée de la voûte; les fondations étaient-elles mauvaises, ou bien le mal provenait-il de ce que les travaux avaient été conduits trop lentement et sans ensemble? Toujours est-il qu'après tant de dépenses pour la construction et la décoration de cette belle partie de l'édifice, on était menacé d'un très-grand malheur, on n'était plus en sûreté dans l'église; une note contemporaine nous apprend que le 12 janvier 1612, à l'office de vêpres, un prêtre fut atteint d'une grosse pierre qui se détacha de la voûte du chœur; elle lui rompit un bras et une cuisse, et quelques jours après il expira.

L'inquiétude sérieuse doit dater de cette époque ou à peu près, car on ne peut admettre qu'on eut été assez inconséquent pour bâtir le jubé en 1600, si on avait eu à redouter la ruine de la voûte qui aurait infailliblement entraîné la mutilation du jubé ainsi que du retable du sanctuaire.

L'état de la voûte exerça donc nécessairement une influence

fâcheuse sur les travaux du transsept et de la nef; car il fallait avant tout pourvoir à la conservation de la partie pour laquelle il semblait qu'on n'avait rien épargné; et, pour le dire en passant, la nef elle-même ne devait pas tarder à péricliter, la poussée des voûtes n'étant pas comprimée par une façade solide, plusieurs piliers perdirent leur aplomb et s'inclinèrent du côté de l'ouest. Ce fait ne s'est révélé que postérieurement, et il ne paraît pas qu'on s'en soit jamais préoccupé sérieusement.

Pour rassurer les paroissiens, en eut recours à un palliatif, on arrêta le déversement des murs et des pieds-droits du chœur menacés, au moyen d'énormes tirants en fer qui reliaient horizontalement le sommet des deux murs latéraux au-dessus de la voûte. On passa sous les lourdes nervures de cette même voûte plus de cinquante liens en fer que l'on accrocha aux charpentes du comble; en sorte que la charge de la voûte était en partie supportée par cette charpente; et les murs latéraux se trouvaient soulagés d'autant. Cela fait, le mal ne fit pas de progrès, toute inquiétude cessa; et c'est en cet état qu'après plus de deux siècles l'édifice avec sa voûte déformée et toujours menacante est arrivé jusqu'à nous.

On est forcé d'avouer qu'un palliatif dont l'efficacité se révèle par une durée deux fois séculaire commande le silence à ceux qui seraient tentés de le critiquer au point de vue de l'art. Ajoutons que serait bien hardi celui qui prétendrait que, de nos jours, le moment était arrivé où, malgré ce palliatif, la ruine du monument était imminente.

## VI.

La génération du XIX^e^ siècle fréquentait donc en toute sécurité l'église dans son état d'imperfection, il ne venait à la

Digitized by Google

pensée de qui que ce soit de porter sur la voûte des regards inquiets ; peu de personnes connaissaient les armatures en fer existant au-dessus, et quant à ceux qui les avaient remarquées, ils n'avaient fait à leur sujet aucune réflexion. Bien plus, après 1830, on s'avisa de considérer comme mal séante la teinte rembrunie que plusieurs siècles avaient imprimée à la pierre. Par malheur, le vent était encore au badigeon ; la mode pouvait s'en passer ; on se hâta donc de revêtir tout l'intérieur d'une chemise de couleur jaune-clair et les voûtes furent ornées d'une teinte blanche. On ne put faire cette déplorable restauration sans voir de près la grande voûte ; on boucha avec du plâtre les fentes qu'on remarqua, mais on eut garde de concevoir la moindre inquiétude. Pour le dire en passant, lors de ce badigeonnage on ne fit grâce, ni au rétable, ni au jubé, ni aux délicates sculptures qui font l'ornement de l'église ; seulement, on crut les traiter plus favorablement en leur imprimant une peinture à l'huile, ce qui est cent fois pire que le badigeon ; car grâce à Dieu, on peut faire disparaître celui-ci, tandis que rien ne peut faire disparaître la peinture qui a pénétré dans les pores de la pierre ; nous en savons aujourd'hui quelque chose.

Il ne serait venu à la pensée de personne de blâmer ce nouveau genre de décoration. Tous, maire, pasteur et marguilliers, se préoccupant peu de la question de solidité, se complaisaient dans ce qu'ils appelaient la propreté de leur église, lorsque la visite d'un célèbre architecte vint malencontreusement troubler leur quiétude.

C'était à l'époque où de grands travaux d'intelligente et bien urgente restauration étaient exécutés dans l'église abbatiale de Vézelay, si précieuse au point de vue de l'art, ainsi que des souvenirs historiques qui s'y rattachent.

Digitized by Google

M. Violet-Leduc, architecte du monument, à son retour de Vézelay, venait de faire une visite à l'église abbatiale de Pontigny ; il s'arrêta à Saint-Florentin, et, profitant de quelques instants de loisir, il monta à l'église. On s'empressa de lui en faire les honneurs; mais, quelle fut la surprise du cicérone, lorsque le célèbre architecte, après avoir admiré ce que le chœur et l'abside ont de bien, et par-dessus tout les belles verrières du rez-de-chaussée, signala avec le sentiment de la plus vive inquiétude le déversement des murs latéraux du chœur, ainsi que l'état menaçant de la voûte, exprimant les craintes fondées que cette situation lui inspirait. Selon lui, la voûte pouvait s'écrouler d'un moment à l'autre. Il n'en fallut pas davantage pour troubler la sécurité dans laquelle on vivait ; l'autorité municipale comprit qu'elle avait des devoirs à remplir et qu'une lourde responsabilité allait peser sur elle. Interdire l'entrée de l'église, on n'osait prendre cette détermination extrême; on chercha à se rassurer, ou du moins on voulut se faire éclairer ; divers architectes furent consultés ; ils partagèrent les craintes de M. Violet-Leduc. En dernier lieu, l'architecte du département, M. Boivin, fut appelé. A l'aide d'instruments de précision, il constata des hors-d'aplomb de deux à quatre centimètres par mètre de hauteur, « et ce résultat, dit-il dans son rapport, n'avait pas besoin « de commentaire pour prouver tout le danger qu'il y avait à « continuer de fréquenter l'église dans la situation périlleuse « où elle se trouvait. Trop d'exemples de ce genre, ajoutait-il, « prouvent surabondamment que la sécurité qui règne par « l'usage pourrait amener ici une catastrophe qu'on doit « toujours chercher à éviter. »

Depuis plusieurs années, on hésitait sur le parti à prendre; mais, en présence des conclusions de ce rapport, l'hésitation

n'était plus permise. Aussi, Monseigneur l'archevêque de Sens (1) prit-il sur lui, au mois de septembre 1847, d'interdire le chœur et les collatéraux, ne laissant pour l'exercice du culte que le transsept et la nef. Cette interdiction équivalait, vis-à-vis de l'autorité locale, à une mise en demeure qui ne permettait plus d'ajourner.

M. le Maire (2) l'avait parfaitement compris; mais il était arrêté par le chiffre de la dépense. D'après le devis, 60,000 fr. ne pouvaient suffire pour remédier au mal; puis, il fallait doubler cette somme si on voulait voûter le transsept et consolider la nef, où trouver 120,000 fr.! On en était encore à réfléchir sur le chapitre des voies et moyens, lorsque survint la révolution de 1848 qui fit un peu oublier l'église, sans pour cela faire oublier les dangers de la situation. Quelques années s'écoulèrent ainsi, et quand les esprits furent plus calmes, les pensées se tournèrent du côté de la pauvre église. On allait encore se briser fatalement contre l'énormité du chiffre du devis, lorsque le respectable curé-doyen, brûlant de zèle pour la maison du Seigneur, prit une hardie et généreuse initiative. Il éleva la voix pour proposer aux paroissiens de manifester leur vœu par des souscriptions volontaires; il fut écouté. Seul, il présenta partout une liste de souscription et en peu de temps il obtint un chiffre bien éloquent : 45,000 fr. réalisables en cinq années par cinquième!

Le prélat avait parlé, le pasteur avait agi; les fidèles ne s'étaient montrés ni sourds, ni indifférents; on n'aurait pas mieux réussi au moyen-âge! Cette initiative, ce pieux empressement en plein XIXe siècle étaient d'un bon augure. La

(1) Monseigneur de Cosnac.
(2) M. Guiollot, de regrettable mémoire.

Digitized by Google

voix entraînante d'une population (*vox populi !*) perça les murs de l'hôtel municipal; bientôt l'administration de la ville, pleinement rassurée par cette initiative inespérée, s'y associa avec empressement; et par un vote large et unanime, elle compléta la somme nécessaire pour la première et la plus intéressante partie des travaux.

Passons sous silence les retards beaucoup trop longs apportés à leur exécution; ils procédèrent de causes étrangères aux pays et à ses administrateurs.

## VII.

Grande fut la joie, lorsqu'au printemps de 1857, on apprit qu'enfin les travaux allaient commencer.

Bientôt, à l'exception de la nef qui est réservée pour l'exercice du culte, tout le surplus de l'édifice est envahi par une colonie d'ouvriers; de grandes précautions sont prises pour la conservation du rétable, du jubé et de tous les objets d'art. Les verrières sont démontées et déposées en lieu sûr, un échafaudage considérable s'élève rapidement et permet d'atteindre intérieurement et extérieurement les parties les plus élevées; on commence par démolir la voûte du chœur; on démolit et on rétablit à plomb les pieds-droits et les parties de murailles déversées, ainsi que la plupart des contreforts extérieurs; le toit reste comme suspendu dans l'espace et reçoit cependant d'importantes réparations; puis, quand l'aplomb et la verticalité règnent partout, on rétablit la voûte; mais ce n'est plus celle du XVI^e siècle; plus de nervures lourdes et suivant mille directions, ce sont des arcs doubleaux simplifiés et de légers arcs ogives dont les intervalles sont voûtés en briques courantes, liées en ciment romain revêtu de plâtre. Ainsi, d'une part les points de résistance sont meilleurs, et de l'autre on a

Digitized by Google

moins à redouter de la poussée de la voûte qui est légère, sans cesser d'être solide. Comme souvenir de l'ancienne, on replace, à la partie qui domine le sanctuaire seulement la clé-pendante du XVI[e] siècle ; les voûtes basses des collatéraux et des chapelles sont également rétablies dans de bonnes conditions ; les meneaux de la plupart des baies sont refaits à neuf, enfin, cette partie de l'édifice est restaurée et consolidée dans tous ses détails.

En moins d'une année, ces importants travaux sont achevés ; mais on reconnaît la nécessité de donner à l'intérieur du monument un aspect uniforme ; il n'est pas possible, en effet, de laisser ensemble les parties neuves, partant blanches, et le surplus qui est jaune. On décide donc que le ravalement général et complet aura lieu. Heureuse détermination qui aura pour conséquence la disparition de l'ignoble badigeon qui comptait à peine vingt-cinq années. Cette opération produisit les meilleurs effets ; à mesure qu'elle se poursuivait, il semblait que le monument du XVI[e] siècle se rajeunissait, et quand la main d'habiles ouvriers, dirigés par le *maître de l'œuvre*, fit disparaître l'empâtement qui cachait les fines sculptures des bandeaux variés, tenant lieu de chapiteaux aux pieds-droits, ce fut pour tous une grande joie ; un regret resta cependant, à cause de l'impossibilité de faire revivre dans leur état primitif les ornementations si malheureusement peintes à l'huile.

A cela près, les verrières étant replacées, on put croire que le chœur et ses annexes venaient, non pas d'être réparés et consolidés, mais plutôt d'être nouvellement construits dans leur entier. C'était un édifice tout neuf et surtout un édifice solide, capable de braver les siècles ; il avait fallu plus d'un demi-siècle pour l'élever, une seule année avait suffi pour le rajeunir.

Digitized by Google

La dépense avait dépassé le chiffre de 100,000 fr., et elle était à peu de chose près couverte.

## VIII.

En portant les yeux sur cette belle restauration, le sentiment éprouvé était celui de l'admiration et d'une vive satisfaction ; mais, en dirigeant ses regards au-dessus du transsept et du côté de la nef, quel désenchantement ! Un hideux et grossier plancher faisant suite à la voûte neuve du chœur et une nef jaunie et malpropre ; enfin, à l'extérieur, un mur tenant lieu de façade et dépourvu de solidité, sans parler de toits en mauvais état et laissant un trop libre passage aux eaux pluviales.

A cette vue, on se demandait si les choses resteraient en cet état. Chacun de dire en gémissant que les ressources sont épuisées, que l'impôt est engagé pour longtemps et qu'avant bien des années il ne sera pas possible de faire autre chose que des travaux préservatifs.

Mais, que ne peut la voix puissante du zélé pasteur ! Il a compris qu'un ajournement équivaudrait à un abandon complet ; il ne peut souffrir qu'un découragement semblable à celui qui a fait délaisser l'œuvre au XVIIe siècle, produise les mêmes effets et de plus désastreux encore ; sans s'arrêter à aucune considération, il n'hésite pas à proposer une nouvelle souscription, et le voilà frappant à toutes les portes et sollicitant de ses paroissiens, non pas de faibles et insuffisantes cotisations, mais bien de larges offrandes. O prodige ! En peu de jours, les paroissiens lui répondent par un chiffre qui excède 36,000 fr. ! Et l'administration municipale, suivant une seconde fois cette entraînante impulsion, vote un subside d'abord insuffisant, mais qu'un peu plus tard elle met en har-



Digitized by Google

monie avec les exigences du devis de l'architecte, après que M. le doyen, dont le zèle est infatigable, a apporté lui-même, par une souscription supplémentaire, un nouveau contingent de 8 à 9,000 francs.

A ces sommes viendront se joindre les secours que le gouvernement ne refuse jamais aux villes qui s'imposent des sacrifices pour la conservation de leurs édifices religieux, secours déjà annoncés et dont il est permis d'espérer l'augmentation si l'autorité municipale, comme on n'en saurait douter, plaide chaudement la cause si intéressante qui est placée sous son patronage et confiée à son zèle.

Maintenant réjouissons-nous ; plus de difficultés, les fonds sont assurés, l'autorité préfectorale qui s'est toujours montrée favorable, a autorisé les travaux ; l'architecte (1) est à l'œuvre, l'habileté et la remarquable activité dont il a fait preuve pour la première partie des travaux nous garantit la bonne et prompte exécution de la seconde partie. Avant un an, le transsept sera couronné par une voûte qu'il attend depuis deux cents ans ; elle sera semblable à celle du chœur, celle de la nef sera surélevée, les piliers qui s'inclinent vers l'ouest seront rétablis ; une façade en pierre de taille remplacera le mauvais mur de clôture au même aspect ; les toits seront entièrement refaits et on terminera par le ravalement intérieur qui donnera à l'édifice entier un air de jeunesse.

Après ces travaux, l'extérieur laissera sans doute encore beaucoup à désirer, son aspect néanmoins se trouvera notablement amélioré ; l'œil ne sera plus attristé par une apparence de masure et de ruines ; mais à l'intérieur, et c'est là l'essentiel, l'effet sera complétement satisfaisant, la nef, avec

(1) M. Piéplu, architecte du département, successeur de M. Boivin.

Digitized by Google

ses collatéraux et ses chapelles, présentera un vaste développement et servira d'introduction au spacieux transsept qui suppléera à l'incomplet de la nef; enfin le tout se reliera parfaitement au chœur et à ses annexes, qui seront toujours la partie la plus monumentale et la plus ornée de l'édifice.

En un mot, la ville de Saint-Florentin possédera une église vaste, régulière, solide et digne de fixer l'attention des archéologues ; cette église sera encore une fois l'œuvre des habitants qui ont eu le mérite de comprendre leur époque, si différente de celle qui l'a précédée. En effet, au XVIIIe siècle, on ne faisait rien pour les édifices religieux ; ils périssaient sous les yeux de ceux qui les administraient et, pour comble de malheur, vers la fin du même siècle, des hommes se sont rencontrés, à la fois impies et vandales qui, non contemps de les profaner, les mutilaient indignement, lorsqu'ils ne les renversaient pas de fond en comble (1). A la vérité, le XIXe siècle vint ouvrir une ère nouvelle ; la religion ramena les populations au pied du sanctuaire ; mais tandis qu'on parait l'autel, on laissait trop souvent périr l'édifice, ou on lui faisait subir des restaurations bien déplorables au point de vue de l'art et du goût. Une église que l'on qualifiait de *gothique*, était un édifice peu digne d'intérêt et qu'on réparait seulement pour l'empêcher de tomber en ruines.

Heureusement un tel état de choses ne devait pas durer; lorsqu'après de trop longues guerres et des combats de géants, la paix fut enfin rendue à la France, les forces vives du pays se dirigèrent dans la voie du progrès et on vit les arts refleu-

(1) La ville d'Auxerre a perdu dans cette tempête les églises de Notre-Dame-la-d'Hors, Saint-Regnobert, Saint-Pélerin, Saint-Loup, Saint-Mamert, Saint-Amatre, Saint-Gervais, Saint-Martin et plusieurs chapelles.

Digitized by Google

rir ; l'architecture, qui depuis longtemps faisait fausse route, comprit mieux sa mission, et l'attention se porta d'une manière toute particulière sur l'état des monuments religieux. Il était bien temps ; car encore un demi siècle d'abandon ou d'inertie, combien d'entre eux auraient péri ! Une nouvelle école se forma, qui s'inspira des principes et du génie des constructeurs de ces admirables monuments, et de toutes parts, sous la protection et avec l'aide du gouvernement, commencèrent de nombreuses restaurations ; c'est ainsi qu'on a vu toutes les églises de la capitale consolidées, reprendre leur éclat primitif. Une église remarquable entre toutes, que notre département est fier de posséder, l'abbatiale de Vézelay, était menacée d'une ruine complète ; des sommes considérables ont été consacrées à son rétablissement, et ce monument des XII^e et XIII^e siècles a retrouvé sa solidité et repris l'éclat dont il brillait au temps des riches et puissants abbés qui le firent élever. Parlerons-nous des travaux exécutés à l'église métropolitaine de Sens et aux cryptes de l'église cathédrale d'Auxerre ainsi que de la restauration du remarquable édifice gothique connu à Sens sous le nom de *bâtiment synodal,* restauration qui équivaut à une reconstruction. A la vérité, tous ces grands travaux sont exécutés aux frais de l'Etat qui peut seul subvenir aux dépenses qu'ils occasionnent ; mais ces exemples ont trouvé des imitateurs. Si nous descendons à des églises de moindre importance, aux églises de paroisse, ne voyons-nous pas que des efforts inouis sont faits pour les rétablir ; on peut citer à Auxerre celles de Saint-Eusèbe et de Saint-Pierre. Sauf quelques secours obtenus de la ville et du département, ces restaurations sont l'œuvre des habitants qui ont répondu à l'appel de leurs pasteurs, auxquels tout le mérite de l'initiative appartient.

Digitized by Google

Revenons à notre église, et dussions-nous blesser la modestie du respectable doyen qui y préside, notre cœur nous porte à proclamer ce que d'ailleurs chacun sait, que sans lui elle aurait péri. L'événement a prouvé que les habitants désiraient sa conservation ; mais, à défaut de centre, à quoi eussent abouti ces bonnes dispositions ? Elles ont produit des merveilles, lorsque le pasteur a élevé sa voix puissante pour leur dire : « Je me mets à la tête de l'œuvre; cette œuvre est « sainte entre toutes, venez à moi, vous serez tous les bien- « faiteurs de l'église, et Dieu vous rendra en bénédictions et « en grâces les offrandes que vous aurez faites pour son saint « temple. »

SALOMON,

Membre de la Société des sciences historiques de l'Yonne et de la Société française pour la conservation des monuments historiques.

## APPENDICE.

Vers l'an 1038.

*Donation du Prieuré de Saint-Florentin à l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre.*

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis.

Theobaldus Dei gratia comes, magni comitis Palatini Odonis filius........ pro remedio animæ patris mei Odonis, seu cæterorum parentum, a quorum prosapia originem duxi, trado et dono Deo, et sancto Germano, et ejus monasterio Autissiodorensi, et abbati ipsius loci qui nunc est nomine Odoni, et omnibus successoribus, et fratribus monachis qui nocte et die inibi noscuntur et videntur famulari quandam capellam in honore sanctæ Dei genitricis Mariæ, et sanc-

torum martyrum Christi Florentini et Hilarii nomine dicatam, in qua et ipsorum domini nostri testium veneranter ossa servantur, quæ est sita est in castello ejusdem Sancti-Florentini de nomine dicto, cum monasterio quod dicitur Sancti-Florentini Vetuli, in quo quondam fuit caput abbatiæ, ut fertur, cum omnibus quæ ad eum ad præsens juste pertinere videntur.... etc.

Ut vero hoc scriptum stabili firmitate, permaneat per manum propriam, et per manum fratris mei, et matris, et utriusque uxorum manibus, et fidelium nostrorum præscripta sunt quorum nominis manibus firmatum stabilior sit veriorque.

(Extrait du Cartulaire de l'Yonne, tome 1er, page 173).

*Accord entre les deux Églises de Saint-Florentin*

An 1142.

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis.

Præsentium utilitati, futurorum memoriæ consulentes, litterarum testimonio confirmare decrevimus pactum quod inter ecclesiam Sancti-Florentini-de-Castello et ecclesiam Sancti-Florentini-Veteris, super donationibus defunctorum apud candem ecclesiam sepultorum de quibus controversia habebatur, statutum est. Inter utramque ecclesiam convenit et communi ambarum sancitum est voluntate, ut quicquid ab infirmis pro sepultura ecclesiæ Sancti-Florentini-Veteris datum fuerit, utrique commune habeatur et æquis inter utramque partibus dividatur. Quod si aliquis, sive vir, sive femina, intestatus vel de propria salute minus sollicitus obierit, donatio quæ prima pro eo facta fuerit a quocumque vel a quacunque facta fuerit utrique ecclesiæ sit communis.

Hujus pacti testes sunt Willermus, abbas Sancti-Martini Trecensis, Walterius Calvus; Carmas, monachi Pontiniaci; Johannes, prior Sancti-Florentini; Adalardus, prior Sancti-Florentini-Veteris; Ansellus magister et Philippus, præpositus Sancti-Germani.

Acta apud Fontanas, anno Verbi incarnati M° C° XL° II°; regnante Ludovico rege Francorum et duce Aquitanorum; Henrico, archiepiscopo Senonensi.

(Extrait du Cartulaire de l'Yonne, tome 1er, page 357).

Digitized by Google

An 1356 ou 1357.

*Charte constatant la destruction de l'église paroissiale, et portant donation d'un emplacement pour en bâtir une autre.*

Charles, fils du roy de France, régent le royaume, duc de Normandie et dauphin de Vienne, savoir faisons à tous présents et à venir que comme naguère l'église parochiale de notre ville de Saint-Florentin en Champagne, le prieuré de Dilo, l'Hôtel-Dieu et la Maladrerie de ladite ville qui étoient ez forbours d'icelle ville aient été ars et destruits, afin que nos ennemis ne s'y pussent logier ni tenir, et que par iceulx notre dite ville et notre chastel d'icelle ne fussent perdus et pris par nosdits ennemis et aussi le capitaine de notredit chastel ait fait abattre et détruire l'église de Monsieur Saint-Florentin qui était assise dedans la forteresse de ladite ville devant ledit chatel, pour ce que elle étoit moult préjudiciable à icelui chastel, et n'est à présent église ne chapelle en ladite ville où l'on put célébrer et faire le service divin, nous lui voulussions donner, octroyer et amortir à toujours une maison ainsi comme elle se comporte avec la place dedans ladite maison, que notredit seigneur et nous avons en ladite ville de notre propre domaine au lieu que l'on dit *sur le tertre*, tenant à la voie commune d'une part... Lesquelles maison et place notre dame et ayeule la Royne Jehanne de Bourgogne, que Dieu absoille avoit au tems qu'elle tenoit la chastellenie de Saint-Florentin.... Nous, considérant les choses dessus dites, et désirant l'accroissement du divin service, auxdits habitants avons donné et octroyé, donnons et octroyons au cas dessus dit à toujours, perpétuellement pour eux et leurs successeurs par la teneur de ces lettres, de grâce espécial, de certaine science et du pouvoir et autorité royaux dont nous usons à présent, la maison et place dessus dite, et voulons que de ces maison et place ils puissent faire et édifier en l'honneur de Dieu notre créateur et de la benoite vierge madame Sainte Marie sa mère, telle église ou chapelle comme bon leur semblera, et icelle faire bénir et dédier pour y faire et célébrer perpétuellement le service divin et administrer auxdits habitants les sacrements de sainte église...... Si donnons en mandement au bailly et receveur de Troyes et autres officiers et justiciers de notredit

seigneur, sauf en autres choses le droit de notre seigneur et le nôtre en toutes, etc.

An 1365.

*Charte de donation de l'emplacement appelé la Motte de la Tour, en remplacement de celui du Tertre.*

Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, savoir faisons à tous présents et à venir ;

De la prière de nos bien amez les bourgeois et habitants de notre ville de Saint-Florentin avoir été humblement exposé que comme pour considération de ce que l'église parochial de notredite ville, fondée de Monsieur Saint-Martin, le prieuré de Dilo, l'Hôtel-Dieu et la Maladrerie de ladite ville, qui étoient hors de la forteresse d'icelle ville, avaient été ars et détruites par l'occasion de nos guerres et aussi l'église de Monsieur Saint-Florentin pour ce qu'elle était préjudiciable et put avoir porté dommage à notre chastel, et par ainsi n'était demeuré en ladite ville église, ni chapelle où l'on put faire le divin service, nous eussions piéça donné à nosdits bourgeois et habitants une maison et place au lieu que l'on dit *sur le Tertre*, pour y faire et édifier une église ; et depuis, parceque ledit lieu n'était pas convenable pour y faire édifier église pour les caves, celliers et autres empêchements qui y étaient, nous d'abondant eussions donné et octroyé aux bourgeois et habitants une Motte vague étant dans notredite ville, appelée la *Motte de la Tour*, pour faire et édifier en icelle leur dite église, et que ladite maison et place fussent pour la demourance du curé de ladite ville, lesquels bourgeois et habitants jouissent de notredit don, grâce et octroy et ont fait en commencer et faire leur dite église eu ladite *Motte* de bonne maçonnerie et convenable, et tant y ont ja fait que, par la licence de notre amé et féal conseillé feu .... père en Dieu, naguère archevêque de Sens, qui ledit lieu a approuvé être convenable, le divin service y a été fait plusieurs fois et se fait en chacun jour, continue dorénavant au plaisir de Dieu et le sacrement de Sainte Eglise quotidiennement célébré, et ont été lesdites maisons et place baillées au curé pour sa demourance ; néanmoins nos commissaires sur le fait des nouveaux acquets en notre bailliage de Troyes veulent contraindre et contrai-

gnent de fait lesdits bourgeois et habitants à mettre hors de leurs mains lesdites maison et place pour ce que ils n'y ont édifié ladite église, et que des lettres de notre dit octroy ne leur appert en aucune manière, lesquelles lettres furent perdues et arses en la prise de notre ville, qui fut arse et détruite par nos ennemis ; laquelle chose fut en leur grand dommage et préjudice et en diminution dudit divin service, se de notre grâce ne leur étoit sur ce pourvu.... Nous, en considération aux choses dessus dites, voulant favorablement et gracieusement pourvoir en cette partie auxdits bourgeois et habitants, pour contemplation du divin service, à iceulx bourgeois et habitants avons donné et donnons par ces présentes, de notre certaine science, grâce espéciale, pleinière puissance et autorité royale ladite *Motte de la Tour* et leur avons octroyé et octroyons que, au cas que en ladite Motte ladite église soit commencée, qu'ils la puissent finir et accomplir sur toute icelle, et à ce qu'ils puissent jouir et user perpétuellement et paisiblement desdites maison et place, pour la demourance du curé de ladite ville, nonobstant, etc.

Sy donnons en mandement à ..... que iceulx bourgeois et habitants et leurs successeurs fassent, souffrent, laissent jouir et user paisiblement à toujours de notre dite grâce et octroy desdites maison, place et Motte par les manières que dessus est dit, etc,

Ce fut fait et donné en notre Hôtel de Saint-Paul à Paris, l'an de grâce mil trois cent soixante-seize et de notre règne le treizième ou mois de may.

XIX<sup>e</sup> siècle.

*Actes administratifs relatifs à la restauration de l'Eglise paroissiale, bâtie aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.*

4 janvier 1846, le bureau des marguilliers signale l'état de ruine de deux piliers et contreforts, côté du midi, et fait observer que leur chute entraînerait une partie de l'édifice.

Il signale en outre le mauvais état de la toiture et la nécessité de réparations fort considérables et nécessairement dispendieuses : et, attendu l'insuffisance du budget de la fabrique, le conseil réuni demande que la ville y pourvoie conformément aux articles 94, 95 et 98 du décret de 1809.

Digitized by Google

Expédition de la déclaration est adressée à M. le Préfet.

2 avril 1846, renvoi de cette expédition par M. le Préfet à M. le Maire de Saint-Florentin, avec invitation de faire constater le besoin de réparations par un homme de l'art, chargé de rédiger un projet des travaux nécessaires.

M. le Maire (M. Guiolloi) s'adresse à M. Boivin, architecte du département.

1er juillet 1846, visite de M. Boivin.

Il manifeste les craintes que lui inspirait l'état généralement mauvais de toutes les parties de l'édifice, et spécialement l'état menaçant de la voûte du chœur.

Le 14 juillet, il rédige un rapport qu'il adresse à M. le Maire.

« J'ai reconnu, dit-il dans ce rapport, que tous les points d'appui « principaux du chœur étaient plus ou moins déversés en dehors, « par suite de l'effet de la poussée des voûtes. Ce fait, qui frappe les « yeux, donne depuis 2 jusqu'à 4 centimètres par mètre de hauteur « de hors-d'aplomb. Ce résultat n'a pas besoin de commentaire pour « prouver le danger qu'il y a à fréquenter l'église dans la situation « périlleuse où elle se trouve ; trop d'exemples de ce genre prouvent « surabondamment que la sécurité qui règne ordinairement par « l'usage, pourrait amener ici une catastrophe qu'on doit toujours « chercher à éviter. »

Le 15 juin 1847 *seulement*, ce rapport est porté à la connaissance du conseil de fabrique.

4 juillet 1847, réunion du conseil de fabrique.

Effrayé par le rapport de l'architecte, confirmatif de l'opinion émise précédemment par M. Violet-le-Duc, le conseil prend l'initiative pour provoquer l'emploi immédiat des mesures légales à l'eflet de faire opérer par la ville les travaux de consolidation devenus urgents.

Il excipe du décret de 1809 et de la loi du 22 janvier 1837 et demande formellement, conformément à l'article 94 du décret, qu'il soit pourvu par la ville aux dépenses qu'occasionneront les travaux ; il invoque aussi l'initiative de M. le Préfet, conformément à l'art. 39 de la loi de 1837, afin que ce magistrat nomme un architecte pour le dressement des devis.

Envoi immédiat de cette délibération à M. le Préfet.

Digitized by Google

27 juillet. Lettre de M. le Préfet, annonçant au conseil la nomination de M. Boivin, chargé de dresser un devis des travaux à faire pour la restauration ou la reconstruction de l'église.

29 août 1847, ordonnance de Monseigneur l'archevêque de Sens qui, sur le vu du rapport de M. Boivin, interdit l'exercice du culte dans le chœur et ses bas-côtés.

20 mai 1852. Délibération du Conseil municipal avec adjonction des plus imposés, portant vote d'un impôt de vingt centimes par franc pendant trois ans, à partir du 1er janvier 1853, ce qui devait former une somme de 19,200 fr.

6 septembre 1852. Délibération du Conseil municipal, portant acceptation de la première souscription volontaire, obtenue par M. le curé doyen ; cette souscription s'élevait à 40,586 fr.

11 mars 1856. Délibération contenant vote de la continuation de l'impôt des vingt centimes pour quatre années de plus, pour combler un déficit signalé de 12 ou 13,000 fr. dans le chiffre des premiers travaux à exécuter.

8 novembre 1857. Délibération contenant approbation et acceptation d'une nouvelle liste de souscription obtenue par M. le curé, montant à 3,845 fr.

4 mai 1858. Délibération indiquant le tableau des ressources pour la première partie des travaux.

| | |
|---|---|
| Première souscription . . . . . . . . . . | 40,586 fr. |
| Deuxième souscription . . . . . . . . . . | 3,870 |
| Don particulier par souscription . . . . . | 2,000 |
| Somme promise par la fabrique de l'église . . | 2,000 |
| Produit de l'impôt voté. . . . . . . . . . | 35,000 |
| Premier secours de l'Etat . . . . . . . . . | 6,500 |
| Produit de vieux matériaux . . . . . . . . | 5,259 |
| Total . . . . | 95,215 |
| La dépense étant évaluée à . . . . | 107,000 |
| Il y a un déficit de . . . . . . . . | 12,153 |

23 novembre 1858. Délibération par laquelle on constate que le déficit réel est de 14,220 fr.

Le projet de continuation des travaux est présenté, il s'élève à la somme de 75,525 fr.

Digitized by Google

On fait mention d'une nouvelle liste de souscriptions volontaires, obtenue par M. le curé, montant à 37,265 fr.

La majorité vote l'achèvement de l'édifice.

28 du même mois. Nouvelle délibération avec adjonction des plus imposés, vote d'un nouvel impôt de 20 centimes pendant neuf ans, à partir du 1er janvier 1866, pour faire suite au précédent et contribuer ainsi aux nouveaux travaux.

29 mars 1859. Décision de S. Exc. M. le Ministre des cultes, assurant un secours de 3,000 fr.

8 avril 1859. Délibération du Conseil municipal.

M. le Maire annonce une nouvelle liste de souscriptions, obtenue par M. le curé (c'est la quatrième), montant à 8,000 fr.
et l'offre faite par le Conseil de fabrique, de 2,000

Ensemble 10,000

Et le Conseil vote de son côté une somme de 5,000 fr. nécessaire pour atteindre le chiffre du devis montant, comme il est dit plus haut, à 75,525 fr.

Nota. — Cet analyse permet d'apprécier le zèle et les sacrifices des habitants de Saint-Florentin : *ut singuli et ut universi.*

L'année 1860 verra se terminer cette grande entreprise.

Digitized by Google

## CHATELLENIE DE CHATEL-GÉRARD

(YONNE).

---

La châtellenie de Châtel-Gérard se composait au XV^e siècle de Châtel-Gérard et ses dépendances, des villages de Sarry et Soulengy, du fief d'Antonnay, du quart des seigneuries de Nuits, Mereuil et Villiers-les-Hauts et d'une petite partie d'Annoux et de Pasilly : c'est l'ensemble historique de ces divers pays qui forme l'objet de cette étude.

Ce n'est pas que la châtellenie de Châtel-Gérard ait jamais été d'une grande importance ; on peut en dire ce que Voltaire disait de je ne sais quelle accadémie : « *C'est une fille honnête* « *et qui n'a jamais fait parler d'elle.* » Mais, pour n'occuper qu'un rang secondaire, cette histoire est-elle moins interressante pour nous, enfants du pays? Et si nous aimons à étudier, à travers les événements généraux, les tâtonnements de la politique des rois, la marche des progrès de la civilisation, la fermentation des idées chez les peuples, le passé de ce petit coin de terre que l'on habite est-il moins digne de fixer notre attention?

Il y a des hommes qui vivent, naissent et meurent sans s'occuper de ce que fut leur village avant eux, sans chercher à reconnaître les guerres qui ont dévasté le vieux château dont ils voient les débris, l'histoire de ce petit champ arrosé chaque jour de leurs sueurs et peut-être arrosé autrefois de sang, les événements heureux ou malheureux qui ont amené

Digitized by Google

la construction de leur église, cette pauvre église, où ils vont à la messe le dimanche, où ils ont été baptisés, et où l'on dira en leur honneur les dernières prières.

## § I.

### ANTIQUITÉ DU PAYS.

Qu'était sous l'ère celtique et gallo-romaine le territoire occupé par les villages dont nous nous occupons ? Telle est la première question que l'on doit chercher à résoudre ; après des recherches attentives et des observations scrupuleuses, l'on est étonné de voir que la plupart des localités qui subsistent aujourd'hui étaient déjà habitées il y a deux mille ans.

Châtel-Gérard dont le nom parait se prêter peu à une telle hypothèse, porte heureusement les preuves de son antiquité qu'il a conservées dans les bois qui l'environnent.

Dans la forêt de Morion, à 2 k. de Châtel-Gérard, est un menhir parfaitement régulier, connu dans le pays sous le nom de « *la femme blanche.* » Ce menhir de forme svelte et allongée est planté verticalement dans la terre, tronqué au sommet, et présente une hauteur totale de 2m50. J'en ai donné ailleurs une description spéciale, en parlant des dénominations locales qui viennent à l'appui de mon assertion. Ce monument est bien connu des habitants et tous vous parleront de la terreur qu'il inspirait autrefois ; il n'y a pas encore longtemps que les bonnes femmes et les enfants faisaient le signe de la croix en passant près de la *femme blanche*, pour chasser l'esprit malin et détourner ses maléfices.

Dans le climat de *Missery* est un grand amas de pierres dit : « *la chaumière des fées* » qui, selon la plus antique tradition, était la retraite choisie par les démons pour tenir le sabbat.

Digitized by Google

Le canton des *Craies*, si escarpé et si pierreux, parait dériver du mot Gaélique *Craïes* qui signifie : roche ; c'est le nom que portait autrefois le petit Saint-Bernard dans les Alpes.

Les pays voisins fournissent des preuves à peu près semblables de leur antiquité. Anstrude possède la fontaine des *Douées* ou des déesses ; Pisy, une pierre druidique « *la Roche aux fées* ou *Margot du Bois,* » analogue à celle de Châtel-Gérard ; Marmeaux, dont le nom vulgaire Marmaix (le meix de la mare) rappelle la situation marécageuse, possède la *grotte des fées.*

Ces divers monuments, auxquels la superstition des temps anciens a donné des noms particuliers, leur position verticale et isolée, ces dénominations singulières et surtout la fidélité de cette tradition qui nous arrive après plus de vingt siècles, sont pour nous la preuve la plus certaine de l'occupation de nos pays à cette époque.

D'ailleurs pour Châtel-Gérard la numismatique vient confirmer les prévisions de l'archéologie ; les médailles qu'on y trouve sont anciennes et en très-grand nombre. Parmi celles qui m'ont été communiquées par M. Pussin, desservant de la paroisse, j'ai remarqué : 1 Auguste et César (grand bronze frappé à Lyon), 1 Claude, 4 Néron, 4 Trajan, 1 Constance, 1 Gordien III (238-244), 2 Gallien (260-268), 1 de son épouse Salonine, 1 Philippe (tyran romain), 2 Constantin-le-Grand, 1 Valérien (253-260), 1 Julia Domna, 1 Trebianus Gallus, 1 Auguste et Agrippa (frappé à Nîmes), etc... etc...

Dernièrement un habitant du pays trouva dans la forêt de Morcon un vase de terre complétement rempli de pièces romaines dont la plupart furent vendues à MM. de Louvois et de Tanlay (1) ; un autre vase également rempli de médailles

(1) Ce vase portait dans la partie inférieure une inscription que

fut déterré dans la garenne de Vausse. Je me borne à citer ces trouvailles : il ne faudrait rien en conclure; elles prouvent seulement que pendant les invasions des barbares, les habitants du pays allaient cacher leur trésor dans le fond des bois où ils étaient sûrs qu'on ne pouvait le découvrir.

Rien ne paraîtrait indiquer matériellement une haute origine pour Sarry (1), Soulangy (2), Pasilly (3) ; ces deux derniers villages existaient cependant au VIIe siècle, puisque saint Vigile, vingt-et-unième évêque d'Auxerre, donna à l'église Notre-Dame qu'il faisait alors construire, divers biens à Mairey et à Soulengy en Tonnerrois, et que saint Didier, aussi évêque d'Auxerre donna, en 621, Pasilly à son chapitre (Lebeuf, *Hist. d'Auxerre*). Il est aussi fait mention de Sarry au VIIIe et au Xe siècle.

Nous devons accorder une origine celtique à cette agglomération de villages massés sur les bords du Serain (4) et

personne n'a pu lire : deux savants de Semur étaient venus pour le voir ou l'acheter, mais on ne put le retrouver à leur arrivée; des enfants l'avaient déjà cassé.

(1) Sarry, Sarrerium, Sayrium, Sarrenceium, Saririacum.

(2) Sollengy, Soulangeium, Solangeium, Solemniacencis ager (Lebeuf).

(3) Pasiliacum, Passiliacus, Pasileium, Passeriacum.

(4) Le Serain, comme toutes les rivières, portait autrefois un nom différent dans les différents endroits de son parcours; dans la partie comprise entre Montréal et Guillon, Guillaume Paradin (*Annales de Bourg.*) lui donne le nom de Salette. Or, les Bourguignons, avant de s'établir dans nos pays, avaient longtemps habité les bords de la Saulce, en Franconie ; n'auraient-ils pas adopté ce mot diminutif de Salette en souvenir de leur ancienne rivière? Et n'en pourrait-on tirer encore une hypothèse à propos de la dénomination de Bourguignon salé.

Digitized by Google

ayant tous la même désinence, provenant de la terminaison celtique *iac* qui signifie : Habitation : Jouancy, Tormancy, Massangy, Dissangy, Civry, Censy, Sarry, Soulengy, Thisy, Thalecy, Blacy, Angely, Pancy, Pisy, Vassy, etc...

La châtellenie de Châtel-Gérard a conservé presque partout les preuves de l'occupation romaine ; outre les médailles dont j'ai parlé, on trouve à Annoux (1), dans une partie inhabitée maintenant, des débris de tuiles, de poteries et de nombreux ossements humains ; mais dans la partie nord de la châtellenie, on découvre à chaque pas la trace du passage des Romains : à Nuits, à Villiers-les-Hauts, à Fulvy surtout. Nous savons du reste que César après l'échec qu'il éprouva à Gergovie se rendit à Sens où il opéra sa jonction avec son lieutenant Labiénus, remonta l'Yonne, puis l'Armançon jusqu'à Nuits et Ravières, d'où il se dirigea à gauche sur les plateaux et ensuite dans la plaine de Juilly où Vercingétorix, campé dans un angle formé par la Brenne et l'Armançon, vint l'attaquer (2). L'armée de César, composée de dix légions, c'est-à-dire d'environ 50,000 hommes, sans compter les auxiliaires et les cavaliers, dut occuper une assez grande étendue de terrain. L'issue de cette célèbre bataille livrée dans nos pays eut un grand retentissement, et la défaite des Gaulois détermina la retraite de ceux-ci dans Alise.

Cet événement explique assez la trouvaille des curieuses médailles dont M. Fournerat, d'Ancy-le-Franc, a donné la description (3). Peut-être ne serait-il pas téméraire de sup-

(1) Annoux, Annot, Anos, Anoul, Anot, Anox.

(2) M. le colonel Gouvreau (Alise).

(3) Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, t. VII et VIII.



Digitized by Google

poser que Juilly ait pris son nom de celui de Jules que portait César (1) et que Fulvy, station militaire, ait gardé le souvenir d'un de ses commandants Fulvius (2).

C'est non loin de là qu'était l'ancienne ville de Merula dont il ne reste plus aucun vestige, qui n'était déjà plus au siècle dernier qu'un finage connu sous le nom de Mereuil et qui dépendait de la châtellenie de Châtel-Gérard.

L'histoire ne nous apprend rien de Merula jusqu'à l'acquisition qu'en fit le duc de Bourgogne en 1296; nous n'en connaissons l'existence que par les anciennes cartes de Bourgogne qui en font mention. La voie d'Auxerre y passait selon toute apparence; on en retrouve la trace au sud de Fulvy, et aussi sur le finage d'Etivey où M. Le Maistre en a découvert l'empierrement.

A quelque distance de Mereuil est un monticule auquel la tradition a conservé le nom de « *Montitiot* » qui dérive évidemment de Mons Titi. Villers-les-Hauts, *Villare*, rappelle une maison de campagne située sur une hauteur.

Ainsi tous nos pays étaient déjà habités à cette époque reculée. Il ne faudrait point croire cependant que leur territoire labourable était aussi étendu que maintenant : les villages se trouvaient noyés dans une immense étendue de forêts; les terres cultivées qui s'étendaient autour des habitations n'étaient destinées qu'à suffire à la consommation de chaque individu ou de chaque famille; les forêts de Vausse, Châtel-Gérard, Morcon, Pasilly, etc .. étaient d'un seul tenant; ce n'est guère qu'au xv[e] siècle que furent entrepris les grands défrichements : les habitants de Châtel-Gérard commencèrent,

(1) M. le colonel Gouvreau (*Alise*).
(2) M. Fournerat. — Bulletin déjà cité.

Digitized by Google

ceux de Sarry voulurent les imiter et mirent en culture du côté de Sanvigne un finage qu'ils auraient mieux fait de laisser en bois (1); Soulengy, qui n'était composé que de quelques fermes groupées les unes auprès des autres avant l'an 1200, acquit aussi un peu d'importance; en 1600 les habitants détruisirent encore 60 arpents de bois qu'ils mirent en culture.

Au siècle dernier, il y avait encore dans la campagne des buissons, des ronces, des épines, des chaumes où les laboureurs perdaient souvent leurs troupeaux; toutes ces terres improductives furent successivement travaillées, retournées, piochées, labourées après la révolution : ce fut un des résultats du morcellement de la propriété.

## § II.

### ARCHÉOLOGIE. — CHATEAU DE CHATEL-GÉRARD. — ÉGLISES.

Il y a peu de pays aussi pauvres en curiosités que les villages dont nous recueillons l'histoire.

Le castel de Châtel-Gérard date de 1361 ; c'est du moins ce que semble indiquer un compte de dépenses faites la même année par Etienne de Flavigny qui en était alors châtelain. (Arch. de la Côte-d'Or. Cp[tes] de 1358-1369, f° 89).

Ce château remplaçait celui qui existait auparavant au même endroit, et qui fut selon toute apparence détruit par les Anglais et Edouard III en 1359, ainsi qu'on le verra par la suite.

C'est, on peut dire c'était, une masse parallélogrammique flanquée de quatre tours dont trois octogonales et une ronde: des murs en talus de plus de trois mètres d'épaisseur à la

(1) Enquête de l'an 1526, dans laquelle il est fait mention des nombreux défrichements opérés dans ce pays (Arch. de l'Yonne).

Digitized by Google

base, de vastes fossés avec pont-levis et bastions et un énorme rempart extérieur le mettaient à l'abri d'un coup de main. La principale entrée était située à l'ouest; les deux tours placées au nord défendaient une porte secondaire qui conduisait aux étages supérieurs où se trouvait une chapelle : l'entrée principale donnait accès dans un vestibule communiquant à la *salle des gardes* et à deux grandes pièces au-dessous desquelles se trouvaient les cuisines et les écuries.

Depuis sa construction, la vieille forteresse a été maintes fois restaurée et notamment pendant les guerres des Bourguignons et des Armagnacs : en 1423, on fut obligé de faire à neuf le pont-levis (1); dix ans plus tard (1433), le château fut pris, le pont-levis brûlé et le pont dormant détruit; il fallut les reconstruire (2). En 1501, le château fut remis à Claude de Ragny qui y plaça pour capitaine N... Chisy : pendant la ligue il fut livré par ses soldats au baron de Vitteaux. Celui-ci en resta maître jusqu'à l'année suivante, lorsque les troupes de Tavannes et de François de la Magdelaine vinrent l'assiéger. Pendant cet événement la tour sud-est fut démolie, on ne la reconstruisit qu'en 1631; cette tour n'est pas octogonale commes les autres, elle est ronde.

Après les troubles de la ligue Henri IV fit démanteler le castel, puis vint la crise de 1789 avec laquelle disparurent tant de vieux manoirs; celui de Châtel-Gérard dut à la solidité de ses murailles de conserver deux étages au lieu de quatre qu'il avait auparavant; les tours ont été baissées dans la même proportion et on en a fait cette masse informe et ridicule que l'on voit aujourd'hui.

(1) Comptes de Guillaume de Vieux-Château (1421-1423 f° 21). Archives de la Côte-d'Or.

(2) Comptes de Jean Millot (1433-1436 f° 73).

Digitized by Google

Quand nous aurons cité une revue et plusieurs chasses ducales qui s'y firent, nous aurons rappelé les principaux événements qui se rattachent à cette forteresse dont l'histoire sera du reste traitée avec celle de la châtellenie.

Dès le XIVe siècle, il y avait à Annoux, à Villiers-les-Hauts, à Nuits, une maison seigneuriale à laquelle on donnait le nom de Maison-Forte; elles relevaient toutes du donjon de Châtel-Gérard; nous n'en parlerons pas.

L'église de Châtel-Gérard a saint Loup pour patron; c'était primitivement une chapelle que l'on agrandit en 1768 quand Châtel-Gérard fut érigé en paroisse.

L'extérieur de cette église offre un aspect tout-à-fait triste et nécessiteux, l'intérieur n'est pas dans un état beaucoup plus florissant; les murs sont humides et couverts d'une couche verdâtre d'un effet peu agréable.

L'église a de plus l'inconvénient d'être enfoncée en terre et d'être entourée d'un cimetière étroit et malsain par sa position au milieu des habitations. Son clocher, qu'éclipserait le plus humble pigeonnier de village, dissimule en vain sa pauvreté sous les ormes qui l'abritent; il ne serait pas superflu de lui donner un successeur. Malheureusement les habitants ont plus de bonne volonté que d'argent; il serait à souhaiter pour eux qu'un gouvernement, si large dans ses créations monumentales, leur tendît un peu la main.

Sur une tombe placée devant le chœur de l'église on lit :

CY-GIST NOBLE ET RELIGIEUSE
P̄SONE FRERE NICOLAS-DE-BRÉZÉ GRAND PREVOT DE
L'ABBAIE DE FLAVIGNY ET CURÉ
D'ANOL ET CHATEL-GÉRARD. IL TREPASSA LE QUATRIEME NOVEMBRE
1576.

Une pierre gothique du XVe siècle, incrustée dans le mur

Digitized by Google

d'une chapelle, porte une inscription si maltraitée en certains endroits qu'il me serait impossible de la reproduire en entier; on y voit que *Jehan Desgranges* s'y fit enterrer dans la chapelle qui depuis a gardé son nom.

L'église d'Annoux n'offre rien de particulier, non plus que celle de Sarry où l'on remarque cependant un autel et deux tables en pierre d'assez bon goût; elles ont du moins le mérite d'être saines, et les fraîches restaurations qu'on vient de leur faire subir leur ont donné, à défaut de l'élégance qui leur manque, un aspect de propreté qui plaît à voir. Même éloge pour l'église de Villiers-les-Hauts, mais non pour l'architecture dont on n'admire pas la construction italienne.

Nuits a presque un monument en comparaison des chapelles dont nous venons de parler; le chœur de l'église, bien conservé, est d'une structure assez remarquable qui date du XIIIe siècle.

## § III.

### ADMINISTRATION CIVILE. — JUSTICE. — DROITS. — USAGES. — ADMINISTRATION ECCLÉSIASTIQUE.

Tant que le domaine de Châtel-Gérard appartint aux ducs de Bourgogne, la châtellenie se trouva régie par un châtelain qui cumulait le plus souvent les fonctions de châtelain de Montréal et de Châtel-Gérard; on ne nommait un châtelain particulier qu'en temps de guerre.

Même quand la Bourgogne fut incorporée au domaine royal, il y avait au château, outre le châtelain et le capitaine, un prévôt, un juge ordinaire, un juge particulier, un greffier et un receveur (Arch. de Vausse).

Le châtelain exercait la justice dans toute l'étendue de la

Digitized by Google

châtellenie au nom de tous les co-seigneurs. Voici ce que dit à cet égard le terrier de 1491 : « Le roi a toute justice, haute, moyenne et basse à Châtel-Gérard, Sarry et Soulengy, toute justice sur trois meix assis à Passilly, sur un seul meix à Annoux, sur le quart de Villiers-les-Hauts, Méreuil et Nuits ; mais le châtelain y exerce la justice commune au nom des autres co-seigneurs. »

Ces divers villages avec ceux de Sanvigne et d'Etivey et une rue de Marmeaux appelée *la rue de la Fontaine* étaient tenus au droit de guet et garde au château de Châtel-Gérard, à l'entretien des murs et des fossés, à peine de sept sols d'amende au profit du capitaine ; toutefois les habitants d'Etivey et de Nuits s'étant clos de murs vers le milieu du XVI[e] siècle, un arrêt du parlement de Dijon les déchargea la même année de cette obligation.

Le droit de *tierce* était de douze gerbes l'une ; les laboureurs ne devaient lever ni emmener leurs récoltes avant d'avoir crié à différentes reprises et par trois fois « *Tierceurs !* » de façon à ce qu'on pût entendre d'un finage à l'autre la voix du crieur ; chaque contravention était punie d'une amende de soixante-cinq sous tournois (1).

Quant au droit de *cornage*, il était de deux setiers d'avoine par bœuf (2).

Le four banal de Châtel-Gérard auquel les habitants devaient cuire leurs pâtes sous peine d'amende, fut donné en 1348 par le duc à Jean de Château-Girard, son messager ; ce four banal devint au XV[e] siècle la propriété du prieuré de Vausse (3).

(1) Comptes de Lancelot Le Robert (1455-1459 f° 59).
(2) Comptes de Jean Millot (1445-1445 f° 34).
(3) Archives de Vausse (Nombreuses liasses de procès à ce sujet.

Digitized by Google

Les recettes de la prévôté de Châtel-Gérard se composaient des deniers perçus, du produit des amendes et des exploits de justice ; les dépenses provenaient des frais de comptes, des gages d'officiers, des déplacements du prevôt, etc... ce prevôt était tenu d'assister aux assises d'Avallon.

La châtellenie était en outre grevée de plusieurs charges ; d'une redevance de trois setiers d'avoine aux religieux de Vausse, d'une rente à peu près semblable au commandeur de Saint-Marc, à l'un des seigneurs de Villiers-les-Hauts et au concierge du château.

La forêt de Vausse fut toujours dès la plus haute antiquité le bûcher banal où venaient puiser les pays voisins, et tous payaient une redevance. Les habitants de Montréal, Châtel-Gérard, Sarry, Soulengy, Villiers-les-Hauts, les plus anciens « *usagers*, »comme on disait alors, devaient treize deniers dijonnais par feu ; ceux de Talcy, Monceaux, Marmeaux, Annoux, Pasilly, Sanvigne également; ceux de Vassy, vingt deniers..., etc...; vingt-deux villages y avaient droit d'usage et de vaine pâture.

Châtel-Gérard avait la même mesure que Montréal et la même pinte que Noyers.

La plus grande mesure était le muid qui valait douze setiers, le setier quatre bichets, le bichet deux moitons, le moiton deux boisseaux? le boisseau pesait vingt-et-une livres. (*Comptes* 1419-1421, *f*° 42).

Aujourd'hui Châtel-Gérard et les villages qui ressortissaient de sa châtellenie dépendent du diocèse de Sens; il n'en n'était pas ainsi autrefois, ils relevaient du diocèse de Langres, de l'archidiaconé de Tonnerre et du doyenné de Moutier-Saint-Jean, excepté Nuits qui était du doyenné de Molême.

Primitivement et jusqu'en 1768, Châtel-Gérard était de la

Digitized by Google

paroisse d'Annoux, à cette dernière époque ce pays fut érigé en paroisse.

L'église de Sarry avait pour dépendances Soulengy, Jouancy et Sancy. — Villiers-les-Hauts n'était qu'une annexe de Fulvy.

On lit dans un très ancien manuscrit de la bibliothèque d'Avallon : « La cure Saint-Jean-Baptiste d'Anot avec Chas-
» teau-Girard sa succursale, en la pleine disposition de
» de l'évêque, donne 530 liv. de bénéfice. La cure de Saint-
» Germain de Sarrey avec Jouencey et Sancay ses succur-
» sales est en pleine disposition de l'évêque et donne
» 628 liv. de bénéfice. »

Dans les derniers siècles, l'église de Sarry était à la charge du prieuré de Vausse qui y devait faire les réparations nécessaires, moyennant les dîmes de la paroisse que les religieux se partageaient avec le curé; ce partage de dîmes devint aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles le sujet de nombreux procès entre les prieurs de Vausse et les curés de Sarry.

L'église de Nuits, dédiée à Saint-Cyr et à Sainte-Juliette, n'était qu'une annexe d'Asnières jusqu'en 1682, époque à laquelle on mit un curé pour la desservir.

Je ne connais que deux établissements ecclésiastiques qui aient existé sur le territoire de la châtellenie : la commanderie de Saint-Marc et le prieuré de Vausse.

La commanderie de Saint-Marc, de l'ordre de Malte, était située sur la baronnie de Nuits et dépendait du grand prieuré de Champagne; cet établissement existait déjà en 1199, puisqu'à cette époque Pierre de Ravières lui donne droit de pêche dans l'Armançon (1).

(1) « Petrus, dominus de Raveriis dat fratribus templi.... viam per

Il faut attribuer l'origine de cette commanderie aux sires de Noyers qui possédaient au XII[e] siècle des fonds à Nuits et qui affectionnaient les templiers d'une façon toute particulière (1) ; c'était autrefois, paraît-il, un endroit où les voyageurs pouvaient trouver l'hospitalité (2). Le plus célèbre des commandeurs fut Erard de Bauffremont (1438).

Le prieuré de Saint-Denis ou Notre Dame de Vausse fut fondé par les sires de Montréal au milieu de la forêt du même nom, à trois kilomètres de Châtel-Gérard; là est mort en 1713 un moine que ses écrits ont rendu célèbre (3).

## § IV.

### COMMERCE. — INDUSTRIE. — POPULATION.

Tous les pays qui composent la châtellenie de Châtel-Gérard étant situés dans d'immenses forêts ou dans leur voisinage, les habitants sont bûcherons pour la plupart, et comme la pierre calcaire y est abondante, grand nombre d'entre eux fabriquent de la chaux.

Il est un commerce qui se fait à Châtel-Gérard surtout sur une assez grande échelle et qui amène, bon an mal an, une assez forte somme dans la commune, c'est le commerce

pontem libere eundo et redeundo tam ipsis quam hominibus eorum, et piscaturam absque vendero per aquam quæ appellatur Ermoncens..... » (Arch. de l'Yonne, fonds de Clugny, émigré).

(1) Voir à cet égard un passage du curieux travail de M. Quantin : « *Les croisés de la Basse-Bourgogne* » (Bulletin de la Société des sciences hist. et nat. de l'Yonne, t. VII).

(2) Mémoire statistique sur les établissements des Templiers et des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, par M. César Lavirotte.

(3) Voyez au Bulletin de 1859 une monographie spéciale de ce monastère.

Digitized by Google

de truffes ; elles sont de bonne qualité et sans avoir la renommée des truffes du Périgord, elles ne laissent pas d'être fort recherchées. S'il en faut croire une tradition, dont je ne me rends point garant, les anciens moines de Vausse furent dans nos pays les propagateurs de ce précieux tubercule et ils n'ont pas peu contribué à lui donner une réputation qu'il a toujours conservée depuis.

Plusieurs parties du territoire contiennent un minerai de fer assez avantageux pour être exploité par les forges d'Aisy-sur-Armançon. Ce minerai apparaît à ciel ouvert à Châtel-Gérard, mais n'offre qu'un bassin d'une petite étendue, car il est bientôt recouvert par trois couches dont l'une contient des polypiers du genre *astrea* ; la seconde est calcaire et composée en grande partie de térébratules de toutes espèces ; enfin la troisième contient des oursins, des encrinites et des pentacrinites. Les couches oxfordiennes y sont bien développées ; ces couches forment un lit de silice et d'argile dont l'ordre et l'épaisseur sont variables ; le silex disséminé dans l'argile se trouve tantôt en rognons, tantôt en plaques.

Les manufactures sont rares. Il y avait jadis sur le territoire de Nuits une fonderie de fer établie en 1685 par François Clérembaut, avec permission de Jérôme de Chenu, seigneur de Nuits ; il n'y a plus maintenant qu'un patouillet servant à laver la mine pour les forges d'Aisy.

Après la révolution, on employa les bâtiments du prieuré de Vausse pour l'établissement d'une usine de fayence ; plus tard une industrie du même genre fut commencée aux Cornes ; maintenant la fabrique des Cornes est seule en activité et suffit aux besoins de la commande. Depuis plusieurs années, les manufactures de porcelaines menacent d'annihiler complétement cette branche d'industrie.

Digitized by Google

Avant l'année 1801, époque à laquelle se fit en France un recensement général, je n'ai pas de données exactes sur la population de nos pays : je sais seulement qu'en 1386, Pasilly comptait 23 feux ; en 1431, Sarry en avait 26, Villiers-les-Hauts 24 et Soulengy 6. C'était encore beaucoup dans un siècle où tous ces villages furent complétement ravagés par la guerre, la peste et la famine, surtout si l'on songe qu'Avallon n'avait alors que 35 feux royaux. En 1780, Châtel-Gérard en comptait 100 (Courtepée, *Hist. de Bourg.*).

Si l'on examine le tableau des recensements faits de 1801 à 1851 et si l'on cherche les variations de la population pendant ces cinquante années, on voit que Sarry, Soulengy, Villiers-les-Hauts surtout, sont en voie de dépérissement. Châtel-Gérard a peu varié ; Annoux et Nuits sont seuls en voie de prospérité ; pour Nuits, cela s'explique ; ce village est placé dans une heureuse situation, gaiement assis sur le canal ; le chemin de fer et l'Armançon attireront toujours des habitants.

Toutefois, depuis le recensement de 1851, il faut observer que l'émigration et le désertement des campagnes ont dû produire une variation qui n'est pas en notre faveur.

## § V.

### HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA CHATELLENIE.

Nous avons fait voir que Châtel-Gérard était habité dès l'époque la plus reculée ; les vestiges celtiques et les médailles romaines en sont la preuve. Il serait assez intéressant de savoir quel était le nom primitif du pays auquel on a substitué celui qu'il porte aujourd'hui ; depuis le XIIe siècle on connaît ce « *castrum Girardi* » sans qu'il soit possible d'en voir nulle part la trace antérieurement.

Digitized by Google

Ce silence de l'histoire n'a pas lieu de nous étonner, car à l'origine de la féodalité les chroniques locales sont assez pauvres, surtout quand les localités sont peu importantes.

Il est naturel de supposer que celui qui a imposé son nom à un pays déjà habité était un personnage haut et puissant, et je serais tenté d'en attribuer le parrainage à Girard de Roussillon, le héros de tant de romans de chevalerie, le fondateur de Poutières et de Vézelay. Si aventurée que soit mon hypothèse, elle paraît se marier avec la vraisemblance de l'histoire. Girard de Roussillon possédait de grands biens dans le Tonnerrois et l'Avallonnais, les nombreuses luttes qu'il eut à soutenir contre Charles-le-Chauve le forcèrent souvent à se cacher et à se soustraire aux poursuites de son ennemi ; les chroniques disent même qu'il se réfugia dans les bois ; les légendes, qui voulurent enjoliver ce récit, ajoutent qu'il se fit charbonnier. Ne peut-on supposer que Girard se soit construit là, au milieu des forêts et précisément à une égale distance de Tonnerre et d'Avallon, une retraite qui le mettait à portée de ses domaines?

Je n'insisterai aucunement sur cette hypothèse purement conjecturale, et qui m'a été suggérée, du reste, par un savant dont nous respectons les lumières.

Aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, Châtel-Gérard était la propriété des sires de Montréal, puissante maison dont l'origine, selon l'expression consacrée « *se perd dans la nuit des temps* ». Le château n'avait pas alors d'autre importance que celle d'une maison de chasse ; les immenses forêts voisines étaient particulièrement giboyeuses, et ces seigneurs pouvaient se livrer à cet exercice avec leurs amis du voisinage, les Miles de Noyers, par exemple.

Jusqu'en 1255, nous n'avons que fort peu de documents

Digitized by Google

sur l'histoire de Châtel-Gérard, mais à partir de cette époque, les archives de l'ancienne Bourgogne, conservées à Dijon, nous permettent de suivre la filiation des événements principaux.

Il sera raconté plus longuement dans l'histoire de Montréal comment Ansérіc, dernier du nom, s'attira par l'indignité de sa conduite la sévérité du roi de France, et vint se retirer à Châtel-Gérard comme exilé. Ce mauvais seigneur, au lieu de suivre la trace de ses glorieux ancêtres, se fit détester de ses vassaux, sur lesquels il fit peser la tyrannie la plus injuste et les plus cruelles violences; les crimes qui lui sont reprochés dans son arrêt de condamnation sont inouïs (1), on l'accuse d'avoir arraché les dents à des hommes du chapitre de Montréal, d'avoir fait périr des clercs qu'il tenait enfermés dans des cachots, d'avoir, chose horrible, fait dévorer un prêtre par des mouches. Saint Louis, sur les plaintes qui lui furent faites, en référa immédiatement au duc de Bourgogne ; les remontrances adressées au coupable ne produisirent pas sans doute l'effet désiré, car Anseric, au lieu de se modérer, recommença ses violences ; une criante injustice qu'il fit aux hommes du prieuré de Coutarnoux, près Lisle-sous-Montréal, fit éclater l'orage qui depuis longtemps déjà grondait sur sa tête. Saint Louis, irrité, envoya deux de ses ambassadeurs, Dreux de Montigny et Jean de Cambrai au duc Hugues IV, pour lui ordonner de se saisir d'Ansérіc et de ses châteaux.

Le sire de Montréal ne voulut point se révolter contre le duc de Bourgogne, la lutte eût été par trop inégale ; il remit sa forteresse de Montréal « *sans nul si* » en se réservant, toutefois, un logement à Châtel-Gérard, avec promesse d'en

(1) Olim. — Registre des arrêts de la cour royale, t. 1. p. 438.

Digitized by Google

sortir à la premiere réquisition et dans le mois même qui lui serait indiqué.

Les deux chartes relatives à ce fait sont fort curieuses en ce qu'elles sont écrites en français; nous reproduisons l'une de ces pièces, dont nous conservons religieusement l'orthographe :

« Je Anseriz, sire de Montreaul, fais scavoir à tous ceulx
« qui ces lettres verrunt que Hugues, duc de Borgoinne ma
« presté Chastel-Girart que il tenoit, tant cum lui plara, por
« moi et mes choses mettre deans. Et se il avenoit que sa
« volunté fust que il le vosit ravoir, il me suffiroit getier moi
« et les moies choses dues jornées ou trois. Et je suis tenuz
« de yssir et de délivrer celu Chates-Girart dedans le mois
« que il m'auroit fait savoir. En tesmoingnage de ces choses,
« je en a données mes lettres scelées du mun scel. Ce fu fait
« en l'an de grâce mil cc cinquante et cinq, ou mois de sep-
« tembre (1). »

Depuis lors, on n'entendit plus parler de cet Ansérie, qui vécut paisiblement à Châtel-Gérard où il n'eut plus l'occasion de se livrer aux mêmes violences. Il y mourut en 1269 ; son corps fut enterré avec celui de son épouse dans l'église de Vausse, où l'on voit encore leur tombeau.

Comme Ansérie ne laissa point de postérité, *Jean*, son frère et son héritier, voulut rentrer en possession de Montréal et de Châtel-Gérard ; mais le duc de Bourgogne, Hugues IV, comprenait trop l'avantage de ces deux positions qui lui servaient d'avant-postes du côté de la Champagne pour vouloir y renoncer; d'ailleurs il avait épousé Béatrix, fille de Thibaut, comte de Champagne, qui lui avait apporté, outre une somme

(1) Charte originale. — Arch. de Dijon, t. 1 p. 172 B. 983.

Digitized by Google

assez ronde, partie de la terre de Lisle-sous-Montréal (1) et ses dépendances ; aliéner l'un ou l'autre de ces domaines, c'était isoler des forteresses qui se prêtaient un mutuel appui ; Hugues IV persuada donc à Jean de prendre en échange la Mothe-d'Athie et 670 livres, à condition que lui Jean, son fils et ses filles (2) renonceraient à tous les droits qu'ils avaient ou pouvaient avoir sur Montréal et Châtel-Gérard. Cet accord fut fait et passé à Châtillon par l'entremise de Gui de Genève, évêque de Langres (1269). — (Voir aux pièces justificatives (A).

De son mariage avec Béatrix de Champagne, Hugues IV laissa un fils, Huguenin, et quatre filles ; Robert, l'héritier présomptif du duché, était né d'un premier lit et voyait avec peine l'affection que son pére portait à Béatrix et surtout à Huguenin ; il en conçut contre celui-ci une grande haine. Hugues IV, craignant que cette jalousie n'amenât plus tard des discordes et des altercations, régla le partage de ses biens par disposition testamentaire (1272). Huguenin de Bourgogne eut entre autres terres Montréal et Châtel-Gérard ; Montréal devint sa résidence favorite, aussi n'est-il connu dans l'histoire que sous le nom de Huguenin de Montréal. Sa principale occupation était la chasse ; souvent il venait à Châtel-Gérard qui était son rendez-vous ordinaire ; son épouse, Marguerite de Chalon, l'accompagnait quelquefois. En 1276, ils firent tous deux un traité avec Miles de Noyers et Marie de Crécy, traité par lequel ils se donnèrent réciproquement droit de chasse dans leurs forêts de Châtel-Gérard et de Noyers.

(1) L'autre partie de Lisle appartenait aux sires de Montréal. Lisle dépendait de la Champagne et non de la Bourgogne.

(2) Les enfants de Jean de Montréal sont : Gui, Lucques, Agnès, Jeanne et Béatrix.

Digitized by Google

Béatrix, fille unique d'Huguenin de Montréal, était encore enfant lorsque mourut son père (1290). Elle ne lui survécut que quelques mois, laissant un brillant héritage et de nombreux hériters. Le duc Robert n'eut garde de rayer son nom de la liste de ces derniers ; il était trop habile et trop désireux d'étendre ses états pour laisser échapper ces domaines qui encadraient admirablement son duché : Avallon, Montréal, Châtel-Gérard, Montbard, etc..., aussi parvint-il à apaiser les prétendants en leur faisant d'autre part des concessions moins préjudiciables à ses intérêts; les arrangements qui lui assurèrent la possession définitive de ces différentes seigneuries, ne furent guères terminés qu'en 1299 ; à dater de cette époque, Châtel-Gérard resta sous la dépendance immédiate des ducs jusqu'en 1477 où la châtellenie fut avec la Bourgogne réunie au domaine royal.

Le duc Robert avait l'intention tellement arrêtée de s'emparer de Châtel-Gérard, dont les chasses lui plaisaient probablement, qu'il acheta aussitôt après la mort de Béatrix (1292) la forêt de Saint-Ambroise à Jean de Marmeaux, seigneur de Ravières, moyennant le prix de 100 livres : cela peut donner une idée de la haute valeur que l'argent avait alors, et du peu d'importance des bois, sans compter que la forêt de Saint-Ambroise avait une étendue beaucoup plus grande qu'aujourd'hui.

La formation de la châtellenie, telle qu'elle fut constituée au xve siècle, est en partie l'œuvre de ce duc Robert ; jusqu'ici les ducs avaient bien la suzeraineté de la châtellenie, mais ils n'y avaient d'autre fonds que Châtel-Gérard : Robert, le premier, s'efforça d'acquérir les fiefs voisins et de s'y faire une seigneurie de quelqu'importance; ce qu'il fit pour Châtel-Gérard, il le fit pour Montréal ; c'est par lui que furent succes-



Digitized by Google

sivement rachetées les terres d'Athie, Guillon, Sarry, Soulengy, Mereuil, Villiers-les-Hauts, etc., il comprit de quelle importance pouvaient être des domaines qui le protégeaient du côté de la Champagne.

Hugues IV possédait bien, il est vrai, des fonds à Pasilly, mais il s'en était défait au profit de Guillaume de Savigny qui lui avait remis en échange la terre de Montjalin, près Montréal (1261). Robert racheta trois meix à Pasilly, et obtint, moyennant 4,000 livres, tout ce qu'Anceau de Traisnel (1) possédait à Sarry, Soulengy, Villiers-les-Hauts et Méreuil (1296), terres qui relevaient déjà du fief ducal. La duchesse Agnès, femme de Robert, acheta aussi à Annoux (1312) les fonds que Jean et Pierre y possédaient, fonds qui avaient été donnés à ces derniers par Eudes de Grancey, époux de Mahaut de Noyers (2).

Eudes, de Villiers-les-Hauts, était alors le receveur, l'homme de confiance du duc qui l'établit, par son testament (1297), l'exécuteur de ses dernières volontés.

Hugues V, fils de Robert, était encore mineur à la mort de celui-ci ; il fut fiancé une première fois (1302) à Catherine de Valois, fille de Charles, comte de Valois ; le traité de mariage, passé à Sens, assurait à la jeune princesse un douaire de 5,000 liv. assis sur les terres de Montréal et Châtel-Gérard (3) ; mais l'engagement ne fut point exécuté : fiancé une seconde fois à Jeanne, fille de Philippe-le-Long, Hugues V mourut avant la solennité des noces ; son testament (1314) assure à

(1) Anceau de Traisnel est désigné sous le titre de : Seigneur de Sarry et de Villeneuve. Il avait épousé Béatrix... qui lui avait apporté en dot la terre de Beine.

(2) Dom Plancher (*Hist. de Bourgogne*).

(3) Arch. de Dijon, t. I p. 467.

Digitized by Google

sa sœur Blanche de Bourgogne « *deux mille livrées de terres à tournois* », qui devaient être prises sur le château de Grignon et sur les dépendances de Châtel-Gérard et Sarry (Voir note B.) dans le même testament, il laisse une somme de 100 livres à Robert, de Château-Gérard, son receveur, et une rente au prieuré de Vausse, ainsi qu'avaient fait les ducs ses prédécesseurs.

Jusqu'ici nous ne voyons point de châtelain à Châtel-Gérard ; il n'y avait alors qu'un receveur, espèce de *factotum*, chargé de l'administration du domaine ducal. Ce n'est qu'en 1346 qu'on voit paraître les châtelains, dont les comptes, bien établis à dater de cette époque, nous donnent des détails fort curieux et que vainement on chercherait ailleurs (1).

Les châtelains étaient établis dans les principales bourgades, tant pour les maintenir dans l'obéissance, que pour y rendre la justice ; leur devoir était de veiller à la conservation des biens du seigneur et de faire recueillir les fruits qui provenaient de ses fonds, pour les vendre à son profit après en avoir réservé la quantité nécessaire pour l'approvisionnement du château ; ils étaient également tenus de faire la recette générale des droits seigneuriaux pour lesquels ils avaient un receveur ; dans les derniers siècles, ces droits étaient par eux affermés à des particuliers, ce qui leur évitait l'embarras du détail.

Les terres de Montréal et de Châtel-Gérard se trouvant

(1) Pour extraire les faits intéressants des détails dans lesquels ils sont noyés, il y a un travail de patience dont le lecteur ne tient pas compte en général. Les comptes de Montréal et Châtel-Gérard réunis remplissent une vingtaine de cartons. Outre 77 grands cahiers in-4°, il y a d'énormes parchemins en forme de *rotulus*, pouvant se dérouler sur une longueur de 10, 20, 30 et même 50 mètres.

Digitized by Google

très-éloignées de la résidence du duc et formant de ce côté la limite de ses états, il était important pour lui d'avoir des hommes dévoués et intéressés à ne pas le trahir, aussi les châtelains étaient-ils choisis le plus souvent parmi les propriétaires de fonds (Voir note C).

Hugues des Granges, chevalier, époux de Marie de Sancy, seigneur en partie de Nuits-sous-Ravières et d'Annoux (1), fut établi châtelain de Montréal et Châtel-Gérard en 1346. Ses comptes marquent que le duc avait alors une meute de chiens en permanence à Sarry et que l'on percevait un certain droit de criblures de blé appelé : « *Brennariæ* » pour leur faire du pain ; au folio 27 des comptes de 1350, on lit : « *despence des veneurs de Madame la Royne de France qui chassèrent à Sarrey la veille des Brandons.* » Cette reine de France, Jeanne, était l'épouse du roi Jean, et sœur du duc Eudes, qui lui avait confié l'administration du duché et la tutelle de son petit-fils. En 1382, nous savons que Monseigneur le duc, Madame la duchesse et Mademoiselle Marguerite, vinrent aussi chasser à Sarry.

La châtellenie de Châtel-Gérard fut toujours un des principaux siéges des chasses ducales : le *repos* ou *rendez-vous* eut lieu d'abord à Sarry et plus tard à Nuits-sous-Ravières ; Sarry jouit de cet honneur jusqu'en 1385 au plus tard, car l'année suivante c'est à Nuits que le châtelain fit le versement de ce qu'il devait pour la nourriture des chiens.

Les forêts étaient alors gardées par un maître forestier qui était en même temps grand-veneur ; les ducs, qui étaient

(1) En 1329, Hugues des Granges reconnaît sa maison d'Annoux, jurable et rendable au duc. Il possédait aussi une maison seigneuriale à Nuits.

Digitized by Google

grands amateurs de chasse, tenaient fort à ce que les vilains n'empiétassent pas sur leurs droits ; Philippe-le-Hardi surtout recommandait la plus grande surveillance à cet égard et les nombreuses amendes que l'on faisait payer aux contrevenants, prouvent que ses ordres étaient bien exécutés : Amende payée par un individu qui rencontra « *chiens étrangiers qui chassaient un goreal* (sanglier) *près de la forêt de Vaulce et le tua, mais on ne peut prouver qu'il l'emporta.* » (1). Amende payée par Guillaume des Pieds, écuyer, pour avoir chassé des lapins dans la garenne (2) ; amende payée par un habitant dont le chien fut trouvé « vaguant par les bois et qui refusa d'amener ledit chien en prison » (3), etc.... ; on voit que la loi n'était pas très-tolérante pour ces sortes de délits.

On donnait en revanche un fort salaire à ceux qui détruisaient les animaux nuisibles : « *Salaire de Pierre Briffaut, aide de la venerie, qui avait pris vingt loups.* »

Eudes IV qui avait ratifié en 1319 la charte accordant aux habitants de Châtel-Gérard le droit de couper du bois « *pour bâtir et faire des charrues,* » donna à Jean, de Château-Girard, son messager, grand nombre de terres et le four banal du même pays, en faveur des bons services qu'il en avait reçus (1348). (Voir pièce D).

XIV^e SIÈCLE. — *Edouard III et les Anglais.* — Philippe de Rouvres, petit-fils d'Eudes IV, était sous la tutelle du roi Jean, quand les Anglais envahirent la Bourgogne et y causèrent d'affreux ravages. La reine Jeanne, à qui le duc avait

(1) Comptes de Guillaume des Granges 1379-1380, f° 14.

(2) Comptes de Guillaume des Granges, 1379-1380, f° 16.

(3) Comptes de Perrenot de Vieux-Château, 1386, f° 47.

Digitized by Google

recommandé de veiller à la sûreté de ses états, se hâta d'écrire à Jacques de Vienne, lieutenant des armées en Bourgogne, pour lui ordonner de fortifier au plus vite les places fortes du duché.

Par ses ordres, on acheta près de mille traits et « *un engin à getier* » pour défendre Montréal et Châtel-Gérard ; on met une forte garnison dans ces châteaux et de bons capitaines pour les défendre ; Jean de Muxy, chevalier, fut placé à Montréal comme châtelain ; à Châtel-Gérard on envoya Etienne de Flavigny, « *homme expérimenté dans l'art de la guerre.* » Les gendarmes qui étaient alors en garnison, figurent comme les principaux seigneurs du pays. Guillaume des Granges et Philibert des Granges, tous deux co-seigneurs de Nuits, Jean de Tallecy le jeune, Jean de Tallecy le grand, Guiot de Sauvigny, etc....

Tous les chevaliers du voisinage venaient se ranger sous la bannière du duc ; on voit, à la revue d'Avallon passée en 1358, Gauthier, de Château-Girard, avec le sire d'Epoisses, le seigneur de Noyers, Hugues de Sanvigne et Hugues de Sancy.

Ces préparatifs n'étaient point inutiles, les Anglais, victorieux à Brion-sur-Ource, s'avançaient sur la Bourgogne ; repoussés à Saint-Florentin par Odard de Rency, ils s'arrêtèrent quelque temps à Tonnerre, dont ils surprirent les fauxbourgs sans pouvoir s'emparer du château. Après avoir complétement dévasté les caves des bons bourgeois de la ville, Edouard III quitta l'hôpital dont il avait fait sa résidence, mit le feu aux fauxbourgs, gagna Noyers dont il tenait le seigneur prisonnier depuis la bataille de Poitiers, puis, sans s'y arrêter (1), vint

(1) Le vin de Noyers n'avait sans doute pas offert à Edouard III le même attrait que celui de Tonnerre.

Digitized by Google

ravager Montréal et se fixer plusieurs mois à Guillon, où se signa, le 10 mars 1359, le traité qui termina cette sanglante période.

Châtel-Gérard éprouva le sort de tous les villages voisins ; son château fut l'objet de mainte attaque. Les Anglais, établis à Guillon, où ils « *firent longuement séjour*, » dit une chronique, allèrent fourrager au loin dans les campagnes ; dès le mois de février suivant, on reçut à Châtel-Gérard plusieurs gentilhommes et leurs gendarmes que l'on avait appelés en garnison : Jean d'Annoux, Robert de Sauvigny, Guillaume de Ravières, Jean de Reigny, Anseau de Chaussey ; mais on ne put protéger le château qui fut entièrement détruit. Etienne de Flavigny fut forcé de commencer des travaux de construction qui ne se terminèrent que deux ans après (1361). La forteresse, dont on voit encore les débris, date de cette époque.

Hugues des Granges, seigneur de Nuits, laissa, de son mamariage avec Marie de Sancy, trois fils, qui furent comme le père successivement châtelains de Châtel-Gérard, Jean, Guillaume et Philibert.

Guillaume vendit au duc, en 1367, tout ce qui lui revenait pour sa part de l'héritage paternel à Nuits (1), Philibert refusa de vendre son tiers : le duc dut attendre pour le racheter que sa fille Perrenote en eût hérité (2) ; quant à Jean, comme il avait été banni (3) pour je ne sais quel acte de félonie par lui commise, le duc se saisit de son patrimoine. Je

(1) Arch. de Dijon, t. I p. 172. B. 983.

(2) Arch. de Dijon, t. I p. 172. B. 983.

(3) Banni et non exécuté comme le dit la charte d'affranchissement de Nuits (Comptes de Jean Domini, 1369-1375 f° 68) : d'ailleurs il est possible que le mot exécuté n'ait pas ici le même sens que celui que nous lui donnons aujourd'hui.

Digitized by Google

crois qu'il avait été condamné pour mauvaise administration des affaires de la châtellenie, dans l'année 1365.

Dès lors, les Des Granges ne possédèrent plus rien à Nuits-sous-Ravières ; cette famille, qui joua un rôle assez important au XIIIe siècle, et qui possédait des biens à Annoux, Nuits, Montréal, Châtel-Gérard, s'éteignit dans ce dernier village vers l'an 1600. Je donne aux pièces justificatives une note sur Nuits (note E), indiquant les seigneurs dont j'ai pu trouver la trace aux XIIIe et XIVe siècles ; cette note pourra compléter les recherches faites par M. Guérard.

Philippe-le-Hardi restreint en 1477 le gage de quelques officiers dont le service était moins pénible qu'en temps de guerre ; au lieu de 30 livres, il en donne 20 à Guillaume de Savenault, son capitaine de Château-Girard.

Pour la première fois il est question, en 1382, de l'affranchissement de mainmorte des habitants de Châtel-Gérard ; cet affranchissement, dont je n'ai pu trouver la charte, eut lieu moyennant 10 sous dijonnois ou 8 sols tournois pour les plus riches ; il est possible que cette grâce fut accordée après le passage des Anglais, qui avaient causé de si affreux ravages dans le pays, et aussi après la construction du château, auquel avaient travaillé les habitants.

XVe SIÈCLE. — *Guerres des Bourguignons et des Armagnacs.* — *Affranchissement du droit de mainmorte.* — Les domaines de Montréal et Châtel-Gérard furent compris dans le douaire assigné à Marguerite de Bavière, après l'odieux assassinat de Jean-sans-Peur (1419). Ces terres convenaient à la duchesse, qui venait d'acheter Noyers d'Aymé de Choiseul et ses autres co-seigneurs ; ces châteaux voisins pouvaient se prêter secours et appui.

Digitized by Google

Pendant que Philippe-le-Bon était occupé à procurer au roi des subsides pour chasser les ennemis de Normandie, la duchesse, sa mère, empêchait de son côté les Armagnacs d'entrer en Bourgogne. Elle écrivit an bailli d'Auxois et aux habitants de Montréal, pour leur recommander de faire bonne garde au château ; elle mit à Châtel-Gérard Jean Le Bastard de Cerin pour capitaine, et Guillaume Le Grand pour châtelain (1).

On était alors au fort de la guerre ; chaque jour on recevait de Montréal des lettres annonçant que les ennemis « étoient sur les champs » (1421). On fit reconstruire le pont-levis du château de Châtel-Gérard ; on acheta deux « *guindaux* » à lancer les arbalètes (2) ; on fit venir un certain nombre d'hommes d'armes et de trait (3). Bientôt on apprit que les ennemis étaient battus à Cravan, succès toujours malheureux puisqu'il était payé par des flots de sang.

Châtel-Gérard n'eut pas le sort de Montréal, qui fut pris par les Armagnacs (1423) qui y restèrent quelque temps « *logiez à puissance* ; » mais les habitants n'en éprouvèrent pas moins de grands malheurs : la plupart furent emmenés à Noyers, Malligny et Mailly-le-Château pour prêter main-forte à la garnison. Voici ce que disent les comptes de Jean Millot, châtelain (1426 f° 28) : « *la recette des exploits de justice a* « *été presque nulle pour cause des guerres, des rançons et* « *des oppressions qui ont été faites en icelui temps ès ha-* « *bitans de la châtellenie, tant par les adversaires de mon*

(1) En 1421, la duchesse fait une pension à vie à Morris, *son queux*, pension qui se prélevait sur le revenu de Châtel-Gérard ; autre pension assignée sur la même terre à Hugues Saverault, son procureur.

(2) Comptes de Guillaume de Vieux-Château.

(3) Comptes de Guillaume de Vieux-Château (1421-1423, f° 85).

Digitized by Google

« *dit seigneur le duc qui, en l'année passée et en cette* « *année, ont été à Mailly-le-Châtel, comme pour autres du* « *parti de mondit seigneur qui y ont été assemblés et sé-* « *journés par longtemps pour le recouvrement dudit* « *Mailly, et mis en garnison à Mailly-la-Ville, Melligny* « *et Noyers, pour résister à l'entreprise de ses adver-* « *saires.* »

En 1430, on mit de nouveau une garnison à Châtel-Gérard; elle y séjourna pendant les mois de septembre, octobre, novembre et décembre. Les habitants eurent à subir les mêmes épreuves que quatre ans auparavant; le pont dormant du château fut détruit, le pont-levis brûlé et les tours fortement endommagées (1).

Mais c'est principalement les villages de Sarry, Soulengy, Mereuil, Nuits, Villiers-les-Hauts, qui souffrirent des excursions des ennemis. Le maréchal de Toulongeon, gouverneur de Bourgogne, était alors absent; il venait d'abandonner les frontières de la Champagne pour porter secours aux Auxerrois que l'on voulait réduire par la famine; des hordes de pillards profitaient de l'éloignement des troupes Bourguignonnes pour désoler le pays par des excès de tout genre et arracher par force ou par menaces de grosses contributions.

Les habitants de Sarry et de Soulengy emmenèrent leurs meubles, leur bétail même dans l'église de Sarry où ils se retranchèrent; ils furent néanmoins pris par les gens de Maligny, qui pillèrent leurs biens et emmenèrent les habitants en garnison aux châteaux de Chablis, Maligny, Cravan et Mailly. Le feu fut mis à Villiers-les-Hauts, et treize ménages y périrent; à Nuits, à Méreuil, on commit d'affreux ravages; Nuits ne put

(1) Comptes de Jean Millot (1434 f° 73).

Digitized by Google

échapper aux flammes qu'en payant une forte rançon. Pasilly, Jouancy, Sancy, Cours, subirent le même sort.

Ces luttes sanglantes durèrent encore plusieurs années. Philippe-le-Bon reprit vingt-quatre forteresses auxquelles il ne put épargner les horreurs d'un siége (1432-1433); les champs étaient incultes, les maisons abandonnées, les cadavres, privés de sépultures, pourrissaient et corrompaient l'air; en 1435, les religieux de Saint-Michel de Tonnerre firent enterrer dans leur cimetière 300 corps morts qui furent trouvés entre Dannemoine et Tonnerre.

Si nous considérons maintenant les injustices que commettaient les châtelains pour subvenir aux dépenses et réparer les dommages des gens de guerre, on sera effrayé de la misère qui pesait sur le peuple. Jean Millot, châtelain de Châtel-Gérard, prélevait des dîmes sur lesquelles il n'avait pas droit, accordait des chartes de franchise moyennant rançon, et au détriment des seigneurs; plusieurs exactions de ce genre lui valurent, en 1434, un procès avec les seigneurs de Nuits (1).

On ne pourrait vraiment se faire une idée des rapacités exercées sur les campagnes et croire à la réalité de ces inqualifiables brigandages, s'ils n'étaient attestés par des documents authentiques. Les vieilles chroniques portent en général une couleur de vérité, une crudité de détails que la simplicité du style rend plus amère encore; voici ce que dit une chronique fort curieuse et fort rare : « Ceux qui étoient rencontrés des « écorcheurs étaient devestus de leurs habillements, tout « au net, jusqu'à leurs chemises, et aussitôt qu'ils venoient « en quelque ville ou village, ils rançonnoient eux à grant « finance, ou bien gastoient tous les bleds qui estoient encore

(1) Voir le précis sur le bourg de Nuits, par M. Guérard.

Digitized by Google

« verts et sur un grand cours de pays prenoient toutes les
« bestes à cornes qui labouroient aux champs, les bestes à
« laines, pourceaux et autre bestail et tous firent mourir les
« tenant enfermés ; et cela fust pour que les gens du pays ne
« puissent payer si grant rançon qu'ils demandoient. Enfin
« les écorcheurs faisoient guerre au pauvre peuple si forte
« qu'on n'osoit yssir des villes et des villages et quelques per-
« sonnes qu'ils rencontroient, ils crioient : Qui vive? s'il estoit
« de leur party, il n'étoit seulement que dérobbé de ce qu'il
« avoit, et s'il étoit de party ennemy, il étoit tué et dérobbé ou
« bien mené en prison et mis en si grant rançon qu'il ne
« pouvoit payer et pour cette cause y mouroit........ ils enle-
« voient les petits enfants qu'ils trouvoient parmi les chemins,
« aux villages ou ailleurs et les cachoient en huche et là
« mouroient de faim, si les parents ne racheptoient par grant
« rançon. Quand un prudhomme avait une femme jeune, ils
« le prenoient, le tyrannisoient moult grièvement, le mettoient
« en grant huche et puis prenoient sa femme, la tenoient par
« force sur le couvercle de la huche où le bonhomme étoit
« enfermé et ils crioient : « Vilain, en despit de toy, ta femme
« sera chevauchée » et ainsi faisoient. Et quand ils avoient
« fini leur malle œuvre, ils laissoient le povre mary périr là-
« dedans, s'il ne faisoient payer sa rançon et ils chassoient la
« femme à grants coups. »

Ces violences font assez comprendre quelle haine, quelle animosité dut s'élever entre ces deux peuples destinés à former plus tard une grande nation et expliquent aussi les nombreux obstacles que Louis XI éprouva plus tard en Bourgogne, pour la réunion de cette province à la France.

Le pillage, auquel la plupart de nos villages avaient été en proie pendant cette guerre sanglante, leur valurent des lettres

Digitized by Google

d'affranchissement de la part de Philippe-le-Bon ; c'était encore un bien faible dédommagement pour tant de maux. Les habitants de Sarry, Soulengy, Villiers-les-Hauts, Nuits, Cours, Jouancy, etc..., furent successivement déchargés du droit de mainmorte ; ceux de Nuits en mars 1431, ceux de Sarry, Soulengy et Villiers-les-Hauts le 10 mai de la même année. Cet affranchissement n'était point gratuit, il était établi moyennant une taille proportionnelle à la faculté de chaque individu, et variait depuis 20 sols pour le plus riche, jusqu'à 5 sols pour le plus pauvre : « *abolissons la main-morte*, dit le duc, « *pour les hommes, femmes, enfans mâles et femelles qui* « *demeureront ès-dits lieux, et octroyons qu'ils en soient* « *perpétuellement affranchis à moins qu'ils n'aillent de-* « *meurer ailleurs.* »

Dix ans plus tard (1441), les villages de Cours, Jouancy, Annai, Perrigny, Arton, Molay, furent aussi affranchis. Ces quatre derniers villages étaient tellement « *dépopulés et réduits à pôvreté,* » qu'ils n'avaient pas de quoi payer au duc la charte par lui imposée ; en bons chrétiens, ils s'offrirent de s'acquitter d'une autre manière, en s'obligeant à faire mainte prière pour l'âme du duc, et à faire célébrer par quatre prêtres à Molay, trois messes basses pour le duc et ses successeurs ; à défaut du premier paiement, le duc dut se contenter de celui-ci.

Les habitants de Sarry, Soulengy et Villiers-les-Hauts n'étaient guère moins misérables et ne pouvaient également payer la taille de leur affranchissement. En 1436, ils donnèrent leurs lettres obligatoires, sous le sceau desquelles furent insérées les lettres patentes du duc ; elles sont toutes du mois de septembre, à la date du 16 pour Soulengy, du 21 pour Sarry et du 23 pour Villiers-les-Hauts.

Digitized by Google

Ces actes formant la base principale d'une histoire locale, nous en reproduisons les parties les plus intéressantes (voir note F).

(1434). On reconstruit le pont-bois et le pont-dormant de Châtel-Gérard. (Comptes de Jean Millot).

Les seigneuries de Montréal et Châtel-Gérard furent cédées en 1438 (30 mai), par Philippe-le-Bon à la comtesse de Richemont, sa sœur, pour la dédommager du comté de Tonnerre qu'on avait rendu à la comtesse de Tonnerre (1). Après sa mort, Châtel-Gérard rentra dans le domaine ducal jusqu'en 1452, et fut donné à François de Surienne, dit l'Arragonais, pour en jouir sa vie durant, lui, sa femme Estiennette et son fils Pierre (2), à condition que le château serait toujours maintenu en bon état et bien défendu en cas de guerre.

Ce François l'Arragonais, chevalier de la Jarretière, conseiller, chambellan, gouverneur de l'artillerie du duc, était un homme considérable, portant l'épée haute, ayant une grande influence. D'abord partisan de Charles VII, il en devint ensuite l'ennemi le plus acharné. Il se trouva à Bruges en 1432 avec le duc de Bourgogne, rentra avec Gui de Bar, le sire de Charni et d'autres, dans l'espoir de mettre fin aux malheurs du royaume ; l'année suivante, il s'empara de Saint-Bris et de plusieurs places fortes du pays que tenaient les Français ; il acheta Pisy (1450), reçut en don Châtel-Gerard (1452) pour les nombreux services qu'il avait rendus à Philippe-le-Bon. Les habitants de Montréal et d'Avallon tenaient ce seigneur en grande estime (Voir mes recherches sur Pisy).

*Réunion au domaine ducal.* — *Remarque.* — Vient la

(1) Dom Plancher (*Hist. de Bourg.*), t. IV p. 334.

(2) Avec faculté de rachat, moyennant 2,500 livres.

Digitized by Google

réunion de la Bourgogne à la France : Louis XI prenait tous les ménagements possibles pour lui faire reconnaître sa suprématie ; il fermait la bouche aux mécontents en leur jetant à la tête les débris de ce beau domaine qui, depuis si longtemps, portait ombrage à la France ; les principaux officiers reçurent à titre d'engagement ces seigneuries, dont la couronne ne prétendait plus se dessaisir.

Antoine de Mandelot (1), écuyer, reçut pour lui ses « *hoirs mâles et femelles descendant de lui en loyal mariage,* » la seigneurie de Châtel-Gérard (1477).

Après la mort de Louis XI, le conseil révoqua toutes les donations accordées par le feu roi et voulut faire rentrer dans le domaine de la couronne toutes les terres dispersées. Mais Anne de Beaujeu tenait à ne pas s'aliéner les soldats de son père et s'attacher leurs principaux chefs ; elle s'étayait de cet édit pour donner plus de prix à ses restitutions et rallier des partisans. Le 24 novembre 1483, elle confirma à Antoine de Mandelot les donations faites par le feu roi.

L'année suivante, les officiers du bailliage de Semur voulurent « *mettre en la main du roi* » les châteaux de Vieux-Château et Châtel-Gérard : celui-ci refusa d'ouvrir ses portes, il est à croire que ce caprice ne fut pas de longue durée, une plus longue résistance eut été cruellement expiée ; en tous cas, la châtellenie passa au pouvoir d'Edmar de Rouhy, chevalier, seigneur de Menetot, en faveur de la bravoure et du courage qu'il avait déployés dans la conquête de Sicile, et principale-

(1) Cet Antoine de Mandelot, seigneur de Pisy, écuyer, était fils de Claude de Mandelot, seigneur d'Yrouer et frère de Didier de Mandelot, seigneur de Cisery, nommé capitaine d'Avallon en 1472. Ces deux frères possédaient à Annoux des biens qu'ils vendirent à Antoine de Vezon, citoyen d'Autun (1491).

Digitized by Google

ment au détroit de Fornâve, où il fut fait chevalier de la main du roi.

Cette nomenclature de noms propres et cette accumulation de faits ne seraient qu'un lourd impôt à la mémoire, s'ils ne nous servaient à établir ici un fait important : c'est que la châtellenie de Châtel-Gérard, comme toutes les terres de Bourgogne, ne versait absolument rien au trésor, et était plus à charge qu'à profit à la couronne.

Doit-on s'étonner, en effet, après la dispersion des bénéfices, de voir la situation des domaines de Bourgogne et la médiocrité des recettes? Se fait-on idée du gaspillage qui régnait alors ; les officiers se faisaient donner les terres qu'ils trouvaient à leur convenance. Hugues d'Epiry avait les revenus d'Avallon, Jean de Baudricourt s'adjugeait Montréal, Vieux-Château était cédé à Jean de La Grange, plus tard, à ce même Edmar de Rouhy, usufruitier de Châtel-Gérard ; nous verrons cette dernière châtellenie devenir pendant plus d'un siècle encore la proie d'avides courtisans.

Quand on ne trouvait plus de seigneuries on en forgeait ; les moindres métairies étaient au besoin érigées en fief. C'est ainsi qu'en 1491 Charles VIII accorda à Jean de Guérard, archer de l'ordonnance du roi, les métairies d'Antonnay (1), en récompense de ses services. (Voir les notes sur Antonnay, I).

Les gens de la chambre des comptes étaient fort embarrassés de voir la caisse du trésor toujours vide. Le don de Châtel-Gérard, fait à Edmar de Rouhy, les détermina à faire au roi des représentations sur les fréquentes aliénations de

(1) Les métairies d'Antonnay, situées sur la paroisse de Sarry, furent aliénées à perpétuité avec les droits, corvées, franchises et libertés, moyennant 12 livres tournois de cens annuel et perpétuel.

Digitized by Google

son domaine. A cet effet, ils envoyèrent en décembre 1496 un de leurs confrères, Nicolas Bonesseau, dans la ville de Lyon, où devait alors se trouver Charles VIII; mais cette ambassade fut sans résultat. Voici la lettre que l'envoyé écrivit aux gens de la chambre des comptes :

« Très affectionnés seigneurs et frères, tant affectueuse-
« ment que je puis, à vos bonnes grâces je me recommande;
« je arrivai cy en ceste ville de Lyon en la compaignie de
« M. le Maire, dimanche passé, et n'avons pas fait grandes
« journées pour ce que les chemins sont mauvais et aussi que
« quand plus grandes les eussions faites, elles n'eussent de
« rien servy tant pour ce que le roi n'étoit pas en ceste ville
« comme pour ce que Monseigneur le Mareschal estoit encore
« absent sans lequel je ne vouloye rien faire, toutefois depuis
« mon arrivée j'ay parlé à Monseigneur le Chancelier et à
« Monseigneur de Saint-Malo qui m'ont fait réponse telle que
« si Dieu plaist moy retourner, je vous diray à l'aide de Dieu
« que le roy venu je parlerai à lui et feray tant que l'on saura
« son bon vouloir, touchant les aliénations de son domaine
« et autres matières pour lesquelles m'ayez envoyé par de ça
« ........ s'il vous plait m'envoyer double des lettres que M. le
« général vous a escriptes et aussi la valeur pour les dix
« dernières années du temps des ducs de la seigneurie de
« Vieux-Château et Château-Girard et aussi le double de l'ex-
« trait qu'avons déjà envoyé au Roi enclos en nos lettres pour
« montrer que c'est ancien domaine, car Mons[r] Edmar de
« Rouhy veut dire que quelque chose que nous disons n'est
« pas ainsi; aussi me semble que ferez bien de escrire les
« lettres à Mons[r] le général lui recommandant mon expédi-
« tion et l'assignation de nos gaiges, en me ordonnant de lui
« faire présent de six poinçons de vin; et à Dieu soyez, très-

« honorés seigneurs et frères, qui vous donne ce que vous « désirez. — Le tout vostre.

« A Lyon, le jour de Sainte-Luce.

Nicolas Bonesseau. »

Les officiers de la chambre des comptes firent sans doute une nouvelle tentative, puisque Edmar de Rouhy fut dépossédé de Châtel-Gérard. Peu après, Louis XII confia la garde de ce château à Claude de Ragny, seigneur de Ragny et de Pisy, qui y plaça pour capitaine N.... de Chisy.

Claude de Ragny était l'un des hommes les plus puissants du pays, et les charges importantes qui lui sont confiées montrent quel rôle il jouait dans l'Avallonnais. En 1502, le roi Louis XII le chargea de lever dans l'Auxois quatre cents hommes de pied *des plus biaulx compaignons armés, ambastonnés et expérimentés au fait de la guerre*, et de les conduire en Champagne où devaient se rejoindre les troupes qu'il levait alors dans ses états pour la guerre d'Italie : « *Si vous mandons et ordonnons*, dit la lettre, *que amassant lesdits gens de guerre et aussi les conduisant sur le chemin, vous les faites venir en bon ordre, justice et police sans leur faire aucuns maux de pilleries à la charge du peuple ; mais si aucuns étoient hommes pillans ou faisans aucuns maux, faites leur faire telle et si griève pugnition que ce soit exemple à tous autres, car tel est notre bon plaisir* (1). En vérité Louis XII avait grand soin du pauvre peuple ; son surnom de « Père du peuple, » n'était point usurpé.

Claude de Ragny étant mort en 1505, les revenus de Châtel-Gérard rentrèrent pendant neuf ans dans le trésor de la province ; c'était bien long. On en assura de nouveau la pos-

(1) Mémoires historiques de l'abbé Breuillard.

Digitized by Google

session à Edmar de Rouby (1514), à Frédéric de Gonzague, marquis de Baulge (1526), à sa veuve qui en jouit jusqu'en 1540, puis à l'amiral Philippe Chabot (1540), puis à sa veuve (1543), puis à Hugues de Rouvray, puis à un Jean Jacob, procureur à Semur, puis à un sieur de Grailles, etc... (Voir note G).

Je n'ai pas la prétention d'épuiser la liste des seigneurs engagistes. Le nom de Philippe Chabot ne peut cependant pas être passé sous silence, et le souvenir de l'injuste procès qui causa sa mort mérite d'être rappelé.

L'amiral Philippe Chabot-Brion, comte de Charni, marquis de Mirebeau, gouverneur de Bourgogne, avait obtenu par son courage et son dévouement à la couronne, les plus grandes charges du royaume et les faveurs de François I[er]. Cette haute estime excita l'envie du chancelier Poyet, son ennemi. L'amiral Chabot, publiquement accusé, vit un procès dressé contre lui et fut forcé de comparaître devant la cour royale : *Hé bien!* lui dit le roi, *homme irréprochable, soutiendrez-vous encore votre innocence?* — *Ma prison*, répondit Chabot avec modestie et finesse, *m'a appris que nul ne se pouvait dire innocent devant son Dieu ni devant son roi.* — François fut touché, mais dissimula : on n'eut pas honte de condamner l'amiral à 15,000 livres d'amende et au bannissement. C'était le ruiner et le déshonorer. *Du moins,* dit alors Chabot au roi, *la rage de mes ennemis n'a pu me convaincre d'aucune félonie envers Votre Majesté.* Le prince, dès lors, n'écouta plus que son cœur, et Chabot fut pleinement justifié par arrêt du parlement, en 1542.

Mais le coup était porté : Chabot, trop sensible, avait succombé sous le poids de l'humiliation ; il ne fit plus que languir jusqu'au 1[er] juin 1543, puis mourut. (Courtepée. *Hist. du duché de Bourgogne.*)

Digitized by Google

Le roi comprit qu'il perdait un de ses meilleurs serviteurs ; il voulut réparer le dommage causé à sa famille et malgré l'édit de réunion à la couronne, la veuve de l'amiral rentra dans les revenus de Montréal, Châtel-Gérard, Vieux-Château, Cuisery et Rouvres (Voir note G).

XVI[e] SIÈCLE. — *Guerres de Religion. — La Ligue.* — L'histoire de Châtel-Gérard n'offre rien de particulier jusqu'aux guerres de religion ; mais à cette époque on comprend que le voisinage de Noyers, où campaient les troupes du prince de Condé, amena de fréquentes luttes avec les pays voisins successivement pris et repris, pillés et saccagés par les Huguenots et les Catholiques.

C'est pendant ces troubles que fut ravagé le château de Sancy, auquel on mit le feu malgré les efforts du sire de Boutet qui s'y défendit avec courage ; c'est aussi à ces troubles que l'on attribue la ruine du village de Méreuil, qui cessa d'être habité à partir de cette époque. Les habitants de Sarry, Soulengy, Villiers-les-Hauts, éprouvèrent également de grandes pertes.

Nuits ne put échapper à la destruction malgré les murailles qu'un édit de 1544 avait permis d'y construire. Les gens d'un sieur de Saint-Hélène prirent le village d'assaut et y mirent tout à feu et à sang ; l'église, où les habitants avaient caché leurs meubles, fut pillée, les vases sacrés furent enlevés, les femmes et les filles violées, et, comme à Sancy, on brûla tous les titres de la communauté et du château.

Après la réduction de Vézelay, en 1571, les catholiques d'Avallon, qui avaient supporté tous les frais de la guerre et reçu les garnisons dans leur ville, réclamèrent une somme de 3,061 livres à M. de Tavannes et au maréchal de la Vieville,

Digitized by Google

pour se faire payer de leurs déboursés. Cette somme fut perçue sans difficulté dans presque tous les villages du bailliage ; mais les habitants de Châtel-Gérard, Montréal, Sarry, Soulengy, etc., se révoltèrent sur les incitations du châtelain, Pierre Arbalestre, et refusèrent de s'exécuter ; il fallut un édit royal pour les contraindre au paiement.

Pendant la ligue, le château de Châtel-Gérard était sous la garde de François de La Magdelaine, marquis de Ragny, gouverneur pour le roi de cette partie de l'Auxois. Mais les habitants, ligueurs forcenés, trahirent leur capitaine et livrèrent la forteresse à ce fameux Guillaume Duprat, si connu par ses nombreux duels.

Guillaume Duprat, baron de Vitteaux, était la terreur des pays voisins ; de son château, il s'emparait de tous les forts qu'il pouvait surprendre et y plaçait garnison : à Juilly, aux Davrées, à Châtel-Gérard, il avait établi des détachements destinés à intercepter les vivres que l'on envoyait à Semur ; « il pouvait mettre en campagne, dit un manuscrit du temps, « 120 maîtres à cheval, 200 argolets et 1,800 hommes de « pied, avec du canon. » Quand il n'avait point de munitions de guerre, il en empruntait ; c'est ainsi qu'il obtint de la ville d'Avallon (10 mai 1594) une couleuvrine, six cents livres de poudre et soixante-dix boulets, en promettant de rendre le tout huit jours après ; mais il ne fut pas si habile à rendre qu'à promettre ; le maire et les échevins ne purent rentrer dans leur prêt qu'avec les plus grandes difficultés. Avec cette artillerie et les soldats qu'il reçut en garnison, Duprat parcourut l'Auxois, rançonnant les bourgs qu'il ne pillait pas, brûlant ceux qui faisaient mine de résister, et portant partout le carnage et la désolation. Ce dicton, si répandu au XVIe siècle, était bien l'écho de la terreur populaire :

Digitized by Google

« Dieu nous garde du feu, de l'eau,
« Et du baron de Vitteau. »

Guillaume Duprat tenait Châtel-Gérard depuis un an, quand le comte de Tavannes et François de La Magdelaine vinrent de Montréal pour s'en emparer ainsi que de plusieurs autres forts. Le château fut assez maltraité, la tour sud-est fut en partie démolie et la place démantelée par ordre de Henri IV. Toutefois le baron de Vitteaux ne voulut point changer d'opinions ; en vain lui envoya-t-on plusieurs ambassadeurs, le Président Fremiot, le commandant de la Plante et de Lyonais, capitaine de Noyers, aucun ne put le ramener au parti du roi.

Assiégé dans Vitteaux par les troupes royales, Duprat ne capitula qu'avec la plus grande répugnance, en forçant son souverain à traiter avec lui presque sur un pied d'égalité, et en se réservant, outre la garde des châteaux de Noyers et de Vitteaux, une compagnie de cent arquebusiers à cheval et 20,000 écus, dont 12,000 comptant. C'était une condition un peu dure pour un souverain qui n'avait pas toujours à sa disposition un coffre-fort bien garni. Cent ans plus tard cette outrecuidance d'un petit seigneur eût fait sourire le grand roi et mal en aurait pris au rebelle ; mais alors, l'autorité royale était balancée, écrasée même par la puissance de la noblesse, dont l'influence augmentait de jour en jour : le cardinal-ministre n'avait pas encore passé par là !

L'édit de pacification, signé entre les échevins d'Avallon et Henri IV, portait un article interdisant dans la ville l'exercice de la religion réformée ; bon nombre d'entre les habitants professaient néanmoins cette religion ; on leur désigna (1600) plusieurs bourgs fermés : Montréal, Châtel-Gérard, Blacy, Sarry, Guillon, etc., dans lesquels ils pouvaient aller

Digitized by Google

établir leur demeure (1). Tous ces villages ne s'y prêtèrent qu'avec la plus grande répugnance ; on fut obligé d'accorder aux protestants un des faubourgs de la ville, plusieurs d'entre eux vinrent aussi se fixer à Sarry, où ils avaient un prêche à l'entrée sud-est du village d'où un champ a conservé le nom de *pré du prêche*. On voyait avant la révolution la chaire du ministre et la table de la cène, artistement travaillées. Il reste encore un fragment de la chaire, que l'on fera bien de conserver, au moins comme souvenir.

*Derniers seigneurs de Châtel-Gérard. — Anciennes familles.* — Hugues de Rouvray avait été nommé seigneur usufruitier des trois quarts de Châtel-Gérard, en 1554. Sa fille unique, Guillemette de Rouvray, jouit des mêmes revenus ; elle avait épousé en premières noces Edme de Chenu, baron de Nuits, seigneur de Fulvy et de Ravières.

Edme de Chenu, dit *la jambe de bois* (2), descendait de Pierre de Chenu, lequel acheta, en 1522, portion de la seigneurie de Nuits. Il assista aux Etats de Bourgogne, en 1665 et en 1674.

Les Chenu portaient : « *d'azur au chevron d'argent accompagné de trois hures de sanglier, deux en chef, une en pointe.* »

Cette famille de Chenu s'est éteinte à Auxerre au commencement de ce siècle.

Devenue veuve en 1677, Guillemette de Rouvray épousa, en secondes noces, Louis de Maurice, chevalier.

Ces seigneurs ne s'intitulèrent que « *seigneurs des ou-*

(1) Archives d'Avallon, ch. 53 Art. Religion, n° 4.
(2) Il avait eu la jambe amputée au service du roi (M. Guérard).

Digitized by Google

*ches* » de Châtel-Gérard ; les seigneurs titulaires véritables étaient les sires de Pallière.

C'est en 1646 qu'Antoine de Robec de Pallière en avait fait l'achat aux commissaires du roi, chargés de vendre son domaine. Etant mort (1669) avec des dettes considérables (1), sa veuve, Marie Zoccoby, sous-gouvernante du duc d'Anjou, reprit Châtel-Gérard comme première créancière de son époux. Des deux fils nés de ce mariage, l'un devint prieur de Vausse, l'autre, gouverneur de Mariambourg, hérita de sa mère, et vendit la châtellenie à Guillaume Mazens, seigneur d'Arquien (1699). Marguerite La Bert, veuve de ce dernier, fit une reprise de fief en 1787, une autre encore en 1722 et mourut peu après.

Les revenus de Châtel-Gérard ne rentrèrent pas longtemps au trésor royal ; cette terre fut aliénée en 1732 au profit de Edme-Jean-Henry-Louis Orry, de Fulvy, puis à l'un de ses fils, Philibert-Louis, contrôleur général des finances (1761). (Voir Note F).

(1) Ce seigneur avait à Châtel-Gérard un assez grand train de maison. Un jour qu'il était parti pour réprimer une sédition qui s'était élevée dans le régiment du roi dont il était capitaine, un de ses officiers confia un fusil à un enfant de cinq ans, natif d'Angers ; quelques moments après, passa un laquais de Marie Zoccoby, épouse de M. de Pallière ; peut-être avait-il ponr habitude de taquiner l'enfant, car celui-ci s'emporta fort d'avoir été appelé *Angevin*, pensant sans doute que c'était une insulte, et comme le laquais réitéra ses plaisanteries, l'enfant prit son fusil et l'étendit raide mort. La chose se passa moins tragiquement pour le meurtrier, car il fut fouetté sur la place publique.

A l'enterrement du laquais furent présents : Mignot, syndic, desservant d'Annoul, Claude Remond, sous-prieur de Vausse, Mouchot, praticien, Nicolle, recteur d'école.

Digitized by Google

Le frère aîné de Philibert, intendant des finances, fit construire le château de Fulvy (1), et obtint peu après l'érection de cette terre en marquisat.

Le dernier des Orry (2) mourut à Londres complétement ruiné, en 1823. A défaut de fortune, il laissa des poésies charmantes et fort vantées par ceux qui les ont lues.

En 1776, Châtel-Gérard fut acheté par Etienne-Denis de Pampelune, marquis de Genouilly, et passa aux mains de sa fille unique, épouse de M. Jacquinot de Pampelune, ancien procureur-général.

Denis de Pampelune assista aux Etats de Bourgogne en 1769; son gendre, Jacquinot de Pampelune, légiste profond et magistrat aussi intègre que laborieux, est digne de figurer au premier rang parmi les hommes de mérite dont s'honore notre département.

Né le 17 mars 1771, M. Jacquinot de Pampelune devint successivement procureur-général à la cour impériale de Dijon (1811), puis à celle de La Haye; procureur du roi

(1) Ce château, situé dans une position agréable, est petit et mal gracieux dans sa construction. Les bâtiments, mal entretenus maintenant, présentent un aspect de délâbrement lamentable. C'est un marchand de vin en détail qui en a fait l'acquisition de M. Jacquinot de Pampelune de Genouilly (1840).

(2) « Les deux familles Orry et Le Coquyno sont aujourd'hui représentées dans les lignes féminines par MM. Bertier de Sauvigny, « par suite de l'alliance de Charles Orry avec Madelaine Le Coquyno, « duquel mariage est issue Jeanne, épouse de Louis-Bénigne Bertier, premier président du parlement, Muaupeou père, dernier « intendant de Paris, magistrat aussi intègre qu'éclairé, indignement « massacré le 13 juillet 1789. » (Note d'un rapport sur une médaille votive, par M. Fournerat, d'Ancy-le-Franc, bulletin de la Société des sciences hist. et nat. de l'Yonne, t. VIII).

Digitized by Google

près le tribunal de la Seine (1815), maître des requêtes, conseiller d'Etat, procureur général à la cour royale de Paris; élu six fois député, il refusa la candidature en 1831 et mourut commandeur de la Légion-d'Honneur, le 6 juillet 1835.

Ces derniers seigneurs ne résidèrent jamais à Châtel-Gérard; le château n'était même plus habité par les officiers de la châtellenie, en 1774, alors qu'un arrêt leur permit d'aller se fixer à Noyers (Voir note J).

Toutefois, il y avait encore au XVII^e siècle un certain nombre d'anciennes familles nobles; les registres de l'état civil font mention, en 1650, des maisons de Changy, de Morant, de Tresmes, d'Ervy, d'Acquibouille, de Charmoy, Béthery de la Brosse, qui avaient résidence dans le pays. Des titres de 1700 signalent aussi la famille de Montsaulnin, dont les deux derniers représentants furent condamnés à mort par sentence du bailliage d'Avallon en 1751.

J'ai rejeté dans une note séparée tous les détails qui ne peuvent trouver place dans cette notice : plus étendue, l'histoire d'une localité empiète sur celle des familles; il y en a de fort anciennes à Châtel-Gérard. Il est beau de voir les Mignot, les Poupier, les Monnot, les Leloup se succéder de génération en génération pendant quatre et cinq siècles, sous le modeste toit élevé par les ancêtres. Et si la noblesse se mesure à l'antiquité de sa date, en est-il beaucoup qui pourraient présenter des droits mieux acquis? Entre le laboureur qui « *a fait sa terre*, » selon l'expression de Michelet et le noble qui a conquis son titre par l'épée, il n'y a pas une dissemblance si marquée. Et c'est bien aujourd'hui que nous devons faire l'éloge de ceux qui ont encore conservé cette antique religion pour le foyer et le champ des aïeux, aujourd'hui

Digitized by Google

que le laboureur, entraîné par les séductions de la grande ville, préfère au travail plus sûr des champs la livrée du domestique ou l'habit souvent nécessiteux de l'ouvrier.

Ernest Petit,

Ancien élève des mines.

## NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

### POUR L'HISTOIRE DE LA CHATELLENIE DE CHATEL-GÉRARD.

A. — *Accord entre Hugues IV et Jean de Montréal au sujet des Châtellenies de Montréal et Châtel-Gérard* (1269).

Nos, Guis, por la grâce de Deu, evesque de Langres, facons savoir à tous ces qui ces lettres verront, que cum descors fust entre le noble baron Hugun, duc de Burgoigne, de une part, et monseigneur Jahans de Montréaul, chevalier, d'autre part, sus ce que li dis Jahans demandoit sum partaige le dit duc, de Montreaul, de Chastel-Girart et des chastelries des dits chasteaux que li duc tient. En la fin pais. a été faite et accordée por nos et por autres preudomes qui sen sunt entremis, en tele manère que la terre que li dis Jahans hat de par sa mère doit être prisée es bons hus et es bones costumes de Burgoingne. Après, li dit duc doit bailler et délivrer au dit Jahans la mothe d'Athée (Athie) et les fossez et les porpris dedens les fossez, sens pris de terre. Et li doit li duc asseoir Athées et les apartenunces et tant de la terre de Montreaul sens Montreaul et sens le finaige dou plus près de Athées, sens entre doux et sens noiant retenir; que li dit Jahans hait six cens et sexante et dis livrées de terre a Viennois, avec la vaillance de la dite terre de por sa mère, laquel vaillance doit estre contée es dites six cens et sexante et dix livrées: et la terre que li dit Jahans dona Monseignor Guion de Semur en fei, doit être rabatue de cette somme ou pris des dis livrées de terre. Et doit doner li dit duc a celi Jahans six cens livres de Viennois en deniers contens pour faire sa volunté, et la dite mothe

de Athées, la dite terre tote dou fey lige de duc. Sauves a celu Jahans et es siens totes escheoites qui lor porrient ne devrioient avenir des cest accort en avant. Et sauves audit Jahans et es siens sa raison et sa droicture de Lille et de la Chastelenie et des apartenances, se point en i a li dit Jahans, lesquel choses sunt fors doudit acort. Et ceste pais, si cum elle est dessus divisée, les dites parties ont promis por lor fois fiancées en nostre main tenir et garder et asservir sens aler en contre. Sauves les issues de la terre qui n'est pas assise monseignor Jahans, qui sunt levées puis que la dite pais fut faite. Et sauves au dit duc et es siens ses raisons porquoi il n'est tenuz des dites issues randre. Et sauves ses raisons que il ha, si cum il dit, en demander la peingne de six cens mares d'argent, en lequel peingne li duc dit que cilx Jahans est enchoois, de la quele peingne se li duc la voloit demander, et il meût raisons qui ne fussient regnaubles il s'en doit suffrir, se nos et li sire de Grance regardons por droit que il s'en doige suffrir. Por ces choses devant dites li dit Jahans, madame Marguerite sa femme, Guiot lor fils, Jahannete, Agnelot et Béatrix lor filles, ont quitté tout le partaige et tout le droit que ils ont es devant dis chataux de Montreaul de Chastel-Girard et es chastelenies et es appendises et es appartenances, sauves lor escheoites si cum il est devant dit. Et ces choses ont jurées les dites parties et la dite dame, et ces quatre enfant desus nommé. Et nos, por la prière et por l'assentement de tous ces dessuz nomey, havons mis nostre seel en ces lettres en tesmoignaige de vérité. Ce fut fait à Chastoilun sus Seigne, le jor de feste de St.-Denis en l'an de grâce mil cc sexante et neuf.

B. — *Extrait du testament de Hugues IV dans lequel la châtellenie de Châtel-Gérard est donnée avec plusieurs autres terres à Hugues de Bourgogne, dit de Montréal, son fils puiné* (1272).

.......... Præterea in rebus inferius annotatis heredem meum instituo Hugonem filium meum : et volo et præcipio, quod dictus Hugo pro portione sua in bonis meis hereditariis ac acquisitis sibi competente, habeat castrum et castellaniam Avalonis : Chevannes : castrum et castellaniam Montis-Regalis : castrum et castellaniam Castri-Girardi : Montem-Barrum, Grignionem, Vietellum, Vûlle,

Broies, Vilanas en-Duesmois, Aynaium, Lantenay, cum castris et castellaniis prædictorum, pertinentiis, feodis et dominiis. Procurationem quam habeo apud Floriacum super Lantenay, villas de Pâques, d'Estalante, de Salma, de Darceio, cum pertinentiis earumdem : Volenaïum, Pomareum juxta Belnam, cum pertinentiis ; domum des Ylles et nemora quæ habeo juxta in finagio de Quarrées et quid quid habeo apud Sanctum-Germanum, et in finagiis dictorum locorum. Et intelligo pertinentias in omnibus supra dictis et dicendis, ea quæ ab antiquo pertinent ad dictas Castellanias, villas, finagia villarum vel locorum acquisivi ... ...... (Ce testament fut fait à Vilaines-en-Duesmois, le jour de la lune avant la fête de St.-Michel. M. CC. L. XXII).

C. — *Châtelains de Châtel-Gérard.*

Sous les ducs de Bourgogne, les châtelains dont je trouve l'existence sont :

1346-1555. — Hugues des Granges, seigneur en partie d'Annoux et de Nuits-sous-Ravières.

1356. — Jean de Mussay, seigneur de Jours.

1358. — Etienne de Flavigny, établi par la duchesse lors de l'invasion des Anglais en Auxois.

1365. — Jean des Granges, fils de Hugues déjà nommé, banni pour mauvaise et déloyale administration de la châtellenie.

1366. — Etienne de Flavigny, rétabli par le duc après le renvoi de Jean des Granges.

1375. — Jean Dominé.

1376. — Perrenot Brancion.

1378-86. — Guillaume des Granges, fils de Hugues et frère de Jean déjà nommé.

1386-1409. — Perrenot de Vieux-Château (dit Périlleux).

1417-1423. — Guillaume de Vieux-Château.

1423. — Guillaume-le-Grand, nommé la même année par la duchesse.

1425. — Thibault Philibert.

1425-1448. — Jean Millot.

1453-1459. — Lancelot le Robert, seigneur en partie d'Annoux et de Pancy

Digitized by Google

1459-1461. — Laurent de Santigny.

1461-1467. — Renault Valon.

1474-1477. — Jean Dyvré.

Quand la Bourgogne fut incorporée à la France et que ses domaines furent aliénés, on ne mit des châtelains qu'à ces rares époques où les châtellenies versaient leurs revenus à la caisse de la province; sous les rois les seuls châtelains mentionnés sont :

1491. — Jean Jazu, d'abord bailli de Crusy-le-Châtel.

1514. — Lancelot du Lac.

1579. — François Berthier.

1650. — Pierre de Crémeuil.

1663. — Béthery, sieur de la Brosse.

Dans les périodes critiques où la guerre était imminente, on mettait un capitaine au château.

1417. — Jean Le Bastard de Cerin, mis par la duchesse douairière de Bourgogne.

1446. — Huguenin de Cissey.

1477. — Guillaume de Savenault.

1556. — Humbert de la Platière.

D. — *Don fait par Eudes IV à Jean, de Château-Girard, son messager* (1348).

Eudes, duc et comte de Bourgogne, palatin et sire de Salins, faisons savoir à tous présents et avenirs et comme les héritaiges, rentes et possessions cy-dessous écrites proyevenant et mouvant de notre fond et ligne en dut être et fut en notre foy et homaige Jean de Château Girard notre messaiger, et avec ce, nous en due faire, c'est à scavoir, et presmièrement, le four de Châtel Girard, lequel est bannal... (suit la nomenclature de treize pièces de terres dans lesquelles sont rappelés quelques anciens habitants: Berthelon, des Granges, Tenoillot, Monot, Julliot, Dionne, Petit), nous ; inclinant à l'humble suplication et requête que par ce le dit Jean nous a faitte, pour considération et recompensation des bons et agréables services qu'il nous a fait par longtemps en notre service de l'office de notre messaigerie et fait encore chacun jour, sans cesser, de notre certaine science, pour nous nos hoirs et successeurs la foy, servitude

Digitized by Google

et homaige que nous devoit faire le dit Jean, qui nous avions ou pouvions avoir en quelconque manière sur ly pour cause des héritaiges susdits et sur yceux qu'ils étoient de notre fié, otons, donnons et quittons à yceluy Jean et les déclarons à toujours mais pour luy et ses hoirs et les ayant cause de luy, et yceluy fié, homaige et servitude lui avouons et chargeons pour une livre de cire annuelle et perpétuelle cens, payant chacun an, perpétuellement, d'iceluy Jean, et de ses hoirs ou les ayant causes de luy à cause du fié dessus dit, à notre châtelain dudit Châtel Girard pour et au nom de nous, le jour de la fête de Saint-Remy, sauf touttes fois la retenue à nous et à nos dits hoirs es clauses cy-dessus dites notre justice et seigneurie souveraine baronnie le ressort. Promettons en bonne foy par nos et par nos dits hoirs les choses dessus dites avoir et tenir perpétuellement fermes, stables et agréables au dit Jean, ou à ses hoirs, et non sans faire convenir en quelque manière que ce soit. En témoin de quoy nous avons fait mettre notre scel à ces présentes lettres. Fait et donné à Gray, le quinzième jour du mois de décembre, l'an de grâce mil trois cent quarante-huit. (Archives du prieuré de Vausse).

### E. — *Notes sur Nuits-sous-Ravières.*

Ces notes sur Nuits pourront servir à compléter ou du moins à augmenter le précis historique donné par M. Guérard dans l'Annuaire de l'Yonne (1847). Dans ce précis, les seigneurs ayant tenu fief de 1200 à 1400 ne sont pas tous signalés ; voici ce que je puis extraire de mes documents :

Sur la fin du XII[e] siècle ou au commencement du XIII[e], la terre de Nuits était déjà morcelée ; elle appartenait aux comtes de Nevers et de Noyers. Le comte Hervé de Nevers l'avait d'abord inféodée à Mathieu de Talcy, puis à Pierre de Ravières, — c'est ce que marque un accord de 1210 relaté dans Pérard et rapporté par M. Guérard : d'après cet acte il faudrait même croire que Pierre de Ravières en reçut la possession tout entière : « In feodo et in dominio. »

Peu après, en 1230 environ, l'histoire signale une Nicolette, dame de Maigney et de Nuits-sous-Ravières dont les deux filles apportèrent en dot à leurs maris tout ce qu'elles tenaient à Nuits en fief des sires de Noyers.

Digitized by Google

Gilette de Maigney avait épousé André de Marmeaux, issu de la maison de Montréal et chef de la branche que j'appellerai « *de Marmeaux* » pour la distinguer de celles de Beauvoir, de Tart, de Meursault, etc... X... de Maigney avait épousé Robert de Tanlay (Arch. de Dijon. Chambre des comptes. Titres du Val des Choux).

Ce fief relevant des sires de Noyers resta propriété des sires de Marmeaux qui reprirent plus tard, à titre de sous-inféodation sans doute, la portion appartenant à Robert de Tanlay; c'est ce que prouve une déclaration de Guillaume de Marmeaux, seigneur de Nuits en 1329. (Arch. de Dijon).

1346. — Hugues des Granges, époux de Marie de Sancy, seigneur en partie de Nuits et d'Annoux, — la terre d'Annoux lui appartenait déjà en 1329 puisque la même année il déclara sa maison jurable et rendable au duc; il avait également une maison seigneuriale à Nuits.

Les trois fils de Hugues, Guillaume, Jean et Philibert, furent aussi seigneurs de Nuits, et comme leur père châtelains de Montréal et Châtel-Gérard, à l'exception de Philibert qui figura comme gentilhomme préposé à la défense du château de Montréal en 1359.

Le duc acheta en 1367 la portion de Guillaume. (Arch. de Dijon. Peincedé, t. I, p. 172). En 1373, celle de Philibert qu'il acquit de sa fille Perrenote. (Arch. de Dijon, t. I, p. 172). Quant à la portion de Jean, nous avons déjà dit qu'elle revint au duc après son bannissement. (Comptes de Jean Dominé de 1369-1375, f° 68).

Peu après l'achat fait par Philippe-le-Hardi, la portion de la seigneurie de Nuits relevant du duché fut reprise par Guillaume I le Rousselet, puis par les trois fils de celui-ci : Jean (1491), Guillaume II et Gautherin le Rousselet (1404). Je ne poursuivrai pas cette longue liste et je renvoie au travail de M. Guérard.

Dans l'inventaire des archives de l'Yonne de M. Quantin (Annuaire 1859) on lit cette description du château de Nuits en 1767 : « Le « château et maison-forte, situé hors des murs de Nuits, sur le « bord de l'Armançon, construit par les seigneurs du dit Nuits, « du nom de Chenu » (François de Chenu, 1580), « consistant en « basse-cour, donjon, cuve entourée d'un fossé à fond de cuve re- « vêtu, pont, corps de garde, tours, tourelles, créneaux, prisons, un « grand corps de logis accompagné de deux pavillons couverts

Digitized by Google

« d'ardoise, etc... jardins, terrasses, vergers, garennes, canaux. »

« Auquel château et maison forte, les habitants du dit Nuits et « Saint-Marc sont retrayans en cas de besoin, et à ce moyen tenus « aux curements des fossés et réparations des menus empare- « ments. »

### F. — *Chartes d'affranchissement pour Savry, Soulengy et Villiers-les-Hauts.*

Ces trois chartes étant à peu près semblables et assez longues ; nous ne donnerons que la partie la plus intéressante de chacune d'elle.

1° Sarry. — « Au nom de nostre seigneur, Amen. L'an de l'Incar- « nation d'icelui courant mil quatre cent trente et six le xxj jour de « septembre, nous Jean Maistre, Aliot Prevot, Jean Prevot, Guil- « laume le Jeune, Guillaume Prevot, Guiot Benoist, Guillaume........ « Henriette femme de feu Philibert Bournon, Jean........... Guil- « laume Gruaul, Jehan Rebours, Perrenot...... Guillaume...... Guiot « Laurent, Jehan Guillé...... Guillaume Gustin...... Jehan Dunot.... « Jehan Quéau, Prevot Paul... Guillaume Paul, Jehan Paul, Etienne... « Perrenot filloux, Jean Piault, Jean Rameau, tous manants et habi- « tants de la ville de Sarry en la chatellenie de Chateau-Girart fai- « sons savoir à tous ceulx qui ces présentes lettres verront et orront « que comme nous nos successeurs et ayant cause de tous temps « eussions et par avant le mois de mars l'an mil ɪvᶜ xxxj fussiens « taillables et main mortables du duc de Bourgogne et savent que « mon dit seigneur de sa douce et benigne grâce pour les causes « contenues cy dessous et autres qui sont menues de son advis fait « nous bourgeois abonnés pour nos successeurs et ayant cause de « nous, c'est à savoir le plus haut et le plus riche à la somme de 20 « jusqu'à cinq sols et au dessus et nous ait affranchis nous nos suc- « cesseurs et ayant cause de nous et tous ceux qui voudront venir « demeurer au temps advenir en la ville de Sarry et aussi abolies « les dites tailles à voulonté et sur ce ayant obtenues du dit Monsei- « gneur duc de Bourgogne lettres et chartres scellées de son grand « seel. » (Suivent les lettres d'affranchissement du duc :) « Nous, duc « de Bourgogne avons recu les humbles supplications des manants « et habitants de la ville de Sarry en la chatellenie de Chateau-

30

Digitized by Google

« Girard et comme au dit lieu de Sarry eussions vu xxvj feux dont « cinq mesnages d'iceux sont abonnés de tous temps à nous et à no- « prédecesseurs en payant chacun an pour chacun d'eux six sols « onze deniers tournois et les dits suppléants sont nos taillables « chacun an et mainmortables à cause duquel finaige tous les pays « et voisins affranchis ne requeront à nous alliance par mariage et « disent que passent leur jeunesse sans povoirs bonnes alliances de « mariage et aussi par la guerre qui dès longtemps a encouru et « principalement puis naguère environ trois ans qu'ils ont été tous « pris par nos ennemis et les ont emmenés en prison à Chablis, « Maligny, Crevant et Mailly par longtemps qu'ils les ont rançonnés « tant que ne leur est demeuré aucuns biens, meubles et bestail car « leurs biens pour ce qu'ils en avaient lesquels estaient dans leur « église furent tous poillés par ceux du dit Malligny où ils eurent un « grand dommaige étant en plein pays en bois où ils n'ont aucun « finaige et est le pays malheureux et stérile et sur le dit finage ne « tiennent aucun qui leur puissent prêter secours......... » (Suivent les conditions d'affranchissement déjà citées.)

2° Soulengy. — .......... « Scavoir faisons à tous présents et adve- « nirs receu avons humbles suppositions de nos pauvres subjets les « homes, femmes et enfans seroient de mainmorte taillables à vo- « lonté et mainmortables à volonté de leurs charrues et de leurs « corps les habitans de Soulengy en la paroisse de Sarry et de la cha- « tellenie de Chatel-Gerard disant qu'ils ne sont au nombre que de « six feux dont deux sont femmes veufves et qu'à cause des dits « finaiges tous les voisins ne requèrent alliance à eux pour mariage « et que passent toute leur jeunesse sans pouvoir faire alliance de « mariage et sont mal traités par la guerre qui déjà longtemps a « couru et principalement depuis un an ou n'y en home du dit « lieu qui n'ait été pris de nos ennemis et demeuré ès cataux de « Chablis, Malligny, Crevaut et aultres lieux et ont tous emporté « les biens eu nécessairement la plus grande partie en l'église du dit « Sarry ou ils étaient retrails et si ont été foulés des gens de Malligny « que de présent ne leur reste de quoy vivre et ne leur est demouré « aucun bétail de quoy ils peussent labourer....... » (16 septembre 1436.)

3° Villers-les-Hauts. — .......... « Scavoir faisons à tous présents

« et advenirs nous avons receu l'humble suppon des homes, « femmes et enfans mainmortables habitans de Villers-les-Hauts en « la chatellenie de Chatel-Gérard contenant que comme au lieu de « Villers-les Hauts sont vingt quatre feux dont dix ménages d'entre « eux sont abonnés de tout temps à nous et à nos prédecesseurs en « prenant chacun an pour chacun d'eux six sols quinze deniers et « les dits supplians leurs voisins au demourant sont nos taillables « chacun an abolis et mainmortables à cause duquel finaige tous les « pays francs et voisins ne peuvent s'allier par mariage............ et « eurent un effraiant dommaige et ont été brûlés par le feu et « perdu plus de xiij bons mesnaiges et sont assis loin des bonnes « villes......... (du 23 septembre 1436) est joint le sceau en mauvais état.

(Arch. de Dijon. B. 983. Cottes 26, 27 et 28.)

G. — *Notes sur Châtel-Gérard.*

Ces notes, qui n'ont pu trouver place dans l'histoire générale de la châtellenie, sont en partie extraite des archives de la chambre des comptes de Dijon, et présentent quelques détails qui peuvent intéresser : on y verra aussi les reprises de fiefs des seigneurs.

1382. — (Compte f° 14 v°) — Dépenses du bailli d'Auxois, du procucureur et du châtelain qui étaient allés entre Nuits et Rochefort « pour cause de débat de justice qui estoit illec entre le duc, le « comte de Tonnerre et Olivier de Jussy. »

1385. — (Compte f° 33) — Frais d'un voyage fait à Tonnerre par le châtelain de Montréal avec son lieutenant, le prévôt de Châtel-Gérard et plusieurs sergents pour demander les biens d'un individu qui y était mort, et qui était homme du duc de Bourgogne.

1386. — (Compte, f° 90). — Dépenses pour l'inhumation d'un individu de mainmorte dont les biens étaient advenus au duc, et pour un voyage fait à Langres « pour l'absolution dudit échevin lequel « était excommunié d'office et li mettait lon sur qu'il avait deux « femmes espousées, et pour ce mourut en sentence d'excommu- « niement. »

1388. — (Compte, f° 30). — Frais d'un voyage ordonné par la duchesse et fait par le châtelain de Montréal au comté de Valois pour

Digitized by Google

savoir si Henriet Divoir, mort veneur du duc et maître forestier de Vauce, était bâtard. Le châtelain met 21 jours pour aller et venir et avait 1 franc par jour.

1406. — (Compte, f° 60 v°). — Frais d'une contestation « pour « cause du bastaréal que les seigneurs de Ravières avaient fait en « la rivière du dit lieu, au dessus des moulins du duc pour détourner « l'eau de venir aux dits moulins et étant en voie d'être perdus. »

1436. — (Compte f° 22.) — Recette des revenus de la terre de Nuits sur laquelle le bâtard de la Trémouille avait une rente.

1491. — (Recueil Peincedé.) — On défriche 20 arpents de bois dans un endroit appelé « *la Cornée* » et tenant d'une part à la forêt de Vausse, de l'autre aux communaux de Marmeaux. — C'est le noyau de la ferme des Cornes.

1514. — (Compte f° 21.) — Rémission faite en faveur de Jean Rossignot, amodiateur des tierces, attendu les pertes que la grêle lui avait fait éprouver « en manière que la plupart des terres emblavées « furent perdues et baptues de la gresle. »

1531. — (Peincedé.) — Lettre de François I^er^, écrite de Compiègne le 6 novembre de la même année, pour mander à la chambre de mettre sous sa main et faire percevoir les redevances des terres et seigneuries de Montréal et Châtel-Gérard et des greniers à sel de Saulieu et d'Avallon, attendu que le don qui en a été fait à la marquise de Baulge est sur le point d'expirer et que les gens de ladite marquise ont fait de grands dégats aux dites terres. (Peincedé, t. 2, p. 239. 1018-1025.) Le marquis de Bauge était mort en 1528 et c'est après sa mort que sa veuve demanda au roi les revenus des terres possédées par son époux, ce qui lui fut accordé malgré l'opposition des gens de la chambre des comptes.

1543. — Lettres-patentes par lesquelles François I^er^ déclare que nonobstant l'édit de réunion à la couronne les revenus de Montréal, Châtel-Gérard, Vieux-Château, Cuisery et Rouvres soient donnés à vie à la veuve de l'amiral Chabot, Françoise de Longvy, princesse d'Orange, comtesse de Charny et de Buzançois, dame d'Apremont, de Pagny, de Givry, Mirebeau, Beaumont, Fontaine-Francaise et princesse d'Anthumes.

Les gens des comptes profitèrent de la mort de François I^er^ pour

faire rentrer au domaine royal ces revenus, mais la veuve de l'infortuné Chabot obtint de nouveau un édit de Henri II qui lui permit de rentrer en jouissance de ces terres (1547).

1554. — Contrat d'aliénation des trois quarts des châtellenie, châtel et seigneurie de Châtel-Gérard à Hugues de Rouvray.

1578 (18 août). — Lettres de Henri III, contenant mandement à la chambre des comptes de faire payer la dame de Rouvray des arrérages de rente qui lui sont dûs sur la terre de Château-Girard.

1582. — Aliénation de Château-Girard et Vieux-Château au profit de Jean Jacob, procureur à Semur, qui eut pour fils Jean Jacob, enquesteur pour le roi au bailliage d'Auxois.

1596. — Mise et enchère faite par Robert de la Vievisle, conseiller d'Etat de S. M., lieutenant au pays d'Artelois, sur la terre de Château-Girard, compris 400 arpents de bois taillis à la somme de 16,000 écus. (Peincedé, t. 2, p. 228.)

1596. — Requête du sieur de Grailles, chevalier, auquel les terres et revenus de Montréal et Châtel-Gérard ont été délivrés.

1600. — Mémoire dans lequel est dit : Mademoiselle de Rouvray prétend que 300 ou 400 arpens de bois taillis lui appartiennent par engagement, de plus que les habitants de Soulengy ont coupé 60 arpents et disent qu'ils sont de leur usage.

1618. — Pièces produites par Guillemette de Rouvray, comme fille et héritière de feu Hugues ds Rouvray, baron dudit lieu et seigneur de Chaudenay pour preuve de la rente de 1200 livres qui lui appartiennent sur la terre de Châtel-Gérard dont les 3/4 ont été aliennés à son père en 1554 et de laquelle châtellenie a été distraite la métairie de Nuits en Bourgogne, qui ont été vendus par les trésoriers de France et Dijon à Charles de Choiseul, seigneur de Praslin.

1632. — Etat sommaire de ce qui est dû de la rente à Louis de Maurice, seigneur de Marnay en Nesle, comme mari de ladite Guillemette de Rouvray.

1634. — Requête présentée par Louis de Maurice, pour avoir extrait du contrat d'adjudication fait au sieur d'Arreault de la terre de Châtel-Gérard.

1645 (10 juin.) — Vente de Châtel-Gérard à Robec de Palière, pour 11,000 livres.

Digitized by Google

1650 (13 mai). — Dénombrement de la terre et seigneurie de Châtel-Gérard par Antoine de Palière, ayant repris de fief le 15 juin 1646, comme acquéreur des commissaires du roi pour la vente de son domaine.

1669 (30 juillet). — Dénombrement du Châtel-Gérard par Marie Zaccoby, sous-gouvernante de Monseigneur le duc d'Anjou, seigneurie qui resta à la veuve comme créancière de son mari, la reprise de fief ayant été faite en 1646.

1699 (13 août). — Reprise de fief de la châtellenie de Château-Girard, Sarry, Soulengy et Villers-les-Hauts en partie par Guillaume Mazens, seigneur d'Arquien, demeurant à Paris, rue du Mail, paroisse Saint-Eustache, comme acquéreur, par contrat du 6 juin 1699, reçu Laige, notaire à Paris, de messire Etienne-Jean de Robec, gouverneur de Mariambourg, seul héritier bénéficiaire de feue dame Marie Zoccoby, sa mère.

1707 (7 août). — Reprise de fief. — Lettres par lesquelles il appert que Marguerite Le Bert, épouse non commune en biens de Guillaume de Mazens, a fait foi et hommage au roi en la personne de M. de Pontchartrain, chancelier de France, hommage qu'elle devait pour Châtel-Gérard, Sarry, Soulengy, Villiers-les-Hauts.

1722 (17 juillet). Dénombrement des seigneuries de Châtel-Gérard, Sarry, Soulangy, Villers-les-Hauts par Marguerite Le Bert, de laquelle châtellenie elle a repris de fief le 13 août 1707.

1757. — Confiscation des biens de damoiselle Jacquette de Montsaulvin et de Claude de Montsaulvin, son frère, condamnés à mort par sentence du bailliage d'Avallon en 1751 — lesquels avaient des fonds à Châtel-Gérard et à Nuits, fonds vendus par damoiselle de Changy, tante desdits de Montsaulvin. — Outre ces biens, on relate dix ouvrées de vignes en la côte des Feuillerons, à Sarry.

1761 (4 juin). — Reprise de fief de Châtel-Gérard par Philibert-Louis Orry de Fulvy, chevalier, seigneur de Fulvy, conseiller au parlement de Metz, comme héritier de Henry-Louis Orry de Fulvy, son père, auquel ladite terre fut donnée par engagement en 1732, moyennant la rente de 50 livres, payable au domaine de Sa Majesté.

1774. — Signification faite à plusieurs particuliers de la terre de Châtel-Gérard à la requête de Philibert-Louis Orry de Fulvy, conseiller au parlement de Metz, du contrat d'engagement fait le 8 mai

Digitized by Google

1732 de la terre de Château-Girard à Jean-Henry-Louis Orry, son père, seigneur de Fulvy, maître des requêtes sur ce pour y être mis en possession par les commissaires et trésoriers de France à ce nommés.

## H. — *Notes sur Soulengy.*

1146 et 1151. — Il y avait un chemin par Aisy, Etivey, Sanvigne, Soulengy, Jouancy, et qui servait de limite pour les pâturages de Pontigny et de Reigny. — Par deux accords faits à cette époque, les religieux conviennent que les frères convers qui dépasseront les limites prescrites seront passibles d'une amende : les frères dépendant de Pontigny seront envoyés à Oudun, ceux de Reigny à Villiers et condamnés à coucher pendant trois jours sur la terre et à ne manger qu'un seul potage par jour. — (Cartulaire de l'Yonne, t. I, de M. Quantin.)

1429. — Informations faites par les religieux et l'abbé de Vézelay sur la mainmorte qu'ils prétendent avoir sur le finage de Soulengy quoique les hommes relèvent du duc.

1581. — Commission donnée par Girard de La Magdelaine à la requête des religieux de Vézelay, pour faire assigner les mainmortables de Soulengy.

J'ignore comment l'abbaye de Vézelay pouvait avoir des droits sur Soulengy : peut-être ces droits provenaient-ils des fonds que saint Vigile possédait au VIIe siècle dans ce pays, et qui auraient été plus tard concédés aux religieux de Vézelay ?

1600. — Les habitants défrichent 60 arpents de bois autour de leur finage, bois dans lesquels ils avaient usage.

## I. — *Notes sur Antonnay.*

1491. — Obligation de 12 s. de cens faite par Jean de Guérard à cause du bail à lui fait de la métairie d'Antonnay et d'environ 200 journaux, plus une petite métairie, les vergers y compris, maisons, vignes et corvées d'icelles, le tout situé à Châtel-Gérard.

1569. — Saisie pour la réunion au domaine des métairies d'Antonnet et Sarry sur les héritiers de feu Robert de Guérard. Et le 9 juillet requête de Pierre de Vezon, écuyer, seigneur d'Annoux et

Digitized by Google

les Davres en partie, tant au nom et comme tuteur de Jean de Guérard, son petit-fils, que de Humbert de Guérard, oncle dudit mineur pour avoir main levée des 2/3 des métairies, de la grange et dépendances d'Antonnay — Il lui est accordé deux mois pour produire ses titres.

1573. — Humbert de Guérard vivait à Châtel-Gérard où il possédait plusieurs journaux de terre.

1573. — (Peincedé, t. III, p. 816.) — Lettres-patentes de décembre, contenant don à Augustin Goutery, notaire, secrétaire et valet de chambre ordinaire du roi, des meubles, tant meubles qu'immeubles, appartenant à feu Robert de Guérard et à l'amende de 500 liv., à laquelle il avait été condamné envers le roi par le parlement de Dijon.

1574. — Confirmation de ce don par Henri III (9 novembre).

1575. — Enregistrement de cette confirmation le 1er mars pour la jouissance définitive d'Antonnay, métairie, pour laquelle il y a procès à la chambre.

1597 (12 juin). — Traité d'aliénation de totale justice qu'a le roi sur Antonnay, moyennant six boisseaux de blé et deux chapons de de rente assignés sur le moulin de Sarry, le tout aliéné à André Frémiot.

1602 (20 janvier). — François de Guérard vend le métairie d'Antonnay à Pierre Duneau, maître particulier des eaux-et-forêts au bailliage d'Auxois.

1609 (14 mai). — Reprise de fief de la métairie d'Antonnay, de la petite métairie de Sarry, du moulin à vent dudit Sarry et de la justice, par Jacques d'Oudry, seigneur de Villiers-les-Hauts, et Thomas de Dispense, aussi seigneur dudit lieu, son gendre, comme acquéreur de Bénigne Frémiot, chevalier, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé.

1610 (5 mai). — Arrêt de la chambre des comptes sur la requête d'André Frémiot, patriarche, archevêque de Bourges, portant ratification de la finance que le dit sieur archevêque a payée pour l'acquisition par lui faite de la justice, haute, moyenne et basse, appartenant à S. M. sur les deux granges dépendant de la châtellenie de Châtel-Gérard, appelées l'une la grande métairie d'Antonnay, l'autre la petite métairie de Sarry.

Digitized by Google

Le nom d'André Frémiot est trop connu en Bourgogne pour que nous le passions sous silence : Il fut porté par le président et l'archevêque de Bourges, son fils, qui figurent tous deux sur la liste des seigneurs d'Antonnay.

Le président Frémiot était l'un des royalistes les plus dévoués à la cause de Henri IV ; qu'on en juge par ce trait : Les ligueurs ayant fait prisonnier son fils André, menacèrent de lui envoyer cette tête chérie, s'il ne se rangeait du côté des rebelles : « Je m'estime heu-« reux, dit-il, de le sacrifier pour une si belle cause ; il vaut mieux « qu'il périsse innocent que le père vive perfide à son Dieu et à son « roi. » Le duc de Mayenne employa tous les moyens de gagner à son parti ce vertueux magistrat ; mais en vain ; il dit alors : « Voilà une « plaisante écritoire pour le tant rechercher. » Le président Jeannin lui repondit que de cette écritoire l'on verrait sortir des boulets ; la suite prouva la vérité de cette prédiction.

André Frémiot, archevêque de Bourges, fils de celui-ci, fut l'ami de Saint-François-de-Sales : on a de lui plusieurs ouvrages savants. Il mourut à Paris en 1641 ; son cœur fut déposé à Saint-Etienne, dont il avait été abbé. Son oraison funèbre par Jean Nardot, curé, a été imprimée en 1644.

1622 (9 septembre.) — Contrat de vente d'une cens de 12 liv. avec la justice haute, moyenne et basse sur deux métairies d'Antonnay à Thomas de Dispense, écuyer.

1648 (9 janvier). — Reprise de fief d'Antonnay par Estiennette de Goureau, veuve de René de Vezon, écuyer, seigneur d'Annoux et et depuis veuve en secondes noces de Bénigne de Dispense, écuyer, sire d'Antonnay, tant en son nom que comme mère et tutrice de Denis de Dispence.

1668 (29 novembre). — Dénombrement du fief du grand Antonnay par damoiselle Magdeleine de Vezon, séparée de biens de Jácques Leloup, receveur du domaine du roi au bailliage d'Auxois, demeurant au dit Antonnay.

Le dit fief consiste savoir : en la justice, haute, moyenne et basse et dans une cens de 12 liv. par an affectée sur les gagnages des grand et petit Antonnay, laquelle justice et cens est indivise avec les héritiers de feu Jean Duneau, de Sarry et Jean Duneau, de Semur, vivant exempt des gardes du corps de S. M. qui possèdent le gagnage

Digitized by Google

d'Antonnay, qui consistent en un bâtiment de trois chambres basses, cave dessous, une vinée, grange, bergerie et la cour fermée, avec tout autour environ 200 journaux ; de laquelle cens et justice elle jouit comme héritière donataire de Denis de Dispence vivant écuyer, qui les tenait par la succession à lui échue de Bénigne de Dispence, son père, aussi écuyer, qui possédait le tout comme fils et héritier de Thomas de Dispence.

1672 (19 novembre). — Reprise de fief et dénombrement du grand Antonnay par Claude Jacquot, commis au grenier à sel de Noyers, comme acquéreur de Magdelaine de Vezon, femme séparée de biens de Jacques Leloup, pour le prix de 8,000 livres.

1685. — Déclaration de Bénigne Duneau et Claude Jaquot, bourgeois de Noyers, relativement aux fermes de Sarry et d'Antonnay. Le cens de six boisseaux de blé et de deux chapons appartient au marquis de Louvois.

1694 (28 juillet). — Reprise de fief du grand Antonnay par Etienne Duneau, bourgeois à Noyers, à lui échu après le décès de Bénigne Duneau, son père, aussi bourgeois de Noyers par partage de ses biens entre ses héritiers.

1715 (27 mars). — Reprise du grand Antonnay par Claude Jaquot, tant en son nom que de Claudine Boyvin et Anne Jaquot, ses sœurs et belles-sœurs, tous héritiers présomptifs et *ab intestat* de Claude Jaquot, leur père.

1723 (3 juin). — Reprise du grand Antonnay par Anne Jaquot, fille majeure, demeurant à Noyers, par elle acquis de Claude Jaquot, bourgeois de Laignes, pour le prix de 3000 livres.

1740 (9 août). — Reprise de fief du petit Antonnay par Pierre Duneau, bourgeois de Noyers, comme fils d'Etienne Duneau, selon l'acte d'après lequel damoiselle Philiberte Mouchou, veuve de Bénigne Duneau, bourgeois, comme mère et tutrice de leurs enfants : Etienne Boyer, capitaine de milice de Bourgogne, demeurant audit Noyers et de son autorité damoiselle Jeanne Duneau, son épouse, le dit Boyer encore au nom et comme fondé de pouvoir de : Claude Coquelu, lieutenant de chirurgie à Bar-sur-Seine, y demeurant, et de Marguerite Duneau, son épouse, Me Etienne Duneau, bourgeois, demeurant à Sarry, Me Jean Gautherin, avocat à la cour, demeurant à Noyers, et de son autorité demoiselle Françoise Duneau, son épouse, et Me Fran-

Digitized by Google

çois Jazu, bourgeois de Noyers, et de son autorité demoiselle Claire Duneau, son épouse, tous enfants, petits enfants, gendres et héritiers du dit feu Etienne Duneau (décédé à Noyers le 21 avril 1740 selon l'extrait mortuaire y joint), par lequel acte ils déclarent que le dit fief d'Antonnay est échu en partage à Pierre Duneau, leur frère et beau-frère, aussi héritier du dit feu Etienne Duneau.

1741 (31 juillet). — Reprise de fief du grand Antonnay par Valentin Jaquot, prêtre-curé de Courgy, tant en son nom que comme procureur spécial de damoiselle Jaquot sa sœur, demeurant à Noyers et de Mᵉ Pierre Jaquot, avocat à la cour, subdélégué de l'intendance de la ville d'Auxonne, tous trois propriétaires pour un tiers par indivis du dit fief comme héritiers *ab intestat* d'Anne Jaquot, leur tante, et de damoiselle Claude Boyvin, leur mère, veuve de Denis Jaquot, bourgeois à Noyers, selon les extraits mortuaires des dites demoiselles et un certificat y joint.

1747 (29 novembre). — Reprise de fief du grand Antonnay par Jean Guyot, marchand de bois à Etivey, comme acquéreur de Marguerite Jaquot et Valentin Jaquot, son frère, par contrat du 17 mai 1747 pour le prix de 15,300 livres.

1761 (1ᵉʳ juillet). — Reprise de fief du petit Antonnay par Pierre Mignard, bourgeois à Noyers, acquéreur des sieurs et damoiselles Duneau, Jodot, Boyer, Salmon, Hyver, tous solidairement héritiers de défunt Pierre Duneau et de damoiselle Claire Duneau pour le prix de 7,000 livres.

### J. — *Arrêt du* 18 *janvier* 1774 *qui permet aux officiers de la châtellenie de Châtel-Gérard de résider à Noyers.*

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut; scavoir faisons que vu par notre cour du parlement de Bourgogne, la requête a été présentée par les officiers de la châtellenie de Châtel-Gérard, *bllye* d'Avallon contenant qu'il est d'intérêt public que l'administration de la justice de la châtellenie de Châtel-Gérard s'exerce à Noyers par emprunt de territoire pour éviter plusieurs abus dangereux, qu'il n'y a prisons ni auditoire au dit lieu de Châtel-Gérard, que les supplians sont obligés d'y rendre la justice dans une auberge,

Digitized by Google

endroit peu convenable à ces fonctions, qu'il n'y a point de praticien sur les lieux, ni en titre, ni par commission et que sont les gradués de la ville de Noyers qui y possèdent, que d'un autre côté tous les officiers de la châtellenie de Châtel-Gérard résident à Noyers qui en est éloigné de deux grandes lieues, que le bureau des présentations est également à Noyers, en sorte qu'il est de l'avantage des parties que la justice s'exerce...... »

Cet arrêt fut enregistré au bailliage d'Avallon sans réclamation de qui que ce soit, pas même des procureurs qui avaient cependant droit de s'y opposer : peut-être n'en n'étaient-ils pas faché à cause de l'éloignement de Châtel-Gérard. (Extrait d'un manuscrit de la Bibl. d'Avallon.)

---

Nota. — Je n'ai point donné dans cette publication toutes les notes que j'avais recueillies sur Villiers-les-Hauts, Pasilly, Annoux dont les listes seigneuriles sont assez étendues ; — plus tard, je pourrai sans doute compléter ces notes.

E. P.

Digitized by Google

# ÉTUDES
# SUR LES ÉCHINIDES FOSSILES
## DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

ÉTAGE NÉOCOMIEN (*Suite*).

### N° 21. Nucleolites Archiaci, Cotteau, 1851. pl. LV, fig. 1-4.

| | |
|---|---|
| Nucleolites Archiaci, Cot. | — Cotteau, *Catal. méth. des Echin. néocomiens*, Bull. soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. v. p. 290, 1851. |
| Trematopygus Archiaci, d'Orb. | — d'Orbigny, *Paléont. franç., ter. crétacés*, t. VI, p. 381, pl.951, fig. 1-5, 1855. |
| Nucleolites Archiaci, Cot. | — Desor, *Synop. des Ech. foss.*, p. 70, 1857. |

Quand nous avons établi cette espèce en 1851, nous en possédions deux exemplaires, l'un et l'autre d'une assez bonne conservation. En 1855, nous les avons communiqués à d'Orbigny qui a maintenu notre espèce en la décrivant et la figurant comme un des types de son genre Trematopygus. A la mort de d'Orbigny, malgré des recherches minutieuses, nos deux exemplaires ne se sont point retrouvés. Aucun nouvel échantillon n'ayant été recueilli depuis cette époque dans les couches néocomiennes, nous ne pouvons que reproduire ici la description et les figures données par d'Orbigny.

« Dimensions. — Longueur totale, 22 millimètres. Par rapport à la longueur : largeur, 90 centièmes ; hauteur, 45 centièmes.

« Coquille ovale, subpentagonale, déprimée, rétrécie et un peu tronquée en avant, élargie au tiers postérieur, et de là s'avançant en rostre étroit jusqu'à l'extrémité; dont le grand diamètre transversal est au tiers postérieur. Dessus peu convexe, formant une seule courbe régulière d'avant en arrière. Le sommet est excentrique en avant ; le pourtour est arrondi, mais peu haut. Dessous très concave, peu ondulé et sans sillons bien marqués. Bouche ordinaire au genre (pentagonale, oblique et comprimée obliquement de gauche à droite), très-excentrique en avant. Anus ovale, allongé, placé dans un profond sillon qui s'étend jusqu'au bord. Ambulacres analogues aux espèces précédentes (subpétaloïdes, convergeant du sommet à la bouche, formés de pores arrondis et presqu'égaux entre eux). Tubercules serrés, un peu plus gros en dessus.

« Rapports et différences. — Un peu analogue de forme avec le Trematopygus Olfersii (Echinobrissus Olfersii) par son rostre, cette espèce s'en distingue, ainsi que de toutes les autres, par sa grande dépression et son manque de gibbosité en avant; elle se distingue plus particulièrement du Trematopygus Grasanus (Echinobrissus Grasanus) qui manque aussi de gibbosité, par sa forme pentagonale rostrée en arrière, par son ensemble plat et par son échancrure antérieure. C'est bien une espèce distincte, comme l'avait pensé M. Cotteau. »

Cette description, d'après nos souvenirs, est exacte et se rapporte parfaitement du reste à la diagnose que nous avons donnée dans notre Catalogue des Echinides néocomiens. Nous laissons cette espèce dans le genre Nucleolites où nous l'avions placée dans l'origine. Le genre Trematopygus de d'Orbigny ne nous paraît pas devoir être maintenu dans la méthode; le

Digitized by Google

seul caractère sur lequel il est fondé, l'obliquité du péristome, n'est pas toujours parfaitement prononcé. Il existe quelques espèces chez lesquelles la bouche, sans cesser d'être pentagonale, semble présenter une certaine tendance à l'obliquité et qui, par cela même, établissent un passage entre les deux genres.

Localité. — Saints. Calcaire à Echinospatagus cordiformis. Très-rare.

Explication des Figures.

Pl. LV, fig. 1. — Nucleolites Archiaci, de grandeur naturelle, vu de côté.
fig. 2. — Le même, vu sur la face sup.
fig. 3. — Le même, vu sur la face inf.
fig. 4. — Le même, vu sur la région anale.

Copies réduites des figures 2, 3, 4 et 5 de la pl. 951 de la Paléont. française.

## N° 22. — Echinobrissus olfersii, d'Orbigny, 1854.
Pl. LV, fig. 5-8.

Nucleolites Olfersii, Ag. — Agassiz, *Foss. crétacés du Jura Neufchâtelois*, Mém. Soc. des sc. nat. de Neuchâtel, t. I, p.133, pl. XIV, fig. 2 et 3, 1836.
— — — Agassiz, *Prodrome d'une Monog. des radiaires*, Mém. Soc. des sc. nat. de Neuchâtel, t. I, p. 186, 1836.
— — — Des Moulins, *Etudes sur les Ech.* p. 362, n° 32, 1837.
— — — Agassiz, *Echin. foss. de la Suisse*, 1re partie, p. 42, pl. VII, fig. 7-9, 1839.

Digitized by Google

— — — Agassiz, *Catal. syst. Ectyp.foss.*, p. 4, 1840.

— — — Dujardin *in* Lamarck, *Anim sans vertèbres*, 2e éd., t. III, p. 347, 1840.

— — — Agassiz et Desor, *Catal. rais. des Ech.*, Ann. sc. nat., 3e sér., t. VII, p. 155, 1847.

— D'Orbigny, *Prod. de Paléont. strat.*, tome II, p. 88, n° 480, 1850.

— — — Cotteau, *Catal. méth. des Ech. néocomiens*. Bull. Soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. V, p. 290, 1851.

Echinobrissus Olfersii, d'Orb. — D'Orbigny, *Note rectif. sur divers genres d'Echin.*, Rev. et Mag. de Zoologie, t. VI, p. 26, 1853.

Nucleolites Olfersii, Ag. ?? — Morris, *Catal. of Britsh foss.*, 2e éd., p. 84, 1854.

Trematopygus Olfersii, Ag. — D'Orbigny, *Paléont. française, ter. crétacés*, t. VI, p. 376, pl. 949, 1855.

Echinobrissus Olfersii, d'Orb. — Desor, *Synopsis des Ech. foss.* p. 172, pl. XXX, fig. 12-14, 1857.

R. 9.

Testâ elongatâ, subovali, supernè inflatâ, anticè subgibbosâ, infernè depressâ, concavâ. Ambitu anticè rotundato, posticè subdilatato, rostrato. Vertice excentrico, antico. Sulco anali supero, profundo, subacuto, à vertice remoto. Ore antico, elongato, obliquo, pentagonali.

Hauteur, 14 millimètres; diamètre antéro-postérieur, 24 millimètres ; diamètre transversal, 19 millimètres et demi.

Espèce de taille moyenne, oblongue, allongée, arrondie en avant, légèrement dilatée et rostrée en arrière ; face supérieure renflée et subgibbeuse en avant, très-obliquement déprimée dans la région postérieure; face inférieure fortement concave surtout autour du péristome, ondulée, marquée pour le passage des ambulacres de cinq sillons dont le plus profond est en avant. Sommet très excentrique en arrière. Ambulacres pétaloïdes, se rétrécissant à quelque distance de l'ambitus et convergeant ensuite en ligne droite jusqu'à la bouche ; zônes porifères composées de pores inégaux et unis par un sillon, les internes petits et arrondis, les externes un peu plus allongés, subvirgulaires. A l'extrémité du pétale, les pores s'espacent, s'amoindrissent et sont rangés par paires très-obliques; aux approches du péristome, ils paraissent dévier légèrement de la ligne droite sans cependant se dédoubler. Tubercules petits, mamelonnés, probablement perforés, scrobiculés, serrés et abondants partout, notamment vers l'ambitus, un peu plus rares sur le bord des plaques coronales et au milieu des ambulacres. Granules intermédiaires fins, nombreux, homogènes, se prolongeant en séries linéaires entre les pores de la face supérieure. Appareil apical peu développé, compacte, granuleux ; quatre plaques génitales perforées, cinq plaques ocellaires très-petites, les deux postérieures paraissant se toucher par le milieu ; nous n'avons pu reconnaître, dans aucun de nos exemplaires, la plaque impaire et imperforée figurée par d'Orbigny. Anus supra-marginal, plus ou moins acuminé à ses extrémités, s'ouvrant aux deux tiers environ de l'espace compris entre le sommet et l'ambitus, dans un sillon profond, qui s'atténue et s'évase légèrement en se rapprochant du bord postérieur. Péristome excentrique en avant, subpentagonal, obliquement allongé, dépourvu de bourrelets.



Digitized by Google

Cette espèce présente plusieurs variétés dont quelques-unes ont déjà été signalées par d'Orbigny (1). Les individus jeunes sont remarquables par leur ambitus plus régulièrement ovale, plus large en avant et moins sensiblement rostré en arrière, et leur anus relativement plus rapproché du sommet. La forme du sillon anal varie également dans les individus adultes ; chez les uns il est aigu à sa partie supérieure et s'évase d'une manière sensible en se rapprochant du bord, chez d'autres, il est beaucoup moins acuminé et presque obtus au sommet. La face supérieure est aussi plus ou moins déprimée, mais conserve néanmoins cet aspect gibbeux en avant et oblique en arrière, toujours si caractéristique de l'espèce qui nous occupe.

Rapports et différences. — L'Echinobrissus Olfersii offre quelque ressemblance avec notre Nucleolites Archiaci ; il nous a paru cependant s'en distinguer par sa forme générale moins dilatée en avant, moins étroite en arrière, par sa face supérieure beaucoup plus gibbeuse, par son sommet plus excentrique et ses ambulacres plus pétaloïdes. Sa forme générale le rapproche de l'Echinobrissus Campicheanus du terrain néocomien inférieur de Sainte-Croix. Suivant d'Orbigny, cette dernière espèce sera toujours parfaitement reconnaissable, à son anus plus grand, plus large, non caréné sur les bords, à son ambitus parfaitement ovale, arrondi à ses deux extrémités et dépourvu de ce rostre plus ou moins prononcé qui caractérise tous les exemplaires de l'Echinobrissus Olfersii. D'après la figure grossie que d'Orbigny a donnée, on pourrait croire que les ambulacres de l'E. Olfersii sont

(1) Paléont. franç., ter. crétacés, t. VI, p. 377.

Digitized by Google

subpétaloïdes et leurs zônes porifères formées de pores égaux et arrondis, c'est une erreur. Nous avons reconnu, comme l'avait déjà remarqué M. Desor (1), que les pores externes sont sensiblement plus allongés que les pores internes, et que cette espèce, en admettant les deux divisions établies par l'auteur du Synopsis, appartient certainement aux Echinobrissus. Disons cependant qu'elle se place sur la limite des deux groupes, et que dans certains exemplaires un peu usés, l'inégalité des pores et le sillon qui les unit sont à peine apparents. — Albin Gras avait rapporté à l'Echinobrissus Olfersii une espèce du terrain néocomien de Fontanil (Isère), à laquelle d'Orbigny a donné le nom de Grasanus et qui, suivant lui, en diffère d'une manière essentielle par sa face supérieure non gibbeuse, dépourvue de rostre et plus large en arrière, par son anus plus étroit. — C'est également avec doute que nous rapportons à la synonymie le Nucleolites Olfersii, cité par Morris comme provenant du Lower Green Sand de l'île de Wight. L'Echinobrissus Olfersii est un des fossiles caractéristiques du terrain néocomien, et il nous paraît douteux qu'il ait été rencontré dans une couche qui semble correspondre plutôt à notre étage aptien (M. Desor).

LOCALITÉS. — Saint-Sauveur, Saints, Fontenoy, Leugny, Gy-l'Evêque (métairie Foudriats), Auxerre, Tronchoy, Carisey, Marolles. Calcaire à Echinospatagus cordiformis. Assez rare.
Musée d'Auxerre, coll. Dupin, Graillot, ma collection.

LOCALITÉS AUTRES QUE L'YONNE. — Chancenay (Haute-Marne); Vandœuvre (Aube); Subligny, Nozeroy (Jura); Dampierre (Nièvre); Sainte-Croix, dans le canton de Vaud,

(1) Synopsis des Ech., p. 272.

Digitized by Google

Hauterive, Neuchâtel (Suisse) ; Hilsconglomerat de Wolfinbultel (Hanovre).

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. LV, fig. 5. — Echinobrissus Olfersii, vu de côté, de ma collection.

fig. 6. — Le même, vu sur la face sup.

fig. 7. — Le même, vu sur la face inf.

fig. 8. — Appareil apicial et ambulacre impair grossis.

## N° 23. — ECHINOBRISSUS SALVIENSIS, Desor, 1857.

Pl. LV, fig. 9-12.

Nucheolites Salviensis, Cot. — Cotteau, *Catal. méth. des Echin. néocomiens*, Bull. Soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. V, p. 291, 1851.

Testâ oblongâ, subquadratâ, supernè depressâ, infernè subconcavâ ? Ambitu anticè rotundato, posticè leviter rostrato. Vertice subcentrali. Sulco anali supero, lato, supernè obtuso.

Hauteur, 10 millimètres ; diamètre antéro-postérieur, 23 millimètres ; diamètre transversal, 21 millimètres.

Espèce de taille moyenne, oblongue, aussi large en avant qu'en arrière, presque carrée et cependant légèrement arrondie à ses deux extrémités, vaguement rostrée en arrière ; face supérieure subdéprimée, ayant sa plus grande hauteur au-delà du sommet, à la naissance du sillon anal ; face inférieure subpulvinée sur les bords, concave ?.. Sommet subcentral, un peu excentrique en avant. Ambulacres pétaloïdes, se rétrécissant et devenant simples à quelque distance de l'ambitus,

convergeant ensuite en ligne droite à la face inférieure ; zônes porifères composées de pores inégaux et unis par un sillon, les internes arrondis, les externes étroits et sensiblement allongés. Tubercules petits, mamelonnés, probablement perforés, médiocrement scrobiculés, plus abondants vers l'ambitus qu'aux approches du sommet. Granules intermédiaires fins, nombreux, homogènes. Appareil apicial compacte, granuleux, quatre plaques génitales perforées ; la plaque génitale madréporique est très grande, saillante et occupe le milieu de l'appareil ; cinq plaques ocellaires très-petites : les deux postérieures, un peu plus grandes que les autres, paraissent se toucher par le milieu et ne présentent entre elles aucune trace de plaques supplémentaires. Anus s'ouvrant à la face supérieure, au tiers de l'espace situé entre le sommet et l'ambitus, dans un sillon large, obtus, qui se rétrécit un peu, puis s'évase et s'atténue en se rapprochant du bord. Le péristome n'est pas conservé dans l'exemplaire que nous avons sous les yeux.

Rapports et différences. — Par sa forme subquadrangulaire et déprimée, par son sillon anal rapproché du sommet, cet Echinobrissus se distingue nettement de ses congénères de l'étage néocomien. Sa physionomie rappelle, au premier abord, certaines espèces jurassiques et notamment les Echinobrissus micraulus, scutatus et Icaunensis ; il en diffère néanmoins par sa forme plus quadrangulaire, plus arrondie en avant et en arrière, par sa face supérieure plus déprimée, par son sillon anal plus rapproché du sommet.

Localités. — Saint-Sauveur. Calcaire à Echinospatagus cordiformis. Très-rare.

Musée d'Auxerre (coll. Robineau-Desvoidy).

Digitized by Google

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl.LV, fig. 9. — Echinobrissus Salviensis, vu de côté, du Musée d'Auxerre.
fig. 10. — Le même, vu sur la face sup.
fig. 11. — Le même, vu sur la face inf.
fig. 12. — Appareil et ambulacres grossis.

GENRE PHYLLOBRISSUS, Cotteau, 1860.

Les espèces pour lesquelles nous proposons le genre Phyllobrissus ont été longtemps placées par les auteurs parmi les Nucleolites (Echinobrissus). Lorsque d'Orbigny établit, en 1856, son genre Clypeopygus, en prenant pour type le Clypeopygus Paultrei que nous décrirons plus loin, il y réunit nos Phyllobrissus sans se préoccuper de l'ensemble de leur physionomie, et par cela seul qu'ils présentaient autour du péristome un floscelle apparent. Dans le Synopsis des Echinides fossiles (1), M. Desor discute la valeur du genre Clypeopygus, et tout en le maintenant dans la méthode, il le restreint avec raison aux espèces larges et carrées voisines des Clypeus, et en retranche les petites espèces allongées et renflées pour les reporter parmi les Echinobrissus. Nous ne pouvons admettre ce dernier rapprochement. Les Echinobrissus présentent, il est vrai, quelquefois un développement des pores autour du péristome, mais jamais un floscelle apparent et complet. Ce caractère cependant est important au point de vue générique et réuni à quelques autres différences, il nous a paru suffisant pour établir le genre Phyllobrissus, dont voici la diagnose :

(1) Synops. des Ech. foss. p. 273.

Digitized by Google

Testâ oblongâ, anticè rotundatâ, posticè subtruncatâ, supernè inflatâ, infernè planâ. Vertice subcentrali. Ambulacris petaloïdis ; poris inæqualibus, sulco conjunctis. Ano suprà marginali; sulco anali conspicuo. Ore excentrico, pentagonali, flocello ornato.

Forme oblongue, subcirculaire, légèrement arrondie en avant, subtronquée en arrière; face supérieure renflée, face inférieure presque plane.

Sommet subcentral, un peu excentrique en avant. Ambulacres pétaloïdes; zônes porifères formées à la face supérieure de pores inégaux, les internes arrondis, les externes étroits et allongés.

Tubercules de petite taille, épars, à peine scrobiculés, crénelés, probablement perforés.

Appareil apicial compacte, composé de quatre plaques génitales perforées et de cinq plaques ocellaires également perforées; le corps madréporiforme fait partie comme toujours de la plaque antérieure de droite; il est saillant, largement développé et situé au milieu de l'appareil. La plaque complémentaire manque, èt les deux plaques ocellaires postérieures se touchent par le milieu. Anus situé à la face postérieure, au sommet d'un sillon toujours apparent, qui s'atténue et disparaît vers l'ambitus.

Péristome un peu excentrique en avant, pentagonal, entouré, comme dans les Clypeopygus et les Catopygus, de phyllodes alternant avec de petits bourrelets granuleux à la base.

Rapports et différences. — Le genre Phyllobrissus offre de nombreux rapports avec les Echinobrissus, les Clypeopygus et les Catopygus. A notre avis cependant, il se sépare nettement de ces trois genres : il diffère des Echinobrissus

Digitized by Google

par son péristome entouré d'un floscelle apparent et complet, par son sillon anal postérieur et subvertical, par sa face inférieure plane. Ces deux derniers caractères l'éloignent également des Clypeopygus, dont il se distingue en outre par sa forme allongée et renflée, par son sommet plus central, par ses ambulacres postérieurs moins flexueux. Au premier aspect, il se rapproche peut-être davantage des Catopygus, que caractérisent leur anus postérieur, leur floscelle très-apparent et leur face inférieure toujours plane, néanmoins les Catopygus qui, jusqu'ici, peuvent être considérés comme spéciaux à la craie moyenne et supérieure, se distingueront toujours facilement de nos Phyllobrissus par leur forme plus renflée, plus cylindrique, plus étroite en avant, par leur floscelle plus fortement prononcé, par leur péristome allongé dans le sens du diamètre antéro-postérieur, par leur anus plus vertical, dépourvu de sillon et s'ouvrant sous une légère saillie du test.

Les Phyllobrissus, comme on le voit par l'étude comparée de leurs caractères, constituent un type suffisamment tranché et se placent dans la méthode à la suite des Echinobrissus, entre ces derniers et les Clypeopygus.

Les espèces que nous connaissons sont au nombre de trois et appartiennent à l'étage néocomien. Les Phyllobrissus Gresslyi et Ebrayi ont été rencontrés dans l'Yonne ; la troisième provient du terrain néocomien de l'Isère : c'est le Phyllobrissus Cottaldinus (Echinobrissus Cottaldinus, Desor).

N° 24.— Phyllobrissus Gresslyi, Cotteau, 1860 (Catopygus, Ag., 1839).

Pl. LVI.

| | |
|---|---|
| Catopygus Gresslyi, Ag. | — Agassiz, *Ech. foss. de la Suisse*, 1re partie, p. 49, pl. VIII, fig. 1-3, 1839. |

Digitized by Google

| | |
|---|---|
| — — | — Agassiz, *Catal. syst. Ectyp. foss.*, p. 4, 1840. |
| Nucleolites Gresslyi, Ag. | — Agassiz et Desor, *Catal. rais. des Ech.*, Ann. sc. nat., 3ᵉ sér., t. VIII, p. 156, 1847. |
| — — | — D'Orbigny, *Prod. de Pal. strat.*, t. II, p. 88, nᵉ 482, 1850. |
| — — | — Cotteau, *Catal. méth. des Ech. néocomiens*, Bull. Soc. des sc, hist. et nat. de l'Yonne, t. v, p. 290, 1851. |
| Nucleolites Neocomiensis, Cot. (non Agassiz). | — Cotteau, *id.*, p. 289, 1851. |
| Nucleolites oviformis, Cot. | — Cotteau, *id.*, p. 291, 1851. |
| Echinobrissus Gresslyi, d'Orb. | — D'Orbigny, *Note rect. sur divers genres d'Echinoïdes*, Rev. et Mag. de zoologie, p. 26, 1854. |
| Clypeopygus Gresslyi, d'Orb. | — D'Orbigny, *Paléont. franc , terrains crétacés*, t. VI, p. 425. pl. 966, fig. 1-6, 1856. |
| Clypeopygus Renaudi, d'Orb. | — D'Orbigny, *id.*, p. 427, pl. 966, fig. 7-12, 1856. |
| Clypeopygus oviformis, d'Orb. | — D'Orbigny, *id.*, p. 428, pl. 967, fig. 1-5, 1856. |
| Echinobrissus Gresslyi, d'Orb. | — Desor, *Synopsis des Ech. foss.*, p. 269, 1857. |
| Echinobrissus oviformis. Des. | — Desor, *id.*, p. 269, 1857. |
| Phyllobrissus Gresslyi, Cot. | — Cotteau *in* d'Orbigny, *Paléont. franç.*; *terrains crétacés*, t. VI, p. 553 (Note 2), 1860. |

Q. 46, S. 87.

Testâ oblongâ, subovali, anticè rotundatâ, posticè subtruncatâ, supernè inflatâ, infernè planâ. Vertice subcentrali. Ambulacris petaloïdis, strictis, sublanceolatis. Ano supramarginali ; sulco anali postico, subverticali. Ore antico, pentagonali, floscello ornato.

Digitized by Google

Hauteur, 13 millimètres ; diamètre transversal, 20 millimètre ; diamètre antéro-postérieur , 22 millimètres.

Var. depressa : hauteur, 12 millimètres ; diamètre transversal, 21 millimètres et demi ; diamètre antéro-postérieur, 23 millimètres.

Var. oviformis : hauteur, 15 millimètres ; diamètre transversal, 24 millimètres ; diamètre antéro-postérieur, 28 millimètres.

Espèce de taille moyenne, plus longue que large, arrondie en avant, subtronquée en arrière; face supérieure renflée, formant une courbe convexe, verticalement tronquée dans la région postérieure, ayant sa plus grande hauteur à peu près vers le sommet ; face inférieure presque plane, à peine déprimée autour de la bouche. Sommet subcentral, un peu excentrique en avant. Ambulacres pétaloïdes, étroits, sublancéolés, se rétrécissant à quelque distance de l'ambitus. Zones porifères composées à la face supérieure de pores inégaux, les internes subcirculaires, les externes plns étroits et plus allongés ; à l'extrémité des pétales les pores deviennent simples, s'amoindrissent, s'espacent et affectent une disposition oblique ; vers le péristome ils se rapprochent et se multiplient et forment la rosette buccale qui caractérise le genre. Tubercules inégaux et irrégulièrement répartis ; rares, très-petits et à peine scrobiculés à la face supérieure, ils augmentent de nombre et de volume vers l'ambitus et dans la région inframarginale, et s'espacent de nouveau près de la bouche. Granules intermédiaires fins, serrés et homogènes, formant autour des tubercules des cercles assez réguliers et se prolongeant en séries horizontales entre les pores des pétales ambulacraires. Appareil apicial médiocrement développé, compacte, étroit,

Digitized by Google

granuleux, remarquable par la petitesse des plaques génitales et la saillie du corps madréporiforme; les deux plaques ocellaires postérieures sont plus développées que les autres, et paraissent se toucher par le milieu. Anus assez grand, ovale, situé à la face postérieure, au sommet d'un sillon vertical très-apparent, qui s'évase et s'atténue vers le bord, échancrant à peine l'ambitus. Péristome excentrique en avant, s'ouvrant presqu'à fleur du test, pentagonal, granuleux sur les bords, entouré d'un floscelle. Dans la plupart des exemplaires que nous avons sous les yeux, le pentagone qui forme le péristome n'est pas d'une régularité parfaite, le côté antérieur de gauche est toujours un peu moins long que les autres et donne à la bouche une vague tendance à l'obliquité.

Le Phyllobrissus Gresslyi présente, dans le département de l'Yonne, deux variétés très-intéressantes,que nous avions d'abord séparées du type, mais qu'il nous paraît aujourd'hui beaucoup plus naturel d'y réunir.

La première (var. depressa), se distingue par sa forme plus dilatée en arrière, par sa face supérieure, relativement moins renflée, par son sillon anal moins vertical et plus visible d'en haut, par son anus plus grand, par sa face inférieure moins plane, légèrement pulvinée sur les bords. Dans notre Catalogue des échinides néocomiens, nous avions rapporté, par erreur, cette variété au Nucleolites Neocomiensis de M. Agassiz. Cette dernière espèce qui n'est ellemême, suivant M. Desor, qu'une variété de l'Echinobrissus Renaudi, appartient au néocomien le plus inférieur (valangien), et sera toujours parfaitement reconnaissable à sa forme plus renflée et surtout à l'absence de floscelle autour du péristome, caractère qui ne permet pas de la classer parmi les Phyllobrissus.

Digitized by Google

La seconde (var. oviformis) est encore plus tranchée. Dans notre Catalogue des Echinides néocomiens, nous en avions fait, sous le nom de Nucleolites oviformis, une espèce particulière que d'Orbigny et plus tard M. Desor ont adoptée, et que nous n'hésitons pas aujourd'hui à rejeter de la méthode, bien qu'elle s'éloigne au premier abord du type ordinaire du Phyllobrissus Gresslyi par sa forme plus ovoïde, plus régulièrement convexe en dessus, par son anus relativement plus petit et sa face inférieure tout-à-fait plane. Cette seconde variété est beaucoup plus rare que la précédente et nous n'en connaissons que quelques exemplaires.

Rapports et différences. — Le Phyllobrissus Gresslyi tel que nous le circonscrivons, constitue une excellente espèce parfaitement caractérisée par sa forme un peu ramassée, plus longue que large, renflée en dessus, arrondie en avant, subtronquée en arrière, presque plane en-dessous, par son anus postérieur subvertical et par conséquent à peine visible d'en haut, par son péristome subpentagonal, excentrique, orné d'un floscelle apparent. Nous lui réunissons le Clypeopygus Renaudi, d'Orbigny (Non Nucleolites Renaudi, Agassiz), qui ne nous paraît s'en distinguer par aucun caractère essentiel, et que d'Orbigny lui-même était porté à considérer comme une simple variété de son Clypeopygus Gresslyi (1). Sous le nom d'Echinobrissus Neocomiensis, d'Orbigny a décrit et figuré une espèce qui n'est ni le Nucleolites Neocomiensis de M. Agassiz (Echinobrissus Renaudi), ni le Nucleolites Neocomiensis de notre Catalogue méthodique (Phyllobrissus Gresslyi, var. depressa). Dans le Synopsis des Echinides

(1) Paléont. franc., terrains crétacés, t. VI, p. 427.

Digitized by Google

fossiles, M. Desor, qui avait sous les yeux la planche 954 de la paléontologie française, sans en connaître le texte explicatif (1), crut que les figures de d'Orbigny s'appliquaient à l'espèce de l'Yonne et lui donna le nom d'Echinobrissus Cottaldinus, indiquant seulement les localités mentionnées dans notre Catalogueméthodique (2). Aujourd'hui il est bien constant pour nous que l'espèce figurée par d'Orbigny forme un type à part, caractérisé par sa forme subquadrangulaire, déprimée en dessous, par son anus tout-à-fait marginal et visible seulement de côté, qu'elle est spéciale au terrain néocomien de l'Isère et ne s'est pas encore rencontrée dans l'Yonne, c'est notre Phyllobrissus Cottaldinus.

Localités. — Perreuse, Saint-Sauveur, Saints, Fontenoy, Leugny, Gy-l'Evêque (métairie des Foudriats), Escamps, Chevannes, Auxerre, Monéteau, Flogny, Tronchoy. Calcaire à Echinospatagus cordiformis. Cette espèce est très-irrégulièrement répandue : à Saints, Fontenoy, Gy-l'Evêque, Flogny et Tronchoy, elle est assez abondante, surtout dans les couches oolitiques et ferrugineuses qui renferment une grande quantité de polypiers, tandis qu'elle se rencontre beaucoup plus rarement dans les calcaires marneux d'Auxerre et de Monéteau.

Musée d'Auxerre, coll. Rathier, Courtaut, Dupin, Graillot, ma collection.

Var. oviformis : Chevannes, Tronchoy. Très-rare, coll. Rathier, Courtaut.

Localités autres que l'yonne. — Marolles, Vandœuvre

(1) La description n'a paru dans la Paléontologie française qu'après la publication du Synopsis des Echinides de M. Desor.

(2) Synopsis des Ech. foss., p. 271.

Digitized by Google

(Aube); Bettancourt-la-Ferrée (Haute-Marne); Hauterive, Sainte-Croix (Suisse); Hilsconglomerat de Berklingen (Hanovre). Etage néocomien.

Histoire. — Décrite pour la première fois, en 1839, par M. Agassiz, sous le nom de Catopygus Gresslyi, cette espèce a été placée successivement parmi les Nucleolites, les Echinobrissus et les Clypeopygus; ses caractères effectivement la rapprochent ou l'éloignent de ces différents genres et nous ont engagé à établir pour elle et pour quelques espèces analogues le genre Phyllobrissus.

Explications des Figures.

Pl. LVI, fig. 1. — Phyllobrissus Gresslyi (var. dilatée), vu de côté.
fig. 2. — Le même, vu sur la face sup.
fig. 3. — Le même, vu sur la face inf.
fig. 4. — Le même, vu sur la région anale.
fig. 5. — Plaques interambulacraires grossies.
fig. 6. — Appareil apicial et ambulacre grossis.
fig. 7. — Phyllobrissus Gresslyi (type), vu de côté.
fig. 8. — Le même, vu sur la face sup.
fig. 9. — Le même, vu sur la face inf.
fig. 10. — Le même, vu sur la région anale.
fig. 11. — Péristome grossi.
fig. 12. — Var. oviformis, vue de côté.
fig. 13. — La même, vue sur la face sup.
fig. 14. — La même, vue sur la face inf.
fig. 15. — La même, vue sur la région anale.

Digitized by Google

### N° 25. — Phyllobrissus Ebrayi, Cotteau, 1860.
### Pl. LVII, fig. 1-4.

Testâ suboblongâ, supernè inflatâ, subconicâ, infernè planâ, subpulvinatâ. Ambitu ovali, anticè et posticè rotundato. Verticè subcentrali. Sulco anali marginali, à vertice remoto. Ore antico, elongato, obliquo, pentagonali.

Hauteur, 18 millimètres; diamètre transversal, 24 millimètres; diamètre anterieur, 26 millimètres.

Espèce de taille moyenne, un peu plus longue que large, arrondie en avant, légèrement dilatée et à peine rostrée en arrière; face supérieure très-renflée, subconique, ayant sa plus grande hauteur en arrière du sommet; face inférieure presque plane, marquée cependant de quelques ondulations et subdéprimée aux approches de la bouche. Sommet subcentral, un peu rejeté en avant. Ambulacres sensiblement pétaloïdes, devenant simples à très-peu de distance de l'ambitus et convergeant ensuite en ligne droite jusqu'à la bouche. L'ambulacre impair est plus étroit et moins pétaloïde que les autres; zônes porifères composées à la face supérieure de pores sensiblement inégaux et unis par un sillon apparent. Tubercules très-petits. Appareil apicial médiocrement développé, granuleux; les quatre plaques génitales perforées paraissent plus grandes que dans l'espèce précédente; la plaque complémentaire manque et les deux plaques ocellaires postérieures se touchent certainement par le milieu. Anus elliptique, acuminé à ses deux extrémités, situé à la face postérieure, au sommet d'un sillon vertical qui s'évase et s'atténue vers l'ambitus. Péristome excentrique en avant, obliquement pentagonal, granuleux sur les bords, entouré d'un floscelle.

Digitized by Google

Rapports et différences. — Cette espèce ne saurait être confondue avec le Phyllobrissus Gresslyi ; elle s'en distingue par sa forme plus large et plus ovoïde, par sa face supérieure beaucoup plus renflée, subconique, par son anus plus vertical, par ses ambulacres plus larges et plus pétaloïdes et par sa face inférieure subpulvinée.

Localité. — Perreuse. Calcaire à Echinospatagus cordiformis. Très-rare. Le seul exemplaire que nous connaissons a été recueilli par Ebray qui a eu l'obligeance de nous le communiquer.

Coll. Ebray.

Explication des Figures.

Pl. LVII, fig. 1. — Phyllobrissus Ebrayi, vu de côté.
fig. 2. — Le même, vu sur la face sup.
fig. 3. — Le même, vu sur la face inf.
fig. 4. — Le même, vu sur la région anale.

N° 26. — Clypeopygus Paultrei, d'Orb., 1856 (Clypeus, Cot. 1851).

Pl. LVII, fig. 8-11.

| | |
|---|---|
| Clypeus Paultrei, Cot. | — Cotteau, *Catal. méth. des Echin. néocomiens*, Bull. Soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. v, p. 291, 1851. |
| Clypeopygus Paultrei, d'Orb. | — D'Orbigny, *Paléont. française, terrains crétacés*, t. vi, p. 420, pl. 964, 1856. |
| — — | — Desor, *Synops. des Ech. foss.*, p. 274, 1857. |

Testâ maximè depressâ, clypeiformi, subquadratâ, posticè

dilatatâ, anticè et posticè emarginatâ, infernè concavâ. Vertice excentrico. Ambulacris petaloïdeis, subflexuosis. Ano supero; sulco anali profundo, triangulari, supra-carinato. Ore excentrico, antico, pentagonali, floscello ornato.

Hauteur, 11 millimètres · diamètre transversal, 51 millimètres; diamètre antéro-postérieur, 52 millimètres.

Espèce de grande taille, clypéïforme, presqu'aussi large que longue, rétrécie et échancrée en avant, dilatée et fortement échancrée en arrière; face supérieure très-déprimée, obtuse et arrondie dans la région antérieure, horizontale en dessus et formant en arrière, à partir du sillon anal, une pente fortement déclive jusqu'au bord; l'ambitus est subsinueux, aplati, obtusément caréné à la base; face inférieure concave surtout autour de la bouche, pourvue en avant d'un sillon assez marqué. Sommet très-excentrique en avant. Ambulacres pétaloïdes, inégaux, les postérieurs plus longs et plus flexueux que les autres; zônes porifères larges, composées de pores internes arrondis et de pores externes étroits, obliques, allongés. A une assez grande distance de l'ambitus, les pores deviennent simples, ils s'amoindrissent, s'espacent, sont à peine visibles au milieu des tubercules et ne reparaissent qu'aux approches de la bouche où ils se multiplient et forment un floscelle très-prononcé. Tubercules très-petits, abondants partout, médiocrement scrobiculés. Granules fins, serrés, homogènes, remplissant tout l'espace intermédiaire, disposés entre les pores pétaloïdes de la face supérieure en séries obliques et linéaires très-délicates. Les interambulacres pairs latéro-postérieurs sont, en raison de la disposition des ambulacres, beaucoup plus larges que les autres et composés de plaques coronales étroites et fortement coudées au milieu,



Digitized by Google

surtout au dessus de l'ambitus. Appareil apicial remarquable par le développement de la plaque madréporiforme qui occupe le centre, et vers laquelle les autres plaques génitales ou ocellaires viennent aboutir directement. Contrairement à la figure que d'Orbigny a donnée de cet appareil, il nous a paru que la plaque complémentaire manquait, et que les deux plaques ocellaires postérieures se touchaient par le milieu. Anus ovale, vertical, s'ouvrant à la face supérieure à 17 millimètres de l'appareil apicial, au sommet d'un sillon très-profond, aigu, triangulaire, caréné sur les bords ; ce sillon s'évase et s'atténue en se rapprochant de l'ambitus qu'il échancre d'une manière très-apparente. Péristome pentagonal, très-excentrique en avant, granuleux sur les bords, orné d'un floscelle apparent.

Rapports et différences. — Cette espèce, que caractérisent nettement sa forme générale dilatée, échancrée en avant et en arrière, fortement déprimée en dessus, ses ambulacres pétaloïdes et flexueux, son sommet très-excentrique en avant et son péristome plus excentrique encore, constitue certainement, au milieu de la nombreuse famille des Echinobrissidées, un type des plus curieux. Lorsqu'en 1851, nous avons mentionné pour la première fois cette espèce, nous l'avons placée provisoirement dans le genre Clypeus, tout en disant qu'il serait peut-être nécessaire de créer pour elle une coupe générique nouvelle, intermédiaire entre les Clypeus et les Nucleolites. Aussi n'avons-nous pas hésité à adopter le genre Clypeopygus, que d'Orbigny a établi en prenant pour type notre Clypeus Paultrei. Seulement, à l'exemple de M. Desor, nous avons retranché des Clypeopygus de d'Orbigny certaines espèces plus petites et plus renflées qui ne nous paraissent avoir avec ce genre que des rapports très-éloignés. Nous avons dédié, en 1851, ce

Digitized by Google

rare et curieux échinide à la mémoire de M. Paultre Desormes, de Saint-Sauveur, qui a bien voulu en enrichir notre collection.

LOCALITÉ. — Saint-Sauveur. Calcaire à Echinospatagus cordiformis. Très-rare.

Ma collection.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. LVII, fig. 8. — Clypeogygus Paultrei, vu de côté.
fig. 9. — Le même, vu sur la face sup.
fig. 10. — Ambulacre et appareil apicial grossis.
fig. 11. — Phyllode grossi.

N° 27. — CLYPEOPYGUS ROBINALDINUS, d'Orb., 1856
(Nucleolites, Cot. 1851).

Pl. LVII, fig. 5-7.

Nucleolites Robinaldinus, Cot. — Cotteau, *Catal. méth. des Ech. néocomiens*, Bull. Soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. v, p. 291, 1851.

Clypeopygus Robinaldinus, d'Orb. — D'Orbigny, *Paléont. franç., ter. crétacés*, t. vi, p. 422, pl. 965, fig. 1-6, 1856.

— — — Desor, *Synopsis des Ech. foss.*, p. 274, 1857.

Testâ clypeiformi, subquadratâ, anticè et posticè subemarginatâ, supernè subinflatâ, infernè concavâ. Vertice excentrico. Ambulacris petaloïdeis, subflexuosis. Ano supero ; sulco anali profundo, subtriangulari. Ore excentrico, antico, subpentagonali, transversim elongato, ornato floscello attenuato.

Hauteur, 12 millimètres ; diamètre transversal, 30 millimètres ; diamètre antéro-postérieur, 36 millimètres.

Digitized by Google

Espèce de taille moyenne, clypéïforme, presqu'aussi large que longue, arrondie et un peu échancrée en avant, légèrement dilatée et subrostrée en arrière; face supérieure renflée, formant jusqu'au sillon anal une courbe arrondie et régulière, brusquement interrompue, fortement déclive et subexcavée dans la région postérieure; l'ambitus est subsinueux, épais et pulviné sur les côtés antérieurs; face inférieure subconcave, déprimée en arrière, autour de la bouche et dans la région antérieure. Sommet apicial excentrique en avant. Ambulacres pétaloïdes, inégaux, subflexueux; zônes porifères larges, présentant à peu près la même disposition que dans l'espèce précédente, seulement le floscelle qui entoure le péristome est moins prononcé. Tubercules de petite taille, crénelés et perforés, médiocrement scrobiculés, abondants sur toute la surface du test, mais surtout au-dessous de l'ambitus. Granules intermédiaires fins, serrés et homogènes. Appareil apicial compacte, granuleux; pores génitaux largement ouverts, irrégulièrement placés, les antérieurs bien plus rapprochés que les autres; les plaques ocellaires aboutissent directement sur le corps madréporiforme; les deux plaques postérieures m'ont paru, comme dans le Clypeopygus Paultrei, se toucher par le milieu. Anus ovale, vertical, s'ouvrant à la face supérieure à 9 millimètres et demi de l'appareil apicial, au sommet d'un sillon profond, aigu, subtriangulaire, qui s'évase et s'atténue en se rapprochant de l'ambitus. Péristome pentagonal, transversalement allongé, excentrique en avant, granuleux sur les bords, orné d'un floscelle peu apparent.

Rapports et différences. — Cette espèce est assurément très-voisine de la précédente, et d'Orbigny, tout en la maintenant comme distincte, est porté à ne la considérer que comme

une variété d'âge du Clypeopygus Paultrei ; nous ne partageons pas cette opinion. Le Clypeopygus Robinaldinus nous semble parfaitement caractérisé, non seulement par sa taille constamment plus petite, mais par sa face supérieure plus renflée, plus fortement déclive et plus excavée à partir du sillon anal, par son ambitus plus épais sur les côtés, moins échancré en avant et en arrière, par son sillon anal moins triangulaire, moins fortement caréné sur les bords. Certainement ces différences n'ont point une grande importance organique, mais elles se reproduisent dans tous les exemplaires que nous avons observés et suffisent, suivant nous, pour en faire une espèce particulière.

LOCALITÉS. — Leugny, Fontenoy, Saint-Sauveur, Tronchoy. Calcaire à Echinospatagus cordiformis. Assez commun. Ma collection.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. LVII. fig. 5. — Clypeopygus Robinaldinus, vu de côté.
fig. 6. — Le même, vu sur la face sup.
fig. 7. — Le même, vu sur la face inf.

## Nº 28. — BOTRIOPYGUS OBOVATUS, d'Orb., 1855 (Catopygus, Ag., 1836).

Pl. LVIII, fig. 1-7.

Catopygus obovatus, Ag. — Agassiz, *Foss. crétacés du Jura Neuchâtelois*, Mém. Soc. des sc. nat. de Neuchâtel, t. I, p. 136, 1836.

— — — Agassiz, *Prod. d'une Monog. des*

Digitized by Google

| | |
|---|---|
| | *radiaires*, Soc. des sc. nat. de Neuchâtel, t. I, p. 185, 1836. |
| Nucleolites obovata, Des M. | — Des Moulins, *Etudes sur les Ech.*, p 362, n° 30, 1837. |
| Pygorynchus obovatus, Ag. | — Agassiz, *Ech. foss. de la Suisse.*, I, p. 55, pl. VIII, fig 18-20, |
| — — | — Agassiz, *Catal. syst. Ectyp. foss.*, p. 4, 1840. |
| Catopygus obovatus, Ag. | — Dujardin *in* Lamark, *Anim. sans vert.*, 3e éd., t. III, p. 353, n° 8, 1840. |
| Pygurus obovatus, Ag. | — Agassiz et Desor, *Catal. rais. des Ech.*, Ann. sc. nat., 3e série, t. VII, p. 163, 1847. |
| — — | — Al. Gras, *Oursins foss. de l'Isère*, p. 51, 1848. |
| — — | — D'Orbigny, *Prod. de Pal. strat.*, t. II, p. 88, n° 476, 1850. |
| — — | — Cotteau, *Catal. méth. des Ech. néocomiens*, Bull. Soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. V, p. 292, 1851. |
| Botriopygus obovatus, d'Orb. | — d'Orbigny, *Paléont. franç.*, *ter. crétacés*, t. VI, p. 335, pl. 929, 1855. |
| — — | — Desor, *Synopsis des Ech. foss.*, p. 279, pl. XXXI, fig. 7-9, 1857. |

Q. 21.

Testâ oblongâ, anticè rotundatâ, posticè dilatatâ, subrostratâ, supernè subdepressâ, infernè concavâ. Vertice excentrico. Ambulacris petaloïdeis. Ano infra-marginali, ovali, in sulco attenuato patente. Ore excentrico, antico, pentagonali, obliquo, floscello ornato.

Hauteur, 14 millimètres; diamètre transversal, 44 millimètres; diamètre antéro-postérieur, 52 milimètres.

Var. plus petite et plus étroite : hauteur, 13 millimètres;

Digitized by Google

diamètre transversal, 26 millimètres; diamètre antéro-postérieur, 35 millimètres.

Espèce de grande taille, plus large que longue, étroite et arrondie en avant, dilatée et subrostrée, ayant son plus grand diamètre transversal au tiers postérieur; face supérieure médiocrement renflée, formant d'avant en arrière une courbe régulière et tres-atténuée ; face inférieure très-concave surtout autour de la bouche, renflée et pulvinée sur les bords, pourvue dans la région antérieure d'une dépression longitudinale très-prononcée. Sommet excentrique en avant. Ambulacres pétaloïdes, lancéolés, inégaux, les postérieurs plus longs que les autres et légèrement subflexueux, l'ambulacre antérieur impair un peu plus étroit; zônes porifères larges, composées de pores internes arrondis et de pores externes étroits et allongés; aux approches de l'ambitus et à la face inférieure les pores deviennent simples, s'amoindrissent, s'espacent et se multiplient de nouveau près du péristome, où ils forment un floscelle atténué mais distinct. Tubercules très petits, crénelés et perforés, médiocrement scrobiculés, abondants surtout à l'ambitus et dans la région infra-marginale. Granules fins, serrés, homogènes, remplissant tout l'espace intermédiaire, disposés en séries linéaires entre les pores pétaloïdes de la face supérieure et formant le plus souvent, autour des tubercules, des cercles très-délicats. Appareil apicial compacte, granuleux; pores génitaux largement ouverts; plaques ocellaires très-petites, intercallées entre les plaques génitales et n'aboutissant point sur le corps madréporiforme. Anus longitudinalement ovale, placé un peu en dessous sur la convexité de l'ambitus, s'ouvrant dans une dépression subcirculaire, granuleuse sur les bords et qui se prolonge à la face inférieure en area subtriangulaire. Péristome

très-excentrique en avant, pentagonal, sensiblement oblique, entouré d'un floscelle peu prononcé (1).

Nous avons fait représenter (fig. 5-7) une variété beaucoup plus petite qu'on rencontre dans les mêmes couches que le Botriopygus obovatus. Malgré sa forme plus étroite, plus allongée, plus sensiblement rostrée en arrière, et sa face supérieure relativement plus renflée, il ne nous a pas paru que ces différences soient suffisantes pour en faire une espèce distincte.

Rapports et différences. — Voisine du Botriopygus minor, cette espèce s'en distingue non seulement par sa taille beaucoup plus forte, mais encore par sa forme plus dilatée, par son sillon anal plus accusé, par son péristome allongé et oblique.

A l'exemple de d'Orbigny, et comme nous l'avons déjà fait dans notre Catalogue des Echinides néocomiens, nous avons rapporté nos échantillons de l'Yonne au Botriopygus obovatus du terrain néocomien de la Suisse. Quelque doute cependant nous est venu en voyant, dans le Synopsis de M. Desor, que cette espèce, en Suisse, n'avait point été rencontrée au-dessous du Néocomien supérieur ou Urgonien et ne se trouvait jamais associée au Botriopygus minor dont le niveau était plus inférieur. Nos exemplaires de l'Yonne ne seraient-ils donc que des variétés de grande taille du Botriopygus minor ? Nous ne le croyons pas : leur forme générale, l'obliquité de leur péristome, la dépression subtriangulaire qui accompagne l'anus

(1) Dans la figure, du reste fort exacte, que M. Desor a donnée de la face inférieure de cette espèce, le floscelle nous paraît beaucoup trop accusé (*Synopsis des Ech*, pl. XXXI, fig. 8).

Digitized by Google

rendent ce rapprochement bien difficile. Devrait-on plutôt les considérer comme une espèce nouvelle, distincte à la fois des Botriopygus obovatus et minor? Nous ne le pensons pas davantage. Bien que le sillon anal soit certainement moins prononcé dans nos échantillons que dans les exemplaires de Suisse, cette différence ne suffit pas pour les séparer spécifiquement, et provisoirement nous avons préféré les réunir. N'oublions pas, du reste, que cette espèce urgonienne n'est pas la seule que nous rencontrions dans nos calcaires à Echinospatagus cordiformis. L'Hemicidaris clunifera notamment, dont les radioles sont si abondants à Fontenoy et à Saints, n'est-il pas, suivant M. Desor, un des fossiles les plus caractéristiques de l'Urgonien de la Suisse?

Localités. — Saint-Sauveur, Marolles. Calcaire à Echinospatagus cordiformis. Très-rare.

Coll. Dupin, ma collection.

Localités autres que l'Yonne. — Mormont, près Lasarraz (canton de Vaud); Merdasson, près Neuchâtel (Suisse); Schattenkalk de Wildaus et d'Oberkehl, près du Wildsie-Furkeli (Sentis). Néocomien supérieur ou urgonien, marnes jaunes au-dessous de la couche à Caprotines (M. Desor).

Histoire. — Décrite pour la première fois par Agassiz sous le nom de Catopygus obovatus, cette espèce a été placée successivement par les auteurs dans les genres Nucleolites, Pygorhynchus et Pygurus. Ses caractères bien tranchés ne permettaient de la laisser dans aucune de ces coupes génériques, et c'est avec raison que d'Orbigny en a fait le type du genre Botriopygus que M. Desor a adopté.

Digitized by Google

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. LVIII, fig. 1. — Botriopygus obovatus, vu de côté.
fig. 2. — Le même, vu sur la face sup.
fig. 3. — Appareil apicial et ambulacre grossi.
fig. 4. — Péristome grossi.
fig. 5. — Var. de petite taille, vue sur la face sup.
fig. 6. — La même, vue sur la région anale.
fig. 7. — La même, vue sur la face inf.

N° 29. — BOTRIOPYGUS MINOR, d'Orb., 1855 (Echinolampas, Ag., 1836).

Pl. LVIII, fig. 8-13.

Echinolampas minor, Ag. — Agassiz, *Foss. du Jura Neuchâtelois*, Mém. Soc. des sc. nat. de Neuchâtel, t. I, p. 136, 1836.
— — — Agassiz, *Prod. d'une Monog. des radiaires*, Mém. Soc. des sc. nat. de Neuchâtel, t. I. p. 187, 1836.
— — — Des Moulins, *Etudes snr les Echinides*, p. 352, n° 35, 1837.
Pygorhynchus minor, Ag. — Agassiz, *Echin. foss. de la Suisse*, I, p. 56, pl. VII, fig. 15-17, 1839.
— — — Agassiz, *Catal. syst. Ectyp. foss.*, p. 5, 1840.
Pygurus minor, Ag. — Agassiz et Desor, *Catal. rais. des Ech.*, Ann. sc. nat.. 3° sér., t. VII, p. 163, 1847.
— — — D'Orbigny, *Prod. de Pal. strat*, t. II, p. 88, n° 475, 1850.
— — — Cotteau, *Catal. méth. des Ech. néocomiens*, Bull. Soc. des sc.

Digitized by Google

hist. et nat. de l'Yonne, t. v, p. 292, 1851.

Botriopygus minor, d'Orb. — D'Orb., *Paléont. franç., ter. crétacés*, t. vi, p 337, pl, 930, fig. 1-7, 1855.

Pygurus minor, Ag. — Pictet, *Traité de Paléont.*, t. iv, p. 212, pl. xciv, fig. 5, 1857.

Botriopygus minor, d'Orb. — Desor, *Synopsis des Ech. foss.*, p. 280, 1857.

Q. 18.

Testâ oblongâ, anticè rotundatâ, postice subrostratâ, supernè subdepressâ, infernè concavâ. Vertice excentrico. Ambulacris petaloïdeis. Ano marginali ovali; sulco anali ferè nullo. Ore excentrico, antico, pentagonali, vix obliquo, ornato flocello attenuato.

Hauteur, 10 millimètres; diamètre transversal, 19 millimètres; diamètre antéro-postérieur, 22 millimètres.

Var. plus grande : hauteur, 12 millimètres? diamètre transversal, 25 millimètres; diamètre antéro-postérieur, 25 millimètres.

Espèce de petite taille, oblongue, arrondie en avant, légèrement dilatée et subrostrée en arrière; face supérieure médiocrement renflée, formant d'avant en arrière une courbe régulière et très-atténuée; face inférieure concave surtout autour de la bouche, pulvinée sur les bords, marquée de dépressions qui correspondent aux aires ambulacraires. Sommet excentrique en avant. Ambulacres pétaloïdes et lancéolés, l'ambulacre antérieur impair sensiblement plus étroit que les autres; zônes porifères présentant à peu près la même disposition que dans l'espèce précédente, formant également autour du péristome un floscelle atténué, mais distinct. Tubercules très petits, médiocrement scrobiculés, abondants

Digitized by Google

surtout à l'ambitus et dans la région infra-marginale, plus rares, plus espacés à la face supérieure et aux approches du péristome. Appareil apicial compacte, granuleux, un peu allongé. Anus ovale, marginal, placé sur le milieu de la convexité de l'ambitus, s'ouvrant dans une dépression subcirculaire, granuleuse sur les bords et qui ne parait pas se prolonger à la face inférieure. Péristome excentrique en avant, pentagonal, très-légèrement oblique, entouré d'un floscelle peu prononcé.

Rapports et différences. — Le Botriopygus minor se distingue de ses congénères par sa petite taille, sa face supérieure médiocrement renflée, son anus marginal et dépourvu de sillon, son péristome très-légèrement oblique. L'espèce précédente est sans contredit celle dont il se rapproche le plus, cependant il ne nous a pas paru possible de les réunir. Nous n'avons pas sous les yeux les exemplaires de Suisse qui ont servi de type au Botriopygus minor, mais les descriptions et les figures qu'on a données ne peuvent laisser aucun doute sur l'identité spécifique de nos échantillons de l'Yonne.

Localités. — Saint-Sauveur, Saints, Leugny, Chevannes, Gy-l'Evêque (métairie des Foudriats), Flogny, Tronchoy, Marolles. Calcaire à Echinospatagus cordiformis. Assez rare.

Coll. Rathier, Dupin, ma collection.

Localités autres que l'Yonne. — Saint-Pierre-de-Cherène (Isère) ; le Lac près Morteau (Doubs) ; Neuchâtel, Sainte-Croix, le Locle (Suisse). Etage néocomien.

Histoire. — Décrite dans l'origine par Agassiz comme un Echinolampas, cette espèce a été placée successivement par

Digitized by Google

le même auteur dans les genres Pygorynchus et Pygurus. Elle est restée parmi les Pygurus jusqu'à ce que d'Orbigny ait établi pour elle et ses analogues le genre Botriopygus.

### Explication des Figures.

Pl. LVIII, fig. 8. — Botriopygus minor, vu de côté.
fig. 9. — Le même, vu sur la face sup.
fig. 10. — Le même, vu sur la face inf.
fig. 11. — Le même, vu sur la région anale.
fig. 12. — Var. plus grande, vue de côté.
fig. 13. — La même, vue sur la face sup.

G. Cotteau.

Digitized by Google

# RECHERCHES SUR PISY ET SES SEIGNEURS.

## STATISTIQUE.

Pisy, canton de Guillon, arrondissement d'Avallon, diocèse de Sens, 6 kil. de Guillon, 21 d'Avallon, 67 d'Auxerre; population, 405 d'après le recensement 1851, et 408 d'après celui de 1801; ce qui prouve que la population de ce pays n'a guère varié depuis un demi-siècle.

Vieux château, église, presbytère, mairie, école, pensionnat de demoiselles.

Bureau de tabac, perception de Santigny, bureau de poste de Guillon.

Territoire, 1,208 hectares; revenu foncier suivant la matrice cadastrale, 31,873 fr.; bois communaux.

Blé, orge, avoine, pré, vignes, légumes.

Chevaux de trait, moutons, vaches, porcs.

## ANTIQUITÉ.

Pisy (*Pisiacum, Pisiacus, Piseum, Piseiacum, Pisiium*), revendique la gloire d'une existence antérieure à l'invasion romaine. A défaut de titres et de parchemins confirmant cette antique origine, ce village possède un monument druidique et des dénominations celtiques qui, grâce à la traduction populaire, sont arrivées jusqu'à nous et en constatent l'authenticité.

Digitized by Google

Ce monument druidique est une pierre régulière, verticalement plantée en terre, ayant l'une de ses faces tournée vers l'orient ; une hauteur totale de 2 mètres 30 environ, 1 mètre 45 pour largeur à la base, 0 mètre 60 au sommet et une épaisseur constante de 0 mètre 60. Cette roche est vulgairement connue sous le nom de « Roche des fées » ou de « Margot du Bois. »

J'en ai donné ailleurs la description, accompagnée d'un dessin. A deux cents pas de là, on voit au point de rencontre de trois chemins un menhir d'avertissement indiquant la limite d'un bois sacré.

J'emprunte à un travail de M. le colonel Goureau l'étymologie de quelques dénominations locales dont on peut démontrer l'origine celtique.

Le bois de Pisy, dans lequel est situé la pierre en question, porte dans les chartes du XII[e] siècle le nom de Glanon, Glanaon, en breton, signifie Sainte-Peur, dénomination qui s'applique parfaitement à un bois sacré.

A l'est du village, on trouve une source appelée « Fontaine de Belin, » et Belen est une divinité druidique, nommée Belenus par les Romains, et par eux assimilée à Apollon, à laquelle les malades adressaient leurs vœux et demandaient guérison.

Plus bas encore est une autre source, dite de Pânan ; de cette source sort un mince filet d'eau qui entretient un chemin peu passager dans une constante humidité. Pann-nan signifie en langage celtique « lieu du ruisseau. »

Pisy était donc habité au temps des Celtes et de la Gaule indépendante.

Ce village figure en 621 avec Pasilly dans une donation que saint Didier, évêque d'Auxerre, fit à son église.

Digitized by Google

CHATEAU.

Le château est situé sur la crête d'un coteau d'où la vue, assez bornée du côté du nord, s'étend fort loin au midi ; ce site est des plus pittoresques. De là on domine partie de l'Auxois et du Morvand, les plaines riantes et fertiles de la vallée d'Epoisses, animées par une cinquantaine de villages dont on peut distinguer les clochers ; de là les habitants ont pu voir défiler toutes les hordes de barbares qui ont ravagé nos pays, ils ont pu voir Edouard III et les Anglais savourer les carpes estimées du Serain à la barbe des bons bourgeois de Guillon et de Montréal, et les arroser de ce petit vin de Perrigny et de Montfôte auquel ils n'étaient pas habitués. Sans doute plus d'un citoyen, zélé patriote, dut serrer les poings de rage en voyant sa malheureuse patrie désolée, pillée par les soldats de l'étranger.

Le château de Pisy, tel qu'il existe aujourd'hui, est encore assez imposant pour appeler l'intérêt et piquer la curiosité. Comme tous les monuments de ce genre élevés au xv^e^ siècle, il fait ressentir une impression d'autant plus vive que l'imagination, matériellement excitée à l'aspect de ces masses de pierres, se laisse entraîner bien au-delà de la réalité et se bâtit une histoire à laquelle le charme de l'inconnu prête toujours des allures merveilleuses ; et cependant, l'histoire de Pisy est bien modeste, c'est à peine si nous aurons quelque fait intéressant à signaler, et des nombreuses familles seigneuriales qui en ont possédé le fief, à peine en reste-t-il encore deux ou trois descendants.

Le premier château de Pisy ne remonte pas à une époque bien éloignée; ce ne fut qu'en 1235 qu'Ansério, de Montréal, permit à son vassal, Guy d'Arcy, de bâtir en cet endroit une

Digitized by Google

maison forte « jurable et rendable aux sires de Montréal. » L'invasion des Anglais l'ayant fort endommagée, la duchesse de Bourgogne la fit restaurer (1373). Les guerres des Bourguignons et des Armagnacs en accélérèrent la ruine.

Le château qui subsiste aujourd'hui, et dont plusieurs parties sont bien conservées, se compose de trois corps de bâtiments, reliés entre eux au midi par un mur de terrasse et renfermant une grande cour ; ce château était précédé, du côté du nord, d'une basse-cour entourée d'une muraille défensive flanquée d'une tour ; on y entrait par une porte défendue par un corps-de-garde ; il fallait la traverser pour arriver à la porte du château : c'est dans cette basse-cour que les habitants se retiraient en temps de guerre avec tout ce qu'ils possédaient de plus précieux.

Il faut attribuer l'origine du château actuel à Eudes de Ragny (1480 environ). Cette époque est nettement accusée dans la partie nord-est surtout, et au-dessous d'une petite fenêtre on peut distinguer un écusson de la maison de Ragny qui a échappé aux regards des révolutionnaires.

Dans l'intérieur on remarque « *l'aigle d'or sur fond d'azur* » de Pierre de Rye, qui possédait ce fief en 1506. La partie Est du château paraît plus moderne et trahit le commencement du XVI^e^ siècle. La chapelle, située à droite de la porte d'entrée, fut fondée par Jacques Aux-Epaules en 1537 ; elle est encore intacte à l'extérieur et d'un assez bon goût. En somme, le château de Pisy a conservé le cachet d'antiquité qui nous le rend précieux, et malgré les modifications qu'on lui a fait subir pour faciliter l'établissement d'une exploitation agricole, il y aurait peu de chose à faire pour lui rendre son aspect primitif ; ce ne serait pas le monument le moins curieux du département.



Digitized by Google

## ÉGLISE.

La petite église de Pisy est assez ancienne dans quelques-unes de ses parties ; une nef et deux chapelles lui sont annexées ; l'une d'elles, qui date de la renaissance, était de fondation seigneuriale ; les sculptures sont identiques à celles que l'on voit en plusieurs endroits du château.

Il existe encore dans le chœur un caveau qui renfermait à l'époque de 1793 un cercueil en plomb, dont les révolutionnaires se servirent pour faire des balles ; ce cercueil était celui de Jacques Aux-Epaules, seigneur de Pisy, décédé en 1575.

Dans le milieu du XII^e^ siècle, des priviléges furent accordés à l'église de Pizy et à ses annexes, priviléges approuvés par le pape Alexandre III en 1164. Plus tard, Manassès, évêque de Langres, la donna en 1185 à l'abbé de Moustier-Saint-Jean, avec droit d'élire le curé quand l'église manquerait de desservant. La charte est entière dans le Reomaüs (*historia monasterii Sancti-Johannis a Petro Roverio*, in-4° 1637, p. 218-219).

Il y avait aussi un chapelinage auquel diverses propriétés était attachées.

## USAGES, JUSTICE, DROITS SEIGNEURIAUX.

L'agilité des habitants de Pisy était autrefois un titre de gloire pour ce village. Jean Macer (de Santigny), dans un éloge latin des Mandubiens, imprimé en 1555, cite les jeunes gens de Sauvigny, Pisy, la Roche-en-Breuil, Charni, comme très-forts dans les jeux de course et d'adresse et comme très-habiles dans l'exercice de l'arc et de l'arbalète. Avec les idées reçues de nos jours, un tel titre de gloire peut paraître assez puéril ; mais à une époque où la force et l'adresse étaient en

Digitized by Google

si grande considération, les exercices du corps avaient une large place dans la vie publique.

Pisy peut être considéré comme faisant partie de la vallée d'Epoisses, cette « *altera Parisiorum mamma* ou *manna*, » ainsi que l'appelait le docteur Léauté dans ses Antiquités d'Autun. Jean Macer, dans la même brochure dont nous venons de parler, loue fort les vins de Viserny, Pisy, Montfôte, Genay ; on croirait, ajoute-t-il en parlant de l'Auxois, que Cérès et Bacchus s'y sont mariés.

Il y avait autrefois sept foires à Pisy, qui se tenaient chaque année et devaient subsister à perpétuité, pourvu qu'il n'y en eût point à quatre lieues à la ronde auxquelles elles pussent préjudicier ; les trois premières furent fondées en 1482 par lettres patentes de Louis XI et sur la demande d'Eudes de Ragny, et les quatre autres en 1530, par François I^er^, à la requête de François Aux-Epaules, alors seigneur de Pisy.

Tant que la terre de Pisy dépendit du domaine de Montréal, le seigneur n'eut que la justice moyenne et basse sur l'étendue du finage ; mais quand plus tard le fief releva du donjon de Semur, le seigneur eut justice haute, moyenne et basse avec pouvoir d'y instituer à son gré bailli, lieutenant, juge, procureur d'office, etc.

Le sire de Pisy pouvait imposer ses vassaux pour les quatre cas suivants, énoncés en la coutume de Bourgogne : nouvelle chevalerie, captivité, voyage d'outremer, mariage de fille aînée.

Les habitants étaient tenus de veiller à l'entretien du château, d'en réparer les fortifications quand besoin était, et même de mettre tout à neuf en cas de nécessité. Ils devaient curer les fossés et particulièrement ceux de l'orient, de manière que le seigneur y pût faire réserver du poisson en toute

Digitized by Google

saison ; ce réservoir est encore aujourd'hui en passable état de conservation. Les habitants, outre le droit de guet et de garde, fournissaient encore la chandelle et le bois pour le corps-de-garde.

Quand il se commettait des délits dans les bois communaux, on imposait aux délinquants une amende proportionnelle au délit, au profit du seigneur du lieu comme seigneur haut-justicier.

On agissait pour le partage des communaux de la même manière qu'on agit aujourd'hui, avec cette différence qu'après avoir coupé le bois en un certain nombre de lots à peu près égaux entre eux, on donnait au seigneur le droit de choisir celui qui lui convenait, après quoi les autres habitants tiraient au sort.

Le seigneur avait droit de visite chez les boulangers, les bouchers, les charcutiers, les cabaretiers et les marchands ; leurs poids et mesures devaient être étalonnés sur leurs armes ou marques, à peine de 3 livres 5 sols pour chaque contravention.

Les habitants devaient la onzième gerbe pour droit de tierce, le septième seau de vin pour droit de pressoir et dix deniers par queue de vin pour droit de ban-vin. Ils devaient cuire leur pain au four bannal, moyennant la vingtième livre.

Les cabaretiers étaient imposés à deux sols six deniers par muid de vin vendu le jour de la foire, à trois livres cinq sols d'amende et à la confiscation des vins en cas de non réclamation.

Pisy portait : « *d'argent à la fasce d'azur, chargé de cinq coquilles d'or* » (Palliot, Vraye et parfaite science des armoiries).

Digitized by Google

## HISTOIRE ET SEIGNEURS.

L'intérêt de toute histoire locale ne commence guère qu'avec la féodalité pour finir avec la révolution ; car cette histoire n'a, en général, d'attrait pour nous qu'autant que le seigneur a joué un rôle important ; il n'y a, comme je l'ai dit, rien de bien curieux à signaler pour Pisy, et cette froide monographie ne pourra guère intéresser que quelques personnes du pays.

Dès l'origine de la féodalité, la seigneurie de Pisy appartint à cette puissante maison des Ansèric de Montréal, qui joua un si grand rôle aux XIIe et XIIIe siècles. Ce fief, après avoir appartenu deux cents ans aux Ansèric, devint la propriété d'une quinzaine de familles qui s'y succédèrent par droit d'héritage ou d'achat ; les principales sont celles d'Arcy, Grancey, Ragny, Rye, Aux-Epaules, Bruslard de Genlis, Mailly, Laval, d'Harcourt, etc.

## MAISON D'ARCY.

Ce n'est guère qu'au milieu du XIIe siècle que la terre de Pisy fut distraite du domaine de Montréal et inféodée à un seigneur d'Arcy. On ne peut assigner de date précise à cette prise de fief, l'acte d'inféodation ne paraissant pas.

Cette maison d'Arcy est très-ancienne en Bourgogne et a donné au XIIe siècle d'illustres personnages à l'église et à l'état ; à l'église, des chanoines, des évêques, des prieurs, des religieux et des abbés ; à l'état, des gouverneurs, des généraux, des chevaliers et des conseillers ; c'est un membre de cette famille, Hugues d'Arcy, évêque de Laon, qui fonda à Paris, en 1346, avec deux autres prélats, le collége de Cambrai, aujourd'hui le collége de France.

Digitized by Google

Le premier seigneur de Pisy, dont l'histoire nous ait conservé le souvenir, paraît en 1190.

Jean I d'Arcy partit à la croisade la même année, comme le prouve la charte qu'il fit avant son départ à l'abbaye des Echarlis, par devant Ansèric de Montréal. Il marchait sous la bannière de Pierre de Courtenay, comte d'Auxerre et de Nevers. Ce sire de Pisy ne paraît plus dans la suite ; il est à supposer qu'il périt dans cette effroyable tempête qui fit perdre à Pierre de Courtenay une partie de ses équipages.

Guy d'Arcy, seigneur d'Arcy et de Pisy en 1235, obtient d'Ansèric de Montréal le droit de couper dans la forêt de Vausse tout le bois nécessaire à sa maison et à ses hommes de Pisy. Ce droit est limité cependant, et le même que celui accordé aux habitants de Montréal dans la charte d'affranchissement, c'est-à-dire que ceux-ci pourront prendre du bois mort pour se chauffer et du bois vert pour bâtir et faire des paisseaux, à condition cependant de prévenir à l'égard du bois vert le sire de Montréal ou son prévôt, *sans qu'ils pussent désormais s'y opposer.*

La même année (1235), Guy d'Arcy commença la construction d'une maison-forte à Pisy (1). Cette construction dura plusieurs années sans doute, et nécessita de grands travaux ; Guy d'Arcy, qui y avait employé tous ses vassaux, voulut leur témoigner sa satisfaction en les affranchissant du droit de main-morte et de servitude, moyennant cent vingt livres dijonnaises de rente et cinq sols d'amende en cas de non paiement, somme qui se payait proportionnellement à la fortune de chaque habitant : six prud'hommes en faisaient annuellement

(1) Arch. de Dijon, t. IX, p. 17, liasse 2 de la layette n° 105. Cotte 59.

Digitized by Google

la répartition après avoir prêté serment. La charte première n'a pas été conservée ; cet affranchissement eut lieu, selon toute probabilité, vers le milieu du XIII[e] siècle.

Avant sa mort, Guy d'Arcy fonda dans l'église collégiale Sainte-Marie de Montréal un anniversaire pour le repos de son âme, moyennant vingt sols dijonnais payables par lui et ses successeurs.

Jean II d'Arcy, son fils, fonda aussi son anniversaire dans la même église, et confirma la charte d'affranchissement.

Jean III, fils de Jean II, confirma également cette charte en décembre 1293, par un acte dont nous avons copie ; cet acte prouve que ce seigneur relevait des Miles de Noyers pour d'autres fiefs sans doute que celui de Pisy, et que ce Jean d'Arcy partit en terre sainte comme avait fait un de ses ancêtres (1293). Ce n'était qu'un simple sentiment de piété ou de curiosité qui pouvait y conduire ses pas, le temps des croisades était passé.

Milon d'Arcy, écuyer, et Guillaume, son frère, époux de Reine d'Ancy, lui succédèrent la même année. Ce dernier ratifie de nouveau la charte d'affranchissement et la fait approuver par Robert, duc de Bourgogne ; il déclare que, dans le cas où lui ou ses heritiers viendraient à la violer jamais, le duc devait les contraindre à tenir leur serment.

Plusieurs titres de Guillaume, conservés aux archives de l'Yonne, en font mention pendant les années 1309, 1312. A cette époque, Reine d'Arcy était morte, car son époux eut avec le chapitre de Montréal un procès qui se termina par un heureux arrangement.

La série des sires d'Arcy, seigneurs de Pisy, ne s'arrête pas à Guillaume, car en 1284, Jeanne d'Arcy est signalée comme

Digitized by Google

dame de Pisy. Elle fut enterrée avec Guillaume de Grancey, son époux, dans la collégiale de Beaune.

La maison d'Arcy avait possédé Pisy pendant cent cinquante ans environ.

### MAISON DE GRANCEY.

Le nom de Grancey est plus illustre encore en Bourgogne que celui d'Arcy : les sires de Grancey étaient bien connus au XII^e siècle et marchaient de pair avec les Vergy; on les voit alliés à tout ce qu'il y a de plus grand et de plus recommandable dans les deux Bourgognes.

Guy de Grancey, gouverneur de Bourgogne, possédait Pisy en 1370 (Mém. hist. de l'abbé Breuillard, art. *Pisy*). Il en était sans doute seigneur quand les Anglais, commandés par Edouard III, ravagèrent le château qui fut réparé en 1373 par ordre du duc. Guy avait rendu un grand service aux habitants de Châlons-sur-Marne, dont il avait sauvé la ville (1309), attaquée par le capitaine anglais d'Andelée.

Guillaume de Grancey, seigneur de Larrey, succède à Guy; il était déjà mort en 1384, puisque son épouse, Jeanne d'Arcy, soutient à cette époque un procès avec le chapitre de Montréal.

En 1398, il est aussi fait mention d'un sire de Grancey, qu'on ne nomme pas et qui termine un bornage des territoires de Santigny et Pisy, bornage qui lui avait occasionné un procès avec l'abbesse de Saint-Andoche.

Milon de Grancey, évêque d'Autun, paraît en 1410 comme seigneur de Pisy; il avait fait de grandes donations à l'église de Beaune et était en si grande vénération qu'on fit, de son vivant, un anniversaire qui devait se célébrer dans la collégiale de la même ville, anniversaire semblable à ceux que

Digitized by Google

l'on faisait à Guillaume de Grancey et Jeanne d'Arcy dans la même église (D. Plancher. *Hist. de Bourgogne*).

Les Grancey possédèrent Pisy un peu moins d'un demi siècle.

## MAISONS DE MONTOT, CHALON, SURIENNE.

Pisy sortit de la maison de Grancey par la donation qu'en fit Milon de Grancey à Pierre de Montot, seigneur de Saint-Phale ; le château fut donné avec toutes ses dépendances, fiefs, arrière-fiefs, tailles, coutumes de poules et d'avoine, cornage, ban-vin, patronage, etc.... (12 novembre 1412).

On a peu de détails sur ce Pierre de Montot, on sait seulement qu'il fut fort dévoué à la cause des ducs de Bourgogne, qui lui confièrent plusieurs missions importantes (1419-1450).

Pendant la guerre des Bourguignons et des Armagnacs et lors de l'assemblée qui se tint à Auxerre, les ennemis de la paix s'étant concertés pour arrêter près de Saint-Bris les convois destinés à ravitailler Auxerre; on envoya le bailli du Charolais et Pierre de Montot pour prendre les devants et et dépêcher plusieurs trompettes en cas de rencontre d'un parti ennemi (D. Plancher, t. IV, p. 163-164).

En 1423, Jean de Surienne, l'Arragonais, est désigné comme seigneur de Pisy; il était sans doute père de ce François de Surienne, dit aussi l'Arragonais, le surnom du père aura été conservé à son fils.

Jean, l'Arragonais, chambellan du duc de Bourgogne, avait acquis une certaine réputation dans les duels et dans les tournois ; à l'époque de 1423, il avait engagé avec Jean de Magne, partisan de Charles VII, un de ces duels judiciaires si fréquents au xv^e^ siècle; et le chancelier Rolin était alors occupé à Châlons à préparer les lices du combat quand la du-

chesse l'envoya reconnaitre les dispositions des ennemis des Bourguignons assiégeant alors Cravan.

Je ne sais comment Louis de Chalon, sire d'Arquel, devint possesseur de Pisy ; je sais seulement que ce seigneur en vendit le fief (1450) à François de Surienne, l'Arragonais, chevalier de la Jarretière, surnommé Polyorcète ou preneur de villes : ce guerrier fameux rendit de grands services aux couronnes d'Angleterre et de France ; il avait déjà pris trente-deux villes, quand il marcha sur la place forte de Fougère en Bretagne, dont il s'empara d'après les ordres du roi d'Angleterre : puis il s'enferma dans la forteresse et s'y défendit contre le duc de Bretagne avec plus de gloire encore qu'il ne l'avait enlevée ; il passa ensuite au service de la France et plus tard à celui du duc de Bourgogne qui le nomma conseiller, chambellan, gouverneur de son artillerie pour la conquête de plusieurs places fortes enlevées au roi Charles VII, parmi lesquelles le château de Saint-Bris, en 1433. François de Surienne acquit enfin plusieurs fiefs en Bourgogne et entr'autres celui de Pisy qu'il acheta du seigneur d'Arquel et la seigneurie de Châtel-Gérard qu'il reçut en don (1452).

Dans ces temps de guerre et de troubles, François l'Arragonais rendit aux habitants de Montréal et d'Avallon d'assez grands services dont ceux-ci se montrèrent toujours reconnaissants.

Lors de la ligue du bien public, les Avallonnais qui maintenaient leur ville dans un état de défense constant empruntèrent à François, l'Arragonais, une pièce de canon de fonte appelée alors « *veuglaire* (1). » Il est vrai que cet emprunt ne fut pas gratuit, car le sire de Pisy ne consentit à prêter

(1) François l'Arragonais était gouverneur de l'artillerie du duc.

Digitized by Google

ce canon que moyennant un gros prix et comme sa garde-robe n'était probablement pas très bien montée, il en profita pour se faire habiller aux frais des habitants d'Avallon ; le mémoire du comptable est ainsi conçu :

« Payé 4 francs à Monseigneur de Pissy par le commande-
« ment desdits sieurs et habitants de la ville pour le louage
« d'un veuglaire louhé par ledit seigneur de Pissy auxdits
« habitants. Ensemble quatre aunes de drap de gris qu'on
« bailla audit seigneur compris ès dits 4 francs.

« Item, quatre aulnes de blanchot en large pour faire dou-
« bleure baillées pas mesd. sieurs comme appert par leur
« role signé de leurs seigs : 20 gros. »

« Guyot Quarrez de Pissy, faiseur de traits et de poudre à
« canon, fait 300 traits.

Ce veuglaire de M. de Pisy lui fut rendu le 13 janvier 1469.

Monseigneur de Pisy et l'abbé de Vézelay assistèrent en 1456 à la cérémonie funèbre de M. de Jaucourt, seigneur de Villarnoul, enterré en grande pompe à Avallon : la ville leur offrit en présent 14 *pintes de vin*, 12 *pains blancs et un septier d'avoine.*

Monseigneur de Pisy, François l'Arragonais, arrive à Avallon à la chandeleur 1453, le jour de la tenue des assises : vite, on lui envoie 6 pintes de vin et 1 bichet d'avoine

Ces preuves de l'estime portée par les Avallonnais au seigneur de Pisy sont extraites d'un travail fort curieux de M. Quantin. (*Recherches sur Avallon au* XV<sup>e</sup> *siècle*) (1).

Pierre de Surienne, fils de François, lui succéda et laissa

(1) Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, t. VII. Année 1853.

de son mariage avec Jeanne de Thorelle, une fille appelée Jeanne qu'il maria avec Claude de Ragny et à laquelle il assigna en dot la terre de Pisy moyenant une rente de 216 fr.

### MAISON DE RAGNY.

Claude de Ragny possédait Pisy en 1479 ; mais par suite d'arrangements, il échangea ce fief pour d'autres terres avec Eudes de Ragny, son père, qui en prit possession le 1er mars 1480. (Arch. de Dijon, t. IX. p. 132).

Eudes de Ragny, seigneur de Ragny, possédait encore des domaines assez considérables, ceux de Songy, Frontenay-sur-Doux, Saint-Cheroy en partie, Marmeaux et Monteau en partie, etc... Plusieurs de ces terres lui venaient de sa femme, Jeanne de Vienne, fille de Jean de Vienne, seigneur de Rollans et de Béatrix de Saint-Cheron : il servit Charles-le-Téméraire dans la guerre qu'il soutint contre Louis XI et se signala par ses exploits : il fut fait prisonnier avec le bailli d'Auxois, Claude de Montagne, le sire de Lisle et plusieurs autres gentilhommes Bourguignons dans le sanglant combat que soutint Antoine de Luxembourg, contre le duc de Bourbon qui voulait envahir le duché du côté de Château-Chinon.

Eudes de Ragny qui s'était signalé en 1471, comme capitaine d'Avallon, charge très-difficile en temps de guerre, sut aussi se faire aimer des habitants par sa générosité et son empressement à soulager les malheureux.

La partie la plus ancienne du château parait avoir été construite d'après ses ordres ; on y voit dans la partie nord-est une de ces immenses cheminées du moyen-âge sur laquelle figurent des fragments de batailles, rappelant sans doute les actions brillantes dans lesquelles il s'était signalé. C'est en

Digitized by Google

faveur de ce château nouvellement construit qu'Eudes de Ragny obtint de Louis XI, en 1482, des lettres-patentes pour la tenue de quatre foires à Pisy. Son corps fut enseveli à Savigny-en-Terre-Plaine avec celui de son épouse. — Son tombeau que l'on voit encore a été dressé contre un mur par les soins de M. l'abbé Breuillard.

Claude de Ragny reprit en avril 1501, après la mort de son père, les seigneuries de Ragny et Pisy, relevant du donjon de Semur. C'était l'un des chevaliers les plus dévoués à la cause de Louis XII, qui lui remit plusieurs de ses châteaux à garder, parmi lesquels ceux de Montréal et Châtel-Gérard : les nombreux ordres qui lui sont adressés par le roi pour lever des troupes dans son pays prouvent aussi quel rôle important ce seigneur jouait dans l'Avallonnais.

Claude de Ragny mourut en 1505, et fut comme son père enterré à Savigny-en-Terre-Plaine, selon la volonté exprimée dans son testament fait à Pisy le 20 novembre de la même année. Ce testament donne des détails intéressants sur la manière dont il voulait être enterré. Le corps de Claude de Ragny fut exposé vingt-quatre heures après sa mort ; tous les prêtres des environs gagés à 3 sols vinrent chanter à son enterrement à Savigny et rejoindre grand nombre de personnes habillées de noir, ayant un petit chaperon noir et portant des cierges d'une livre : le cercueil, déposé dans l'église, fut entouré de trente torches ; après quoi on célèbra trois messes et l'on mit le défunt sous la tombe de son père et de sa mère. De grandes libéralités furent faites à cette occasion aux églises de Savigny et de Pisy ; les nombreux assistants qui avaient voulu suivre le convoi reçurent des aumônes de pain et de vin : pareilles messes et pareilles aumônes se succédèrent pendant les quarante jours qui suivirent.

Digitized by Google

MAISONS DE RYE, MANDELOT, HÉDOUAD DE JOUANCY.

Après avoir accordé un court espace de temps aux larmes et à la douleur qu'exige la perte d'un époux, Jeanne de Surienne, veuve de Claude de Ragny, s'empressa l'année suivante (1506) de resserrer les liens d'un nouveau mariage avec Pierre de Rye (1). Cet empressement à convoler à de secondes noces eut sans doute un motif excusable ; il est possible que Jeanne ne consentît à faire ce sacrifice que pour se donner un protecteur, car après la mort de son époux, Jean de Damas et Huguette de Ragny, le neveu et la nièce de Jeanne, lui suscitèrent de nouveaux embarras, embarras qui se traduisirent par un procès qui durait encore en 1517 et ne se termina définitivement que quelques années après par la condamnation des demandeurs.

Toutefois Pierre de Rye et Jeanne n'étaient pas les seuls propriétaires de Pisy ; il y a des co-seigneurs moins connus dont les archives de Dijon nous constatent les droits : Jeanne de Thorelle, veuve de Pierre de Surienne, avait épousé en secondes noces Antoine de Mandelot. Or, Pierre de Surienne et Jeanne de Thorelle en mariant leur fille Jeanne avec Claude de Ragny, s'étaient réservé une rente sur le fief de Pisy, rente qui revint à Antoine de Mandelot lors de son mariage avec Jeanne de Thorelle. (Arch. de Dijon, t. IX, p. 146.)

(1) La maison de Rye, originaire d'Angleterre, descend de ce célèbre Humbert de Rye qui vivait en 990 et possédait de grands biens dans la ville de Roston. Cette maison était déjà connue dans la comté de Bourgogne vers la fin du xe siècle et très-distinguée dans les premières années du xie siècle. Elle a aussi rendu de grands services à la couronne.

Digitized by Google

Jean Hédouard, écuyer, seigneur de Jouancy, y avait aussi des droits par un achat fait en 1508 à Pierre de Rye. C'est le 2 juillet 1516 seulement que Pierre de Rye réunit définitivement toutes les portions de cette seigneurie. (Arch. de Dijon, t. IX, p, 158.)

Jusqu'à sa mort arrivée en 1522, Pierre de Rye se vit sans cesse occupé par d'interminables procès qui durèrent après lui pour la plupart et ne se terminèrent que longtemps après : procès avec Huguette de Ragny, procès avec le prieur de Notre-Dame de Vausse, procès avec le chapitre de Montréal, procès avec les religieux de Semur. Ce dernier était assez important, il s'agissait de la tierce de Pisy. Le prieur de Pisy avait eu de tout temps droit de la percevoir sur une certaine portion du finage; les gens de Pierre de Rye y ayant mis empêchement d'après l'ordre de leur maître, les religieux le firent assigner et condamner une première fois. Pierre de Rye était mort sur ces entrefaites, Jeanne de Surienne, sa veuve, maintint ses prétentions et se vit condamner de nouveau. Ce procès n'était pas encore vidé en 1529, époque de la mort de Jeanne de Surienne, et Jacques Aux-Epaules allait en ordonner la continuation, quand le Parlement de Bourgogne, par un procès-verbal d'exécution d'arrêt, maintint le prieur et les religieux dans le droit qu'ils avaient de percevoir et lever la tierce sur portion de la terre en question, avec défense à tout seigneur de les troubler en quelque manière que ce soit à peine de mille livres d'amende applicables au roi. (Arch. de Semur.)

### MAISON AUX-ÉPAULES.

Jacques Aux-Epaules, seigneur de Haume, ayant acheté en 1526 la moitié de la seigneurie de Jeanne de Surienne, sa

tante, se trouva seul seigneur après la mort de cette dernière (1529) (Peincedé, t. IX. p. 182.) Il eut toutefois à lutter contre les prétentions de Charles Aux-Epaules, son frère, chevalier, seigneur de Sainte-Marie-du-Mont et d'Auldebarde Aux-Epaules, sa sœur, et soutint contre eux un procès qui ne se termina qu'en juin 1540 par la condamnation des demandeurs. (Recueil Palliot, t. I, extraits.)

En 1507, les habitants de Pisy soutiennent un grand procès contre leur seigneur pour le droit de pacage dans les bois seigneuriaux et le gagnent. — L'original, en assez mauvais état, est aux archives de Pisy.

Jacques Aux-Epaules resta une trentaine d'années environ dans son château de Pisy qu'il se plut à embellir. Il y fonda une chapelle sous la vocable de Saint-Pierre, mit un chapelain pour la desservir et célébrer trois messes par semaine. Désireux comme Eudes de Ragny, un de ses prédécesseurs, d'augmenter aussi le bien-être des habitants et l'importance du village, il obtint de François I$^{er}$ la permission d'instituer quatre foires, à condition qu'il n'y en aurait point à quatre lieues à la ronde auxquelles elles pussent préjudicier.

Le bailli d'Auxois ayant voulu s'opposer à leur tenue, Jacques Aux-Epaules en référa au roi qui fit défense de molester désormais le seigneur de Pisy et de ne jamais empêcher les habitants de tenir foire et marché les jours indiqués.

Le sire de Pisy, maître d'hôtel de Jeanne de Hochberg, duchesse de Longueville et dame d'Epoisses, reçut procuration d'elle en 1536 pour ratifier l'affranchissement donné précédemment aux habitants d'Epoisses, Toutry, Toucy, Pouligny, Menetreux, Chasenay, Vic-de-Chassenay, etc.

Jacques Aux-Epaules avait épousé en premières noces Marie de Chastellux avec laquelle il vivait encore en 1536, et

Digitized by Google

en secondes noces Christine de Ferrières qui lui survécut et se trouve désignée comme dame de Pisy et de Presle en 1576.

Les enfants de Jacques Aux-Epaules, François, époux de Gabrielle de Laval, et Françoise, se partagèrent le fief par moitié.

### MAISONS DE BRUSLARD, LAVALE, MAILLY.

Claudine Aux-Epaules apporta moitié de cette terre, du chef de son père François, à Giles Bruslard, son époux, tige des Bruslard (1), seigneur de Pisy.

Ce Giles Bruslard avait épousé en première noces Anne de Hallvin dont il eut un fils Florimond Bruslard qui n'eut aucun droit sur Pisy, mais qui devint sire de Genlis et fit ériger cette terre en marquisat (Waroquier de Combles, *dict. de la noblesse*. Art. Genlis).

Nous ne pouvons signaler ici la suite de tous les seigneurs et co-seigneurs; le récit est déjà assez fastidieux par lui-même; nous rejetons aux pièces justificatives une liste chronologique des seigneurs de Pisy à laquelle nous renvoyons le lecteur.

C'est à cette époque qu'éclata la ligue : le château de Pisy, situé sur un point fort avantageux, était souvent le but des efforts des ligueurs; ces derniers s'en emparèrent en 1590 et de là faisaient de fréquentes sorties, ravageaient la campagne et enlevaient des bestiaux. Pour s'opposer à ces brigandages,

(1) Les Bruslard portaient « de gueules à une bande d'or, chargé « d'une traisnée de sable accompagnée de cinq barillets de même. » (Paillot, parlement de Bourg.)



Digitized by Google

on mit en 1591 une garnison dans le château de Thisy. (Courtepée, t. V, p. 415-416.)

La même année, François de la Magdelaine, marquis de Ragny, s'empara de Pisy; la porte d'entrée du château conserve encore des traces d'incendie datant de cette époque.

En 1644, René Bruslard, marquis de Genlis, fils de Giles et de Claudine Aux-Epaules fit dénombrement pour les terres de Presles, Pont-de-Cussy, Vesvres, Grange-aux-Panas dépendant de Presles, et pour la seigneurie de Bierry-les-Avallon. — Il possédait les trois quart de Pisy, une moitié lui venant de son père et un quart par héritage de Françoise Aux-Epaules, sa tante. — Le dernier quart appartenait à René de Laval, son cousin, chevalier des ordres du roi, marquis de Nesle, baron de Lisle-sous-Montréal, Beaulieu, Athie, Freniche, Cappy, etc. (Peincedé, t. IX, p. 433. Liasse 10. Cotte 13.

René de Laval vendit en 1646 à René Bruslard la portion de seigneurie qu'il possédait ; dès lors les Laval ne paraissent plus sur la liste des seigneurs de Pisy.

Tous ces seigneurs se sont fait remarquer pendant un siècle par l'insouciance et l'inexactitude avec laquelle ils payaient leurs dettes : François Aux-Epaules s'était vu assigné en 1576 par le chapitre Saint-Lazare d'Avallon pour payer une rente par lui due au chapitre ; il fallut maintes réclamations auprès de Christine de Ferrières pour obtenir cette redevance. René Bruslard faisait mieux, il refusait de payer ; en 1654, il entama un procès avec Etienne de Pallière, prieur de Notre-Dame de Vausse pour une dette qu'il refusa de reconnaître. Ses biens étaient sur le point d'être saisis, quand, pour se soustraire aux poursuites de ses créanciers, il vendit à son fils la terre de Pisy.

Digitized by Google

Mais Florimond Bruslard, chevalier, comte de Tenelle, prévoyant qu'il n'aurait rien à retirer plus tard de l'héritage de son père, renonça à sa succession, conjointement avec sa sœur Anne-Geneviève de Genlis.

Quelques années après (1692), la seigneurie de Pisy fut saisie par Louis de Mailly, de Nesle, de Genouilly. (Arch. du prieuré de N.-D. de Vausse.)

### MAISON D'HARCOURT.

On trouve peu de documents relatifs à Pisy au commencement du XVIIIe siècle et cela n'a pas lieu de nous surprendre, tous les anciens titres du château ayant été brûlés en 1793, ainsi que le constatent les archives de M. de Chabrol.

Marie-Anne-Claude Bruslard de Genlis apporta la seigneurie de Pisy à son époux Henri d'Harcourt, maréchal de France, ambassadeur extraordinaire en Espagne ; en 1745, Marie-Anne est désignée comme dame de Pisy ; mais je ne m'explique pas comment et pourquoi on l'obligea à restituer 60,000 francs pour avoir la possession définitive de cette terre.

Anne-Pierre, duc d'Harcourt, son fils, lui succéda et hérita d'une portion des biens laissés par Abraham-Louis d'Harcourt, marquis de Beuvron, son oncle, et par Claude-Lydie d'Harcourt, dame de Passilly, et Sanvigne, sa tante. — Anne-Pierre était co-héritier avec Angélique-Louis d'Harcourt de Beuvron, sa cousine : le château de Pisy échut à Anne-Pierre qui en reprit le fief le 20 janvier 1777. (Peincedé, t. IX, p. 954,)

### MAISON D'ESTIENNOT DE VASSY.

La famille d'Estiennot parait avoir habité Vassy dès le

Digitized by Google

commencement du XVII$^e$ siècle; François d'Estiennot, époux de Françoise de Blanchefort parait en 1666 pour la première fois et assiste aux Etats de Bourgogne en 1682.

Un de ses descendants Antonie-Louis-Marie acheta en 1779 le fief de Pisy que lui vendit le duc d'Harcourt moyennant 300,000 francs.

Cet Antoine d'Estiennot termine la liste des seigneurs de Pisy : il avait épousé Marie-Charlotte Ové qui lui laissa deux enfants : un fils et une fille.

Le chevalier de Vassy ayant émigré en 1792, ses biens furent confisqués et vendus comme biens nationaux; c'est ainsi que les châteaux de Pisy et de Vassy sont passés en de nouvelles mains.

ERNEST PETIT.

Ancien élève des mines.

Digitized by Google

## PIÈCES JUSTIFICATIVES.

### I.

*Liste chronologique des Seigneurs de Pisy*

1235. Guy d'Arcy.
1275 ? Jean I d'Arcy.
1293. Jean II d'Arcy.
1293. Jean III d'Arcy.
1293. Guillaume d'Arcy, époux de Reine d'Ancy. — Milon d'Arcy.
1312. Guillaume d'Arcy, seul.
1370. Guy de Grancey.
1380. Guillaume de Grancey, époux de Jeanne d'Arcy.
1384. Jeanne d'Arcy, veuve de Guillaume.
1410. Milon de Grancey, évêque d'Autun.
1412. Pierre de Montot.
1423. Jean de Surienne dit l'Arragonais (Dom Plancher, t. IV, p. 74).
1445. Louis de Chalon, sire d'Arquel.
1450. François de Surienne dit l'Arragonais (achat), ép. d'Estiennette.
1465. Pierre de Surienne, son fils, époux de Jeanne de Thorelle.

| | | |
|---|---|---|
| 1479. Jeanne de Surienne, époux de Claude de Ragny. | Pierre de Surienne et Jeanne de Thorelle. | |
| 1480. Eudes de Ragny, époux de Jeanne de Vienne. | Id. | Id. |
| 1501. Claude de Ragny. | Jeanne de Thorelle et Antoine Mandelot, son ép. en 2es noces. | |
| 1505. Jeanne de Surienne, veuve de Claude de Ragny. | Id. | Id. |
| 1507. Jeanne de Surienne, épouse en 2es noces de Pierre de Rye. | Id. | Id. |
| 1508. Jeanne de Surienne, épouse en 2es noces de Pierre de Rye. | Id. | Jean Edouard de Jouancy (achat). |

1516. Pierre de Rye et Jeanne de Surienne, seuls par achat.
1522. Jeanne de Surienne, veuve.
1529. Jeanne de Surienne vend la moitié de Pisy à Jacques Aux-Epaules.

1576. Christine de Ferrières, veuve de Jacques Aux-Epaules qu'il avait épousée en deuxièmes noces.

1580. François Aux-Epaules, époux de Gabrielle de Laval, la moitié de la seigneurie de Pisy. | Françoise Aux-Epaules, épouse de N. Laval, l'autre moitié.

1630. Claudine Aux-Epaules, ép. de Giles Bruslard, veuf de Anne de Hallvin dont Florimond Bruslard, marquis de Genlis, qui n'a rien à prétendre à Pisy. | Françoise Aux Épaules, veuve.

1644. Réné Bruslard possède les 3/4 de Pisy, 1/2 venant de sa mère Claudine, 1/4 de sa tante. | René de Laval Aux-Epaules, 1/4 de Pisy lui vient de François Aux-Epaules.

1646. Réné Bruslard, seul seigneur (achat de Réné de Laval).

1685. Florimond Bruslard de Genlis. | Anne Geneviève de Genlis.

1735. Marie-Anne-Claude Bruslard de Genlis, ép. de Henri d'Harcourt.

1746. Marie-Anne-Claude Bruslard de Genlis, v^e du duc d'Harcourt.

1777. Anne-Pierre, duc d'Harcourt, pair de France, chevalier des Ordres du Roi, lieutenant général de ses armées, gouverneur de Normandie, garde de l'oriflamme et des villes et citadelles de Sedan, etc.

1779. Antoine-Louis-Marie d'Estiennot, fils de Marie Eustache, époux de Charlotte-Marie Ové.

Adolphe-Alexandre-Marie-Louis. | Adèle-Joséphine-Léonilde.

Digitized by Google

## II.

*Confirmation de la charte d'affranchissement de Pisy* (1293).

Ego, Johanes de Arceis, miles junior, dominus Piseiaci, universis præsentes litteras inspecturis. Notum facio quod ego libertatem et quittationem, quam nobilis avus meus Guido, dominus Arceiarum, dedit, fecit, contulit et concessit hominibus quondam suis manentibus apud Piseiacum; quæ libertas, sive quittatio, in hunc modum ego, Guido, dominus Arceiarum, notum facio præsentibus et futuris, quod ego quittavi hominibus meis manentibus apud Piseiacum, talleam, corveas et manumortuam pro sex viginti libris divionensibus, monetæ currentis in patria, mihi vel mandato meo reddendis censualibus annuatim, salvis censibus, tertiis aliis ubicumque debeantur, et salva justicia; quarum dictarum sex viginti librarum medietas reddenda est in crastino festi beatæ Mariæ Virginis, et per juramentum sex proborum hominum a communi dictæ villæ Pisciaci, anno quolibet electorum, dictam censivam, super communitatem villæ Piseiaci secundum posse utriusque æquabitur, et si alter eorum vel duo, morte vel aliqua occasione alia, hiis exequendis interesse non potuerint, alii quinque aut quatuor alium vel alios eligent cum communi prædicto, quem ad prædicta meliorem de villa viderint expediri. Propterea ille qui in solutione ad diem nominatam defecerit, de hoc quod sibi solvendum æquabitur, de censiva sex viginti librarum quinque solidos monetæ mihi vel mandato meo persolvet de emenda; emendæ vero de quolibet forefacto, sive de nemore pargeis, sine de alio facto ad usus et consuetudines Montis-Regalis, mihi vel mandato meo reddentur. Sciendum autem quod vinum, quod extra finagium creverit dicti Piseiaci, ad vendendum in villa Piseiaci non potest nec debet adduci, nisi de mea voluntate et consensu. Et ego de quatuor familiis vel quinque hominibus supervenientibus extraneis in dictam villam, nihil de censiva rogare posse nec levare. Et si amplius dicti quinque supervenerint homines dicto Piseiaco, secundum posse supervenientium censivam meam per juramentum suum mihi crescere tenentur. Propterea dedi et concessi dictis hominibus Piseiaci in nemoribus meis spinas et clausuras faciendas, retortas pro carrucis, et in nemore meo de Glanno tantummodo paxillos pro vineis suis, quercu

Digitized by Google

excepto. Hæc autem supradicta omnia ego prædictus Johannes, dominus Piseiaci, dictis hominibus volui, approbavi, laudavi et confirmavi, insuper omnes homines quos habeo ab heredibus defuncti Hugonis, militis, dicti Boiche, et omne jus quod in ipsis habeo, salva justitia, censivæ sex viginti librarum prædictarum in alleviatione, prædictorum et cujuslibet in censiva apposui. Et sciendum quod quolibet anno in perpetuum, quemdam de hominibus meis quem voluero Piseiaci possum ei debeo habere liberum, et absolutum, et quittatum de censiva. Hæc autem omnia et singula promisi bona fide in perpetuum fideliter et firmiter observare, et nunquam de cætero contra ire. In cujus rei testimonium et firmum tenendum, et ad petitionem dictorum hominum, quia sigillum non habeo, sigilla nobilium virorum Johannis, patris domini Arceiarum, et Milonis, mei domini Noeriorum, super hoc eis inclinando apponi rogavi, promittens bona fide meum sigillum, quando habuero post mei reditum a transmarinis partibus, Deo dante, litteris præsentibus similiter apponendum, vel me litteras innovaturum. Actum, anno Domini millesimo ducentesimo ononagesimo tertio, mense decembri.

---

Digitized by Google

# OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

## FAITES A L'ÉCOLE NORMALE D'AUXERRE

### PENDANT LE 3e TRIMESTRE 1859.

---

Digitized by Google

**Mois**

| Jours du mois. | OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES À 0 DE TEMPÉRATURE. à 9 heures du matin. | à midi. | à 3 heures du soir. | à 9 heures du soir. | OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES température minimum. | température maximum. | température moyenne. | différence des extrêmes. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | mm | mm | mm | mm | | | | |
| 1 | | | | | + 8 7 | +24 5 | +16 60 | 15 8 |
| 2 | | | | | + 7 6 | +26 4 | +17 00 | 18 8 |
| 3 | | | | | +12 5 | +27 3 | +19 90 | 14 8 |
| 4 | | | | | +10 7 | +25 3 | +18 00 | 14 6 |
| 5 | | | | | + 9 2 | +26 1 | +17 65 | 16 9 |
| 6 | | | | | +11 6 | +19 8 | +15 70 | 8 2 |
| 7 | | | | | + 9 2 | +19 2 | +14 20 | 10 0 |
| 8 | | | | | +10 0 | +21 8 | +15 90 | 11 8 |
| 9 | | | | | + 6 8 | +20 5 | +13 65 | 13 7 |
| 10 | | | | | + 9 8 | +19 2 | +14 50 | 9 4 |
| 11 | | | | | +11 7 | +17 1 | +14 40 | 5 4 |
| 12 | | | | | + 7 1 | +21 7 | +14 40 | 14 6 |
| 13 | | | | | + 7 4 | +22 8 | +15 10 | 15 4 |
| 14 | | | | | +12 1 | +20 0 | +16 05 | 7 9 |
| 15 | | | | | +10 1 | +17 8 | +13 95 | 7 7 |
| 16 | | | | | + 8 9 | +15 5 | +12 20 | 6 6 |
| 17 | | | | | +14 2 | +20 8 | +17 50 | 6 6 |
| 18 | | | | | + 6 1 | +17 2 | +11 65 | 11 1 |
| 19 | | | | | +11 8 | +17 1 | +14 45 | 5 3 |
| 20 | 740 13 | 740 05 | 739 89 | 739 70 | + 9 9 | +15 5 | +12 70 | 5 6 |
| 21 | 736 06 | 735 81 | 735 76 | 735 09 | +10 4 | +11 2 | +10 80 | 0 8 |
| 22 | 735 21 | 735 10 | 735 05 | 744 89 | + 1 7 | + 7 1 | + 4 40 | 5 4 |
| 23 | 740 45 | 740 34 | 740 28 | 739 96 | — 1 4 | + 9 3 | + 3 95 | 10 7 |
| 24 | 741 16 | 741 32 | 741 45 | 742 86 | + 0 5 | +10 2 | + 5 35 | 9 7 |
| 25 | 739 90 | 739 81 | 739 64 | 739 20 | + 2 8 | +12 3 | + 7 55 | 9 5 |
| 26 | 747 15 | 747 63 | 747 93 | 749 59 | + 9 5 | +11 9 | +10 70 | 2 4 |
| 27 | 751 14 | 751 43 | 751 70 | 752 58 | + 2 5 | +11 7 | + 7 10 | 9 2 |
| 28 | 747 08 | 746 84 | 746 69 | 745 95 | + 2 3 | +13 1 | + 7 70 | 10 8 |
| 29 | 744 18 | 743 75 | 743 36 | 741 10 | + 7 9 | +12 0 | + 9 95 | 4 1 |
| 30 | 732 76 | 732 75 | 732 78 | 782 81 | + 3 0 | +13 8 | + 8 40 | 10 8 |
| 31 | 733 14 | 733 36 | 733 54 | 734 31 | + 4 2 | +15 5 | + 9·85 | 11 3 |
| moyennes du mois. | 740 69 | 740 68 | 740 67 | 741 52 | | | | |

Plus grande élévation 732,75, le 30, à midi.
Moindre élévation 752,58, le 27, à 9 h. du soir.

RÉCAPITULATION.
Maxim. extr. + 27, 3 le 3.
Minimum extrême — 1,4 le 23.
Différence des extrêmes 28,7.
Moyenne du mois : + 12,62.
Moyenne de la variabilité journalière 9,8.

Digitized by Google

**d'Octobre.**

| VENTS | | ETAT DU CIEL | | Observations pluviométriques. | OBSERVATIONS GÉNÉRALES. |
|---|---|---|---|---|---|
| avant midi. | après midi. | avant midi. | après midi. | | |
| S.-O. | S | nuag. blancs | serein | » mm » | |
| S.-E. | S. | brumes lég. | id. | » » | |
| S.-S-O. | S. | serein | id. | » » | |
| S.-E. | S. | id. | id. | » » | |
| S. | S | légères vap. | id. | » » | |
| S. | S.-O. | couvert | couv., pluie | » » | |
| S. | S. | nuag. blancs | couvert. | » » | |
| S.-E. | S.-E. | beau | beau | 4 19 | |
| S.-S. O. | S.-O. | nuag. blancs | pluie | » » | |
| S.-O. | S -O. | nuageux | nuageux | 0 56 | |
| S.-O. | S.-S.-O. | nuag. bl. | beau | 2 88 | |
| S -S.-E | S.-E | beau | nuageux | 4 98 | |
| S.-S.-O. | S. | nuag. blancs | légers nuag. | » » | |
| S.-O. | S.-S. O. | petite pluie | nuageux | » » | |
| S. | S.-O. | couvert | nuag. bl. | 1 16 | |
| S.-O. | S.-O. | nuageux | quelq. nuag. | » » | |
| S.-O. | O. | n. blancs | quelq. nuag. | 0 67 | |
| N.-E. | S. O. | brumeux | petite pluie. | » » | |
| N.-E. | O. | brouillard | couvert | » » | |
| O. | O. | couvert | id. | 0 51 | |
| O. | O. | id. pluie | id. pluie | 1 88 | |
| O. | O. | brumes lég. | très-beau | » » | |
| S. | S.-O. | id. | nuag blancs | » » | |
| S.-O. | S.-S.-O. | nuageux. | nuageux | » » | |
| S. S. O | O. | couvert | couvert. | 1 75 | |
| O. | O. | id. | couv., pluie | 1 89 | |
| S. | S.-O. | couv., pluie | couvert | 2 92 | |
| S.-E. | O. | n. pommelés. | id. | » » | |
| O. | S.-O. | petite pluie | couv., pluie | » » | |
| S.-O. | O. | beau | couv., pluie | 12 10 | |
| O. | O. | pluie | pluie | 23 04 | |
| | | | | 58m 53 | |

Nombre de jours
- de beau temps 20.
- de brouillard 1.
- de pluie 10.
- de neige 0.
- de gelée 1.

Digitized by Google

**Mois**

| Jours du mois. | OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES À 0 DE TEMPÉRATURE. à 9 heures du matin. | à midi. | à 3 heures du soir. | à 9 heures du soir. | OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES température minimum. | température maximum. | température moyenne. | Différence des extrêmes. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 738mm 15 | 739mm 62 | 739mm 68 | 744mm 53 | + 9 9 | +15 2 | +12 55 | 5 3 |
| 2 | 747 35 | 748 10 | 749 35 | 752 54 | + 8 0 | +11 2 | + 9 60 | 3 2 |
| 3 | 749 44 | 748 67 | 748 02 | 746 61 | + 3 1 | +12 8 | + 7 95 | 9 [illegible] |
| 4 | 738 15 | 737 92 | 737 62 | 737 93 | + 5 2 | +18 0 | +11 60 | 12 8 |
| 5 | 742 25 | 744 68 | 743 94 | 749 85 | + 9 5 | +12 8 | +11 15 | 3 5 |
| 6 | 750 02 | 750 48 | 750 92 | 751 66 | + 8 0 | +16 1 | +12 03 | 8 1 |
| 7 | 751 68 | 751 80 | 751 89 | 752 00 | +10 9 | +17 0 | + 8 95 | 6 1 |
| 8 | 752 46 | 752 48 | 752 33 | 752 72 | +11 5 | +14 2 | +12 85 | 2 7 |
| 9 | 756 34 | 757 43 | 758 02 | 761 35 | + 5 9 | + 7 7 | + 6 80 | 1 8 |
| 10 | 763 37 | 765 90 | 764 35 | 767 22 | + 0 1 | + 7 1 | + 3 60 | 7 0 |
| 11 | 763 27 | | | | — 3 0 | + 5 2 | + 1 10 | 8 2 |
| 12 | | | | | — 4 0 | + 5 9 | + 0 95 | 9 9 |
| 13 | | | | | — 3 6 | + 6 1 | + 1 25 | 9 7 |
| 14 | 759 20 | 759 10 | 758 93 | 758 42 | — 6 0 | + 3 5 | — 1 25 | 9 5 |
| 15 | 758 34 | 758 06 | 758 01 | 757 58 | — 5 5 | + 3 8 | — 0 85 | 9 3 |
| 16 | 756 23 | 756 04 | 755 46 | 754 [illegible]8 | — 4 1 | + 4 9 | + 0 40 | 9 0 |
| 17 | 754 92 | 755 18 | 755 47 | 756 21 | — 0 9 | + 1 9 | + 0 50 | 2 8 |
| 18 | 758 54 | 758 92 | 759 32 | 761 40 | — 1 0 | + 2 9 | + 0 95 | 3 9 |
| 19 | 759 17 | 758 40 | 758 34 | 757 94 | — 7 0 | + 1 1 | — 3 05 | S 1 |
| 20 | 756 13 | 755 90 | 755 61 | 754 83 | — 5 5 | + 5 0 | — 0 25 | 10 5 |
| 21 | 753 17 | 752 72 | 752 04 | 750 83 | — 4 5 | + 8 1 | + 1 80 | 12 6 |
| 22 | 753 34 | 753 18 | 753 16 | 753 11 | — 1 5 | +11 0 | + 4 75 | 12 5 |
| 23 | 753 38 | 753 42 | 753 53 | 753 90 | — 1 5 | +13 1 | + 3 80 | 14 6 |
| 24 | 753 65 | 753 24 | 752 16 | 749 09 | — 2 0 | +10 0 | + 4 00 | 12 0 |
| 25 | 750 90 | 751 17 | 751 92 | 753 45 | — 1 0 | + 8 2 | + 3 60 | 9 2 |
| 26 | 755 08 | 753 95 | 756 34 | 758 17 | + 1 3 | +11 5 | + 6 40 | 10 2 |
| 27 | 758 90 | 758 75 | 758 70 | 758 60 | + 5 9 | + 8 9 | + 7 40 | 3 0 |
| 28 | 754 33 | 754 17 | 754 09 | 753 83 | + 2 5 | +11 5 | + 7 00 | 9 0 |
| 29 | 750 23 | 750 00 | 78 66 | 746 48 | + 5 0 | +12 0 | + 8 50 | 7 0 |
| 30 | 743 35 | 742 17 | 740 98 | 739 44 | + 6 5 | + 9 7 | + 8 10 | 3 2 |
| moyennes du mois. | 752 96 | 753 37 | 754 47 | 755 57 | | | | |

Plus grande élévation 737,62, le 4, à 3 h. du soir.
Moindre élévation 766,22, le 10, à 9 h. du soir.

RÉCAPITULATION.
Maxim. extrême + 18, le 4.
Minimum extr. — 7, le 19.
Différence des extrêmes 25.
Moyenne du mois + 5,14.
Moyenne de la variabilité journalière 7,8.

Digitized by Google

**de Novembre.**

| VENTS | | ÉTAT DU CIEL | | Observations pluviométriques. | OBSERVATIONS GÉNÉRALES. |
|---|---|---|---|---|---|
| avant midi. | après midi. | avant midi. | après midi. | | |
| O. | O. | pluie | pluie | mm | |
| O. | O. | beau | nuageux | | |
| S. | S. | n. blancs. | beau | | |
| S. | S. | couvert | pluie | | |
| S. | S. O. | nuag. bl. | qqs. nuag. | | |
| S. | S.-O. | id. | couvert | | |
| S.-O. | S.-O. | id. | couv., pluie | | |
| O. | N. O. | couv., pluie | couvert | | |
| N.-O. | N. O. | couvert | beau | | |
| N.-E. | N.-E. | brumeux | id. | | |
| N.-E. | N.-E. | beau | serein | | |
| N.-E. | N. E. | serein | id | | |
| E | E | id. | id | | |
| N.-E | N.-E. | brumeux | beau | | |
| N.-N.-E | N.-E. | id. | couvert | | |
| N.-O. | N. O. | id. | id. | | |
| N.-O. | N. O. | couv., neige | couv., neige | | |
| N.-E. | N.-E. | beau | couvert | | |
| S.-E. | S.S.-E. | brumeux | beau | | |
| E. | S.-E | beau | id. | | |
| S. | S. | brumeux | id. | | |
| S. | S. | id. | id. | | |
| S. | S. | id. | id. | | |
| S. | S. E. | beau | id | | |
| N.-N.-E. | O | n. blancs | id | | |
| N.-E. | O. | brumeux | couvert | | |
| O. | S. E. | couv., pluie | id. | | |
| S.-S.-E. | O. | id. | id. | | |
| S -O. | S. O. | id. | id. | | |
| O. | N. O. | couvert | id. | | |
| Nombre de jours: de beau temps 22. de brouillard 0. de pluie 7. de neige 1. de gelée 15. | | | | mm 82 83 | |

| Jours du mois. | OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES À 0 DE TEMPÉRATURE — à 9 heures du matin. | à midi. | à 3 heures du soir. | à 9 heures du soir. | OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES — température minimum. | température maximum | température moyenne. | différence des extrêmes. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 743mm 05 | 743mm 58 | 743mm 96 | 744mm 32 | + 2 2 | + 3 5 | + 2 85 | 1 3 |
| 2 | 746 25 | 746 92 | 748 05 | 748 37 | — 0 5 | + 1 0 | + 0 25 | 1 5 |
| 3 | 748 25 | 749 30 | 750 17 | 754 25 | — 2 2 | — 0 3 | — 1 25 | 1 9 |
| 4 | 755 62 | 755 58 | 755 51 | 755 35 | — 2 8 | + 0 4 | — 1 20 | 3 2 |
| 5 | 753 02 | 752 38 | 750 92 | 750 75 | + 3 0 | + 4 9 | + 3 95 | 1 9 |
| 6 | 750 78 | 750 76 | 750 76 | 750 79 | + 0 5 | + 7 9 | + 4 20 | 7 4 |
| 7 | 753 26 | 753 72 | 754 08 | 755 57 | + 4 7 | + 9 0 | + 6 85 | 5 7 |
| 8 | 757 24 | 757 75 | 758 01 | 758 66 | — 1 8 | + 6 5 | + 2 35 | 8 3 |
| 9 | 759 28 | 759 81 | 761 10 | 767 57 | — 3 6 | + 5 0 | + 0 70 | 8 6 |
| 10 | 766 14 | 765 92 | 765 04 | 762 91 | — 2 9 | + 0 9 | — 1 00 | 3 8 |
| 11 | 763 38 | 763 40 | 763 24 | 761 35 | — 3 2 | + 0 5 | — 2 35 | 5 7 |
| 12 | 760 90 | 760 93 | 760 68 | 760 05 | — 8 2 | + 0 0 | — 4 10 | 8 2 |
| 13 | 756 34 | 755 92 | 755 45 | 752 45 | — 6 0 | + 2 2 | — 1 90 | 8 2 |
| 14 | 751 25 | 750 64 | 750 02 | 745 22 | — 2 0 | + 1 0 | — 0 50 | 3 0 |
| 15 | 747 33 | 747 90 | 758 26 | 749 39 | — 3 5 | — 3 0 | — 0 25 | 0 5 |
| 16 | 749 40 | 749 08 | 748 76 | 745 74 | —10 0 | — 6 0 | — 8 00 | 4 0 |
| 17 | 745 40 | 745 89 | 746 01 | 746 76 | —14 2 | — 4 0 | — 9 10 | 10 2 |
| 18 | 746 61 | 746 58 | 746 41 | 746 06 | —15 5 | — 7 5 | —11 50 | 8 0 |
| 19 | 747 60 | 747 55 | 747 49 | 747 35 | —19 5 | — 9 0 | —14 25 | 10 5 |
| 20 | 748 02 | 748 40 | 748 46 | 748 70 | —19 0 | — 3 5 | —11 25 | 15 5 |
| 21 | 752 25 | 752 34 | 752 39 | 753 42 | —17 0 | — 5 5 | —11 25 | 11 5 |
| 22 | 754 06 | 752 14 | 750 23 | 744 60 | — 3 7 | + 7 0 | + 1 65 | 10 7 |
| 23 | 744 78 | 744 80 | 741 92 | 745 16 | + 3 2 | + 8 1 | + 5 65 | 4 9 |
| 24 | 736 13 | 735 87 | 735 67 | 731 77 | + 2 9 | + 8 2 | + 5 55 | 5 3 |
| 25 | 728 29 | 727 64 | 726 43 | 726 70 | + 5 2 | + 8 0 | + 6 60 | 2 8 |
| 26 | 731 05 | 731 38 | 732 43 | 735 09 | + 6 2 | + 8 2 | + 7 20 | 2 0 |
| 27 | 736 15 | 736 85 | 737 32 | 739 48 | + 1 5 | + 6 9 | + 4 25 | 5 4 |
| 28 | 741 25 | 741 75 | 742 23 | 745 40 | + 2 3 | + 7 9 | + 5 10 | 5 6 |
| 29 | 745 55 | 745 68 | 745 59 | 744 06 | + 5 0 | +10 0 | + 7 50 | 5 0 |
| 30 | 750 23 | 750 80 | 751 16 | 752 98 | + 7 1 | +11 2 | + 9 15 | 4 1 |
| 31 | 753 12 | 753 48 | 754 00 | 755 63 | + 9 0 | +12 0 | +10 50 | 3 0 |
| moyennes du mois. | 749 10 | 749 50 | 749 51 | 749 31 | | | | |

Plus grande élévation 767,57, le 9, à 9 h. du soir.
Moindre élévation 726,43 le 25, à 3 h. du soir.

RÉCAPITULATION.
- Maxim. extr. + 12, le 31.
- Minimum extr. — 19,5, le 19.
- Différence des extrêmes 31,5
- Moyenne du mois + 0,21.
- Moyenne de la variabilité journalière 5,7

Digitized by Google

**de Décembre.**

| VENTS | | ÉTAT DU CIEL | | Observations pluviométriques. | OBSERVATIONS GÉNÉRALES. |
|---|---|---|---|---|---|
| avant midi. | après midi. | après midi. | avant midi. | | |
| N. | N. E | couvert | couv., pluie | mm | |
| N.-N.-E | N.-E. | id. | couvert | | |
| N. | N.-O. | id. | id. | | |
| O. | S.-O. | id. | id. | | |
| S. | S. | couv., pluie | id. | | |
| S. | S. | couvert | id. | | |
| S. | S. | id. | id. | | |
| S | S.-S.-E. | brumeux | clair | | |
| S.-S.-O. | N.-E. | id. | id | | |
| N. E. | N. E. | couvert | couvert | | |
| N -E. | N.-E. | serein | serein | | |
| N. | N.-N.-O | brumeux | couvert. | | |
| N. N.-O. | N.-O. | id. | id. | | |
| N. | N.-E. | couv., neige | couv., neige | | |
| N.-N -E. | S. | n blancs. | neige | | |
| S. | S. | couv., neige | id. | | |
| S. | S. | n. blancs | n. blancs | | |
| S.-E. | S. | couvert | couvert | | |
| S.-E. | S.-E. | brumeux | brumeux | | |
| S.-E. | S.-E. | id. | couvert | | |
| S. | S. O. | couvert | couv , pluie | | |
| O. | S. | couv., pluie | id. | | |
| S. | S. | nuageux | couvert | | |
| S. | S. | couvert | couv. pluie | | |
| S. | S. | id. | couvert | | |
| S. | S.-E. | couv., pluie | couv., pluie | | |
| E. | S. | n. blancs | couvert | | |
| S. | S.-E. | couvert | id. | | |
| S.-E. | S. | couv., pluie | pluie | | |
| S. | S. | couvert | couvert | | |
| S.-O. | S. O. | id. | id. | | |
| Nombre de jours de beau temps 21. de brouillard 0. de pluie 7. de neige 3. de gelée 18. | | | | mm 47 78 | |

ROBIN,
*Maître-adjoint à l'École normale.*

Digitized by Google

Digitized by Google

# TABLE DES MATIÈRES.



SCIENCES HISTORIQUES.





Digitized by Google

## SCIENCES NATURELLES.



## INDEX DES PLANCHES.

Digitized by Google

N° 1. **MISÈRES DES VIGNERONS.**

Andante

1er Couplet.

Grand-gueu queu mé-tier d'ga - lè - re que d'êt'

vi - gne - ron toujours à ga - ler la ter - re dans tout' les sai -

sons j'aurions d'l'argent plein une toû - ne et pis qu'un ba - ron qu'on n'dit

jamais c'est un hoû-me mais un vi - gne - ron c'est un vi - gne - ron

N° 2 **MAIT' QUENNI.**

1er Couplet.

Chantons teurtous pou aujourd' - hui les a - ven -

tur de mait Queu - ni faut que j'vous dise et tout en queu ma -

nière il a fait pour par - ler à sa par - ti - cu - liè -

re

Lith. Perriquet, à Auxerre

Digitized by Google

Digitized by Google

## Comtes de Nevers.



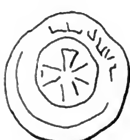
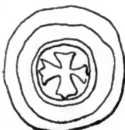




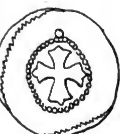



## Monnaies d'Auxerre.

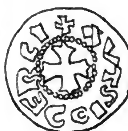
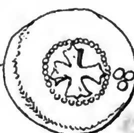
1

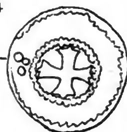
2

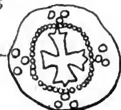
3

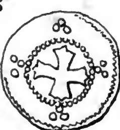
4

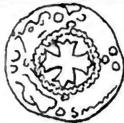
4 bis
5

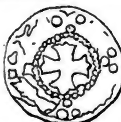
5

6

7




Ch. Leriche del.

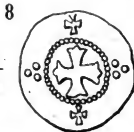
Lith. Perriquet à Auxerre

Digitized by Google

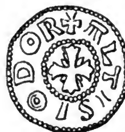
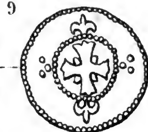
Digitized by Google

## Suite. Monnaies d'Auxerre.

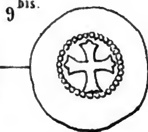
8

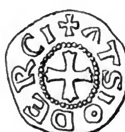
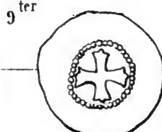
9

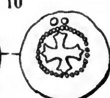
9 bis.

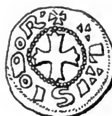
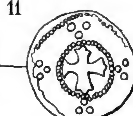
9 ter

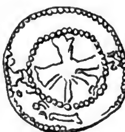
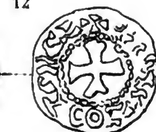
10

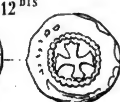
11

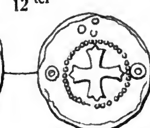
12

12 bis

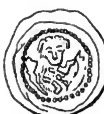
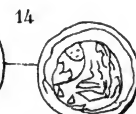
12 ter

13




14

*Ch. Leriche del.* *Lith. Perriquet, à Auxerre*

Google

Digitized by Google

## Monnaies de Sens.

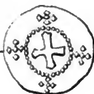
15




16




17

18




19





20




21




22




23




24




25




26




Ch. Leriche del.

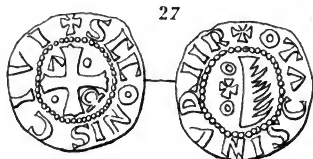
Lith. Perriquet, à Auxerre.

Google

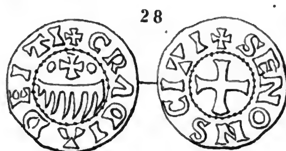
Digitized by Google

## Suite. Monnaies de Sens.

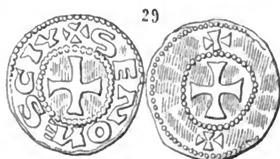
27



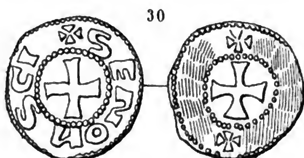
28



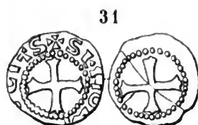
29



30



31



32

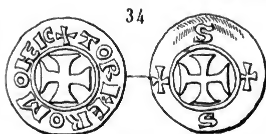


33

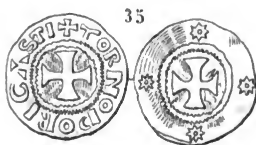


## Monnaies de Tonnerre

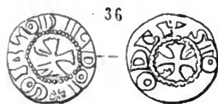
34



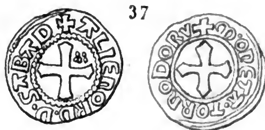
35



36



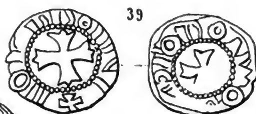
37



38



39



40

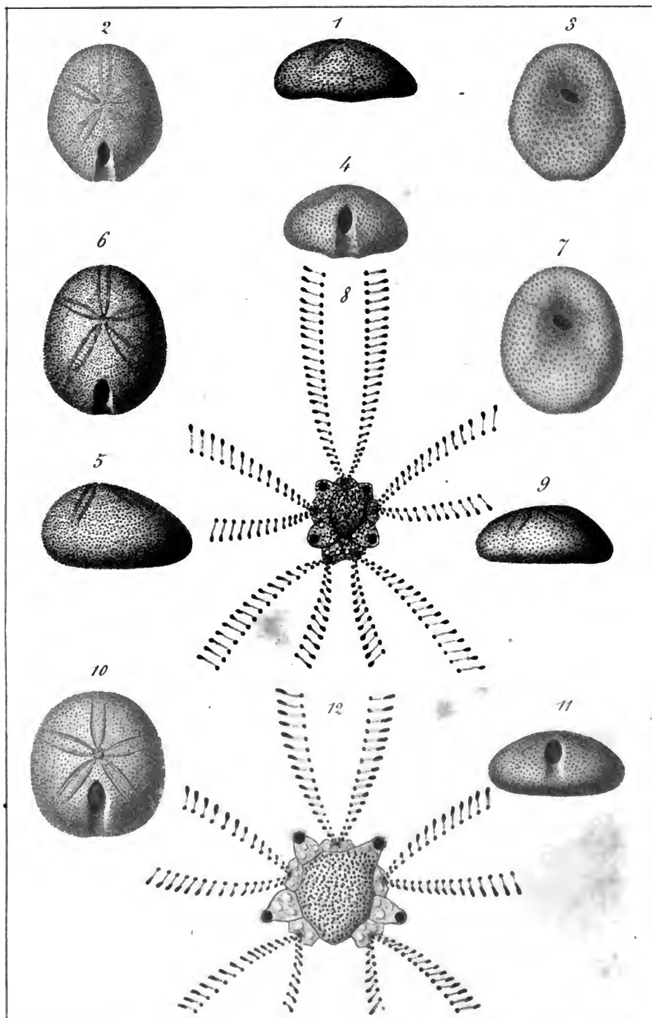


*Ch. Leriche del.*

*Lith. Perriquet à Auxerre.*

Digitized by Google

Pl. 55. Bull. de la Société des Sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. XIII.

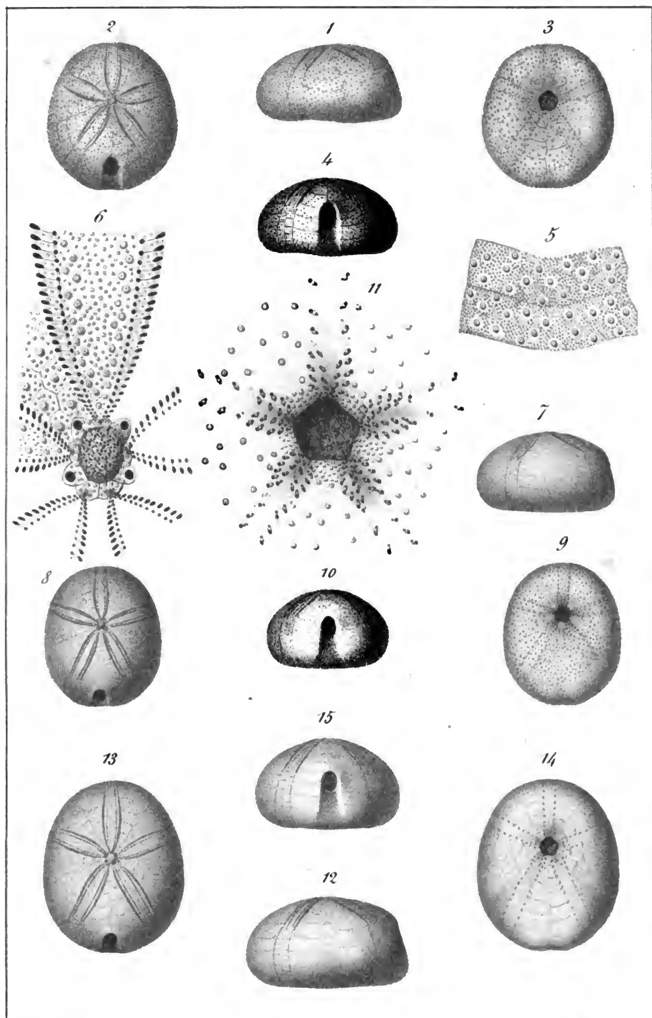



Humbert del. et lith. Lith. Becquet frères, Paris.

1-4. Nucleolites Archiaci, Cotteau. | 5-8. Echinobrissus Olfersii, d'Orbigny.
9-12. Echinobrissus Salviensis, Desor.

Digitized by Google

Digitized by Google



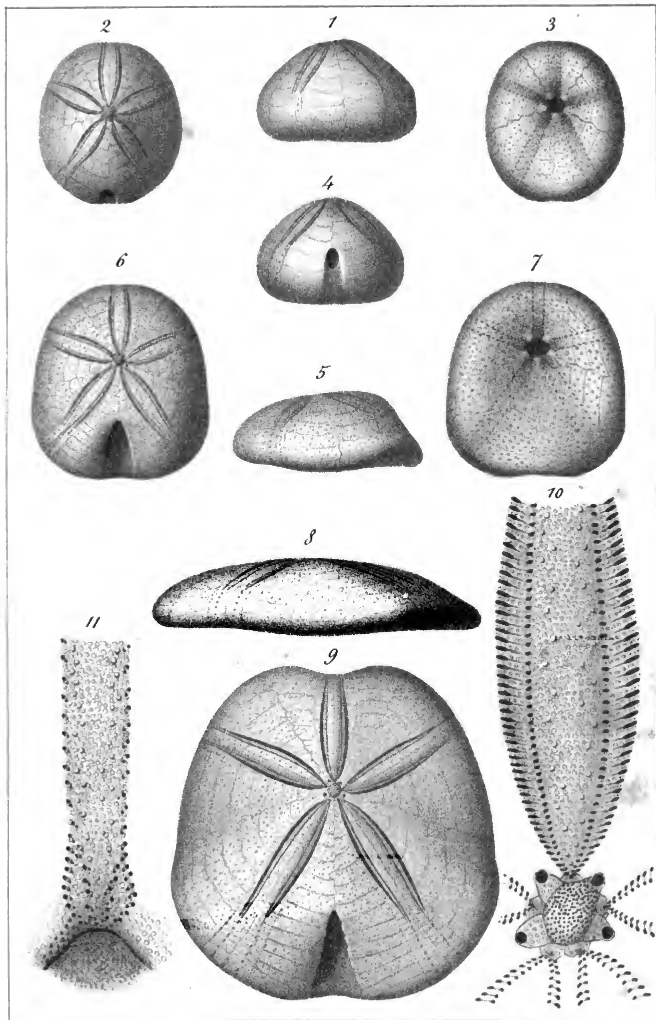

Humbert del. et lith. Lith. Becquet frères, Paris.

Phyllobrissus Gresslyi, Cotteau.

Digitized by Google

Digitized by Google

Pl. 57. Bull. de la Société des Sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. XIII.



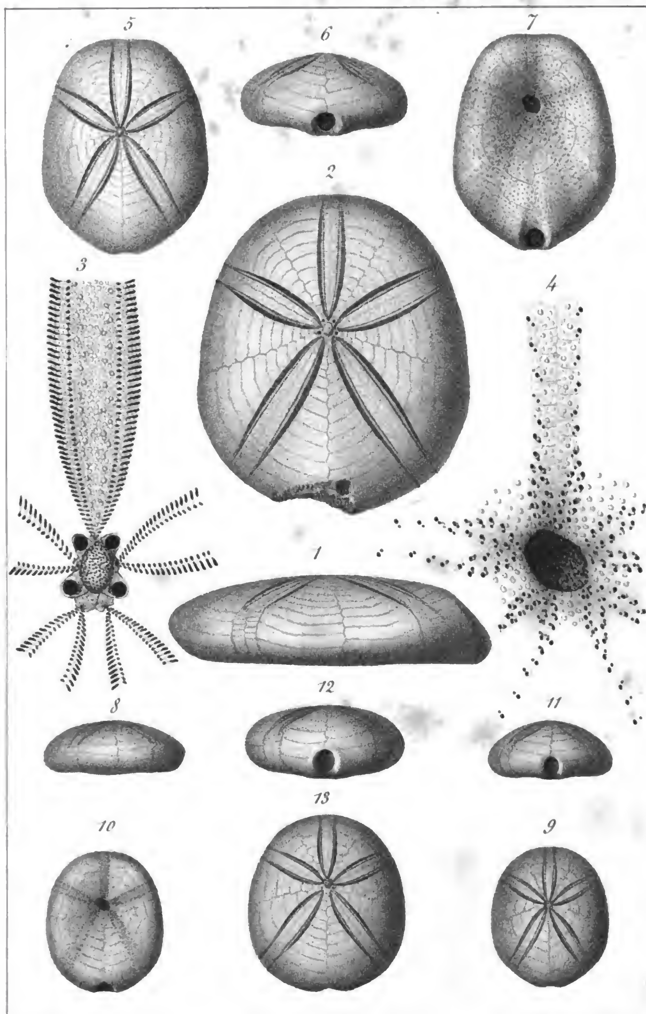

Humbert del. et lith

Lith. Becquet frères, Paris

1-4. Phyllobrissus Ebrayi, Cotteau. | 5-7. Clypeopygus Robinaldinus, d'Orbigny.
8-11. Clypeopygus Paultrei, d'Orbigny.

Digitized by Google

Digitized by Google

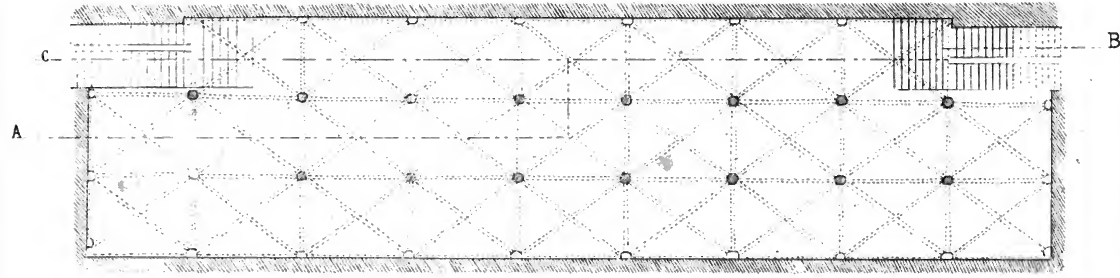



Humbert del. et lith. Lith. Becquet frères, Paris

1-7. Botriopygus obovatus, d'Orbigny. | 8-13. Botriopygus minor, d'Orbigny.

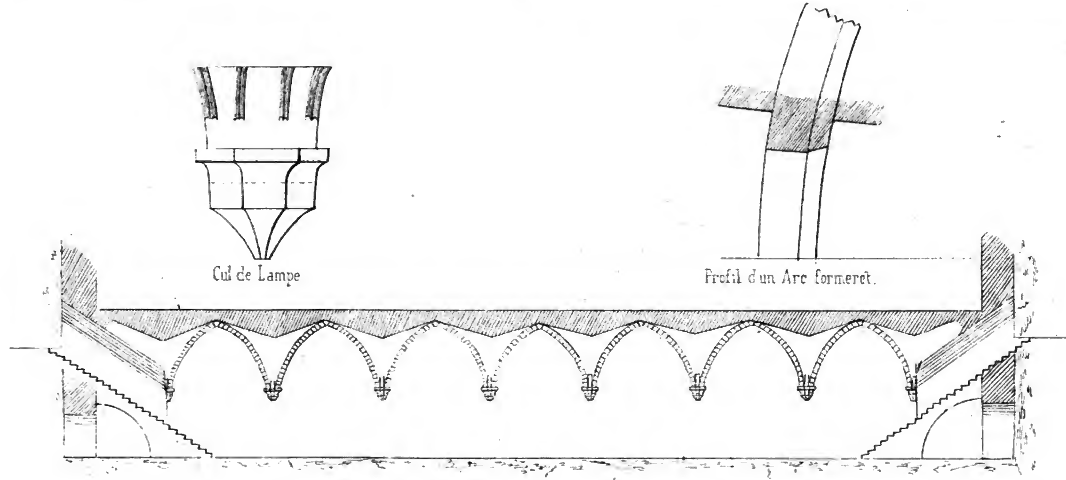
Digitized by Google

Digitized by Google




PLAN
du Cellier qui existait sous la halle d'Auxerre.

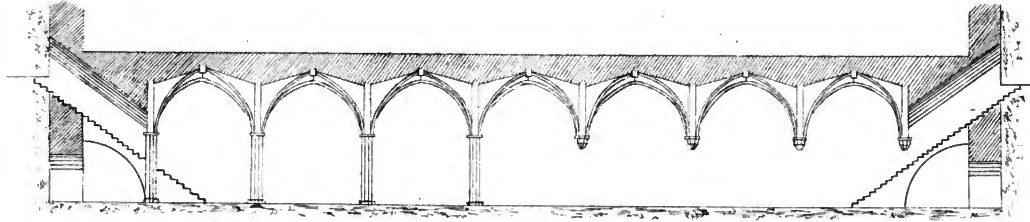
Digitized by Google




E. Lorin, arch.

COUPE SELON LA LIGNE C B

Digitized by Google

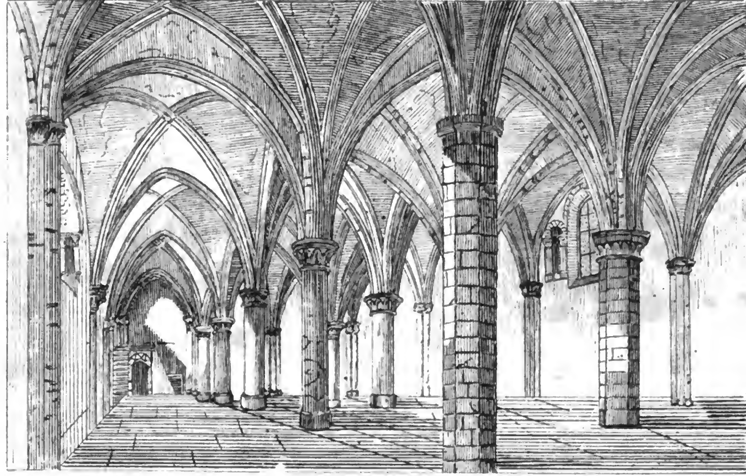


Lith. Perriquet à Auxerre.

COUPE SELON LA LIGNE A B.

Digitized by Google

Digitized by Google



Lith. Perriquet à Auxerre.

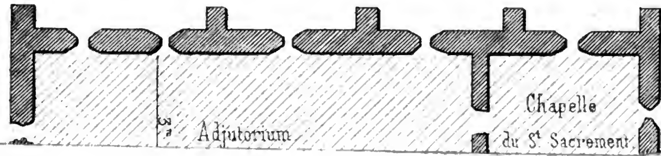
INTÉRIEUR DE L'ANCIEN HÔTEL-DIEU DE CAEN

Digitized by Google

Digitized by Google

PRIEURÉ DE VAUSSE.

(Plan par terre).




Digitized by Google

Digitized by Google

de S^t^ Fargeau.

AUXERRE LITH. PERRIQUET.

S^t^ FARGE



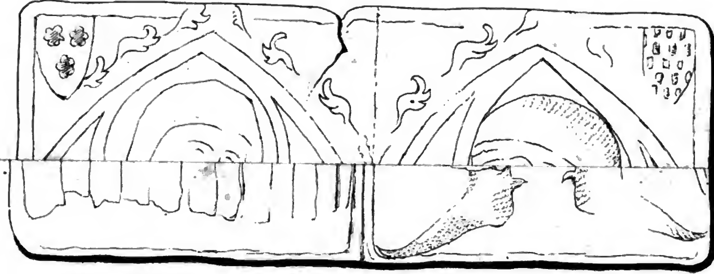
Digitized by Google

Digitized by Google

PRIEURÉ DE VAUSSE.

TOMBE DES FONDATEURS,

Ansëric de Montréal et X... de Vergy.



Auxerre Lith. Perriquet

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google



Digitized by Google


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06587 6552

Digitized by Google